

OCTOBRE 2017

RAPPORT D'ÉTUDE

INJEPR-2017/06

Sexualité, amour et normes de genre

Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement

Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY, Benoît COQUARD, Arthur VUATTOUX

Commanditaire : Direction générale de la santé (DGS)



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

95 avenue de France 75650 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 70 98 94 00 www.injep.fr/

Sexualité, amour et normes de genre

Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement

Yaëlle Amsellem-Mainguy

Benoit Coquard

Arthur Vuattoux

Rapport d'étude de l'INJEP

[Pour citer ce rapport](#)

AMSELLEM-MAINGUY A., COQUARD B., VUATTOUX A., *Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement*, Rapport d'étude de l'INJEP, pdupcsf 2017.

Contexte de l'étude

Cette enquête, commanditée par la direction générale de la santé (DGS) et réalisée avec l'appui de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et de la direction de l'administration pénitentiaire pour l'accès au terrain, s'inscrit dans un contexte institutionnel interministériel marqué par la nécessité de mieux connaître et d'agir en faveur de la santé des jeunes « placés sous main de justice¹ » ou incarcérés. Tout d'abord, à travers l'action 5.5 du Plan d'actions stratégiques 2010-2014 du ministère de la santé concernant les politiques de santé pour les personnes placées sous main de justice (« développer et adapter les actions d'éducation à la vie affective et sexuelle et de prévention des risques liés aux pratiques sexuelles (dont IST [infections sexuellement transmissibles]) pour les personnes mineures détenues »). Puis à travers le comité interministériel de la jeunesse 2013 piloté par le ministère chargé de la jeunesse, dont l'action 13 a pour ambition de « favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire » ; l'objectif inscrit étant alors d'améliorer la santé globale des jeunes pris en charge par la PJJ. Enfin, du côté du ministère de la justice, depuis 2013, la démarche « PJJ promotrice de santé » vise à réactiver la prise en compte des questions de santé dans la démarche éducative de la PJJ et à valoriser l'intervention de la PJJ dans les parcours de santé des mineurs. Cette approche prévoit un certain nombre d'axes de travail autour desquels se réunit une partie des professionnels de la PJJ, l'objectif étant ensuite de diffuser la démarche au sein des équipes dans les directions interrégionales (DIR) qui portent une attention particulière aux questions de santé. Cette démarche a fait l'objet d'une évaluation externe sur les territoires de trois DIR, avec une approche à dominante qualitative.

Cette nécessité de mieux appréhender et documenter la santé des populations incarcérées, et notamment de la population mineure, est très fortement soulignée dans un récent rapport IGAS/IGSJ (remis en novembre 2015). Ce rapport souligne d'ailleurs que « la mise en œuvre des orientations du Plan [d'actions stratégiques] concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle et à la prévention des risques des détenus mineurs a été différée faute d'accord entre les administrations concernées. Le Plan prévoyait également la généralisation d'une séance d'information sur les risques liés aux pratiques sexuelles à tous les mineurs en détention, en quartier mineur et en établissement pénitentiaire pour mineurs, mais un retard important a été pris faute de contrat-cadre conclu entre la DPJJ et la DGS » (Rapport IGAS/IGSJ, n° 2015-050R, p. 64). Au-delà, l'intérêt de la question est perceptible à travers la quantité des thèses de médecine portant sur la santé sexuelle des populations incarcérées, les enjeux autour des dépistages du VIH et/ou des IST ces dernières années. Dans ce contexte, cette recherche a pour objectif d'améliorer les connaissances sur les attitudes, les représentations et les comportements des jeunes mineur·e·s détenu·e·s en matière vie affective et sexuelle ainsi que de prévention des risques liés aux pratiques sexuelles.

¹ L'expression « personnes placées sous main de justice » auquel fait référence le plan 2010-2014 désigne les personnes qui, à la suite d'une décision de justice, sont prises en charge par l'administration pénitentiaire, soit qu'elles sont incarcérées, soit qu'elles font l'objet d'une mesure d'aménagement de peine ou qu'elles font l'objet d'une peine alternative à l'incarcération. On y reviendra, la totalité des jeunes rencontrés dans le cadre de cette recherche sont incarcérés au moment de l'entretien (voir partie méthodologique).

Comité de suivi

Coline Cardi, sociologue, maitresse de conférence, université Paris 8 (CRESPPA-CSU)

Luc-Henry Choquet, direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Jean-Christophe Comboroure, direction générale de la santé

Danielle Forgeot, direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Eric Le Grand, sociologue, École des hautes études en santé publique (EHESP)

Françoise Marchand-Buttin, direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Wilfried Rault, sociologue, Institut national d'études démographiques (INED)

Pauline Selliez, direction de l'administration pénitentiaire

Caroline Touraut, sociologue, direction de l'administration pénitentiaire

Thierry Troussier, direction générale de la santé

Méthodologie

Cette enquête vient questionner le rapport des jeunes détenus à la sexualité, en l'envisageant de manière globale, *dans* et *hors* de la détention, en cherchant à resituer la sexualité de ces jeunes dans leur parcours, dans son contexte (relations amoureuses, rapports de genre, de race, de classe ou d'âge), mais aussi à travers les aspirations que les jeunes expriment (rapport à l'avenir, à la conjugalité, à la parentalité, etc.). Il s'agit donc à la fois de comprendre ce qui fait la spécificité, ou la banalité, de la sexualité de ces jeunes, en tant qu'ils font partie de la jeunesse (et plus spécifiquement, de la jeunesse de classe populaire), mais aussi de montrer en quoi leur expérience carcérale influe sur leurs trajectoires affectives et sexuelles.

L'enquête qualitative par entretiens et observation s'est déroulée dans 5 prisons situées en France métropolitaine au cours de 33 jours sur le terrain entre mars 2016 et mars 2017. 27 jours ont été consacrés à la passation d'entretiens et d'observations au cours de l'année 2016 et 6 jours ont été dédiés à la restitution des résultats au printemps 2017.

Au total, 72 entretiens ont été réalisés avec des jeunes, dont 12 avec des filles, et 59 entretiens avec des professionnels, dont 27 avec des professionnelles. Parmi ces professionnels, 26 appartiennent à la protection judiciaire de la jeunesse (cadre et éducateurs), 19 à l'administration pénitentiaire (surveillants, gradés), 8 à l'Éducation nationale (enseignants ou proviseurs) et 6 à l'Unité sanitaire (médecins ou infirmiers). Les résultats ont été présentés à un total de 66 professionnels et 51 jeunes.

Résumé

L'objet principal de cette recherche est de comprendre le rapport à la vie affective et sexuelle des jeunes détenus – filles et garçons, mais également la gestion de la sexualité de ces jeunes par les personnels qui les encadrent. Nous avons pour cela exploré différentes dimensions des vies des jeunes détenus, dont leur rapport à l'amour, à la conjugalité, au travail, à la mobilité.

Présentation des auteur·e·s

Yaëlle Amsellem-Mainguy, chargée d'études et de recherche à l'INJEP

Benoît Coquard, chargé d'études et de recherche associé à l'INJEP

Arthur Vuattoux, chargé d'études et de recherche associé à l'INJEP

Mots clés

SEXUALITÉ, AMOUR, GENRE, JEUNE, ADOLESCENCE, PRISON, RELATION SOCIALE, SOCIALISATION, PRÉVENTION DE LA SANTE, PRÉSERVATIF, SIDA, MALADIE, IST, JUSTICE, SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE.

Rapport remis en juillet 2017.

Remerciements

Nous remercions tout d'abord les jeunes mais aussi les surveillant·e·s, les éducateur·trice·s et psychologues PJJ, les enseignant·e·s et soignant·e·s qui ont accepté de se prêter au jeu de l'entretien sans qui cette enquête n'aurait pu voir le jour. Merci également aux directrices et directeurs des prisons et à leurs équipes d'avoir facilité notre entrée dans les établissements, que nous ne nommerons pas pour garantir l'anonymat et la confidentialité des propos, mais qui se reconnaîtront.

Notre étude n'aurait également pu voir le jour sans le soutien du bureau VIH/IST de la direction générale de la santé (DGS), de la direction de l'administration pénitentiaire (notamment bureaux Me5, Ml2), et du département de la recherche de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Nous tenons également à remercier très sincèrement tous les membres du comité de suivi pour leurs conseils bienveillants et leurs lectures du rapport ainsi que les personnels de chacune de ces administrations qui ont été impliqués dans cette enquête.

Merci enfin aux équipes de l'INJEP et en particulier aux membres de la mission Observation et évaluation (MOE) pour nous avoir supportés pendant cette année carcérale, et à Marianne Autain qui a assisté malgré elle à nos débriefing pas toujours chatoyants et pour son œil de lynx dans la relecture de ces quelques milliers de signes.

SOMMAIRE

Préambule.....	11
Introduction.....	14
Une enquête sur la sexualité des jeunes détenus.....	14
Origine et périmètre de l'enquête.....	15
Ce que signifie la sexualité pour les jeunes et professionnels rencontrés en prison.....	16
La sexualité et la santé sexuelle.....	18
La sexualité au-delà du sanitaire : contextes de la sexualité, rapports de genre, de race, de classe et d'âge.....	19
CHAPITRE 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE.....	21
Une enquête sur les jeunes et sur les professionnels de la détention.....	21
Choisir les terrains d'enquête : la nécessité d'une diversité de territoires et de configurations pénitentiaires	23
Enquêter au sein d'une équipe mixte.....	27
Les données et leurs premiers enseignements.....	31
Collecter les données : la mise en œuvre de l'enquête.....	31
Négociation des entretiens.....	32
Les matériaux	33
Confidentialité.....	34
Présentation générale des garçons et des filles rencontrés.....	36
Portrait général des professionnels rencontrés	40
Non-participation à l'enquête et refus d'entretien.....	43
Présentation générale des prisons enquêtées.....	43
CHAPITRE 2. RELÉGATION SOCIALE, RELÉGATION CARCÉRALE : CE QUE LES JEUNES NOUS DISENT DE LEUR VIE EN PRISON.....	48
Rapport des jeunes aux institutions et à l'intimité à travers la question de la propreté des cellules et des corps	49
Des cellules « sales » pour des jeunes « maniaques »	49
Professionnels et jeunes : des descriptions antagonistes de l'état des cellules	50
Quand la respectabilité des jeunes est conditionnée à l'état de leur cellule.....	53
Les menstruations, un impensé en prison	57
Rapport des jeunes aux institutions et à l'intimité à travers les parloirs, le courrier et le téléphone.....	64
Parloirs individuels ou parloirs « collectifs », l'architecture des prisons en question	65
Au parloir, une intimité compliquée, une activité sexuelle interdite.....	67
Mais une sexualisation des corps bien présente	77
Maintenir du lien malgré la privation de liberté : le téléphone, un outil de contrôle.....	78

Évolution des relations avec le temps : le courrier, révélateur de « ceux qui pensent à nous »	79
Recevoir des photos mais ne pas les afficher	83
Quand la sexualité en prison relance la question de la majorité sexuelle	85
CHAPITRE 3. SE RACONTER, SE CLASSER, SE COMPORTER EN DÉTENTION	88
Classement et hiérarchisation des jeunes détenus	89
Les « pointeurs »	89
Les « shlags »	91
Les « jeunes de l'ASE »	92
« Grands » et « petits »	93
Des injonctions contradictoires à la respectabilité	95
De la bonne manière de prendre du poids : grossir ou se muscler	98
La prise de « gras », passer le temps en cantinant	98
La musculation carcérale, vers un virilisme conforme	99
Des injonctions contradictoires à la respectabilité par le sport	101
La salle de sport comme lieu de relâchement de la contrainte	103
La sexualité, plus crainte que les violences ?	104
CHAPITRE 4. PUBLICISATION CONTRÔLÉE ET SÉLECTIVE DE LA VIE SEXUELLE ET SENTIMENTALE EN PRISON	106
Les surveillants : une proximité ambivalente	106
Le contrôle du dévoilement	112
CHAPITRE 5. PREMIÈRES EXPÉRIENCES SEXUELLES, PROTECTION ET CONTRACEPTION	117
Les premières expériences sexuelles et leurs suites	117
Une entrée dans la sexualité relativement plus précoce	117
Contextes des « premières fois »	120
Des partenaires sexuels souvent plus âgés et plus expérimentés	129
La place de la prostitution dans l'entrée dans la sexualité	131
Les parcours « hors normes », ces jeunes qui déclarent n'avoir jamais eu de rapport sexuel	135
Une pratique partagée : le sérotriage intuitif	139
CHAPITRE 6. LES PREMIÈRES INFORMATIONS SUR LA SEXUALITÉ, LA CONTRACEPTION ET LA PROTECTION CONTRE LES IST	143
L'arrêt précoce de la scolarité, révélateur des inégalités d'accès à la prévention	144
La famille et les pairs, autres sources d'informations en matière de sexualité et de prévention	147
Les potes et l'information sur la sexualité	151

La télévision et internet : un rôle secondaire dans l'information

sur la sexualité et la prévention	152
Les réseaux sociaux et l'information sur la sexualité.....	153
Le visionnage de contenus érotiques et/ou pornographiques	154
L'information sur la sexualité sur internet.....	154

CHAPITRE 7. SEXUALITÉ, « RISQUE » DE GROSSESSE ET INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES.....156

Quand la prévention repose essentiellement sur les filles	157
Les femmes, responsables de la contraception : continuité entre le dehors et le dedans.....	158
Filles et garçons face aux grossesses non prévues.....	159
« Ici il n'y en a pas besoin »: entrer en prison, arrêter la pilule.....	162
Lorsque la prévention qui pèse sur les filles, participe à la stigmatisation de certaines	164
Usages et représentations des jeunes sur les préservatifs.....	165
Un recours variable aux préservatifs.....	166
Obtenir des préservatifs : la légitimité de la sexualité en question.....	169
Quand la gratuité remet en cause la qualité des préservatifs.....	170
Opportunités et résistances face au dépistage	171
Les pratiques de dépistage <i>hors</i> prison.....	173
Opportunités de dépistages <i>en</i> prison.....	174
Amener les jeunes vers le dépistage : test urinaire et TROD.....	178
La prison comme lieu de prévention.....	179
En prison, des séances d'information sur la sexualité plutôt rares et stigmatisantes.....	180
Les professionnels peu à même de s'emparer de la question de la sexualité des jeunes dans le contexte carcéral.....	184

CHAPITRE 8. L'ASPIRATION À LA CONFORMITÉ OU COMMENT LES JEUNES VOIENT LEUR AVENIR..... 188

Travail, mobilité : une adolescence entre conformisme et incertitudes	189
L'horizon des possibles conjugaux et sexuels : hétérosexualité obligatoire et parentalité	194
Enzo ou l'articulation du privé et du public	202
Ce que dit le rapport à l'avenir des jeunes incarcérés	205

Conclusion 208

Parler de sexualité	208
La sexualité : catégorisations et pratiques de prévention	209
Hygiène et intimité : ce que la prison fait aux corps des jeunes détenus	211
La sexualité comme problématique gestionnaire.....	212
Mixité et rapports de genre.....	213

Bibliographie.....	214
---------------------------	------------

Annexes	224
----------------------	------------

Présentation des jeunes enquêtés	224
---	------------

Synthèse des recommandations relatives à la santé sexuelle des jeunes en France.....	233
---	------------

Appréhender la santé sexuelle des adolescent·e·s	233
--	-----

Synthèse des recommandations relatives à la santé reproductive (prévention des grossesses non désirées et contraception)	236
---	-----

Synthèse des recommandations relatives à la prévention du VIH/sida, des hépatites et autres IST	238
---	-----

Synthèse des recommandations relatives à la prévention des violences de genre	241
---	-----

Bibliographie.....	244
--------------------	-----

PRÉAMBULE

En préambule, voici plusieurs extraits entrecoupés d'un entretien avec un garçon détenu. Cette conversation illustre les principales thématiques abordées dans cette enquête sur le rapport à la sexualité, à l'amour et au genre des jeunes incarcérés. Djamel a 15 ans, ses parents sont divorcés, son père est sans emploi (handicapé) et sa mère employée dans l'hôtellerie. Il a été scolarisé jusqu'en CM2. Il s'est porté volontaire pour participer à l'enquête, d'abord « pour passer le temps », mais aussi parce qu'il était intrigué par le thème. L'entretien s'est déroulé dans une salle d'audience pendant un peu plus de deux heures, il se terminera un peu brusquement, à l'heure du parloir pour Djamel.

- Moi, j'ai fait tout ce qu'il y a de possible dans cette France en termes d'éducation.
- *C'est-à-dire ?²*
- J'ai fait foyer, famille d'accueil, EPE [établissement de placement éducatif], EPM [établissement pénitentiaire pour mineurs], prison [...]
- *Et tu sais pour combien de temps t'es là encore ?*
- Ma date de libération, elle est au 25 juillet, mais j'ai des affaires qui viennent chaque semaine, donc je sais pas. Là j'ai redemandé le bracelet, J'attends ce qu'on me dit.
- *Et tu penses qu'ils vont dire quoi ?*
- Je fais des efforts, je travaille, ma cellule elle est propre. Bon, j'ai eu quelques rapports [administratifs] un peu, j'en ai eu beaucoup quand même. Je vais aux activités CMPR [*centre médico-psychologique régional*], on me demande de faire quelque chose je le fais, voilà, c'est tout, j'attends.
- *Et avec les éduc et avec les surveillants... ?*
- Ça se passe bien. J'aime pas trop les surveillants, c'est pas trop mes copains les surveillants. Parce que c'est quelqu'un il m'enferme, c'est un gars il m'enferme. C'est lui il décide de mes pas, ça m'énervé, donc je l'aime pas.
- *Aucun ? Genre, il y en a pas un plus qu'un autre ?*
- Si, le tout petit là. Lui je l'aime bien lui, il est tranquille. [...]
- *Et entre vous, entre les gars ici, ça se passe bien ?*
- Beh non. Ça se passe bien avec ceux que tu connais.
- *Tu connaissais déjà des gars avant ?*
- Beh oui. Ici, je connais tout le monde ici. De partout. [...]
- *Du coup, tu sors jamais de ta cellule ?*
- Je sors jamais, 24/24.
- *Tu pètes pas les plombs ?*
- Là, ce matin, j'étais au prétoire. C'est le juge de la prison. Parce que j'ai tapé le pointeur [*manière de désigner des jeunes suspectés d'être des agresseurs sexuels ou violeurs*]. Il m'a mis trois jours sans la télé. [...]
- *T'en as eu plusieurs des copines ?*
- Je suis pas non plus le séducteur de la planète, ça va. Ouais, mais après, il y a deux choses différentes. Il y a la fille d'un jour et il y a la fille de plusieurs mois.
- *Et alors du coup dans les filles d'un jour, t'en as eu combien, et dans les filles de plusieurs mois t'en as eu combien ?*
- Ça c'est autre chose ! Filles de plusieurs mois j'en ai eu deux. Elle m'a lâché il y a pas longtemps, connasse qu'elle est.
- *Pendant que t'étais en détention ?*
- Eh oui ! Elle a peur ! Peu de dire au téléphone ! Eh oui ! Je l'appelle le soir, elle me dit : « Non, t'inquiète, t'inquiète... ». Après, elle répond plus. Bloqué le numéro. [...]

² Dans les extraits d'entretien, les propos des sociologues sont signalés par l'italique.

Après, une fois que tu restes avec une personne, les sentiments ils viennent Madame. Les jeunes, là, si vous voyez d'autres, ils vont pas vous parler comme moi. Parce qu'ils aiment pas dévoiler. Parce que, nous, on a de la fierté Madame.

– *Pour l'instant tout le monde a parlé.*

– Ah ils parlent ?! Ah ils font les petits sensibles ! Aïe aïe aïe !... Sentiments, tout ça, ils disent pas ça ! À la fenêtre, ça dit pas ça. Moi je le dis, mais à la fenêtre ça se dit pas. [...]

– *Et par exemple là, ta copine... Elle s'appelle comment ?*

– J'ai jamais touché ! Carla, elle s'appelle.

– *T'as pas couché avec elle ?*

– J'ai jamais touché. Ah non, jamais touché frère.

– *Pourquoi ?*

– Parce que déjà la moitié des un an j'étais au chtar [prison], et je voulais pas la braquer tu vois.

– *Parce qu'elle, elle l'avait jamais fait ?*

– Elle l'avait jamais fait.

– *Et du coup, tu voulais pas...*

– Je voulais pas la braquer. La preuve, ça a servi à rien. Imagine, je l'aurais déviergée, maintenant, je suis là, elle m'aurait jeté, toute sa vie, elle aurait... "Ah, je me suis fait dévierger par un connard." J'ai jamais fait mal avec elle, j'ai toujours fait bien. Là à l'heure qu'il est, je sais pas pourquoi elle m'a... [...]

– *Et toi t'as déjà été aux putes aussi ?*

– Oh putain, les putes, je les connais les putes. J'ai fait les putes en Allemagne, putes en Espagne, Paris, partout. Tout le monde a fait les putes. On dit "on va pas aux putes" entre nous parce que tac tac, mais en chien, ils y vont tous. Sortis de prison, ils y vont tous. Je pars, là je sors de prison, je vais y aller, donc...

– *Parce que du coup, t'as juste à payer.*

– Beh tu payes c'est fait. Voilà, tu payes c'est fait.

– *Et avec les putes par exemple, tu mets des capotes ?*

– Ah ça c'est... Oh la la, celui qui fait pas ça, c'est pas bon ça, c'est pas joli. Une pute c'est pas joli. Même il faut inventer des doubles capotes. C'est une pute, frère. Il y en a dix comme toi ils sont passés aujourd'hui. [...] J'aime les putes, mais vraiment quand c'est la crise. Sinon... la place c'est les quais, c'est tous les quais de la ville. Il y a plein... La jeunesse de [la ville] elle va là-bas. Et avant, moi j'avais les cheveux longs jusqu'à là. J'ai coupé là il y a trois semaines. Jusqu'à là les cheveux. Je les ai coupés. Tac, chemise ouverte, tac tac clac clac, tu vas, tu la bloques. Elles sont sous alcool les petites. Juliette, tac tac. "Comment tu t'appelles ? – T'inquiète, Julien." Alors que je m'appelle Djamel. T'es obligé de leur mentir.

– *Pourquoi ?*

– Parce que tu dis je m'appelle Djamel Chehbi... Moi je veux pas trop me griller. Je passe avec mon pote Benazouz, c'est fini frère. C'est fini, t'es mort dans le film. Tu t'appelles comment toi ? Mustapha toi, Billal toi, Youssouf. Ça passe mieux Benoit, Julien, Christian. Tu vois, ça passe cash.

– *Du coup vous dites ça ?*

– Mais ouais, obligé. Quand j'avais les cheveux longs, j'avais une petite tête d'Italien tu vois. Je disais : Pedro, Paquito. La vie de ma mère, il y en a une je lui ai dit je m'appelais Juan, Juan Da Silva je lui dis, du sud-ouest de l'Espagne. Elle m'a dit : « T'habites où ? » Je lui dis : « À Medellin. » « Medellin c'est en Colombie » elle me fait. Ah la la, ça ça me fait trop rire !

– *Et du coup, toi, t'utilises plutôt les capotes pour pas avoir de bébé ou pour pas avoir de maladies ?*

– Pas le sida frère. J'aimerais bien avoir un bébé, maintenant, là. Avec elle, j'aurais aimé avoir un bébé, Carla. Ça me dérange pas du tout, je l'assume normal. J'ai ce qu'il faut pour l'assumer, il y a ce qu'il faut pour... Je suis jeune, mais déjà en Algérie, je devais me marier avec ma cousine. J'avais 13 ans, je devais me marier avec ma cousine. À 14 ans, on aurait eu un enfant, frère. C'est les traditions après. Là, j'ai un pote à moi, un Roumain, il a deux enfants déjà. Il a 14 ans. Il a deux gosses, un de 2 ans, non de 3 ans, non de un an et demi et un de 6-7 mois, un truc comme ça. 14 ans, deux enfants, marié et il touche les allocs ! T'aimes ou t'aimes pas. [...]

– *Et donc du coup, toi, tu mets des capotes pour les maladies et le sida ?*

– J'ai peur parce que j'ai peut être le sida

– *Et t'as fait un test ?*

– Je demande de faire un dépistage, ils veulent pas m'emmener.

– *Pourquoi ?*

- Je sais pas.
- *T'as demandé à qui ?*
- J'ai fait les requêtes, j'ai fait quatre requêtes.
- *À l'UCSA [unité de consultation et de soins ambulatoires] t'as demandé ?*
- À l'UCSA. Je suis descendu parce que j'avais mal à la main à cause de la bagarre, je leur ai demandé encore un dépistage. Ils m'ont dit : "On verra plus tard. Normalement c'est obligé", je sais pas quoi. Je dis : "Obligé et je peux pas le faire ?" [...] En fait, quand tu fais une période de prison et tu sors, on va vraiment dire que t'as faim. T'as la dalle. Ça veut dire t'es un dalleux frère. Il y a que des dalleux là. Tous ceux que vous avez vu c'est des dalleux, frère. - Je vous le dis, tous ceux que vous avez vus, il y a des gros dalleux. Ça veut dire ils vont sortir, ils vont tout arracher. Déjà la première fois que tu sors, t'arraches tout, deuxième fois, t'arraches tout, troisième fois, t'arraches tout. [...]
- *Et genre, les filles de ton quartier, t'as déjà couché avec elles ?*
- Ah non, ça c'est pas bien ça frère. Il y a des bâtards ils font ça, mais c'est pas bien ça. Parce que c'est comme si Rex [son pote] il niquait ma sœur. Je peux pas. C'est pas bien. Après, il y a la chienne du quartier, elle existe elle aussi. Elle existe chez nous. La Marie Puelo elle existe. Ouais, Puelo. Elle, c'est la chienne du quartier.
- *Mais c'est un mythe ou c'est vrai ?*
- C'est vrai, on l'a tous niquée. Donc la chienne du quartier. Tu vas, tu fumes un joint avec elle, bam bam. [...] Vous êtes quoi comme travail vous ?
- *Sociologue.*
- Et vous avez entendu des belles ?
- *Des trucs, t'imagines même pas.*
- Heureusement. Je peux parler... ?
- *Vas-y, tu peux parler.*
- Sûr ?
- *Oui.*
- J'ai entendu qu'on pouvait attraper le sida quand on nique dans le cul, c'est vrai ça ?
- *Ah oui, quand tu fais une sodomie ça s'appelle.*
- Je sais pas que ça s'appelait comme ça, désolé. C'est ça une sodomie ?
- *Oui.*
- Je croyais que c'était quand tu frappais les gens. »

(Entretien avec Djamel, 15 ans, incarcéré depuis 4 mois, quartier mineurs.)

INTRODUCTION

Une enquête sur la sexualité des jeunes détenus

Les recherches menées en sciences sociales sur la sexualité se sont multipliées depuis les années 1970. Elles ont notamment suivi les luttes féministes pour le respect du corps des femmes et de leurs droits (Collectif, 1970), les mouvements sociaux lesbiens, gays, bi et trans (LGBT) contre la fin des discriminations et pour l'égalité des droits, puis les politiques publiques de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST, et notamment VIH/sida). Ces recherches se sont souvent attachées à décrire la situation des populations discriminées, et, concernant la santé, les populations les plus touchées par le VIH/sida, à l'instar des populations gays, migrantes, ou trans. Il s'est par exemple agi de décrire les répertoires sexuels des hommes gays pour saisir le rapport entre pratiques sexuelles et prises de risque, dans un contexte d'épidémie concentrée (Connell, Kippax, 2014).

Dans ce sillage, la sociologie de la jeunesse s'est saisie de la question car, du fait de leur activité sexuelle et des éventuelles prises de risque liées à l'entrée dans la sexualité (non-maîtrise des méthodes de protection/contraception notamment), les jeunes comptent parmi les populations considérées comme « à risque » concernant les grossesses non-prévues, les IST ou encore les violences de genre (Bozon, 2012 ; Peretti Watel, 2010). Nous disposons aujourd'hui d'une somme de travaux nous permettant de suivre l'évolution des comportements et des représentations des jeunes en matière de sexualité³ y compris à partir d'enquêtes empiriques⁴. Néanmoins, la plupart des recherches menées sur les jeunes et la sexualité ne se sont intéressées qu'aux fractions les plus visibles de la jeunesse, et plus spécifiquement à la jeunesse scolarisée, car l'école est considérée comme le lieu de vie de la jeunesse « normale » et d'une éducation standardisée à la sexualité, mais aussi parce que la très grande majorité des jeunes est scolarisée tout au long de son adolescence, permettant la récolte de données représentatives et la mise en œuvre d'enquêtes quantitatives. À l'opposé, comme les jeunes pris en charge en institution hospitalière ou encore psychiatrique, les jeunes confrontés aux institutions pénales ont été moins fréquemment étudiés, même si cette enquête a été précédée d'une recherche exploratoire sur la santé des jeunes suivis en milieu ouvert par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) [Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2015], que les institutions se sont parfois penchées sur les spécificités des jeunes dont elles ont la charge (Choquet, 1998 ; Choquet *et al.*, 2005), et que des recherches émergent sur la sexualité dans les institutions pénales (Ricordeau, Schlagdenhauffen, 2016).

³ Voir par exemple les résultats des baromètres santé de l'INPES-Santé publique France mais aussi l'enquête Analyse des comportements sexuels des jeunes (ACSJ) publiée dans Lagrange H., Lhomond B., 1997 ; l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF) Bajos et Bozon, 2008 ; les enquêtes KABP (*Knowledge, Attitudes, Beliefs and Practices*) Beltzer *et al.* 2011, ou encore les enquêtes Health Behaviour School Aged Children (HBSC) dont les derniers résultats sur la sexualité sont publiés dans l'article Maillochon *et al.*, 2016.

⁴ Parmi lesquelles on peut citer : Clair, 2008 ; Amsellem-Mainguy, 2007 ; Blanchard *et al.*, 2010 ; Hamel, 2003a ; Fidolini, 2015.

Les mineurs incarcérés, auxquels nous nous sommes intéressés dans cette recherche, sont encore moins visibles que les jeunes suivis en milieu ouvert (bien que très proches dans leurs origines sociales, rapport à l'école, relations familiales etc.), du fait de l'étiquette de « déviant » accolée à leur parcours, mais surtout en raison de leur faible visibilité sociale, hors de la prison et des quartiers dans lesquels ils vivent (Le Caisne, 2008). Décrits bien souvent comme la minorité du pire de la jeunesse, les détenus mineurs sont avant tout enquêtés à partir des actes les ayant menés en détention. Or, nous avons pris le parti dans cette recherche de nous intéresser à ces garçons et à ces filles sous un angle autre que celui de leur étiquetage pénal ou carcéral. Tout en les interrogeant au sein des lieux de détention et en analysant ce contexte précis, ce sont les thématiques de l'amour, de la construction du genre, et de la sexualité qui ont été retenues notre attention.

Cette enquête vient donc questionner le rapport des jeunes détenus à la sexualité, en l'envisageant de manière globale, dans et hors de la détention, en cherchant à resituer la sexualité de ces jeunes dans leur parcours, dans son contexte (relations amoureuses, rapports de genre, de race, de classe ou d'âge), mais aussi à travers les aspirations qu'ils expriment (rapport à l'avenir, à la conjugalité, à la parentalité, etc.). Il s'agit donc à la fois de comprendre ce qui fait la spécificité, ou la banalité, de la sexualité de ces jeunes, en tant qu'ils font partie de la jeunesse (et plus spécifiquement, de la jeunesse de classe populaire), mais aussi que leur expérience carcérale influe sur leur trajectoire affective et sexuelle. En effet, recueillis en détention, les propos des jeunes rencontrés renseignent tout autant sur la prison que sur leur socialisation (Darmon, 2007) avant et pendant la prison, sur leurs relations à leurs pairs immédiats ou à la jeunesse dans son ensemble, et enfin sur leurs relations aux adultes, dans et hors de la détention.

Origine et périmètre de l'enquête

Cette enquête, commanditée par la direction générale de la santé (DGS) et réalisée avec l'appui de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et de la direction de l'administration pénitentiaire pour l'accès au terrain, s'inscrit dans un contexte institutionnel interministériel marqué par la nécessité de mieux connaître et d'agir en faveur de la santé des jeunes « placés sous main de justice⁵ » ou incarcérés. Tout d'abord, à travers l'action 5.5 du Plan d'actions stratégiques 2010-2014 du ministère de la santé concernant les politiques de santé pour les personnes placées sous main de justice (« développer et adapter les actions d'éducation à la vie affective et sexuelle et de prévention des risques liés aux pratiques sexuelles, dont les IST, pour les personnes mineures détenues »). On retrouve également dans le comité interministériel de la jeunesse 2013 piloté par le ministère chargé de la jeunesse, dans l'action 13 l'ambition de « favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire », l'objectif inscrit est alors d'améliorer la santé globale des jeunes pris en charge par la PJJ. Enfin, du côté du ministère de la justice, depuis 2013, la démarche

⁵ L'expression « personnes placées sous main de justice » à laquelle fait référence le plan 2010-2014 désigne les personnes qui, à la suite d'une décision de justice, sont prises en charge par l'administration pénitentiaire, soit qu'elles sont incarcérées, soit qu'elles font l'objet d'une mesure d'aménagement de peine, soit qu'elles font l'objet d'une peine alternative à l'incarcération. On y reviendra, la totalité des jeunes rencontrés dans le cadre de cette recherche sont incarcérés au moment de l'entretien (voir partie méthodologique).

« PJJ promotrice de santé » vise à réactiver la prise en compte des questions de santé dans la démarche éducative de la PJJ et à valoriser l'intervention de la PJJ dans les parcours de santé des mineurs. Cette approche prévoit un certain nombre d'axes de travail autour desquels se réunit une partie des professionnels de la PJJ, l'objectif étant ensuite de diffuser la démarche au sein des équipes dans les directions interrégionales (DIR) qui portent une attention particulière aux questions de santé. Cette démarche a fait l'objet d'une évaluation externe sur les territoires de trois DIR, avec une approche à dominante qualitative.

Cette nécessité de mieux appréhender et documenter la santé des populations incarcérées, et notamment de la population mineure, est très fortement soulignée dans un récent rapport IGAS/IGSJ (remis en novembre 2015). Ce rapport souligne d'ailleurs que « la mise en œuvre des orientations du Plan [d'actions stratégiques] concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle et à la prévention des risques des détenus mineurs a été différée faute d'accord entre les administrations concernées. Le Plan prévoyait également la généralisation d'une séance d'information sur les risques liés aux pratiques sexuelles à tous les mineurs en détention, en quartier mineur et en établissement pénitentiaire pour mineurs, mais un retard important a été pris faute de contrat-cadre conclu entre la DPJJ et la DGS » (IGAS/IGSJ, 2015, p. 64). Au-delà, l'intérêt de la question est perceptible à travers la quantité de thèses de médecine portant sur la santé sexuelle des populations incarcérées, les enjeux autour des dépistages du VIH et/ou des IST ces dernières années. C'est donc dans ce contexte que cette recherche a pour objectif d'améliorer les connaissances sur les attitudes, les représentations et les comportements des jeunes mineur·e·s détenu·e·s en matière vie affective et sexuelle ainsi que de prévention des risques liés aux pratiques sexuelles.

Ce que signifie la sexualité pour les jeunes et professionnels rencontrés en prison

Les jeunes⁶ qui ont accepté de répondre à nos questions ont tous été volontaires pour participer à l'enquête⁷. Parmi leurs motivations, ils nous ont fait part de leur envie de pouvoir parler d'eux autrement que sous un registre scolaire, social ou judiciaire et nous ont dit être curieux de l'objet d'une telle enquête. Leurs histoires amoureuses et sexuelles constituent en effet un domaine à la fois potentiellement ludique et valorisant, alors même qu'ils ont conscience d'être relégués dans d'autres domaines de la vie, en premier lieu vis-à-vis de l'école et de l'emploi. La sexualité aura aussi été une thématique permettant d'aborder la vie détention de façon plus générale, notamment les conditions d'incarcération et les rapports sociaux en prison. Il faut ici préciser que nous ne parlerons pas de rapports sexuels entre détenus, car ils n'ont pas été évoqués par les jeunes et les professionnels rencontrés. Les prisons sont des lieux d'enfermement largement fantasmés au dehors, tout

⁶ Si la jeunesse n'est pourtant pas un « état », et si nous convenons de l'hétérogénéité qui compose cette tranche d'âge, y compris parmi les jeunes incarcérés, nous utiliserons ici indifféremment les termes « adolescents », « jeunes » et « mineurs », mais aussi « filles » et « garçons » pour parler des jeunes rencontrés dans cette enquête.

⁷ Pour faciliter la lecture de l'article, la forme non marquée (c'est-à-dire le masculin singulier) est utilisée sans discrimination et renvoie aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

particulièrement en ce qui concerne une sexualité violente comme outil de domination entre prisonniers (comme on peut le voir dans une grande partie des séries télé américaines ou françaises). On postule même parfois l'existence d'une « sous-culture » carcérale, qui produirait des relations sociales spécifiques, très différentes de celle du monde libre (Clemmer, 1940). Sans penser que les violences sexuelles n'existent pas en prison, loin de là, il nous semble important d'insister sur le fait que dans les lieux de détention pour mineurs dans lesquels nous avons enquêté, il n'en est rien. Les jeunes sont enfermés dans des cellules individuelles, et pour des durées de détention ne laissant pas réellement de place à une socialisation spécifique dans la prison (la prison est alors davantage dans la continuité des relations sociales entre jeunes dans les quartiers populaires). Dans le cas de mixité expérimentée dans l'une des prisons enquêtées, garçons et filles n'ont pas de possibilité d'avoir des contacts prolongés hors du contrôle des adultes (nous y reviendrons largement dans le rapport).

Ainsi, la sexualité est envisagée dans cette recherche à travers un ensemble de pratiques relatées par les jeunes et par les professionnels, indissociables des représentations. Elle réfère à des actes socialement codés comme « sexuels », au sens où il n'y a pas de sexualité naturelle, mais seulement des pratiques et représentations renvoyant à la sexualité dans un contexte donné (Bozon, 2001). Pour les détenus mineurs, la sexualité consiste essentiellement, comme pour les autres jeunes, en des paroles, des échanges de mots ou de messages téléphoniques éventuellement, des mises en scène de soi, des récits d'expériences. Pour le reste, les pratiques sexuelles en détention se traduisent essentiellement par la masturbation. La sexualité renvoie également, pour les jeunes rencontrés, à des expériences vécues (les « premières fois », par exemple), mais également à des jugements de valeur (normes de la sexualité, de ce qui est considéré comme sexuel ou de ce qui ne l'est pas, de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas, etc.). Elle implique également un implicite, celui de l'hétérosexualité, toujours présent mais jamais nécessairement énoncé comme tel : aucun des jeunes rencontrés ne s'est présenté comme homosexuel ou bisexuel (et n'a éprouvé le besoin de dire qu'il ne l'était pas), ce qui peut notamment s'expliquer par la stigmatisation des sexualités minoritaires dans la jeunesse, qui plus est en prison, mais aussi par l'âge des jeunes rencontrés (comme le montre l'enquête CSF [Bajos, Bozon, 2008] les premières initiations à la sexualité étant plus souvent hétérosexuelles, même lorsque les jeunes vivent ensuite des expériences homosexuelles). Certains jeunes rencontrés n'avaient par ailleurs jamais eu de rapports sexuels, mais avaient beaucoup à dire de la sexualité, de ce qu'ils ou elles en attendent, de ce qu'ils veulent en apprendre en discutant avec un adulte extérieur à la prison.

Cette prise en compte d'une sexualité non réductible aux rapports sexuels nous a permis de penser plus largement l'expérience carcérale de ces jeunes comme une phase spécifique de la socialisation. En effet, il est apparu que l'expérience carcérale influait sur les rapports au corps, à la santé, et *in fine* au souci de soi (Foucault, 1976) chez les jeunes détenus.

Par ailleurs, en prison, la sexualité est un registre large qui mobilise les différents professionnels chargés de l'encadrement des détenus. De prime abord, beaucoup de professionnels disent ne pas avoir à s'occuper de sexualité, puisque celle-ci ne figure pas dans leurs mandats professionnels (Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2016). En théorie, ils sont là pour veiller à la sécurité des lieux, pour

veiller au suivi éducatif des jeunes, ou pour aider le détenu à se réinsérer. Mais en pratique, ceux qui passent du temps avec les jeunes, surtout ceux les plus près des cellules, ont par exemple à gérer les rapports que les détenus entretiennent avec leur petite amie au-dehors via des lettres et des coups de fils, les provocations à caractère sexuel à destination d'autres détenus ou des professionnels, toutes les questions relatives à la santé sexuelle des détenus, et enfin les divers moments où l'intimité sexuelle est mise à mal par la surveillance permanente. Nous avons ainsi été confortés dans l'idée de départ qui consistait à inclure dans notre enquête tous les professionnels qui travaillent dans les lieux de détention. Cela nous aura permis de croiser expérience et encadrement des sexualités juvéniles, tant en termes de pratiques que de représentations.

La sexualité et la santé sexuelle

Un volet central de l'enquête nous a amenés à porter le regard sur les pratiques de santé liées à la sexualité, notamment de protection et de contraception, mais aussi sur les modes de réception des discours de prévention en détention. Car si les jeunes confrontés à la justice pénale partagent avec leurs pairs en population générale des pratiques, attentes, besoins similaires, ils n'en représentent pas moins un public à la prise en charge particulière en raison de la spécificité de leurs trajectoires. En effet, les recherches en sociologie ont montré la fragilité de leurs environnements socio-familiaux, leurs difficultés d'ordre scolaire et professionnel et leur inscription dans des histoires de vie souvent chaotiques. Il devient dès lors intéressant de s'interroger sur ce public aux parcours qui, parce qu'ils intègrent des difficultés d'ordre multiple, modifient leur rapport au corps et à la santé (Bailleau, 2002).

La recherche a notamment porté sur la sexualité dans ses aspects sanitaires et sociaux, c'est-à-dire à la « santé sexuelle » comme « un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence⁸ ». Dans cette perspective, l'objectif était d'appréhender la sexualité des jeunes au sens large y compris dans une perspective de santé sexuelle (rapports sexuels souhaités ou non, violences, rapports non protégés, IST, grossesse désirée, échecs contraceptifs, IVG) mais pas seulement. Au-delà, il nous apparaissait opportun de saisir la santé sexuelle au-delà d'un état individuel, mais comme un enjeu collectif propre à la jeunesse enquêtée et au contexte de vie de cette jeunesse au moment de l'enquête (la prison). Cela nous a notamment amenés à saisir les contradictions potentielles entre une prison qui cherche à « éduquer » sur le plan de la santé et de la sexualité (notamment via les éducateurs, les enseignants ou des intervenants extérieurs sur la sexualité), et une prison faisant subir aux jeunes des conditions d'hygiène parfois limitées (vétusté des locaux, présence de la gale, limitation de l'exercice physique), leur imposant de fortes restrictions en termes d'intimité, en même qu'une série d'injonctions genrées et souvent contradictoires (car impossibles à réaliser dans l'immédiat) à être un garçon ou une fille respectable,

⁸ Définition de la santé sexuelle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : www.who.int/topics/sexual_health/fr/

Mais surtout, nous sommes partis de l'idée que la sexualité n'était pas une fonction autonome, qui aurait en soi une existence incontestable et objective. Dans son effectivité, la sexualité reste imbriquée à d'autres domaines de la construction de soi comme les sorties, les relations amicales, familiales (et plus strictement parentales), médicales... Nous montrerons comment la sexualité s'inscrit et prend du sens dans des récits de vie plus généraux, renvoyant à diverses modalités des parcours de vie à l'adolescence. Aussi nous avons choisi, dans cette enquête, d'appréhender l'impact de l'incarcération sur la vie affective et sexuelle des jeunes concernés, mais également sur les autres pans de leur vie (amicale, familiale, professionnelle).

La sexualité au-delà du sanitaire : contextes de la sexualité, rapports de genre, de race, de classe et d'âge

Cette recherche porte également sur les représentations et normes qui entourent la sexualité et la construction à cet âge de la vie de masculinités et de féminités conformes. La prison apparaît en effet comme un univers marqué par une masculinité hégémonique, propre à l'inculcation de valeurs visant à la domination des hommes sur les femmes et au maintien des inégalités femmes-hommes chez les jeunes garçons détenus. Comme nous allons le voir, cette part de la socialisation carcérale tient aux rapports entre détenus, mais aussi aux injonctions de certains professionnels à leur rencontre et aux rapports entre professionnels femmes et hommes. De même, dans les établissements mixtes, les filles performant certaines formes de féminité adaptées à une détention pensée par et pour les hommes, passant par le maintien d'une féminité sous contrainte (en termes de tenues autorisées, mais aussi de possibilité de s'épiler, de se maquiller, etc.) et l'adoption de codes parfois considérés comme « masculins ».

Les entretiens et les rencontres avec certains détenus à quelques mois d'intervalle plaident pour une prise en compte d'une socialisation à la prison qui marque les corps et les esprits. Les jeunes prennent des kilos, se musclent ou simplement grossissent du fait d'un déficit d'activité dans un espace fortement contraint. Aussi, leur rapport à l'avenir et au reste de la jeunesse témoigne d'un fort sentiment de stigmatisation lié à leur étiquette de « taulard ». Cette attention à la perception qu'ils ont d'eux-mêmes dans le monde social a été rendue possible par les entretiens longs où les détenus parlent de sexualité mais aussi se racontent, reviennent de façon réflexive sur leur trajectoire sociale.

D'un point de vue sociologique, on peut noter que ces jeunes détenus appartiennent presque tous aux classes populaires, souvent aux fractions précaires, comme cela peut s'observer dans la plupart des contextes carcéraux (Bouagga 2015), notamment nord-américains (Alexander, 2016). Les jeunes rencontrés sont des garçons, quelquefois des filles, qui pour de nombreuses raisons liées à leur histoire familiale, leur parcours scolaire ou leurs sociabilités, sont relativement moins concernés par ce « flou statutaire » propre à la jeunesse. Pour la plupart, ce sont des jeunes « de quartier », dont l'ethos est associé à des figures stigmatisées dans les médias, les discours politiques, et la prison vient accentuer ce sentiment d'être à l'écart d'une jeunesse plus conforme, scolarisée, des centres-ville, et blanche. En effet, les jeunes rencontrés dans cette enquête sont plus souvent racisés que l'ensemble de leur génération : « Noirs », « Arabes », « Roms », selon les dénominations qu'ils

s'appliquent ou qui leur sont appliquées par les professionnels. Néanmoins, en fonction des établissements enquêtés, la proportion de détenus non blancs varie fortement, de majoritaire à minoritaire, du fait des territoires enquêtés plus ou moins urbanisés et caractérisés par l'immigration postcoloniale. Les contextes territoriaux influent, sur l'expérience carcérale et sur les modes d'entrée dans la sexualité, notamment avec le recours aux travailleuses du sexe dans les régions frontalières. Les parcours différenciés de ces jeunes influent en retour sur les visions du monde, par exemple sur la façon qu'ils auront de catégoriser et de trier les partenaires, avec cette dichotomie récurrente chez les garçons rencontrés entre « les putes » et « les filles bien », sorte de division du monde énoncée comme une règle immuable, mais qui dans la pratique se trouve relativisée. À noter d'ailleurs que cette catégorisation binaire des filles n'est pas propre aux garçons détenus mais largement mobilisée par les jeunes garçons et filles de leur génération. Comme l'explique Isabelle Clair (2012) le terme de « pute », tout autant que celui de « pédé » pour les garçons, agit comme un rappel à l'ordre de genre où l'hétéronormativité est la règle. Ces deux termes servent avant tout à rappeler les pratiques et comportements auxquels filles et garçons sont « par nature » assignés : « Ces deux figures servent à nommer les stigmates (Goffman, 1975) susceptibles de s'abattre sur les filles et les garçons dont la mise en scène du sexe et de la sexualité ne correspond pas à ce qui est attendu d'elles ou d'eux. » (Clair, 2012, p.69). Le terme « putes » est tellement employé par les jeunes, parfois avec des significations différentes, que nous avons fait le choix de l'utiliser comme tel dans ce rapport : le remplacer par un terme plus « acceptable » euphémiserait les propos et ne rendrait pas compte des catégories de classement à l'œuvre chez les jeunes.

Au regard des savoirs accumulés à ce sujet, les jeunes détenus semblent alors se rapprocher sous bien des aspects du reste de leur génération, surtout si on les compare aux autres jeunes de classes populaires. Cette enquête peut ainsi se lire comme une contribution à ce que les adolescents des années 2010 pensent et font de la sexualité, domaine de la vie qui finalement englobe la construction du genre, la perception de soi et des autres, et la reproduction de rapports de domination dont la portée dépasse largement la question sexuelle.

CHAPITRE 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Une enquête sur les jeunes et sur les professionnels de la détention

Réaliser une recherche sur le monde carcéral implique de se confronter à ses logiques internes, et notamment à la logique de séparation qui a cours en prison entre « les professionnels », et « la population pénale », pour reprendre les termes de l'administration pénitentiaire (que nous appellerons ici « les jeunes », « les garçons », « les filles »). Dans l'optique d'une enquête sociologique qui ne prend pas pour acquise cette séparation, mais qui la questionne et l'objective, une voie possible consiste à entrer dans l'institution de manière thématique, plus restreinte, en réalisant une enquête sur les professionnels *ou* une enquête sur les jeunes, avant d'inclure dans l'analyse l'ensemble des réalités rencontrées en détention. Toutefois, la matérialité d'une enquête en détention rend délicate cette méthode consistant à arriver « masqué » sur le terrain, en plus de la rendre discutable éthiquement. Il nous a semblé ici préférable de clarifier dès la négociation du terrain la démarche d'enquête, les objectifs visés, et ce pourquoi les acteurs qui acceptent de répondre à un entretien s'engagent à y répondre. Notre parti pris a donc consisté à avancer à découvert, c'est-à-dire à formuler, dès le projet de recherche et surtout dès sa présentation aux professionnels, la nécessité d'enquêter au même titre sur les jeunes (sujets *a priori* les plus légitimes de l'enquête) et sur les professionnels qui les encadrent.

La question de recherche étant celle de la sexualité de jeunes confrontés à la détention, interrogés au cours de leur détention, il semblait logique d'interroger les différents professionnels ayant des interactions quotidiennes avec ces jeunes, et constituant leurs interlocuteurs potentiels (qu'ils ou elles soient interpellés par les jeunes sur des questions liées à la sexualité, ou qu'ils ou elles provoquent ces questionnements par des actions diverses, ou par la nature même de leur activité). Ainsi, nous n'avons bien entendu pas interrogé *tous* les acteurs de la détention, soit parce qu'ils ou elles ne sont pas en contact avec les jeunes (personnels administratifs, personnels d'entretien ou techniciens), soit parce qu'ils ou elles ne vivent pas le quotidien de la détention (intervenants extérieurs notamment, même si nous en avons rencontré pour évoquer certains aspects de l'enquête). Nous avons notamment avancé l'importance de comprendre les ressources offertes par les différents encadrants en détention du point de vue de la gestion de l'intime, de la sexualité ou des relations affectives, mais aussi la manière dont les jeunes mobilisent ou non ces ressources au cours de leur incarcération. Enfin, croiser les propos des jeunes et ceux des professionnels sur un quotidien qu'ils et elles partagent – celui de la détention, de ses éventuels conflits, de ses anecdotes, etc. – permettait d'incarner l'enquête, de lui donner une profondeur que n'aurait pas permise une simple collecte d'entretiens décontextualisés. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'au-delà des entretiens,

nous avons choisi, comme on le verra plus bas, d'opter pour une démarche ethnographique incluant l'observation dans les matériaux analysés.

Une fois acquise cette nécessité d'enquêter à la fois sur les jeunes et sur les professionnels, une seconde question se posait. Les quartiers mineurs, et plus encore les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), étant des lieux de cohabitation de différents corps professionnels, devions-nous enquêter sur chacun d'eux ? Devions-nous réaliser des entretiens avec l'ensemble des acteurs de la détention ?

Nous avons fait le choix d'enquêter, du côté des professionnels, sur les quatre principales catégories d'acteurs intervenant en détention : les surveillants de l'administration pénitentiaire, les éducateurs et éducatrices de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les enseignants de l'Éducation nationale, et les personnels de soin (infirmiers et médecins des unités sanitaires, dépendant des hôpitaux de secteur).

Du point de vue de la méthode sociologique, et plus spécifiquement de la démarche ethnographique, ce choix d'enquêter sur l'ensemble des acteurs ayant des interactions avec les jeunes posait des questions des plus pratiques : Comment allions-nous expliquer notre recherche aux uns et aux autres ? Comment allaient être interprétées nos demandes d'entretiens dans le cadre d'une enquête portant *a priori* essentiellement sur les jeunes ? Comment allions-nous composer avec les enjeux de démarcation professionnels propres à la détention, et notamment les conflits de légitimité en lien avec notre objet ? Nous n'avons sans doute pas résolu toutes ces questions, mais la manière dont nous avons procédé pour l'enquête et dont nous avons ensuite considéré nos matériaux nous a permis d'intégrer ces questions à l'enquête et de faire des obstacles des données de terrain. Par exemple, il est logique que certains professionnels aient vu dans notre enquête « leur » objet, celui pour lequel ils et elles sont les interlocuteurs les plus légitimes face à des sociologues « débarquant » sur leur lieu de travail.

De manière assez classique, les éducateurs et éducatrices, familiers des questionnements sociologiques sur les jeunes et endossant la prise en charge institutionnelle des parcours des jeunes (Sallée, 2016), ont généralement bien reçu notre enquête et répondu favorablement à nos demandes d'entretien. Ils ou elles étaient les « experts » désignés pour nous répondre. De manière moins visible et avec davantage de variations locales, la même logique était à l'œuvre chez les acteurs et actrices du soin : puisqu'ils et elles recueillent les premiers témoignages des jeunes sur leur santé, leur sexualité, leurs éventuelles prises de risque (en termes d'exposition au risque d'IST notamment), ces professionnels pouvaient se considérer également très concernés par l'enquête. Toutefois, leur distance à leur propre environnement de travail (le fait, notamment, qu'ils et elles circulent très peu hors des bureaux en détention, rendant difficiles les discussions informelles), et sans doute leur plus grande distance aux questionnements des sciences sociales, explique que leur implication dans l'enquête ait été moins évidente que chez les éducateurs et éducatrices. La question administrative est par ailleurs à soulever dans la mesure où les unités sanitaires dépendent des hôpitaux de secteurs. La négociation d'entretiens devait se passer avec d'autres interlocuteurs extérieurs à la détention, multipliant ainsi les procédures administratives et les demandes d'autorisation d'entrer en

contact avec les professionnels. Sur l'un des terrains, la direction de l'unité sanitaire nous a même adressé une fin de non-recevoir rendant l'enquête impossible à mener auprès des professionnels de ce service⁹.

Les deux autres catégories d'acteurs, surveillants et enseignants, auraient pu paraître moins significatifs pour l'enquête : les uns parce qu'ils ou elles ne joueraient qu'un rôle « sécuritaire », prêtant peu à la discussion avec les jeunes, ou ne se traduisant en tout cas jamais dans un projet spécifique visant à accompagner les jeunes dans leurs questionnements liés à la sexualité (ils ou elles ne seraient que de simples « portes clés »), les autres parce qu'ils ou elles appliqueraient un programme spécifique à leur fonction, celui des différentes disciplines et des niveaux scolaires de l'Éducation nationale, sans avoir le temps de sortir de ce programme pour s'aventurer sur d'autres questions, comme celle de la sexualité.

C'est cette hiérarchie intuitive et initiale que notre dispositif d'enquête, incluant les jeunes et l'ensemble des professionnels dans l'analyse, a permis d'éclairer. On verra notamment que les différentes figures de professionnels dont le rôle nous a paru important vis-à-vis des jeunes ne sont pas toujours celles que l'on croit et, qu'en tout cas, il convient de se méfier des définitions officielles de l'activité des uns ou des autres si l'on veut comprendre la réalité de leurs pratiques professionnelles quotidiennes. Il n'est pas inutile, à cette fin, de se rappeler ce principe essentiel de la sociologie du travail, qui veut que « les frontières d'une activité ne sont jamais données d'avance » (Avril *et al.*, 2010, p. 59).

Choisir les terrains d'enquête : la nécessité d'une diversité de territoires et de configurations pénitentiaires

« Encore des sociologues, on en a vu l'année dernière ! » Une telle remarque, entendue sur l'un des lieux de détention enquêtés, pourrait s'avérer anodine si la sociologie n'était pas un petit milieu, d'autant plus petit lorsque l'on se penche sur la sociologie des lieux d'enfermement, ou plus encore sur la sociologie de l'enfermement des mineurs. Les recherches dans ce domaine sont constantes, on l'a dit, mais n'en demeurent pas moins réduites à des petits groupes de chercheurs (en ce qui concerne les enquêtes de terrain à l'intérieur des murs). Or, si la cumulativité ne nuit pas en sciences sociales (Walliser, 2010), elle peut aboutir à des effets de saturation du côté des enquêtés, qui se traduisent très concrètement par des remarques distillées au fil d'un entretien, visant à faire remarquer que telle ou telle question leur a déjà été posée, ou qu'ils ou elles ont bien compris où voulaient en venir les sociologues qui les interrogent. De fait, il est toujours préférable qu'une démarche d'enquête ne soit pas d'emblée surinterprétée par les enquêtés, et qu'ils ou elles n'aient pas l'impression de répéter les mêmes réponses à des questions parfois considérées comme similaires. Concernant les jeunes, eux-aussi parfois surenquêtés, la question se pose un peu

⁹ Il s'agissait dans ce cas précis d'un malentendu concernant le commanditaire de l'enquête : le responsable de l'unité sanitaire croyant que l'enquête émanait de l'administration pénitentiaire. Nous avons tenté, en vain, d'expliquer qu'il s'agissait d'une enquête commanditée par la direction générale de la santé, et avons finalement dû abandonner l'idée d'enquêter sur l'unité sanitaire de ce lieu de détention.

différemment, avec l'asymétrie du rapport entre enquêteur et enquêté et l'impression, parfois exprimée, d'être en prison comme dans un « zoo ». En la matière, l'articulation du savoir et du pouvoir mise en évidence par Michel Foucault (1976) se traduit très concrètement par l'idée selon laquelle la sociologie, face à un public dominé, constitue elle aussi un « dispositif de savoir-pouvoir » aux effets potentiellement violents pour les enquêtés.

Dans cette perspective, l'enquête a été réalisée dans plusieurs régions situées en France métropolitaine notamment parce que les parcours des jeunes, mais aussi leur prise en charge, diffèrent d'un territoire à un autre et influent ainsi sur les résultats de l'enquête. Cette nécessité d'une diversité de territoires est intrinsèquement liée à l'objet d'étude, en l'occurrence à la réalité des parcours des jeunes et de leur prise en charge par les institutions du contrôle social. Les jeunes vivant en région parisienne, dans un univers ou bien très urbanisé ou bien semi-rural, dans les quartiers enclavés de région parisienne, loin des axes majeurs (ceux du RER notamment), ne vivent pas les mêmes réalités que celles et ceux qui vivent en région, à la campagne, dans des villes moyennes, voire dans des capitales de région. Même si le recrutement des lieux de détention enquêtés n'est pas exclusivement local, la plupart des jeunes viennent cependant du territoire proche. Cela est à relativiser concernant l'incarcération des filles, qui a parfois lieu loin de leur domicile du fait du faible nombre de lieux de détention susceptibles de les accueillir.

Le choix des lieux a été également guidé par la volonté de travailler sur l'expérience carcérale des garçons et des filles incarcérés (Duhamel *et al*, 2016). Les filles représentent environ 7 % des peines de privation de liberté enregistrées au casier judiciaire national parmi les mineurs¹⁰, et, comme parmi les majeurs, une part encore moindre (de l'ordre de 3 %) des personnes effectivement incarcérées.

TABLEAU 1. EFFECTIF DES FILLES MINEURES ET DES GARÇONS MINEURS AU 1^{ER} AVRIL 2017

Date	Mineurs hommes sous écrou	Mineurs femmes sous écrou	Mineurs hommes en détention	Mineurs femmes en détention
01/01/2017	735	34	725	33
01/02/2017	759	25	756	25
01/03/2017	770	27	763	27
01/04/2017	823	35	815	34
01/05/2017	799	46	792	46

Source : DAP, bureau des statistiques et des études (SDME-Me5), mai 2017.

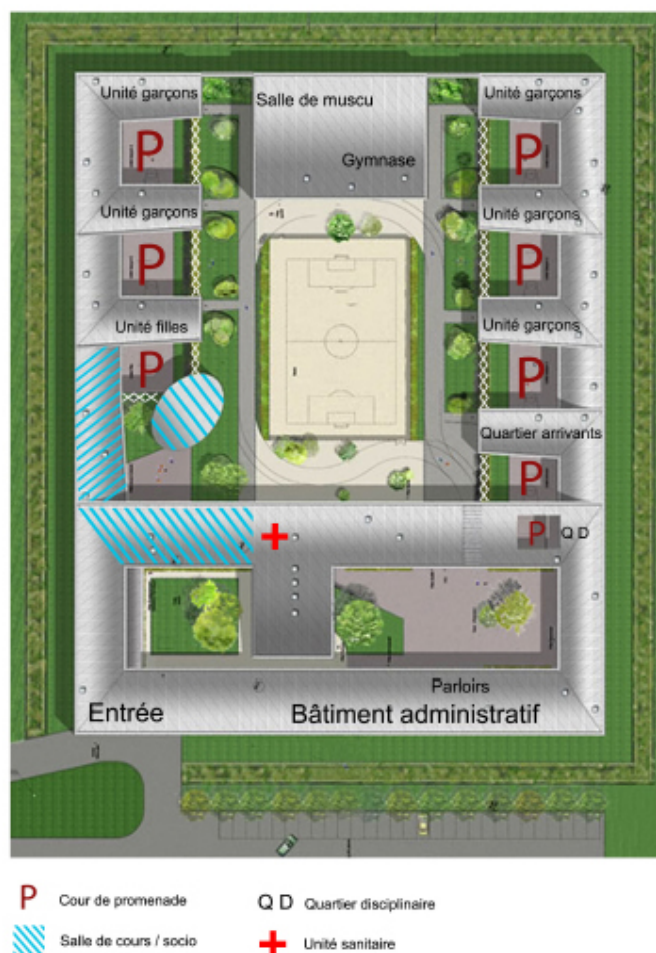
Du fait de leur nombre, on ne trouve donc pas de filles dans tous les lieux de détention pour mineurs (à l'échelle du territoire, 7 prisons sont prévues pour accueillir des filles contre plus de 40 pour les garçons) : soit que les cellules réservées aux filles ne sont pas occupées, par défaut d'incarcération,

¹⁰ Ministère de la justice, *Les condamnations 2011, 2013* [Données du casier judiciaire national].

soit que les lieux ont mis en place une politique de non-mixité (refus d'accueillir des filles, ou accord passé, par exemple, entre deux maisons d'arrêt sur un territoire : l'une accueillant toutes les filles, l'autre les seuls garçons). Il fallait donc, pour répondre à notre volonté d'enquêter sur les filles et sur les garçons, choisir des lieux mixtes, qu'il s'agisse de mixité « administrative » (la prison accueille des filles et des garçons, mais avec des contacts limités entre les sexes), ou de mixité réelle (la prison, en l'occurrence l'EPM, accueille alors des jeunes filles et garçons incarcérés dans des unités séparées, mais participant à des activités communes).

La diversité territoriales s'est révélée pertinente compte tenu de l'objet d'étude – l'entrée dans la sexualité –, notamment car cela nous a permis de travailler sur l'accès facilité à la prostitution dans les pays frontaliers. En effet les pays limitrophes de la France ont, pour la plupart, une politique d'institutionnalisation du travail du sexe plus « ouverte » (Mathieu, 2013), autorisant l'accès à des « maisons closes » pour les majeurs, mais aussi, de manière informelle et visiblement tolérée, pour les mineurs. De même, le fait de vivre dans un territoire à plus ou moins forte densité associative, en particulier en matière d'associations de jeunesse ou d'éducation populaire, ou encore avec la proximité d'un centre de planification familiale, d'un espace santé jeune ou encore d'associations de prévention des IST ou d'autres acteurs de ce type, influe sur le rapport qu'entretiennent les jeunes à leur sexualité et son contexte (éducation à la sexualité, prévention, ressources en cas de prises de risque, lieux de parole, etc.). Les enquêtes sociologiques portant sur des réalités locales, de manière comparative ou non, souvent inspirées de l'École de Chicago, ont montré l'importance de resituer l'analyse d'un fait social dans son « environnement social plus global » (Mendras, Oberti, 2000, p. 79). Sans anticiper sur les résultats de cette enquête, on peut d'ores et déjà affirmer que le choix d'une diversité de terrains nous a permis d'accéder à une plus fine compréhension de la réalité étudiée, même ces terrains ne seront pas toujours au cœur de l'analyse pour préserver l'anonymat des enquêtés.

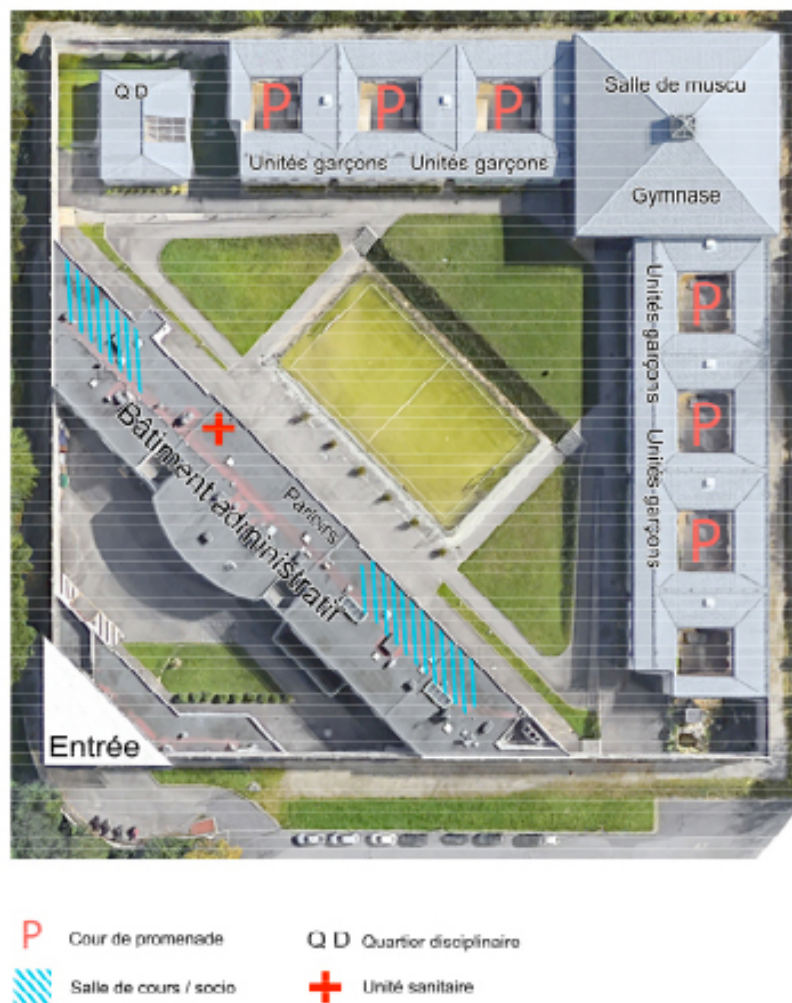
IMAGE 1. ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS, ARCHITECTURE DITE EN « CHARTREUSE »



Enfin, multiplier les lieux de détention nous permettait de prendre en compte la spécificité des configurations pénitentiaires dans lesquelles peuvent être incarcérés les mineurs. En effet, loin de toutes se ressembler, en France les prisons diffèrent considérablement sur le territoire par leur taille, leur architecture, leurs politiques de prise en charge. Concernant notre enquête, elles se distinguent déjà par leur forme administrative : quartiers mineurs (QM) au sein de maisons d'arrêts accueillant aussi des majeurs (spatialement, les mineurs sont répartis sur un ou deux étages qui leur sont spécifiquement dédiés), ou établissements pour mineurs (EPM) n'accueillant que des mineurs, au sein de bâtiments de taille plus modeste. Elles varient ensuite par leur architecture : les deux EPM, notamment, reflètent les deux options architecturales choisies par le ministère de la justice au moment de leur création – dites : « en agora » ou « en chartreuse », ce qui se traduit concrètement par une construction en ailes de détention (les jeunes sont placés dans des cellules donnant toutes sur une cour intérieure, dans un bâtiment en longueur), ou en « unités » (les cellules sont placées dans des unités réparties dans l'enceinte du bâtiment, et ne sont pas toutes orientées de la même manière).

Cependant, le choix des terrains, guidé par certaines exigences de comparativité, de diversité des territoires, de diversité architecturale et de mixité du public accueilli, a aussi été « orienté » par la direction de l'administration pénitentiaire.

IMAGE 2. ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS, ARCHITECTURE DITE EN « AGORA »



Enquêter au sein d'une équipe mixte

Nous avons constitué une équipe mixte et sans hiérarchie entre ses membres : les trois enquêteurs ont réalisé le terrain au même moment, dans des conditions similaires, et ont également participé aux différentes phases entourant ce terrain (négociation de l'enquête, analyse et présentation des résultats). Sur un terrain tel que la prison, il était nécessaire de composer avec certaines contraintes inhérentes aux rapports de genre au sein de l'institution. Ainsi, dans les différents lieux d'enquête, il n'a pas été possible, pour les deux enquêteurs hommes, de réaliser des entretiens avec les filles

détenues. La présence des hommes dans les lieux d'enfermement des femmes (les quartiers femmes, ou les unités filles des établissements pour mineurs) fait l'objet de nombreuses précautions en prison. Dans les quartiers femmes, la présence des hommes est strictement consignée et minutée par les surveillants assurant l'accueil des bâtiments, des quartiers ou des unités, en raison d'une crainte rencontrée sur tous nos terrains : celle d'une plainte pour agression sexuelle émanant d'une femme (majeure ou mineure) visant un homme. Cette même crainte est d'ailleurs institutionnalisée, puisque les surveillants hommes ne travaillent jamais dans les quartiers femmes (l'inverse n'étant pas vrai, puisque les femmes travaillent très fréquemment dans les quartiers hommes) comme le stipule le code de procédure pénale (article D222). Néanmoins, dans les prisons incarcérant des femmes, les « gradés » peuvent être des hommes. Il est difficile d'attester le caractère fondé ou non de cette méfiance des professionnels, et ce n'est de toute façon pas notre problème ici, mais on ne peut que noter sa prégnance dans les lieux enquêtés, qui a abouti, pour les deux enquêteurs, soit à une interdiction de l'accès aux quartiers filles, soit des formes de dissuasion de nature à semer le doute et à provoquer, chez les chercheurs, un réflexe d'autocensure. En effet, insister afin de pouvoir réaliser des entretiens entre un enquêteur et une fille aurait consisté à prendre le risque de voir la prophétie annoncée par les professionnels se réaliser, prophétie formulée ainsi par un surveillant : « Vous faites un entretien avec elle, c'est sûr, elle se met à poil dans sa cellule et porte plainte ! » Précisons ici qu'à notre demande, les entretiens se sont déroulés en face à face, dans des pièces fermées visant à garantir la confidentialité des jeunes. Il n'en aurait sans doute pas été de même si les entretiens avaient été réalisés à proximité des surveillants, par exemple au parloir. Enfin, il est possible que les contraintes administratives que provoque la présence d'hommes dans une unité d'enfermement de femmes aient poussé les agents à en interdire l'accès aux enquêteurs. L'obligation de noter chaque allée et venue des intervenants extérieurs, de minuter leur rencontre avec les mineures, représente en effet une charge de travail supplémentaire pour les surveillants. Ces éléments permettent d'annoncer, d'emblée, que malgré la mixité de l'équipe d'enquête, l'ensemble des entretiens réalisés avec des filles l'ont été par l'enquêtrice, la réciproque n'étant pas vraie. En effet, la crainte d'une plainte pour agression sexuelle n'a pas d'équivalent à propos des garçons, et aucune réticence n'a été opposée à l'enquêtrice voulant réaliser des entretiens avec des garçons, si ce n'est, parfois, une allusion au caractère potentiellement violent d'un jeune. Si au fil de l'enquête les deux enquêteurs hommes n'ont pu mener des entretiens individuels avec des filles, les séquences de restitutions menées avec des petits groupes de jeunes (non mixtes) ont été réalisées en présence des trois sociologues. Nous avons pu constater que la présence d'hommes n'a pas semblé gêner les filles (en groupe) pour parler de leurs conditions de détention ni de leur vie sexuelle et affective. Si à cette occasion il ne s'agissait pas de faire raconter des pratiques individuelles, mais plutôt de réagir aux premiers résultats de l'enquête, dans chacun des groupes les filles ont parlé d'elles, de leurs parcours etc. Nous avons évoqué avec elles l'éventualité de répondre à des entretiens menés par les deux sociologues hommes, ce à quoi elles ont répondu positivement dans leur majorité, une minorité a déclaré être gênée par cette idée ou disant qu'il serait important de donner le choix aux personnes qui répondent aux enquêtes.

Enfin, il est arrivé, sur le terrain, que des jeunes nous interpellent en constatant la mixité de notre équipe (notamment lorsqu'ils nous voyaient arriver ensemble dans la cour de la prison), et nous jouions le jeu lorsqu'un jeune formulait des demandes du type « moi, je ne veux pas parler à une fille », ou, au contraire, « je ne parlerai qu'à la fille ». La situation d'entretien, surtout entre un jeune et un adulte, étant par essence une situation inégalitaire, et plus encore dans le cadre carcéral, il nous apparaissait important de suivre, dans la mesure du possible, les « préférences » des jeunes enquêtés, qui pouvaient par ailleurs renvoyer à de la gêne : gêne de parler de son intimité, de sa sexualité à une femme ou à un homme, en particulier (Schlagdenhauffen, 2014).

Les choses se sont révélées plus compliquées lorsque des professionnels, eux aussi interrogés dans le cadre de cette enquête (voir plus bas), ont émis le même type de souhait. En effet, certains professionnels (le plus souvent des hommes, éducateurs ou surveillants), ont demandé à n'être interrogés que par une femme (nous n'avons pas été confrontés à la demande inverse). Le rapport de pouvoir inégalitaire qui vient d'être mentionné à propos des jeunes pouvait alors se retourner contre les enquêteurs, et révéler une forme de sexisme consistant à imposer ses exigences à une femme enquêtrice, en lui imposant la situation d'entretien. Bien-sûr, il n'est pas impossible que certains professionnels ressentent le même type de gêne que les jeunes à parler de sexualité face à un homme ou à une femme, et nous avons accepté dans certains cas de telles demandes. Cependant, nous avons parfois dû imposer un entretien « mixte », réalisé par un enquêteur et l'enquêtrice, lorsque le climat de confiance n'était pas établi et que l'exigence de ne parler qu'à une femme portait à confusion. Enfin, les exigences relatives aux conditions de réalisation d'entretien étaient similaires pour les jeunes et les professionnels : une pièce fermée, où seuls l'enquêté et l'enquêteur seraient présents pour garantir la confidentialité des propos.

Il n'est sans doute pas exagéré de dire que l'ethnographie a un genre (Clair, 2016 ; Renahy, 2006), au sens où elle est « prise » dans les rapports de genre et ne se déroule pas de la même manière selon que l'enquêteur est un homme ou une femme. L'impact du sexe des enquêteurs ne se matérialise pas seulement dans les recherches anthropologiques sur des sociétés lointaines, où les femmes, y compris lorsqu'elles viennent « d'ailleurs », sont soumises à des interdits fondamentaux¹¹. En prison, nous avons rapidement constaté, dans les moments consacrés à l'observation du quotidien de la détention ou lors d'interactions informelles, que les situations auxquelles nous avons accès n'étaient pas les mêmes selon notre genre. Cela pouvait se traduire de manières très diverses. Ainsi, il a parfois été donné à l'enquêtrice d'accéder à certains lieux parce qu'un éducateur ou un moniteur de sport souhaitait lui montrer son quotidien, sans doute mû par une forme d'auto-valorisation de genre : le fait de se montrer positivement à une femme, qui plus est extérieure à l'univers carcéral. À l'inverse, les rapports de genre pouvaient jouer « en faveur » (du point de vue des opportunités d'accès à des situations d'enquête) des deux enquêteurs, par exemple lors de ce moment de battement dans l'une des prisons enquêtées, où plusieurs surveillants hommes se trouvèrent rassemblés dans une salle de contrôle des accès. Ces salles comportent des écrans reliés à des caméras pilotables par joystick, donnant pour certaines sur la

¹¹ L'anthropologue Marie Goyon (2005) décrit par exemple, dans son travail sur l'art dans les plaines d'Amérique du Nord, l'impact du sexe et du genre sur son enquête, et notamment le fait que certains rituels étaient inobservables par une femme.

cour de promenade des jeunes. Ce jour-là, les surveillants passèrent un long moment à zoomer sur les jeunes en commentant leurs attitudes, en blaguant, avant d'orienter la caméra sur leurs collègues surveillantes et les éducatrices (sortant ainsi du cadre habituel qui leur est assigné, consistant à visionner les caméras pour des raisons de sécurité), et plus spécifiquement sur les fesses de l'une d'entre elles, en tentant d'engager avec nous une discussion sur le mode de la masculinité complice (Connell, 2014) à propos des qualités physiques de leur collègue et de partager ainsi certaines formes de sexisme au travail. Évidemment, au-delà de la gêne potentielle provoquée chez des enquêteurs, conscients des rapports de genre asymétriques, et par conséquent mis en difficulté par la complicité dans le sexisme souhaitée par les acteurs, cette situation était une bonne occasion de comprendre les représentations de genre qui ont cours parmi certains professionnels sur le terrain.

On le voit, le genre interfère de manière complexe lors d'une enquête ethnographique : s'il donne lieu à de potentiels résultats à l'analyse des entretiens réalisés par un homme ou par une femme, il est aussi de nature à limiter l'accès à certaines personnes, à certaines situations, ou au contraire à favoriser cet accès, à faire accéder à une forme d'entre soi ou à de petits « privilèges » ethnographiques. Il constitue donc un élément essentiel de la démarche ethnographique et doit toujours être pris en compte dans les analyses produites (voir notamment Monjaret, Pugeault, 2014). Sur un terrain et un objet proches, celui des soins en prison, Marc Bessin et Marie-Hélène Lechien (2014) rappellent par ailleurs que le genre est indissociable d'autres propriétés sociales qui jouent un rôle sur le déroulement de l'enquête. Ainsi, l'expérience des chercheurs, leur statut (social et académique), leur âge, leur *hexis* corporelle (manière de se tenir, d'agir), leur proximité avec l'objet étudié, etc., influent sur l'enquête. Lors de nos sessions sur le terrain, où nous enquêtons, rappelons-le, collectivement, il n'a pas été rare de constater l'impact de nos propriétés sociales et des représentations liées à notre métier. Ainsi, du fait des hiérarchies de genre habituelles dans les milieux professionnels, notamment en prison, certains acteurs étaient étonnés de voir que la personne qui coordonnait l'enquête était la seule femme (car, comme on le sait, du fait du plafond de verre présent dans la plupart des milieux professionnels, les responsables d'équipe sont le plus souvent des hommes, et leurs subordonnés des femmes). D'autres s'étonnaient de l'âge (perçu) de l'un des enquêteurs, qu'ils étiquetaient parfois spontanément comme « le stagiaire ». Plus fondamentalement, et même si nous travaillions avec les mêmes guides d'entretien¹², nous avons constaté que nos propriétés sociales, notamment la proximité avec les références culturelles des jeunes, du fait d'une proximité d'origine sociale, ainsi que nos enquêtes antérieures respectives influaient sur la manière de rebondir dans les échanges, de formuler certaines relances.

Ainsi, bien que le genre constitue un analyseur particulièrement puissant des rapports de pouvoir dans lesquels sont pris tous les participants à une enquête ethnographique – enquêteurs comme enquêtés –, il doit être mis en perspective avec l'ensemble des propriétés sociales des acteurs en présence et nécessite, tout au long de la recherche et de la présentation de ses résultats, une

¹² Liste des questions posées lors des entretiens, préparée en amont de l'enquête de terrain.

analyse réflexive. Nous avons fait le choix de placer au centre cette dimension réflexive et de l'objectiver tout au long de la présentation des résultats de la recherche.

Les données et leurs premiers enseignements

Collecter les données : la mise en œuvre de l'enquête

Initialement envisagée comme une enquête KABP pour *Knowledge, Attitudes, Beliefs and Practices* [Connaissances, attitudes, croyances et pratiques] par la direction générale de la santé dont l'objectif était de documenter précisément un état des connaissances, des manières d'agir, des représentations ou des conduites relatives à la sexualité, et plus spécifiquement à la prévention du VIH, des IST, et à la contraception (car c'est généralement à ce type d'objets que les enquêtes KABP sont consacrées), c'est finalement la méthodologie qualitative qui a été retenue pour mener cette enquête sur la population mineure détenue¹³. En effet, compte tenu de la taille réduite de la population des jeunes détenus, et ayant pu constater le niveau scolaire relativement faible et un rapport à l'écrit et à la lecture difficile lors de l'enquête exploratoire, l'enquête par entretiens nous semblait être davantage adaptée. De plus, on sait l'importance qu'il y a à interroger de manière qualitative le contexte de la sexualité : par exemple, s'il est utile de savoir que X % des jeunes n'utilisent pas systématiquement le préservatif avec des partenaires occasionnels, il est intéressant de creuser les enjeux liés au consentement (était-il possible, dans telle ou telle situation, d'imposer le préservatif à son partenaire ? Le non-port du préservatif était-il volontaire ?) ou au stigmatisme (la difficulté à assumer l'achat de préservatif dans son quartier, par exemple).

Toutefois, le corpus correspond à une part non négligeable des jeunes incarcérés. L'ambition de cette enquête était de chercher à comprendre les comportements, pratiques, connaissances et représentations des mineurs confrontés à la justice pénale en matière de sexualité et celles des professionnels qui en ont la charge, à partir d'un moment bien spécifique des trajectoires de ces jeunes – la détention –, qui constitue une porte d'entrée dans leur histoire de vie, mais qui ne la résume en rien du point de vue de l'objet étudié.

En définitive, tout en rendant compte de la pluralité des expériences et des trajectoires, l'enquête avait pour objectif de mettre en évidence les dynamiques de différenciation entre les filles et les garçons, entre les contextes de la sexualité, et à l'intérieur des groupes. Il s'agissait surtout d'identifier des moments clés où les pratiques de prévention et de protection-contraception se mettent en place, ou au contraire ne font pas partie de l'expérience des jeunes. Ainsi nous avons abordé l'ensemble des situations et des contextes de la sexualité, non sans lien avec les trajectoires et parcours de vie des jeunes, mais aussi la manière dont les professionnels appréhendent ces situations. L'enquête s'est attachée en outre à comprendre l'expérience de la stigmatisation et de la mise à l'écart sociale et/ou scolaire vécue par les jeunes pris en charge par la PJJ – et souvent

¹³ Environ 700 jeunes à un instant *t*, contre un effectif de 2 782 individus dans la dernière enquête KABP réalisée (Beltzer *et al.*, 2011).

auparavant par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) –, habitant pour une grande partie d'entre eux dans des quartiers d'habitat social présentés comme non mixtes socialement. Les jeunes rencontrés sont ceux qui échappent généralement aux enquêtes sociologiques sur l'entrée dans la sexualité, qui prennent souvent comme entrée l'institution scolaire et n'interrogent pas l'expérience des jeunes absents des institutions dominantes de socialisation de la jeunesse. Un des enjeux de cette enquête résidait donc dans la compréhension des effets de la socialisation de ces jeunes sur leur sexualité, ainsi que dans la compréhension de l'institution qui encadre ces jeunes et qui a parfois à prendre en charge une partie de leurs questionnements, voire de leurs pratiques, en matière de sexualité.

Négociation des entretiens

Pour réaliser l'enquête, une fois les terrains choisis, il a fallu convaincre les jeunes et les professionnels d'y participer. Si nous partions sur le terrain avec l'idée d'y faire des observations, il nous fallait avant tout pouvoir réaliser des entretiens. Le fonctionnement carcéral faisait que nos demandes d'entretien étaient d'abord soumises à l'acceptation des directions des prisons concernées (et des directions des autres administrations présentes localement : proviseur pour l'éducation nationale [EN], médecin chef pour l'unité sanitaire [US]), qui organisaient en amont nos venues, en présentant l'enquête aux professionnels, lesquels la présentaient aux jeunes.

La question de la présentation de l'enquête aux jeunes s'est avérée délicate. En effet, nous avons rédigé un court argumentaire à leur transmettre avant notre venue (voir annexe), expliquant notre démarche et ses objectifs, en ayant à l'esprit qu'une enquête sur la sexualité pouvait être mal perçue. Nous avons notamment réfléchi, de manière à ne pas provoquer de blocage lié à l'objet « sexualité », à ne pas afficher directement cette dimension de l'enquête, ce qui était d'autant plus légitime que nos questions allaient porter, en entretien, sur bien d'autres dimensions de leur vie. Cependant, la sexualité demeurant l'objet central des entretiens, il était compliqué de ne pas l'annoncer, d'une manière ou d'une autre. Finalement, nous avons fait le choix, dans le document destiné aux jeunes et aux professionnels d'annoncer notre enquête ainsi : « Nous faisons une étude de sociologie tout au long de l'année 2016 sur les relations entre les filles et les garçons, et toutes les questions qui tournent autour de la sexualité à l'adolescence. » La question de la sexualité était donc bien annoncée, mais insérée dans un questionnement plus large (ce qui correspondait d'ailleurs à nos guides d'entretien) sur les relations filles/garçons à l'adolescence.

Ces précautions rhétoriques se sont toutefois heurtées à une réalité : celle du peu de prise de connaissance de ce document sur le terrain (souvent affiché, mais peu lu), conduisant à une présentation de l'enquête aux professionnels par la seule direction de la prison, généralement quelques jours avant notre venue, et à une présentation aux jeunes par les professionnels (souvent par les éducateurs et éducatrices). Dans les deux cas, nous ne maîtrisons pas les termes employés, ni le ton sur lequel était proposée la participation à l'enquête. Si nous précisons ici ces éléments, c'est que nous avons constaté, sur le terrain, une grande diversité dans la demande de participation à l'enquête, tant chez les jeunes que chez les professionnels, et que nous avons pu parfois constater directement l'impact de la présentation de l'enquête sur la propension à accepter d'y participer. En effet, souvent par manque de jeunes volontaires lors de nos visites sur le terrain, il arrivait que des éducateurs ou des

surveillants présentent l'enquête aux jeunes en notre présence, parfois en nous laissant la présenter, parfois en expliquant aux jeunes que l'on venait « enquêter sur leur sexualité » (pour les jeunes, il s'est révélé que le terme d'enquête était associé de manière systématique à l'enquête policière ou à l'enquête sociale), ou qu'on venait « parler de sexe » avec elles et eux. Ces présentations un peu abruptes conduisaient le plus souvent à des refus, et certains professionnels nous expliquaient qu'il avait fallu plusieurs jours pour convaincre un jeune en lui expliquant l'intérêt de l'enquête, le type de démarche, etc. Parfois, la propension à la défiance vis-à-vis non pas des enquêteurs (nous ne l'avons en effet pas ressentie sur le terrain), mais vis-à-vis de leur objet de recherche (la sexualité), se retrouvait chez les professionnels. Une partie du travail de terrain consistait donc à convaincre les professionnels de l'intérêt de notre objet et de la nécessité de les interroger.

Ces difficultés, habituelles dans le cadre d'une enquête sociologique sur un tel sujet et avec de telles méthodes (Guionnet, Rétif, 2015), ont toutefois pu être surmontées pour aboutir à la réalisation d'un nombre important d'entretiens toujours auprès de jeunes et de professionnels volontaires, ainsi que d'observations sur le terrain.

Les matériaux

Au total, nous avons passé 33 jours sur le terrain entre mars 2016 et mars 2017, en enquêtant systématiquement à trois enquêteurs simultanément. 27 jours ont été consacrés à la passation d'entretiens et d'observations au cours de l'année 2016 et 6 jours ont été dédiés à la restitution des résultats au printemps 2017.

Au total nous avons réalisé 72 entretiens avec des jeunes, dont 12 avec des filles, et 59 entretiens avec des professionnels, dont 27 avec des professionnelles. Parmi ces professionnels, 26 appartiennent à la protection judiciaire de la jeunesse (cadre et éducateurs), 19 à l'administration pénitentiaire (surveillants, gradés), 8 à l'Éducation nationale (enseignants ou proviseurs) et 6 à l'unité sanitaire (médecins ou infirmiers). À cela s'ajoutent les six jours de restitution menés dans les cinq prisons enquêtées au cours desquels nous avons pu mettre en discussion les hypothèses et les résultats tant avec les professionnels qu'avec les jeunes. S'agissant des restitutions auprès des professionnels, nous avons demandé à ce que, dans la mesure du possible, les quatre administrations enquêtées soient informées et que, dans la mesure du possible, des professionnels de chacune d'entre elles puissent y participer. Ce ne fut pas le cas à chaque fois, mais lorsque cela a été possible, la plus-value des interactions interprofessionnelles a été notable. Au total, nous avons restitué l'enquête auprès de 66 professionnels (essentiellement issus de l'administration pénitentiaire et de la PJJ mais également des unités sanitaires, très peu auprès de l'éducation nationale). Du côté des jeunes, ces séquences de restitutions ont été faites auprès de « petits groupes » constitués par l'administration pénitentiaire notamment en raison des interdictions de contact entre certains jeunes. 51 jeunes ont y participé, répartis dans des groupes composés de 2 à 7 personnes. Tous les groupes étaient non mixtes. Deux groupes étaient composés exclusivement de filles (n=5 et n=6). La plupart des jeunes n'avaient pas participé à l'enquête, mais ont trouvé l'exercice intéressant ; à ceux qui y avaient participé, cette phase de restitution a permis de situer leur participation au regard des

réponses d'autres jeunes de leur âge. Autant que possible, nous avons demandé à ce que ces séances se déroulent sans la présence des professionnels de la prison, ce qui n'a pas été le cas dans trois groupes pour des raisons de « sécurité » mais aussi de curiosité des professionnels.

Les entretiens de type semi-directif ont tous été effectués par l'un des trois chercheurs composant l'équipe qui a mené l'enquête, sur la base d'un guide d'entretien commun. Après une brève présentation de l'enquête et l'explication de l'importance de l'enregistrement et des conditions de réalisation, il était rappelé aux jeunes qu'ils pouvaient interrompre à tout moment l'entretien, refuser de répondre, couper l'enregistrement, etc. Les refus ou coupures d'entretien ont d'ailleurs été rares. À la suite de cela, les enquêtés étaient invités à décrire le contexte et l'ensemble des événements importants de leur vie affective et sexuelle, et de préciser l'information dont ils disposent en matière de protection et de contraception. L'expérience de la détention était interrogée à travers la question de la santé, de la sexualité, du lien avec le dehors et notamment les parents, les amis et les partenaires. Les entretiens se sont déroulés la plupart du temps dans des salles d'audience (pièces réservées aux rencontres des jeunes avec leurs avocats ou certains intervenants extérieurs), respectant autant que possible la discrétion des propos. Quelques-uns se sont déroulés dans les bureaux d'éducateurs ou des salles de classe. Aucun ne s'est déroulé en cellule, même si certains jeunes nous ont fait visiter leur cellule à la suite de l'entretien. Il est arrivé fréquemment que les jeunes comme les professionnels se proposent d'eux-mêmes pour participer à l'enquête lors de la rencontre physique avec l'équipe de chercheurs.

La quasi totalité des entretiens a été enregistrée sur dictaphone après acceptation de l'enquêté (qu'il soit jeune ou professionnel). Une sélection d'entre eux a fait l'objet d'une retranscription intégrale pour une analyse détaillée de la parole de l'enquêté et de l'interaction avec l'enquêteur, ce sont ces entretiens qui seront surtout mobilisés dans la suite de ce travail. Les autres entretiens (non retranscrits ou retranscrits partiellement) ne sont pas pour autant mis de côté et ont servi considérablement à l'analyse des résultats. Les séquences de restitution sont également mobilisées comme du matériau d'enquête dans ce rapport. Les entretiens (questions et réponses) qui seront présentés ont tous été anonymisés : un prénom fictif a été attribué à chaque jeune et à chaque professionnel, comme pour les lieux de détention, qui ont aussi fait l'objet d'une anonymisation. La localisation géographique a été supprimée lorsqu'elle était évoquée, dans l'ensemble des entretiens, et a été remplacée par des informations relatives à la taille de l'agglomération. De même, les prénoms des partenaires, des parents, des enfants ont été systématiquement modifiés, ainsi que les prénoms et noms des collègues évoqués en entretien par les professionnels. L'analyse des entretiens fut ensuite le fruit d'une élaboration collective.

Confidentialité

La recherche concernant des mineurs, il était bien sûr nécessaire d'assurer l'absolue confidentialité des entretiens menés, à la fois à l'intérieur de la prison, en évitant que les jeunes sachent quels avaient été les autres jeunes interrogés et en garantissant la confidentialité des propos tenus et des lieux d'entretien (des salles fermées, sans présence extérieure), mais aussi à l'extérieur, via une procédure d'anonymisation. Ainsi, les prénoms des jeunes ont été systématiquement modifiés ainsi

que leurs pseudonymes choisis pour ce qu'ils révèlent des positions sociales, ethno-raciales et genrées des jeunes. Ainsi, en nous opposant à l'idée selon laquelle tout prénom peut être remplacé par un autre (Coulmont, 2014), nous avons réfléchi à des pseudonymes évoquant, par exemple, les mêmes propriétés sociales ou les mêmes origines (prénoms français, arabes, roumains, etc.). Comme l'écrit Emmanuelle Zolesio, « les prénoms, ne sont pas construits ni distribués au hasard dans la population, et [...] ne sont pas porteurs des mêmes connotations » (Zolesio, 2011). Ce principe d'anonymisation, appliqué de la même manière aux professionnels, était toujours rappelé au début des entretiens, et les jeunes signaient également un formulaire de consentement mentionnant ce principe et celui de la libre participation à l'enquête (rappelant notamment, le fait que l'entretien pouvait être interrompu à tout moment).

IMAGE 3. EXEMPLE DE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ECLAIRE,
REMPLI PAR CHAQUE JEUNE AVANT L'ENTRETIEN

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ECLAIRE (Exemplaire enquêté·e)	
Cet entretien est réalisé dans le cadre d'une enquête de l'INJEP Cette étude porte sur les jeunes et leur sexualité. Votre participation à cette étude consiste à répondre à <u>un entretien anonyme et confidentiel</u> , enregistré avec un dictaphone si vous l'acceptez. Vous êtes <u>libre de participer</u> à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation à tout moment sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision.	
Pour assurer la <u>confidentialité</u> des renseignements fournis lors de l'entretien : • les noms des participant(e)s, ainsi que les villes et les personnes citées ne paraîtront dans aucun rapport ; • les résultats individuels des participant(e)s ne seront jamais communiqués ; • la recherche fera l'objet de publications dans des revues scientifiques, et aucun(e) participant(e) ne pourra y être identifié(e) ; • un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participant(e)s qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils/elles aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature.	
Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.	
Je soussigné(e) (Nom) _____	
(Prénom) _____	
Consens librement à participer à cette enquête.	
Signature du participant de la participante :	
Date _____/2016	

Présentation générale des garçons et des filles rencontrés

Nous avons rencontré 72 jeunes. Il apparaît que l'échantillon est relativement bien diversifié du point de vue des variables de stratification retenues par rapport à la population des jeunes en prison : 9 ont moins de 16 ans, 12 sont des filles. Une majorité des jeunes rencontrés a autour de 16 ou 17 ans, l'âge moyen étant de 16,5 ans pour les garçons et de 16,3 ans pour les filles. Une minorité des filles (2) et des garçons (7) a moins de 16 ans au moment de l'enquête. À titre de comparaison, la direction de l'administration pénitentiaire nous a fourni les données suivantes concernant l'âge médian et l'âge moyen des mineurs détenus.

TABLEAU 2. ÂGE MOYEN ET AGE MEDIAN DES MINEURS DETENUS

Au 1 ^{er} janvier 2017	Mineurs hommes en détention	Mineures femmes en détention	Mineurs en détention
Âge moyen	16,45	16,06	16,43
Âge médian	17	16	17

Source : DAP, bureau des statistiques et des études (SDME-Me5), mai 2017.

Si l'on s'attache, préalablement à la situation individuelle des jeunes, à leurs origines sociales, une analyse rapide de leurs déclarations concernant la profession ou l'activité de leurs parents les associe très majoritairement aux classes populaires, en considérant que les jeunes dont les parents sont ouvriers, employés ou sans activité y appartiennent (Siblot *et al.*, 2015). En effet, dans notre panel d'enquêtés, près de 39 % des parents (pères et mères) sont sans activité, essentiellement au chômage ou au foyer (pour les mères le plus souvent) ; 12 % des parents sont ouvriers et 22 % sont employés ; 18 % appartiennent à la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (mais sont essentiellement artisans), et 7 % appartiennent aux professions dites intermédiaires. Si l'on isole maintenant les parents « actifs » en les comparant aux données de l'INSEE (2013) concernant la population active en France, on constate que les employés sont surreprésentés (44 % contre 28,7 %), alors que les cadres et professions intermédiaires sont largement sous-représentés. La part d'ouvriers parmi les parents correspond cependant aux données nationales disponibles. Enfin, quel que soit le point de comparaison choisi, les parents sans activité professionnelle sont très largement surreprésentés dans notre échantillon.

Du point de vue scolaire, la moitié des garçons a arrêté sa scolarité ou est en cours de scolarisation au collège, qu'il s'agisse du collège « général » ou de classes spécialisées (sections d'enseignement général et professionnel adapté [SEGPA]). Plus d'un quart d'entre eux a été scolarisé ou est scolarisé au niveau lycée ou CAP. Enfin, un peu moins d'un garçon sur cinq a un niveau correspondant aux classes de primaire. Les filles ont elles aussi un niveau correspondant, pour la plupart, au collège (8 des 12 filles), 2 ont un niveau correspondant aux classes de primaire, et 2 à la fin des études secondaires (lycée ou CAP). Soulignons que sur les 72 jeunes rencontrés, près d'un tiers est scolarisé au moment de l'incarcération, les

autres ont arrêté l'école depuis six mois ou plus (la quasi-totalité est entrée au collège). Une forte majorité habite dans une grande agglomération (Paris, banlieue, grande ville de province).

Du point de vue des prises en charge antérieures, qui donnent des indications sur le parcours de vie et le rapport à l'institution, nous constatons qu'une partie des jeunes (16 garçons et 3 filles) n'a connu aucune prise en charge antérieure, ni en milieu ouvert ni en milieu fermé, et que l'on trouve dans des proportions équivalentes (19 garçons et 5 filles) un profil de jeunes ayant déjà connu la détention avant leur incarcération actuelle. Entre ces deux situations, 28 garçons et 2 filles ont été placés en foyer (ASE ou PJJ) et/ou suivis en milieu ouvert par la PJJ, et 23 garçons et 8 filles ont connu des formes d'hébergement renforcé ou fermé (centres éducatifs fermés et centres éducatifs renforcés notamment). Ces chiffres, plus peut-être que tous les autres, doivent cependant être relativisés et pourraient relever d'un biais de sous-déclaration : il n'est pas certain que les jeunes aient toujours eu conscience des prises en charge dont ils ou elles relevaient (notamment celles de l'ASE, lorsqu'ils ou elles étaient enfants) ou soient toujours en mesure de les restituer de manière distincte au sociologue dans le cadre des entretiens. Quoi qu'il en soit, l'enquête menée en prison comme celle menée antérieurement en milieu ouvert montrent des jeunes relativement proches dans leurs comportements, pratiques et représentations ce qui s'explique avant tout par une proximité de classe sociale (ils sont tous majoritairement issus de milieux populaires) et de rapport à la scolarité complexe.

Les données récoltées concernant la situation amoureuse des jeunes, c'est-à-dire le fait qu'ils ou elles soient célibataires, « en couple » (depuis plus ou moins de six mois) ou entretiennent des relations ponctuelles, montrent un clivage important entre les sexes. Cela renvoie aux standards de genre différentiels en matière de sexualité (Chesney-Lind, Sheldon, 2014, p. 158 ; Bajos, Bozon, 2008), qui restreignent l'horizon des possibles sexuels et conjugaux pour les filles, quand les possibilités offertes aux garçons sont plus diverses. Ainsi, sur les 12 filles interrogées, 18 se déclarent célibataires, et 3 en couple. Quant aux garçons, outre une partie d'entre eux ne déclarant pas de situation ou ne parvenant pas à la qualifier, 27 se disent célibataires, 5 entretiennent des relations ponctuelles (parfois virtuelles, essentiellement sur Facebook), 7 se déclarent en couple depuis moins de 6 mois, 12 sont en couple depuis plus de 6 mois, dont au moins 2 qui entretiennent explicitement des relations ponctuelles en parallèle.

Le premier baiser est un indicateur pertinent d'entrée dans les relations affectives ou sexuelles, même si sa définition peut varier d'un jeune à l'autre. Dans notre enquête, la moyenne d'âge au premier baiser est plus élevée chez les filles (12,9 ans) que chez les garçons (10,5 ans), et elles sont aussi plus nombreuses à déclarer n'avoir jamais embrassé. Par ailleurs, la quasi-totalité des jeunes rencontrés avaient déjà eu un rapport sexuel avant leur incarcération, seuls 7 jeunes sur 72 déclarent n'avoir eu aucune expérience sexuelle. Si l'on compare aux données de l'enquête HBSC sur la santé des collégiens en France, on voit que seul 13,5 % des collégiennes et 23 % de 3^e des collégiens déclarent avoir eu un rapport sexuel (Ehlinger *et al.*, 2016). La moyenne d'âge au premier rapport sexuel, parmi les jeunes sexuellement actifs interrogés dans notre enquête, est de 13,6 ans, soit un âge d'entrée dans la sexualité plus précoce que la moyenne nationale mesurée dans l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF), située autour de 17,5 ans, avec une grande proximité de

l'âge du premier rapport chez les hommes et chez les femmes (Bajos, Bozon, 2008). Les jeunes filles rencontrées avaient toutefois un âge légèrement plus avancé lors de leur premier rapport (14,25 ans en moyenne) que les garçons (13,5 ans). Les enquêtes antérieures ont à ce titre souligné la plus grande précocité d'entrée dans la sexualité des jeunes ayant interrompu leur scolarité de manière « précoce » (Choquet *et al.*, 2005, Choquet, 1998 ; Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2015).

Les travaux concernant le recours au soin parmi les jeunes confrontés à la justice indiquent une différence importante entre les garçons et les filles : ces dernières sont plus souvent orientées vers le soin que les garçons (Vuattoux, 2016). On retrouve des résultats similaires à travers la question du recours (ou non) au dépistage du VIH/sida parmi les jeunes interrogés. En effet, la majorité des filles déclarent avoir été dépistées en détention (10 sur 12), une seule dit l'avoir été à l'extérieur, et une n'avoir jamais eu recours au dépistage (elle n'a pas eu non plus de relations sexuelles). Les garçons, eux, sont 16 à n'avoir jamais eu recours au dépistage (soit plus d'un sur cinq). Plus de la moitié d'entre eux (36) disent cependant avoir déjà eu recours à un dépistage, dont 13 en détention. Malgré tout, si l'on peut avoir l'impression que les jeunes détenus sont beaucoup plus dépistés que les autres jeunes du même âge, du fait de la proposition quasi systématique à l'entrée en prison, ces données sont à nuancer tant une partie des jeunes n'a pas été en mesure de nous expliquer quel « dépistage » ils avaient fait, ni les résultats qu'ils avaient eu, et pour partie confondaient dépistage, prise de sang et vaccin, la piqûre et l'aiguille laissant planer la confusion. Les discussions lors des séquences de restitution invitent à nuancer la réalité de ces dépistages, puisqu'une partie des jeunes a déclaré alors qu'on leur avait proposé un dépistage sans pour autant l'avoir fait, quand une autre partie n'avait pas été dépistée bien que venant juste d'arriver en prison.

TABLEAU 3 : CARACTERISTIQUES DES JEUNES ENQUETES

	Garçons (n=60)	Filles (n=12)																				
Âge	Les garçons ont en moyenne 16,5 ans. 7 d'entre eux ont moins de 16 ans, 53 ont plus de 16 ans. Répartition par âge : <table><tr><td>14 ans</td><td>15 ans</td><td>16 ans</td><td>17 ans</td><td>18 ans</td></tr><tr><td>2</td><td>5</td><td>17</td><td>35</td><td>1</td></tr></table>	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	2	5	17	35	1	Les filles ont en moyenne 16,3 ans. 2 d'entre elles ont moins de 16 ans, 10 ont plus de 16 ans. Répartition par âge : <table><tr><td>14 ans</td><td>15 ans</td><td>16 ans</td><td>17 ans</td><td>18 ans</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>7</td><td>0</td></tr></table>	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	1	1	3	7	0
14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans																		
2	5	17	35	1																		
14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans																		
1	1	3	7	0																		
Profession / Activité des parents	Concernant l'ensemble des jeunes (filles et garçons), une majorité de parents (39 %) est sans activité professionnelle, notamment au chômage ou au foyer (mères). 22 % des parents sont employés, 18 % artisans ou à leur compte, 12% ouvriers et 7% appartiennent aux professions intermédiaires. Les 2 % restants correspondent à des parents cadres (1 seul parent) ou retraités. <i>Ces chiffres ne prennent pas en compte les 15 % de parents pour lesquels les jeunes ne savaient pas nommer la profession ou le type d'activité.</i>																					
Niveau scolaire	7 garçons ont un niveau correspondant à l'enseignement primaire, 31 ont un niveau collège, et 16 un niveau CAP ou lycée (le plus souvent professionnel). Le niveau scolaire n'a pas pu être renseigné pour 6 des 60 jeunes.	2 filles ont un niveau primaire, 8 un niveau collège (essentiellement 4 ^e et 3 ^e), et 2 un niveau lycée ou CAP.																				
Trajectoire carcérale ou de prise en charge	19 garçons ont déjà connu la détention antérieurement à leur incarcération actuelle, 23 ont été placés en hébergement fermé/renforcé à la PJJ (CEF, CER, etc.), 28 en foyer (ASE ou PJJ) et/ou ont été suivis en milieu ouvert, et 16 n'ont connu aucune prise en charge antérieure. <i>Un même mineur peut cumuler plusieurs de ces situations.</i>	5 filles ont déjà connu la détention antérieurement à leur incarcération actuelle, 8 ont été placées en hébergement fermé/renforcé à la PJJ, 2 en foyer et 3 n'ont connu aucune prise en charge antérieure. <i>Une même mineure peut cumuler plusieurs de ces situations.</i>																				
Situation amoureuse au moment de l'entretien	Parmi ceux qui déclarent une situation amoureuse (n=51), près de la moitié des garçons (27) sont célibataires au moment de l'entretien. 5 entretiennent des relations ponctuelles, 7 sont en couple récent (moins de 6 mois) et 12 sont en couple depuis plus de 6 mois (dont 2 qui entretiennent, par ailleurs, des relations ponctuelles).	3 filles sur 4 (8) déclarent être célibataires, le quart restant déclarant être en couple depuis plus de 6 mois.																				
Âge au premier baiser	L'âge au premier baiser déclaré par les garçons se situe entre 2 et 15 ans, la moyenne étant à 10,5 ans. Un seul garçon déclare n'avoir jamais embrassé.	L'âge au premier baiser déclaré par les filles se situe entre 10 et 15 ans, la moyenne étant à 12,9 ans. 3 des 12 filles déclarent n'avoir jamais embrassé.																				
Âge au premier rapport sexuel	Les garçons sexuellement actifs avaient en moyenne 13,5 ans à leur premier rapport sexuel.	Les filles sexuellement actives avaient en moyenne 14,2 ans à leur premier rapport sexuel.																				
Dépistage VIH	Parmi les garçons, 16 déclarent n'avoir jamais eu recours au dépistage du VIH, 36 disent y avoir eu recours (dont 23 à l'extérieur de la prison [notamment CEF/CER], et 13 au sein de la prison, le plus souvent lors de leur arrivée).	Parmi les filles, 10 déclarent avoir eu recours au dépistage en prison, 1 déclare y avoir eu recours à l'extérieur, et 1 déclare n'y avoir jamais eu recours.																				

Portrait général des professionnels rencontrés

Du côté des professionnels, nous avons réalisé des entretiens individuels avec 59 personnes : 26 travaillent à la PJJ, 19 à l'administration pénitentiaire, 8 à l'éducation nationale et 6 sont professionnels de santé (unité sanitaire [US]/service médico-psychologique régional [SMPR]). L'échantillon a été diversifié pour les professionnels de l'administration pénitentiaire (AP) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), en veillant à faire varier le sexe de l'enquêté, son âge, son ancienneté dans la profession et sur le lieu de détention. S'agissant des professionnels de l'éducation nationale (EN) et des services de médecine et de soin (US/SMPR), nous avons réalisé des entretiens avec tous ceux et celles qui ont accepté de se prêter à l'exercice. Notons qu'une partie des journées d'enquête s'est déroulée lors de périodes de vacances scolaires, non sans impact sur la présence et la disponibilité des enseignants. Les entretiens avec les professionnels ont été individuels dans leur grande majorité, quelques entretiens ont été menés avec 2 à 4 professionnels en même temps. Enfin, de nombreuses situations (non comptabilisées ici dans les entretiens) relevaient d'un entre-deux entre observation des pratiques professionnelles et entretien informel, par exemple lorsque nous passions un temps long à suivre des surveillants ou des éducateurs pendant leurs activités, tout en en profitant pour les interroger de manière informelle (sans enregistrement) sur des thématiques en lien avec notre enquête.

L'enquête a eu tendance à surreprésenter les femmes dans certaines catégories de professionnels (non sans lien avec le sex ratio en vigueur dans les professions). Ainsi, les surveillantes représentent aujourd'hui environ 20 % des effectifs au niveau national (Rambourg, 2013), et notre échantillon en compte plus de 30 %. En revanche, alors que la profession d'éducateur de la PJJ s'est largement féminisée (les femmes représentent plus de 50 % des effectifs au niveau national), notre échantillon surreprésente très légèrement les hommes. Notre échantillon, qui ne prétend pas représenter les professions enquêtées dans leur ensemble, n'est toutefois pas éloigné des ratios hommes/femmes à l'œuvre dans ces professions.

De manière générale, l'âge des enquêtés est plutôt élevé. Le nombre de professionnels de moins de 35 ans est par exemple très faible, comparativement à leur représentation dans les professions concernées à l'échelle nationale. Ceci s'explique notamment, pour les surveillants plus encore que pour les éducateurs PJJ, par le fait que les EPM représentent souvent une opportunité professionnelle en termes de rapprochement de leur région d'origine. Les établissements récemment créés (après 2008) ont permis à certains surveillants issus des territoires enquêtés, souvent affectés en région parisienne dans leurs premières années, de revenir dans leur région d'origine du fait de l'ouverture simultanée d'un grand nombre de postes. Des choix similaires ont été observés dans les parcours des éducateurs PJJ qui ont profité de l'ouverture d'un poste sur leur territoire d'origine pour y revenir, même si le travail en détention n'était pas initialement dans leur aspiration professionnelle. À cela s'ajoute le biais de réponse à l'enquête, qui fait que les enquêtés volontaires étaient peut-être celles et ceux qui avaient la plus grande expérience professionnelle, ou du moins qui étaient les représentants désignés par le groupe professionnel. On retrouve la trace de

ce biais d'enquête dans les données concernant l'ancienneté des professionnels, puisque l'on remarque la forte proportion de celles et ceux qui ont plus de dix ans d'expérience dans leur profession. Cependant, concernant l'ancienneté, il est probable que la réalisation d'une partie de l'enquête en région, où beaucoup d'éducateurs et de surveillants retournent après un passage en région parisienne, ait conduit à rencontrer davantage de professionnels ayant une grande ancienneté dans la profession.

Plus spécifiquement, certaines données concernaient la familiarité de ces professionnels avec la sexualité comme élément de leur formation (initiale ou continue) et enjeu de leurs pratiques quotidiennes (ont-ils déjà parlé de sexualité avec un jeune ? Ont-ils déjà organisé ou participé à un événement de prévention liée à la sexualité ?). Du point de vue de la formation spécifiquement sur la sexualité, on repère des différences importantes entre professions. La légitimité à pouvoir répondre à une enquête sociologique sur un objet tel que la sexualité s'est effectivement posée (comme on avait pu le voir dans l'enquête exploratoire). Si les éducateurs et les professionnels de santé ont, pour une part, bénéficié de formations liées à la sexualité (unités d'enseignement de leur formation initiale, journées de formation continue, diplôme universitaire), les surveillants et enseignants n'en bénéficient généralement jamais. Hormis chez les professionnels de santé, dont la formation initiale inclut presque systématiquement un volet lié à la sexualité et à ses enjeux, la plupart des professionnels de la détention ne sont donc pas formés à cette question et doivent mobiliser, comme le montrent les entretiens, leurs propres connaissances, voire leur expérience singulière (nous reviendrons sur ce point dans les chapitres qui suivent). Qu'ils aient ou non suivi une formation, nombre d'entre eux doivent toutefois répondre aux questions des jeunes concernant la sexualité. Les séances de restitutions de l'enquête menées en présence des différents corps professionnels ont montré l'intérêt et les apports de permettre des temps collectifs entre les différents spécialistes travaillant auprès des jeunes, chacun remarquant que l'autre est susceptible d'être concerné par les enjeux de vie affective et sexuelle des jeunes. Ainsi, une proportion importante de surveillants (11 sur 19) dit avoir déjà abordé la sexualité avec les jeunes. De même, la plupart des éducateurs et éducatrices (22 sur 26) et des enseignants (6 sur 8) ainsi que la totalité des professionnels de santé disent avoir déjà évoqué la sexualité avec les jeunes. Cela révèle que la sexualité fait partie à la fois des dimensions formelles de l'activité des professionnels (notamment pour les éducateurs et les professionnels de santé, pour lesquels la prévention entre dans leurs missions), mais aussi de ses dimensions informelles (notamment lorsque les surveillants disent avoir évoqué la sexualité avec les jeunes).

Enfin, près de la moitié des enseignants (3 sur 8) et des professionnels de santé (4 sur 6) dit avoir participé à une action de prévention concernant la sexualité. Cela s'explique notamment par la mobilisation d'acteurs extérieurs (associations, institutions partenaires) pour ces actions ou par leur organisation interne aux unités sanitaires. Dans les deux cas, les professionnels qui organisent ces interventions sont peu favorables à la présence d'autres professionnels (certaines associations refusent, par exemple, que des surveillants ou des éducateurs – même si c'est plus rare – participent à leurs actions ou même y assistent seulement).

TABLEAU 4 : CARACTERISTIQUES DES PROFESSIONNELS RENCONTRES

	Surveillants (n=19)	Éducateurs (n=26)	Enseignants (n=8)	Professionnels de santé (n=6)																																				
Sexe	<table><tr><td></td><td>H</td><td>F</td></tr><tr><td>Nb</td><td>13</td><td>6</td></tr><tr><td>%</td><td>67 %</td><td>33 %</td></tr></table>		H	F	Nb	13	6	%	67 %	33 %	<table><tr><td></td><td>H</td><td>F</td></tr><tr><td>Nb</td><td>14</td><td>12</td></tr><tr><td>%</td><td>53 %</td><td>47 %</td></tr></table>		H	F	Nb	14	12	%	53 %	47 %	<table><tr><td></td><td>H</td><td>F</td></tr><tr><td>Nb</td><td>2</td><td>6</td></tr><tr><td>%</td><td>25 %</td><td>75 %</td></tr></table>		H	F	Nb	2	6	%	25 %	75 %	<table><tr><td></td><td>H</td><td>F</td></tr><tr><td>Nb</td><td>3</td><td>3</td></tr><tr><td>%</td><td>50 %</td><td>50 %</td></tr></table>		H	F	Nb	3	3	%	50 %	50 %
	H	F																																						
Nb	13	6																																						
%	67 %	33 %																																						
	H	F																																						
Nb	14	12																																						
%	53 %	47 %																																						
	H	F																																						
Nb	2	6																																						
%	25 %	75 %																																						
	H	F																																						
Nb	3	3																																						
%	50 %	50 %																																						
Âge	Les surveillants rencontrés avaient de 28 à 55 ans (âge moyen : 41,5 ans). <table><tr><td>moins de 35 ans</td><td>3</td></tr><tr><td>35 à 44 ans</td><td>8</td></tr><tr><td>45 à 54 ans</td><td>7</td></tr><tr><td>55 ans et plus</td><td>1</td></tr></table>	moins de 35 ans	3	35 à 44 ans	8	45 à 54 ans	7	55 ans et plus	1	Les éducateurs rencontrés avaient de 28 à 52 ans (âge moyen : 40 ans). <table><tr><td>moins de 35 ans</td><td>6</td></tr><tr><td>35 à 44 ans</td><td>5</td></tr><tr><td>45 à 54 ans</td><td>5</td></tr><tr><td>55 ans et plus</td><td>0</td></tr></table>	moins de 35 ans	6	35 à 44 ans	5	45 à 54 ans	5	55 ans et plus	0	Les enseignants rencontrés avaient de 30 à 62 ans (âge moyen : 45 ans). <table><tr><td>moins de 35 ans</td><td>3</td></tr><tr><td>35 à 44 ans</td><td>0</td></tr><tr><td>45 à 54 ans</td><td>4</td></tr><tr><td>55 ans et plus</td><td>1</td></tr></table>	moins de 35 ans	3	35 à 44 ans	0	45 à 54 ans	4	55 ans et plus	1	Les professionnels de santé rencontrés avaient de 29 à 60 ans (âge moyen : 39 ans). <table><tr><td>moins de 35 ans</td><td>3</td></tr><tr><td>35 à 44 ans</td><td>2</td></tr><tr><td>45 à 54 ans</td><td>0</td></tr><tr><td>55 ans et plus</td><td>1</td></tr></table>	moins de 35 ans	3	35 à 44 ans	2	45 à 54 ans	0	55 ans et plus	1				
moins de 35 ans	3																																							
35 à 44 ans	8																																							
45 à 54 ans	7																																							
55 ans et plus	1																																							
moins de 35 ans	6																																							
35 à 44 ans	5																																							
45 à 54 ans	5																																							
55 ans et plus	0																																							
moins de 35 ans	3																																							
35 à 44 ans	0																																							
45 à 54 ans	4																																							
55 ans et plus	1																																							
moins de 35 ans	3																																							
35 à 44 ans	2																																							
45 à 54 ans	0																																							
55 ans et plus	1																																							
Ancienneté dans la profession*	<table><tr><td>moins de 3 ans</td><td>0</td></tr><tr><td>3 à 9 ans</td><td>3</td></tr><tr><td>10 à 19 ans</td><td>10</td></tr><tr><td>20 ans et plus</td><td>4</td></tr></table>	moins de 3 ans	0	3 à 9 ans	3	10 à 19 ans	10	20 ans et plus	4	<table><tr><td>moins de 3 ans</td><td>2</td></tr><tr><td>3 à 9 ans</td><td>7</td></tr><tr><td>10 à 19 ans</td><td>12</td></tr><tr><td>20 ans et plus</td><td>3</td></tr></table>	moins de 3 ans	2	3 à 9 ans	7	10 à 19 ans	12	20 ans et plus	3	<table><tr><td>moins de 3 ans</td><td>0</td></tr><tr><td>3 à 9 ans</td><td>4</td></tr><tr><td>10 à 19 ans</td><td>1</td></tr><tr><td>20 ans et plus</td><td>2</td></tr></table>	moins de 3 ans	0	3 à 9 ans	4	10 à 19 ans	1	20 ans et plus	2	<table><tr><td>moins de 3 ans</td><td>0</td></tr><tr><td>3 à 9 ans</td><td>3</td></tr><tr><td>10 à 19 ans</td><td>1</td></tr><tr><td>20 ans et plus</td><td>2</td></tr></table>	moins de 3 ans	0	3 à 9 ans	3	10 à 19 ans	1	20 ans et plus	2				
moins de 3 ans	0																																							
3 à 9 ans	3																																							
10 à 19 ans	10																																							
20 ans et plus	4																																							
moins de 3 ans	2																																							
3 à 9 ans	7																																							
10 à 19 ans	12																																							
20 ans et plus	3																																							
moins de 3 ans	0																																							
3 à 9 ans	4																																							
10 à 19 ans	1																																							
20 ans et plus	2																																							
moins de 3 ans	0																																							
3 à 9 ans	3																																							
10 à 19 ans	1																																							
20 ans et plus	2																																							
Formation spécifique sur la sexualité	Aucun surveillant rencontré n'a participé à une formation spécifique	8 des 26 éducateurs et éducatrices ont participé une formation	1 enseignante a participé à une formation	5 professionnels de santé sur 6 ont participé à une formation																																				
A déjà abordé la question de la sexualité avec les jeunes	Une majorité de surveillants (11 sur 19) a déjà abordé la question de la sexualité avec les jeunes	La plupart des éducateurs (22 sur 26) ont déjà abordé la question de la sexualité avec les jeunes	La plupart des enseignants (6 sur 8) ont déjà abordé la question de la sexualité avec les jeunes	Tous les professionnels de santé rencontrés ont déjà abordé la question de la sexualité avec les jeunes																																				
A déjà participé à une action de prévention concernant la sexualité	Un seul surveillant dit avoir participé à une action de prévention	5 éducateurs ou éducatrices disent avoir participé à une action de prévention	3 enseignants disent avoir participé à une action de prévention	4 professionnels de santé disent avoir participé à une action de prévention																																				

* Donnée non systématiquement renseignée, l'effectif peut donc être inférieur à l'effectif des professionnels.

Non-participation à l'enquête et refus d'entretien

La participation à l'enquête était basée sur le volontariat des jeunes et des professionnels. Si des obstacles spécifiques ont pu se présenter localement, notamment dans le recrutement des jeunes, parfois peu informés sur la démarche d'enquête, ou dans le recrutement des professionnels, du fait de leur charge de travail ou, là aussi, d'une absence d'information préalable à notre venue concernant l'enquête, il y a toutefois eu une bonne participation aux entretiens. Ainsi, nous avons pu réaliser plus d'entretiens que prévus, et de nombreuses appréhensions par rapport à la démarche d'enquête ont pu être levées au bout de quelques heures de présence sur le terrain (voir chapitre suivant). Nous avons même pu constater, surtout du côté des jeunes, une forte demande : certains voulaient sans doute profiter de ces rares moments où ils/elles peuvent s'adresser à une personne venue de l'extérieur, mais les jeunes ont aussi manifesté leur intérêt pour les thématiques spécifiques traitées par l'enquête. Les refus, qu'il s'agisse de refus préalables à notre venue sur le terrain ou de refus au début ou pendant l'entretien, ont été rares. Au total, une dizaine de refus ont été explicitement exprimés par les jeunes, essentiellement pour des raisons de contraintes d'emploi du temps (parloir, promenade, sport), de fatigue (envie de rester dans la cellule pour dormir) ou d'appréhension à l'égard des questions posées (et de la capacité à pouvoir répondre aux questions). Enfin, il est arrivé que des jeunes refusent le premier jour et se portent volontaires le lendemain, après discussion avec les autres jeunes pendant la soirée/nuit ou directement avec un ou plusieurs membres de l'équipe d'enquête, parfois en les interpellant depuis leur cellule. Certains ont d'ailleurs demandé à poursuivre leur entretien à plusieurs semaines d'intervalle, lors de nos retours sur le terrain, ce qui a parfois été possible.

Il n'est pas possible de comptabiliser les refus du côté des professionnels, le filtre administratif ne nous a pas permis d'accéder à cette information. Quelques professionnels croisés au gré de nos journées de terrain ont refusé explicitement invoquant le manque de temps, l'absence de qualification pour répondre à l'entretien (bien qu'il leur ait été rappelé qu'aucune qualification n'était nécessaire pour nous répondre) et, plus rarement, le désintérêt relatif à l'enquête (« à quoi ça va servir ? »), ou la nécessité de passer par le chef de service. Sur trois des cinq lieux de détention étudiés, nous avons pu rencontrer toutes les catégories de professionnels. Dans l'une des prisons enquêtées, le chef de l'unité sanitaire a refusé la participation à l'enquête de l'ensemble de « son » personnel, argumentant qu'il s'agissait d'une enquête « diligentée par l'administration pénitentiaire » (nous avons pourtant bien précisé les contours administratifs et institutionnels de cette enquête et le protocole d'enquête incluant la confidentialité des données) : les professionnels de santé de cette prison n'ont pu être ni rencontrés ni enquêtés, ce que nous regrettons, sans que cela nuise à l'économie générale de l'enquête.

Présentation générale des prisons enquêtées

Les établissements pénitentiaires ont été sélectionnés en concertation avec la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) notamment dans le souci de ne pas se rendre dans une prison où se déroulait une autre recherche pendant la même période, mais aussi pour aller dans des prisons moins rompues à l'exercice de l'enquête sociologique (comme on peut le voir dans celles d'Île-de-France par

exemple). Nous avons également avec la DAP cherché à faire varier la taille et la composition des établissements (taille et taux d'occupation des QM, localisation des QM dans l'architecture générale...), et à trouver des prisons où des filles étaient incarcérées. Du côté des EPM nous avons choisi de retenir ceux présentant les deux architectures existantes (chartreuse et agora), l'un étant « mixte » l'autre non – nous y reviendrons. Enfin, nous avons choisi à dessein de ne pas enquêter qu'en Île-de-France, notamment pour saisir la diversité des contextes d'entrée dans la sexualité à l'adolescence en fonction des territoires et des mobilités. Cette dimension territoriale s'est révélée pertinente et mériterait d'être davantage travaillée dans une enquête ultérieure. Au total, les cinq prisons initialement prévues ont été retenues et enquêtées, les directeurs et directrices de chacune de ces prisons ayant largement facilité la mise en place de l'enquête et notre entrée sur le terrain dans un temps relativement court.

Même si nous maintiendrons l'anonymat des lieux de détention enquêtés, il semble important de les présenter dans leurs grandes lignes. Les lieux de détention ont été choisis pour représenter la diversité des territoires : province *versus* Île-de-France ; territoire caractérisé par de fortes difficultés économique *versus* territoire économiquement dynamique ; plus ou moins grande proximité avec les frontières. Ils ont également été choisis pour représenter les deux types d'établissement accueillant des mineurs détenus : quartiers mineurs (QM) des maisons d'arrêt et établissements pour mineurs (EPM). Enfin, ils ont été choisis pour que les filles y soient représentées – une partie au moins des établissements devant ainsi être mixte.

Au quartier mineurs (QM) de la maison d'arrêt « A » (située dans une grande ville de province), la détention concerne un nombre restreint de mineurs (moins de 20 mineurs incarcérés), qui sont répartis sur deux niveaux distincts. Dans cette maison d'arrêt, il y a très rarement des filles (une seulement au moment du premier terrain) puisque les mineures sont normalement incarcérées dans une autre maison d'arrêt située à plus de 150 km. Le cas échéant, elles sont alors placées dans le quartier « femmes » de la maison d'arrêt. Dans cette prison, filles et les garçons peuvent être théoriquement mélangés lors d'activités spécifiques (ex : la cuisine), par contre, l'école n'est pas mixte compte tenu de la complexité qu'engendrent les mouvements de détenus dans la prison, les filles se rendent donc en cours avec les majeures.

Au sein de la maison d'arrêt A, les garçons incarcérés sont seuls en cellule et peuvent se croiser dans les activités ou en promenade, les repas sont pris individuellement dans les cellules. Depuis quelques années, les jeunes ont des douches individuelles dans leur cellule. La vue des cellules ne donne pas sur la cour de promenade et tous les mouvements de détenus ou de professionnels se déroulent dans des couloirs non visibles des cellules. Les bureaux des éducateurs PJJ se situent au milieu du QM, ils sont donc au cœur du quartier tout au long de la journée et sont en lien étroit avec les surveillants de l'administration pénitentiaire. Quand une fille est incarcérée, les éducateurs doivent traverser presque toute la prison pour aller la voir. Le SMPR est situé dans un quartier majeur éloigné du quartier mineur, et bénéficie d'une cour de promenade spécifique qui n'est pas visible par les jeunes. L'unité sanitaire est également éloignée du QM. Conformément à l'organisation des quartiers mineurs, des référents mineurs de l'AP prennent en charge les jeunes, en plus des autres intervenants en détention (éducateurs PJJ, enseignants de l'EN, personnels de soin [US, SMPRI]). Dans cette maison d'arrêt, des actions spécifiques

ont été organisées en matière de santé sexuelle, de manière ponctuelle en lien avec l'actualité (par exemple à l'occasion du Sidaction au mois de mars 2016).

Au quartier mineur (QM) de la maison d'arrêt « B » (située dans une ville moyenne de banlieue parisienne), les mineurs sont beaucoup plus nombreux, soit environ 90 garçons. Les jeunes sont incarcérés sur un étage d'un bâtiment de la prison, les autres étages étant dédiés aux majeurs. Les cellules sont individuelles et équipées de douches. Les repas sont pris en cellule. La vue depuis les cellules donne sur les cours de promenade des majeurs ou des mineurs, si bien qu'ici aussi les mouvements des détenus¹⁴ ne sont pas visibles de ceux qui sont en cellule. Les bureaux des éducateurs PJJ sont à l'extérieur du bâtiment de la détention des mineurs, ils sont donc peu présents au quotidien, seulement lorsqu'ils ont des rendez-vous avec les jeunes qu'ils suivent. Les éducateurs sont très peu en lien avec les surveillants pénitentiaires, des tensions sont fortes entre les équipes. Il y a également peu de contact entre ces deux corps professionnels et l'unité sanitaire (à laquelle nous n'avons pu accéder suite au refus du chef de l'US). Dans cette maison d'arrêt, la PJJ organise la mise en place d'actions spécifiques en matière de santé sexuelle au moins une fois par an, qu'elle délègue à une association de lutte contre le sida.

L'unité de filles de la maison d'arrêt « C » (située dans une ville moyenne de banlieue parisienne) est le lieu de détention pour les filles mineures d'une maison d'arrêt des femmes (MAF). Nous appellerons cette unité filles « QM » dans le reste du rapport, car c'est ainsi que les professionnels la désignent, du fait de son autonomie par rapport au reste de la détention femmes. En effet, dans cette prison, un étage dédié a été mis en place (une quinzaine de filles sont incarcérées lors de nos venues), avec une référente mineure (AP) et des salles d'activités qui leur sont réservées. Les cellules ne sont pas équipées de douches et les filles doivent aller se doucher trois par trois dans des équipements vétustes (fuites d'eau, bac à douche cassé...), où seules des parois sur les côtés séparent et maintiennent l'intimité des filles entre elles. Contrairement à tous les autres jeunes rencontrés, les filles de cette prison ne peuvent donc se doucher quand elles le souhaitent, le nombre, le jour et la durée de la douche sont à la discrétion des surveillantes de l'administration pénitentiaire. Les repas sont pris en cellule. La vue des cellules donne sur les cours de promenades des mineures ou des majeures selon l'orientation. Elles ne peuvent par contre pas voir les mouvements des autres filles. Les éducateurs PJJ ne sont pas présents tout au long de la journée avec les filles, leurs bureaux principaux étant situés à l'extérieur de la prison, mais ils effectuent des allers-retours permanents. On observe peu de contacts entre les surveillants pénitentiaires et les éducateurs dans cette prison. L'unité sanitaire est située hors du quartier mineur, mais non loin, à proximité également de la nurserie. Dans cette maison d'arrêt, la PJJ organise la mise en place d'actions spécifiques en matière de santé reproductive surtout, déléguée à une association de planification familiale. La présence de religieuses catholiques au sein de la MAF – y compris dans l'équipe de l'unité sanitaire – est à noter dans cette prison pour femmes, et interpelle une partie des professionnels de la PJJ et de l'administration pénitentiaire que nous avons rencontrés.

¹⁴ Dans le vocabulaire carcéral, les « mouvements » de détenus signifient les déplacements de prisonniers hors des cellules à l'intérieur de la prison.

L'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) « D », (situé en périphérie d'une grande ville de province) une trentaine de mineurs sont accueillis (capacité théorique : 60). Depuis l'ouverture de l'établissement, seuls des garçons ont été incarcérés : une unité est réservée aux filles, mais elle demeure inoccupée. Les jeunes prennent un repas en cellule et un repas en collectif par jour. Leurs cellules sont équipées de douches individuelles. L'EPM est configuré en agora, les cellules donnant toutes sur une cour centrale. L'une des caractéristiques de cette forme architecturale est que les détenus sont en contact permanent, peuvent très aisément communiquer entre eux et avec l'ensemble des personnes traversant la cour (éducateurs, surveillants, enseignants, intervenants divers). Les mineurs incarcérés peuvent aussi observer l'ensemble des déplacements des professionnels et des jeunes dans la cour centrale, et ont vue sur une grande partie des bureaux administratifs et de santé. Cette structure induit donc une forte surveillance des détenus entre eux, mais aussi des détenus vis-à-vis des professionnels : « La configuration des locaux permet de renforcer la surveillance de tout le monde envers tout le monde. L'ensemble des acteurs de la détention est soumis à un état conscient et permanent de visibilité. » (Solini, 2012, p. 133.) Cette architecture marquée par la cour centrale est appelée « champ de tir » ou « mirador inversé » par les professionnels rencontrés. Les bureaux des éducateurs sont dans le bâtiment administratif, mais des binômes éducateur/surveillant travaillent dans les unités en journée. Des activités d'éducation à la santé ont été réalisées, notamment par une éducatrice/documentaliste (PJJ) de l'EPM.

L'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) « E » (situé dans une petite ville de province) est à effectif plein ou presque tout au long de notre enquête (une cinquantaine de mineurs, dont 4 filles) (capacité théorique : 60). La spécificité principale du lieu (par rapport aux autres terrains) est la mixité réelle. Les filles occupent une unité et sont au contact régulier des garçons (temps des activités scolaires, de celles de la PJJ). Seules les séances de sport ne sont pas mixtes, et ce depuis quelques semaines. La sexualité est ainsi d'emblée plus manifeste dans le lieu, du fait des interactions constantes (et sexualisées) entre filles et garçons, mais aussi entre jeunes (filles et garçons) et professionnels. Les jeunes prennent un repas en cellule et un repas en collectif par jour. Leurs cellules sont équipées de douches individuelles. Sa configuration est dite « en chartreuse », les unités donnent sur des promenades individuelles. Malgré tout et contrairement aux QM, les jeunes peuvent aisément se parler par les fenêtres au sein de leur unité et leurs cris se propagent jusque dans les autres unités. S'ils voient peu les mouvements de personnels et des jeunes dans les différents lieux de la prison, ils peuvent plus ou moins aisément apercevoir le stade central et les jeunes qui se rendent au gymnase (l'unité dite « de confiance » a d'ailleurs vue sur la salle de musculation qui est dotée d'une grande fenêtre). Pour se rendre à l'unité sanitaire (qui désigne désormais les anciens UCSA et qui comprend également les SMPR⁴⁵), les mineurs doivent passer dans la cour et l'US est visible depuis une partie des cellules. La confidentialité est cependant davantage possible qu'à l'EPM C, car les jeunes ont une visibilité moins large. Les bureaux des éducateurs sont dans le bâtiment administratif, mais des binômes éducateur/surveillant travaillent dans les unités en journée. Des activités

⁴⁵ Les UCSA (unités de consultation et de soins ambulatoires) et SMPR (services médico-psychologiques régionaux) sont les appellations communes désignant, pour les professionnels rencontrés, les centres de consultations en santé somatique (UCSA) et psychique (SMPR). L'appellation « Unité sanitaire », en substitution des anciens UCSA, est très peu employée par les professionnels.

d'éducation à la sexualité ont été réalisées sous l'impulsion d'une enseignante (EN) d'autres sont menées avec une éducatrice et parfois une soignante de l'unité sanitaire.

Afin de garantir la confidentialité des propos des jeunes et des professionnels et conformément à nos engagements, nous ne préciserons jamais dans quel établissement les entretiens ont été menés. Nous retiendrons comme seule distinction EPM/QM, excepté pour les filles, largement minoritaires dans le corpus d'enquêtés, pour lesquelles on ne précisera pas le lieu de détention.

CHAPITRE 2. RELÉGATION SOCIALE, RELÉGATION CARCÉRALE : CE QUE LES JEUNES NOUS DISENT DE LEUR VIE EN PRISON

Entrer en prison pour les garçons et pour les filles, c'est quitter l'univers du dehors qu'ils maîtrisaient bien, qui leur était familier et dans lequel ils se considéraient pour une part importante d'entre eux comme « grands », pour se retrouver dans la catégorie des « petits », des « adolescents » marginalisés en raison de leur âge par l'ensemble des acteurs de la prison. L'entrée en prison est un changement fort pour les jeunes, encore plus pour les filles que pour les garçons (Blanchard, Niget, 2016). Cela s'explique par un fort isolement des filles d'abord dû à un éloignement géographique puisqu'il existe peu d'établissements pénitentiaires accueillant des femmes et encore moins des mineures. Ainsi, elles peuvent se retrouver incarcérées à plusieurs centaines de kilomètres de leur domicile. Cette situation n'est pas sans conséquence sur les opportunités de visite au parloir, et peut interpellé sur le maintien des liens avec les familles (les coûts de transports et organisationnels que cela implique sont souvent évoqués par les jeunes pour expliquer le peu de visite qu'elles reçoivent). On retrouve des arguments similaires chez des jeunes contraints d'être transférés d'une prison ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire d'éloignement avec un autre détenu.

Si d'une manière générale, les femmes détenues vivent très marginalisées dans des quartiers ou des établissements qui n'ont pas toujours été conçus pour elles (Ricordeau, 2005 ; Cardi, 2008 ; Joel-Lauf, 2012), et bien qu'elles subissent moins souvent que les hommes la surpopulation carcérale, les filles détenues sont encore plus isolées. Dans les maisons d'arrêt comme dans les EPM visités, tout est fait pour leur rappeler qu'elles n'ont « rien à faire là », que ce n'est pas la place d'une fille : les conditions de détention spécifiques qui s'appliquent aux mineurs bousculent l'organisation d'une unité de détention. Ainsi par exemple, à l'arrivée d'une mineure dans une prison ne prenant en charge qu'exceptionnellement des mineures, les femmes majeures peuvent se retrouver déplacées dans des cellules à 3 au lieu de 2 pour assurer une cellule individuelle à la mineure nouvellement incarcérée, « arrivante ». La fille concernée sait et entend très rapidement dans les propos des autres femmes détenues que par sa présence elle perturbe l'organisation générale du quartier femmes. Les surveillantes pénitentiaires aussi ne se cachent pas pour rappeler les difficultés organisationnelles induites par la présence des mineures qui contraignent les modalités des mouvements (dans les textes réglementaires les mineures ne devraient pas croiser de majeures), ont un régime spécifique en matière de douche (elles doivent pouvoir se doucher tous les jours), ou encore qui ont droit à davantage de sport et à aller à l'école. Les représentations pèsent enfin sur les filles comme le résumait si bien les garçons : « Une vraie fille ça n'a rien à faire en prison, ici ce sont des putes pas des filles. »

Rapport des jeunes aux institutions et à l'intimité à travers la question de la propreté des cellules et des corps

Cette enquête ne portait pas sur les conditions d'incarcération ni sur les faits ayant amené les jeunes en prison, elle ne portait pas non plus sur leur expérience de la justice ou de la prise en charge socio-judiciaire. Pourtant, un certain nombre de ces aspects ont été abordés par les jeunes. Nous avons choisi de commencer par reprendre ce que la description qu'ils faisaient de la prison disait de leur vie, de leur manière de voir leur quotidien, partant du constat que ces éléments nous donnaient à voir à la fois leur rapport aux institutions et leur rapport à l'intimité dans l'institution carcérale, notamment à travers les enjeux autour de la propreté, des cellules et des corps. Plus particulièrement, nous avons été interpellés par la manière qu'ils avaient d'évoquer la question de leur vie « privée » en prison tant cela interroge les périmètres de ce qui relève du « commun », du « personnel » ou de « l'intime » en situation carcérale.

Des cellules « sales » pour des jeunes « maniaques »

Dans un premier temps, dès le début des entretiens, les jeunes insistent pour nous faire comprendre qu'en prison, tout – ou presque – peut être contrôlé et faire l'objet d'une intervention intempestive qui s'illustre par une fouille inopinée de la cellule et du corps, ou qui peut prendre une forme moins spectaculaire à travers le regard dans l'œilleton, l'écoute à travers la porte ou encore les coups d'œil entre les barreaux ou les caillebotis des fenêtres à partir de la cour de promenade dans les EPM. On y reviendra par la suite, mais ces éléments de contrôle permanent participent du « choc carcéral », pour reprendre le terme utilisé par les surveillants et les éducateurs, que subissent les jeunes et dont parlent les « arrivants » dans les entretiens. Mais surtout, ce qui frappe c'est l'importance que prennent le « sale » et le « propre », la dégradation des locaux et les conditions d'incarcération dans les discours des jeunes, tant ils associent les locaux à la manière que l'institution a de les considérer, de les mépriser, de les reléguer. En effet, issus principalement des classes populaires, ces jeunes font partie des franges les plus précaires de leur génération, leurs conditions d'incarcération concrétisant la relégation sociale qu'ils subissent dans leur quotidien comme si, pris pour des « cas soc' » (cas sociaux) ils ne pouvaient mériter ni attendre mieux de la part de la prison et plus largement de la société.

Dans ce contexte, les adolescents et les adolescentes décrivent des cellules souvent assez vétustes et/ou cassées (étagères, bureau, télé...), parfois repeintes à leur arrivée, où l'on devine d'anciennes inscriptions ou gravures sur les murs ou les barres du lit.

IMAGE 4. CELLULE EN ETABLISSEMENT
PENITENTIAIRE POUR MINEURS



Ces cellules où les jeunes mineurs passent les trois quarts de leur temps (près de 18 heures par jour), sont considérées comme « sales » par une partie importante des enquêtés qui expliquent avoir dû nettoyer de fond en comble la cellule en arrivant. Les jeunes expriment un besoin de propreté et nombreux sont ceux qui racontent passer du temps à nettoyer le sol de leur cellule tous les jours ou presque, ils se décrivent comme « maniaques » pour souligner qu'ils ont encore du contrôle à la fois sur leur détention et sur eux-mêmes. L'ensemble de la vie quotidienne en détention n'est pas sous leur contrôle (ni décidé par eux), contrairement à la vie qu'ils avaient à l'extérieur : extinction des lumières et de la télé, heure des repas ou encore des sorties etc., tout est là pour leur rappeler qu'ils ne sont plus maîtres de leur journée, de leurs mouvements, de leur liberté. L'« acceptation » de la condition carcérale, les relations aux institutions (ici avant tout les surveillants et les éducateurs) sont aussi pourvoyeuses de ressources (Siblot, 2006, p. 46), ou du moins de contre-handicaps, en ce qu'elles permettent aux jeunes d'obtenir sinon de réels avantages (dans une prison par exemple, la

propreté et le « bon » comportement peuvent être récompensés par le fait de pouvoir devenir auxi¹⁶) et au minimum par la reconnaissance des professionnels encadrants (l'auxi n'est pas toujours le plus populaire parmi les détenus). Cela sert aussi à se distinguer des autres qui seraient, d'après eux, toujours plus sales et moins soignés (excepté leurs amis).

Professionnels et jeunes : des descriptions antagonistes de l'état des cellules

Cette construction du « sale » par les jeunes renvoie d'une part aux conditions sanitaires dans lesquelles ils ont été gardés à vue en amont de la détention (c'est d'ailleurs là que l'on apprendra qu'ils « attrapent la gale », on y reviendra), elle renvoie d'autre part à l'idée même de l'incarcération et au filtre économique et social qui mène à cette incarcération, dans lequel les classes populaires sont plus représentées, ce qui n'échappe à personne, pas même aux jeunes concernés (Memmi *et al.*,

¹⁶ Auxi s'utilise pour « auxiliaire », il s'agit du détenu responsable d'étage, en charge de la distribution des repas et des outils de nettoyage ; il bénéficie d'une plus grande liberté de déplacement et perçoit une rémunération pour le travail fourni.

2016). Autrement dit, comme le remarquait également Jean Peneff, « le degré de tolérance à la saleté ainsi qu'au dégoût ne dépend pas seulement de l'état objectif mais d'un jugement de valeur sur les causes et les origines. Cette évaluation diverge selon les convictions morales et les classes sociales des acteurs » (Peneff, 1992, p. 59). L'importance de se dire « propre » ou « maniaque » est fréquente dans les entretiens menés auprès des jeunes, il s'agit de jeunes issus de milieux populaires et précaires sur lesquels pèsent des représentations collectives négatives sur la propreté. Les professionnels viennent nuancer bien souvent les propos de ces jeunes ; ayant accès aux cellules, ils (surveillants et éducateurs) décrivent avant tout la saleté, la détérioration ou la destruction de matériel et soulignent les difficultés pour les jeunes de respecter les lieux, une minorité faisant un lien avec les conditions carcérales. Dans les propos des professionnels, on voit qu'à travers les lieux ce sont les enjeux autour du respect des institutions et des professionnels qui se jouent (Constance, 2016). Lors des visites des cellules, les professionnels ne se cachent pas pour donner leur avis

[Extrait du journal de terrain, EPM, novembre 2016 (observation/discussion enregistrée partiellement)]

Samantha, surveillante gradée de l'unité filles me fait visiter les cellules... Ça commence par une cellule du rez-de-chaussée qui est particulièrement grande, sombre, et qui semble très vide. Cette cellule est initialement prévue pour accueillir une mère et son enfant, ce qui ne s'est jamais passé. La fille qui « habite » ici a très peu de vêtements (moins que la moyenne), les murs sont nus (elle n'a mis aucun poster, aucune photo, écrit aucun mot au feutre ou au stylo). Seul son lit est un peu défait, ce qui laisse penser que la cellule est utilisée. Samantha poursuit la visite des autres cellules. Avec parfois un peu de réticence, elle m'ouvre certaines cellules en me déconseillant d'y entrer sous prétexte d'un principe de précaution sanitaire. « On ne sait jamais [dit-elle] les maladies et tout, ça serait dommage que tu ramènes ça comme souvenir d'ici [Elle rit.]. Cette fille se lave pas. On a des problèmes même avec certaines filles pour qu'elles se lavent, qu'elles prennent soin d'elles. »

Plus tard elle dira : « Je ne comprends pas que tu puisses accepter de vivre dans la merde, pourquoi elles font ça ? Vivre dans la crasse ? Ça va être compliqué pour elles, quand elles seront mariées pour gérer la maison ! En même temps, là d'où elles viennent ça se voit qu'on ne leur a pas toujours appris grand chose. »

Forte de ce constat largement partagé par les surveillants que nous avons pu rencontrer, cette surveillante tente d'expliquer les pratiques des jeunes par le milieu familial d'origine. Un surveillant gradé,

IMAGE 5. CELLULE EN MAISON D'ARRET



qui nous a rejoints lors de l'avant dernière cellule, fait également le lien entre les filles qui ne se respectent pas (notamment à travers leurs comportements sexuels

considérés comme déviants), qui ne respectent pas les lieux (par un laxisme et un laisser-aller dans la tenue de la cellule), ni les surveillants. « Y en a qui ne font ça que pour nous embêter en fait – et je suis polie – ils respectent rien ni nous, ni leur cellule, ils savent qu'après on doit gérer, on ne peut pas les laisser n'importe comment ». Pourtant, la dernière cellule ira à l'encontre de ce constat. Ce n'est qu'à la fin de la visite que nous arrivons à la cellule de F., une des filles les plus populaires de la prison en raison de son comportement : elle crie toute la journée à travers les barreaux, hurle la nuit, provoque les surveillants, ainsi que les autres professionnels et les garçons. Avec une certaine fierté, avant d'ouvrir la cellule la surveillante qui me fait visiter dit « Ah, alors elle c'est notre cas », comme pour faire monter le suspense, et elle laisse entrer en premier la sociologue : « Alors ? surprise ? C'est la première fois qu'on a une fille qui prend aussi bien soin de la cellule. On a jamais vu ça. » La cellule est propre, rangée, le lit est

fait, les serviettes sont pliées, le linge empilé et trié par couleurs, les documents et autres livres sont rangés par ordre de taille sur la table. Rien n'est au sol de la cellule de F., tout a une place, y compris la télé qui n'est pas par terre comme on peut le voir dans toutes les autres cellules. Samantha, la surveillante, est fière de son coup : laisser penser que les comportements des filles étaient en adéquation avec la tenue de leur cellule, toujours sale et peu entretenue, c'est sa manière à elle de dire qu'il faut toujours rester vigilant à propos de ses représentations et des réputations qui pèsent sur chacune des filles de la prison.

Si d'après nombre de professionnels rencontrés en détention, une des caractéristiques de l'adolescence serait d'avoir un gros problème avec le rangement, les jeunes détenus n'y feraient pas exception, voire seraient encore plus concernés. Pour autant, que les cellules soient rangées ou non, propres ou sales, on observe ici que les jeunes nous ont souvent pris à parti pour savoir si cela était conforme à la construction collective du « propre » du « sale » : « je fais mon lit, je lave par terre une fois par jour » ; « je peux passer la serpillère plusieurs fois dans la même journée » ; « dans ma cellule, tu peux presque manger par terre [rires] ». La relativité d'une partie des propos (« presque ») met en évidence les excuses que vont trouver les jeunes pour justifier de l'état de leur cellule, par exemple :

« c'est la faute des surveillants, ils ne donnent pas assez de produit pour laver », ou encore en tentant d'expliquer que « la serpillère est pas de bonne qualité »...

Quand la respectabilité des jeunes est conditionnée à l'état de leur cellule

Néanmoins à travers les propos des uns et des autres, on observe que si le degré d'effort de rangement et de propreté est variable pour les filles et pour les garçons, l'écart au rangement est considéré comme bien plus acceptable du côté des garçons que des filles (ce que l'on retrouve aussi dans le niveau d'exigence différencié des enseignants [Lignier et Pagis, 2017], par exemple à l'égard des cahiers d'école, où l'on attendrait des filles qu'elles soient plus soigneuses que les garçons). Le fait que les filles nettoient leur cellule semble une évidence pour de nombreux professionnels, renvoyant par là à une « nature féminine » qui donnerait une appétence des femmes au ménage, au nettoyage et donc à l'intolérance de la saleté. C'est aussi une manière de mieux contrôler socialement les filles, en les confinant à l'intérieur et en les occupant. Lorsque cela coïncide, les surveillants et les éducateurs ne soulignent que peu les efforts des filles en la matière. À l'inverse, les professionnels (surveillants et éducateurs) ont tendance à mettre en avant la propreté des cellules de certains garçons, le fait qu'ils balayent ou passent la serpillère comme s'il s'agissait d'un exploit, d'une pratique hors du commun, alors que le règlement de la détention impose un nettoyage succinct de leur cellule avant d'aller en cours. Ces mêmes professionnels attendent des filles qu'elles fassent au moins autant, sinon mieux, le ménage de leur cellule que les garçons, sans pour autant avoir à le leur apprendre ni à l'exiger. Tout se passe comme si derrière ces injonctions se dessinait une construction différenciée du genre marquée par le devoir de savoir gérer son intérieur pour les filles (Skeggs, 2015). Lorsque les filles ne se plient pas aux règles du ménage et ne nettoient ni ne rangent leurs cellules, elles sont renvoyées à leur inaptitude à gérer un chez-elle et il leur est reproché, plus largement, de « *ne pas se respecter* ». Sans équivoque, les surveillants comme les éducateurs font ici explicitement référence à la sexualité des filles, considérée comme problématique (Vuattoux, 2016) car plus précoce, plus active et pouvant dans certains cas faire l'objet de rétributions y compris monétaires. À l'inverse, du côté des garçons, la sexualité demeure dans l'ombre pour laisser place à une analyse qui renvoie le rapport des hommes au ménage à l'affirmation d'une identité masculine. À travers cet exemple des filles, on voit donc comment le traitement de la propreté des cellules par les professionnels est relié à la propreté des corps et contribue à renforcer l'ordre de genre. Reprenant à leur compte les représentations d'une moralité féminine fondée sur la moralité sexuelle, les encadrant vont sous-entendre qu'une fille qui ne se respecte pas serait une fille « facile », c'est-à-dire qui accepte des avances sexuelles, autrement dit une « pute » selon les mots employés en détention par les enquêtés jeunes et parfois les professionnels. On retrouve ici une construction collective des représentations de ce que doit être une fille, à partir d'un consensus sur ce qui qualifie une fille de « pute » ou de fille « bien ». Les écarts à la règle existent et sont expliqués par les professionnels comme des exceptionnalités, des spécificités « bizarres », mais qui sont malgré tout des gages de meilleure capacité d'insertion pour les filles une fois qu'elles seront sorties de prison.

La question de la propreté des cellules renvoie également à la propreté des corps des jeunes qui sont souvent associées par les jeunes dans les entretiens pour témoigner de leurs conditions de

détention. La médiocre qualité des savons et des gels douches dont peuvent disposer les détenus prend une grande place dans les entretiens des filles, tandis que les entretiens menés auprès des garçons sont bien moins emprunts de considérations sur les marques de produits qu'ils peuvent cantiner¹⁷. Pour les deux sexes, la possibilité de se doucher lorsqu'ils en ont envie¹⁸ et éventuellement à plusieurs reprises dans la même journée reste importante (notamment pendant les fortes chaleurs, après le sport, ou pour faire passer le temps).

Maria est incarcérée dans une prison relativement ancienne (construite dans les années 1970), dont les cellules ne sont pas équipées de douches, seulement de lavabos. L'absence de douche individuelle n'est pas sans conséquence sur l'organisation générale de la détention qui impose des mouvements à des heures fixes et donc contraint les déplacements des autres détenues. Cela monopolise dans le même temps un grand nombre de surveillantes qui ne pourront être disponibles à autre chose. Dans ces conditions, Maria ne peut donc prendre au maximum qu'une seule douche par jour, le reste du temps, elle doit se contenter de son lavabo si besoin.

- Les douches, on va tous les soirs. Les règles, il faut que tu restes tranquille. À 18h tu manges. [...] Oui c'est une fois par jour, tous les jours.
 - *Et genre, tu peux pas être punie de douche ou un truc comme ça ?*
 - Non.
 - *Tout le monde a le droit de se doucher ?*
 - Oui.
 - *Et par contre, si tu veux te doucher deux fois c'est pas possible ?*
 - Non. Si tu veux doucher deux fois, trois fois, tu fais dans ta cellule [...]. Au, lavabo tu vois.
 - *Et du coup, la douche c'est comment ? C'est une douche chacune et tout ça ou c'est toutes dans la même pièce ?*
 - Non c'est tu vois c'est une pièce grand. Mais c'est quelque chose tu vois [Maria fait un dessin avec des box individuels, où les filles vont 3 par 3 se doucher. Elle précise qu'elles ne peuvent pas se voir, mais elles peuvent s'échanger des gels douche et du shampoing. Elle positionne la surveillante en charge des douches à l'entrée, et précise qu'elle ne vient pas, sauf lorsqu'une détenue prend trop de temps, ne veut pas sortir, ou lorsqu'il y a une « embrouille »].
- (Entretien avec Maria, 17 ans, incarcérée depuis 3 mois)

Dans la prison de Maria, où est également incarcérée Elodie, ne pas disposer de douche individuelle en cellule permet aux filles de se « dépanner » en gel douche, ce qui n'est pas possible dans les autres prisons. Le temps de la douche rend possible une certaine forme de solidarité entre détenues. L'entraide est intéressée et envisageable tant que les détenues s'y retrouvent, entre ce qu'elles donnent et ce qu'elles reçoivent. Ainsi, lorsqu'on demande à Elodie si elle peut donner du gel douche qu'elle cantine, elle répond positivement à condition que les filles lui apportent leur soutien et lui accordent de petites attentions y compris le reste du temps.

¹⁷ « Cantiner » signifie dans le vocabulaire carcéral le fait de pouvoir acheter des produits en détention. L'argent pour les payer (s'il y en a) est prélevé sur le pécule (le prix des denrées est considéré comme considérablement élevé par les jeunes rencontrés, quel que soit leur lieu d'incarcération [voir bon de cantine à titre d'exemple en annexe]).

¹⁸ Contrairement aux majeurs qui ne peuvent se doucher que trois fois maximum par semaine, les mineurs peuvent se doucher tous les jours, et lorsqu'ils ont des douches en cellule, ils peuvent même se doucher plusieurs fois le même jour sans restriction réglementaire.

– *Et t'as le droit de donner un gel douche ?*

– Ouais. Ouais on a le droit, si les surveillantes veulent bien faire passer ou le matin quand on va à la douche. Tous les matins on se ramène un petit truc pour l'autre et tout ça : "Tiens, je t'ai ramené ça !" [...] Ça peut aussi être de se dépanner dans l'après midi, de se donner un coup de main, ou de se faire coiffer par exemple. En prison, rien n'est vraiment gratuit. Les filles font tout par intérêt.

(Entretien avec Elodie, 16 ans, incarcérée depuis 3 mois)

Nadia, quant à elle, est incarcérée dans une prison récente, dont les cellules sont équipées de douches. Si elle fait croire qu'elle peut se doucher lorsqu'elle en a envie « jusqu'à cinq ou six douches par jour », la réalité de son emploi du temps, des contraintes de la prison font qu'elle se douche en moyenne une fois par jour et deux fois lorsqu'elle a sport ou qu'elle s'ennuie. Les garçons disent la même chose, toutefois aucun des jeunes rencontrés ne se douche en réalité autant de fois par jour, et les surveillants les rappellent à l'ordre quand les douches durent trop longtemps, qu'elles sont trop fréquentes ou empiètent sur l'organisation générale des mouvements.

– Ah je peux prendre des douches quand je veux... si si, quand je veux... j'ai une douche dans ma cellule, tu verras. Genre 5 ou 6 douches si je veux.

– *Hier, par exemple, t'en as pris combien ?*

– Ben hier... j'avais cours et puis ben, voilà quoi, j'ai pas transpiré et tout, ben, j'ai pris une douche c'est tout...

– *Et un jour où tu transpires ?*

– Ah par exemple, quand j'ai sport, je vais me doucher après... ça fait deux douches... Et puis les surveillantes elles font des réflexions aussi quand on se douche trop.

– *Et quand t'as tes règles, tu peux te doucher plus souvent par exemple ?*

– Nan c'est pareil, vite fait, je me douche le matin et le soir... mais si je veux, je peux le faire plus souvent hein [rires].

(Entretien avec Nadia, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois ½.)

Dans les entretiens de Nadia et Maria, on voit finalement combien ce qui est important est moins de se doucher plusieurs fois par jour que simplement le fait de « pouvoir » se doucher lorsqu'on en a envie, tant la journée d'une détenue mineure est contrainte et laisse peu de marge de décision ou de prise sur sa vie.

Dans les prisons dans lesquelles nous nous sommes rendus, la majorité des filles partagent le constat qu'on ne leur permet pas de prendre soin d'elles comme elles le font à l'extérieur, ni même comme elles aimeraient pouvoir le faire en détention. Nombreuses sont celles qui insistent sur la médiocrité des gels douche et des shampooings antipelliculaires, « des shampooings de garçons » diront certaines. La difficulté qu'elles ont de se procurer des produits hygiéniques de qualité les empêcherait de pouvoir être « bien », « normales ». Ce constat est partagé par certaines professionnelles comme Jeanne, infirmière en prison depuis 7 ans dont 3 en EPM.

– Le problème, c'est qu'elles n'ont pas les moyens [de faire attention à elles]. Ici [en prison], ce n'est pas comme chez les adultes. C'est des trucs bêtes, mais elles n'ont pas de rasoir, de pince à épiler, le shampoing bas de gamme, le gel douche bas de gamme, elles n'ont pas de maquillage, pas de crème hydratante. Du coup, elles font avec ce qu'elles peuvent. On a déjà eu des filles qui se mettaient du feutre sur les ongles, sur les yeux.

– *Il n'est pas possible d'avoir du maquillage, des rasoirs ?*

– Non, c'est interdit.

(Entretien avec Jeanne, [20-30 ans], infirmière, EPM.)

Ainsi, à la question générale de ce qui lui manque dans les « bons de cantine », de ce qu'elle aimerait pouvoir cantiner idéalement, Naïma répond sans hésitation des produits d'hygiène de marque, ceux dont les stars vantent les qualités dans des publicités qui passent en boucle à la télévision qu'elle regarde quotidiennement en cellule.

- *Et si tu pouvais cantiner quelque chose qu'il n'y a pas dans la liste, tu cantinerais quoi ?*
 - Putain, il y a plein de choses. Gel douche Ushuaia, Elsève.
 - *Parce que là, t'as pas le choix sur le shampoing ?*
 - Ah oui. Ils ont juste les cantines avec des marques pourries. Ici, t'as pas de choix, c'est des vieilles marques de shampoing. Mais là moi j'ai des shampoings de dehors.
 - *Qui c'est qui te les a envoyés ?*
 - Ma mère, dans le sac, des shampoings, après-shampoing, gel douche. Il m'a pas calculée je crois à la fouille. Je sais pas, il a pas calculé. Il y en a, ils calculent, il y en a, ils calculent pas. Et puis du coup le shampoing ça sonne pas [lries].
- (Entretien avec Naïma, 15 ans ½, incarcérée depuis 2 mois ½.)

Les tensions sont fortes, notamment chez les filles, entre celles qui estiment prendre un minimum soin d'elles et les autres, stigmatisées en raison de leur transpiration, de leur odeur, de leur manquement aux codes établis de la féminité en détention : se doucher souvent, sentir le gel douche, s'apprêter avec les moyens dont elles disposent. Ainsi, dans l'entretien réalisé avec Naïma, la question du sale et du propre prend beaucoup de place, elle disqualifie avec force une autre fille détenue que nous appellerons « Z », la renvoyant au rang de « fille sale ». Comme le soulignait Bourdieu (1979), si le goût classe, le dégoût déclasse aussi et délégitime la personne dans ses pratiques. Ici la détenue visée par Naïma est remise en question dans son appartenance de genre : est-elle vraiment une fille si elle ne se lave pas ?

- Une fille sale, c'est Z. La meuf, elle se réveille, elle sent la chèvre. Je lui dis : « Pourquoi tu sens la chèvre ? », elle me dit : « Parce que je dors, je transpire. – Donc maintenant que tu dors et tu transpires, tu sens la chèvre ? » Elle me dit : « Beh toi, quand tu transpires, tu dis, tu sens quoi ? – Beh je sens la Nivea frère quand je me réveille le matin, je sens mon gel douche, mon shampoing de la veille. » Tu peux pas sentir la chèvre. Ça veut dire c'est sale non, pour sentir la chèvre ? Même dans sa cellule ça sent la chèvre. Même la surveillante, elle l'a dit : « Tu sens la chèvre. »
- (Entretien avec Naïma, 15 ans ½, incarcérée depuis 2 mois ½.)

Comme dans d'autres exemples que nous avons pu entendre, le manque d'hygiène de « Z », détenue visée par les insultes et les brimades des autres filles est également renvoyée à une sexualité « sale » : une fille sale est bien souvent considérée comme une pute, c'est-à-dire une fille qui ne serait pas respectable. Qu'elle soit ou non concernée par des pratiques sexuelles tarifées (ce que « Z » contestera d'ailleurs en entretien), le sale et le dégoût avec lequel Naïma parle de « Z » marque la frontière du groupe de filles auquel ne peut appartenir cette dernière du fait du dégoût qu'elle provoque chez les autres. Ce manque d'hygiène supposé de « Z » est à lire en creux avec le fait qu'elle soit la détenue qui ne bénéficie d'aucune aide, aucun soutien, aucune visite au parloir. Car même si en prison les détenus sont toujours « nourris et logés », la pauvreté économique et relationnelle (via le peu de parloirs) a de nombreuses incidences sur la vie quotidienne carcérale. Le dénuement est visible notamment à travers les vêtements, mais également par ce que l'on a et ce que l'on peut cantiner. Dans un contexte permanent de contrôle et de regard d'autrui sur ses

pratiques, les jeunes – filles comme garçons – n'aiment pas dire qu'ils reçoivent des aides par l'institution, pourtant tout se sait en prison. C'est ce que l'on retrouve dans les propos de Karima, 17 ans, issue d'un milieu social plus précaire encore que les autres détenues (elle a arrêté l'école en fin de primaire, n'a pas de domicile fixe). En tant que détenue elle est classée « indigente¹⁹ », un statut perçu avec « effroi, honte, indignation » par les autres filles. Karima est en quelque sorte le « miroir d'une réalité qui les menace » (Marchetti, 2005). Totalement dépendante de l'administration pénitentiaire et exposée à la très grande précarité, à la sortie c'est la rue qui l'attend, comme elle le dit.

– Moi j'habite où ? À droite à gauche... pas trop dans un même endroit. J'ai des amis, je peux dormir chez eux, sinon c'est parce que je traîne dehors. Je suis souvent le soir je suis dans le centre ville avec d'autres jeunes, on traîne et tout, on fume, on boit, et voilà quoi (elle rigole) alors j'ai pas besoin [...]. Je peux revenir un peu chez ma mère mais j'y vais pas trop... Enfin... je suis un peu partout.

– Et t'iras où en sortant ?

– Le jour où je sors ? Oh... je vais retrouver les autres au centre ville et je vais rester boire et fumer [rires] (Entretien avec Karima, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois.)

Comme le soulignait Anne-Marie Marchetti, « en détention, il est encore plus important qu'à l'extérieur d'avoir un rang, de se positionner fortement, car la société carcérale n'est pas tendre avec les faibles, et elle est très hiérarchisée » (2001, p. 180), entre filles et garçons, tout en bas de l'échelle des détenus, on retrouve ainsi les indigents.

Les menstruations, un impensé en prison

De par leur âge (de 14 à 17 ans ½), les jeunes filles rencontrées sont attentives à leur corps et à leurs modifications dans ce moment qu'est la puberté à l'adolescence. C'est dans cette période également que surviennent les règles, à la fois redoutées mais attendues (pour celles qui en sont informées) tant les menstruations marquent l'entrée des filles dans la catégorie des « femmes » (Thiébaud, 2017). Dans la vie d'une femme, la question des règles s'impose à la fois dans sa dimension technique (comment faire ? avec quoi ? comment se procurer des protections périodiques ?), son aspect hygiénique (les menstrues continuent toujours d'être perçues comme une souillure naturelle qui doit être cachée (Mardon, 2011), et la réalité biologique qu'elles induisent (renvoyant à la capacité reproductive). Nous reviendrons sur ces trois points qui éclairent à la fois la manière dont les filles peuvent vivre les menstruations au cours de leur incarcération, les tensions et solidarités qui peuvent se mettre en place à ce moment-là et comment à travers la question des règles se joue la relégation sociale du corps de ces filles incarcérées. Ces questions se posent de manière spécifique lors de la détention, pourtant la littérature est quasi inexistante sur la question comme le soulevait Kate Smith dans son étude sur les menstruations en prison des femmes en Angleterre (Smith, 2009).

Lors de leur arrivée en prison, après être passés au greffe (afin de recevoir leur numéro d'écrou équivalent à un numéro d'identité pour l'administration pénitentiaire), nous l'avons dit, tous les jeunes reçoivent un « paquetage » comprenant de quoi écrire, un nécessaire de toilette et des produits

¹⁹ Sont considérés comme « indigents » par les jeunes, ceux qui ne reçoivent « rien » de l'extérieur, c'est-à-dire qui n'ont ni vêtements, ni mandat qui leur apporterait un « pécule » pour pouvoir cantiner. Autrement dit, les indigents sont les plus précaires et les plus pauvres des jeunes détenus, on retrouve notamment parmi eux les mineurs non accompagnés.

d'hygiène. Parmi ces produits d'hygiène, 1 pack de serviettes hygiéniques est fourni aux filles dans les prisons que nous avons enquêtées. Placées dans le quartier « arrivant » pour femmes dans les prisons les plus importantes, les filles sont le plus souvent dès les premiers jours placées dans l'unité « filles ». Elles rencontrent assez rapidement (entre 1 à 3 jours évoqués dans les entretiens) un professionnel de santé de l'unité sanitaire (infirmier ou médecin). Il semblerait que lors de cette première rencontre, elles soient interrogées sur leurs règles (en avoir ou pas) : d'après les filles, il s'agit pour l'institution de s'informer sur leur état génésique sans pour autant toujours le demander franchement. Que cela soit l'objectif ou non d'une telle demande, nous pouvons constater que l'absence d'explications à propos de certaines questions que les filles jugent « personnelles » ou « intimes » laisse supposer la recherche d'informations qui seraient restées « cachées » à la justice ou à l'administration pénitentiaire. Habituees des interrogatoires compte tenu de leur passé judiciaire et du parcours qu'elles viennent de faire (interrogatoires lors de l'interpellation, puis lors de la garde à vue, puis avec les avocats, les juges, les éducateurs, parfois leurs parents), elles s'étonnent du manque de transparence et de franchise d'une partie des questions qui leurs sont posées.

Toutes les filles rencontrées ont déjà eu leurs règles, mais n'ont pas toujours été informées en amont des conséquences biologiques et physiologiques que cela signifie. Au moment des entretiens, la majorité d'entre elles fait un lien avec la capacité reproductive (comme le dira d'ailleurs dans son entretien Malika, 17 ans, lorsqu'on lui demande si elle a déjà pu avoir une discussion sur les règles et si elle connaît leur fonction : « Avec les règles, si ça veut dire que je suis une femme, en fait ça veut dire surtout que je peux avoir un enfant en fait. »). Malgré tout, l'explication reste compliquée à la fois pour les filles qui grandissent dans un entre-soi féminin comme c'est le cas des filles dites « roumaines » par les autres filles (tandis qu'en réalité elles sont d'origine bosniaque, serbe, et parfois roumaine). C'est également le cas des filles comme Karima, Shana ou Tessa éloignées de l'école et qui ont par ailleurs grandi éloignées de cercles de socialisation féminins importants, du fait de relations conflictuelles avec leurs mères, ou complexes avec leurs sœurs lorsqu'elles en ont, tandis que leur réseau amical est davantage masculin.

La première fois que je les ai eues [les règles], je me suis demandé, j'ai cru que j'étais malade, que je faisais caca par devant, que j'avais la diarrhée, que j'étais constipée. Je me demandais c'était quoi. Je regardais ma culotte, à chaque fois c'était devant. À un moment donné, je suis allée voir ma mère, j'ai dit : « C'est bizarre, je suis malade, j'ai super mal au ventre, et c'est toujours devant. » À un moment donné, elle me dit : « Ramène-moi ta culotte. » Je lui ramène ma culotte, elle regarde, elle allume la lampe, elle regarde de près et elle dit : « Félicitations ma fille, t'es une jeune fille maintenant. » Je la regarde, je suis en panique : « Qu'est-ce qu'il y a, il y a quoi ? – Ben c'est tes règles. » J'étais là : « Nan... » Je savais même pas c'était quoi les règles. Elle m'a dit : « Tu peux porter un enfant maintenant. » J'ai dit « non, c'est quoi », je savais pas comment tu faisais les enfants et tout. Et c'est là qu'elle m'a appris. C'est même pas elle qui m'a appris, j'ai appris toute seule. C'est avec les garçons, à force de parler avec les garçons, avec des copines. C'est même pas ma mère qui m'a appris ça. Tu apprends par toi-même.

(Entretien avec Shana, 16 ans ½, incarcérée depuis 7 mois.)

Les propos de Shana mettent en lumière son éloignement de la culture dominante et des grandes instances de socialisation comme l'école. Sa déscolarisation précoce (par rapport aux autres jeunes de sa génération) renforce la distance avec les normes dominantes mais également avec les savoirs dont elle aurait dû bénéficier en milieu scolaire (Solini, 2012). La question des règles fait émerger ici une certaine forme de « séparation culturelle » (Schwartz, 2011) entre les filles qui ont été informées,

accompagnées en amont de leurs premières menstruations (des profils majoritaires que nous n'avons pas retrouvés en prison), et les secondes qui se découvrent un jour tâchées, l'entrejambe ensanglanté. La faible présence des mères et plus largement de femmes dans leur entourage est complexe pour elles tant « les représentations que les filles ont de ce que doivent être les règles ont très souvent pour origine les menstruations maternelles à partir desquelles elles construisent un savoir » (Guyard, 2010). À cela s'ajoute que les filles rencontrées en prison sont nombreuses à être relativement éloignées des professionnels de santé, en particulier à ne pas avoir fait l'expérience de consultation gynécologique. Ainsi, contrairement à celles qui sont « rodées » à l'exercice (Guyard, 2010), les filles rencontrées ne savent pas dater ni décrire leurs dernières règles, elles ne comprennent pas non plus l'utilité d'un tel suivi. Cela nous informe sur leur rapport au médical et au suivi « régulier » du corps et de la santé des femmes.

Entre filles, en prison les règles peuvent se dire. Arrivées en détention, incarcérées entre filles, elles peuvent être amenées à parler des règles au cours des promenades, ou en discutant avec les détenues des cellules voisines. La question des règles s'impose également tant les filles (comme les garçons) subissent des fouilles régulières avec palpation du corps (et parfois mise en sous-vêtements) qui, les jours de règles, sont particulièrement humiliantes (Smith, 2009) : si elles préviennent les surveillantes, ces dernières font régulièrement des commentaires désobligeants, notamment sur leur soit disant changement d'humeur dû aux menstruations ; lorsqu'elles ne les préviennent pas, les surveillantes font part de leur dégoût. Aux dires d'éducatrices et de surveillantes, des filles ont déjà utilisé leurs règles pour provoquer les adultes, en projetant leurs serviettes hygiéniques usagées dans la cour de promenade.

Le sujet n'est pas tabou et peut être évoqué plutôt facilement, notamment en raison du fait que les filles sont entre elles et donc a priori toutes concernées. Au delà simplement des discussions, par les cris, les plaintes et les gémissements mais aussi par les demandes répétées aux surveillantes, les filles se savent observées et sont observatrices des douleurs des unes et des autres, des délais de réaction et de réponse apportées par l'administration pénitentiaire. Ce dernier point est d'ailleurs soulevé par plusieurs d'entre elles qui estiment ne pas être prises au sérieux lorsqu'elles se plaignent de douleurs. Tout se passe en effet comme si la douleur faisait partie de la ritualisation des règles, et que, de ce fait, elle perdait sa légitimité. Les surveillantes comme les éducatrices et les soignants partagent le constat que les filles sont davantage demandeuses de soin que les garçons en prison, renvoyant en quelque sorte aux filles qu'elles se plaindraient plus souvent. Pourtant, une partie des demandes concernent les douleurs ou des plaintes liées aux menstruations (flux, absence ou répétition des règles, douleurs prémenstruelles, ou autres observations spécifiques amenant les filles à s'interroger sur leur corps), ces demandes de consultation n'ont pas d'équivalence chez les garçons. Elles vont de pair avec la méconnaissance du fonctionnement du corps féminin et des menstruations en particulier, comme le montre l'ignorance d'une partie des filles lors de leurs premières règles. Ainsi, Maria insiste dans son entretien sur ses douleurs et l'absence de reconnaissance, voire de mépris, de celles-ci par les surveillantes et l'unité sanitaire. Car, si sur les surveillantes pèse la responsabilité du temps à prendre en compte et à transmettre la demande (2

jours), sur les soignantes de l'unité sanitaire pèse la responsabilité de ne pas traiter la douleur (par la délivrance de paracétamol).

- J'ai passé une fois – chez le docteur de la prison – tu vois parce que j'avais mes règles et j'avais trop trop mal dans le ventre. Et j'ai pris Doliprane. J'ai demandé un médicament, il m'a donné Doliprane. Pourquoi ici en France... ? Si tu meurs, c'est le médical, le docteur, il donne juste du Doliprane ?
 - *Et du coup, quand t'avais mal ici pour tes règles, ils t'ont donné du Doliprane ?*
 - Ouais.
 - *Et ça c'est un truc c'est facile ? Par exemple si t'as mal au ventre, tu demandes, et le Doliprane tu l'as dans la journée ?*
 - Non, il faut que tu cries deux jours, trois jours, il faut que t'appelles le docteur.
 - *Ah oui, donc quand t'as mal au ventre, ça prend du temps en fait.*
 - Ah oui. En fait, quand le Doliprane il arrive, t'as plus tes règles, t'as plus mal.
- (Entretien avec Maria, 17 ans.)

La faible réactivité des professionnels peut également s'entendre par le fait que pour nombre de femmes, la douleur fait partie des menstruations, il faut donc au plus tôt socialiser les plus jeunes avec l'idée qu'il faut « vivre avec » comme dira une surveillante dans la prison où est incarcérée Maria, insistant ensuite : « Il faut tout leur apprendre aux filles ici. Les règles ça fait mal. C'est comme ça. On va pas à tous les coups faire des mouvements pour un petit chichi. On est toutes passées par là... on leur apprend. » (Entretien avec Sandrine, 28 ans, surveillante en secteur filles.)

Mais si les règles peuvent se dire, à l'intérieur de la prison comme à l'extérieur, les règles associées à la souillure (Douglas, [1966] 2005) ne doivent pas se voir. Le sang des règles ne doit pas laisser de trace : les tâches sur les draps ou les vêtements, mais aussi les odeurs sont redoutées par les intéressées et scrutées par les autres détenues et les surveillantes. Toute tache de sang visible relègue la fille concernée au rang de « crasseuse » qui se voit mise à l'écart du reste du groupe. Cette situation difficile pour toutes les filles notamment dans les premières années de menstruations est plus complexe pour les filles détenues et encore plus pour celles incarcérées en EPM mixte et donc confrontées aussi au regard des garçons, comme l'explique Shana. La honte, le dégoût que peuvent procurer les règles ne se construisent pas seulement entre filles, les garçons par leurs remarques, leurs rires et les insultes y contribuent également. Dans ce contexte, Shana s'interdit d'aller en cours ou en sport pendant ses règles, préférant être punie (suppression de télévision) plutôt que de prendre le risque de se tâcher et d'être vue par le groupe. L'invisibilité des règles (*via* le refus d'aller en cours) a un coût très élevé tant on sait l'importance de la télévision durant l'incarcération (Chantraine, 2011).

- De toute façon ici, quand j'ai mes règles je reste dans ma cellule. Ils viennent m'enlever ma télé, parce que je veux pas aller en classe. Mais je reste en cellule.
 - *Pourquoi ?*
 - Parce que j'ai trop mal au ventre. Ensuite on a deux heures de cours, pendant les deux heures, on doit rester assis, on n'a pas le droit de bouger. On veut aller aux toilettes, c'est réintégration en cellule. On a plus le droit de sortir de notre cellule. Donc je préfère pas venir. On sait jamais, que je me tache et tout, je suis qu'avec des garçons, voilà. Vu que c'est des serviettes et que je peux pas me changer, pendant deux heures je dois rester avec la même serviette. Tu peux pas, on sait jamais. Ici, j'ai mis que des serviettes, j'ai jamais mis des tampons.
- (Entretien avec Shana, 16 ans ½, incarcérée depuis 7 mois.)

Dans la suite de l'entretien, Shana explique combien la solidarité entre filles en prison est fragile. Au mieux, entre détenues, elles peuvent « se dépanner » en serviettes hygiéniques lorsque l'une d'entre elles en est dépourvue et qu'elle ne réussit pas à en obtenir dans les délais les plus courts auprès des surveillantes, le dépannage étant malgré tout conditionné au bon vouloir des surveillantes qui laisseront se faire ou pas les échanges entre détenues. Mais contrairement à ce qu'observait Aurélia Mardon (2011) qui voyait dans son enquête sur des collégiennes qu'il est fréquent que le groupe de filles vienne en aide à celles qui se sont tachées (p. 38), ici, face à une tache de sang des règles, la solidarité entre filles est faible et ce d'autant plus que la fille aura déjà fait l'objet d'une marginalisation en raison d'une hygiène remise en question. Les stratégies sont donc nombreuses pour s'éviter la honte publique et l'humiliation de la tache. Si Shana s'interdit de sortir de sa cellule plusieurs jours par mois en raison de ses règles, c'est aussi parce qu'elle s'est construit une image de « fille violente » en prison, ayant des comportements atypiques pour son sexe : elle est une bagarreuse et n'hésite pas à affronter filles et garçons en détention (Mennesson, 2004), or les règles viennent lui rappeler régulièrement son identité de femme. S'agissant du sport, l'absence de Shana est considérée comme acceptable par les surveillantes, surtout celles qui sont le plus impliquées dans l'unité des filles. En effet, comme nombre d'enseignants, les professionnels entendent l'argument de l'indisposition des filles, lors de leurs règles, pour ne pas pratiquer temporairement d'activités sportives, validant en creux le fait que les règles conduisent à l'incapacité des filles à pouvoir mener leurs activités habituelles. Par contre, la sanction tombe lorsqu'il s'agit pour Shana de ne pas se rendre aux heures d'école en refusant expressément de sortir de sa cellule. Les propos de Jeanne, infirmière, vont dans le sens de Shana tant elle souligne l'inadaptation des protections périodiques des filles en prison.

Je ne sais pas si c'est fourni par l'administration pénitentiaire ou si c'est cantiné, mais on m'a déjà appelé pour me demander si j'en avais à donner [des serviettes hygiéniques à l'infirmerie]. Et nous n'en avons pas. Elles n'ont pas de tampon et les serviettes ne sont pas adaptées. Récemment, une fille perdait énormément et elle avait juste un protège-slip, c'était un peu catastrophique. Nous, nous ne pouvions rien faire car nous n'avions rien non plus. Ce n'est pas très adapté, ça ne les aide pas quand même. (Entretien avec Jeanne, [20-30 ans], infirmière, EPM.)

D'autres filles portent deux serviettes hygiéniques en même temps (« pour éviter que ça coule »), mais se voient rappelées à l'ordre par les surveillantes à propos de leur usage non raisonné des protections, qu'elles continuent pourtant, mais qui peuvent servir également à d'autres choses (notamment à faire des yoyos²⁰) grâce à la bande autocollante qu'elles contiennent. Ces situations interpellent et sont à mettre en regard avec les critiques des filles sur les protections périodiques dont elles peuvent disposer. Car toutes les filles ne vivent pas les règles de la même manière (certaines ont des douleurs fortes, d'autres non etc.), et les enquêtes menées sur les femmes incarcérées montrent que la détention a une influence considérable sur les menstruations²¹ (Smith, 2009). Par ailleurs, les filles ne bénéficient pas non plus des mêmes produits selon leur lieu d'incarcération. Tout porte à croire qu'en quartier

²⁰ Jets d'objets au-dessus des murs d'enceinte de la prison ou entre unités ou entre cellules.

²¹ L'enquête sur les menstruations en milieu carcéral menée par Kate Smith en Angleterre montre que 58 % des femmes majeures ayant répondu au questionnaire déclarent avoir des règles régulières, 31 % déclarent des règles irrégulières et 11 % ne pas avoir leurs règles (pour des raisons médicales, de ménopause ou autre raison) [Smith, 2009].

femme de maison d'arrêt, le nombre de détenues femmes et la présence de femmes majeures rendent possible le cantinage de tampons hygiéniques tandis que ce n'est pas le cas dans les établissements pénitentiaires pour mineurs où la présence des filles fait figure d'exception. En effet, certaines des filles rencontrées ayant un parcours carcéral marqué par l'expérience de plusieurs lieux de détention acquièrent une expertise critique sur les conditions de détention. Elles évoquent tour à tour leur difficulté à se procurer des tampons hygiéniques en EPM, la permanence d'un coût trop élevé des protections périodiques dans toutes les prisons et enfin, la faible qualité des protections qui sont mises à leur disposition. Cette situation amène même certaines filles comme Naïma ou Élodie à frauder la fouille – avec succès ou non – et à demander à leur mère de faire entrer des protections de qualité ou des tampons, comme s'il s'agissait de produits illégaux.

- *Et genre, la première fois que t'as eu tes règles, t'avais déjà des serviettes et tout ça ici ?*
 - Oui, ils nous en donnent quand on arrive. C'est des grosses serviettes épaisses. Genre comme quand t'es à l'hôpital. T'as l'impression d'avoir deux ans quoi. C'est... oui.
 - *Et tu peux en cantiner des mieux ou pas ?*
 - Non, c'est pareil. Ma mère qui connaissait pas du tout la prison, la première fois qu'elle est venue pour me ramener des trucs, elle m'avait ramené serviettes, tampons, gel douche, shampoing, tout quoi. Non maman !...
 - *Et tout est resté là-bas ?*
 - Oui.
 - *Et là t'as pas de tampons par exemple ?*
 - Ils sont super chers. 5 euros la boîte, alors...
 - Et les serviettes ?
 - Ça dépend lesquelles. C'est 3 euros un truc comme ça. C'est super cher. Moi je reçois 100 euros, il me fait genre une semaine et demie.
 - *Ah ouais ? Et il te sert à quoi ?*
 - Bah cantiner le gel douche, c'est 4 euros le petit gel douche comme ça, les shampoings, pour le téléphone, ça coute super cher le téléphone, enfin voilà, plein de petits trucs. Et puis on se dépanne entre nous, donc...
- (Entretien avec Élodie, 16 ans.)

Les filles détenues sont coupées de leurs familles, comme Elodie, et ne peuvent recevoir des produits d'hygiène de l'extérieur, ce dont les mères n'ont pas toujours bien conscience et que les filles apprennent par expérience des parloirs et des fouilles ainsi qu'après discussion avec les autres détenues ou certaines surveillantes.

Le mécontentement des filles à l'égard des protections périodiques²² est important et largement partagé quels que soient leur âge, leur ancienneté dans la détention, leur milieu social d'origine ou encore leur religion, notamment parce qu'elles peuvent se voir imposer des protections sanitaires (serviettes) en raison de leur âge (on retrouve des précautions identiques de la part des adultes à propos du préservatif féminin lors des séances de prévention ou d'éducation à la sexualité en milieu scolaire par exemple). Si les tampons sont pourtant considérés comme plus protecteurs, sans odeur et permettant d'exercer une activité sportive de manière aisée tout en laissant un peu plus à distance le sang menstruel, le fait qu'ils se l'insèrent dans le vagin font que du point de vue de certains

²² Ce mécontentement des filles est également documenté dans les lettres reçues par la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (rapport annuel 2016, p.161-162) où on lit le témoignage d'une jeune fille d'un EPM à propos de ses conditions de détention et des « points dérangeants » parmi lesquels elle développe sur les serviettes hygiéniques (sodexo) de basse qualités. (http://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2017/04/Rapport-2016-3es_web.pdf)

professionnels de santé, leur usage nécessiterait une bonne connaissance du corps, ce qui suffirait à expliquer l'imposition des serviettes hygiéniques aux filles.

- *Et ici du coup, ça se passe comment quand t'as tes règles ? Genre ils te donnent des serviettes et tout ou... ?*
 - Moi, j'ai des tampax de dehors.
 - *Que t'as pu faire rentrer ?* [Silence...] T'as le droit de faire rentrer des tampax ?
 - Nan, ici on peut pas.
 - *T'as fait un yoyo pour avoir des tampax ?*
 - Non, je les ai fait rentrer dans mon linge, ils ont pas vu. C'est ma mère elle m'a planqué des boîtes dans mon linge.
 - *Mais du coup elle t'en a pas mis 40 milliards des boîtes.*
 - Trois-quatre boîtes, c'est bien. Ah oui. Moi, j'aime pas les serviettes. Laisse tomber...
 - *Parce que ?*
 - Je sais pas. Parce que tu vois le sang, et du coup c'est crade. Et ça me gêne. Et ici il y a que des serviettes. En plus leurs serviettes, on dirait des protège-culottes [rires].
- (Entretien avec Naïma, 15 ans ½, incarcérée depuis 2 mois ½.)

Même si toutes les filles incarcérées n'expriment pas le souhait de voir les serviettes hygiéniques remplacées par des tampons, les entretiens mettent en exergue le fait que les filles souhaiteraient avoir le choix des protections périodiques qu'elles veulent utiliser et donc cantiner – au même titre que les autres femmes finalement. Elles trouveraient également normal de ne pas avoir à se justifier sur la quantité de protections dont elles ont besoin. À cela s'ajoute malgré tout la médiocre qualité des produits d'hygiène à leur disposition sur les bons de cantine (sans marque ou d'une marque bas de gamme), qui confirme le mépris avec lequel l'institution gère les filles détenues qui ne mériteraient pas mieux. Ces produits « pour les pauvres » ou « les clochardes » sont pourtant chers, ainsi le prix des produits est jugé exorbitant par la plupart des filles rencontrées au regard des sommes dont elles disposent pour cantiner (nous n'avons pas réussi à avoir de bons de cantines pour avoir une idée précise). Comme le résume une fille en restitution, « en prison, 3 euros ça coûte cher » ! Comme on avait pu le constater dans une enquête précédente à propos des tests de grossesse (Amsellem-Mainguy et Dumollard, 2015), les « premiers prix » ou les produits sans marque (ou marques de distributeurs) sont considérés par des filles comme « peu fiables » « *pas bien* », autrement dit disqualifiant. Surtout pour ces filles qui passent une grande partie de leur journée devant la télé où les publicités leur vendent des protections inodores ou avec des déodorants intégrés, des ailettes et assureraient une invisibilité eu égard à leur design ultraplat grâce aux « nouveaux » procédés d'absorption. Tout se passe donc comme si la marque d'un produit était signe de qualité, et donc que l'incarcération renforçait la position des filles comme « rejetées » de la société y compris à travers des produits bas de gamme, jugés moins efficaces, et ici moins protecteurs (de taches, d'odeurs, de visibilité).

Rapport des jeunes aux institutions et à l'intimité à travers les parloirs, le courrier et le téléphone

Pour les jeunes que nous avons rencontrés, la « vraie vie », est celle qui se déroule à l'extérieur de la prison. Néanmoins, en dépit des barreaux, caillebotis et murs, il existe bien une continuité des réseaux relationnels dans et hors de la prison (Bony, 2015), ainsi qu'une continuité des rapports sociaux. La seule présence en détention de réseaux relationnels précarcéraux (venir du même territoire, de la même cité d'habitat social, du même quartier, avoir les mêmes fréquentations ou lieux de sortie...) [Wacquant, 2001 ; Bougerol, 2002 ; Le Caisne, 2008] contribuent à instaurer un continuum entre la prison et l'extérieur. Plus encore, la porosité des lieux de détention questionne l'idée de la prison comme une mise à l'isolement du monde extérieur et interrogent le concept « d'institution totale » cher à Goffman, qui demeure la référence en sociologie de la prison²³ (Combessie, 2001). Par ailleurs, nombre de professionnels contribuent à faire le lien entre le dehors et le dedans lorsqu'ils interviennent auprès des détenus (enseignants, soignants, professionnels de la mission locale, représentants associatifs, avocats, ou encore sociologues et autres chercheurs). Mais dans ce chapitre, on s'intéressera davantage aux stratégies des détenus pour maintenir les liens avec leur vie extérieure, plus spécifiquement à propos de leur vie affective et sexuelle. On verra que les situations où la vie privée surgit dans la « vie en prison » ne manquent pas, tandis que les relations que les jeunes entretiennent avec l'extérieur contribuent à remettre en question l'étanchéité des prisons. Les parloirs, les courriers, les appels téléphoniques font parties des interactions les plus concrètes et qui sont difficilement maintenues à distance du groupe. En effet, les diverses réglementations et contraintes auxquelles sont soumis les moyens de communication ont pour effet de réduire l'intimité, ce à quoi s'ajoutent les règles de la prison. Nous nous sommes donc intéressés ici aux manières dont les jeunes maintiennent des relations avec leurs proches (familles, amis, partenaires...) non incarcérés, que cela passe ou non par des dispositifs légaux (on le verra notamment avec le téléphone).

En ce qui concerne les possibilités d'échanges entre la personne détenue et sa famille et/ou ses proches autorisés à la visiter ou à la contacter, la prééminence de la logique sécuritaire est forte et bornée par le principe de sévérité pénitentiaire (Kaminski, 2006 ; Touraut, 2012). « Le primat de la sécurité explique que chaque mesure en faveur du maintien des liens familiaux est assortie d'une modalité de contrôle et d'une possibilité de suspension temporaire ou permanente » (Touraut, 2012, p.190)²⁴. Mais malgré toutes les interdictions et tentatives de contrôle des objets et des comportements, des adaptations et des contournements voient le jour, que ce soit à travers les « yoyos » (jets d'objets au-dessus des murs d'enceinte de la prison ou entre unités ou entre cellules), ou lors des parloirs : produits, denrées, clés USB, téléphones portables, tabac et shit s'échangent durant les visites malgré les contrôles visuels et les fouilles, mais aussi dans les échanges entre

²³ Erwin Goffman entend par « institution totale » : « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans une même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et rigoureusement réglées » (Goffman, 1968, p. 41)

²⁴ Voir notamment les articles 404, 405, 414 du code de procédure pénale.

détenus (échanges oraux entre les cellules, rôle des hurleurs, circulation de téléphones portables etc.), ou encore via des « missiles » lancés depuis l'extérieur de la prison. Aussi, on voit circuler des informations, car tout événement marquant (se déroulant hors ou dans la prison) fera l'objet d'un récit circonstancié au parloir, par téléphone ou encore – bien que plus rarement – par courrier. C'est pourquoi les visites reçues au parloir sont centrales dans la circulation de l'information entre le dedans et le dehors (Ricordeau, 2012), entre la vie privée et la vie carcérale, les « arrivants » ou les « nouveaux » pouvant également jouer temporairement cette fonction d'informateur, plus rarement la télévision ou les journaux suffisent à renseigner des aspects de la vie des détenus.

Parloirs individuels ou parloirs « collectifs », l'architecture des prisons en question

À notre demande, nous avons eu l'occasion de visiter les lieux « communs » des prisons dans lesquelles nous avons enquêtés, c'est-à-dire les lieux cités et fréquentés par les jeunes, nous avons ainsi pu, à différentes reprises, nous rendre aux parloirs accompagnés par des surveillants. Par deux fois seulement nous avons pu observer des situations de parloir « direct » (où certains détenus recevaient de la visite), les autres fois, nous avons simplement pu nous rendre sur les lieux vides. Dans cette dernière situation, l'inconvénient était bien de ne pouvoir se rendre compte objectivement de la proximité et du poids de la présence des autres pour chacun des jeunes ayant « parloir », malgré tout, cela a permis de mieux comprendre et de pouvoir rendre compte au plus près du déroulement de cette interaction. Les observations des parloirs des deux maisons d'arrêt (MA) et des deux EPM enquêtés montrent de fortes disparités. Dans les MA, les parloirs des mineurs sont identiques à ceux des majeurs : des boxes avec une table scellée au sol qui sépare le visiteur du détenu, où les contacts physiques sont certes limités mais malgré tout possibles, où les surveillants peuvent entendre et observer la rencontre lorsqu'ils font leur ronde mais où les jeunes soulignent qu'ils n'entendent pas ce qui se dit dans les autres parloirs (sauf lorsque quelqu'un crie).

Dans les EPM par contre, les parloirs sont configurés de telle manière que tout le monde peut s'entendre (les jeunes entre eux, les familles entre elles, et les surveillants aussi), les séparations qui marquent les espaces sont des panneaux de bois ou des rideaux qui masquent certes la visibilité entre les jeunes et leurs visiteurs mais n'obstruent pas le bruit. Ici les contacts physiques semblent un plus aisés, le mobilier n'étant pas scellé, la proximité physique est laissée à la discrétion des surveillants en charge des parloirs à ces moments-là. Malgré tout, les échanges amoureux/sexuels restent interdits, la légitimité de la prison reposant sur les privations qu'elle induit : ici les contacts corporels, les attouchements amoureux et sexuels et ce d'autant plus qu'il s'agit de mineurs incarcérés.

Dans les deux maisons d'arrêt comme dans les deux établissements pénitentiaires pour mineurs où se s'est déroulée l'enquête, les récits des enquêtés montrent que l'intimité lors des parloirs est largement entravée et que le caractère « privé » ou « personnel » des parloirs demeure restreint. On pourrait penser que les jeunes détenus apprécient et attendent les parloirs, mais ce n'est pas le cas pour tous. L'expérience du parloir se révèle loin d'être évidente pour eux, car, même si le maintien des liens familiaux et amicaux – et dans une autre mesure amoureux – passe par les visites au parloir,

elle rappelle d'une part la situation dans laquelle ils se trouvent (détenus/prisonniers), d'autre part, cela les contraint à rendre visible leur entourage aux autres détenus. Les « visiteurs » peuvent se croiser entre eux, mais aussi être vus et entendus par les autres détenus, qui, potentiellement, de retour dans l'enceinte de la prison pourront utiliser ces observations pour se moquer d'un autre jeune, par exemple, dans le cas où un jeune détenu se fait gifler par sa mère au parloir.

IMAGE 6. PARLOIR EN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS



La question de la proximité et de l'absence d'intimité dans les parloirs est très importante dans les discours des jeunes rencontrés, y compris des filles. Nadia, 17 ans, est incarcérée depuis plusieurs mois. Fille d'une mère sans profession et d'un père cariste, elle a des relations difficiles avec ses parents et explique qu'avec sa mère « [elles] ne se parlent pas », son père, lui, ne vient pas. Si elle a pu trouver du réconfort lors des visites mensuelles de sa mère lorsqu'elle a été incarcérée en maison d'arrêt antérieurement, Nadia est gênée par l'architecture du parloir à l'EPM, qui ne lui assure aucune garantie de confidentialité. Ainsi, même si sa mère continue de venir au parloir, Nadia ne préférerait pas, bien que parfois « ça remonte le moral », dira t-elle. Plutôt que de pouvoir relâcher la pression et chercher du réconfort lors du parloir (comme le font dans une certaine mesure les jeunes en MA), elle doit ici redoubler de vigilance puisqu'elle doit à la fois contrôler son comportement et celui de ses proches qui viennent la visiter de manière à limiter autant que possible un débordement affectif, ou la révélation d'une information personnelle non connue des autres (surveillants, éducateurs, détenus) en prison.

Les parloirs ici [EPM], c'est pas comme chez les majeurs, c'est avec tout le monde, ça veut dire c'est pas trop... Déjà ma mère elle vient. C'est pas trop mon délire. J'aime pas trop. [...] Beh je sais pas, c'est tout le monde il entend ce que tu dis et tout, c'est tout le monde il te voit et tout, c'est... je sais pas, c'est gênant un peu.

(Entretien avec Nadia, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois ½.)

Cette proximité avec les autres détenus lors d'un des seuls temps dédiés aux relations extérieures perturbe les interactions : à la fois sur la spontanéité des propos et des réactions physiques (pleurer, se prendre dans les bras...) avec les visiteurs (bien souvent les mères, la fratrie). Il y a aussi la tentation d'intercepter des bribes de phrases de la rencontre qui se déroule de l'autre côté avec un autre détenu. La famille, qui habituellement relève de la sphère intime, est donc ici sous contrôle collectif et public.

D'une manière générale, tout porte à croire que les filles ont moins de visites au parloir que les garçons. En effet, à la fois dans les entretiens menés auprès des jeunes et dans les entretiens menés auprès des professionnels (surveillants et éducateurs), le constat est partagé. Cet écart dans les visites que peuvent obtenir les jeunes s'explique à la fois par le statut de « jeune en prison », les relations familiales ou les relations amoureuses. Dans la construction des rôles sociaux, s'il est relativement acceptable qu'un garçon soit concerné par des faits de délinquance ou de violence et condamné, cela n'a pas d'équivalent chez les filles dont la présence en détention leur fait perdre une part de leur féminité. Nombre d'entre elles soulignent d'ailleurs que leurs parents (et plus particulièrement leurs pères) ont rompu les liens depuis leur incarcération. Cela contribue déjà à expliquer les écarts de visite entre les filles et les garçons, ce à quoi s'ajoute la question des relations amoureuses. On le verra, les filles rencontrées, âgées majoritairement de 15 à 17 ans, sont bien souvent avec des partenaires plus âgés, majeurs, plus expérimentés, et pour partie ayant une bonne réputation dans le groupe de pairs. Ce sont ces relations qui à l'extérieur permettent aux filles de gagner en respectabilité ou en réputation (Juhem, 1995). C'est avant tout pour ne pas être vue comme une prisonnière par leur partenaire qu'elles refusent qu'ils viennent les voir. Et dans les entretiens, on observe que peu de partenaires leur ont proposé de venir les voir. Lorsque c'est le cas, comme pour Nadia, elles refusent sous prétexte qu'elles ne sont pas les mêmes en prison qu'à l'extérieur, que personne ne pourrait les reconnaître – faisant avant tout référence à leur apparence physique et à leur statut de détenues. Nadia est depuis « longtemps » avec son copain (environ 4 ans) qui est plus âgé qu'elle, il a 23 ans « ce n'est plus un bébé », insistera-t-elle dans la discussion. Lui, c'est son « copain », il connaît ses parents, sa sœur, et vient la voir au tribunal, mais malgré tout elle ne souhaite pas qu'il vienne au parloir. Pour continuer de faire vivre leur relation, ils se téléphonent, la sœur de Nadia faisant « conférence », car il ne fait pas partie des numéros autorisés.

Je lui ai dit non. Parce que c'est pas les box et tout. Et c'est un grand, il a pas mon âge, ça veut dire... [...] Il a 23 ans. Ça veut dire... Il va me voir arriver au parloir... Bref, peu importe. [...] Non je sais pas, moi je viens pas au parloir dans tous les cas. Il m'a dit : « Tu veux que je vienne au parloir ? ». Alors que je lui ai dit : « Non, dans tous les cas, je vais sortir dans pas longtemps ». [...] je veux pas qu'il vienne. Je sais pas, je veux pas qu'il vienne. Parce que je sais pas, je veux pas qu'il vienne. Je le laisse moi. Je l'ai au téléphone et tout, ça va, je parle avec lui souvent et tout au téléphone. Mais ouais... C'est moi je l'ai au téléphone déjà. C'est bien.
(Entretien avec Nadia, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois ½.)

Au parloir, une intimité compliquée, une activité sexuelle interdite

Si les travaux sur la sexualité en prison ne manquent pas (Cardon, 2002 ; Gaillard, 2009 ; Lancelevée, 2011 ; Touraut 2012 ; Ricordeau, 2012 ; Joël-Lauf, 2012), force est de constater que la question de l'intimité et de la légitimité de la sexualité des mineurs incarcérés est par contre loin d'être questionnée. Nous nous focaliserons à présent sur les enjeux autour des parloirs qui permettent aussi d'éclairer la

question de la légitimité de la sexualité à l'adolescence. La prison a une valeur de punition qui s'exprime notamment dans la privation de contacts sexuels pour les mineurs (les unités de vie familiale ne leur sont pour l'instant pas accessibles, les « parloirs conjugaux » non plus). De fait, dans les établissements enquêtés, les jeunes ne peuvent bénéficier des mêmes conditions que les détenus adultes pour entretenir leurs relations à l'extérieur. Pourtant, ils et elles cherchent souvent à les faire perdurer au-delà du temps carcéral, bien que celui-ci ne soit pas toujours donné d'avance (pour les jeunes en mandat de dépôt par exemple). Dans ce contexte, la séparation des jeunes détenus d'avec leurs proches et leurs partenaires amoureux/sexuels prend une part importante dans la peine infligée. Car même si pour les mineurs, l'objectif d'accompagner le processus de sortie de la détention est important, il n'empêche que la condition carcérale a pour effet de limiter les contacts des personnes incarcérées avec leur famille et leur entourage (notamment amis et petits amis – petites amies).

Les textes législatifs encadrant les parloirs existent²⁵ et stipulent que pour rencontrer une personne détenue, le « visiteur » doit être muni d'un « permis de visite » dans le cas de détenu mineur. Ce permis peut être accordé par le chef d'établissement, ou par le magistrat dans le cas des prévenus. La demande de permis de visite doit être écrite. Hors du cadre familial élargi, « les visites d'autres personnes, autorisées à cet effet, [peuvent être possibles] lorsqu'elles contribuent à son insertion sociale ou professionnelle ». Les personnes mineures doivent avoir l'autorisation de leurs parents ou du titulaire de l'autorité parentale et être accompagnées d'une personne majeure, elle-même titulaire d'un permis de visite. Le mineur de plus de 16 ans peut venir sans accompagnateur si les titulaires de l'autorité parentale ont donné leur accord écrit et si la visite concerne un parent détenu. Ces modalités administratives sont contraignantes (car nécessitant l'autorisation des parents) et lentes (le rapport au temps est important à souligner, d'autant qu'il s'agit de mineurs). Mais elles sont avant tout peu comprises par les jeunes concernés, comme on peut le voir à travers les propos de Hicham, 16 ans, quand il s'agit d'évoquer l'éventualité d'une visite de sa petite amie au parloir. Il pointe à la fois les rouages administratifs nécessitant l'autorisation parentale lorsqu'ils ont une petite copine mineure, mais avant tout et surtout le temps que prennent les démarches. Ce rapport au temps est à souligner tant les journées sont longues pour les jeunes en prison et que la période d'incarcération est pour la plupart d'entre eux d'une durée de quelques semaines à quelques mois. Les récits des jeunes montrent l'inadaptation des règlements par rapport au déroulement et à la durée de leur incarcération : le temps des autorisations de parloir est long à obtenir (à la fois du côté des parents et du côté des administrations), ce qui a pour conséquence qu'un certain nombre d'entre eux n'ont finalement pas le temps de mettre en place un parloir avec leur petite copine avant de sortir (la durée d'incarcération moyenne est inférieure à 5 mois). Ainsi Hicham, 16 ans, fils d'un père peintre en bâtiment et d'une mère à la maison en raison d'une maladie, est en couple avec sa copine depuis « un petit moment » (« c'est pas une fille de deux-trois mois avec qui je suis »). C'est durant son incarcération que sa copine a rencontré ses parents, elle devait ramener des sous à la sœur d'Hicham qui l'a invitée à leur domicile. À l'inverse, lui n'a jamais rencontré ses parents, mais il ne le souhaite pas.

²⁵ Voir article 35 de la loi pénitentiaire du 24/11/2009, articles R57-8-8 à R57-8-15, D 402 à D411 du code de procédure pénale www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/visiter-un-proche-en-prison-23448.html

- *Et du coup, toi, t'as une copine à l'extérieur ?*
 - Ouais. En plus j'ai reçu une lettre d'elle tout à l'heure.
 - *Du coup, tu l'as pas encore vue au parloir ?*
 - Non, beh non, elle est mineure déjà et c'est un peu long, donc... Non mais c'est rien ça, juste par écrit ça me va. Ouais, beh ouais.
 - *Et tu penses que tu pourrais la voir quand même si tu restes du coup un peu plus longtemps ?*
 - Ouais, si je suis transféré sur la prison T, ouais, je pourrai la voir ouais, voilà, je pourrai la voir.
 - *Comme mineur, elle, mais elle peut venir avec un majeur en fait ?*
 - Ouais, avec soit un majeur, soit elle peut pas.
 - *Ouais, c'est ça.*
 - Ou ça se peut même toute seule, il faut juste l'autorisation des parents et tout ça. Moi, mes parents ils signent l'autorisation et c'est tout.
 - *Et t'es avec elle depuis longtemps ?*
 - Ça fait neuf mois bientôt.
 - *Et du coup, toi, tu vis chez tes parents, elle vit chez ses parents aussi et tu la vois comme ça ?*
 - Ouais beh ouais.
 - *Et ça a changé quelque chose le fait que tu sois incarcéré et tout ça ou... ?*
 - Ouais, peut-être pour elle, mais moi c'est normal moi, enfin ça me fait chier de pas la voir, mais sinon, normal.
 - *Ça change pas grand chose pour toi ?*
 - Non.
 - *Ça te manque pas de pas la voir tout ça ?*
 - Si, c'est normal, c'est ma copine, je l'aime, je l'aime bien et voilà, il y a rien de... C'est normal.
- (Entretien avec Hicham, 16 ans, incarcéré, EPM.)

Les propos de Max, 17 ans, fils d'un père maçon et d'une mère « qui est à la maison » et enceinte (les parents sont séparés), mettent en évidence des difficultés similaires. Il est incarcéré depuis plusieurs mois au moment de l'entretien et sa copine ne peut pas venir le voir en prison au parloir, faute d'autorisation du père de celle-ci. Il est en couple avec elle depuis 9 mois et se définit comme « posé » avec elle même s'il dit avoir « fait de la merde » en ayant eu des relations avec d'autres filles. Incarcéré deux fois depuis janvier 2015 (il aura été dehors 2 mois entre janvier 2015 et l'été 2016 au moment de l'entretien), sa copine aurait depuis été « voir ailleurs », ce que Max explique par les nouvelles fréquentations de celle-ci, lesquelles ont changé en raison de son absence. Sa copine « traîne avec une pute » dira t-il à plusieurs reprises, elle sortirait avec des filles qui « trainent » et qui « sortent le soir ». Max le dit d'ailleurs avec aplomb, son ressenti étant validé par les observations rapportées par sa mère qui n'apprécie pas les nouvelles fréquentations de la petite copine, ce dont elle a fait part à son fils à chaque parloir et au téléphone. S'observent ainsi la porosité de la prison et le maintien des liens avec le dehors qui permettent de s'enquérir des comportements des partenaires malgré la mise à l'écart par l'incarcération. Le contrôle social des comportements et fréquentations des petites copines, s'exerce même à distance, à la fois par les amis (ce qui participe à souligner la force des liens amicaux, « c'est comme mon frère [...] c'est normal qu'il me raconte » diront plusieurs garçons rencontrés, mais aussi par les parents, avec une plus forte proximité avec les mères (généralement plus présentes dans les visites au parloirs que les pères dans les récits des jeunes rencontrés).

- Ici, c'est un peu compliqué en fait parce que je peux pas lui téléphoner. Elle a fait les papiers, mais... Je peux l'appeler, mais elle a donné le numéro à son père, et son père il m'aime pas, du coup il veut pas. Et je sais pas, c'est compliqué.

– *Et toi, t'as eu le droit de la mettre dans les numéros de téléphone que tu peux appeler ?*

– Ouais. Beh elle a fait les papiers. Par contre, les parloirs ils ont dit... enfin ils ont galéré, et du coup, ils ont dit il faut refaire les papiers. Il faut l'autorisation de son père.

– *Elle est majeure ?*

– Non, mineure. C'est pour ça il faut l'autorisation de son père. Et du coup, son père, comme je suis revenu en prison, il a dit : « Non, c'est mort, j'en ai marre de lui. » Du coup, il a fait les papiers une fois, mais comme ça a galéré, ils ont dit « il faut les refaire ». Son père, il veut plus.

– *Et tu l'a eue au téléphone ?*

– Beh non. Elle venait chez ma mère avant et je l'appelais chez ma mère. Et je sais pas, il y a un mois et demi, elle disait j'arrive chez ma mère pour que elle ma mère elle arrive, elle vient... Tony, il va appeler. Elle venait pas. Et même, il y a des gens ils l'ont vue trainer avec une meuf (femme), vas-y, c'est une... excusez-moi le gros mot, mais c'est une pute en fait. C'est une vieille meuf, il faut pas trainer avec des meufs comme ça. Et elle, elle traîne avec tout ça. Elle fait de la merde tout ça, des choses avec d'autres mecs. Du coup, moi, je lui ai écrit, je lui dis : « Ouais, c'est bon, ça sert à rien de me prendre la tête alors que je suis en prison. » C'est plus pour moi quoi.

(Entretien avec Max, 17 ans, incarcéré depuis 6 mois, EPM.)

De fait, dans l'entretien de Max comme dans de nombreux entretiens, tout événement important et impliquant des proches ou des personnes connues à l'extérieur de la prison se sait en prison en un temps record. Certains détenus impliquent directement leurs amis pour « espionner » ou « piéger » leur petite amie. Parfois c'est un ou plusieurs amis qui est chargé de suivre la jeune femme : « j'ai mes agents secrets dehors », dira un garçon détenu. Parfois, un « pote de confiance » va draguer la compagne pour voir sa réaction, tandis qu'il est au téléphone avec le détenu qui écoute la scène depuis sa cellule. D'autres enfin utilisent la visite au parloir pour contrôler l'attractivité physique de la partenaire, cette dernière se devant d'être belle lors de la visite, mais aussi d'apporter des gages de non-tentative de séduction des hommes à l'extérieur. C'est ainsi que Jordan, 17 ans, incarcéré en EPM depuis 10 mois, demande à sa compagne (avec laquelle il vivait dans un appartement avant la détention) de se « laisser pousser les poils » des jambes et de le lui montrer à chaque visite. Il considère en effet que la pilosité féminine est une assurance qu'aucun autre homme ne voudra avoir de rapports sexuels avec elle. Dans la logique de ces stratégies complexes d'obtention d'information et de contrôle de personnes à l'extérieur, comme le diront plusieurs jeunes rencontrés : « en prison, tout se sait », et le savoir traverse les murs jusqu'aux quartiers d'origine, jusqu'aux groupes de pairs et aux petites amies (Bony, 2015).

Malgré les textes officiels les encadrant, les conditions de parloirs sont peu claires pour les jeunes rencontrés, en particulier celles des parloirs concernant les partenaires amoureux. Certains ont compris qu'il faut que leurs parents donnent leur accord préalable pour que la personne aimée obtienne un permis de visite. Pour d'autres, c'est aux parents de l'autre (si cet autre est mineur) de donner leur accord à une visite dans un tel lieu – auquel cas l'autre devra être accompagné par les parents du mineur incarcéré. Le flou qui encadre la procédure des permis de visite entre mineurs participe à la croyance dans une obligation pour les jeunes à publiciser leurs relations amicales/amoureuses auprès de leurs parents afin d'obtenir le « graal ». Seule une partie des jeunes, plus expérimentée par rapport à la vie carcérale et/ou ayant un parcours institutionnel important, a réussi à comprendre que l'accompagnateur majeur d'une personne mineure n'était pas forcément un parent de l'un des deux, mais simplement un titulaire préalable au permis de visite.

Une fois ce « sésame » en poche et l'obtention d'un créneau pour la visite, le déroulement de celle-ci reste compliqué et les professionnels (surveillants et éducateurs), insistent sur le cadre législatif qui borne l'interaction lors du parloir notamment sur l'interdiction des rapports sexuels.

[Extrait journal de terrain, MA, septembre 2016]

Troisième jour en prison, un éducateur PJJ avec lequel nous discutons depuis le début de l'enquête est très curieux de ce que les jeunes peuvent demander ou avoir comme idée sur la sexualité. Des choses à améliorer sur la prison. Je lui dis que par exemple, dans une autre prison, des filles ont demandé à avoir des unités de vie familiale, des garçons et des filles revendiquent le droit d'avoir des rapports sexuels avec leurs partenaires, voire avec des travailleuses du sexe. Il n'est pas surpris, les parloirs sont des moments difficiles pour les jeunes « qui ne peuvent pas avoir de contacts physiques réels », mais trouve ça un peu limite. Il m'explique que justement la sexualité est un bon moyen de voir comment l'institution se prend les pieds dans le tapis et est mise face à ses propres contradictions : préparer les jeunes à l'autonomie, à la sortie, en fait des citoyens meilleurs, tout en leur interdisant la sexualité bien que ce soit « normal » d'après lui. Quand je l'interroge sur la « normalité » de l'interdiction de la sexualité, il revient sur la majorité sexuelle fixée à 15 ans qui déjà borne l'âge en dessous duquel ce serait légalement interdit. Ensuite, il dit qu'ils sont là pour protéger les mineurs et, dans la protection, il y a la question de la sexualité qui pose problème, la facilité étant de l'interdire. Avec le recul et l'expérience, il dit ne pas forcément souscrire à cette interdiction, il dira que malgré tout « cela permet d'éviter les violences au parloir » et « les bébé parloirs ».

Pourtant, comme le souligne Caroline Touraut, « aucun texte législatif n'interdit les relations sexuelles aux parloirs ; une telle loi contredirait la convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen » (2012, p. 193). Néanmoins, le code de procédure pénale²⁶ stipule que les rapports sexuels au parloir sont considérés comme une faute de second degré passible de vingt jours de quartier disciplinaire (pour les majeurs) car il « impose à la vue d'autrui des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur ». Dans le cas de rapports sexuels avérés au parloir, le détenu et les visiteurs peuvent se voir supprimer l'accès au parloir sans dispositif de séparation. Malgré toutes ces interdictions, dans les faits, la tolérance varie d'un établissement à un autre et d'un surveillant pénitentiaire à un autre. Clairement, la sexualité n'est pas rare dans les parloirs (deux garçons rencontrés se disent d'ailleurs être eux-mêmes des « bébé parloirs »), que ce soient des paroles, des caresses, jusqu'à la pénétration. Mais même si les occasions d'observation de parloirs ont été très rares dans cette enquête, les récits des jeunes et des professionnels rencontrés coïncident : au parloir, les rapports sexuels en tant que tels sont extrêmement rares chez les mineurs en maison d'arrêt et quasiment impossibles pour les mineurs incarcérés en EPM en raison de l'architecture des lieux. L'impossibilité d'un tel acte le rend d'autant plus intrigant pour les jeunes, qui peuvent raconter différentes anecdotes sur des tentatives de rapports sexuels au parloir :

- Il y a un Roumain ici il a failli niquer avec sa meuf. Il y a des Roumaines, elles viennent en jupe, elle a dû lever sa jupe. Il s'est fait péter.
 - Genre, elle s'était assise sur lui, genre, je suis sur tes genoux ?
 - Ouais, comme ça. Elle devait sautiller tout doucement.
 - Devant les surveillants quoi ?
 - Après je sais pas, j'étais pas là, mais c'est si c'est arrivé.
- (Entretien avec Adrien, 17 ans, incarcéré depuis 1 an, EPM.)

²⁶ CPP, art. d. 249-2

Caroline Touraut montre à ce propos que la situation diffère pour les détenus majeurs, lesquels peuvent réussir à avoir des rapports sexuels au parloir (même si ces rapports restent interdits), ou encore dans les unités de vie familiale (même si, dans les UVF, la sexualité est évincée par le familial et reste largement en suspens (2012, p. 194)), ce dont ne bénéficient pas encore réellement les mineurs dans les établissements enquêtés, y compris ceux qui sont parents d'enfants en bas âge (aucun des jeunes parents n'a fait référence aux UVF et seuls quelques-uns ont eu l'occasion de revoir leur enfant depuis leur incarcération).

Malgré tout, l'éventualité de « parloirs sexuels » (pour reprendre les mots de Naïma) ou « parloirs d'amours » (Touraut, 2012) pour les mineurs détenus reste très discutée parmi les professionnels de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. Outre les questions de sécurité, cela remet en question l'importance de la privation de liberté et de la punition en tant que telle (et donc interrogerait le sens même de l'incarcération). Comme dans les discours des enquêtés rencontrés par Caroline Touraut, on a pu assister dans le cadre de cette enquête à des échanges entre professionnels à propos de la reconnaissance et de l'autorisation des relations sexuelles en prison, suscités par notre présence sur le terrain et l'objet de l'enquête.

[Extrait journal de terrain, MA, juillet 2016]

Assise à côté de trois surveillants qui discutent en attendant que les entretiens en cours se terminent, un éducateur nous rejoint. Ils m'interpellent tous en me demandant si les jeunes demandent à voir des « putes », car me disent-ils « ils sont en manque ». Ils rigolent en ayant l'impression de me mettre mal à l'aise. Je leur demande alors ce qu'ils en pensent... si la sexualité pouvait être autorisée en prison, notamment pour ceux qui ont des copines depuis longtemps. Un des surveillants et l'éducateur me répondent que cela viendrait entraver le caractère punitif et dissuasif de la prison, qui serait d'ailleurs déjà « esquiné » avec le fait que les mineurs – filles et garçons – ont droit à la télévision, à des cellules individuelles, et peuvent se doucher tous les jours. Les deux autres surveillants acquiescent mais ne disent rien. Après des blagues plutôt salaces, et un « mouvement » à faire pour le surveillant, les deux autres professionnels restés plus en retrait s'interrogent sur la légitimité de cette privation de sexualité pour les jeunes qui sont condamnés aux peines les plus longues, qui plus est à une période de la vie – l'adolescence – où la sexualité a une place importante dans la construction des individus. La question reste ouverte, ils doivent partir organiser un mouvement.

La question des relations sexuelles reste ouverte pour les professionnels, et ce d'autant plus fortement qu'ils sont nombreux à s'interroger sur la sortie de prison, sur les conséquences à la sortie de la privation de sexualité, sur les risques en matière de violences sexuelles et sur les besoins ou « pulsions » à assouvir par des garçons maintenus à l'écart un certain temps. L'ambivalence entre le caractère répressif de la prison et la dimension éducative qui doit être maintenue pour les mineurs – même pendant la période d'incarcération – apparaît ici clairement puisque s'opposent des logiques punitives et des logiques d'humanisation de la prison en vue d'une sortie à venir. Le fait est que dans les prisons enquêtées, le débat reste ouvert parmi les professionnels. Force est malgré tout de constater que la question de la sexualité et du droit à la sexualité en prison n'est évoquée par les professionnels qu'à propos des garçons, renvoyant aux représentations sur la sexualité masculine selon lesquelles l'homme serait actif sexuellement et aurait des besoins à assouvir (voir les résultats de l'enquête CSF dans Bajos, Bozon, 2008).

Du côté des jeunes, le débat est également présent, que ce soit chez les filles ou chez les garçons : tous s'interrogent sur la privation de rapports sexuels avec leurs partenaires. Une partie des garçons, ceux qui sont en couple « installé » et reconnu par l'extérieur, ainsi que les plus jeunes des enquêtés, font part de leur désir de pouvoir avoir, si ce n'est des rapports sexuels, au moins des étreintes charnelles et la possibilité de pouvoir avoir recours à des travailleuses du sexe. Ainsi, malgré le contrôle des surveillants, un certain nombre d'entre eux nous racontent avoir pu caresser leurs petites copines ou échanger des gestes affectifs avec elles. Ainsi, Amaury, 17 ans ½, fils d'une mère qui travaille en intérim et d'un père technicien dans une centrale nucléaire (ses parents sont séparés), est incarcéré depuis plusieurs mois au moment de l'entretien. Au parloir il reçoit « beaucoup de visites » par rapport aux autres jeunes détenus. Ainsi, il a de la visite de sa famille et surtout de ses sœurs qui entreprennent pour lui les rendez-vous en mission locale en vue de préparer sa sortie de prison ; on verra dans l'entretien que ses parents viennent plus rarement, son père beaucoup moins que sa mère. En plus de sa famille, quelques amis sont déjà venus et sa copine « stable » avec qui il est depuis deux ans, vient régulièrement bien qu'elle travaille et que cela lui coûte en temps et en déplacement ainsi qu'en organisation (les lieux d'incarcérations sont souvent relativement éloignés des lieux de vie des mineurs). Les parloirs auxquels Amaury a accès sont des boxes, qui assurent un peu plus d'intimité que les parloirs ouverts simplement séparés par des tissus ou des panneaux de bois. S'il n'a pas de rapport sexuel en tant que tel au parloir avec sa copine, ils réussissent à s'échanger des caresses et des baisers entre les rondes des surveillants, dans le souci de préserver cette part d'intimité qui est la leur, malgré les contraintes carcérales qui leurs sont imposées.

– *Est-ce que tu es en contact avec toute ta famille ? Est-ce qu'ils viennent de voir au parloir ?*

– Ouais. Il y a ma sœur, ma mère, mon père. Là, mon frère a fait une demande de parloir. Il y a mon beau-frère aussi et là, ma sœur arrive. Et ma petite nièce et mon petit neveu sont venus aussi. Je vois ma sœur deux ou trois fois par semaine. Et ma mère, je la vois une fois par semaine. Et mon père, une fois par mois. [...]

– *Est-ce que tu avais une copine stable (avant d'entrer en prison)... Et est-ce qu'elle vient te voir ?*

– Ouais. Ça fait deux ans. Elle vient au parloir, mais elle me prend la tête à chaque fois. C'est une galère. Elle me dit juste qu'elle en a marre de venir au parloir. Ça la fatigue de venir à 12 heures pour rentrer à 13 heures, attendre 1 heure et pour sortir elle doit attendre encore 1 heure. C'est fatigant. Elle arrive ici à 12 heures et elle sort à 16 heures. Et elle travaille. Elle est vendeuse à M. [...] Je la vois au parloir une ou deux fois par semaine ou des fois toutes les deux semaines. Ça dépend.

– *Et comment tu fais au parloir ?*

– Je peux faire des câlins, des bisous et tout ça. Les surveillants font des rondes. Il y a deux portes et une grande vitre. Soit ils viennent d'un côté, soit de l'autre côté. Ils font l'aller-retour et ils repartent.

(Entretien avec Amaury, 17 ans ½, incarcéré depuis 2 ans, QM.)

D'autres garçons vont avoir la visite de filles de leur quartier (qu'ils appelleront parfois « putes » ou « salopes » dans les entretiens, avant tout pour souligner qu'il ne s'agit pas de leur petite copine) venues leur rendre visite, comme c'est le cas de Paul. Paul a 17 ans ¾, fils d'une mère au foyer et d'un beau-père sans emploi (il se « débrouille »), il n'a pas de petite copine au moment de son incarcération. Mais même si cette fille du quartier, Paul ne la porte pas dans son cœur, c'est elle qui fera les aller-retour au parloir, lui accordant du temps, de l'intérêt et prenant des risques pour lui ramener des « petits trucs ». C'est à elle qu'il parle lors de sa détention, le fait qu'elle soit majeure facilitant les démarches administratives puisqu'elle n'a pas besoin d'en informer ses parents (à elle).

- *Ah, les parloirs c'est pas la même chose qu'ici. Ici les parloirs ils sont comment ?*
 - Il y a tout le monde, on dirait un foyer, vas-y. Si une meuf elle vient te voir, tu peux même pas la niquer. Tu peux juste parler avec. Vas-y...
 - *Là, t'as du parloir par exemple ici ?*
 - Ouais. Ma mère et une meuf vient me voir
 - *Une meuf ?*
 - Une copine on va dire.
 - *Une copine majeure ?*
 - Ouais.
 - *C'est ta copine ?*
 - Ouais, on peut dire ça.
 - *C'est pas ça ?*
 - Beh si.
 - *Pourquoi tu dis « On peut dire ça » ?*
 - Beh voilà, moi, ma vraie copine, elle est chez elle, elle a fait les cours [elle a été à l'école], elle est là, elle est encore mineure. Et c'est tout, je lui demande rien. L'autre c'est pour ramener des petits trucs en plus quand elle vient que ma mère peut pas ramener.
 - *Ah oui, la fille qui vient, c'est elle qui te ramène des trucs, c'est pas ta mère en fait.*
 - Voilà.
 - *Mais du coup c'est une copine de quartier tout ça ?*
 - Non, c'est une salope, je sais pas. C'est pas ma... Comment on dit ?... C'est pas celle que j'ai dans mon cœur. C'est une meuf, voilà.
 - *Ouais, c'est une meuf avec qui tu couches quoi.*
 - Voilà.
- (Entretien avec Paul, 17 ans ³/₄, incarcéré depuis 3 mois, EPM.)

Si dans l'ensemble des discours on perçoit que l'organisation et l'architecture des parloirs pèsent dans le déroulement des visites, certains jeunes rencontrés n'envisagent pas leur sexualité en prison. Plus récemment arrivés en détention que les autres, le cadre leur pèse très fort et ils sont plus nombreux à souligner le poids de l'environnement qui ne leur paraît pas propice aux actes intimes. À cela s'ajoutent les représentations qu'ils ont des lieux et qui renvoient à la saleté, la précarité, l'isolement, la punition, la privation de liberté, la stigmatisation d'être réduit à un « prisonnier ». Enfin, dans les propos des enquêtés, on retrouve le souci de protection de la vie privée, comme dans l'extrait d'entretien avec Paul (ci-dessus) qui ne fait pas venir celle qu'il « a dans son cœur » en prison. Jason, 17 ans, d'un père menuisier et d'une mère en recherche d'emploi (divorcés), insiste lui aussi à plusieurs reprises au cours de l'entretien sur la protection de sa vie privée.

- *Et ici dans la prison il y a des gens à qui tu peux parler, genre il y a ta copine, mais pas seulement, de trucs personnels ?*
- Comment ça ?
- *Je sais pas, est-ce qu'il y a des gens à qui tu peux te confier si t'as des choses... ?*
- On va pas parler de dehors, on parle d'ici.
- *Tu parles pas du tout de dehors ?*
- Non. Je parle de ce que j'ai fait, je parle pas de ma meuf.
- *Pas aux autres détenus, du tout, aux autres jeunes ? Ni aux éducateurs tout ça ?*
- Non. Je parle, vas-y, des conneries qu'on a fait. C'est tout, moi, je confie dehors.
- *Avec les éducateurs, du coup, tu parles surtout de ce que t'as fait, de tout ça ?*
- Ouais, c'est pourquoi je suis là, la sortie, comment ça va se passer.
- *Oui, c'est ça qui les intéresse tu penses.*
- Beh oui, c'est ça.
- *Ils veulent aussi savoir comment tu vis, tout ça ?*

- Non mais après, ça va.
- *Et ça se passe bien avec les éducateurs ?*
- Normal.
- *Et les surveillants aussi, tout ça, ça va ?*
- Tranquille.

(Entretien avec Jason, 16 ans, incarcéré depuis 4 mois, QM.)

Ces jeunes s'opposent d'ailleurs bien souvent à ce que leurs petites copines viennent au parloir, se rendent visibles aux yeux des autres détenus ainsi qu'à ceux des surveillants, redoutant le plus souvent que cela puisse être utilisé contre eux ultérieurement, on y reviendra.

[Extrait d'une discussion lors de la restitution de l'enquête, 2 mars 2017]

Nous avons réuni 5 jeunes pour leur présenter les résultats de l'enquête. Tous issus du quartier « arrivant », même si certains n'en sont pas à leur première incarcération puisqu'ils ont des points de comparaison qu'ils évoquent assez rapidement. À plusieurs reprises nous engageons la discussion sur la présence de filles dans certaines prisons, ce qu'ils estiment tous être une chance, car « ça manque ». Un des garçons dit d'ailleurs que ce n'est pas bien d'être enfermés « que entre couilles », et deux réagissent en soulignant que s'il y avait des filles, les journées passeraient plus vite, car elles auraient des sujets de conversation différents et cela apporterait d'autres histoires que celles qu'ils se racontent entre eux.

En fin de discussion, nous leur demandons les mesures majeures qu'ils prendraient en direction des mineurs s'ils étaient directeurs de la prison, ce à quoi ils ont répondu pour 4 d'entre eux « autoriser des parloirs sauvages », « faire que les filles puissent rentrer » une fois par semaine. L'échange qui a suivi a permis de saisir combien l'absence de filles et d'interactions physiques était difficile lors des premiers jours ou premières semaines d'incarcération. Malgré tout, ils ne comprennent pas pourquoi toute sexualité est interdite tandis que certains sont en couple depuis « longtemps ».

Cette privation de l'autre est également présente dans les discours des filles, même si cela n'est pas toujours exprimé avec le même aplomb que les garçons. Prenons d'abord les exemples de Maria 17 ans (sans nouvelles de sa mère depuis 2 ans ; son père, ferrailleur, habite dans un camp en Espagne) et Christina 17 ans (arrivée en France depuis 4 ans, elle vit chez sa tante qui ne travaille pas et son oncle qui travaille dans l'import-export de voitures), qui se connaissent et se fréquentent dans la prison. Leurs parcours de vie sont relativement proches : mariées depuis plusieurs années, elles habitent dans un camp de Roms en banlieue d'une grande agglomération, vivent dans la famille de leurs maris respectifs et aspirent à avoir un grand nombre d'enfants qui symbolisent pour elles leur féminité. Toutes deux envisagent leur détention de manière relativement courte et parlent beaucoup de l'après, ayant déjà été incarcérées pour des raisons similaires auparavant. Elles auraient apprécié pouvoir voir leur mari. Mais, le mari de Christina ne viendra pas au parloir : « je le sais, il viendra pas, il travaille et puis c'est pas bien de me voir ici », dira-t-elle. Pour Maria, le parloir est devenu plus compliqué : son mari vient également d'être incarcéré dans le quartier hommes (et les parloirs entre les deux quartiers se heurtent aux difficultés organisationnelles et administratives), leur enfant est gardé par les grands-parents. Si elles parlent de l'absence et du manque de parloirs qu'elles n'ont pas eu l'occasion d'avoir ni l'une ni l'autre, elles évoquent moins la sexualité en tant que telle que le fait de pouvoir se voir, de rassurer (et de se rassurer) en voyant leur conjoint, leur famille et leur enfant dans le cas de Maria. Maria raconte d'ailleurs qu'une représentante d'une association vient parfois au parloir, ce qui lui permet d'avoir des nouvelles, notamment de son fils qui vit chez les parents de son mari, mais également du camp et de ses proches. Autre exemple avec Naïma, 15 ans,

filles d'une aide soignante et qui ne connaît pas son père ; son beau-père est artiste ; elle a un long passé de prise en charge en institution, est incarcérée depuis plusieurs semaines lorsque nous la rencontrons ; elle n'a pas de petit copain ni de relation amoureuse, elle dit ne pas vouloir se poser pour le moment. Au cours de l'entretien, Naïma interroge à plusieurs reprises, pendant et après l'entretien, la légitimité de l'interdiction de rapports sexuels dans la prison pour les mineurs, faisant référence aux droits des personnes détenues et plus largement aux droits de l'Homme, et pointant la règle en prison toujours en vigueur selon laquelle « tout ce qui n'est pas explicitement permis est interdit, à l'envers du droit commun » (Chantraine, Bérard, 2007).

– [...] y a plein de meufs qui niquent... enfin qui disent qu'elles voudraient moins niquer que ce que leur mec voudrait ?

– Non. [...] Mais là, je suis en manque ici. Normalement, ils ont pas le droit de priver la sexualité, ils ont pas le droit.

– Là si t'avais moyen d'avoir des gars ou je sais pas quoi... ?

– Ah oui. Ah oui !

– Tu préférerais ?

– Ouais. Mais on peut pas. C'est pas possible. Mais si on pourrait avoir des parloirs sexuels, je dirai oui !

– Et c'est quoi qui te manque, du coup ?

– Je sais pas, moi j'ai envie de niquer et tout. J'aime pas. Tous les jours je niquais presque dehors. J'étais bien moi. Je buvais mon petit flash, j'allais à l'hôtel.

– Mais du coup, tu niquais pour le travail ou tu niquais vraiment parce que t'avais envie de niquer ?

– Non, parce que j'avais envie.

(Entretien avec Naïma, 15 ans.)

Après avoir expliqué que les rapports sexuels lui manquent, Naïma se met en scène théâtralement face à la sociologue dans la salle d'entretien pour se scandaliser sur les différences de traitement entre mineurs et majeurs. Assurant que les majeurs ont le droit d'avoir des « parloirs sexuels »²⁷ qu'elle définit comme la possibilité d'avoir des rapports sexuels avec des partenaires venant de l'extérieur dans des salles qui seraient dédiées (il semble qu'elle fasse référence aux unités de vie familiale), elle trouve que le traitement spécifique des mineurs où toute sexualité est interdite n'est pas normal, assurant que les filles aussi ont aussi des besoins sexuels à assouvir. Faisant référence à la fois à son activité sexuelle amoureuse et aux activités de prostitution qu'elle exerce, Naïma reprend à son compte une activité sexuelle jugée problématique par tous les adultes qui l'encadrent : surveillants, éducateurs et éducatrices, enseignants... contribuant à son autodépréciation (« je fais la pute, et alors ? » dira t-elle à plusieurs reprises) tout en défiant l'enquêtrice qui l'interroge en provoquant sur le terrain de la sexualité et de la prostitution. En disant ouvertement qu'elle « fait la pute », Naïma cherche à désamorcer l'insulte dont elle est la cible permanente (par les jeunes et une partie des professionnels de la prison) en la reprenant à son compte (Clair, 2010). Dans le même temps, cela légitime sa liberté de parole sur la sexualité et sur les besoins sexuels des filles que les autres s'autoriseraient moins à dire – notamment pour préserver leur réputation, y compris à l'intérieur de la prison.

²⁷ Pour un retour sur l'origine des « parloirs conjugaux », voir l'article de Camille Lancelevée, 2011.

Les différents arguments avancés par les garçons et les filles relatifs aux « parloirs sexuels », c'est-à-dire au droit aux rapports sexuels avec des partenaires de l'extérieur dans des lieux dédiés au cours de leur incarcération, peuvent être rapprochés. Ils évoquent ainsi la longueur des peines ou des mandats de dépôt, l'ennui en détention qu'un rapport sexuel viendrait estomper, le besoin de fantasmer sur des événements concrets (et pas sur un souvenir de plus en plus vague pour ceux qui sont emprisonnés sur des périodes qu'ils jugent trop longues) et de se rappeler le contact corporel entre personnes qui le souhaitent (avec tout un enjeu sur les parfums et les odeurs), mais également et surtout sur le besoin de mixité (pour casser l'entre-soi masculin ou féminin dans lequel ils se trouvent). À travers les questions qu'ils soulèvent dans les entretiens ou les séquences de restitution à propos du droit à la sexualité pour les mineurs incarcérés, ils interrogent également la place du discours sur leur sexualité et des séances d'information et de prévention alors que la sexualité leur est interdite (Amsellem-Mainguy, 2011). Quelques garçons disent qu'il est normal qu'ensuite, en sortant de prison, ils « explosent », aillent « baiser partout », aillent « aux putes », trop contraints et tenus dans l'univers carcéral.

Mais une sexualisation des corps bien présente

La préparation avant chaque parloir est minutieuse, tant du côté des familles ou des proches qui viennent voir un détenu que du côté des jeunes. Une attention particulière est portée au choix des vêtements tant par les jeunes que par les visiteurs. Il s'agit de part et d'autre de montrer qu'il y a une forme d'attention et d'intérêt pour ce temps spécifique. Les professionnels travaillant auprès des jeunes assistent d'ailleurs à ces préparatifs non sans leur faire de remarques pour souligner le « changement ».

[Extrait de journal d'entretien, EPM, juillet 2016]

Je suis dans le couloir d'une unité pour accompagner le surveillant afin qu'il présente l'enquête aux jeunes. Avant d'ouvrir chaque cellule, il fait un petit commentaire sur le jeune pour me montrer qu'il les connaît tous. Compte tenu de l'objet de l'enquête, je remarque que ses petites phrases sont essentiellement tournées vers le couple, les relations amoureuses (ou leur absence) chez chacun des jeunes. Au détour d'une phrase, il m'explique qu'il sait les jours de parloir qui sont « sensibles » pour les jeunes, car ils changent d'apparence : « Lui, on sait quand il a parloir, il se douche et il est coiffé ». Je demande comment il est les autres jours, le surveillant me répond qu'il se laisse aller, ne prête pas attention à lui et surtout se douche peu et dort beaucoup.

Cette préparation physique des parloirs a pour objectif de minorer la dimension carcérale dans laquelle se produit l'interaction et à rassurer l'autre. Lorsque le parloir n'a finalement pas lieu, parce que le visiteur n'est pas venu ou est arrivé trop en retard par rapport à l'heure de convocation, la déception est forte pour les jeunes comme on peut le voir à travers les propos de Nathan, 14 ans, incarcéré depuis moins de 2 mois. Nathan est le fils d'une mère aide à domicile et d'un père malade depuis qu'il est petit et qui ne peut exercer d'activité professionnelle (ses parents sont divorcés). Son premier parloir a été annulé, son père n'est pas venu. Il ne connaît pas la raison de l'absence de son père, et s'imaginer que c'est en raison d'un retard.

– *Et du coup tu fais quoi de tes journées ? T'as des promenades, surtout ?*

– Oui, juste des promenades. Aujourd'hui, je devais avoir parloir, mais je crois que mon père il a oublié de venir, donc je sais pas. Le lundi, normalement, j'ai parloir, mais à 14 h, mon père, il est pas venu. Je crois qu'il devait venir en retard, ils ont pas pu l'accepter, je crois.

– *Ah oui c'est ça, on les accepte pas ici quand c'est en retard. Il y a tellement de monde à l'arrivée que... Et des parloirs, t'en as souvent quand même ?*

- Ça vient de commencer en fait.
 - Ah, ça vient de commencer seulement ? Un mois et demi après ?
 - Je sais que ma mère elle avait fait une demande, mais sauf que... en fait, il fallait qu'elle donne un papier. La carte d'identité, une photocopie, sauf qu'elle avait oublié. Elle, elle croyait que c'était bon pour le parloir, quand elle a fait une demande, d'abord au téléphone, parce qu'elle était déjà venue me voir en prison et elle avait fait une demande. Et ils lui ont dit en fait il fallait qu'elle envoie le papier, sinon il fallait qu'elle recommence. Elle a recommencé y a deux semaines, là. [Inaudible.]
 - Là, tu as pu la voir déjà ? Non, c'est à partir de cette semaine ?
 - Non, dès qu'ils vont faire une demande.
 - Pour l'instant, t'as vu personne, encore ?
 - Non, pour l'instant, personne.
 - C'est long quand même.
 - Y a que mon père, mon frère et ma sœur qui ont eu l'autorisation. Ma mère, son autorisation elle est pas encore passée. Faut qu'elle attende encore un peu je crois.
 - Et par exemple, du coup, tu sais quand tu vas les voir ? Ton père, tu sais quand tu vas le revoir ?
 - Non, ils mettent un papier devant ma porte. Quand je passe devant ma porte, ben je vois. Mais de l'intérieur, je peux pas voir. Sinon ils viennent me chercher le matin ou l'après-midi...
 - Oui, et puis ils te disent « t'as un parloir », tout ça. Tu as quand même pu un peu communiquer avec eux, t'as pu les appeler, tout ça ?
 - Quand je suis en cellule, le soir, eh ben celui-là qui est là côté il me passe son téléphone, sinon...
- (Entretien avec Nathan, 14 ans, incarcéré depuis 15 jours, QM.)

En prison, la surveillance rend l'intimité précaire et les caresses et autres pratiques sexuelles se réalisent dans les circonstances dégradantes dans la peur d'être surpris, dans la menace d'une sanction disciplinaire et dans une intimité dévoyée par le collectif. Le parloir est un lieu de porosité avec l'extérieur mais aussi d'intrusion des visiteurs et visiteuses dans la vie et l'économie des relations entre détenus.

Maintenir du lien malgré la privation de liberté : le téléphone, un outil de contrôle

Si les jeunes disposent d'un droit d'accès à la cabine téléphonique située dans les couloirs des unités de détention (sous réserve pour les prévenus d'avoir été autorisés à entrer en contact avec ladite personne par le/la juge et pour les condamnés par le chef d'établissement), les conversations font l'objet d'un enregistrement et/ou peuvent être écoutées. Ainsi, quand les jeunes veulent pouvoir ajouter le numéro de leur petit ami, le contrôle de la qualité de la relation par l'institution est fort. Si cette relation est ancrée dans le temps et légitime pour l'entourage, mais aussi qu'elle paraît « bénéfique » et peut contribuer positivement à l'insertion socioprofessionnelle du jeune garçon, alors les contacts téléphoniques peuvent être envisageables. Les critères amenant à l'autorisation ou non d'appeler les partenaires sont variables d'une prison à l'autre, mais laissent souvent transparaître une injonction normative à la conjugalisation des relations affectives. Le couple (stable) est ainsi valorisé et compris parmi les éléments de « réinsertion » des jeunes garçons. Soulignons que nous n'avons pas trouvé d'équivalent du côté des filles, selon lesquelles la visite des petits copains n'est pas envisageable à la fois en raison des représentations négatives qui pèsent sur les filles détenues et sur leur sexualité, mais aussi parce que, selon leurs propres mots, elles « ne ressemblent plus à rien », ou ne sont « pas présentables », on y reviendra ultérieurement.

À l'inverse, les conversations au téléphone portable ne sont ni limitées dans le temps, ni extrêmement coûteuses (payées par l'extérieur), et ne peuvent être écoutées par l'administration pénitentiaire. Outre ces éléments factuels, les conversations peuvent surtout être davantage intimes et le respect de la vie privée un peu plus garanti, dans la mesure où les jeunes appellent depuis leur cellule. Ainsi, malgré l'interdiction du téléphone portable en prison, son usage est relativement banal parmi les jeunes rencontrés. Il constitue une des principales raisons pour lesquelles nombre des enquêtés ont été au « mitard » (en isolement) suite à la possession d'un téléphone portable et sa découverte dans leur cellule ou lors de la fouille. Les observations menées ont permis de constater l'omniprésence de la chasse au portable par les surveillants, et de la recherche de la meilleure cachette par les jeunes. Personnels pénitentiaires, éducateurs, jeunes, les propos de l'ensemble des protagonistes quotidiens de la détention en font le constat : la plupart des jeunes ont des portables en prison (même si l'on peut ensuite distinguer le portable basique – petit modèle – du smartphone permettant d'accéder à internet). Le téléphone portable joue un rôle central dans le maintien des liens avec les réseaux relationnels et plus largement avec la vie sociale extérieure ; autrement dit, il permet de maintenir des liens approfondis avec l'entourage (Bony, 2015).

Ce maintien des liens est essentiel pour lutter contre « la machine à broyer la vie » qu'est la prison, pour reprendre les mots de Ryan, 16 ans, et éviter qu'elle broie également leur vie affective et/ou sexuelle. Incarcéré depuis 3 jours après 4 jours de garde à vue, Ryan s'inquiète en effet, des conséquences que cela aura sur sa vie amoureuse : il avait rendez-vous avec sa petite amie quand il a été interpellé et n'a pas pu la joindre depuis, celle-ci n'étant pas connue de sa famille. Après l'avoir imaginée attendre pendant des heures au point de rendez-vous, il se demande si elle acceptera de lui reparler après une longue absence et sans avoir été prévenue. Pour Ryan, ces premiers jours d'incarcération sont très « prise de tête », ne sachant plus s'il est encore en couple, si elle l'aime encore, tandis que lui l'aime toujours. Plus aguerri à la prison, un des garçons rencontrés lors de la restitution explique comment l'incarcération marque la fin de la relation : « Tout s'est terminé quand je suis tombé. C'est plus simple. Elle peut faire ce qu'elle veut. Elle m'attend pas » dira-t-il. Pour d'autres comme Max, les préoccupations affectives sont importantes et passent notamment par la jalousie et les tentatives de contrôle des comportements et des pratiques de sa petite amie. Les entretiens menés avec les jeunes interpellent néanmoins sur l'autorisation des appels téléphoniques et sur les personnes avec lesquelles ils ont le droit de communiquer.

Évolution des relations avec le temps : le courrier, révélateur de « ceux qui pensent à nous »

En prison, les jeunes peuvent recevoir des magazines, du courrier même si ceux-ci sont contrôlés et parfois censurés. Excepté Elodie, aucune des filles ne reçoit de courrier, tandis que cela concerne près de la moitié des garçons. Les récits de ceux que nous avons rencontrés soulignent que le courrier est espéré, attendu, mais en réalité plutôt rare – ce que certains regrettent d'ailleurs : « Ça fait du bien de savoir qu'il y a des gens qui pensent à moi ! même si je suis ici », dira Kinglsey, 17 ans, qui déclare dans le même temps qu'il ne recevra pas de courrier, du fait des conflits familiaux préexistants à sa situation carcérale et des pratiques de ses amis (« ils écrivent pas »). Bien que les

jeunes rencontrés ne soient pas tous au fait de l'écriture, il n'empêche que le courrier revêt une importance particulière en détention. Autre manière d'avoir des nouvelles de l'extérieur, le courrier laisse des traces matérielles et permet la (re)lecture dans une temporalité choisie par le détenu. Ainsi, Adam 17 ans, fils d'un père maçon à la retraite et d'une mère au foyer (toujours ensemble), garde les « nouvelles » qu'il reçoit en prison et se constitue un petit paquetage de « souvenir » de sa période carcérale, construisant également une preuve de son passage en détention.

- Avec autant de frères et sœurs il a 3 frères et 6 sœurs, tu dois recevoir pas mal de courriers, non ?
 - Non, pas de courriers, mais des nouvelles, c'est tout. Sinon, ça ferait trop. Des fois, je dis, je vais les déchirer mais je les garde pour souvenir. Quand je sors, ça me rappellera X [il cite la prison].
 - Tu reçois combien de lettres par semaine ?
 - Tous les un mois, je reçois 5-6 lettres. C'est mes potes, les grands de mon quartier, 2-3 filles.
 - Et ici, il y a des gens qui tu connaissais de ton quartier ?
 - Non, il y a une personne, son grand cousin, il habite dans mon quartier ; je le connaissais depuis tout petit. Je connais des gens qui me connaissent mais, moi, je les connais pas personnellement.
- (Entretien avec Adam, 17 ans, incarcéré depuis 1 an, EPM.)

De son côté il écrit peu, excepté à sa petite amie « par respect » dira-t-il, car il se doit de répondre à chacun de ses courriers. Il est avec elle depuis deux mois lorsqu'il est incarcéré. Lui, préfère téléphoner quitte à enfreindre le règlement de la prison.

- Elle ne peut pas venir te voir, même avec un majeur ?
 - Non, c'est comme mon père. J'ai pas envie qu'ils viennent voir ma situation. Je sais très bien que ça va leur faire mal. Même ma mère, je voulais pas qu'elle vienne tout au début. Je voulais pas que ma famille, elle vienne. Après, malheureusement, ma sœur, mes petits neveux et ma mère, ils ont fait la demande de parloir.
 - Tu peux lui écrire ?
 - Oui, je lui écris. Avec les conditions de la prison, on peut pas communiquer avec le téléphone, parce que le juge, il a pas accepté ma demande. Moi, j'essaie de faire au mieux pour que le juge soit favorable. Maintenant, ça fait la troisième fois qu'il refuse la demande pour parler avec mon père ou pour parler avec ma petite amie. Malheureusement, je m'arrange avec les moyens du bord, on va dire.
 - C'est pas trop dur d'avoir un téléphone ?
 - Non, moi, je l'ai pas forcément. Mais si je demande à 2-3 personnes d'autres cellules, je pense que je peux l'avoir. Après, j'essaie pas de jouer au plus malin avec les surveillants. J'essaie de les respecter au maximum et de pas les narguer, on va dire.
- (Entretien avec Adam, 17 ans.)

Si une partie importante des jeunes rencontrés a des difficultés notables avec l'écriture (eu égard notamment à leur rapport à l'école), cela n'explique pas toutes les réticences à l'écriture. Écrire du courrier laisse des traces et les jeunes redoutent la relecture par l'administration pénitentiaire, les éducateurs et une éventuelle transmission du courrier au juge. Car même si les vaguemestres rencontrés dans trois des cinq prisons insistent sur le fait qu'ils ne peuvent pas lire tous les courriers, ils opèrent une sélection à partir d'informations diverses relatives au comportement du jeune détenu, conformément au code de procédure pénale qui prévoit la suspension de la correspondance « lorsque cette correspondance paraît compromettre gravement la réadaptation du détenu ou la sécurité et le bon ordre de l'établissement » (art. D 414 du CPP). C'est par exemple le cas de Marlon, 17 ans, fils d'une mère cuisinière et d'un père chauffeur de bus (en couple) qui a beaucoup déménagé

ces dernières années en raison des opportunités professionnelles de ses parents. Cela l'a contraint à changer de groupes d'amis régulièrement, la détention venant compliquer le maintien des liens.

- *Et du coup, ici, t'écris avec tes copines de l'extérieur ?*
 - Non, mes potes, pas mes copines.
 - *Et tes potes, vous vous écrivez du courrier ?*
 - Ouais, là, j'ai pas encore reçu du courrier, mais là en fait, mes quatre bons potes de dehors, on a une affaire ensemble, ça veut dire ils ont pas le droit. Même s'ils écrivent une lettre, ça va jamais arriver vers moi. Et les meufs, je m'en bats les couilles, je les écris pas.
 - *Et toi t'as pas essayé de leur écrire à tes potes ?*
 - À la ville V ?
 - *Ouais.*
 - Non. Mais à A. [la ville où il habitait avant] je peux écrire. Mais ils savent pas que je suis en prison là, ils savent pas. À part que si ils appellent chez moi et tout, mais ils le savent pas.
 - *En même temps, ils ont pas de raison d'appeler chez toi ?*
 - Ouais, voilà. Mais ils savent pas.
 - *Mais, par contre, t'as pas le droit d'écrire aux gars avec qui t'étais déjà en embrouille.*
 - Beh, j'ai pas le droit. Je pourrais, mais... Ici ils sont pas au courant, enfin si je pense, mais ils s'en foutent. Mais vu que je suis en mandat de dépôt, ça va passer par ma juge, et ma juge elle va jamais faire passer la lettre, elle va la déchirer, elle va la foutre à la poubelle.
- (Entretien avec Marlon 17 ans, incarcéré depuis 2 semaines, EPM)

Max insiste également sur la rétention qui peut être opérée par l'administration pénitentiaire à propos du courrier et il est clairvoyant sur les modalités de fonctionnement du courrier. Il suppose ainsi qu'une partie des surveillants lit le courrier, et bien qu'il explique ne rien avoir à cacher, se joue alors une autocensure par pudeur des émotions ou sentiments – dans le risque éventuel que cela puisse se retourner contre lui. Comme Max, nombreux sont les garçons qui cherchent à contrôler ce qui se passe et ce qui se dit à l'intérieur et à l'extérieur de la prison, y compris à travers la gestion du courrier et des réponses qu'il y apportent. S'ils s'obligent à répondre à leurs petites amies « par respect » comme le dit Adam et pour maintenir le lien, il n'en va pas de même pour les parents (les parents et plus souvent les mères, écrivent, les jeunes ne répondent pas ou plus rarement). Par contre, ils gardent des liens avec leurs « potes » du dehors, davantage curieux et en besoin d'information sur ce qu'il se passe à l'extérieur. Le manque de liberté d'écriture vide le sens même d'une partie des courriers d'un côté comme de l'autre, même si certains jeunes comme Max accordent peu d'intérêt au contrôle par les surveillants.

- *Et par exemple, le courrier que t'as envoyé à ta copine, elle, elle t'a répondu ?*
- Un mois et demi après. C'est beaucoup quand même...
- *Mais ça met du temps le courrier déjà ici ?*
- Deux jours.
- *Ah oui.*
- Je suis condamné, je suis pas en mandat de dépôt, ça met du temps.
- *Parce que le mandat de dépôt, ils lisent ?*
- Ouais, ils envoient à la juge, le juge il doit renvoyer, une galère. Et tandis que là, je suis condamné, ça passe pas par les juges, ça passe par le directeur. Ça met deux jours un courrier.
- *C'est toi qui fermes l'enveloppe ?*
- Non, ils lisent les courriers.
- *Donc toi tu le mets dans l'enveloppe, tu laisses l'enveloppe ouverte, tu payes ton timbre ?*

- Ouais, j'ai plein de timbres en plus. Oui, je mets le timbre, je laisse ouvert, ils lisent et ils envoient. Mais bon, ils savent que je parle pas de ouais, ramène ça au parloir, fais ci, tu vois, ramène du tabac ou des cigarettes, ou des trucs bizarres, des insultes, moi je dis pas ça. Du coup, je pense, ils lisent pas trop mes courriers.
 - *Oui, ils font pas des réflexions sur ton courrier, genre : alors, t'as largué ta meuf ?*
 - Non. Mais il y en a ici, si. Il y a déjà des surveillants ils m'ont dit... Ouais, je sais pas, pas sur ma copine, mais avec d'autres personnes : « Alors ton pote il t'a écrit ? » Je fais : « Ouais, il m'a écrit. » Il fait : « Beh ouais, vous parlez beaucoup de meufs, des trucs comme ça. » Il y a des surveillants, ils lisent.
 - *Et ils vous disent qu'ils lisent du coup ?*
 - Des fois ouais, mais des fois ils le disent pas.
 - *Et ça, ça te fait chier par exemple ?*
 - Non. Moi je m'en fous, j'ai rien à cacher. Même si je sais les surveillants ils lisent le courrier quand ils doivent envoyer, je m'en fous, j'ai rien à cacher.
 - *Et du coup, elle, elle t'a répondu quoi à ton courrier ?*
 - Ouais, je suis désolée de pas t'avoir écrit avant parce que je suis pas bien en ce moment. Je dis un courrier c'est vite fait à écrire, tu fais ça en 10 minutes. Même s'il fait quatre pages, tu fais ça... Tu prends le temps si t'aimes la personne, tu prends le temps. Je sais pas... Après, d'un côté, je la comprends parce que c'est pas facile. T'as ton mec, il retourne en prison. Je la comprends. Mais d'un côté, je dis si tu m'aimes, écris-moi, je sais pas... tu me soutiens un peu, soutiens-moi. Elle s'en fout un peu en fait. Je le vois, quand je suis là, elle traîne pas, quand je suis ici, elle va traîner je sais pas où.
 - *Mais t'es sûr de ça ou tu penses que c'est tes potes qui t'engraignent ?*
 - Non non, c'est même ma mère elle le dit. Ma mère elle a dit : « J'ai vu ta copine avec l'autre pute », elle m'a dit. Parce que ma mère elle aime pas la fille qui traîne avec. C'est vraiment une pute. Excusez-moi du mot, mais c'est vrai.
- (Entretien avec Max, 17 ans, incarcéré depuis 6 mois, EPM.)

Parmi les jeunes avec lesquels nous avons pu parler du courrier, la contrainte pénitentiaire est évoquée dans la quasi totalité des cas, mais la diversité des expériences met en évidence la pluralité des façons de vivre la détention pour ces jeunes. Elle se caractérise d'abord par le temps que les autorisations prennent pour pouvoir écrire et recevoir du courrier, ici encore, comme dans le cas des parloirs ou des appels téléphoniques, la temporalité est au cœur des tensions et des réclamations des jeunes qui trouvent que « ça met trop de temps », « c'est trop long ». Les mères, les sœurs et plus encore les petites copines et les meilleures amies inondent fréquemment les courriers de parfum, mais plusieurs semaines après, l'odeur est évaporée et l'intensité de la lettre en partie amoindrie. Julien, 16 ans, fils d'un père travaillant pour l'administration pénitentiaire et d'une mère travaillant à la poste (ses parents sont séparés) est incarcéré pour peu de temps d'après lui. La courte durée de sa détention fait qu'il n'a pas informé sa petite amie de sa détention, soulignant qu'à l'extérieur « deux semaines ça passe vite », il marque le fait qu'en prison, le temps est long.

- *Toi sinon, t'as une copine à l'extérieur ?*
 - Ouais. Juste avant de rentrer, j'étais avec elle. Juste avant de rentrer je me suis mis avec elle.
 - *C'est-à-dire, il y a un mois à peu près ?*
 - Même pas. Je suis rentré il y a deux semaines, il y a trois semaines, même pas. Deux semaines et demie. Deux trois jours avant de rentrer. Avant de voler le scooter, je me suis mis avec elle, j'ai volé le scooter, après, je suis rentré.
 - *Et elle, t'as pas de nouvelles ?*
 - Ben non, elle sait même pas que je suis là. Elle connaît même pas ma mère. Elle peut pas savoir que je suis ici. Si, peut-être mes collègues lui ont dit, les deux ils sont rentrés en prison. C'est rien deux semaines, à l'extérieur deux semaines ça passe vite.
- (Entretien avec Julien, 16 ans, incarcéré depuis 2 semaines, QM.)

Les délais d'acheminement des courriers (de plusieurs jours à plusieurs semaines) cristallisent les attentes et sont susceptible de laisser « imaginer le pire » à ceux qui attendent derrière les barreaux ; on comprend alors pourquoi ils préfèrent massivement téléphoner. Du point de vue institutionnel, les professionnels pénitentiaires et les éducateurs nous ont fait part de l'importance de la possibilité de contrôler et retenir les courriers. Il s'agit la plupart du temps d'empêcher l'organisation d'intrusions d'objets illicites dans la prison (comme du shit ou des téléphones portables) mais surtout d'empêcher les suicides et passages à l'acte. « Certaines lettres recèlent de véritables témoignages dans lesquels les angoisses, les peurs et les colères éprouvées par les adolescents sont exprimées et associées au quotidien de détention » (Solini, 2012, p. 80). Les relations entre le vaguemestre, les surveillants et les éducateurs sont alors essentielles dans la sélection des courriers qui peuvent être retenus, sans être interdits. Ainsi, des professionnels pénitentiaires nous ont raconté le cas de jeunes, qui sans le savoir, se voient retenir des lettres de rupture amoureuse (ou plus rarement l'annonce d'un décès), suite à une alerte du vaguemestre auprès du chef de détention. Le courrier arrive au jeune concerné avec une ou deux semaines de délai, « une fois qu'il a l'air d'aller mieux ». Les raisons amenant le report de courrier, qui ont été apportées, relèvent soit d'un ordre sécuritaire pour le jeune : parce qu'il est considéré comme trop fragile à ce moment-là, une annonce négative arrivant par l'extérieur est susceptible de le pousser au passage à l'acte suicidaire, redouté par tous les professionnels ; soit d'un ordre sécuritaire pour le bon ordre de la prison/de l'unité : une telle annonce pousserait le jeune concerné hors de ses retranchements et l'amènerait à avoir un comportement « violent » ou « je m'en foutiste ».

Parfois, aussi, le courrier renforce une relation affective. L'écriture régulière, attentionnée des deux côtés, reste une expérience émotionnelle forte pour ces jeunes que l'on réduit parfois aux conversations par SMS. Lucas, 16 ans (parents séparés, père informaticien et mère aide soignante), incarcéré depuis 8 mois en EPM et ayant encore au moins 1 an de détention à faire, a vu sa relation changer avec sa copine stable lors de son incarcération. Parce qu'elle est impliquée elle aussi dans « son affaire », Lucas considère qu'elle l'a « trahi », qu'il a « pris pour elle » en endossant la responsabilité des faits de violence pour lesquels il a été condamné. Il déplore que cette fille (ayant eu recours à l'IVG avec lui) ne l'ait progressivement plus appelé, ne lui ait plus écrit, puis se soit mise en couple avec l'un de ses meilleurs amis. Parallèlement, une de ses plus anciennes amies, de son quartier, continue de lui écrire systématiquement. La correspondance épistolaire s'est progressivement transformée, passant de la conversation amicale à la révélation amoureuse. Durant l'entretien, Lucas, qui était très émotif et encore peu transformé par la prison (nous le reverrons 6 mois plus tard avec une apparence beaucoup plus virile et conforme aux standards des jeunes en détention), n'a alors qu'une envie à sa sortie, se mettre en couple avec cette amie devenue petite-amie.

Recevoir des photos mais ne pas les afficher

Que ce soit à travers les visites au parloir, le téléphone ou le courrier, le maintien des liens avec l'extérieur contribue à renforcer les relations sociales et la teneur des liens. En effet, propices aux confidences, les courriers renforcent l'intimité, et engagent davantage les individus.

IMAGE 7. EMPLACEMENT DES PHOTOS
PERSONNELLES DANS UNE CELLULE



Si pendant la détention, les relations s'usent, voire se rompent dès le début de l'incarcération, d'autres naissent ou se cimentent. Les ruptures sont fréquemment avancées par les professionnels, elles le sont moins dans les discours des jeunes, comme si le temps de la détention était un temps suspendu pour une grande partie d'entre eux, après laquelle « ils verront en sortant ». Avec l'incarcération, les relations amoureuses et affectives des jeunes sont mises à l'épreuve de la séparation physique, d'une plus faible communication orale (certains passent de journées au téléphone ou par SMS à un appel tous les deux ou trois soirs). Pour maintenir les liens, il arrive que les personnes au dehors (notamment les petites copines) envoient des photos imprimées qui sont filtrées par le vaguemestre (comme tous les courriers) et celles mettant en scène des poses considérées comme trop suggestives ou dénudées ne sont pas transmises aux jeunes, mais stockées dans leur paquetage qu'ils récupéreront à leur sortie. Les critères pour « laisser passer » ou « censurer » les photos sont très subjectifs et dépendent des surveillants – vaguemestre. Les

raisons pour lesquelles ces courriers peuvent être bloqués ne sont pas toujours évidentes pour les professionnels (surveillants et/ou éducateurs) : si pour les partisans du blocage, il s'agit d'abord de limiter les rapports de forces à travers une mise en scène du corps que pourrait subir la personne photographiée (et qui pourrait alors entrer dans le champ de la prostitution ou des violences sexuelles) ; pour les opposants, cela participe à complexifier les relations entre jeunes, la projection dans le monde du dehors, et la possibilité de fantasmer sur une photo d'une personne aimée plutôt que sur les Anges de la télé réalité ou une page de *Closer*. Le fait est que dans l'enquête, d'après les vaguemestres et surveillants rencontrés, seuls les garçons se sont fait censurer des photos, parce qu'elles mettent en scène des filles (leurs copines ?) ; les filles rencontrées n'ont, quant à elles, que très peu de photos (elles n'ont quasiment pas de courrier, nous l'avons dit) et quand c'est le cas, il s'agit davantage de photos de famille. Une fois de plus, la sexualité et l'imaginaire de la sexualité des garçons pose problème à l'institution dont la seule réponse est l'interdiction.

Du côté des jeunes, ce n'est pas parce qu'ils reçoivent des photos – par exemple un portrait de leur copine – qu'ils les montrent aux autres détenus. Protégeant leur vie intime et privée, cherchant à maintenir à distance la vie extérieure de leurs fréquentations carcérales, ils sont aussi méfiants sur

tout ce qui pourrait se retourner contre eux ou être utilisé contre eux par d'autres détenus lors d'altercations. Au delà, plusieurs d'entre eux soulignent leur dégoût à l'idée qu'un autre homme puisse se masturber en regardant leur copine. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un jeune a mis ses photos contre son frigo (image 7), à l'opposé de la porte, pour que personne ne puisse les voir (du moins pas les autres jeunes).

Quand la sexualité en prison relance la question de la majorité sexuelle

La question de l'interdiction de la sexualité pour les mineurs détenus ne se pose pas uniquement chez les jeunes concernés. En effet, lors des entretiens ou de discussions informelles avec les professionnels, que ceux-ci appartiennent à l'administration pénitentiaire ou à la protection judiciaire de la jeunesse (les enseignants et les personnels de santé ne se sont pas exprimés sur cela dans les entretiens) nous avons pu évoquer l'éventualité d'unités de vie familiale/conjugale ouvertes aux mineurs. Ce débat entrainait directement en résonance avec la question de la majorité sexuelle, de la majorité civile et de la protection des mineurs. En effet, au-delà d'être des détenus, ces jeunes sont avant tout des mineurs et sont concernés par les lois les protégeant, et c'est à ce titre également que la plupart des professionnels rencontrés invoquent la « majorité sexuelle » et légitiment l'interdiction de la sexualité en détention. Comme dans l'enquête menée sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2015), les confusions à propos de la soit disant « majorité sexuelle » qui interdirait la sexualité aux adolescents de moins de 15 ans demeurent. La question de la sexualité des enfants et des jeunes est, depuis plus d'un siècle, indissociable des appels répétés à « protéger les enfants » contre les menaces représentées par la sexualité des adultes (Bérard et Sallée, 2017, p. 351). « La protection des mineurs contre des relations sexuelles non consenties est en partie à l'origine de cette confusion puisqu'elle établit l'âge à partir duquel le ou la jeune est capable de consentir (au moins à 15 ans). » (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2015, p. 54). En effet, la question de la majorité sexuelle (qui n'existe pas en tant que telle dans le droit) est intimement articulée à la redéfinition des agressions sexuelles (Borrillo, 2009 ; Bérard, Sallée, 2015). Pourtant, l'ordonnance de 1945 qui vient fixer à 15 ans ladite « majorité sexuelle » doit être comprise dans le fait qu'en dessous de cet âge, un enfant ne peut disposer librement de sa personne, rendant toute relation sexuelle entre un majeur et un mineur contraire à la loi. Les rapports entre mineurs de moins de 15 ans, eux, ne sont pas pénalisés. Cette dernière précision, pourtant au cœur des questionnements des jeunes, est bien souvent oubliée et dans les propos d'une partie des surveillants et des éducateurs, la majorité sexuelle revient à définir l'âge légal pour débiter des relations sexuelles²⁸. Les récits emblématiques de rapports sexuels consentis entre mineurs, mais aboutissant à l'incarcération du garçon²⁹ du fait du non-respect de la loi sur la majorité sexuelle par tel ou tel État – souvent rapportés des États-Unis mais peu recontextualisés – contribuent à construire

²⁸ Cette confusion a aussi été constatée dans une enquête portant notamment sur les animateurs-trices animant les séances d'éducation à la sexualité en milieu scolaire (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2015) et dans une enquête sur les colonies de vacances dans les entretiens menés auprès des animateurs-trices (Amsellem-Mainguy, Mardon, 2011).

²⁹ Comme ce fut le cas pour Genarlow Wilson par exemple (en 2004, en Géorgie, comté de Douglas).

cette interdiction sexuelle. Par son usage récurrent, la majorité sexuelle conforte chacun dans l'idée selon laquelle « la prime adolescence devrait être sans vie sexuelle » (Bozon, 2009, p. 129). Cette croyance collective dans un fondement juridique de la majorité sexuelle³⁰ (à laquelle les jeunes font également référence) se retrouve dans les représentations sociales relatives à la sexualité à l'adolescence (Borrillo, 2003) ; elle contribue à définir des scripts³¹ rigides de ce que devrait être la sexualité au regard de l'âge et met en lumière une anxiété morale de la société à l'égard de la sexualité juvénile, ce que soulignent à juste titre Christine Machiels et David Niget (2012, p. 5) : « La panique morale n'est pas seulement une émotion fugace, car elle suscite des changements sociaux et une altération durable des représentations culturelles. »

Marqués par les faits divers et le parcours des jeunes incarcérés, la croyance dans une interdiction d'une sexualité avant 15 ans vient conforter les adultes dans leur rôle d'entrepreneurs de morale à l'égard des jeunes incarcérés. Pourtant, ces discours ne sont pas sans effet sur les représentations que peuvent avoir les jeunes de leur propre sexualité : leurs rapports sexuels avant leurs 15 ans deviennent illégitimes et illégaux, alors qu'une grande partie d'entre eux a commencé sa vie sexuelle et affective avant cet âge.

Bien que les pratiques sexuelles soient très largement empêchées dans la détention des mineurs, du fait de la quasi absence de femmes en détention, du caractère genré de la population détenue (Gaillard, 2009 ; Lancelevée, 2011), et de l'incarcération en cellule individuelle (comprenant des douches individuelles dans quatre des prisons enquêtées), les représentations, fantasmes et désirs sexuels saturant l'espace carcéral. Les garçons entre eux parlent beaucoup de sexualité et de leurs pratiques masturbatoires, du manque de relations sexuelles, etc. ; les filles entre elles parlent davantage du manque affectif et dans une certaine mesure du manque de relations sexuelles. S'ils le pouvaient, les garçons surtout cantineraient des magazines pornographiques et regarderaient des « films X » pour passer le temps, mais la réalité carcérale est loin d'être aussi simple pour les mineurs : ce n'est qu'à 18 ans qu'ils pourront éventuellement bénéficier de ces médias en incarcération.

18 ans fixe la majorité civile mais aussi l'accès à la pornographie, c'est l'âge auquel on peut avoir le droit de regarder librement des « films X », c'est aussi l'âge auquel on peut avoir le droit de se procurer des magazines pornographiques. L'interdiction à 18 ans ne fait pas consensus dans les équipes. Parmi les surveillants et les éducateurs (femmes et hommes) avec lesquels nous avons pu en discuter, certains insistent sur le fait qu'à l'extérieur de la prison, les jeunes ont accès à ces médias et peuvent consommer des images pornographiques, l'interdiction en prison ne reviendrait donc qu'à les infantiliser, voire à les rendre encore plus « crispés » sur les questions de sexualité. Pour les autres, il s'agit avant tout de faire respecter la loi et de protéger des mineurs. Tous, malgré tout, se demandent ce que l'absence/interdiction de sexualité chez des adolescents incarcéré pour des peines relativement longues produira à la sortie, à la fois sur leur vie sexuelle et sur les formes de violence qui pourront y être associées. Dans ce contexte, les jeunes incarcérés pour des peines

³⁰ Pour en savoir plus sur la législation autour de la sexualité des mineurs, voir Delga, Rongé 2013.

³¹ La notion de « script », en sociologie, renvoie aux sous-textes de la vie sociale, qui font que les choses « doivent se passer ainsi ». Ainsi, John Gagnon (2008) montre la prégnance de « scripts de la sexualité », qui font des rapports sexuels des actes scénarisés, souvent réalisés dans un certain ordre, avec certaines contraintes.

« longues » ou parce qu'ils ont déjà fait l'expérience de la prison disent qu'ils préféreraient être incarcéré en « quartier majeur », « pour pouvoir fumer et voir des films de cul ».

Face à ces interdictions, les jeunes se replient sur les médias qu'ils ont à disposition. Rapportées par les visiteurs au parloir, des clés USB avec des films pornographiques circulent entre eux. Dans leur cellule, quand ils sont seuls, les jeunes passent leur temps à regarder la télé, en particulier les émissions de télé-réalité qui mettent en scène des femmes et des hommes légèrement vêtus ou en maillot de bain / bikini. Du côté des magazines, ils cantinent ceux proposant le plus de photos de femmes dénudées, en maillot de bain ou en positions suggestives ; dans une des prisons c'est *Closer* qui est en haut du palmarès des commandes.

[Extrait du journal de terrain, juillet 2016]

On discute avec le vaguemestre ; arrive un autre surveillant. Ils sont intéressés par notre enquête. On parle des téléviseurs à remplacer, du coût de ces téléviseurs et de la casse des jeunes. Les surveillants pénitentiaires doivent aller acheter trois nouveaux téléviseurs dans l'après-midi. Puis on parle de ce que les jeunes ont le droit de cantiner, du prix des choses par rapport au prix d'achat par la prison, etc. Ils tiennent des propos similaires à ceux des jeunes quant au prix complètement absurde du téléphone « à l'heure où tout le monde dispose d'un abonnement illimité à 20 ou 30 euros » dira le vaguemestre. Puis ils demandent en rigolant : « À votre avis, quel est le magazine le plus cantiné par les jeunes ? » Ne connaissant pas la liste mais ayant aperçu une cellule avec un poster de moto je réponds « Auto-Moto ou quelque chose comme ça ? ». Ils rigolent et le vaguemestre répond : « Raté, c'est *Closer* ! Y a plus de nanas en maillot de bain ou à moitié à poil. Ils font comme ils peuvent, ils n'ont pas le droit au reste ! » L'autre ajoutera qu'il faudrait que je puisse voir l'état des magazines et les bonnes pages qui restent collées et qui informent sur la sexualité des jeunes.

CHAPITRE 3. SE RACONTER, SE CLASSER, SE COMPORTER EN DÉTENTION

L'arrivée en détention est très présente dans les récits des jeunes, nous l'avons dit. Pour beaucoup, c'est un moment difficile, même si plus ou moins exprimé comme tel. Pour certains (les plus reconnus à l'extérieur comme étant de « vrais » hommes, ou ceux se targuant d'avoir des « bonnes connaissances dans la prison »), raconter leur premier jour, c'est au contraire l'occasion de prouver qu'ils sont résistants à la détention, qu'ils ont d'emblée estompé les doutes sur eux et imposé leur charisme par rapport aux autres détenus. L'arrivée en détention se fait systématiquement par une incarcération de quelques jours dans le quartier dédié (« les arrivants »), où se déroulent deux interrogatoires : l'un, « institutionnel » (mené par les professionnels de la PJJ et par les professionnels de l'AP, suivi d'un interrogatoire sous forme de consultation médicale à l'US), l'autre mené par les détenus, entre eux. C'est de loin le second qui est vu comme le plus important par les jeunes, tant ses conséquences auront un effet sur les conditions de la détention. Pour les professionnels aussi, cet interrogatoire informel entre jeunes peut être considéré comme un moment clé, parce qu'il va déterminer leurs stratégies possibles de gestion des éventuelles inimitiés ou solidarités entre détenus. On arrive aisément à observer cette scène de l'interrogatoire, parce qu'elle se déroule par fenêtres interposées, de cellule à cellule. Les détenus crient leurs questions au nouveau venu. En premier : « T'es d'où ? », « T'es là pour quoi ? » Ce sont là les premières manières de classer un détenu, de le ranger dans une catégorie identifiable et d'ajuster son comportement face à lui, lorsqu'on le croquera à l'avenir dans un temps collectif ou un mouvement.

Face à cela, une des variables favorisant une adaptation moins difficile à la détention repose sur l'interconnaissance éventuelle au sein même de la prison. Si les détenus impliqués dans les mêmes « affaires » sont généralement séparés géographiquement (répartis dans deux prisons ou au moins dans deux unités, avec l'interdiction de se croiser), il est fréquent que plusieurs jeunes du même quartier soient incarcérés dans le même établissement au même moment³² (Le Caisne, 2008 ; Chantraine, 2011). Plus largement, le fait d'être connu et éventuellement d'être reconnu (d'avoir une « bonne réputation ») avant même son arrivée dans la prison contribue à un accueil « favorable ». Un jeune déjà connu par d'autres détenus dans le même établissement pourra être « validé » ou « assuré » quant à l'authenticité de son parcours. L'interconnaissance peut aussi se faire par l'intermédiaire des amis ou de la famille dehors. Des détenus racontent ainsi comment leur frère aîné a pu appeler un autre jeune de la détention pour lui demander de prendre soin de son petit frère, ou au contraire de maltraiter un nouveau venu en raison de conflits antérieurs, ou d'une affaire d'agression sexuelle dont il était au courant. Si une « bonne réputation » le précède, le nouveau détenu aura alors un interrogatoire beaucoup moins inquisiteur lors de son passage aux arrivants, et ensuite, une moindre mise à l'épreuve de la part des autres détenus dans la vie quotidienne de la

³² Nous sommes là dans des situations bien connues des prisons pour majeurs, et qui par ailleurs concernent surtout les garçons, étant donné le peu d'établissements de détention pour jeunes filles mineures.

détention. À l'inverse, les jeunes qui « ne connaissent personne » auront davantage de difficultés et pourront être harcelés verbalement, psychologiquement et/ou physiquement. Le fait d'être plus ou moins bien « accueilli » au sein de la détention renvoie ainsi, en partie, aux relations avec les autres détenus, et aussi, bien sûr, avec les professionnels.

Classement et hiérarchisation des jeunes détenus

Les « pointeurs »

Les cas les plus révélateurs de cette dynamique commune entre accueil par les détenus et accueil par les professionnels sont ceux des garçons étiquetés comme agresseurs sexuels (les « pointeurs »). Ce soupçon pèse surtout sur ceux qui ont une durée de mandat de dépôt importante (situation typique pour ce genre de faits). Un enquêté raconte même comment un nouveau détenu, suspecté de « s'inventer une vie », a été jusqu'à fournir une copie de son acte d'incarcération, signée du juge, pour prouver qu'il n'était pas « un pointeur ». Un autre jeune sous mandat de dépôt dans une affaire de tournante raconte en entretien comment il en est venu à « se mettre à fond dans la religion », en disant s'être converti à l'islam, pour mettre à distance ce stigmate du pointeur qui, dans son cas, précédait son arrivée, puisque « son affaire » avait fait les gros titres de la presse locale.

L'hexis corporelle est aussi très importante dans le cas des agresseurs sexuels présumés. Ceux qui sont le plus suspectés de ce genre d'actes sont blancs, n'ont pas l'hexis d'un délinquant confirmé, ne viennent pas d'une cité, ne savent pas se défendre par la parole et leur apparence physique ne fait pas peur, au contraire (« l'autre petit » ou encore « l'autre grems [maigrichon] » seront utilisés pour décrire certains de ces jeunes). Néanmoins, nous avons pu observer des formes de tolérances à l'égard des agresseurs sexuels les plus jeunes. Les mêmes jeunes qui pouvaient les traiter de « pointeurs » et les malmenier en temps collectif pouvaient déclarer en entretien qu'ils n'imaginent pas qu'un « petit puisse faire ça », ou que ce garçon « ait la force pour violer une fille ». Aussi, dans ce contexte, certains détenus vont être étiquetés comme agresseurs sexuels alors qu'ils ne sont pas détenus pour ce délit. Il arrive aussi qu'un jeune, inculpé pour agression sexuelle mais par ailleurs connu pour des faits de braquage (ou d'autres activités délinquantes considérées comme valorisantes), avec un profil de « caïd », ne soit jamais étiqueté comme « pointeur » par les autres détenus.

Pour les jeunes qui sont effectivement inculpés pour agressions sexuelles, à la pression des autres jeunes peut s'ajouter un traitement discriminatoire de la part des professionnels, surveillants et/ou éducateurs. Nous avons en effet pu observer qu'il arrive que certains surveillants ou éducateurs s'arrangent pour que les autres détenus soient au courant de « l'affaire », dans l'objectif (non dit) qu'ils s'en prennent au détenu incriminé – par des insultes répétées depuis les cellules ou des agressions lors des déplacements et des temps collectifs (on pourrait dire qu'il s'agit d'un partage du « sale boulot » entre jeunes et professionnels, puisqu'une partie de l'occupation des jeunes est de réussir à démasquer les « pointeurs » afin d'avoir un prétexte légitime pour faire démarrer une bagarre). Cette sur-condamnation des délinquants sexuels (forme de double peine) a d'ailleurs été défendue lors de

conversations par des professionnels encadrants (de l'administration pénitentiaire comme de la protection judiciaire de la jeunesse), jugeant les peines pour viols et violences sexuelles trop clémentes, et leur traitement dans la détention « privilégié » dans la mesure où les auteurs de ces délits sont « protégés » des autres détenus. Souvent plus discrets et disposant de moins de ressources en milieu carcéral que les autres jeunes, ils se trouvent dans certaines prisons plus rapidement affectés dans l'unité dite de « confiance » ou du moins dans une unité moins contraignante (c'est-à-dire où la contrainte est moins pesante, où les fenêtres des cellules sont obstruées par des barreaux et non des caillebotis par exemple). Ce sont aussi des jeunes que les professionnels, éducateurs PJJ ont aidés à construire un récit alternatif à l'incarcération.

Théo, un jeune détenu en quartier mineur, raconte comment se passent les relations avec les jeunes considérés comme des « pointeurs » :

- *En fait, l'ambiance elle est plus liée à ce que t'as fait et aux raisons pour lesquelles t'es là que le reste.*
 - Ouais même pas en fait. Après, si tu tombes là pour viol ouais, mais après...
 - *En fait, il y a que viol qui fait que c'est différent ?*
 - Ouais.
 - *Et genre là, les gars, il y en a qui sont là pour viol ?*
 - Il y en a un ouais.
 - *Et ça, tu le sais, tout le monde le sait ?*
 - Ouais, tout le monde le sait.
 - *Et il se passe quoi du coup ?*
 - Il sort pas en promenade. [...]
 - *Tu l'as déjà croisé ?*
 - Ouais.
 - *Par exemple où ça ?*
 - Pour aller au parloir.
 - *Ah oui. Et il t'a dit quoi ?*
 - Je l'ai giflé.
 - *Pourquoi ?*
 - Parce que j'aime pas ces trucs moi. J'imagine que c'est ma sœur des fois. Ça pourrait être.
 - *Et t'es sûr que c'est vrai ?*
 - Ouais.
 - *Lui il a dit que c'était vrai ou... ?*
 - Lui, il dit que c'est pas vrai. Mais on a vu son dossier et tout ça.
 - *Comment vous avez vu son dossier ?*
 - L'auxi.
 - *Ah oui, l'auxi, lui, il a accès aux dossiers ?*
 - Il a pas accès, mais il peut aller voir en scred [discrètement] comme ça vite fait et tout.
- (Entretien avec Théo, 16 ans, incarcéré depuis 1 mois, QM.)

Si l'on voit chez les garçons un interrogatoire visant à situer le profil délinquant du nouvel arrivant, en revanche, chez les filles, les choses sont un peu différentes. Bien sûr, elles s'interrogent sur les raisons de leur incarcération, leur lieu de vie avant la détention afin éventuellement de recouper leurs connaissances mutuelles, mais, surtout, les questions portent sur une thématique que les garçons n'abordent, eux, que très rarement ou seulement avec leurs confidents les plus proches en détention. Naïma nous décrit ainsi les premières questions que se posent les filles incarcérées dans les mêmes unités, afin de se situer les unes par rapport aux autres selon leurs trajectoires sexuelles, amoureuses, familiales :

- *Et genre, tu sais qui a déjà eu des rapports sexuels, qui c'est qui... ?*
 - Ah non mais ça on sait, ça c'est la base. On arrive : "Ouais, t'es vierge ? T'es pas vierge ? T'as un copain ?"
 - *Ah ouais, entre meufs, vous vous posez ces questions-là ?*
 - T'es vierge ? T'es pas vierge ? T'as un copain ? T'as pas de copain ? T'avais quel âge quand tu l'as fait la première fois et tout ça ? Ouais les questions... Beh tout et rien, la vérité. Ouais... Je sais pas moi : "T'as déjà fait une fellation ?" Des trucs comme ça. On parle entre nous. Le soir quand tu te poses à la fenêtre, t'as rien à faire, tu parles.
- (Entretien avec Naïma, 15 ans, incarcérée depuis 2 mois ½.)

En lien avec ces questions, les filles ne cherchent pas à débusquer un éventuel profil d'agresseur sexuel, mais par contre, elles soupçonneront certaines filles peu représentatives de la population carcérale féminine mineure d'être là pour infanticide. Le fait d'être accusée d'avoir tué son bébé peut en effet se révéler dans les réponses aux questions sur les trajectoires sexuelles, amoureuses et familiales. La fille infanticide occupe alors la place équivalente de celle du garçon agresseur sexuel, tout en bas de la hiérarchie symbolique entre détenus.

Les « shlags »

Parmi les jeunes qui parviennent difficilement à s'adapter à la vie en détention, ceux par exemple qui ont des problèmes de sommeil repérés par l'unité sanitaire, vont être très fréquemment placés sous traitement médicamenteux. Dans les prisons, les manières de gérer les prescriptions sont variables : si, dans certaines, les soignants vont chaque jour (y compris le week-end) voir les mineurs et leur donner leurs comprimés, dans d'autres, les soignants délivrent ces comprimés pour toute la durée du week-end dès le vendredi, voire dès le jeudi soir en cas de jour férié par exemple. Cette prescription anticipée est présentée comme une « autonomisation des jeunes » par certains soignants, mais elle offre surtout la possibilité aux jeunes de « décoller » un soir dans le week-end en prenant d'un coup toutes les doses prescrites ou encore en faisant du trafic auprès d'autres jeunes. Comme dans les prisons de majeurs, le trafic de médicament existe entre détenus mineurs. Or, cette banalisation des prescriptions entraîne, au sein de la détention, une somme d'enjeux autour des prises de médicaments, revenant à savoir « qui en prend ? » et « pourquoi ? ». En entretien, les prises de médicaments (essentiellement anxiolytiques et antidépresseurs) sont justifiées par les détenus au motif que l'expérience carcérale est « dure », mais bien souvent ceux que les autres détenus considèrent comme des consommateurs de « cachetons » sont stigmatisés. La prise de traitements rajoute à la violence que les jeunes peuvent subir et participe aux lignes de partage entre détenus³³.

- *Et tu fais des activités ? T'as pas école le matin ?*
- Ils m'ont proposé de faire un test, j'ai fait un test, mais...
- *Et t'as envie d'y aller, à l'école ?*
- Bah j'hésite en fait. Le matin, je dors. J'arrive pas à dormir le soir. Je prends des médicaments pour dormir. Ils m'ont donné des médicaments, mais j'ai l'impression que ça fait rien...
- *Ça ne marche pas du tout ?*
- Non...

³³ On notera tout de même que les mineurs étrangers isolés, pour ceux que nous avons rencontrés, étaient tous sous l'emprise des médicaments mais n'étaient pas incriminés pour cela par les autres détenus, et ne semblaient pas prêter attention à leur réputation au sein de la détention.

- *Et tu sais pourquoi tu n'arrives pas à dormir? Le bruit ?*
 - Non, j'sais pas. J'suis allongé, j'sais pas quoi faire.
 - *Et du coup, t'as vu des médecins ici ?*
 - Oui, en bas, j'suis descendu, il y a une pharmacie, des médecins, je leur ai parlé, il m'ont donné des médicaments, mais on dirait c'est fait exprès pour faire croire que ça endort, mais ça m'endort pas du tout...
 - *Tu penses que c'est de faux médicaments ?*
 - Ça donne même pas un tout petit peu envie de dormir, rien du tout...
 - *Et avant d'être ici t'avais des problèmes de sommeil ?*
 - Avant, allongé, je dormais d'un coup... [...] La toute première fois que j'ai dormi ici, au début j'ai dormi d'un coup, alors qu'en garde à vue j'arrivais pas à dormir. Enfin j'arrivais à dormir, mais il y a des jours, j'arrivais pas à dormir. J'ai fait quatre jours en garde à vue... Ici, le premier jour que je suis venu ici, j'ai dormi d'un coup, après, j'ai plus réussi à dormir...
 - *Et tu sais pas trop pourquoi, c'est comme ça... C'est un autre cadre, des fois c'est difficile...*
 - Moi, j'arrive à m'habituer normalement. Là, franchement, je comprends pas...
 - *C'est la première fois que tu viens en détention, là ?*
 - Oui
 - *Et avant t'as déjà eu des suivis, t'as déjà été placé ?*
 - J'ai déjà été au commissariat, mais des suivis non...
- (Entretien avec Nathan, 14 ans, incarcéré depuis 15 jours, QM.)

L'image du jeune, considéré comme « schlag », est à remettre dans le contexte : une partie des jeunes rencontrés sont incarcérés pour des raisons liées au trafic de stupéfiants (revente) ; ils considèrent leurs « clients » comme des « victimes », des « camés », des « toxicos », qu'ils appellent communément les « schlags ». Ils se méfient beaucoup des effets des produits psychoactifs et disqualifient les personnes qui auraient besoin de « médicament pour supporter [leur] vie », « des victimes » que l'on peut allégrement violenter, harceler, manipuler en prison. Entre les schlags et les autres se rejouent donc des rapports de domination exportés du dehors.

Les « jeunes de l'ASE »

Une partie des jeunes ayant été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) depuis leur petite enfance font référence à la prison comme un lieu de vie auquel ils ont été habitués, même s'ils n'occupent pas forcément le haut de la hiérarchie symbolique entre détenus. Nous sommes pour certains profils dans un processus clair de socialisation par l'institution de la prison et des autres établissements de prise en charge. Par exemple, un des jeunes interrogés nous expliquait provoquer ses incarcérations successives dans un même EPM pour retrouver un cadre qui selon lui est « mieux » que son quartier et sa famille, reprenant ainsi à son compte les commentaires que lui font les professionnels à chacune de ses entrées. Les entretiens avec les jeunes pris en charge depuis longtemps et par des institutions multiples révèlent une forme d'adhésion aux explications que les encadrants leur fournissent à longueur d'entretien à propos de leurs parcours de vie. Dans la même logique de récit institutionnel de soi, des détenus ont eu tendance à « dérouler » leur casier judiciaire, quand d'autres étaient imprégnés des discours de leurs éducateurs et psychologues.

- *Parce que du coup, toi, t'as été en CEF avant ?*
- Moi, j'ai fait tout ce qu'il y a de possible dans cette France en termes d'éducation.
- *C'est-à-dire ?*

- J'ai fait foyer, famille d'accueil, EPE [établissement de placement éducatif], EPM [établissement pénitentiaire pour mineurs], prison, Paris en prison, transfert, établissement pénitentiaire pour mineurs. J'ai fait plein de trucs. J'ai fait les EPE, les lieux de vie, tout ce...
 - *Les CER [centres éducatifs renforcés] et les CEF ?*
 - CER, CEF, au Maroc là-bas, partout. Séjour de rupture, j'ai été au Chili. J'ai tout fait.
 - *Et alors, t'en tires quoi des expériences que t'as vécues ?*
 - Beh, je serais pas là. Pour l'instant, on est à zéro.
 - *Il y a rien qui a marché ?*
 - Beh non. Après, voilà, manque d'éducation quand t'es petit, tu grandis, t'as une prise de confiance c'est tout, c'est comme ça.
- (Entretien avec Djamel, incarcéré depuis 4 mois, QM.)

Là encore, les différences entre jeunes pris en charge auparavant ou non par l'ASE tiennent bien souvent au fait que certains, comme Djamel ci-dessus, ont des trajectoires très tôt heurtées par une rupture biographique importante (déménagement, famille éclatée, etc.), tandis que d'autres détenus ont connu une stabilité dans leur environnement, leurs parents, leurs groupes de pairs, leurs lieux de vie, et même leur scolarisation. En ce sens, le « choc » qui peut parfois caractériser l'expérience carcérale chez ceux qui y étaient *a priori* le moins destinés, semble compensé par d'autres ressources qui permettent de supporter la détention. Entre autres choses, les visites au parloir des parents seront plus fréquentes si ces derniers n'ont pas coupé les ponts avec leur enfant depuis longtemps (et si le lieu de détention n'est pas trop éloigné de leur domicile) ; ce sont d'ailleurs ces mêmes parents qui pourront envoyer de l'argent (des mandats) pour cantiner des produits de base ou encore fournir des vêtements propres lors des visites.

De l'autre côté, les jeunes ayant déjà eu un ou des membres de leur famille proche incarcérés auront plus de chance d'avoir un rapport « normalisé » à la prison, comme si, là-encore, le passage par la détention faisait partie des possibles et que la prison se situait clairement dans une projection propre à la jeunesse, perçue comme âge de la vie transitoire vers un âge adulte plus stable et conforme. Cette distinction était récurrente dans les entretiens et ne s'apparentait pas forcément aux discours institutionnels de réinsertion. Bryan par exemple, 17 ans, insiste sur le caractère « tranquille » de l'incarcération en EPM en comparaison des conditions de détention beaucoup plus « dures » qu'aurait selon lui enduré son père lors de plusieurs longues peines. Dans le même temps, il se projette vers une vie adulte différente de celle de son père, parce qu'il regrette d'être lui-même « un bébé parloir » et en conséquence ne veut pas « faire vivre » la même expérience à ses éventuelles futurs enfants. Ici, la comparaison avec son père semble d'autant plus importante que Bryan est dans une relation conjugale longue, avec perspective de mariage et d'enfants. Il n'exclut pas de « coffrer » (gagner et mettre de côté de l'argent) illégalement dans le futur, mais par contre, son mode de vie familiale et conjugale devrait selon lui être marqué par la stabilité et la respectabilité.

« Grands » et « petits »

Bryan, en se projetant ainsi dans la vie conjugale, rappelle aussi qu'il se considère comme « un grand », en comparaison des « gamins » ou des « petits » qui forment une partie des détenus. Il insiste d'ailleurs sur le fait que les autres détenus de son unité sont « tous des grands » et qu'ils demandent aux surveillants de ne pas leur « mettre des petits casse-couilles » avec eux. Il y a ainsi toute une classification supplémentaire entre détenus, qui renvoie largement à l'âge mais pas

toujours. Bien sûr, les jeunes incarcérés ont entre 13 et 18 ans, ce qui fait une amplitude d'âge importante à l'adolescence, notamment sur les thématiques liées à la sexualité. Mais les différenciations pratiques entre « petits » et « grands » sont avant tout fondées sur des âges sociaux plutôt que biologiques.

La première caractéristique des désignés « petits » est d'abord le fait qu'ils s'insultent régulièrement entre eux, ou qu'ils insultent par exemple un professionnel qui, par ailleurs, est apprécié des détenus. Garry, 17 ans, incarcéré depuis 6 mois, explique ainsi comment il en est venu à demander à changer d'unité :

- Ici c'est un centre aéré, des bébés wallah ! Non mais tu vois, c'est des gens ils sont que en train de se traiter, traiter, traiter. C'est pour ça moi j'avais demandé à changer, wallah, en quartier mineurs et tout.
 - Ouais, parce que t'en pouvais plus ?
 - C'est des clochards ici.
- (Entretien avec Garry, 17 ans, incarcéré depuis 6 mois, EPM.)

Les filles, toutes celles interrogées dans l'établissement mixte, mettent encore plus virulemment une distance « d'âge mental » vis-à-vis des détenus garçons, du moins pour la plupart d'entre eux. Naïma, qui n'est âgée que de 15 ans, parle ainsi des « petits » pour désigner les garçons incarcérés.

- Après ici en prison, t'as vu c'est des petits, mais il y en a, ça pourrait passer parce que je suis en prison. Mais si je serais pas en prison, je calcule même pas des gens comme ça.
- (Entretien avec Naïma, 15 ans, incarcérée depuis 2 mois et demi.)

Cette insistance sur les « petits » de la détention renvoie chez ces filles à leurs parcours délinquants mais surtout sexuels et conjugaux. Elles ont eu des relations avec des garçons plus âgés (de 5 à 10 ans de plus) et fréquentent en temps normal des personnes plus âgées qu'elles, comme l'explique Nadia :

- Après moi je vous dis, je reste pas avec des petits, ça veut dire je reste avec des grandes, donc ça, pareil, ils ont tous des enfants et tout, ça parle de leurs maris tout ça.
- (Entretien avec Nadia, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois ½.)

Ajoutons à cela que d'une manière plus générale, le fait de ne « trainer qu'avec des grands », comme l'ont dit plusieurs détenus est un marqueur d'avancement en âge. Les jeunes les plus insérés dans des sociabilités avec des « majeurs » (car la démarcation mineurs/majeurs est omniprésente) vont se distinguer des « petits » qui, eux, sont plus isolés dans la détention, ou ont été moins socialisés en bande auparavant. Pour les filles également se joue le fait de pouvoir « trainer » avec des garçons, souvent plus âgés qu'elles. Elles insistent sur le fait que les filles – entre elles – « font trop d'histoires », même si pourtant, dans leurs amitiés, on note la présence de filles et de garçons. L'enjeu est avant tout pour elles de se distinguer des autres filles, étiquetées comme « salopes » ou « putes » et de défendre leur réputation (Clair, 2008) parmi le groupe qu'elles fréquentent. Comme le fait remarquer Elise Lemerrier, ici encore, on remarque que « seules les jeunes ethnicisées par les professionnels comme "roumaines" - sans lien d'ailleurs avec l'hétérogénéité des origines qu'elles revendiquent - sont principalement socialisées dans des groupes féminins et n'ont que rarement des liens d'amitié en dehors de leur groupe d'origine très marqué par la non-mixité des relations » (Lemerrier, 2017, à paraître).

Enfin, la sexualité est là encore une des lignes de démarcation entre « grands » et « petits ». Les « petits » sont décrits par les grands comme « accrocs » à la masturbation, excités par des émissions de télé-réalité, et démonstratifs quant à leurs désirs sexuels. À l'inverse, les « grands » vont dire qu'ils ne se masturbent plus, ou encore qu'ils ne se masturbent pas parce qu'ils peuvent s'en passer, du moins, qu'ils se contrôlent suffisamment pour choisir leurs moments. De même, les « petits » vont parfois être conseillés sur la sexualité. Laisser un autre détenu expliquer comment avoir des rapports sexuels, comment effectuer tel ou tel acte, c'est reconnaître que, d'un côté, il y a « un grand », « avec de l'expérience » et, de l'autre, « un petit » qui doit apprendre de lui. Lors d'une séance de restitution, un jeune de 17 ans, qui se présente sans cesse comme un « grand » face aux autres détenus, propose même à un « petit » de « l'emmener aux putes à sa sortie », après que le garçon âgé de 14 ans (et présumé « pointeur ») a déclaré qu'il n'avait jamais eu de rapport sexuel. En retour, les « petits » ne se définissent que rarement comme tels. Et l'on retrouve en entretiens individuels des jeunes qui remettent en cause cette division simpliste en « petits » masturbateurs et « grands » qui parviennent à « gérer le manque » consécutif à la détention, notamment avec l'évocation des moments où un film érotique passe à la télé et où « il n'y plus un bruit » dans la prison.

Des injonctions contradictoires à la respectabilité

Dans les récits sur le « choc » de l'arrivée en détention, une grande place est laissée aux conditions d'incarcération et à l'état des cellules. Ces éléments, objectivement présentables, sont légitimes et avouables, parce qu'ils ne sont pas liés à la trajectoire du détenu. Aussi, comme nous l'avons déjà souligné, la saleté des cellules et de la prison en générale est présentée par les mineurs rencontrés comme parfois plus contraignante et choquante que la privation de liberté³⁴. Le thème du sale revient en effet constamment pour décrire la détention. Les détenus, filles et garçons, insistent sur le fait qu'« ici, c'est sale » en comparaison de leur lieu de vie à l'extérieur (même par ceux qui habitaient dans la rue avant d'être incarcérés). Ils rappellent en critiquant l'état sanitaire de la prison qu'ils valent mieux que ça et placent les sociologues en témoins. Ils font tout pour que nous, observateurs extérieurs, vus par eux comme des « étudiants », « jeunes », « de Paris », ne les assimilions pas à ce lieu dégradant. En entretien, et comme l'observent régulièrement les éducateurs et les surveillants pénitentiaires, les jeunes disent qu'ils laisseront leurs vêtements aux indigents à la sortie, parce qu'ils ne veulent pas, disent-ils, « emmener la prison » avec eux. Nous y reviendrons, mais c'est dans cette même logique qu'ils refuseront l'idée d'une distribution de préservatifs gratuits à leur sortie de prison.

³⁴ Le thème de la privation de liberté aura été peu abordé durant les entretiens. Généralement, c'était l'enquêteur ou l'enquêtrice qui lançait cette thématique en demandant au jeune ce qu'il ferait le premier jour de sa sortie. La plupart d'entre eux répondaient alors qu'ils allaient voir leur famille, leurs amis, et aussi qu'ils allaient chercher un ou une partenaire sexuelle, le plus souvent en ayant recours aux prostituées.

IMAGE 8. DOUCHE DANS UNE CELLULE EN
ETABLISSEMENT PUBLIC POUR MINEURS



Au quotidien, il est clair que la propreté des cellules est aussi un grand enjeu de distinction entre détenus. Car si la « prison est sale », c'est surtout qu'« il y a des crades » parmi les détenus. Les critiques sont nombreuses à l'encontre des jeunes qui sont « sales », celui ou celle « qui se lave pas », « qui pue », et que les autres jeunes tiennent à l'écart : le fait d'être considéré comme « sale » va ensuite de pair soit avec l'image d'un « gamin », soit, pire, avec celle d'un « schlag », d'un drogué dépendant des médicaments administrés par les médecins de la prison.

- *Tu supportes pas que ta cellule elle soit sale ?*
- Moi, trois fois je passe le balai par jour, et une fois le raclo (la raclette). Parce que je comprends pas, même quand je passe cinq fois le balai dans ma cellule et le raclo, je passe un petit coup quatre-cinq heures après, il va y revoir de la poussière. Et au soir je vais repasser un coup, il va re-avoir de la poussière. Donc je sais pas, je sais pas les gens comment ils font. Tu laves pas dans ta cellule pendant deux jours, il doit y avoir une de ces poussières !...
- *Et du coup, t'as déjà vu les cellules de certains jeunes tout ça ?*
- Ouais.
- *C'est sale ?*
- Mais plein. Il y en a plein c'est sale.

- *Et il y en a des jeunes qui vraiment sont pas... ? Ça arrive aussi des gens qui se lavent pas ou... ?*

- Ouais.

- *Il y en a ?*

- Ouais. Il faut leur lancer des remarques pour qu'ils vont se laver. Ils sont encore dans la fainéantise de se laver, des trucs comme ça.

(Entretien avec Majid, 15 ans, incarcéré depuis 8 jours, QM.)

Cette insistance sur la propreté s'est retrouvée dans les conditions d'enquête elles-mêmes. Certains détenus, en réalisant qu'un sociologue les attendait pour un entretien, mettaient un point d'honneur à mettre des habits propres, à se laver rapidement et à nettoyer leur cellule lorsqu'ils proposaient de nous la montrer.

Les plaintes contre le manque d'hygiène peuvent même être une source de détournement de l'ordre carcéral. Adrien par exemple, détenu depuis plus de 6 mois en EPM, se plaint de la saleté des douches et trouve le moyen d'inonder complètement sa cellule de sorte de prendre un bain à même le sol pendant près d'une heure, en s'attirant ainsi toute la sympathie des autres détenus qui ont rien de sa blague et comprennent sa critique contre la saleté des lieux. Il n'est pas rare non plus que des enquêtés nous racontent prendre plusieurs douches par jour, puisque chaque cellule individuelle en est généralement pourvue.

On retrouve aussi une forte insistance sur l'écart de « standing » physique entre la période d'emprisonnement et la liberté. Celle-ci est illustrée par les jeunes qui font attention à leur tenue vestimentaire pour venir en entretiens. Dehors, le jean et les chemises peuvent être portés, tandis que la prison est un lieu dévolu au survêtement que ce soit pour les garçons ou les filles d'ailleurs (qui peuvent néanmoins porter des survêtements moulants de type leggings).

Dehors, je fais pas du tout mon âge, concrètement pas du tout. Je change. Je suis entretenue. J'ai les cheveux lisses, longs. Je mets des lentilles. Vert ou bleu, ça dépend. Ah, mais dehors, j'ai rien à voir. Là, j'ai pas les sourcils faits, j'ai mon duvet là qui recommence à pousser, il me faut de la cire. Mes ongles ils sont pas faits. Ici c'est la merde. On est sales. Ah oui, moi, j'ai pas l'habitude de me voir comme ça.
(Entretien avec Naïma, 15 ans, incarcérée depuis 2 mois ½.)

L'insistance de Naïma sur le lien entre une tenue apprêtée et l'âge n'est pas anodine. Ces adolescents ont été fiers en entretien de nous apprendre qu'ils « traînent avec » ou « sortent avec » des personnes plus âgées qu'eux. En lien, ils relèvent le fait qu'on leur dit souvent qu'ils font « plus que leur âge ». Cela renvoie notamment à la distinction forte, décrite précédemment entre « les grands » et « les gamins » : les gamins étant dominés dans la détention, moins populaires et plus isolés, les grands étant *a contrario* des détenus respectables qui, au dehors, disent évoluer dans des groupes de pairs constitués de majeurs. Ainsi la possibilité d'apporter un soin particulier à son apparence physique est une manière de « faire plus » que son âge, alors que leur âge biologique justifie le traitement contraignant qui leur est imposé en détention : être chez les mineurs. La minorité implique en effet des conditions carcérales spécifiques parmi lesquelles l'interdiction de fumer des cigarettes est dénoncée unanimement dans tous les groupes de restitution et dans une grande partie des entretiens (bien qu'une partie des jeunes, les plus débrouillards et les plus « riches » réussissent à fumer malgré tout).

[Extrait de journal de terrain, mars 2017]

Il est notable que lors d'un petit jeu de rôle que nous avons mis en place dans chaque atelier de restitution, dans lequel chaque détenu peut se mettre dans la peau du directeur de la prison et prendre trois mesures immédiates, c'est l'autorisation de la cigarette qui soit revenue le plus souvent, devant la possibilité de regarder la télé toute la journée ; viennent ensuite des demandes d'une meilleure restauration, la propreté des lieux, ou encore le droit d'avoir des « parloirs sexuels ».

Plus largement, cette insistance sur le caractère répugnant, soit d'eux-mêmes en prison, soit des autres détenus, soit des lieux, est utilisée comme une mise à l'écart de l'expérience carcérale lorsqu'ils se projettent dans l'avenir. Se dire complètement différent en détention, et renvoyer les conditions de vie en prison à l'ordre du répugnant, c'est laisser la possibilité de se définir autrement que sous le profil du détenu.

Mais malgré ces petites stratégies d'éloignement du stigmat, l'incarcération participe d'un processus d'auto-exclusion très clair chez les jeunes que nous avons rencontrés. Ces jeunes ont tendance à se percevoir eux-mêmes comme des jeunes à part, en dehors de la jeunesse, qui est caractérisée selon eux, avant tout, par une scolarisation longue et des pratiques festives légitimes, mais aussi par une

condition sociale plutôt située du côté des classes moyennes et non racisées³⁵, autrement dit « les jeunes... c'est des étudiants [y compris lycéens], tranquilles, du centre-ville, qui ont des sacs Eastpak », pour reprendre les mots d'un jeune rencontré. Par ailleurs, les cas des mineurs détenus permettent de questionner les séquences « typiques » de passage à l'âge adulte (Van de Velde, 2015). Cette distanciation renvoie de façon positive au fait de se penser comme autonome, « grand », « adulte dans la tête ». À un âge où les autres jeunes sont scolarisés, vivent chez leurs parents, les mineurs rencontrés dans l'enquête sont souvent dans des situations précoces où ils « gagnent leur vie » (s'assument financièrement en tout cas). De façon négative en revanche, ils ont tendance à se penser comme en dehors de « la jeunesse » parce qu'ils ont incorporé les stigmates des périodes de détention : suivi judiciaire, « mauvaise réputation », instabilité amicale et familiale provoquée par la période d'incarcération. Enfin, l'incarcération laisse des traces physiques, dont la principale, parce que la plus visible, est la prise de poids.

De la bonne manière de prendre du poids : grossir ou se muscler

Lorsqu'on les a interrogés sur leur vie depuis leur arrivée en prison, nombre de jeunes ont évoqué les changements d'apparence corporelle concomitant à la détention, faisant remarquer qu'ils avaient « gonflé » ou « pris » du poids depuis leur arrivée. Chez des détenus que nous avons eu l'occasion de revoir à six ou huit mois d'intervalle, le changement était en effet assez saisissant, que ce soit du côté des filles ou des garçons.

La prise de « gras », passer le temps en cantinant

En dépit des quelques heures d'activités physiques qui sont proposées, en prison, le rythme de vie n'est plus le même qu'à l'extérieur. On marche beaucoup moins, on dort relativement peu (« avec beaucoup de bruits³⁶ »), et pour certains ayant les moyens, on cantine des produits alimentaires sucrés et gras. La prise de poids, qui fait partie des préoccupations sanitaires communes en prison (Mahi, 2017), est plus largement à rattacher aux difficultés exprimées par les jeunes quant à l'entretien de leur apparence physique. Comme nous allons le voir plus bas, ils passent beaucoup de temps à se muscler, s'épiler, se comparer entre détenus. Mais ils déplorent aussi ne pas avoir les moyens de s'apprêter comme ils l'entendent, ou du moins comme ils pourraient le faire dehors : « tu me verrais dehors... » est une expression couramment entendue en entretiens, pour justifier que l'individu qui se

³⁵ Par « racisées », nous entendons ici les populations construites comme telles par un processus social d'assignation de à une origine nationale, ethnique ou raciale réelle ou perçue, à une couleur de peau et/ou une religion (population surreprésentées en prison). Les « non racisés » sont alors, dans le discours des jeunes, les « blancs », parfois également appelés les « Français ».

³⁶ Il est de notoriété commune que les prisons pour mineurs sont particulièrement bruyantes, c'est ce que nous ont raconté les surveillants et les éducateurs. Les jeunes crient à longueur de journée mais surtout la nuit, après le repas, ils commentent le film du soir ou le match de foot, puis, après 23h-minuit (horaire variable selon les établissements), ils font passer le temps. Pour s'occuper, ils crient, gémissent, s'insultent, se racontent des histoires, commentent la journée, provoquent les autres jeunes ou les surveillants de garde. Dans l'EPM mixte, les garçons diront d'ailleurs que les filles sont insupportables car elles empêcheraient tout le monde (les garçons) de dormir en simulant des orgasmes à leur fenêtre. De l'avis de professionnels et de jeunes, les prisons deviennent calmes passé 3h-4h du matin, le réveil se faisant lui à 7 h. Si les nuits peuvent être longues, le temps de calme est court.

présente à nous à ce moment-là, dans la détention, n'a pas la même apparence en temps normal, hors les murs. Cette insistance sur l'apparence différenciée au dehors se retrouve d'ailleurs fortement chez les filles, qui elles s'expriment plus sur leur prise de poids que les garçons. Lors de deux groupes de restitution comprenant une douzaine de filles au total, toutes ont concédé avoir pris du poids, entre 5 et 30 kilos depuis leur arrivée en détention. Certaines l'ont aussi exprimé en entretien, avec le sentiment de ne plus être attractive et séduisante, mais au contraire d'être « écoeurante », tout en reliant cela, parfois, à leur manque d'activité sexuelle.

– Mais ça se voit que je nique plus, je suis devenue grosse. Non, mais c'est impressionnant, je suis comme ça à la base en fait, j'ai pas de ventre. J'ai attrapé des hanches, j'ai attrapé du visage, des bras, je suis devenue écoeurante.

– *Que ici ?*

– Ouais, depuis que je suis ici. Ouais, en trois mois, j'ai dû prendre je sais pas combien de kilos. Tu regardes les photos là que ma mère elle m'a envoyées, tu sais, j'ai grossi de bâtard³⁷.

(Entretien avec Naïma, 15ans, incarcérée depuis 2 mois et demi.)

Dans un contexte où on cherche à lire sur le corps d'un individu son identité, où la corpulence joue le rôle de marqueur (Saint Pol, 2010), le rapport au corps et à la prise de poids est important. Tout se passe comme si, parce que les motivations des jeunes rencontrés s'apparentent à des préoccupations esthétiques plus que sanitaires, les professionnels s'en trouvent écartés. Aucun jeune en prison ne dit avoir consulté l'unité sanitaire pour sa prise de poids excessive. Les soignants ont d'ailleurs peu mobilisé cette question de l'apparence et du poids dans les entretiens et les discussions informelles. Dans une seule prison, l'équipe de l'US en lien avec l'administration pénitentiaire a limité l'accès aux produits gras et sucrés sur les bons de cantine. Les garçons associent la prise de poids à une plus grande force physique ou à un signe de vieillissement, de maturité. Nous n'avons pas constaté par ailleurs de moqueries spécifiques à l'encontre des détenus les plus gros, alors même que c'est une des sources de rejet les plus courantes en milieu scolaire. L'appartenance aux classes populaires, groupes sociaux les plus touchés par le surpoids, vient certainement atténuer la stigmatisation. De plus, tous et toutes ont conscience que l'apparence en détention n'est plus la même qu'au dehors, et « tout le monde est moche en prison », pour reprendre les propos d'une fille lors d'une séquence de restitution. Cette acceptation d'une dégradation du physique en prison n'est peut être pas sans lien avec un certain relâchement du souci de soi et, dans ce cadre, de la santé personnelle en détention, comme nous le verrons plus loin.

La musculation carcérale, vers un virilisme conforme

L'autre facteur de prise de poids, ou du moins de changement d'aspect physique durant la détention, est la musculation. En effet, la mise en scène du corps *via* la musculation est importante en prison pour mineurs (Solini, Basson, 2012). Ce phénomène rappelle à nouveau que les jeunes détenus reproduisent les préoccupations et les catégories de classement ayant cours en détention d'adultes. Pour la majorité des garçons rencontrés, la musculation est une activité quotidienne, qu'ils pratiquent dans leur cellule, seuls,

³⁷ En lien, les filles interrogées ont évoqué d'autres contraintes propres à la détention : le fait de ne pas avoir accès à des produits de beauté et de ne pas disposer de produits d'hygiène de qualité (voir infra sur les serviettes hygiéniques).

ou bien en groupe lors des activités sportives, voire lors d'autres temps collectifs donnant lieu à des concours de pompes par exemple, des bras de fer, des exhibitions de biceps, d'abdominaux ou de pectoraux. Clairement, ils se comparent entre eux. Parfois même, en entretiens, ils se comparent à l'enquêteur et aussi, comme nous l'avons observé, aux encadrants, notamment aux surveillants qui sont souvent pratiquants de sports individuels et de musculation. Face à cette compétition latente, les garçons s'engagent parfois dans des phases intensives de musculation. Certains détenus déclarent réaliser au moins cent pompes par jour ainsi que d'autres exercices de musculation popularisés par des émissions matinales de gymnastique ou des chansons de rap. Certaines filles réalisent quant à elles des mouvements de gainage et musculation des abdos-fessiers (des « squats »), tandis que les garçons travaillent « le haut », les pectoraux et les biceps. Comme il en va du reste de la société, garçons et filles cherchent à se conformer à des modèles corporels hétéronormés. Mais un tel investissement dans la musculation nous semble largement déterminé par le contexte spécifique de la prison. Tandis que chacun est encellulé de façon similaire, et que le traitement est censé être égalitaire entre détenus, l'apparence physique devient un élément fort de distinction. Interrogés sur l'importance accordée aux muscles, les garçons ont ainsi pu relativiser l'importance de la musculation « dans la rue », arguant que ça ne « servait à rien » contre une bande, un homme armé ou encore que le plus important était d'être « malin » plutôt que « fort », et qu'il ne suffit pas d'être musclé pour être « beau gosse ». En tant qu'adolescents, les détenus ont souvent à leur arrivée un corps longiligne et ne pratiquent que rarement un sport de façon régulière et entraînée. Et ce n'est qu'en passant un temps relativement long en détention qu'ils commencent la musculation et donnent une importance plus grande à cette pratique.

Plusieurs facteurs favorables à cette recherche d'un corps plus musclé semblent ainsi réunis dans les conditions d'encadrement. En premier lieu, l'activité sportive, temps hors cellule très prisé, est généralement l'occasion de pratiquer la musculation. Perçue comme une activité classique des prisons, elle est moins compliquée à gérer que des sports collectifs (par exemple, dans l'un des établissements observés, la pratique du rugby doit se faire sans plaquages). C'est aussi un moyen simple pour les détenus de passer le temps :

– *Et toi tu fais du sport ?*

– Ouais. Là ce matin j'ai fait, ce matin je suis allé en sport.

– *Tu fais quoi comme sport ?*

– Dehors, je faisais pas de sport. Si, je jouais au foot comme ça, mais pas de sport dans un club ou un truc comme ça, il y avait pas de ça.

– *Et donc là, t'en fais un petit peu, mais t'es pas un sportif quoi ?*

– Si, moi je sais jouer au foot, mais dehors je jouais pas vraiment, mais là, on est obligés de jouer, comme ça, ça fait passer le temps. (Entretien avec Majid, 15 ans, incarcéré depuis 8 jours, QM.)

– *Ouais, décris-moi une journée typique d'un mec en taule comme toi.*

– Moi ce que je fais... Déjà, je me réveille, je prends ma douche et tout. Mais tu vois, ils tapent dans ta porte à 7h30, tu te réveilles un peu, tu prends ta douche en vitesse, je fais vite fait 50 pompes avant de descendre.

– *50 pompes par jour tu fais ?*

– Non pas par jour, juste pour descendre, je fais vite fait des séries de 20. Je descends, je mange. Après, tu vois, il y a l'école. Si tu veux y aller, t'y vas, si tu veux pas y aller tant pis.

(Entretien avec Adrien, 17 ans, incarcéré depuis 1 an, EPM)

Mais le succès de la musculation tient surtout au fait que cette activité plait à la fois aux détenus et aux encadrants. En prison pour mineurs, le professeur de sport est souvent un surveillant de l'administration pénitentiaire. Dans ce cadre, les professionnels peuvent en effet se mesurer aux jeunes, en rappelant la supériorité physique d'un adulte face à un jeune adolescent qui parfois les provoque sur le fait qu'il gagne plus d'argent qu'eux par exemple ou qu'il a plus de partenaires sexuels. Le cours de sport, séance de musculation ou match de foot par exemple, peut être investi par les éducateurs PJJ ou les soignants de l'unité sanitaire, à la fois des femmes et des hommes, qui font les exercices avec les jeunes pour leur « prouver » que elles et ils sont capables de faire autant ou plus d'efforts physiques. Mais dans l'ensemble, l'activité de musculation renvoie à des confrontations normées, régulées, autour de valeurs virilistes partagées, comme nous avons pu l'observer, aussi bien pour les détenus que pour une bonne partie des encadrants en détention.

Des injonctions contradictoires à la respectabilité par le sport

L'investissement dans le sport ne peut se comprendre sans mentionner le fait qu'une part des professionnels de l'AP et de la PJJ misent ostensiblement sur leur force physique et leur niveau sportif pour « se faire respecter » ou « tenir le coup » au contact des jeunes. Un éducateur PJJ en QM avance par exemple cet argument en rappelant l'histoire d'un CEF dans lequel seuls les professionnels sportifs avaient réussi à endurer la « violence » des détenus :

Les éducateurs spécialisés, supposés travailler dans les centres fermés, ne voulaient pas y aller. Ils ne tenaient pas plus d'un ou deux jours ; il n'y avait quasiment que des éducateurs sportifs.
(Entretien avec Marc, [30-40 ans], éducateur PJJ, QM.)

Dans ce cadre, l'insistance, des deux côtés, sur l'apparence physique est assez compréhensible. Un lieu de détention, et plus encore lorsqu'il s'agit d'un EPM « en forme d'agora », est un lieu où « tout se voit », comme ont pu le déplorer certains professionnels. C'est donc un lieu de comparaison permanente des hexis corporelles, et comme nous avons pu le constater en revoyant les mêmes détenus à plusieurs mois d'intervalle, cette proximité permanente amène à se conformer fortement aux pairs et à se transformer physiquement. Bien sûr, le conformisme est largement dû au fait que ce sont des adolescents avant d'être des détenus. Cet âge de la vie est propre à l'apprentissage par mimétisme, la nécessité de se conformer à un style légitime pour être valorisé, surtout pour ces jeunes de classes populaires qui évoluent dans des sociabilités en groupe où les goûts et les styles semblent être assez homogènes.

Ce contexte est ensuite favorable à des stratégies d'encadrement autour de la pratique sportive, et plus largement de la promotion d'une masculinité légitime qui, en fin de compte, représente pour les détenus une somme d'injonctions contradictoires, dans une optique de domination rapprochée (Fassin, Memmi, 2004) dans un univers clos. Par exemple, on va avoir des rappels à l'ordre, de la part des surveillants, et des moqueries, comme on l'a observé, sur le fait que les jeunes ont les cheveux longs, ou des queues de cheval, qu'ils sont délinquants ou qu'ils « jouent les caïds », alors qu'ils ont encore un physique frêle d'adolescent. On peut aussi entendre des remarques sur le fait qu'ils portent des joggings moulants. Une masculinité hégémonique et viriliste semble ainsi mobilisée par les encadrants hommes vis à vis des adolescents, adolescents qui en même temps qu'ils sont décriés pour leurs faits

de délinquance, sont renvoyés à une masculinité encore à faire, et dont les modèles peuvent être trouvés du côté de certains professionnels qui en font la promotion, à l'image de cet éducateur.

On utilise notre propre expérience, pour que ce soit plus parlant, sans donner de détails. Par exemple, il est motivé par rien, il est limite en dépression, il y a rien qui le raccroche ; je lui dis : « Moi, à ton âge, j'aimais le sport, j'avais envie d'avoir une copine. » Quand ils sont ici pendant un moment, ça change. On essaie d'illustrer, ça fait partie du projet. J'ai dit ce matin : « Tu nous fais part de rien, d'aucun désir, mais tu te vois comment dans cinq ans ? Tu te vois encore ici ? T'as envie d'avoir des enfants, une femme ? Tu veux te marier, avoir une maison ? » Ça, ça nous arrive souvent d'essayer de les faire se projeter. Bien souvent, ils disent « ouais, normal, une femme » ; ils en parlent comme un mobilier, ils veulent une femme gentille, et une voiture, une maison. C'est l'attirail, la norme.
(Entretien avec Marc, [30-40 ans], éducateur PJJ, QM.)

S'appuyer sur la force physique ne veut pas dire que ces professionnels soient plus « violents » que les autres avec les jeunes. Les surveillants que les jeunes décrivent au cours des entretiens comme les plus proches d'eux sont d'ailleurs plus souvent ceux chargés des activités sportives et jouent parfois sur des petites confrontations physiques, en équilibre entre camaraderie et autorité. Par contre, on peut voir de la violence symbolique dans le fait de se poser comme modèle d'accomplissement face à des jeunes qui n'ont pas les moyens de s'y conformer. Au fond, ces injonctions sont des manières d'encadrer les détenus, parfois, de façon douce. Les jeunes garçons rencontrés préfèrent souvent les encadrants qui s'occupent des cours de musculation, qui pratiquent des sports individuels de combat ou d'endurance, comme le font nombre de surveillants et une partie des éducateurs plutôt proches des surveillants dans leur style de vie. Ainsi les normes du virilisme en détention, en règle générale, peuvent créer une proximité entre détenus et surveillants parce qu'elles s'imposent comme allant de soi. Si en fin de compte, elles impliquent chez une partie des détenus des formes de mésestime de soi, en revanche, elles ne sont pas décriées comme une pratique disciplinaire du commandement adulte en détention. Cette injonction contradictoire n'est donc certainement pas sans lien avec l'insistance des jeunes sur le fait qu'ils n'arrivent pas à atteindre leur idéal de présentation de soi à cause des contraintes carcérales entretenues par l'institution, entre la contrainte des vêtements, la saleté des lieux, le manque de produits d'hygiène, etc.

Ces éléments sont à resituer dans le contexte même dans lequel ils se produisent : le rythme de vie particulier de la détention place les jeunes détenus dans une mauvaise forme physique qu'eux-mêmes ressentent fortement.

Mais tu vois, quand je fais du sport, sport, sport, sport, sport, tu vois, au bout d'un moment, je me fatigue vite, tu vois, tu sens que t'es fatigué. Ça a rien à voir comme avant et tout, parce qu'avant, quand je faisais du foot, tu vois je fumais pas du tout, je jouais deux matchs normal, je suis là, je suis encore en forme, tu vois ce que je veux dire. Alors que là, au bout de 30... je fais quatre-cinq accélérations, je suis... ça y est. »
(Entretien avec Hicham, 16 ans, incarcéré, EPM.)

Chez les plus sportifs, le corps sculpté, en plus de donner une impression de force physique, s'oppose à celui des jeunes qui sont sous traitement médicamenteux ou qui ont pris beaucoup de poids.

Là encore, tout se passe comme si le passage par la prison venait amplifier l'importance de normes présentes à l'extérieur, mais en redoublant ici l'enjeu de s'y conformer. Les plus musclés devenant

aussi des « grands » dans la détention, quand les autres vont vivre leur inadéquation à cette norme comme un motif supplémentaire de stigmatisation, avec des pratiques professionnelles qui insinuent qu'en plus d'être en prison, ces jeunes ne sont pas des « vrais mecs » ou des femmes respectables.

La salle de sport comme lieu de relâchement de la contrainte

Dans l'espace dédié à la musculation, les détenus sont répartis en plusieurs activités autour de différentes machines. Pendant qu'un garçon s'exerce, les autres commentent, l'aident, ou parlent entre eux. C'est l'occasion plus ou moins grande, de se soustraire – au moins partiellement – au contrôle des surveillants, avec parfois l'autorisation implicite du surveillant/moniteur de sport.

Lors de la séance de sport, dans chaque lieu de détention, une forme de tolérance aux règlements de compte entre jeunes semble exister. Elle n'est pas explicitement défendue par les surveillants, mais ceux qui ont à gérer les conflits entre jeunes évoquent la nécessité d'avoir des moments « d'explication » entre détenus, plutôt que de laisser monter des tensions par cellules interposées. Les moments de bagarre sont généralement rapides et se déroulent en promenade, dans l'angle mort des caméras. Mais plus souvent encore, selon les entretiens, des rixes ont lieu en activité sportive, dans le gymnase, plus rarement dans la salle de musculation. Comme on peut le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous, les détenus ont tout de même conscience que ces règlements de compte doivent se faire rapidement et sont tolérés dans la mesure où ils ne vont pas « trop loin ».

Au sport des fois, les gars du sport, ils sont en train de faire de la muscu avec les autres ou ils font un foot avec les autres, il y en a un petit groupe, il va tailler de l'autre côté, et tu vas entendre Boum boum boum boum ! Le temps que le prof de sport il arrive, il y en a déjà un par terre. Ça va vite.
(Entretien avec Junior, 15 ans, incarcéré depuis 3 mois, EPM.)

Selon les détenus tel que Farid, les sanctions pour une bagarre en sport seront généralement moindres que dans une salle de cours ou lors d'un déplacement avec des professionnels juste à côté :

- Là-bas le sport, c'est là où tu peux te fritter, des têtes à tête, des combats. Personne il te casse les couilles, il y a pas de mitard, il y a pas d'intervention, il y a rien. [...] Et puis même après quand les gens ils vont en sport, personne casse les couilles. Le prof, il va regarder le combat, il va regarder le tête à tête, une fois que ça taille trop, ça sépare.
- *Il faut pas que ce soit trop...*
- Ils séparent, après ça y est, c'est fini, c'est tout. (Entretien avec Farid, 16 ans, incarcéré depuis 7 mois, EPM.)

La salle de sport, et tout particulièrement la musculation, c'est cet espace viril vis-à-vis duquel les jeunes projettent une certaine éthique des affrontements symboliques ou physiques. Il s'agit de bagarres, mais courtes, sans « abuser » de la tolérance des surveillants, et sans non plus que le rapport de force ne soit trop déséquilibré : le mode de bagarre le plus valorisé étant d'ailleurs le « tête » (ou « tête à tête »). Les motifs des bagarres sont largement évoqués par les jeunes si on les questionne à ce sujet en entretien. Il est question la plupart du temps de conflits propre à la vie de la détention, au fait de n'avoir pas « passé un yoyo » d'un détenu à l'autre, d'avoir « insulté par la fenêtre » de la cellule un jeune qui était en mouvement ou en promenade. Ce sont ce genre de règlements qui semblent être tolérés en sport. Par contre, les lynchages que les jeunes disent

planifier et espérer contre les « pointeurs » ou d'autres détenus vis-à-vis desquels ils peuvent avoir une rancune plus profonde seront évités grâce à un tri par groupe d'affinités, en amont de l'activité.

La sexualité, plus crainte que les violences ?

Il aura été assez frappant de constater que dans les établissements qui ont eu à gérer la mixité en sport, les éventuels contacts physiques entre garçons et filles sont plus redoutés que les bagarres (Rostaing, 2017). Dans l'EPM mixte, des anecdotes, sous différentes versions, renvoient à des affaires marquantes de début de rapport sexuel entre un garçon et une fille pendant la musculation. Pour les détenus garçons, « niquer en prison » est à la fois une activité dégoûtante et une preuve de leur maîtrise des lieux, de leur capacité à duper les surveillants et à contrecarrer l'ordre carcéral, comme en témoigne cet extrait d'entretien avec Paul :

- Genre toi t'as surpris des gars ?
 - Non, je te parle de moi ! je te parle pas... Si ça aurait été quelqu'un d'autre, je t'aurais pas dit ça.
 - Et du coup, comment tu négocies avec la meuf avant ?
 - Je négocie pas. Elle est en sport, je lui dis : « Viens avec moi dans les toilettes. » C'est tout. Elle dit « ouais », elle dit « ouais » ; elle dit « non », elle dit « non » ; je vais pas la forcer. C'est tout.
 - Du coup, tu peux disparaître aux toilettes sans que personne le voie ?
 - Beh, il suffit de pas faire... C'est comme quand tu vas voler quelque chose, tu vas faire discrètement, tu vois le plus l'endroit... Tu vas regarder les endroits, tu vas faire ça, ça, ça, tu vas calculer. Tout le monde est distrait, tout le monde est distrait, tu vas en profiter pour voler. C'est pareil. On en profitait quand tout le monde était distrait.
 - D'accord. Et du coup c'est avec une fille qui est là, encore là ?
 - Beh, je vais pas faire ça avec une maton.
 - Non mais elle pourrait déjà être partie.
 - Ah, non, elle est partie.
 - Et du coup c'est une fille avec qui tu sortais et tout ça, ou c'est vraiment juste... ?
 - Je vais pas sortir avec une fille qui est au hêbs [en prison]. Je l'ai vue en salle des sports, et j'ai vu qu'elle avait faim parce qu'elle me voyait, elle aimait bien venir me coller, elle aimait bien que je la frotte. Alors je lui dis : « On va aux toilettes et tout. »
- (Entretien avec Paul, 17 ans, incarcéré depuis 3 mois, EPM.)

Mais ce genre de récit est assez exceptionnel. Pour le reste des détenus, la salle de sport est plutôt le début d'une anecdote à raconter aux observateurs tels que nous, dont le dictaphone sert notamment à montrer les défaillances supposées de l'encadrement. On retrouve ainsi dans un établissement différentes histoires d'un rapport sexuel qui aurait eu lieu entre un garçon et une fille, parfois il s'agit d'une pénétration, parfois d'une fellation. Certains en ont « juste entendu parler », d'autres disent y avoir assisté, comme Garry ci-dessous :

- [...] on était en sport, regarde, on était en train de jouer, les autres, ils étaient en train de faire un match de foot, et juste à côté, il y a une petite salle de sport, ça fait muscu et tout.
- J'ai vu la salle.
- Et ils sont tous partis... T'as vu la salle, t'as vu les bancs de muscu ?
- Ouais.
- Le banc de muscu, là, au fond, là où il y a le truc rouge ?
- Ouais.
- Et il était assis là, la meuf elle était dessus, elle le suçait. (Entretien avec Garry, 17 ans, incarcéré depuis 6 mois, EPM)

L'épisode de cette fellation nous a été raconté par plusieurs détenus sous des versions différentes, ainsi que par quelques professionnels, enseignants, surveillants, éducateurs. Elle représente à leurs yeux un grand écart par rapport au fonctionnement de la détention. Pour les détenus comme pour les professionnels, une bagarre fait partie du quotidien, elle donne lieu à une sanction relativement banale, d'une privation de télé à quelques jours de mitard selon la récidive et le contexte plus général du lieu de détention. Par contre, un acte sexuel implique du point de vue des jeunes une transgression suprême du contrôle exercé. Et pour les professionnels, c'est un manquement à leur mandat. Bien que la sexualité, sous l'angle pédagogique, ne soit pas dans les mandats professionnels des surveillants, en revanche, elle peut être un danger potentiel si elle se produit entre deux détenus. Il arrive même qu'elle soit un motif de licenciement, s'il y a une histoire de séduction ou de rapport sexuel entre un ou une détenue et un professionnel. Comme déjà évoqué, nous avons constaté cette crispation autour de la sexualité dans les conditions même de l'enquête de terrain, étant donné que les deux enquêteurs hommes n'ont pu réaliser d'entretiens avec les filles détenues dans aucun établissement. Le risque évoqué était sans détour de nature sexuelle : l'éventualité que la détenue se mette nue devant l'enquêteur ou l'accuse de l'avoir agressé sexuellement. Par contre, en sens inverse, l'enquêtrice n'a jamais été interdite de voir les garçons, même si les professionnels hommes ont pu à plusieurs reprises chercher à présenter les jeunes comme de potentiels prédateurs pour elle.

CHAPITRE 4. PUBLICISATION CONTROLÉE ET SÉLECTIVE DE LA VIE SEXUELLE ET SENTIMENTALE EN PRISON

La mise en scène de soi en détention, comme entrevue dans la partie précédente, est un enjeu central dans les rapports sociaux en détention. Surtout, elle renvoie sans cesse à des éléments de construction du genre et fait appel au registre sexuel en bien des cas. Dans ce cadre, nous nous sommes plus particulièrement arrêtés sur un aspect de cette mise en scène, qui est celui du contrôle de l'intimité et, en retour, du dévoilement de la vie privée.

Les surveillants : une proximité ambivalente

Nous avons vu que les surveillants avaient un rôle ambivalent dans la gestion de la sexualité des jeunes détenus, que nous pourrions caractériser d'effet de proximité ambivalente, au sens où ces encadrants peuvent partager différentes représentations et normes en matière de genre et de sexualité avec les détenus – c'est notamment le cas du virilisme sur lequel nous reviendrons. Dès lors, ces professionnels peuvent à la fois parler ouvertement de sexualité avec les jeunes, sans pour autant connaître toute leur vie personnelle en dehors de la prison. Cette méconnaissance est d'autant plus intéressante à questionner qu'elle révèle ce que les détenus cherchent à protéger de leur vie, et montre aussi comment les surveillants, comme les autres professionnels, peuvent avoir le sentiment de « cerner » les jeunes dont ils ont la charge tout en passant à côté d'aspects importants de la vie affective de ces derniers.

Nous avons un entretien prévu avec Redouane, 17 ans, incarcéré depuis quatorze mois dans un EPM. Ce n'est pas un détenu qui « pose problème ». Pour preuve, il est laissé seul durant la traversée d'une partie de la cour, et marche tranquillement de sa cellule jusqu'à la salle où se déroulera l'entretien. « Le mineur », cheveux longs sur le dessus du crâne et rasé sur les côtés est vêtu comme beaucoup d'autres d'un survêtement « slim » au motif d'une célèbre équipe de football. En arrivant devant le bâtiment où nous avons rendez-vous, il se retrouve entouré de trois surveillants en uniforme et d'un sociologue. Redouane plaisante avec l'un des surveillants, en essayant de lui faire un check au lieu d'une poignée de main formelle³⁸. Le surveillant ne le suit pas dans sa blague et un autre (« un gradé ») le somme de « se calmer », de « dire bonjour au

³⁸ De manière générale, le moment de « salutation » montre le respect mutuel, la proximité ou la distance, au cas par cas, entre jeunes et professionnels. Chez les garçons, la reconnaissance passe normalement par la poignée de main virile, dans un contexte où cette salutation est également fondamentale entre professionnels : plusieurs d'entre eux nous ayant déclaré qu'ils agissaient d'abord en fonction de la politesse de la personne, du fait qu'il ou elle les regarde dans les yeux. Il est arrivé fréquemment que les professionnels attendent de notre part que nous allions les saluer directement, par une poignée de main, puis nous signifient l'importance de « dire bonjour à tout le monde en prison ». Par ailleurs, du côté des filles détenues, nous avons vu certains d'entre elles qui essayaient de faire la bise aux surveillantes, en arguant d'une complicité entre femmes. Celles qui le font sont bien sur les plus à l'aise sans l'établissement, souvent les plus familières de l'incarcération.

sociologue » « et comme il faut ». Puis, le troisième surveillant soulève le thème de l'entretien (la sexualité), en prévenant d'emblée : « Tu vas voir, lui c'est un client³⁹ ! »

À la fin de l'entretien, deux surveillants et « un gradé » attendent dans le hall animé et bruyant ; ils sont devant la porte (munie d'une vitre) de la salle d'audience dans laquelle se déroule l'entretien. Plusieurs fois durant l'entretien avec Redouane, un surveillant s'est penché pour regarder ce qu'il se passait. Redouane, dos à la porte (comme dans la plupart des entretiens effectués), n'a pu se rendre compte des contrôles réguliers effectués par l'administration pénitentiaire. Finalement, un surveillant a frappé à la porte au bout de trois quarts d'heure seulement, pour signaler que Redouane devait partir en activité. Les membres de l'administration pénitentiaire, dont l'un des plus hauts gradés, plaisantent alors entre eux et demandent à « monsieur le sociologue » comment s'est déroulée la discussion : « Alors, il t'a tout raconté ? », interroge l'un des surveillants en souriant à Redouane de façon complice. Un autre lui demande : « T'as dit au sociologue ce que tu faisais dans ton lit ? » Devant nous (quatre hommes adultes), Redouane décrit alors, en baissant la tête tout en cherchant à rendre son récit drôle, une « technique d'ici » pour se masturber qu'il pratiquerait « des fois » en utilisant des pâtes cuites. S'ensuit une accumulation d'anecdotes de la part des surveillants ainsi que du détenu sur la sexualité dans la prison, et tout particulièrement sur la masturbation et consommation de contenus pornographiques. Ce sujet de discussion, entre hommes, est parfois prétexte à se moquer des détenus, ce jusqu'au moment où les détenus retournent le questionnement aux surveillants et rompent ainsi un moment de proximité qui est en même temps dégradant pour eux. Par exemple, après un entretien s'étant terminé tard avec un jeune en EPM, un surveillant ironise en le raccompagnant à sa cellule et lui fait remarquer qu'il n'a pourtant « pas beaucoup de choses à dire », étant donné son manque supposé d'expérience. Cette remarque s'inscrit plus largement, on y reviendra, dans une somme de petits rappels quotidiens du fait que ces jeunes, bien que se présentant comme des délinquants affirmés et virils, ne sont pas encore de « vrais hommes » accomplis, adultes, comme peuvent l'être les encadrants. Quelques minutes après cette remarque sur le manque d'expérience de ce jeune, alors que le surveillant traverse la cour de l'EPM sous le regard des jeunes, le jeune en question l'interpelle alors en criant depuis sa cellule : « Et toi, tu fais quoi le soir avec ta femme ? » Le surveillant tente de couper court à la provocation en répondant « on regarde la télé »⁴⁰, et presse le pas dans la cour pendant que d'autres détenus en profitent pour lancer une nouvelle provocation au surveillant.

Ces moments de tension sont contrebalancés par des plaisanteries à connotation sexuelle autour notamment de la masturbation, comme ci-dessus avec Redouane. Les surveillants font ici office

³⁹ Nous avons pu entendre ce type de jugement à plusieurs reprises de la part des surveillants comme des éducateurs, généralement dans les moments où ils passaient en revue la liste des personnes à interviewer (jeunes comme professionnels). Au-delà d'être synonyme d'une certaine bienveillance auprès des enquêteurs, cette attitude peut aussi être interprétée comme un moyen de maintenir leur expertise face à des nouveaux experts « extérieurs », souvent supposés être crédules face aux discours des jeunes qui seraient *de facto* « manipulateurs ».

⁴⁰ L'asymétrie de la relation adultes (majeurs)/jeunes (mineurs) en détention, outre le fait qu'elle recoupe la situation carcérale (adultes libres/jeunes enfermés), est révélatrice de rapports de pouvoir des plus classiques, fondés sur la non-réciprocité de l'intrusion dans la vie privée. C'est d'ailleurs une question qui se posait également à nous, enquêteurs, lorsque les jeunes nous retournaient certaines des questions très intimes de notre guide d'entretien. Conscient·es de l'asymétrie des rapports de pouvoir, nous tentions de répondre le plus souvent possible aux questions qui nous étaient retournées.

d'interlocuteurs privilégiés pour ce genre de blagues ou de récits entre hommes. En effet, la masturbation est peu évoquée avec d'autres professionnels, hormis quand ceux-ci (soignants, éducateurs ou enseignants) s'aventurent sur le terrain de l'éducation à la sexualité ou qu'ils connaissent les jeunes depuis plusieurs années (comme c'est le cas de certains éducateurs qui voient revenir les mêmes jeunes entre leurs 14 et leurs 18 ans, les voient grandir, évoluer, et se permettent d'aborder des questions « plus personnelles avec eux »). C'est par exemple le cas de Ludivine, éducatrice à la PJJ, qui lance parfois le sujet avec des groupes de jeunes. Lorsqu'un des sociologues lui demande si les jeunes parlent de la masturbation dans ce contexte, elle répond ceci :

Ben ici... [ils en parlent] beaucoup. Au niveau des hormones, pour un garçon, c'est pas la période de vie la plus calme ! Y a des jeunes chez qui vraiment ça devenait une obsession : « Je pense qu'à ça ! » Faut pas vraiment s'arrêter à ce qu'ils nous disent... en tant que femmes... : on leur explique qu'ils doivent le garder pour eux. Certains se masturbent avec des photos. On a eu des jeunes qui avaient fait des trous dans les matelas... Certains nous demandent si « tant de fois par jour c'est normal ».

(Entretien avec Ludivine, 35 ans, éducatrice, EPM.)

Cependant, le sujet n'est pas toujours aussi aisément évoqué que dans le cas de Redouane ; d'autres éléments peuvent expliquer qu'un jeune détenu puisse ainsi plaisanter aussi aisément de certaines de ses pratiques sexuelles avec les surveillants. Pour comprendre cela, il faut d'abord tenir compte de la durée de sa détention, mais aussi du nombre d'incarcérations antérieures dans la même prison, de l'âge à la première incarcération, ou encore de l'attitude générale en tant que détenu (être considéré ou non comme élément perturbateur). Redouane est en effet incarcéré depuis 14 mois pour une peine de 24 mois, durée largement supérieure à la moyenne des peines chez les mineurs, dont la majorité des peines prononcées est inférieure à 6 mois (Mainaud, Marseau, 2017). De plus, il a déjà « fait 6 mois » dans ce même établissement il y a deux ans. Âgé de presque 18 ans, le garçon a donc été socialisé à l'institution et à son mode de fonctionnement, en y passant plus de temps qu'à l'extérieur au cours des deux dernières années. Comme les éducateurs, certains surveillants le « connaissent très bien ». Aussi les plaisanteries courantes sur la masturbation ou d'autres sujets le rendent plutôt sympathique et sont permises par le fait qu'il ne pose pas de gros problèmes de discipline (il n'interpelle pas les surveillants depuis sa cellule notamment, est plutôt tranquille le soir et n'a pas commis de faits de violence majeurs dans la prison). Ce sont d'ailleurs les surveillants qui nous ont invité à rencontrer ce jeune, du fait de cette soi-disant disposition à « tout raconter » sur sa sexualité, sans par ailleurs critiquer ouvertement les professionnels encadrants⁴¹. Et au-delà du seul cas de Redouane, nous avons pu remarquer que les considérations sur la masturbation chez les détenus sont plutôt venues des surveillants et, dans une moindre mesure, des éducateurs. Concrètement, les professionnels les plus à même de parler de la sexualité des mineurs sont ainsi ceux les plus proches dans les moments d'intimité. Surveillants et détenus sont d'un côté et de l'autre des verrous, les éducateurs (ne disposant pas des clés de cellules) sont quant à eux accompagnés des surveillants lorsqu'ils souhaitent ouvrir une cellule pour discuter avec un jeune. Plus encore,

⁴¹ Notons que malgré tout, les professionnels étaient l'ensemble peu préoccupés des éventuelles critiques des jeunes à leur encontre lors des entretiens, surtout ceux et celles qui considèrent que le fait d'être « bien vu » par les détenus est un signe de manque de professionnalisme.

certaines surveillants parlent beaucoup avec les détenus et sont sous certains aspects appréciés par eux, malgré toute l'animosité qui peut exister de part et d'autre entre ces deux groupes qui cohabitent en permanence dans la prison. Dans le même temps que les détenus déplorent que les surveillants sont « tout le temps sur leur dos », leur « cassent les couilles », essaient de les piéger, ils peuvent avouer que ces derniers jouent un rôle de confident adulte, surtout sur la question de la sexualité et de l'amour, mais aussi sur la religion ou encore les rapports aux parents.

Je pense qu'ils [les détenus] se livrent plus aux surveillants qu'aux éducateurs. Déjà, on est des hommes. Ils se livreront plus à un personnel masculin qu'à une éducatrice. Ils font un peu moins confiance à certains éducateurs. C'est le surveillant qui a la clé de la porte. Dès qu'il y a un souci, c'est nous qui ouvrons. Y a un truc qui va pas, on est au courant tout de suite. On pose les questions tout de suite. Dans le scolaire, quand il se fait virer du cours, on est là. Sur le chemin, on demande ce qui va pas : « Je m'inquiète parce que ma copine, etc. » Nous sommes aux premières loges, nous avons les premières informations. On traite le problème à chaud. C'est de là que cette relation de confiance est instaurée. C'est nous qui les recevons en premier lors d'une incarcération.

(Entretien avec Damien, [30-40 ans], surveillant, EPM.)

Dans le spectre des différents styles au travail observés chez les professionnels, il apparaît alors, au regard des entretiens croisés (des détenus et des surveillants), que les surveillants les plus proches des détenus vont faire la promotion d'une approche compréhensive et pédagogique du métier, par opposition à un autre style plus autoritaire et répressif, distant d'avec les détenus. Lors des entretiens avec les surveillants qui se revendiquent d'une posture compréhensive dans leurs stratégies de gestion du travail, ce clivage dans les « façons de faire avec les détenus » était décrit comme une source quotidienne de tensions entre collègues (certains surveillants n'ont d'ailleurs pas désiré être enregistrés pour pouvoir exprimer sans crainte leur point de vue). De fait, la pratique professionnelle est ici conflictuelle, parce qu'elle renvoie fondamentalement à des différences de trajectoires sociales, de visions du monde et de définition du métier au sein de la profession des surveillants de l'administration pénitentiaire. On retrouvera d'ailleurs des tensions similaires à travers les propos des éducateurs PJJ qui n'entendent pas leur métier de la même manière selon leur ancienneté, les raisons pour lesquelles ils sont entrés dans le métier ou encore la diversité des lieux (milieu ouvert, foyer, CEF/CER ou détention) dans lesquels ils ont pu travailler.

Or, c'est bien dans ce cadre qu'il faut envisager les différentes manières de protéger plus ou moins son intimité sexuelle et affective. Le contexte local de relations entre surveillants et détenus occupe une place de première importance pour les jeunes incarcérés.

De la même manière, à partir de nos observations, il est apparu que les proximités éventuelles entre un surveillant (homme ou femme) et les détenus reposaient essentiellement sur une affinité des *habitus*⁴² et parfois même une identification du détenu au surveillant, ou vice-versa. C'est ainsi que les surveillants décrits par les détenus comme « les plus cools », « les vrais », « ceux qui sont pas des putes » (au sens de « traîtres », c'est-à-dire auxquels ils peuvent faire confiance), sont surtout ceux

⁴² L'*habitus* désigne, en sociologie, l'ensemble des dispositions acquises par une personne au cours de sa socialisation (dans la famille, à l'école, etc.), et qui contraignent ensuite ses manières d'agir. L'*habitus* est intrinsèquement lié aux propriétés sociales (de classe, de genre, etc.) des individus. La proximité d'*habitus* désigne ainsi des manières d'agir communes à des individus socialisés dans les mêmes milieux sociaux.

(peu importe la génération) issus de milieux populaires, notamment des quartiers⁴³. Néanmoins, il convient de rappeler que cette proximité sociale entre détenus et surveillants n'est pas automatiquement un facteur de « bonne entente ». Celle-ci doit uniquement être appréhendée comme la condition d'une possibilité de rapport compréhensif aux détenus. On peut par exemple retrouver, comme ce fut le cas dans une des prisons enquêtées, le cas d'un surveillant non-blanc, issu d'un des quartiers d'où sont originaires une grande partie des détenus et qui abuse selon les détenus d'une attitude violente et répressive devant ses collègues, tandis que les jeunes affirment qu'il peut être à l'écoute et constituer un soutien important à d'autres moments.

En somme, nous avons repéré deux facteurs pouvant expliquer le fait que les surveillants soient à même d'évoquer « la sexualité » de manière générale avec les détenus : la proximité sociale ou, du moins, une distance moindre entre détenus et surveillants qu'entre détenus et psychologues ou professeurs par exemple, et aussi, la proximité physique (ils se côtoient au quotidien, dans les unités d'enfermement, contrairement aux éducateurs ou aux enseignants qui interviennent plus ponctuellement, et surtout jamais la nuit) expliquent une possibilité de confiance – de la part des détenus. Nous avons toutefois remarqué que les surveillants, en retour, ne leur parlent pas ou très peu de leur propre vie privée, tout en sachant que le fait par exemple de donner son vrai nom de famille, son adresse (même approximative), ou encore le fait de saluer dans la rue de la ville d'anciens détenus varie fortement selon les lieux de détention et selon les individus. Il n'y a pas de règle de ce point de vue. Une autre explication possible quant aux conditions de possibilité⁴⁴ d'échanges sur la sexualité, que l'on retrouve bien plus marquée chez les filles que chez les garçons, est la proximité genrée. En effet, pour les filles s'ajoute la proximité de genre qui fait qu'elles ont, malgré leurs tendances à mettre à l'écart les surveillantes et à se protéger dans les premiers instants de détention, une plus grande facilité à partager avec elles des éléments de leur intimité, de leurs émotions, de leurs « problèmes de filles », comme nous l'avons vu par ailleurs sur les questions de gestion de leur santé et leur apparence en détention.

Par ailleurs, sur la sexualité, la discussion entre détenus et surveillants peut être provoquée par différents micros événements du quotidien, lesquels amènent les surveillants à rompre volontairement ou non l'intimité des détenus, soit en ouvrant les portes de la cellule, soit simplement en étant au courant d'une grande partie des activités des mineurs derrière leur porte (les passages de yoyos, les discussions par les fenêtres, les horaires de diffusion des films érotiques, entre autres). Bien que certaines jeunes détenus disent entendre les bruits de pas quelques secondes avant le tour de clé, et même reconnaître à la démarche de quel surveillant s'il s'agit, il se peut qu'un agent soit amené, sans le vouloir, à ouvrir (la porte de la cellule) ou à regarder dans l'œilleton alors que le détenu est nu ou se masturbe. Un surveillant raconte une scène de ce type, quelques minutes après que l'incident a eu lieu. Cette fois, le détenu a choisi de plaisanter de la situation avec le surveillant (en poste depuis quelques mois seulement et confus de cette intrusion) à la sortie de sa cellule. Son

⁴³ De plus, si les surveillants sont les professionnels qui nous ont raconté le plus d'anecdotes sur la sexualité des mineurs, c'est qu'ils sont enclins de par leur socialisation professionnelle et antérieure à trouver acceptable de plaisanter sur ce sujet, sans par ailleurs se sentir évalués par nous dans leur travail.

⁴⁴ Ces « conditions de possibilité » désignent ce qui rend possible, ou pensable, un échange à propos de la sexualité.

attitude a eu pour effet de rassurer le surveillant, qui après coup a fait confirmer devant nous que le détenu n'était « pas du tout traumatisé ». De plus, les autres surveillants sur place en ont profité pour lui rappeler qu'un incident de ce genre était banal. Par contre, les femmes surveillantes attestent de leur plus grande difficulté à gérer ces situations, parfois dues au hasard, mais parfois aussi provocation du détenu à leur rencontre :

– Comment tu gères quand t'es surveillant ? T'as des gamins qui se masturbent et tout ça. Est-ce qu'il y en a qui provoquent et sont exhib et se débrouillent pour être à poil à chaque fois au moment où tu ouvres parce que t'es une nana ?

– Je suis tombée sur un mineur une fois qui était comme ça. Il était pas en train de se masturber mais il avait une érection. C'était au moment du service du repas. J'avais pas vu. J'étais avec mon collègue. J'ouvre la porte et je dis « le service du repas ». Je le vois se mettre debout. Il était en short mais ça se voyait. Il était gêné. Il est venu récupérer la baguette de pain et le dessert mais il m'a dit qu'il refusait le repas. J'ai évité d'aller le revoir dans l'après-midi. J'ai laissé le collègue prendre la main pour éviter la gêne des deux côtés.

– Là, c'était plus un gamin qui était gêné. Moi, j'ai fait un entretien avec une autre surveillante qui s'est retrouvée à gérer un gamin plutôt exhib. Il se débrouillait pour être tout le temps à poil à chaque fois qu'elle passait.

– Moi, si ça avait été comme ça en quartier mineurs, de toute façon je pense que j'aurais envoyé le collègue masculin ouvrir la porte systématiquement pour éviter, justement. On en avait un qui s'exhibait comme ça devant les surveillantes, mais moi, j'envoyais le collègue. Je prenais pas le risque d'aller...

– Au contact.

– Non, non. Là, je laisse faire les garçons. Je vais faire autre chose. Je dépanne le collègue sur autre chose.

– Du coup, avec les collègues garçons, lui le faisait pas du tout.

– Non. Pas du tout. Jamais.

(Entretien avec Gisèle, [20-30 ans], surveillante, QM.)

À l'image de ce type de scène plus ou moins dérangeantes selon les caractéristiques des professionnels et des détenus, il faut aussi rappeler que les blagues entre surveillants et détenus du même sexe sont très communes, qu'elles se fassent sur le mode de la complicité ou sur celui de l'attaque (une « pique ») dans un sens ou dans l'autre. Sur la sexualité et plus précisément sur la rupture de l'intimité, les blagues peuvent se faire soit directement avec le jeune concerné, soit en y faisant allusion devant un groupe de détenus, étant donné que ce genre d'expérience est commun à l'ensemble des détenus.

Lorsque de tels cas de figure se présentent, seuls les surveillant plus à l'aise avec les jeunes et perçus comme moins « rigides » quant aux règlements pourront tourner cet incident à la plaisanterie (à la différence du surveillant débutant évoqué précédemment ou des femmes surveillantes). Il est clair que l'intrusion d'un surveillant peu apprécié des détenus, notamment en raison d'un éventuel excès de zèle dans les fouilles de cellules, sera très peu propice aux commentaires humoristiques. La blague grivoise viendra plutôt renforcer le sentiment global des détenus d'être épiés par les membres de l'AP, considérant même pour certains que l'adulte les regardant est un « pervers » qui jouit de leur privation de liberté, qui prend du plaisir à les regarder et « profite » des fouilles quotidiennes (avant/après les cours, avant/après les promenades ou le sport, etc.) lors de la palpation des parties intimes ou de leur « contrôle visuel ». Ces surveillants, hommes ou femmes

peuvent aussi être suspectés d'être à la recherche d'informations et de flagrants délits de trafics internes à la prison, en particulier en ce qui concerne les détentions de téléphones portables.

Le contrôle du dévoilement

C'est dans ce contexte d'intimité ambivalente avec les différents professionnels qu'il faut envisager la manière dont ces jeunes détenus vont se raconter face aux sociologues, tout particulièrement en ce qui concerne leur vie sexuelle et affective. Il faut dès lors distinguer différents domaines d'intimité en ce domaine. Comme on a pu le voir avec l'exemple de Redouane, la masturbation est un sujet d'autant moins tabou en prison qu'il est finalement sans grands enjeux pour les détenus entre eux ou dans leur rapports avec les professionnels. Mais dans le même temps, comme nous l'avons déjà évoqué, la question de la sexualité en prison ne saurait être réduite aux pratiques sexuelles en tant que telles ni à « ce qui se passe dans les murs » : les détenus protègent beaucoup plus d'autres aspects de leur vie affective et sexuelle vis-à-vis des professionnels et aussi des autres mineurs incarcérés.

Revenons sur la scène entre les surveillants et Redouane, en la mettant en perspective, cette fois, avec le contenu concret de l'entretien sociologique. La façon dont va se dérouler cette entrevue illustre le paradoxe apparent qui peut exister entre l'image publique d'un détenu comme Redouane qui fait le pitre en détention, et est en cela très peu pudique, voire parfois provocateur sur la sexualité, notamment envers des professionnelles femmes, et a *contrario*, la façon révélée dans l'entretien dont il préfère laisser certains aspects de sa vie personnelle et affective en dehors de la prison. Dans un premier temps, il revient sur certains faits de délinquance dont il tire une certaine fierté : avoir semé la police dans une course poursuite par exemple, s'être acheté certains biens de consommation ostentatoires, etc. Il est ensuite beaucoup question de son rapport à la sexualité tarifée. Celle-ci s'est d'abord faite dans le cadre festif des fins de soirée, dans les pays frontaliers à la France, avec une bande de copains et, peu à peu, de façon individuelle et routinière. Puis, au passage d'une plaisanterie sur la façon de choisir une prostituée dans une maison close, le garçon évoque l'existence dans sa vie affective d'une « meuf normale ». C'est une relation qu'il qualifie de « sérieuse », selon les catégories de division du monde entre la « pute » et la « fille bien » (voir infra), c'est-à-dire celle avec qui l'on a peu ou pas de rapports sexuels et avec laquelle on peut se projeter dans l'avenir. Cette « meuf normale », Redouane assure qu'il n'en parle pas ou très succinctement aux autres détenus. Comme d'autres enquêtés, le passage d'un sociologue, qui s'est présenté comme clairement extérieur à la prison, est vu comme l'occasion de parler de ces « vrais trucs ».

En prison, Redouane est tout de même obligé d'évoquer l'existence de sa copine (majeure), afin qu'elle obtienne un permis de visite. Par contre, il préférerait qu'elle ne vienne pas du tout le voir. S'il ne le formule pas clairement, le garçon est attaché à ce que cette partie de sa vie reste protégée de la prison. Le couple a désormais passé un accord : ils ne se reverront qu'à sa sortie. En revanche, Redouane appelle tous les jours la jeune femme par téléphone depuis sa cellule et s'inquiète dès qu'il n'a pas de nouvelles. Ainsi le boute-en-train de la prison, habitué des lieux et qui connaît « de l'extérieur » plusieurs autres jeunes détenus, y compris des filles (dont une avec qui il a eu des relations sexuelles), préserve

certaines aspects de sa vie privée. Ce faisant, il sélectionne ce qu'il veut montrer ou non de son intimité sexuelle en prison. On voit ici l'opposition, d'un bout à l'autre du spectre de l'intimité et de la publicisation de la vie sexuelle en prison, entre la pratique ostentatoire de la masturbation et la protection de la vie affective familiale. Depuis sa cellule individuelle, Redouane dit s'arranger pour que les personnes présentes dans les parages soient au courant qu'il se masturbe. D'ailleurs, il n'est pas le seul dans ce cas. Un autre jeune détenu parle du comportement de son meilleur ami sur place (son voisin de cellule), aux heures de diffusion d'un film érotique : « Lui, il fait quoi ? Eh c'est un truc de fou ce bâtard... Il se met à poil à sa fenêtre, il dit : "Bon les gars, vous me branlez ?" »

Dans une autre prison, selon plusieurs détenus, la masturbation donnerait lieu à des échanges de blagues, criées à travers les barreaux des cellules : les jeunes se donnent ainsi le numéro de la chaîne de télévision sur laquelle il faut zapper pour voir le film, parfois ils s'amusent, comme dans l'un des EPM, à jouer au premier qui éjacule, en hurlant tour à tour le nom d'un animal au hasard. L'acte revêt ainsi une forme de normalité du fait que l'on puisse en rire collectivement entre détenus garçons, malgré l'encellulement individuel. Dans tous les établissements visités, les garçons détenus se signalent le début des films érotiques, ou plus rarement pornographiques, auxquels ils ont accès, et ensuite commentent ensemble certaines scènes. Et lorsqu'ils décrivent ces scènes, ils évoquent moins leurs rapports à la sexualité que des moments s'inscrivant avant tout pour eux dans des techniques de perturbation de l'ordre de la prison, à la manière du chahut scolaire (Willis, 2011). Le fait que les garçons s'annoncent le début du film est en grande partie lié au fait que les télévisions sont éteintes par l'administration pénitentiaire à 23 h 30 ou minuit selon les règlements intérieurs des prisons. De plus, ils sont fiers, en entretien, de décrire leurs techniques complexes de contournement de ces contraintes, en bricolant les branchements de leur télé ou en se passant des clés USB⁴⁵ contenant des films érotiques, ou encore en surfant sur internet depuis un smartphone relié à la télévision.

– *Et les films de boules [films pornographiques], vous en regardez ?*

– Ouais, ouais sur clé USB.

– *Mais tu peux mettre sur la télé ou... ?*

– Ouais, sur la télé, mais c'est pas toutes les télé qui font clé USB.

– *Ah donc celui qui a pas de télé avec clé USB, il peut pas regarder les films de boules ?*

– Il peut pas.

– *Si ça se trouve, ils vont t'en donner une qui a pas de clé USB.*

– De télé ?

– *Ils vont t'en donner une nouvelle quand même ?*

– Ouais, ça dépend c'est lesquelles. En fait, tu le vois comment ? T'appuies en-dessous, et s'il y a Média P, t'appuies dessus et ça fait un truc rose, ça va mettre Vidéo, Musique et tout. S'il y a ça, ça veut dire tu peux. S'il y a pas Média P, ça veut dire tu peux pas. Des fois ils bloquent parce qu'on a pas droit aux clés USB.

– *Ah ouais ?*

– Beh non, on a pas droit.

– *Mais les clés USB, elles rentrent par le parloir ?*

⁴⁵ Notons que le marché des téléviseurs achetés par l'AP pour les cellules des détenus comprend des postes avec des ports USB (comme la quasi totalité des écrans de télé aujourd'hui). Ces ports ne peuvent être obstrués sans rendre caduques la garantie et l'assurance de l'appareil, d'où le fait que nombre de jeunes s'échangent des clés USB pour regarder des films pornographiques notamment.

- Le parloir, missile, de partout.
 - *Les missiles c'est les trucs que tu jettes de dehors ?*
 - Mm.
 - *Et genre, il y a des mecs qui viennent se casser le cul jusque là pour te lancer une clé ?*
 - Ouais, jusqu'ici.
 - *Juste une clé ?*
 - Non, ils t'amènent une clé, du tabac, du teuch [cannabis], de la beuh [herbe], des feuilles, des cigarettes, des téléphones, un téléphone t'appelles, un téléphone Internet... Ils te ramènent plein de trucs.
- (Entretien avec Junior, 15 ans, incarcéré depuis 3 mois, EPM.)

Ces pratiques sont prohibées et toujours potentiellement sanctionnables. En cela, le rapport à la sexualité est marqué par la contrainte réglementaire tout autant qu'il est différemment publicisé selon que l'on a affaire à du détournement de cet ordre carcéral ou à des stratégies de protection de certains aspects de la vie privée affective perçus comme « vraiment » importants.

Dans ces deux extraits d'entretiens, on voit comment la diffusion de l'information est minutieusement restreinte aux personnes de confiance dans la détention :

- *Oui, tu veux vraiment pas d'un deuxième enfant maintenant ni...*
 - Non.
 - *Et ça, c'est des choses dont vous parlez avec les éducateurs ici et tout ça ou... ?*
 - Non, même pas.
 - *Et ça, avec les surveillants, c'est un truc vous en parlez pas non plus ?*
 - Non non.
 - *Et les autres jeunes, ils savent que t'as un enfant et tout ?*
 - Oui, beh oui.
 - *Pourquoi beh oui. C'est pas écrit.*
 - Mon pote, il le sait. Il y a pas tout le monde il le sait ici, mais il y a quelques personnes.
- (Entretien avec Théo, 16 ans, incarcéré depuis 1 mois, QM.)
-
- *Du coup, comme t'as ta copine tout ça, est-ce qu'il y a des gens à qui tu peux en parler si t'as envie d'en parler ou est-ce que pour toi c'est quelque chose de privé, t'en parles à personne ? Ici par exemple, est-ce que tu peux en parler à des gens, je sais pas, un éduc PJJ, celui qui te suit... ? Est-ce que tu parles de ça en fait ?*
 - Ouais, de ça... Ouais, beh ils appellent ma copine une fois par semaine.
 - *C'est l'éduc qui appelle ?*
 - Ouais.
 - *Du coup, tu fais comment ?*
 - Je suis en mandat de dépôt, je suis pas condamné.
 - *Et du coup, tu leur donnes un message et ils transmettent ?*
 - Ouais, voilà. Sinon c'est par lettre, mais ça met du temps les lettres parce que bon, il faut que ça passe par le juge tout ça et voilà, donc...
 - *Du coup, tu peux en parler aux éduc.*
 - Ouais.
 - *Et à d'autres gens ici ou... ?*
 - Non.
 - *Aux autres jeunes par exemple tu peux parler de ça ?*
 - Ouais, beh ouais, normal. J'ai un mec, ouais, ça nous arrive de parler chacun, lui, il parle de sa copine, moi, je parle de ma copine.
- (Hicham, 16 ans, incarcéré depuis 2 mois, EPM.)

Les jeunes auront donc tendance à cacher les relations amoureuses « sérieuses », certains détenus ayant des enfants allant même jusqu'à « garder pour eux leur vie de famille ». C'est ainsi le cas d'un détenu d'EPM qui a refusé de répondre à un entretien avec nous, tout comme il refuse de participer à des activités collectives pour, selon les surveillants, ne pas avoir à parler de ses enfants aux autres personnes de la détention. De son point de vue, d'après les surveillants et son éducateur, « ce qu'il a un peu réussi dans la vie » (avoir une famille) doit être préservé des moqueries ou simplement d'un éventuel voyeurisme de la part des autres jeunes et des encadrants. Le fait d'être père et en couple l'amène aussi à se sentir peu ou pas concerné par les activités proposées dans la prison, parce qu'elles lui paraissent infantilissantes, destinées à l'éducation d'enfants ou du moins d'adolescents, alors que lui est déjà dans un rôle de chef de famille assumé. Un éducateur en EPM nous explique aussi comment un autre détenu en est venu à retirer les photos de sa copine du mur de sa cellule, de peur que ses voisins de couloir puissent les apercevoir lors d'un mouvement et ensuite s'en servir contre lui. En effet, l'existence d'une petite copine et son identification peuvent constituer des moyens de pression entre détenus au sein de la détention, mais également au dehors par l'intermédiaire de garçons de l'extérieur : en l'absence de son petit copain incarcéré, la copine peut être draguée (pour tester sa fidélité) ou harcelée (les violences subies destinées au garçon se retourneront sur la fille). Cette posture, commune à d'autres pères de famille rencontrés, renvoie à cette catégorisation des détenus entre eux, alimentée par l'encadrement, entre « gamins » ou « petits », et « grands » ou « anciens », les jeunes parents occupant une place à part parmi les « grands », parfois perçue comme une « bizarrerie » par les autres détenus. En plus d'être ainsi valorisante et distinctive, l'application des détenus à protéger cette « vie privée » se justifie par un contrôle du courrier qui apparaît comme une intrusion grave dans leur intimité (intrusion beaucoup plus forte que le fait d'être regardé à travers l'œilleton de la porte de la cellule par exemple) :

- *Mais elle peut t'écrire aussi non ?*
- Ouais, mais moi, je reçois pas les lettres, je suis en mandat de dépôt.
- *Mais ils peuvent pas, même s'ils les lisent avant, te les passer ?*
- Eh, ils les lisent, des fois, je reçois les lettres, des fois, je les reçois pas.
- *Des fois, ils les ouvrent ?*
- Non, ils les ouvrent tous, c'est obligé. Moi, les lettres que j'envoie, eux, ils les reçoivent, ma famille, elle les reçoit, mais moi, je reçois pas ceux que eux ils m'envoient.
- *Ça te fait chier ça ?*
- Ouais, ça va. Tu vois, après je parle par téléphone.
- *C'est chaud quand même d'avoir la vie privée ici.*
- Ouais...
- *Et les autres détenus, tu leur parles que t'es avec une meuf et tout ? Tu leur racontes ta vie ou pas ?*
- Non. Des fois, ils me demandent « pourquoi t'es là ? » et tout, des trucs comme ça.
- *Et tu dis quoi ?*
- Je dis : « Parce que j'ai eu un problème chez moi, c'est tout, et j'ai fugué du CEF. »
- *Tu racontes pas de mythos quoi.*
- Non, ça sert à rien wesh.
- *Non, mais je veux dire, imagine s'il y a un autre mineur qui te demande « Ouais, t'as une meuf ? Elle est comment ? C'est qui ? Naninana », t'en parles ou pas.*
- Non, je dis « C'est une meuf », c'est tout, Wallah.
- *Il a pas à savoir ?*
- Voilà. Après c'est ma vie à moi. Moi, je lui demande pas des trucs sur sa vie, wesh, il se démerde. Chacun sa vie, c'est tout.

- *Ouais, de toute façon, t'as pas intérêt à en parler. À quoi ça te servirait... ?*
- *Ouais, et puis je sais pas, ici les gens moins que tu les connais, mieux que tu te portes, Wallah, en tout cas moins les gens, ils te connaissent quoi, Wallah, sinon ils te cassent les couilles.*
- *Genre il y a pas une bonne ambiance entre vous ? Vous vous dites pas « On est dans la même merde, vas-y, arrête de t'insulter machin » ?*
- *Si, beh si, beh avec des gens de mon unité à moi, tu vois la 4. Eh, c'est une unité tranquille, Wallah, tout le monde il se parle des trucs comme ça, tout le temps la fête, tout le temps en train de rigoler ensemble, tu vois des trucs comme ça. Dans les autres unités, eh, il y en a c'est des gamins, tout le temps en train de traiter.*
(Entretien avec Garry, 17 ans, incarcéré depuis 6 mois, EPM.)

Enfin, il va de soi que des groupes de confidentiels existent entre détenus amis, comme l'évoque Garry. Ces groupes peuvent être basés sur des affinités antérieures à la détention où se former par proximité de cellule, le plus souvent. Le fait que les détenus soient répartis dans les différentes unités en fonction de leur degré de compatibilité avec le fonctionnement de l'établissement joue très probablement en faveur de rapprochements entre détenus « grands », « posés », « tranquilles », le plus souvent engagés dans une relation longue, voire pères de famille. Cependant, ces rapprochements conduisent parfois à des confrontations morales, comme lorsque de jeunes détenus « pères de famille », jugés calmes et donc aptes à rejoindre une unité peu disciplinaire, rencontrent des jeunes incarcérés pour des faits d'agression sexuelle ou de viols, que l'on place dans cette unité, précisément pour qu'ils ne rencontrent pas les jeunes qui pourraient être les plus violents à leur égard.

CHAPITRE 5. PREMIÈRES EXPÉRIENCES SEXUELLES, PROTECTION ET CONTRACEPTION

Les enquêtes Health Behaviour School Aged Children (HBSC) et Contexte de la sexualité en France (CSF) mettent en évidence que l'initiation sexuelle s'effectue avant tout au cours des études (collège, lycée et université), c'est également là que se rencontrent fréquemment les partenaires. Dans notre enquête, on observe que l'école reste centrale comme lieu de rencontre mais qu'en raison de l'arrêt précoce de la scolarité de la grande majorité du corpus d'enquêtés, elle n'en constitue pas l'unique lieu : les réseaux d'interconnaissances et les sorties ou soirées sont également largement cités. Chez les jeunes enquêtés, la composition des groupes de pairs est très largement marquée par la présence d'autres jeunes plus âgés et, si l'on note qu'ils disent fréquenter des filles et des garçons, les jeunes de l'autre sexe ne font pas partie de leur « groupe de copains/copines » pour autant, à quoi s'ajoute un moindre contrôle parental des sorties et des fréquentations que pour les jeunes du même âge encore scolarisés. L'analyse du processus d'entrée dans la sexualité met en lumière à la fois la socialisation à la sexualité, les rapports de genre (et donc l'asymétrie toujours persistante dans les partenaires), et permet d'observer le rapport aux normes de santé publique en matière de contraception et protection. Sans penser que le premier rapport sexuel et son contexte auraient un caractère prédictif, il nous a semblé intéressant de revenir sur ces premières expériences « en train de se faire » pour les jeunes que nous avons rencontrés. Pour tous et toutes, cette entrée dans la sexualité a été en réalité une entrée dans l'hétérosexualité. Aucun de ces jeunes n'a même évoqué une attirance pour les personnes de même sexe⁴⁶. Ce chapitre abordera successivement les manières d'entrer dans la sexualité pour les jeunes incarcérés et le rôle du groupe de pairs, le rapport aux normes en matière de protection/contraception autour du premier rapport sexuel et des suivants, pour ces jeunes qui, rappelons-le, sont en rupture scolaire dans leur grande majorité et n'ont que très rarement bénéficié des séances scolaires d'informations et de prévention. On s'interrogera alors sur les sources d'informations qu'ils connaissent et celles qu'ils mobilisent.

Les premières expériences sexuelles et leurs suites

Une entrée dans la sexualité relativement plus précoce

Contrairement à des idées largement véhiculées, l'expérience sexuelle des jeunes se caractérise par des relations brèves et espacées dans le temps (Le Gall, Le Van, 2007) : on est donc loin de la sexualité hyperactive à laquelle les adultes font régulièrement référence. Les rapports sexuels sont rarement prévus ni anticipés, et exposent les jeunes à devoir faire « avec les moyens du bord » « là où c'est possible », parfois à l'hôtel, parfois dans des appartements (d'amis le plus souvent), ou plus

⁴⁶ À ce titre, rappelons que l'enquête CSF (Bajos, Bozon, 2008) montre les premiers rapports homosexuels arrivent le plus souvent après des rapports hétérosexuels et ont lieu plus tardivement (période non couverte par cette enquête qui ne porte que sur les mineurs, les jeunes de moins 18 ans). Par ailleurs, soulignons que dans cette enquête, aucun jeune n'a évoqué de rapports sexuels avec une autre jeune du même sexe au sein de la prison dans laquelle il-elle était incarcéré-e.

rarement dans d'autres lieux (cave aménagée, escaliers, voiture...). Si nous partons du postulat que les jeunes incarcérés n'ont pas des comportements spécifiques en matière de sexualité, force est de constater que les jeunes sexuellement actifs rencontrés en entretien ont déclaré avoir eu leur « première fois » autour de 13,5 ans pour les garçons et de 14,5 ans pour les filles. L'entrée dans la sexualité se passe un peu plus tôt que pour les autres jeunes de leur génération (autour de 17 ans d'après les enquêtes les plus récentes). Cet écart s'explique avant tout par le fait qu'une partie importante d'entre eux a arrêté l'école (leurs emplois du temps sont donc moins contraints par la scolarité et ils sont par ailleurs peu contrôlés par leurs parents dans leurs déplacements) et surtout que leur groupe de pairs est relativement plus âgé (pour les filles comme pour les garçons) et n'est donc pas à parité d'expériences. Il faut souligner que l'entrée dans la sexualité un peu plus précoce des jeunes de classe populaire se retrouve plus largement dans de nombreuses enquêtes (Bajos, Bozon, 2008 ; Choquet *et al.*, 2005 ; Clair, 2008 ; Amsellem-Mainguy, Dumollard 2015). C'est ce que met également en lumière une étude récente sur les élèves de classe SEGPA (massivement recrutés parmi les classes populaires) : il sont près de trois fois plus nombreux à déclarer avoir déjà eu un rapport en 4^e ou en 3^e que les élèves de classes ordinaires (Berger *et al.*, 2015). Cela permet de souligner que si l'on observe, dans les milieux populaires, une entrée dans la sexualité plus précoce, cela ne signifie pas que la « permissivité » y soit plus importante que dans les milieux favorisés (Durand, 2002). Cette plus grande précocité s'expliquerait plutôt par le fait qu'ils sont confrontés plus jeunes que les autres à la vie active et à la vie hors du cadre familial.

Concernant le nombre de partenaires, dans un contexte de forte disqualification sociale, et de vulnérabilité, se vanter de multiples aventures, c'est une manière de se redonner une image positive (ce que l'on avait déjà observé dans l'enquête menée sur les jeunes suivis par la PJJ en milieu ouvert en 2015). Cette tendance à l'exacerbation du nombre de partenaires a été mise en avant dans de nombreux travaux. « Il y a un décalage sérieux entre les récits qu'ils peuvent faire de leurs multiples aventures et les possibilités concrètes de réalisation de ces aventures. Ils n'en sont d'ailleurs pas dupes, puisqu'une des figures centrales au sein du groupe est celle du « mytho », celui qui baratine. » (Christelle Hamel dans un entretien réalisé par Patrick Simon, 2002). D'ailleurs, au cours des entretiens, lorsque nous leur avons demandé de nommer leurs partenaires, ils sont revenus d'eux mêmes sur le nombre évalué au départ, bien souvent en rigolant de leur surestimation. Comme ce garçon lors d'une séquence de restitution qui dit : « J'avoue peut être pas 15 mais... oui 6 ou 7. J'ai couché ouais avec 6 filles, la 7^e ça s'est pas vraiment passé complètement. En fait elle m'a juste sucé, alors je sais pas si je la compte ou pas [rires], vous verrez, c'est vous qui comptez [rires]. »

Dans les entretiens, garçons et filles entremêlent leur vie affective et leur vie sexuelle ; ils distinguent les partenaires selon l'engagement et l'intensité affective, la durée de la relation, la reconnaissance du groupe de pairs et la légitimité de la relation. Ces éléments invitent à opter pour une approche relationnelle de la sexualité. Dans cette perspective et en reprenant l'idée des relations qui comptent, nous avons interrogé les garçons et les filles sur leurs relations « amoureuses ». Parmi tous ceux qui ont déjà eu des partenaires et des « histoires », une partie des garçons dit n'avoir jamais été

amoureux ni avoir « fait l'amour » avec une fille. Or, on comprend dans les propos de ceux qui ont expérimenté plusieurs relations qu'il y a bien plusieurs types de rapports sexuels :

- La première ? Je l'ai baisée. Justine, je lui ai fait l'amour parce que je l'aimais, c'est autre chose.
 - *Et comment tu dirais la différence entre les deux ?*
 - Comment dire ?... Un saut en parachute frère. C'est un carnage, un carnage...
 - *Quand tu fais l'amour ?*
 - C'est un carnage. C'est trop de choses. Baiser c'est automatique.
 - *Oui, baiser, tu prends même pas de plaisir quoi.*
 - C'est automatique. C'est tac tac tac – Aaahhhh !!! – C'est fini, et hop, au revoir.
 - *Et genre, tu prends du plaisir quand même ou même pas ?*
 - Beh pendant oui, et après tu dis en fait « j'aurais dû me taper une queue ». Tu te dis c'est la même. Même aux putes, quand tu vas aux putes, tu ressors des putes, tu dis j'aurais dû me taper une queue [se masturber], j'aurais eu 50 euros encore. Alors que quand tu fais l'amour avec une fille, c'est autre chose. C'est tac, là, tu vas doucement, pas tu fais le chien tu vois. Aux putes, tu baisses ton pantalon aux genoux, tac tac, tu laisses le tee-shirt. C'est trop hard, c'est trop hard.
- (Entretien avec Djamel, 15 ans, incarcéré depuis 4 mois, QM.)

Les propos de ceux n'ayant pas vécu ce « saut en parachute » qu'est faire l'amour à quelqu'un interpellent et rompent avec l'image de l'homme viril intouchable et insensible quand ils racontent, parfois à regret, que cette occasion ne s'est jamais offerte à eux. Ainsi, ils sont plusieurs à dire qu'ils n'ont « jamais fait l'amour » à une fille, bien qu'ils aient déjà eu des rapports sexuels ou qu'ils aient déjà « niqué ». Des garçons font d'ailleurs part du fait qu'ils n'ont pas encore été amoureux, entre résistance pour ne pas être aveuglés par les sentiments ni être pris pour des « canards » et manque d'occasion d'avoir trouvé une « fille bien » qui leur correspondrait. L'entretien réalisé avec Théo permet de nuancer une image des garçons en prison qui ne construiraient leur virilité qu'autour de conquêtes sexuelles et souligne bien leur aspiration à la conjugalité et à l'amour (sur laquelle nous reviendrons). Ce désir dont ils sont pour le moment empêchés montre bien que c'est plus compliqué pour eux de vivre des histoires longues et affectives que pour les autres garçons du même âge.

- *Et après elle, ça s'est passé comment la vie amoureuse et tout... ?*
- Amoureuse, y en a pas.
- *T'as jamais été amoureux ?*
- Non. Je sais pas c'est quoi.
- *T'aurais envie d'être amoureux ?*
- Pas maintenant je pense, je sais pas.
- *Pourquoi ?*
- Il faut que je trouve une fille bien. Sinon, c'est pas la peine, j'ai pas envie.
- *Et ça serait quoi une fille bien ?*
- Une fille qui se respecte, qui a des valeurs tout ça.
- *C'est-à-dire ?*
- Moi j'aime les filles si elle aime bien voyager et elle est intelligente, elle sait s'occuper d'un enfant tout ça.
- *Tu trouverais ça plutôt important qu'elle sache s'occuper d'un enfant ?*
- Oui quand même.
- *Parce que t'aimerais bien construire une famille après ?*
- Ouais mais ça c'est plus tard ça.
- *Et du coup, après ta première copine, tes autres copines t'étais pas amoureux mais c'était... ? Tu peux me raconter ?*
- Non, j'ai pas eu d'autres copines. C'était pas... enfin, j'ai pas de petites copines. C'était juste des relations vite fait. (Entretien avec Théo, 16 ans, incarcéré depuis 1 mois, QM.)

Christelle Hamel (2003b) soulignait que « Les jeunes filles qui ont envie de se marier avec un jeune homme qui n'a pas de travail, qui a connu des expériences de délinquance et des passages en prison, sont plutôt rares. ». Cette remarque rend compte des difficultés qui peuvent se poser à un jeune comme Théo dans le « marché » de la sexualité et de l'amour. S'estimer mal considéré, peu reconnu, non légitime, être montré du doigt contribue à cette image négative qui n'est pas sans impact/effet sur la vie privée et intime. C'est chez les jeunes qui ont eu un parcours des plus « chaotiques », marqué par des allers-retours à l'aide sociale à l'enfance et à la PJJ, par des rejets d'au moins un des parents, par un passage en foyer (hébergement collectif), en CEF, en CER ou dans d'autres lieux de détention, par la remise en cause récurrente par l'entourage de leurs choix (choix amoureux, orientation scolaire...) mais aussi par l'étiquetage subi dû actes de délinquance, qu'il faut chercher les facteurs susceptibles d'influencer la perception de soi et l'estime de soi et relier cela au rapport à l'amour et aux relations amoureuses. En effet, des enquêtes ont mis en lumière l'impact du faible niveau de diplôme, de la difficulté d'insertion sociale sur la mise en couple, en soulignant que c'était surtout vrai pour les hommes, dans un contexte où la responsabilité notamment financière du foyer à fonder pèse d'abord sur eux. Comme l'explique Christelle Hamel (2003b) « La possession d'un emploi ou plus exactement de l'autonomie financière étant constitutive de la « masculinité », ces garçons sont déstabilisés dans leurs capacités à devenir des « hommes complets », car la construction de la famille est, pour les hommes plus que pour les femmes, subordonnée à la possession d'un emploi. »

Contextes des « premières fois »

Analyser le processus d'entrée dans la sexualité du sous-groupe de jeunes incarcérés n'implique pas la construction d'une problématique qui leur serait spécifique. Toutefois, leurs parcours, leurs récits mettent en évidence des particularités au regard des normes et des pratiques de la population jeune majoritaire qui n'a pas connu la prison, la précarité des conditions de vie, l'arrêt précoce de la scolarité, la stigmatisation, etc. Au cours de cette recherche, nous avons pu constater que les récits des jeunes sont loin de suivre une logique temporelle mais mettent en lumière les éléments marquants autour desquels s'inscrivent des expériences qu'ils considèrent plus secondaires au regard des événements vécus et du sens que cela prend rétrospectivement. On le verra, l'initiation sexuelle laisse des souvenirs aux intéressés dans la plupart des cas, même si cela ne s'inscrit pas dans une relation qui compte alors à leurs yeux (Bajos, Bozon, 2008). Ils ne décrivent pas pour autant un passage à l'acte sexuel comme une simple formalité ainsi que pourraient le faire croire les représentations de la sexualité des jeunes et plus spécifiquement des jeunes garçons de classes populaires vivant dans des cités d'habitat social. Si des filles disent avoir été « surprises » de passer à l'acte, ou déclarer rétrospectivement qu'elles auraient « bien aimé attendre encore un peu » avant d'avoir leur première fois, c'est également le cas de certains garçons. Pour les garçons comme pour les filles, ce premier rapport n'est généralement ni préparé, ni surtout attendu et parfois un peu regretté. Le poids du groupe de pairs et plus largement de l'entourage est au cœur de leur passage à l'acte.

Ne s'inscrivant pas dans un ordre chronologique, la construction du récit des premières expériences sexuelles a également mis en évidence la possibilité d'exprimer des comportements en dehors des normes encadrant les modes d'entrée dans la sexualité. Ainsi, les récits de premières fois des filles et des garçons rencontrés montrent, plus que dans d'autres enquêtes, une diversité de contextes de ces premiers rapports sexuels, eu égard aux lieux, à la nature de la relation (consentie, tarifée ou contrainte) et au nombre de personnes présentes, mettant en lumière la place du groupe d'amis et la socialisation en groupe à la sexualité. Ils permettent également de comprendre la place que prend l'entrée dans la sexualité à cet âge de la vie.

▪ ***Des récits de premières fois loin d'être idéalisés***

L'exercice de la sexualité et l'initiation sexuelle ne se déroulent pas hors de tout cadre et sont régulés par des normes sociales qui participent à guider les « choix » individuels et le sens que les individus apporteront à leurs pratiques. Que la première fois soit à parité d'inexpérience ou pas, qu'elle s'inscrive dans une histoire d'amour ou non, il s'avère qu'une partie des jeunes rencontrés relate une première fois plutôt difficile et rétrospectivement plutôt négative, cela se retrouvant dans les propos des filles comme dans ceux des garçons. Car même si l'on met de côté le cas particulier des premières fois vécues sous la contrainte (viols et agressions sexuelles), les récits de premières fois difficiles (douloureuses ou tout simplement décevantes) ne sont pas tenus par les seules filles enquêtées. Ce sont elles, en revanche, qui vont exprimer de la manière la plus claire les appréhensions autour du rapport sexuel et la douleur lors de leur première pénétration vaginale, non sans lien avec l'idée de la « perte de la virginité » qui n'a pas d'expression équivalente pour les garçons. Reprenons le récit de Nadia, qui bien qu'amoureuse de son petit ami, en couple depuis plusieurs mois, se souvient avoir eu « trop mal » lors de ce premier rapport sexuel, ce qu'elle met davantage sur le compte d'être une « chochotte » ne supportant pas la douleur que d'avoir été surprise de passer à l'acte à ce moment-là. Cette reconstruction d'une douleur très forte renvoie à son souvenir d'avoir beaucoup saigné lors de sa première fois, rajoutant en quelque sorte une preuve objective de sa virginité. Sachant en effet qu'elle exerce au dehors des activités d'escorting et de prostitution – activités dont toute la prison est informée – on saisit dans ses propos toute l'importance qu'elle attache à rappeler que sa première fois est similaire à celle des autres filles de sa génération et s'inscrit dans les scripts majoritaires d'entrée dans la sexualité.

- *Et du coup, t'as eu mal ?*
- J'ai eu trop trop mal ! J'ai eu trop trop mal. J'ai pleuré et tout.
- *Ah merde...*
- Eh ouais.
- *Et il a réagi comment ?*
- Il a rigolé !
- *Il a rigolé ? Oh merde... Il a dit quoi ?*
- Il a rien dit, il a rigolé. Non, il a rigolé, pour de vrai il a rigolé. Après il m'a pris dans ses bras et tout, on s'est fait un câlin tout ça. Et voilà, le matin on est rentrés.
- *Ah merde, t'as eu super mal à ce point-là ?*
- Eh ouais. J'ai pleuré et tout. Mais moi, je suis une chochotte, moi, dans tous les cas.
- *Ah du coup, le plaisir, tu l'as pas eu du tout ce jour-là.*
- Non.

- Genre, t'as eu mal au point où t'as dû dire : « Arrête ! Arrête, j'ai mal ! » ou... ?
 - J'ai eu mal, ouais je lui ai dit : "Arrête, j'ai mal et tout !". Il m'a dit : "Ça y est, c'est fait !" Et voilà quoi.
 - D'accord. Et du coup, t'as saigné et tout ça ou... ?
 - Ouais, j'ai saigné. Et ouais, il y avait beaucoup de sang quand même. Après, je suis partie me laver tout ça. Et ouais, on est partis le lendemain.
 - Et lui, il était content quelque part ?
 - Mais il était content ! Le sourire jusqu'à ses oreilles ! Eh ouais.
 - Et toi ?
 - Moi j'étais contente aussi. Bon après, voilà, ça c'est fait ! Ça c'est fait dans tous les cas, c'était mon copain, donc ouais »
- (Entretien avec Nadia, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois et demi.)

L'exemple de Junior est également éclairant sur une première fois décevante. Il a 17 ans, vit seul avec sa mère (au foyer). Dans l'entretien, il décrit une première fois « organisée » par ses potes lorsqu'il a 12 ans, ce sont eux qui lui ont désigné une fille « prête à le faire ». Ici aussi les partenaires n'étaient pas à parité d'expérience : la fille était plus âgée et plus expérimentée, toutefois contrairement à la situation de Nadia, Junior, lui, ne connaissait son partenaire. Le rapport sexuel s'est déroulé dans l'arrière-boutique d'une épicerie du quartier. Junior ne dit rien du plaisir qu'aurait pu lui procurer cette première fois et évoque immédiatement ses regrets. Il dit n'avoir couché que deux fois avec cette même fille, et n'a plus eu de rapports sexuels depuis. Plus précisément, il n'accepte depuis que des fellations et refuse d'avoir des rapports vaginaux avec des filles de peur qu'elles tombent enceintes. Lorsqu'il parle des filles qui lui font ces fellations, il les dénigre (ce sont des « putes »), et il dit le faire sans réelle motivation. Quant à « faire l'amour », il réserve cela à la « bonne », celle avec laquelle il se mariera, conformément à son idéal religieux (en l'occurrence musulman).

▪ **Premières fois « à deux » : entre relation amoureuse et relation occasionnelle**

Dans les représentations collectives, les histoires typiques de premiers rapports sexuels véhiculées dans les manuels, fascicules d'information ou dépliants de prévention – se déroulent « à deux » partenaires et sont quasiment toujours hétérosexuelles. Cette situation est également vécue par la très grande majorité des individus, y compris dans cette enquête, soulignant la conformité des pratiques des jeunes incarcérés avec les pratiques majoritaires et les normes dominantes. Leurs récits des premières fois « à deux » répondent à certaines régularités, comme le caractère généralement non prévu (au terme d'une soirée en boîte de nuit, d'un moment dans l'après-midi par exemple), plus peut-être que pour d'autres jeunes (scolarisés, par exemple), en raison de la souplesse de leur agenda, puisqu'ils ne sont pas autant contraints par l'école et ne sont pas encore en emploi. Au delà, et comme dans d'autres enquêtes, on perçoit dans leurs récits que l'opportunité d'avoir des rapports sexuels est moins grande que ce qu'ils cherchent à faire croire, si bien qu'ils évitent de reporter la possibilité d'un rapport sexuel (même si celui-ci n'est pas prévu).

Ainsi Max, 17 ans, fils d'un maçon et d'une mère au foyer, raconte sa relation avec sa petite copine, en réalité émaillée de ruptures (géographiques notamment), du fait de ses allers-retours en détention et de placements antérieurs. À 15 ans, il a eu sa première opportunité de rapport sexuel avec une fille

qu'il connaissait depuis plusieurs mois, mais qu'il n'a réussi à voir que le jour de son anniversaire, du fait d'une permission de week-end lors d'un placement en CEF. Jason, 16 ans, raconte de son côté une première fois inopinée, lors d'un séjour en une colonie de vacances organisée par sa ville. Il avait alors 12 ans, et a pu se faufiler dans son dortoir et trouver un endroit où avoir un rapport sexuel. Quant à Nadia, 17 ans, elle décrit une première fois qui tranche avec l'activité d'escorting qu'elle a développée par ailleurs. Il était pour elle inimaginable de transposer ses pratiques « professionnelles » à sa relation amoureuse, son objectif était de faire attendre son copain, « un grand » (au sens de plus âgé, plus expérimenté et bénéficiant d'une forte réputation dans le quartier) qui, de toute façon, allait voir ailleurs sans que cela ne la dérange. Elle dira à ce propos que les hommes ont davantage de besoins sexuels, raisons pour laquelle elle tolère les « à-côtés » de son petit ami.

Si leurs expériences mettent en avant des premières fois plus ou moins « rapides » après le temps de la rencontre, la plupart des jeunes enquêtés – filles comme garçons – adhèrent à l'idée que l'attente avant d'avoir un premier rapport sexuel est un gage de sentiment et de qualité de la relation. Ce délai d'attente a constitué pour Nadia un gage de sérieux de la relation : faire attendre son partenaire « sans rien faire », c'était lui signifier qu'elle ne céderait pas à tout et que sa première fois se « mériterait ». Si elle explique une certaine progression du rapprochement des corps de mois en mois, elle dit avoir « craqué » lors d'une nuit à l'hôtel avec lui :

- *Et du coup, avec lui, la première fois, ça s'est passé comment ?*
 - Ça s'est passé trop vite ! Non, ça s'est passé, on était dans la chambre tout ça, bisou, câlin, et ça s'est passé. C'est passé trop vite. Non parce que c'était... Non parce qu'à la base, je comptais pas le faire et tout. Et au final, on s'est fait des bisous, câlins, papouilles et tout ça. Et c'est parti en cacahuète. Voilà. C'était pas prévu du tout du tout du tout du tout. C'était pas prévu du tout.
 - *Et t'avais envie quand même ?*
 - J'ai eu envie puisque je l'aurais pas fait sinon. Donc ouais, il m'a donné envie un peu.
 - *Mais après, tu t'en es voulu d'avoir craqué ?*
 - Non. C'est pas que j'étais contente, mais ça faisait longtemps comme je le faisais attendre et tout, c'est pas comme si je me suis donnée à lui directement et tout, donc ouais. Vu que en plus, le gars comme je suis toujours avec lui et tout, c'est pour ça que j'ai bien voulu. Je le connaissais, ça fait sept mois-huit mois, il me fait : « On va à l'hôtel... » Donc voilà.
- (Entretien avec Nadia, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois et demi.)

Dans les entretiens, nous avons aussi fait parler les jeunes de leurs pratiques de prévention au moment de ces premiers rapports. L'intérêt d'inscrire l'entrée dans la sexualité dans un processus s'est révélé pertinent car nous avons pu observer un écart entre la première fois et les suivantes. Ainsi, pour reprendre les exemples des jeunes précités, Max raconte avoir mis un préservatif pour sa première fois, mais « plus jamais » après car il ne supporte pas de faire l'amour avec. Il en va de même pour Jason, qui dit aussi avoir utilisé un préservatif pour sa première fois, précisant qu'il en avait alors toujours sur lui, au cas où il aurait l'opportunité d'un rapport sexuel, mais n'en utilise que très rarement depuis. Si Max comme Jason ou d'autres garçons déclarent avoir utilisé un préservatif lors de leur premier rapport, mais pas au cours des suivants, c'est bien parce que celui-ci s'inscrit dans une sorte de script du premier rapport sexuel. Quant à Junior par exemple, pour lui, la question du préservatif ne se pose pas : il refuse de coucher (notamment par crainte d'une grossesse non prévue) et se contente de fellations qu'il n' imagine pas autrement que sans préservatif.

Dans ces scénarios qui peuvent parfois sembler bien rôdés, on entend pourtant nombre d'écarts et de situations rapportées comme étant « spécifiques ». C'est le cas de Nadia, par exemple, qui dit n'avoir pas pu recourir au préservatif pour cette première fois : « Ça c'est passé trop vite. » Elle ne l'a jamais utilisé depuis avec son petit copain, mais prend la contraception d'urgence après chacun des rapports sexuels avec lui. On observe donc bien ici que « l'attitude face au risque fait partie de l'ensemble des comportements et communications constitutifs de la relation et la prise de risque peut apporter des bénéfices relationnels considérables (cf. partager durablement l'intimité d'une personne, faire durer une relation, garder un partenaire) » [Amsellem-Mainguy, 2007] et ceci d'autant plus fortement que Nadia a des activités d'escorting en parallèle de sa relation amoureuse. En effet, elle explique qu'il n'y a qu'avec son petit ami qu'elle n'utilise pas de préservatif : « au travail », elle réussit à toujours l'imposer, comme avec les quelques partenaires occasionnels qu'elle a pu avoir.

– Et il a mis des préservatifs et tout ?

– Non.

– Parce que ?

– Parce que je sais pas. Parce que... je sais pas. Il a pas mis. Je sais pas.

– Toi, tu lui as pas demandé par exemple ?

– Non. Non, mais moi je prenais la pilule de toute façon, dans tous les cas, je prenais la pilule du lendemain et tout ça quand il y avait quelque chose. Donc non, oui, il a pas mis de préservatif. Après, la première fois c'est passé trop vite. Y'a pas le temps de préservatif.

– Ah oui, t'as rien vu arriver ?

– Non, mais si parce que, genre voilà, c'était chaud un peu, c'était « caliente » [chaud] un peu. Voilà. Ça s'est passé, ça s'est passé. (Entretien avec Nadia, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois et demi.)

Si, comme Junior, plusieurs garçons nous ont raconté avoir été « entraînés » par leurs potes afin d'avoir leur premier rapport sexuel, d'autres l'ont même en leur présence, dans deux cadres essentiellement : celui de rapports sexuels collectifs (où plusieurs garçons couchent successivement avec une ou plusieurs filles ou bien lorsque des couples ont des rapports sexuels à deux les uns à côté des autres), et celui des « virées » à l'étranger auprès des travailleuses du sexe.

▪ **Premières fois « en groupe » : de côte à côte, aux uns après les autres**

Une autre manière d'entrer dans la sexualité au sein d'un groupe s'effectue dans un cadre privé, dans des espaces aussi divers que l'espace commun d'un immeuble du quartier (une cave aménagée, une cage d'escalier) ou l'appartement d'un proche, lors d'une soirée organisée.

Cette sexualité « en groupe » peut s'organiser autour de l'opportunité de trouver un lieu pour avoir des rapports sexuels – une chambre d'hôtel, un appartement ou autre – et de réunir en son sein plusieurs « couples » qui ont des rapports en étant relativement proches les uns des autres (sans échanges de partenaires pour autant). Deux lits côte à côte ou encore un lit et un canapé ou un salon et une chambre peuvent faire l'affaire, l'intimité du rapport sexuel est réduite, mais il semblerait que la règle soit de ne pas regarder les autres, chacun devant rester « concentré » sur ses propres activités, sur son/sa partenaire. Il est évident ici que l'hétérosexualité des personnes présentes ne sera pas

remise en question, voire sera confortée par la preuve de la réalité de rapports sexuels (parfois immortalisée par une photo à l'aide d'un smartphone). Ces pratiques « en présence du groupe », plus concrètement côte à côte, se retrouvent dans plusieurs expériences de garçons, mais également de filles comme Tessa ou Naïma. Cette dernière, âgée de 15 ans, raconte sa première fois entourée de deux de ses copines et en présence de deux garçons plus âgés :

- *Et c'était avec qui... C'était quand ? Tu peux me raconter un peu ?*
 - C'était à une soirée. C'était pas une soirée, mais un peu. J'étais avec mes deux copines et deux potes à nous, Leny et un autre, je sais plus comment il s'appelle. Et on avait bu, on était un peu... On est partis à l'hôtel. Et je sais pas, j'étais bourrée, j'ai niqué avec lui. Mais au début, je croyais pas qu'on avait niqué parce que j'étais un peu bourrée, et en fait, quand je suis partie aux toilettes... En fait j'ai rien senti, ça m'a pas fait mal, mais il y a juste du sang qui a coulé.
 - *Et t'as pas senti que...*
 - Si j'ai senti, mais pas comme les gens ils me disaient : « Ouais, ça fait mal, tu vas sentir le "crac". »
 - *T'as cru que t'allais te faire déchirer au départ quoi ?*
 - Ouais !
 - *Genre les gens ils disent ça, les filles elles disent ça : « Tu vas te faire déchirer » ?*
 - Ouais. Alors que pas du tout, rien à voir.
 - *Et du coup le gars c'était ton gars ? Un pote ?*
 - Non, c'était, je le kiffais, il me kiffait, mais sans plus. Mais ouais... Mais genre, il me parle encore là, mais moi je le calcule pas parce qu'avant, c'était moi qui lui courais après et, lui, non non, et maintenant c'est l'inverse.
 - *Du coup, tu le calcules pas pourquoi ?*
 - Parce que je m'en fous un peu.
 - *Et du coup, après ça, là, ce soir-là, genre, ta copine elle a couché avec l'autre gars ?*
 - Non, pas du tout. Non, mais mes copines, elles étaient choquées de moi parce que moi j'étais vierge, je faisais jamais rien avec personne.
- (Entretien avec Naïma, 15 ans, incarcérée depuis 2 mois ½.)

On comprendra dans l'entretien de Naïma qu'elle est la seule des copines avec qui elle sort à ne pas avoir eu de rapports sexuels. Ce qui constitue une « plus value » est également source de blague entre filles, tant ses copines l'interrogent pour savoir si elle va « attendre le mariage ». Partagée sur son « envie de le faire », par conformité aux pratiques du groupe plutôt que par « amour » pour le garçon avec lequel elle n'a pas de relation affective, contrairement au script dans lequel elle pensait s'inscrire, elle évoquera à la fin de l'entretien le fait d'avoir « fait la folle » et de ne pas avoir fait « comme il aurait fallu [sa] première fois », mais dit ne rien regretter. Le contexte de la première fois, la première réelle occasion pour elle de se retrouver avec un garçon dans une chambre, la présence de ses copines elles-mêmes engagées avec d'autres garçons et la consommation d'alcool vont contribuer au passage à l'acte. L'alcool a une importance considérable dans le récit de Naïma, qui fait un lien explicite entre usage d'alcool et désinhibition en matière de sexualité.

- [À propos des raisons qui l'ont amenée à avoir sa première fois] Et là ouais ?
- Ouais. Peut-être que j'avais envie... mais il y avait l'alcool aussi.
- *T'étais vraiment bourrée ?*
- Ouais ! Sinon j'aurais pas niqué, je le sais.
- *Sans l'alcool, t'aurais pas... ?*
- Même quand je suis dehors, quand je nique, il faut que je boive, j'aime pas niquer si j'ai pas bu.
- *C'est quoi ? t'es trop... ?*

- Je sais pas, j'aime pas. Ouais, quand il y a de l'alcool... Non, c'est même pas l'alcool, c'est mieux. Je trouve c'est mieux quand t'es un peu bourrée. Je sais pas. Moi, j'aime bien le délire de l'alcool. Après...
 - *Genre, tu rigoles, t'es un peu ailleurs et tout.*
 - Ouais. T'arrives plus à te lâcher avec ton corps quand t'es bourrée que quand t'es pas bourrée !
 - *Quand t'es pas bourrée, genre, t'es toute coincée ?*
 - Non, je suis pas coincée, pas du tout. Mais c'est pas pareil.
 - *Genre, t'oses moins ?*
 - Ouais. C'est pas pareil »
- (Entretien avec Naïma, 15 ans, incarcérée depuis 2 mois ½.)

La consommation de produits psychoactifs se retrouve dans d'autres récits de premières fois de garçons et de filles, même si peu de jeunes associent les deux aussi fortement que Naïma. Lors de cette première fois, on ne sait pas si Naïma a utilisé ou non un préservatif (elle ne s'en souvient plus), et n'a pas utilisé de contraception (ni contraception d'urgence). En effet, à la fois la consommation d'alcool mais également le contexte du rapport sexuel et le rapport sexuel en lui-même constituaient alors suffisamment de paramètres à gérer pour ne pas y ajouter les « risques ». Interrogée rétrospectivement, elle ne voit pas la pertinence de nos questions sur l'éventuelle prise de risque au cours de ce premier rapport – « tout s'est bien passé », « la première fois, ça reste la première fois » –, puisqu'elle avait choisi son partenaire. À cela s'ajoute le fait que n'ayant eu « aucun problème » (grossesse non prévue ou infection sexuellement transmissible) suite à ce premier rapport, l'expérience lui donne raison. Toutefois, depuis, Naïma explique utiliser des préservatifs, non pas avec ses petits copains ou ses partenaires, mais avec les hommes avec qui elle a des rapports sexuels tarifés, on y reviendra.

Les récits des jeunes qui ont eu des rapports sexuels les uns à côté des autres mettent en évidence à la fois la faible opportunité de leurs rapports sexuels et le manque de lieux à leur disposition. En effet, contrairement aux jeunes de milieux sociaux plus aisés, ces jeunes – issus des milieux populaires rappelons le – ne considèrent pas leur domicile familial comme propice au déroulement de leurs rapports sexuels (d'une part parce qu'ils ne sont toujours en « bons » termes avec leurs parents, mais aussi parce que leur sexualité n'est pas toujours autorisée/tolérée par leur famille, enfin et surtout, parce qu'il y a souvent des membres de leur famille à leur domicile). Ces rapports sexuels « côte à côte » se déroulent ainsi plutôt à l'hôtel ou dans des appartements mis à disposition des garçons.

Autres exemples de sexualité « en groupe » : celle de groupes de garçons, qui disent « se partager » une fille (l'exemple inverse n'existant pas dans les entretiens) mais qualifient rarement cette pratique de « tournante », compte tenu des connotations négatives qui y sont associées (Hamel, 2003a)⁴⁷. La plupart du temps, cette pratique est présentée par les jeunes comme une pratique d'initiation par défaut (le poids du groupe sur la volonté individuelle faisant qu'ils ne peuvent s'y soustraire pour garder la face, et ils n'assument pas nécessairement le déroulement de cette initiation). Dans ce cas, la plupart

⁴⁷ Laurent Mucchielli (2012) a montré que le phénomène des « tournantes », ces pratiques sexuelles de jeunes en bande, associées aux quartiers et au viol, fortement médiatisées dans les années 2000, révèlent en réalité la permanence de pratiques d'entrée dans la sexualité en groupe bien documentées historiquement (Révenin, 2015). Certains des jeunes rencontrés s'y réfèrent directement, décrivant, derrière ce terme, des pratiques assez diverses (notamment en matière de consentement, ou de consentement présumé, des partenaires féminines). Il est important de rappeler que ces pratiques, souvent médiatisées à propos des quartiers populaires, ont des équivalents chez les jeunes des classes intermédiaires et supérieures, à l'instar de certaines soirées étudiantes.

des garçons nous disent s'être assurés du consentement de la fille, en expliquant par exemple qu'elle avait tout à fait la possibilité de refuser certains garçons ou qu'elle était tout à fait libre de partir. C'est ce qu'explique Paul, 17 ans bientôt révolus, dont la mère est femme de ménage et le beau-père au chômage tout en exerçant des activités de « débrouille » dans la sécurité. Il a arrêté l'école en début de 5^e, depuis, sa vie est rythmée par les mesures judiciaires. Il date son premier rapport à 14 ans mais situe sa première expérience sexuelle à 12 ans, qu'il appellera « truc » (il s'agissait d'une fellation et pas d'un rapport sexuel avec pénétration vaginale). Cette fellation s'est déroulée dans une pratique de groupe, où un « pote » un peu plus âgé l'a invité à avoir une fellation avec la même partenaire, après lui. Quand il est interrogé sur le consentement de la fille, il répond « je ne l'ai pas forcée », cherchant à ne pas être catégorisé dans les « pointeurs » aux yeux de l'enquêtrice qui l'interroge.

- Moi vraiment vraiment, ma première truc sexuel que j'ai eue, c'était à 12 ans, mais pas pénétration, c'était juste petite pipe par une fille.
 - *Une fille ? Une pute ou... ?*
 - Non, une vraie fille.
 - *Une fille du collège ? du quartier ?*
 - Voilà, c'était une fille. c'était une fille, elle aimait bien sucer. Elle aimait bien. Ça se savait.
 - *Et toi, t'es parti la voir genre moi aussi ?*
 - Beh moi, un de mes potes, il la tchatche. Elle était pourrie, enfin elle était moche et tout. Mais moi j'étais petit, mon pote il m'a dit... Mon pote il avait trois ans de plus que moi. Il m'a dit : « Tu veux te faire sucer ? » J'étais petit, j'ai jamais fait ça de ma vie, j'ai dit « ouais » direct. Il s'est fait sucer, je suis passé après lui.
 - *Il [son pote] était là quand tu t'es fait sucer ?*
 - Non. Non, quand même pas. J'étais en-dessous moi. On était dans un bloc. Lui il était à l'étage d'au-dessus, je l'entendais. Dès qu'il a fini, je suis monté. Quand la fille, elle croyait que c'était fini, beh elle a vu quelqu'un d'autre.
 - *Elle a dit « oui » quand même ?*
 - Je te dis, les meufs c'est des salopes, les meufs de quartiers c'est des salopes. Moi, je l'ai pas forcée, moi [il le dit fort]. C'est des salopes [l'ires]. Donc je suis arrivé, j'ai baissé mon pantalon. Elle m'a dit : « Encore ? » Et c'est tout.
 - *Et là, par exemple, t'avais un préservatif ?*
 - Hein ?
 - *T'as mis un préservatif ?*
 - Non, là, j'ai pas mis un préservatif.
- (Entretien avec Paul, 17 ans, incarcéré depuis 3 mois, EPM.)

L'insistance un peu forte sur le consentement par défaut de la partenaire est important à souligner tant dans les entretiens menés avec les garçons, on observe qu'ils cherchent à se distinguer de l'étiquette d'une sexualité déviante ou violente qui leur est associée par défaut en tant que garçons, de classes populaires, issus de l'immigration et en prison. Il s'agit également pour eux d'assurer au sociologue, à tous les moments, qu'ils ne font pas partie des « pointeurs ». Néanmoins, pour une minorité de jeunes, ce type d'initiation à la sexualité a donné lieu à des poursuites qu'ils mettent bien souvent sur le compte d'une stratégie de la fille qui voudrait « garder la face » après les pratiques sexuelles collectives qu'elle aurait eu (d'après eux) de son plein gré. Rappelons que parmi ceux qui

nous ont raconté avoir eu des rapports sexuels avec une même partenaire après ou avant plusieurs garçons, leur présence en détention peut n'avoir aucun rapport avec la sexualité ou le viol⁴⁸.

C'est dans ce contexte que Majid, 15 ans, a eu sa première fois :

- *Tu t'en rappelles la première fois où t'as couché avec une fille, tout ça ?*
 - Je m'en rappelle, oui. La première fois, tu t'en rappelles.
 - *Il y a des gens ils s'en rappellent pas. Ils disent « Je me rappelle même plus comment elle s'appelle », tout ça.*
 - Et moi, je sais pas son nom. Et moi, c'était un copain, il l'avait tirée.
 - *Du coup, il t'avait proposé ?*
 - Ouais.
 - *Et elle, elle voulait et tout ça ?*
 - On était au moins quatre ou cinq.
 - *Ah ouais ?*
 - Mais oui, il y avait quatre potes à moi.
 - *Genre, au même endroit ?*
 - Ouais, mais on est passé un par un. Moi je suis passé en deuxième, après je suis parti.
 - *Genre, c'était où ? Chez elle ?*
 - Non, c'était au quartier, dans un bloc.
 - *Souvent c'est comme ça... Et t'avais bien aimé ou pas trop ?*
 - C'était bien.
 - *Parce que quand c'est avec des potes autour et tout, on se dit...*
 - Non, ils regardaient pas eux, ils étaient à côté, ils s'en foutaient, ils savaient qu'ils allaient passer.
 - *Et la fille, elle, ça la dérange pas d'avoir un rapport comme ça ?*
 - Non, elle, ça la dérange pas, non.
 - *Parce que elle a l'habitude ?*
 - Ouais, elle a l'habitude.
- (Majid, 15 ans, incarcéré depuis 8 jours, QM.)

Depuis ce premier rapport à 13 ans, Majid a eu deux autres rapports sexuels, hors du groupe de pairs, mais toujours avec des filles présentées par ses copains. Les filles qui ont eu ces rapports sexuels avec lui sont à ses yeux des « putes », et il explique, dans un schéma des plus classiques, vouloir utiliser avec elles le préservatif, car elles sont « crasseuses ». Comme le révèle son entrée dans la sexualité, le groupe de pairs de Majid est très présent dans son quotidien : il cite ses amis comme principaux confidents, dans et hors de la détention, et il explique avoir eu ses premières informations sur la sexualité par les « grands » du quartier. Par ailleurs, même si Majid est inscrit en 4^e, il est déscolarisé depuis plusieurs mois et vit l'essentiel du temps dans son quartier. La journée, il s'occupe un peu de sa petite sœur, et voit ses copains le reste du temps. Majid est très négatif à l'égard des filles de son quartier, et se projette dans une relation sérieuse, avec une fille qui ne sort pas trop, qui respecte son « rôle de fille » (il se réfère aux normes de genre traditionnelles, et pense par exemple que les filles ne doivent pas travailler). Il dit par ailleurs ne pas faire confiance aux filles, notamment concernant la santé, et a donc toujours utilisé un préservatif.

⁴⁸ Rappelons que nous n'étions pas au courant des dossiers pénaux des jeunes lors de l'enquête, et que même si certains n'étaient pas là pour des faits de viol ou d'agression sexuelle, ils pouvaient avoir des poursuites en cours. Cette non-connaissance des faits reprochés aux mineurs et de leur historique judiciaire nous permettait d'établir une relation de confiance minimale lors des entretiens, et permettait de bien distinguer la place du sociologue de celle d'autres acteurs.

Loin de son initiation en groupe à la sexualité, Majid entretient désormais, à 15 ans, une relation qu'il estime être sérieuse avec une « fille bien », c'est-à-dire une fille qui le fait attendre et avec laquelle il n'est pas en attente d'un rapport sexuel immédiat. Il est heureux de cette relation et déconnecte très largement ce qu'il en dit de sa sexualité. Il n'a par exemple aucune idée concernant le mode de protection de son premier rapport avec cette fille : il ne sait pas s'il mettra ou non un préservatif ni si sa copine a une contraception. Comme chez beaucoup de jeunes, conjugalité et sexualité sont fortement distinguées : il n'y a pas nécessairement de concordance entre premiers partenaires sexuels et première histoire « sérieuse », et il est tout à fait envisageable à leurs yeux de vivre une histoire d'amour avec un horizon conjugal (mariage, cohabitation) sans qu'il y ait de sexualité dans l'immédiat.

Dans les entretiens menés avec celles et ceux qui ont expérimenté des rapports sexuels « en groupe », il semblerait que la présence de pairs puisse jouer un rôle assez proche de celui de la pornographie (voir infra), c'est-à-dire un rôle de maîtrise des scripts de la sexualité par imitation (comment faire les choses, dans quel ordre, etc.) et de l'anatomie (notamment de sa propre anatomie, par la vision d'autres jeunes du même sexe en train d'avoir des rapports sexuels). Ces initiations en groupe peuvent participer à des pratiques de prévention lorsque les plus expérimentés, qui sont également souvent plus âgés, utilisent des préservatifs (en particulier lorsqu'il s'agit pour les garçons de « partager la même meuf ») et inversement, lorsque les autres n'en utilisent pas, les plus jeunes ne sont pas incités à le faire non plus (comme ce fut le cas pour les quelques filles ayant expérimenté des rapports côte à côte, qui n'ont pas eu recours à des préservatifs quand aucune d'elles n'avait par ailleurs de contraception). La présence d'autres lors de rapports sexuels et l'observation de leurs comportements et de leurs propos n'est pas sans conséquence sur les pratiques de prévention des jeunes les moins expérimentés, et des filles. Ici se rejouent alors les rapports sociaux de domination entre les individus à partir de leur expérience, de leur âge, de leur sexe, etc., mais aussi de la présence d'amis de l'un et/ou de l'autre des partenaires.

Des partenaires sexuels souvent plus âgés et plus expérimentés

Parmi les garçons ayant déjà eu des expériences sexuelles, beaucoup ont raconté avoir apprécié, lors de leurs premiers rapports, le fait d'avoir été « initiés » par des partenaires (femmes) plus âgées. Cet écart d'âge induisant dans tous les cas une partenaire plus expérimentée en matière de sexualité, cela permet aux garçons de se laisser guider et de « laisser faire » le choix des positions sexuelles tout comme l'usage d'un préservatif. C'est ce que l'on peut voir à travers le récit d'Enzo sur sa première expérience sexuelle. Au moment de l'entretien, Enzo a 17 ans, deux ans de plus qu'au moment de « [sa] première fois », qui, dit-il, l'a beaucoup marqué.

Je devais avoir 15 ans comme ça. 14, 15 ans. J'étais en 3^e. C'était ma première 3^e, quelque chose comme ça. Tu te rappelles toujours la première fois, toute ta vie tu vas te rappeler de la première fois. C'était une meuf, tu vois, mais c'était pas une meuf du collège. C'était une meuf, je l'avais rencontrée dans une soirée. Elle était plus âgée que moi. Après c'est elle, plus elle était chaude, t'as compris. Moi, je devais avoir 14, 15 ans. Déjà j'avais menti sur mon âge. Elle devait avoir 18 ans, 19 comme ça. Après, je l'ai plus jamais revue. C'était une soirée chez des potes. Après, elle connaissait mieux que moi, c'était elle, elle était plus

chaude que moi. La première fois, je sais pas comment t'expliquer. Bien sûr, je me rappelle la première fois que j'ai fait avec elle. Je te mens pas, c'était... elle était chaude, t'as compris. Elle sait ce qu'elle fait, tu vois. C'était pas la première fois, t'as compris. Ça se voit quand même, un homme si c'est la première fois, une femme c'est pas la première fois. C'est elle qui gérait. La première fois, tu connais rien. Je sais pas, c'est elle, t'as compris, tac elle me branle, tu vois comment, c'est elle, elle me rentre ma bite dans sa chatte, t'as compris, des trucs comme ça. C'est elle, elle va se mettre sur toi, elle va t'apprendre en gros. Toi t'es un naïf, tu sais pas. Justement la première fois ça a choqué, tu dis « ah c'est ça le sexe », t'as compris. Putain, c'est un bon délire quand même. Bien sûr, je savais ça ressemblait à quoi. Après, tu t'imagines comment. La première fois où j'ai niqué, avant de niquer je disais : « Moi, une meuf, quand je vais l'attraper, je vais la déboîter, je vais faire ça. » Après c'est pas la même chose. T'as compris. La meuf, t'es un peu gêné, c'est la première fois, tu connais pas trop, t'as compris. Tu tchatches moins que quand tu l'avais pas encore fait. Après, tu sais ou tu sais pas, t'as compris ».

(Enzo, 17 ans, incarcéré depuis un mois, QM.)

L'entrée dans la sexualité avec une partenaire plus âgée, revient fréquemment dans les récits des garçons, et rappelle l'épreuve que constitue pour eux cette première fois. Nombre d'entre eux ont mis en évidence l'asymétrie entre leur manque d'expérience et celle de leurs premières partenaires sexuelles, souvent plus expérimentées. À la lumière de leurs expériences au moment où se déroule l'entretien, cette première fois les a bien souvent marqués, car même les jeunes les plus à même d'incarner les canons d'une « masculinité hégémonique » (Connell, 2014), passant notamment par la maîtrise de sa sexualité et la domination structurelle des hommes sur les femmes, reconnaissent avoir éprouvé des difficultés lors de leur premier rapport sexuel.

Du côté des filles enquêtées, parmi celles qui ont déjà eu des rapports sexuels, la plupart ont eu leur première fois avec des partenaires plus âgés et plus expérimentés. Comme les garçons, elles se laissent guider dans les pratiques et se laissent faire du point de vue de la protection (quelques-unes ont tenté d'évoquer le préservatif, mais la plupart de leur partenaire se refusant d'en utiliser un, elles n'ont pas pour autant reporté les rapports sexuels). Par ailleurs, malgré leur impression parfois qu'on leur « rabache » les oreilles avec la contraception (comme dans l'extrait avec Élodie), aucune d'entre elles n'avait entamé de contraception avant ou pour son premier rapport sexuel, à rebours de ce que l'on peut l'observer dans d'autres catégories sociales de la population jeune, mieux suivies sur le plan sanitaire (Amsellem-Mainguy, 2007). Cela renvoie en creux à l'imprévisibilité des premiers rapports sexuels pour les filles rencontrées, qui sont bien souvent « surprises » de passer à l'acte ou cèdent sous la pression de leur partenaire (comme Nadia qui avait peur de se faire quitter si elle n'avait pas de rapport avec son petit copain). L'absence d'anticipation du rapport sexuel est à mettre en lien avec une certaine précarité de la vie amoureuse et sexuelle, qui ne peut se dérouler bien souvent au domicile parental (contrairement à une grande partie de leurs homologues du même âge) et qui impose aux filles de se retrouver sur un territoire qui n'est pas le leur avec tout ce que cela implique en termes de consentement ou de protection. « L'analyse de l'entrée dans la sexualité à l'adolescence au prisme du consentement a mis en lumière l'importance des enjeux autour des lieux (« territoire ») pour comprendre les conditions dans lesquelles se déroulent les rapports sexuels et les rapports de force qui peuvent s'établir, s'imposer aux individus. [...] Les lieux (être chez soi ou aller chez l'autre) ne sont pas neutres et sont considérés comme des territoires où celui qui accueille est en position de force. Se rendre au domicile de l'autre rend toute possibilité de négociation plus faible

et est considéré comme un premier signe d'acceptation de l'éventualité d'un rapport sexuel. » (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2015)

La place de la prostitution dans l'entrée dans la sexualité

Dans les récits des garçons, on retrouve de manière assez originale dans cette enquête le recours à la prostitution lors de l'entrée dans la sexualité. Originale parce qu'un certain nombre de travaux en sociologie montraient jusque-là que le recours à des professionnelles appartenait à une époque révolue (Bozon, 2012 ; Le Gall, Le Van, 2007 ; Revenin 2015). Ce qui est sans doute vrai dans l'ensemble de la population jeune l'est visiblement moins parmi les jeunes rencontrés en détention. Dans cette enquête, leurs récits montrent que cette pratique reste de mise pour certains d'entre eux. En effet, une partie non négligeable des garçons a eu recours au sexe tarifé, en particulier ceux qui vivent à proximité de frontières avec des pays où la prostitution est bien plus accessible et socialement acceptable. Lors de l'enquête, nous avons constaté un fort effet de lieu, lié à la situation géographique de deux des prisons enquêtées proches des frontières avec ce type de pays. Ces jeunes, contrairement à ceux des régions plus « centrales », connaissent plus fréquemment une entrée dans la sexualité marquée par des « virées » à l'étranger, dans des maisons closes, ou des hôtels dédiés à la prostitution (location de chambres à l'heure, etc.). Au cours de ces rapports sexuels, les jeunes disent souvent s'être vu imposer le préservatif par les travailleuses du sexe, expliquant qu'« avec elles, c'est pas négociable » bien que certains aient proposé de « payer plus pour le faire sans » parce qu'ils « n'aiment pas les préservatifs », pour maximiser « les sensations », « le plaisir ». C'est ce que l'on peut voir dans l'entretien avec Paul, qui part régulièrement faire des virées avec des copains dans une ville frontalière, à cette occasion il a eu des rapports sexuels avec des travailleuses du sexe. S'il a déjà proposé plusieurs fois de ne pas mettre de préservatif, il n'a réussi qu'une seule fois à réellement négocier l'absence de préservatif pour une fellation. Il expliquera par contre n'avoir jamais eu de rapports sexuels avec une travailleuse du sexe sans préservatif, bien qu'il assure qu'elles le proposent.

- *Et avec les putes, par exemple, elles, elles ont toujours mis des préservatifs ou c'est toi ?*
- Ouais, toujours. Non, c'est elles. Moi, une fois, j'ai déjà dit à une pute de me sucer sans préservatif.
- *Elle a dit quoi ?*
- Oui. Elle demande 10 euros.
- *10 euros de plus ?*
- Mm. Je lui donne 10 euros, je lui donne 30, 30 euros si tu veux.
- *Et pourquoi ? Parce que toi, tu voulais pas de préservatif ? Parce que tu trouves ça moins agréable ou parce que... ?*
- Non, moi jamais avec une pute, je ferais pas... Avec une pute, je vais pas niquer sans préservatif. C'est nerval [c'est pas possible/c'est pas bien] ça. Mais sucer, c'est mieux.
- *Ouais, du coup, pour sucer tu préfères sans préservatif, même avec une pute ?*
- Voilà.
- *C'est pas grave si c'est une pute quoi. Par contre, avoir un rapport sexuel ça c'est pas possible. Et même une sodomie genre avec une pute... ?*
- Je peux pas sans préservatif.
- *Et elles, elles proposent sans préservatif des fois les putes, genre plus cher ?*
- Ouais, 10-40 euros et tout. Je dis vas-y, je veux même pas. Je vais avoir des maladies.
- *Pour 40 euros d'écart, elles proposent... ?*
- Sans préservatif et tout, nanana.

- *Et ça, t'as toujours dit non ? Et genre, c'est elles qui ont les capotes ou c'est toi ?*
- Non, c'est elles. (Entretien avec Paul, 17 ans, incarcéré depuis 3 mois, EPM.)

Paul a 17 ans. Dehors, il vit d'errances autour de son quartier, alternant hébergement chez des potes, chez des filles, parfois chez sa mère (son père est décédé). Il est incarcéré depuis 3 mois, et a connu un CEF, un EPM et un QM dans les 3 dernières années. Ses premiers contacts sexuels se sont concrétisés par une fellation à 12 ans, mais ce qu'il considère être son entrée dans la sexualité date de ses 14 ans, lors de son premier rapport vaginal avec une prostituée d'un pays frontalier.

- *Et du coup, tu disais ta première relation sexuelle, c'était une fellation, une fille qui t'a sucé ?*
 - Ouais.
 - *Et ton premier rapport sexuel, du coup ?*
 - C'était à X [nom d'une ville d'un pays limitrophe de la France].
 - *Ah oui, c'est ça, avec une pute.*
 - Ouais. Je suis parti avec des potes. Non. On est partis avec mes potes. On avait tous 14 ans. On a volé une voiture, on est partis là-bas.
 - *Vous aviez tous 14 ans ?*
 - Tous 14 ans [...].
 - *Et elles t'ont dit quoi là-bas les meufs ?*
 - Il y avait l'argent, elles parlent pas. Elles voient on était cinq. On était cinq, on avait volé une petite voiture. Elles voient. Et sur les cinq, on était des petits. Nous quand on était petits, on pensait pas aux habits, nanana. On achetait que des survets comme ça, des trucs comme ça. On savait pas vraiment c'était quoi la valeur de l'argent. Moi ça m'est déjà arrivé par exemple d'aller chez les putes avec 4 000 euros, pas 4 000 euros que pour les putes, zarma, pour ma soirée, qu'est-ce que j'avais fait dans ma journée. Et le lendemain, je me retrouve avec maximum 100 euros. J'avais niqué 3 900 [...]. Moi, dès que j'ai connu ça, tous les soirs, j'allais. Tous les soirs, j'allais. Et je niquais... Parce que moi, quand j'allais là-bas, je niquais minimum une heure par fille [...].
- (Entretien avec Paul, EPM, 17 ans, incarcéré depuis 3 mois.)

Durant l'entretien, Paul explique qu'il n' imagine pas coucher sans préservatif avec une prostituée, il a donc été socialisé au préservatif durant sa (ses) première(s) fois, puisque ces premiers mois d'entrée dans la sexualité se sont faits via la prostitution. Paul précise bien que ce sont les professionnelles qui détiennent les préservatifs et les imposent aux hommes-clients. Cela renvoie aux analyses des associations de défense des travailleurs et travailleuses du sexe qui mettent en exergue leur rôle d'acteurs et actrices de prévention⁴⁹.

Lorsqu'il évoque les autres filles, les « putes » avec lesquelles il couche par ailleurs (des filles de son quartier, notamment), il refuse le préservatif, car au fond il n'aime pas ça. Avec ces filles-là, sa méthode est bien différente : elle consiste en un usage sexualisé du retrait, il explique aimer leur éjaculer dans le dos ou sur le visage. Lorsqu'il n'a pas réussi à se retirer à temps, il impose aux filles de prendre la contraception d'urgence, devant lui, une de ses grandes craintes est de se retrouver père malgré lui. Il imposerait d'ailleurs l'IVG, de gré ou de force -, à sa partenaire si elle s'avérait être enceinte. De manière générale, Paul semble discerner avec difficulté la notion de consentement. Cela

⁴⁹ Sur le rôle des travailleuses du sexe comme « actrices de prévention », voir par exemple Médecins du monde, *Les travailleuses du sexe chinoises à paris face aux violences*, Synthèse d'enquête, 2012, (www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/publications/2012/12/14/les-travailleuses-du-sexe-chinoises-paris-face-aux-violences).

s'exprime dans sa manière de parler des filles et d'envisager la protection lors des rapports, mais plus concrètement à travers la nature – sexuelle – des faits qui l'ont mené en détention.

Cependant, si dans le cas de Paul, le recours à la prostitution s'inscrit dans la durée, d'autres jeunes y ont eu recours pour leurs premières fois sans forcément y retourner ou alors de manière plus épisodique. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une démarche collective, entre garçons ; ils se rendent sur les lieux de prostitution ensemble, sorte de « virée entre potes » « soirée entre mecs », boivent de l'alcool (« on mange un grec sur le chemin ») puis ils « commandent » plusieurs prostituées et vont dans une même chambre d'hôtel ou chacun dans leur chambre.

Dans les entretiens menés auprès des filles, trois d'entre elles⁵⁰ font part de leurs activités d'escorting ou de rapports sexuels tarifés (une autre évoquera les activités de sa sœur, auxquelles elle assiste et sur lesquelles elle exerce une forme de contrôle). Les garçons enquêtés dans les mêmes prisons feront également référence aux activités de prostitution de ces filles, tout comme les professionnels enquêtés.

Au cours des entretiens individuels, chacune des trois filles distingue d'ailleurs sa vie affective et amoureuse de sa vie sexuelle, les deux n'étant pas liées comme cela peut être le cas pour les autres filles. Ainsi, Naïma, qui a une activité d'escort, explique clairement que « [sa] chatte, c'est [son] taf ». Elle déconnecte largement cette activité de sa vie amoureuse, qu'elle n'envisage pas dans l'immédiat, préférant travailler avant, mettre de l'argent de côté et n'avoir de compte à rendre à personne. Elle est « célibataire » au moment de l'entretien.

Au cours des entretiens, toutes les trois se distinguent des « putes qui font le trottoir » dans les quartiers bien connus de la grande ville la plus proche. Elles mettent en évidence qu'elles ont, elles, des clients qui « ont de la thune » « qui ne sont pas des clochards, plutôt des maris qui galèrent avec leurs femmes et d'autres qui veulent se taper une jolie jeune femme ! », comme le résumera Naïma. D'ailleurs, dans les entretiens elles se diront moins « prostituées » qu'« escorts » (statut considéré comme plus respectable en raison du fait qu'*a priori* les escorts n'ont pas de rapports sexuels avec leurs clients). Quoi qu'il en soit, elles racontent avoir trouvé « comment faire [leur] thune », un filon « pour faire raquer [payer cher] des hommes ». En fin de compte, ce sera surtout dans la provocation qu'elles se diront « putes », bien souvent en invectivant les surveillants et les éducateurs, mais aussi parfois les jeunes de la prison auxquels elles crieront par la fenêtre « Ouais, je fais la pute et alors ? » ou encore « T'as pas assez de sous pour me baiser ».

[Extrait de journal de terrain, septembre 2016]

Sachant les réputations dont elles font l'objet à l'intérieur de la prison, et qui sont largement corroborées par les professionnels, [X] l'une d'elles commencera d'ailleurs l'entretien en disant : « Je m'appelle X et je fais la pute ! t'as d'autres questions ? » Elle cherche à savoir ce qui se dit sur elle aux personnes de l'extérieur. Si cela a une incidence sur les questions que je vais poser. Si je vais m'intéresser plus à ses activités de prostitution qu'à sa vie amoureuse, affective et sexuelle comme

⁵⁰ Soulignons que lors des séquences de restitution dans les cinq prisons enquêtées, à plusieurs reprises, des professionnels (surtout éducateurs – et parmi eux des éducatrices – et quelques surveillants) rencontrés nous ont fait part de leur impression d'une augmentation d'activités de prostitution chez les mineures, Internet étant quasiment toujours pointé du doigt comme outil principal des réseaux de prostitution de mineures. Ils constatent leur manque de formation en la matière à la fois pour savoir « écouter » et « détecter » ces activités chez les mineures et surtout pour savoir comment les « aider à en sortir ».

c'était négocié au départ. L'entretien commence, l'ambiance est un peu tendue, elle attend de voir et chercher à clasher comme pour impressionner ou rejouer le rapport de domination entre elle et l'équipe de sociologues à laquelle j'appartiens. Au bout d'une quinzaine de minutes, elle cessera d'être dans la provocation permanente, baissera les « armes » et acceptera plus tranquillement de se prêter au jeu de l'entretien.

Elles se distinguent des « putes » par le mode de contact et de rencontre qui se fait avant tout via des sites internet et plateformes de discussion en ligne (contrairement aux « putes qui font le trottoir »). Elles font également une distinction par rapport au profil socio-économique de leurs clients : médecins, avocats, policiers, chefs d'entreprises et autres notables des environs. Enfin et surtout, l'escorting laisse sous-entendre qu'elles sont libres de leurs activités « à leur compte » et qu'elles peuvent arrêter à tout moment, n'ayant « aucun maquereau sur le dos », ne se définissant pas comme des « victimes d'un réseau ». Deux d'entre elles insisteront d'ailleurs sur la plus-value que constitue leur jeunesse, qui leur permet de « faire payer plus cher ». Deux d'entre elles raconteront dans leur entretien avoir déjà « fait le trottoir » mais considèrent cela trop risqué en termes d'interpellation policière et surtout dégradant.

Pour chacune de ces filles, l'entrée dans la sexualité est marquée par des rapports sexuels tarifés (même si « le » premier rapport inaugural ne s'est pas réalisé dans ces circonstances. La dissociation entre leur vie « personnelle » et leur vie « professionnelle », comme le dira Naïma, s'entend également à travers leurs pratiques préventives. Avec leurs clients, elles imposent les préservatifs (et ce, depuis leur première fois) et n'ont aucun rapport non protégé, considérant cela comme « trop risqué » du point de vue sanitaire : « Je sais pas où il a mis sa bite avant ! » résumera Naïma. Avec leurs petits copains et leurs partenaires de passage par contre, elles n'utilisent pas de préservatif, non pas tant parce qu'elles n'arrivent pas à les imposer que parce qu'elles ne souhaitent pas en utiliser. L'absence de préservatif contribuant à distinguer ces relations « choisies » des autres. Si l'une a une contraception, l'autre utilise la contraception d'urgence après chaque rapport non protégé.

La question de la prostitution, tant à travers les propos des garçons qu'à travers les expériences des filles rencontrées (dont une partie se prostitue), a occupé plus d'espace dans notre enquête que nous ne le soupçonnions au départ. De fait, nous avons pris pour acquis les analyses historiques (Revenin, 2015) de l'entrée dans la sexualité indiquant que le recours à la prostitution « initiatique » semble décliner depuis les Trente glorieuses, au profit d'une entrée dans la sexualité entre pairs et non tarifée (notamment via les soirées lycéennes ou étudiantes). Ce qui est sans doute vrai dans l'ensemble de la population jeune l'est visiblement moins parmi les jeunes rencontrés en détention vivant à proximité de pays où la prostitution est bien plus accessible et socialement acceptable. En termes de prévention, cette entrée dans la sexualité par la prostitution explique sans doute le fait que certains jeunes soient attachés au préservatif, qui leur a été imposé dès leurs premières initiations – ce qui ne signifie pas, comme on l'a vu, qu'ils s'approprient cet outil de prévention en dehors des rapports tarifés.

En groupe, dans un lieu public, dans un lieu privé, à deux, dans une chambre d'hôtel ou dans un appartement, avec une « pute » du quartier, une travailleuse du sexe ou plus rarement avec une relation plus installée, la diversité des initiations à la sexualité révèle cependant quelques régularités. Ces premières fois ne s'inscrivent qu'exceptionnellement dans une relation affective et sont la plupart du

temps imprévues, vécues sur un mode plutôt négatif. Peu de jeunes expriment du plaisir ou une satisfaction associés à leur première fois. Ces premières fois, plus encore que les rapports qui suivront (car ces rapports ont pu avoir une dimension d'apprentissage), cristallisent des enjeux liés au consentement dans la sexualité, avec une frontière assez floue entre un rapport non consenti et un rapport consenti.

Les parcours « hors normes », ces jeunes qui déclarent n'avoir jamais eu de rapport sexuel

Les entretiens menés avec les jeunes nous éclairent notamment sur la diversité des biographies sexuelles à l'adolescence : si la majorité d'entre eux ont déjà eu des rapports sexuels, cela ne doit pas masquer le fait qu'un garçon (sur 60) et 3 filles (sur 12) déclarent n'avoir jamais embrassé quelqu'un sur la bouche et que 2 garçons et 4 filles disent n'avoir jamais eu de rapports. Comme dans la population adolescente du même âge (HBSC 2014) et comme dans l'enquête menée sur les jeunes de la PJJ en milieu ouvert (Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2015), ici aussi, les jeunes inexpérimentés sexuellement sont largement minoritaires. Leurs résistances quant à l'entrée dans la sexualité sont éclairantes, tant ces jeunes grandissent comme les autres dans un pays où la virginité et la chasteté ne sont plus valorisées par les institutions sociales (Andro, 2008). Nous proposons de reprendre la catégorie des jeunes « hors norme » proposée dans l'enquête Analyse du comportement sexuel des jeunes (ACSJ)⁵¹ c'est-à-dire ne s'inscrivant pas dans les pratiques attendues des jeunes du même âge (notamment en termes d'expérience du premier baiser, de caresses) : minoritaires dans leur inexpérience de la sexualité, dans le même temps, ces jeunes disent adhérer aux scripts d'entrée dans la sexualité.

Aussi, quelques-uns des garçons et des filles que nous avons rencontrés se sont dits inexpérimentés, et déclarent dans les entretiens « ne pas l'avoir fait », renvoyant à une définition de l'entrée dans la sexualité comme acte de pénétration vaginale. Toutefois certains ont déjà embrassé sur la bouche et – pour les garçons – déclarent se masturber. Autrement dit, ces jeunes qui n'ont pas encore franchi le cap symbolique de la première fois avec pénétration ne sont pas pour autant inactifs sexuellement, bien qu'ils se déclarent comme tels. Partant des représentations et de la définition subjective des jeunes eux-mêmes, certains garçons rencontrés qui codent leurs pratiques sexuelles (fellations) comme expérience sexuelle ne font donc pas partie de ce corpus, puisqu'ils ne se considèrent pas comme « inexpérimentés ». Cette enquête montre que le report de l'entrée dans la sexualité n'a pas les mêmes significations pour les filles et les garçons et les conséquences ne sont pas perçues de la même manière par les deux sexes, compte tenu de la place différente qu'occupe la sexualité dans la construction des identités de genre. Cela s'entend dans les entretiens où les termes employés par les jeunes interpellent : la virginité est construite comme une problématique spécifiquement féminine. En effet, parmi ceux qui n'ont aucune expérience, aucun des garçons rencontrés n'utilise le mot « vierge » pour parler d'eux-mêmes tandis que les filles peuvent à l'inverse se dire « vierges » avec

⁵¹ Hugues Lagrange et Brigitte Lhomond qualifiaient cet état de « hors normes » dans l'enquête ACSJ en 1997. Ici, l'adhésion des jeunes rencontrés aux normes sociales, notamment autour de celles d'entrée dans la sexualité, nous amène à reprendre cette expression sans les considérer pour autant comme « hors script ».

une certaine fierté. Tout se passe donc comme si les enjeux liés à la virginité étaient relégués aux filles, les garçons s'exprimant davantage sur leur inexpérience « je n'ai pas encore eu de première fois », « je l'ai pas encore fait », « ça m'intéresse pas trop » » (Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2015). Toutefois, notons que les jeunes de cette catégorie « hors norme » n'envisagent leur inexpérience que comme transitoire et tous se projettent dans une future vie conjugale et sexuelle.

Ces jeunes doivent composer avec l'image en marge des comportements majoritaires et des normes sociales que cela leur renvoie d'eux mêmes, tout comme avec l'image qu'ils renvoient à leurs pairs et à leur réseau de sociabilité. Les raisons invoquées par les filles pour rendre compte de leur virginité mettent en lumière que cela relève d'un choix personnel, un idéal amoureux et/ou idéologique (notamment en lien avec une croyance religieuse qui a une grande importance pour elles). Du côté des garçons, on retrouvera davantage un manque d'opportunité voire un désintérêt exprimé pour la chose. Plus largement, on observe que les justifications des jeunes renvoient à leur histoire personnelle et au manque d'opportunité ainsi qu'aux normes sociales intériorisées avec l'attente du mariage.

C'est par exemple le cas de Noura, 17 ans, fille d'un père maçon et d'une mère femme de ménage, qui est la cadette de la famille. Vivant dans une famille « respectueuse » de la religion mais non « pratiquante » au sens où l'entend Noura, elle est « entrée réellement » dans l'islam un an et demi avant l'entretien. Désormais, pour elle, la fréquentation des garçons pose déjà un problème du fait de sa pratique religieuse, avant même que la question de la sexualité survienne.

- Avant que je sois dans la religion, j'ai eu un copain... pas amour tout ça mais un copain-copain avec qui j'étais allée au grec une fois mais c'est tout. Quand j'ai commencé à être assidue dans la religion, j'ai coupé contact avec tous les garçons. Lui aussi, il s'est mis dans la religion...
- *Ah vous ne pouvez plus êtres potes ?*
- Si on peut être potes encore, mais pas se côtoyer et tout ça. Nan, juste genre « bonjour ça va, au revoir » tout ça.

Quand on l'interroge sur le fait d'avoir déjà eu un petit ami, été amoureuse, elle répond par la négative et l'on voit l'aspiration au mariage indissociable de celle de la mise en couple et du « bon partenaire ».

- Franchement, sincèrement nan. J'ai pas de souvenir de ça même quand j'étais petite. En fait, je m'attache... comment dire je suis pas quelqu'un qui s'attache vite. Je mets toujours des limites entre moi et les gens. J'ai peur de m'attacher... Je mets toujours une petite limite, genre, on peut pas être amis de fou, ça me stress d'être trop trop proche de quelqu'un. J'aime bien être solitaire en fait. J'ai des copines mais... c'est mon caractère en fait. [...] j'aime pas être à plusieurs... en groupe, tout ça, ça me stresse.
- *Mais quand t'étais avec tes copines, t'étais pas en groupe ?*
- Nan, 3 ou 4 filles c'est tout
- *Ah, ok, et t'as jamais eu une histoire avec un gars, même juste des petits mots gentils et tout ?*
- Si, j'en ai eu, mais non. J'ai dit que je préfère qu'on reste amis, au revoir.
- *Tu t'es déjà dit que t'aimerais bien te marier avec lui ?*
- Ah nan, franchement nan. Je suis jamais tombée amoureuse. Faudrait qu'il soit courageux, sincère, gentil, bon avec un minimum de charme, protecteur et tout ça [l'irise]. Et pour le moment j'ai pas trouvé ! [...] C'est mignon un mariage, toutes les filles, elles en rêvent, après, moi, je suis pas pressée personnellement.
- *Justement tu t'es fixé des critères avant de te marier ?*
- Nan, je laisse faire le destin. Mais c'est pas maintenant. Je me sens pas prête. Je veux rester avec mes parents pour l'instant. Après le mariage, je verrais, plus tard. D'abord mes études... [...] Mes parents aussi, ils

préfèrent que je fasse mes études d'abord [l'rire]. Je me projette pas trop, moi, j'ai pas envie d'être déçue... donc je me projette pas. Mon objectif, c'est mon brevet, après, mon bac, et puis après, on verra.

– *Et tes copines, elles t'ont déjà raconté leurs histoires avec leurs gars ?*

– Si, elles me racontent, mais ça reste intime.

– *Elles parlent pas de leurs rapports sexuels ?*

– Nan.

– *Genre, leur première fois, elles t'ont raconté ?*

– Non

– *Et toi, ça te fait peur un peu, la première fois ? Tu te poses des questions dessus ?*

– Oui, un peu. C'est normal, non ? J'ai pas eu l'occasion d'en parler avec quelqu'un mais je pense que c'est normal, on est un peu toutes comme ça.

(Entretien avec Noura, 17 ans, incarcérée depuis 8 mois.)

Noura dira d'ailleurs que si elle « le fait » avec un homme c'est qu'elle sait que « ça va durer ». On perçoit dans ses propos comme dans ceux de Malika ou Christina que c'est un choix positif dans la mesure où il s'agit d'attendre « le bon », « leur mari », « un mec sérieux ». Bien plus à l'aise que les garçons dans les entretiens pour exprimer leur virginité, les filles s'en servent comme d'un étendard de maturité et de signe de caractère : « savoir attendre ». Dans leur groupe de pairs, elles peuvent également faire part de leur choix, soulignant combien elles le vivent moins comme une contrainte que les garçons. Cela renvoie à la construction sociale différenciée de la virginité et à un rôle féminin plus large de préservation et de construction de la relation sentimentale : « Si l'obligation de rester vierge jusqu'au mariage s'est relâchée pour les femmes dès les années 1960, de nouvelles attentes sociales se sont imposées à elles : l'impératif d'inscrire leur vie sexuelle dans un cadre amoureux, puis l'exigence de la protection et de la contraception. » (Bozon, 2012, p. 127.)

Les propos des garçons rappellent quant à eux qu'ils grandissent dans un univers marqué par cette injonction sociale et amicale (parfois aussi familiale) à avoir une vie, si ce n'est affective, au moins sexuelle. Cette injonction est décuplée en prison où les autres jeunes comme les professionnels (éducateurs et surveillants, mais aussi enseignants et pour partie professionnels de santé) partent du principe que tous les garçons ont déjà eu des rapports sexuels et sont très expérimentés « par rapport à [eux] au même âge », comme le diront d'ailleurs plusieurs d'entre eux. L'idée des « nouvelles générations » qui seraient toujours bien plus violentes, plus machistes, et plus attirées par les expériences extrêmes est largement partagée dans les différentes prisons. Mais, dans le même temps, comme pour renforcer les rapports de pouvoir et de domination dans la prison, des surveillants ou des éducateurs s'en prennent aux jeunes en les appelant les « puceaux », indépendamment du fait qu'ils soient ou non expérimentés sexuellement, comme pour les rabaisser, les renvoyer à leur âge statutaire et à leur minorité.

Dans ce contexte, les quelques jeunes inexpérimentés sexuellement sont presque invisibles, en particulier les garçons. Tout cela permet de comprendre pourquoi ces jeunes garçons, minoritaires dans leur génération et minoritaires dans le groupe auquel ils sont associés – jeunes de prisons –, font peu de publicité autour de cela, voire ont tendance à le cacher à leur groupe de pairs et aux professionnels de la détention pour éviter les railleries (d'être appelé « le puceau » par exemple) ou d'être suspecté d'homosexualité. Ces garçons comme Thibaut ou Johnny invoquent moins que les filles des raisons idéologiques ou religieuses pour expliquer leur virginité : le fait de ne pas être intéressés par cela, de se

contenir, ou encore et surtout de ne pas en avoir eu l'opportunité sont davantage au cœur de leurs récits. Tout porte à croire que les dynamiques sont quelque peu différentes pour les filles et les garçons, ces derniers se trouvant en situation de dissonance (Andro, 2008) par rapport à leur réseau amical, tandis que ce n'est pas le cas des filles (qui ont dans leur entourage des copines inexpérimentées). Ryan et Jacques, eux, n'ont expérimenté que la fellation qu'ils ne codent pas vraiment comme un « premier rapport sexuel » (entendu pour eux comme un rapport avec pénétration vaginale), malgré tout, comme Thibaut, ils doivent composer avec les remarques et les récits de leurs pairs sur la sexualité ainsi qu'avec des représentations collectives d'une sexualité « débordante » et « précoce » des garçons, en particulier des garçons qualifiés de délinquants. Les entretiens avec ces jeunes ayant des biographies sexuelles « hors normes » permettent de comprendre l'importance et l'impact d'idéaux amoureux traditionnels qui associent l'amour, l'activité sexuelle, la vie en couple et parfois le projet familial.

Ces entretiens montrent qu'il existe bien des trajectoires d'entrée dans la sexualité plus tardives, y compris pour les jeunes de milieu populaire, déscolarisés et incarcérés, qui vont à rebours des représentations collectives, médiatisées notamment par les tournantes. La spécificité de leur situation apparaît nettement au regard des autres entretiens effectués, et des focus groupes réalisés lors des séquences de restitution. Par exemple, se rendant compte que l'un des garçons du groupe n'a pas encore eu sa « première fois » (soit parce qu'il est gêné, soit parce qu'il le dit), les autres jeunes lancent des blagues plus ou moins insistantes, qui rappellent les normes sociales autour de la sexualité, certains proposent d'inviter dès la sortie celui qui n'a jamais eu de rapport sexuel à aller voir des prostituées.

[Extrait journal de terrain, restitution, focus groupe avec 5 garçons, mars 2017]

Cinq garçons sont réunis pour qu'on leur présente les résultats de l'enquête. Deux ou trois se connaissent plutôt bien *a priori*. Lorsqu'on leur dit qu'une minorité des garçons rencontrés n'a jamais eu sa première fois, ils rigolent, quand on évoque les filles, ils trouvent ça normal ou soupçonnent qu'elles mentent. Et puis chacun y va du récit de sa première fois, son âge, l'âge de la partenaire, les circonstances et le déroulement du rapport, comme pour se situer à la fois par rapport au groupe des jeunes enquêtés, et au groupe de garçons qu'ils constituent. L'un d'eux dit alors, un peu discrètement, qu'il ne l'a pas encore fait. Tous s'arrêtent. Le plus à l'aise (avec qui on avait fait un entretien individuel quelques mois auparavant) lui dit alors assez spontanément : « Ah mon gars, dès que tu sors, je te paie une pute de [lieu]. On y va je te l'offre, la plus jolie. Tu peux pas rester comme ça. » Le garçon concerné rigole sans pour autant répondre directement à la proposition : il ne la refuse pas, ne l'accepte pas. Le récit d'un autre garçon sur son expérience de la prostitution vient rompre le face-à-face.

Quelles que soient les raisons évoquées par les garçons et les filles pour expliquer leur report d'entrée dans la sexualité, on observe bien que pour une partie d'entre eux, ils doivent composer avec des normes et des injonctions contradictoires. Les modèles d'entrée dans la sexualité proposés par leurs pairs, leurs familles... peuvent être concurrents. Lorsque nous les avons interrogés sur la contraception et la protection envisagées lors de ce premier rapport à venir, tous et toutes nous disent ne pas du tout envisager d'utiliser « quoi que ce soit ». Tout se passe alors comme si l'attente et la sélection du « bon » partenaire suffisaient à mettre à distance le risque d'infection sexuellement transmissible. En matière de grossesse, on observe que l'avancée en âge et le report de l'entrée dans la sexualité induisent une synchronisation des calendriers entre l'éventualité de l'entrée dans la parentalité et l'entrée dans la sexualité.

Je me vois pas dire à mon mari, qui sera mon premier, que je prends la pilule. Si j'ai un rapport c'est aussi pour construire une famille [rires]. Un, deux, trois enfants s'il faut, si ça vient comme ça, faut les prendre ! Sinon, après, ton mari, il te quitte.

(Entretien avec Christina, 17 ans, incarcérée depuis 2 mois.)

Issue de la communauté des gens du voyage, Christina met en évidence combien les normes familiales et de son groupe de sociabilités s'imbriquent et viennent entrer en concurrence avec les normes sociales véhiculées en France notamment lors des séances d'éducation à la sexualité et/ou de prévention des IST. Comme dans les autres entretiens, les propos de Christina mettent en évidence les rapports sociaux entre les filles et les garçons et des conceptions différentialistes de la sexualité des hommes et des femmes.

Le rapport entre type de première fois et prévention n'a rien d'évident, et on ne peut pas déduire du type de rapport (en groupe ou non, tarifé ou non) le comportement préventif qui suivra dans la sexualité d'un ou d'une jeune. Cela permet aussi d'insister sur l'usage aléatoire du préservatif chez les jeunes rencontrés, qui semble obéir, malgré quelques variations individuelles, à une règle relativement floue, mais qu'ils évoquent fréquemment par les jeunes : celle du rapport entre port du préservatif et « propreté » des partenaires (en référence aux filles « crasseuses » et à celles qui ne le sont pas du côté des garçons, et en référence aux garçons « qui vont voir ailleurs » et aux garçons « sérieux » du côté des filles) – ce que nous désignons par le terme de « sérotriage intuitif ».

Une pratique partagée : le sérotriage intuitif

La littérature épidémiologique et sociologique sur l'épidémie de VIH/Sida a mis en avant certains traits des pratiques sexuelles relatifs au statut sérologique réel ou supposé des partenaires. On parle à ce sujet de « *serosorting* » pour désigner le fait de sélectionner ses partenaires sexuels en fonction de leur statut sérologique. Cette pratique, le plus souvent implicite, est parfois rendue explicite dans des communautés sexuelles particulièrement exposées au VIH, à l'instar de la communauté gay. Il s'agit par exemple, pour des hommes séropositifs, de préférer des partenaires eux aussi séropositifs afin d'éviter le risque de stigmatisation lié au dévoilement de la maladie. La motivation d'un tel choix peut-être tout autre, et elle existe vraisemblablement dans d'autres communautés sexuelles. Le fait d'établir un critère de choix du partenaire lié à son statut sérologique et de le mettre en application est parfois appelé « sérotriage » ou « séroadaptation⁵² ».

Dans le cas des jeunes rencontrés, il n'est pas question de stratégie adaptative, mais bien de tri des partenaires, non pas par la révélation d'un statut sérologique, mais par le rejet *a priori* de partenaires jugés « à risque » et par l'utilisation différenciée du préservatif selon les partenaires. Ce type de pratique est parfois qualifié de *seroguessing*⁵³, et nous parlerons ici de « sérotriage intuitif », au sens

⁵² Gabriel Girard (2012) propose d'utiliser le terme de « séroadaptation » pour évoquer cette pratique chez les gays, du fait de la connotation stigmatisante du terme de sérotriage.

⁵³ Voir par exemple, Zablotska *et al.*, 2009.

où le tri repose, généralement, sur une estimation du statut sérologique liée à l'hygiène corporelle (le fait d'avoir un corps « propre » ou « sale ») ou à la réputation (le fait d'avoir été « sali » par d'autres).

La plupart du temps, et comme l'enquête menée en 2015 sur les jeunes suivis par la PJJ en milieu ouvert l'a déjà montré (Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2015), ce sérotriage intuitif repose sur une association entre hygiène du corps, morale sexuelle et VIH (et, par extension, autres IST, puisque les propos des jeunes portent de manière générale sur le risque de « maladies » associées à la sexualité, souvent sans distinction entre le VIH et d'autres pathologies).

Pour les jeunes rencontrés, l'hygiène corporelle serait comme le signe visible de l'état de santé, et un lien pourrait être établi entre manque d'hygiène (avoir des cheveux gras, de boutons, être sale) et risque d'être porteur d'une IST. Ce que remarque aussi Elsa, médecin en EPM, lors des consultations.

– *Comment vous décririez les jeunes qui passent par ici ?*

– C'est très aléatoire. J'avais comme tout le monde un peu d'aprioris avant de venir ici. Il y en a qui sont très « jamais de capote », il y en a qui sont l'extrême inverse, « jamais j'aurai de rapports sans ». Après, ce que je trouve très compliqué, c'est de leur faire comprendre qu'on peut être malade sans être crade, sans le savoir, sans... « Non, mais c'est bon, la fille avec qui je couche, il n'y a pas de problème. – Comment tu le sais ? », enfin, comment vous le savez ? », parce qu'on les vouvoie. Voilà, « autant moi si là, je veux bien parce que j'ai couché avec une cradoc' en boîte de nuit l'autre soir, mais, sinon, ma copine habituelle, non. » (Entretien avec Elsa, [30-40 ans], médecin en EPM.)

Les jeunes rencontrés font souvent référence aux « crasseuses »/« crasseux », ou aux filles et garçons « sales ». Mais au-delà de l'hygiène corporelle, le fait d'être « propre » ou « sale » renvoie au fait d'avoir eu de multiples partenaires et donc d'avoir été exposé à de multiples risques.

– *Et du coup, avec les filles qui sont pas des putes, t'as jamais mis de préservatifs ?*

– Si.

– *Tu mets des préservatifs aussi ?*

– Quand je vois que c'est une vraie clocharde. Quand je dis une clocharde, je dis quoi ? Quand c'est... Comment dire ?... Une pute que je sais qu'elle a tourné, mais pas dans le bon sens, des fois elle peut dormir dehors ou des trucs comme ça. Et je vais dire : « Lave-toi, j'arrive. » Je vais aller acheter des capotes. Donc elle finit de se laver. Elle suce sans capotes et on nique avec la capote. Mais des meufs quand je sais qu'elles sont propres et tout, je les ai croisées en boîte ou quoi, des trucs comme ça, elles, on va à l'hôtel sans capote, sans rien du tout.

(Entretien avec Paul, 17 ans, incarcéré depuis 3 mois, EPM.)

Cependant, tout en élaborant ces catégories, les jeunes sont en mesure d'en voir les limites. Voici par exemple comment Adam raconte un rapport sans préservatif et sa perception du danger associé au sexe sans préservatif :

– *Ça t'est arrivé une fois, tu disais, de coucher sans préservatif. Tu as eu peur ?*

– Après coup, je suis rentré chez moi, je me suis douché. Après, je me sentais mal, en fait.

– *Après, tu as fait quoi ?*

– Après, je savais que c'était pas une fille sale. Après, ça veut rien dire.

– *Quand tu dis « fille sale », c'est « fille qui couche avec beaucoup d'autres garçons » ?*

– Je savais que c'était une fille qui se respectait »

(Entretien avec Adam, 17 ans, QM, incarcéré depuis 6 mois.)

Adam, comme beaucoup de jeunes, démontre une connaissance du risque, puisqu'il sait que le fait d'être « propre » ou « sale » ne détermine pas le niveau de risque, tout en relayant les représentations pathologisantes associées à la saleté ou à la propreté des corps. Il sait donc que son critère de tri des partenaires n'est pas fiable, mais l'applique en dépit de tout.

Lorsque Djamel évoque les prostituées avec lesquelles il couche, il met directement en avant le risque associé à la multiplicité des partenaires :

- *Et toi t'as déjà été aux putes aussi ?*
- Oh putain, les putes, je les connais les putes. J'ai fait les putes en Allemagne, putes en Espagne, Paris, partout. Tout le monde a fait les putes. On dit « on va pas aux putes » entre nous parce que tac tac, mais en chien, ils y vont tous. Sortis de prison, ils y vont tous. Je pars, là, je sors de prison, je vais y aller, donc...
- *Parce que du coup, t'as juste à payer ?*
- Beh tu payes c'est fait. Voilà, tu payes, c'est fait.
- *Et avec les putes par exemple, tu mets des capotes ?*
- Ah ça c'est... Oh la la, celui qui fait pas ça, c'est pas bon ça, c'est pas joli. Une pute, c'est pas joli. Même il faut inventer des doubles capotes. C'est une pute, frère. Il y en a dix comme toi ils sont passés aujourd'hui ! (Entretien avec Djamel, 15 ans, incarcéré depuis 4 mois, QM.).

Du côté des filles, la règle de « tri » des partenaires distinguant les « propres » et les « sales » semble aussi opérer, mais, comme pour les garçons, sans que la règle soit appliquée strictement : elles disent *a priori* éviter de coucher sans préservatif avec ceux qui ne sont pas « propres », mais le font parfois dans la réalité, la propreté étant le plus souvent liée à la proximité relationnelle (réseau amical ou d'interconnaissances) qui sort, de fait, le partenaire masculin de la population considérée comme « à risque » d'infections sexuellement transmissibles.

Naïma, par exemple, explique avoir eu trois copains, avec qui elle a la plupart du temps utilisé le préservatif, mais pas toujours. La règle de distinction entre partenaires « propres » et « sales » donne lieu à une certaine confusion, la rendant difficilement applicable en pratique.

- *Et comment tu choisis justement les gars avec qui t'acceptes sans préservatif et les gars avec qui tu vas le mettre ?*
 - Je sais pas, c'est bizarre. Je sais pas. Parce qu'il y en a un, il s'appelle Mourad, c'était un mec de Paris, et genre, lui, j'ai fait sans préservatif. Mais je savais qu'il était propre, lui. Je le connais bien. Après, il y en a, non. Il y en a même s'ils font propre, c'est pas la peine. Les gens avec qui j'ai fait sans préservatif, je les connais vraiment bien.
 - *Et ceux avec préservatif c'est parce que tu les connais pas ou... ?*
 - Si, je les connais, mais j'ai pas confiance. Je sais pas, même s'ils vont me dire ils ont pas de maladies, qu'ils sont propres, je sais pas. On sait jamais. Où il a baisé avant de venir là ou quoi ? Tu vois ce que je veux dire...
 - *Mais du coup c'est quoi qui fait que tu choisis ?*
 - C'est pas que je choisis, ça dépend en fait. »
- (Entretien avec Naïma, 15 ans, incarcérée depuis 2 mois ½.)

Ce sérotriage intuitif, comme la plupart des pratiques des jeunes rencontrés en détention, est à remettre en contexte et à comparer aux données connues dans le reste de la population. Tout porte à croire que le choix d'une utilisation du préservatif lors des premiers rapports soit lié à la confiance, à la situation (s'il est imposé ou pas par le partenaire). Le choix des partenaires, puis le choix de mettre ou non un préservatif, comme le montrent les extraits d'entretien cités, ne relèvent pas d'une logique de « risque zéro », mais

bien de tentatives de « faire au mieux » en fonction des représentations du risque, mais aussi des contextes, et notamment de la capacité à négocier ou non le préservatif. Or, cette logique est observée dans l'ensemble de la population depuis le début de l'épidémie de VIH/sida : les individus n'adoptent pas une logique « épidémiologique » stricte dans leurs choix de partenaires ou de protection, mais orientent comme ils le peuvent leur sexualité en ayant plus ou moins à l'esprit les risques potentiels (Peto *et al.*, 1998). Les mots utilisés par les jeunes pour dire leurs choix de partenaires ou de modes de protection peuvent différer de ceux des adultes, mais la logique qui préside à leur choix est similaire.

De plus, les propos des jeunes concernant leurs choix préventifs sont à réinscrire dans un contexte plus vaste de stigmatisation de la souillure (Douglas, [1966] 2005), notamment celle liée à la sexualité, impliquant, en amont même de toute information sur la sexualité, l'idée commune selon laquelle la multiplication des partenaires pourrait être synonyme de maladie ou de risque de maladie. Cette représentation de la souillure oriente en partie leurs pratiques, mais elle renvoie aussi à leur estime d'eux-mêmes, puisque plusieurs jeunes rencontrés, tout en désignant leurs partenaires comme « crasseux »/« crasseuses », pouvaient également se considérer comme tels. Or, on sait le lien qui existe entre estime de soi et prise de risque – une faible estime de soi conduisant à prendre davantage de risques –, et on peut lire les formes de sérotriage intuitif mises en place par certains jeunes et basées sur une dévalorisation des corps « sales » à la fois comme un jugement sur leur propre corps et comme un écho à la stigmatisation publique de leurs parcours⁵⁴. La sexualité des jeunes confrontés à la justice étant d'emblée considérée comme potentiellement « déviante », voire « sale » / « violente », il n'est pas étonnant qu'ils reprennent à leur compte de telles catégories et les appliquent à leur manière de gérer la sexualité et le risque. Comme l'indique Mary Douglas ([1986] 2013), les individus pensent à travers les catégories que leur fournissent les institutions dans lesquelles ils évoluent, et il n'est donc pas étonnant de voir des jeunes stigmatisés dans leur sexualité et leur vie affective reproduire des formes de stigmatisation dans leurs relations aux autres⁵⁵.

⁵⁴ L'enquête européenne EMIS (*European MSM Internet Survey*) a par exemple montré un lien entre vulnérabilité des gays face au VIH/sida et contexte politique de stigmatisation de l'homosexualité. De la même façon, on peut imaginer que les jeunes détenus, socialement considérés comme « déviants » sous différents aspects (notamment sexuels), reproduisent les stigmates qui leur sont associés et sont amenés à prendre davantage de risques que s'ils étaient « inclus » dans leur génération au sein des politiques publiques et ainsi mieux considérés dans leur sexualité.

⁵⁵ À ce sujet, on lira également avec intérêt les analyses de Marcel Calvez (1993, p. 21), concernant « le rôle des institutions sociales dans la détermination des choix des individus sur la scène où les risques de l'infection sont rendus publics par les actions de prévention. »

CHAPITRE 6. LES PREMIÈRES INFORMATIONS SUR LA SEXUALITÉ, LA CONTRACEPTION ET LA PROTECTION CONTRE LES IST

Les manières de s'informer sur la sexualité sont diverses, pour les jeunes comme pour les adultes, mais l'on sait qu'elles passent par certains « lieux » de socialisation spécifiques, en l'occurrence essentiellement par la famille et l'école, traditionnellement considérées comme étant à la base de la « socialisation primaire » des individus (Dubar, 1991). C'est vers ces « lieux » de socialisation que se sont orientées les politiques publiques de prévention en matière de contraception et plus largement de santé sexuelle. Cependant, même si la famille est envisagée par les pouvoirs publics comme un relais de prévention, c'est à partir de l'école qu'ont été pensés des dispositifs spécifiques d'information. En effet, avant même la première expérience sexuelle, les jeunes acquièrent des informations de sources très diverses ; dans les milieux populaires et dans les milieux où la sexualité des jeunes n'est pas reconnue comme légitime, la famille s'avère être dans les faits un cadre peu propice à l'information sur la sexualité : les parents ne sont pas nécessairement à l'aise pour parler de sexualité à leurs enfants, et les enfants ne le sont pas davantage pour questionner ou recevoir de l'information de leurs parents. C'est d'ailleurs dans ces cadres familiaux que les jeunes incarcérés nous ont surtout fait part de l'impossibilité de parler de sexualité à la fois dans sa dimension technique (contraception/protection) que dans sa dimension relationnelle (sentiments, vie affective) à leurs parents.

On s'attachera ici à rendre compte de l'expérience des jeunes, de ce qu'ils et elles nous ont dit des premières informations reçues en matière de sexualité, quels que soient l'origine et le contenu de ces informations. On verra notamment que les jeunes rencontrés en prison ont cette spécificité de n'avoir pas toujours connu le collège comme instance de socialisation, ni donc les séances d'éducation à la sexualité qui y sont proposées (les séances d'éducation à la sexualité prévues par la loi⁵⁶ sont effectivement plutôt rares à l'école élémentaire et loin d'être toujours effectives dans les quatre niveaux du collège (rapport du Haut conseil à l'égalité, 2016). De plus, on verra qu'au-delà des instances légitimes de transmission de l'information, celles par lesquelles passent les pouvoirs publics pour atteindre les jeunes, les technologies de l'information et de la communication et internet sont incontournables et participent à la socialisation des jeunes en matière de prévention. Toutefois cette enquête montre une fois de plus (voir l'enquête CSF, 2008) que l'information sur la contraception comme sur la protection à l'égard des IST passe plus par les individus et leur entourage que par les institutions.

⁵⁶ La loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception a rendu l'éducation à la sexualité à l'école obligatoire (niveaux primaire et secondaire), à raison d'au moins trois séances annuelles, effectuées ou bien par l'équipe enseignante (si elle est formée), ou bien par des intervenants extérieurs.

Quelles sont, selon les jeunes, les meilleures sources d'information sur la sexualité ? C'est une question que nous avons posée à la grande majorité des jeunes rencontrés⁵⁷ ; nous leur demandions d'indiquer quels étaient, selon eux, la meilleure personne ou le meilleur média pour informer les jeunes de leur génération sur la sexualité. Pour la majorité des jeunes (22 sur 49) qui ont répondu, les amis (filles ou garçons) constituent la meilleure source d'information sur la sexualité, les filles citant davantage d'autres filles tandis que les garçons citent à la fois les garçons et les filles. Après les amis vient la famille élargie (cousins, tantes et oncles...), parfois la fratrie plus âgée, mais ils insistent surtout pour exclure les parents des « bonnes » sources pour les jeunes (14). Seulement 5 jeunes citent les médecins et professionnels de santé (pharmaciens, psychologues...). Par ailleurs, on constate que les parents (les mères) ne sont citées comme « meilleure » source d'information sur la sexualité que par 3 jeunes, au même titre qu'Internet ou la télévision. Enfin seuls 2 jeunes citent les partenaires et l'école comme « meilleure » source d'information sur la sexualité pour les jeunes. Pour autant ce n'est pas parce que les parents, et plus spécifiquement les mères, ne sont pas citées comme « bonne source d'information pour les jeunes » qu'elles sont inexistantes ; on l'a vu dans les propos des jeunes, elles mettent en garde (voire menacent) contre les comportements à risques ou un « mauvais choix » de partenaire. Aussi, contrairement à ce qui se passe dans la population jeune en général (CSF, 2008 ; HBSC, 2014), le groupe de pairs reste très influent sur les informations en matière de sexualité pour les garçons comme pour les filles, l'école a un rôle très secondaire, voire inexistant, pour la grande majorité d'entre eux.

L'arrêt précoce de la scolarité, révélateur des inégalités d'accès à la prévention

Le public scolaire est depuis longtemps privilégié comme public cible car considéré comme captif des campagnes de prévention (Chartrain, 2010). Cette focalisation sur une prévention en milieu scolaire, de plus en plus tôt dès les premières années scolaires (école primaire) sous prétexte que plus elle intervient en amont, plus elle serait efficace, se fait aussi au détriment des jeunes les plus éloignés du système scolaire, déscolarisés ou décrocheurs, c'est-à-dire une partie importante de celles et ceux rencontrés en prison.

La plupart des enquêtes menées sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire montrent que ces séances, telles qu'elles sont faites, sont perçues relativement négativement par les jeunes⁵⁸. Les recherches menées mettent en évidence que les jeunes trouvent bien souvent les séances d'éducatrices à la sexualité peu adaptées dans la forme, car reprenant bien trop souvent modèle sur un cours, une leçon avec une information descendante (« top to bottom ») entre un sachant (l'adulte qui est en charge d'animer la séance) et les jeunes réduits à leur rôle d'élèves (en posture

⁵⁷ 49 des 72 jeunes rencontrés ont répondu à cette question (bien souvent pour les autres, la question n'a pas été posée par manque de temps, interruption en fin d'entretien, etc.). Pour une minorité des non-répondants, c'est davantage parce qu'ils déclaraient ne pas avoir d'idée du tout, citant « tout le monde » ou « rien » ou encore « je ne sais pas ».

⁵⁸ Une méta-analyse regroupant des enquêtes qualitatives menées dans dix pays à propos de l'éducation à la sexualité à l'école (Pound *et al.*, 2016), a montré que quels que soient les contextes de ces interventions (faites par des enseignants ou non, abordant la question sous différents angles, etc.), l'opinion des jeunes à leur propos est globalement négative.

d'apprenants). Les jeunes discutent également sur le fond ces séances, car elles interviennent au mauvais moment (les calendriers des interventions scolaires ne correspondent pas nécessairement aux calendriers sexuels des jeunes). Enfin, les jeunes pointent l'aspect « inconfortable » de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2015), notamment vis-à-vis du groupe de pairs, et avec des déclinaisons genrées : les garçons ayant peur d'apparaître ignorants en matière de sexualité, et les filles d'être harcelées par les garçons si elles prennent la parole. La question de l'hétérosexisme, c'est-à-dire de la promotion implicite de certaines sexualités par l'institution, en l'occurrence de l'hétérosexualité, se pose également et donc celle de la mise à l'écart des jeunes qui ne se reconnaissent pas dans cette orientation sexuelle particulière (Le Mat, 2014).

Dans cette enquête en milieu carcéral, les entretiens menés auprès des jeunes détenus montrent que la prévention réalisée en milieu scolaire est la grande absente. Ce que remarque également Céline, infirmière en quartier mineur depuis près d'une vingtaine d'années.

– *Vous disiez que vous aviez l'impression que les jeunes que vous voyez arrivent avec un niveau d'information assez basique.*

– C'est basique. Après, à l'école, de plus en plus maintenant, il y a des informations des infirmières. Dans les collèges, en SVT, ils ont souvent des cours sur la contraception, sur le corps humain. On en avait déjà à notre époque, mais ils en ont encore plus maintenant.

– *Puisque vous êtes là depuis 18 ans, que vous voyez les mineurs depuis 18 ans, est-ce qu'on voit un impact ?*

– Je pense qu'il y a un impact, ouais. Ils sont plus informés. C'est encore un peu flou, mais ils sont encore plus informés. Après, souvent les mineurs qu'on a sont des enfants qui arrêtent l'école en 3^e et qui sont déscolarisés très rapidement. [...] Les infirmières scolaires font un peu plus d'éducation. Ils sont un peu plus informés, mais il y a encore des choses qui ne sont pas claires. Soit ils ne comprennent pas, quand on leur exprime, soit ils sont dans l'insouciance. Comme ils sont mineurs, ils se disent : « C'est bon, moi, j'ai pas besoin de mettre ça, j'attraperai rien. »

(Entretien avec Céline, infirmière, [40-50 ans], QM.)

Si dans les entretiens avec les jeunes l'éducation à la sexualité est absente, cela s'explique par le fait que les filles et les garçons rencontrés sont en situation de « décrochage » vis à vis de l'institution scolaire, qu'ils aient totalement abandonné l'école ou qu'ils la fréquentent de manière discontinue depuis parfois plusieurs années. Aussi, peu font référence à l'institution scolaire, ou alors de manière allusive : « Il y a bien dû y avoir un truc en cours au collège, mais je n'y allais pas trop alors... je m'en souviens pas [rires], mais je crois pas qu'il y a eu des trucs sur la sexualité dans mon collège. En fait, j'en sais rien ! », résumera l'un d'eux lors des séquences de restitution. S'ils regrettent que l'information arrive trop tard, largement en décalage avec leur vie affective et leur vie sexuelle, et soit inadaptée, ils soulignent dans leurs propos malgré tout la légitimité de l'école à traiter de la sexualité, à faire de la prévention.

L'exemple d'Amaury est à ce titre assez parlant. Il a 17 ans, fils d'un père technicien industriel et d'une mère intérimaire, il est allé à l'école jusqu'au CAP (qu'il prépare en prison). Amaury est en couple depuis deux ans avec sa petite copine, mais a parfois quelques rapports sexuels avec d'autres. Quand il parle de sexualité, il fait parfois référence à la religion : il s'est récemment converti à l'islam, de même que sa sœur (qu'il dit être sa principale confidente à l'extérieur de la prison), et « entre progressivement » en religion. Cette période de transition l'autorise à pratiquer des écarts à la règle de fidélité à sa copine, de même qu'il s'autorise à coucher avec elle avant le mariage. En matière de

prévention, Amaury déclare utiliser systématiquement des préservatifs avec ses relations ponctuelles, et couche sans préservatif avec sa petite copine régulière, car, « elle prend la pilule ». L'entretien est l'occasion de revenir sur ses premières fois et sur les phases d'information qu'il a reçues en matière de sexualité :

– Et même les premières fois dès que tu as commencé avec les filles, est-ce que tu as pensé à mettre des préservatifs ?

– La première fois, j'ai mis des préservatifs. C'est mon grand frère qui m'a prévenu et aussi les gens avec qui je traîne. À l'école, j'ai eu de la prévention, mais je sais déjà depuis le CP qu'il faut mettre des préservatifs. Parce que j'en ai entendu parler partout. Ça parle à gauche à droite. Chaque jour à peu près, tu l'entends ce mot. Même ici [en prison], ils font de la prévention

(Entretien avec Amaury, 17 ans, incarcéré depuis 2 ans, QM.)

Ses propos montrent l'importance de penser l'information sur la sexualité en termes de processus, qui a débuté relativement jeune dans son cas (« depuis le CP » comme pour dire qu'il a l'impression de l'avoir toujours su) et qui est marqué par l'éducation à la sexualité à l'école (au collège). On retrouve aussi l'importance des pairs et de la famille (ici son grand frère). On reviendra sur ce point mais soulignons déjà que le récit d'Amaury montre que l'entourage familial est mobilisé par les jeunes de manière genrée : il a obtenu des informations sur le préservatif de la part de son grand frère, mais c'est sa sœur qui l'informe sur les aspects affectifs de sa sexualité, notamment à propos de sa copine régulière et du risque qu'il prend à mettre en danger sa relation en couchant avec d'autres filles.

L'enquête menée en prison invite à nuancer la remise en cause de l'école comme vecteur d'information sur la sexualité, tant on remarque chez les jeunes rencontrés un lien entre niveau de scolarisation et niveau d'information. Il semblerait en effet que ce n'est pas tant grâce aux actions spécifiques menées à l'école qu'ils ont obtenu des informations mais grâce à leur niveau scolaire qui leur donne les compétences pour chercher les informations. Ce à quoi s'ajoute la composition du groupe de pairs alors très marqué par l'univers scolaire. La mixité sexuée dans le cadre scolaire favorise les discussions entre pairs. Bien qu'il ne faille pas idéaliser l'école comme un lieu de mixité sociale et de confrontation des genres et des classes (Palheta, 2011), certains garçons évoquent des discussions avec des filles de leur collège ou de leur lycée qui leur paraissent impossibles à tenir dans leur quartier au risque d'être pris pour des « sadiques », des « obsédés » ou parce que les filles ne peuvent tout simplement pas tenir de tels propos tout en conservant une certaine respectabilité. Ces discussions peuvent porter sur les affects comme sur la contraception ou les IST. Aussi, ce sont les jeunes scolarisés le plus longtemps (jusqu'à la 3^e et au delà) qui disent, en entretien, avoir déjà cherché des informations sur internet ; ce sont aussi ceux qui connaissent une plus grande diversité de moyens de contraception hors préservatif (à l'image de la pilule ou de l'implant). Nous émettons ici l'hypothèse selon laquelle plus le niveau scolaire augmente, plus les jeunes sont réceptifs à la prévention, qu'il s'agisse des propos des pairs, de lectures sur internet ou de campagnes d'information à la télévision, le niveau scolaire paraissant corrélé avec l'autonomie dans la recherche d'informations.

Si l'école est au cœur de leurs récits, c'est parce qu'ils ne la réduisent pas à la dualité groupes de pairs/enseignants. L'école est en effet composée de multiples « agents socialisateurs » (Darmon,

2006). Les adultes non-enseignants (notamment les assistants d'éducation) peuvent par exemple, jouer le rôle de ressources en matière d'information à la sexualité et de prévention, car ils sont souvent plus jeunes que les enseignants et surtout plus accessibles, les relations étant sans enjeu scolaire (note, évaluation...) à l'instar des distinctions qu'ils opèrent entre les surveillants en prison, qui leur paraissent parfois plus accessibles que les éducateurs PJJ (et surtout dont la relation est sans enjeu judiciaire). De même, l'école se caractérise aussi par ses abords (les pairs rencontrés à la sortie de l'école, les soirées organisées durant l'adolescence à partir des amitiés scolaires), et fournit en cela un cadre propice à l'apprentissage et aux informations sur la sexualité.

Souvent disqualifiée dans le discours des jeunes, l'école semble donc susceptible de leur fournir des ressources en matière de sexualité. Cela peut passer par le cadre conventionnel d'une séance d'éducation à la sexualité, mais surtout par d'autres canaux rendus accessibles par la fréquentation de l'école. Pour celles et ceux qui ne côtoient pas l'école, les ressources se réduisent donc et peuvent parfois paraître bien maigres, entre une famille dans laquelle il est difficile de parler de sexualité, des amis devant lesquels on ne peut pas s'exposer, et un niveau scolaire insuffisant pour s'orienter soi-même dans une recherche d'information pertinente. C'est dans ce contexte que l'on observe que si l'école a rendu possible l'institutionnalisation d'un discours sur la sexualité, parallèlement, sa force prescriptive reste faible pour les jeunes de milieu populaire, en rupture scolaire – son discours étant aujourd'hui concurrencé par d'autres sources d'informations telles que les pairs ou les médias. En d'autres termes, cette enquête met en évidence combien les inégalités sociales d'accès à la prévention se maintiennent et combien les jeunes disposant de faibles capitaux socioculturels ont une plus grande distance vis à vis du discours préventif et des discours institutionnels. À cela s'ajoutent les difficultés financières à assurer un comportement préventif (avec tout le suivi médical coûteux qui s'impose, en particulier aux femmes).

La famille et les pairs, autres sources d'informations en matière de sexualité et de prévention

« Si l'institution scolaire intensifie son implication sur les questions relatives à la sexualité (et plus particulièrement sur les risques qui lui sont associés), les parents restent désignés par cette institution, et dans notre société comme « responsables » d'un devoir d'information de leurs enfants » (Bajos, Ferrand, 2002, p. 251). Pour autant, comme le notent les auteures, « la communication intra familiale n'est pas devenue chose aisée » et l'est encore moins pour des jeunes pris en charge par la PJJ qui ont des relations difficiles avec leurs parents (Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2015) ; et il en va de même pour les jeunes rencontrés en prison. Pourtant on sait que, les normes en vigueur dans la famille à l'égard de la sexualité (légitimité ou non, droit d'avoir des rapports avant le mariage ou la majorité, etc.) sont susceptibles d'avoir une influence sur le vécu et les représentations que les jeunes ont de leur propre sexualité et sur leurs propres pratiques sexuelles. La famille est donc une ressource complexe, car parler de sexualité à ses parents s'avère « gênant » pour la plupart des jeunes rencontrés.

Si certains parents – et plus particulièrement des mères – cherchent à créer un environnement favorable, sans nécessairement « en parler », d'autres cherchent à entrer en « discussion » avec leurs enfants (en particulier leurs filles), avant tout pour les « prévenir » des comportements des garçons, retarder les rapports sexuels ou mettre en garde quant à une grossesse éventuelle. Néanmoins, bien que les filles disent qu'elles peuvent « parler de "ça" avec leur mère », la discussion semble bien moins spontanée que dans les milieux sociaux plus aisés ou dans des configurations familiales plus stables ; en effet, dans cette enquête, un grand nombre de filles n'ont jamais eu l'occasion d'avoir de l'information sur les règles (menstruations) avant qu'elles arrivent (que ce soit sur leur rôle, le fonctionnement, la durée, les douleurs, ou encore les protections hygiéniques). Aussi, les filles construisent dans leurs discours une certaine proximité avec leur mère, qui ne se révèle pas à propos des « problèmes de filles » ou « trucs de filles ». Il s'agit plutôt pour les mères de les mettre en garde à propos de leurs conditions de vie future. C'est le cas de Tessa, 14 ans, dont la mère est assistante sociale et le père « aux abonnés absents » ; elle a une sœur de 15 ans et une demi-sœur de 8 ans. Sa mère lui dira de « surtout ne pas faire comme elle » : elle est aujourd'hui seule pour élever ses trois enfants qui sont suivies par l'aide sociale à l'enfance – seule Tessa est en prison. La mère ne désire pas avoir d'enfant et dit à Tessa avoir subi ses grossesses et fait part de ses « regrets ». Mettant régulièrement l'accent sur le fait qu'elle subit sa vie familiale elle dit à Tessa qu'il ne faut pas « gâcher sa jeunesse », « gâcher sa vie à cause d'un mec », la mettant en garde contre les grossesses non prévues et non désirées, sans pour autant lui donner les moyens (économiques et informationnels) de s'en prévenir. On n'observe pas de propos si tranchés dans les discours des parents rapportés par les garçons. Confortant les travaux sur le « double standard sexuel » (Chesney-Lind, Sheldon, 2014, p. 159), l'entretien avec Tessa montre que les craintes liées à la sexualité sont beaucoup plus fortes vis-à-vis des filles (pour lesquelles la sexualité constituerait un péril) que pour les garçons (pour lesquels la sexualité est une initiation normale, presque souhaitable, à l'adolescence) [Bozon, 2012]. Les propos de la mère de Tessa illustrent la manière dont les parents vont chercher à contourner l'information sur la sexualité. D'après les jeunes, la majorité des parents préfèrent en effet ne pas parler de la sexualité, de la prévention, laissant à d'autres (notamment à l'école ou aux éducateurs) le soin de se charger de l'information. Autrement dit, du côté de la famille, la difficulté à parler de sexualité peut aussi venir des parents⁵⁹ comme l'explique Majid. Il a 15 ans, sa mère est cuisinière et son père livreur. Il parle de sa mère comme de la meilleure personne pour parler de sexualité, mais explique dans le même temps qu'il est hors de question de lui en parler.

- *C'est qui les meilleures personnes pour informer les jeunes pour toi ?*
- C'est la mère.
- *La mère tu penses ?*
- C'est les parents.
- *Tu penses que c'est les parents ?*
- Ouais, c'est les parents pour moi.
- *Ouais, mais des fois c'est dur pour les parents de parler de ça avec leurs enfants.*

⁵⁹ Une recherche récente menée sur la santé des collégiens scolarisés en général et en Segpa (Berger et al., 2015) montre que si parents et enfants jugent important de parler de sexualité, les parents pensent qu'il faut en parler aux enfants, tandis que les enfants considèrent que les parents ont des choses à leur apprendre, dans la réalité peu parviennent à le faire réellement.

- Ouais, c'est dur, mais les meilleures personnes c'est les parents, parce que... Après, tous les enfants ils sont pas comme moi, peut-être il y en a ils pensent différemment. Moi, je pense c'est les parents, parce que c'est eux...
 - *Tu penses que c'est leur rôle ?*
 - Ouais, c'est leur rôle, c'est à eux. Mais moi, je sais déjà tout, ça veut dire j'ai pas besoin qu'ils me parlent de ça, je connais déjà tout.
 - *Et toi, t'aurais aimé qu'ils te parlent de ça par exemple ou pas ?*
 - Non, moi, j'aurais pas aimé. C'est honteux un peu. J'ai honte de parler de ça avec eux. Je peux pas parler de ça avec eux, c'est intime on va dire.
 - *Du coup, est-ce que c'est vraiment les meilleures personnes ?*
 - Ouais, ça fait bizarre quand tu parles avec eux, c'est vrai. Après, il y a des autres personnes, ils pensent pas comme moi, ils parlent même avec leurs parents.
 - *Ouais, ça arrive.*
 - Moi, même que je serais grand, je parlerais jamais de ça avec mes parents. Même on va dire un exemple : si je fume, jamais je vais fumer devant mes parents. Juste le respect, parce que je les respecte. Si je fume devant eux, c'est un manque de respect total.
- (Entretien avec Majid, 15 ans, QM, incarcéré depuis 8 jours.)

La religion (comme la tradition, le « chez nous ») est parfois évoquée par les jeunes pour justifier l'impossibilité d'une discussion avec les parents, mais cela concerne plus largement leur vie affective et sexuelle, et pas spécifiquement la sexualité. Ce que les jeunes disent de la religion en lien avec leurs (non-)discussions familiales renvoie davantage à de l'autocensure qu'à de réelles confrontations. Plusieurs ont expliqué qu'ils attendent de rencontrer « la bonne » (fille) pour la présenter à leurs parents, et qu'avant cela, ils ne souhaitent parler ni d'amour ni de sexualité avec leurs parents. Pour d'autres jeunes, la religion joue le rôle d'une discipline personnelle, consistant à mettre à distance la sexualité et, sans doute plus spécifiquement, le *discours* sur la sexualité, le fait d'« en parler ». Mais de manière générale, la religion ne semble pas déterminante dans le fait de parler ou non de sexualité dans sa famille, elle est tout au plus déterminante dans le registre à adopter pour en parler, par exemple en ne parlant pas des pratiques avec les parents, mais plutôt des dimensions affectives de la sexualité. Ainsi, Nadia, 17 ans, est en couple avec le même petit copain et a des rapports sexuels avec lui depuis deux ans. Ses parents, mariés depuis 25 ans (sa mère est au foyer et son père cariste), parlent avec elle de diverses choses, mais en aucun cas de sexualité. Elle ne leur d'ailleurs parlé de sa relation amoureuse que tardivement, chez elle « on parle pas trop de ça », propos que l'on retrouve aussi dans l'entretien de Noura ou de Christina qui diront aussi l'une et l'autre qu'elles « ne parle(nt) pas de ça avec ses parents, ils sont trop pudiques ».

- *Et ta mère elle t'a jamais pris la tête genre : « Oui, fais attention ma chérie... ? »*
- Si, mais genre... Nous, on parle pas trop de ça en fait chez nous, c'est pas un sujet qu'on aborde. Non, chez nous, ils abordent pas les sujets comme ça. Après je sais pas, mais...
- *Elle t'a jamais dit genre : « Fais attention avec les garçons », des choses comme ça ?*
- Si, « fais attention avec les garçons », mais ma mère, elle a l'habitude que je reste avec les garçons, ça veut dire elle se pose pas trop de questions. Après, elle sait comment je suis aussi. Moi, mon éducation, elle a fait que elle sait très bien que c'est pas possible pour moi aller voir n'importe qui, n'importe quand. Elle sait j'ai mon copain tout ça. Et voilà.
- *Genre, les préservatifs, t'en as jamais parlé à ta mère ?*
- Non ! Non... À chaque fois que j'entends parler de trucs comme ça, c'est quoi, c'est ma sœur, les copines à ma sœur, tout ça. Ouais. Après moi je vous dis, je reste pas avec des petits, ça veut dire je reste avec des grandes, donc ça, pareil, ils ont tous des enfants et tout, ça parle de leurs maris tout ça. Donc ouais.

- *Elles t'ont dit quoi par exemple ?*
- Beh, leurs histoires, ils me racontent leurs histoires de temps en temps et tout, ouais, quand ça parle. Mais ça raconte les petits câlins et tout. Ouais, rien de spécial. Après c'est des mamans, donc elles rentrent pas dans les détails, forcément.
- *Mais elles t'ont déjà dit genre, « fais attention », tout ça ?*
- Ouais ouais, ça elles me le disent ça, elles me le disent souvent : « il faut faire attention » et tout, nana. « Il faut se protéger », et tout.
- *Et tu leur dis quoi ?*
- Eh ouais, je me protège, t'inquiète. Eh ouais.
- *Et en vrai ?*
- Non, avec mon copain je mets pas de préservatif. Après, je prends la pilule du lendemain. Je suis tombée enceinte là, je l'ai perdu il y a... quand je suis rentrée [en prison], mais je suis tombée enceinte et tout. Mais après, c'est moi, j'ai cherché. Dans tous les cas, on se protège pas. Je me protège pas, il se protège pas. Donc si il doit y avoir quelque chose, beh il faut assumer, il assumera dans tous les cas.
- *Avec lui, tu te protèges jamais ? Tu t'es jamais protégée ?*
- Non. (Entretien avec Nadia, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois ½.)

Si dans l'entretien elle semble connaître une certaine diversité des moyens de contraception (elle en citera quatre différentes : « pilule, pilule du lendemain, truc dans le bras [implant] et stérilet ») et de protection des IST (« préservatif pour mec, et pour fille... mais j'en mettrai jamais [rires] »), elle n'en saisit pas toujours les spécificités ni les modalités d'utilisation. Dans l'entretien, on comprend que l'information de Nadia ne provient pas de l'école, dont elle a commencé à « décrocher » au début du collège (même si elle a poursuivi sa scolarité jusqu'en 4^e), ni, donc, des parents mais de sa sœur et des amies de sa sœur. Dans l'entretien, on comprend que pour Nadia, la meilleure contraception est la contraception d'urgence, c'est « plus simple ». Elle « ne pense pas vraiment aux maladies ». C'est d'ailleurs cette méthode qu'elle utilise avec son petit copain (il lui en avait parlé et des copines de sa sœur aussi). Comme d'autres filles de son âge, elle adopte cette méthode qui lui semble moins contraignante que la pilule, que ce soit en terme de coût (gratuité car elle est mineure), de charge mentale (pas besoin d'y penser tous les jours, de prendre rendez-vous chez un médecin, d'avoir une ordonnance valide), et d'anticipation du rapport sexuel (c'est une méthode liée à l'acte) [Amsellem-Mainguy, 2007]. Lorsqu'elle n'utilise pas la contraception d'urgence, elle « ne fait rien » même si elle se dit « contre l'avortement » et qu'elle ne se sent pas encore prête pour avoir un enfant. Elle est d'ailleurs tombée enceinte peu de temps avant d'être incarcérée et dit avoir fait une fausse couche en prison (ce qui sera très discuté par les surveillantes et les éducateurs qui ne la croient pas).

Concernant l'information par les frères et sœurs, ou par extension par les cousins, cousines et autres membres de la famille hors parents, il est difficile de généraliser. Conséquence de la socialisation sexuelle différenciée, on observe néanmoins que, le plus souvent, l'information se passe entre personnes de même sexe au sein de la famille : entre frères ou entre cousines, plus rarement entre une sœur et son frère ou entre un cousin et sa cousine. Mais les jeunes pointent avant tout la proximité « amicale » et la « confiance » entre personnes du même âge (ou d'un âge proche) pour discuter de sexualité. Aussi, ils citent des cousins comme des meilleurs amis, l'essentiel étant de s'assurer de la confidentialité de la discussion et de la plus grande expérience de la personne qui fera référence. C'est donc à travers l'évocation de la famille que les jeunes parlent de leurs amis (« c'est comme mon frère », « elle est comme ma sœur ») et de leur entourage, en expliquant qu'ils peuvent

aussi devenir des sources d'information sur la sexualité. C'est ce que l'on peut voir dans l'extrait d'entretien mené avec Adam. Il a 17 ans, son père est retraité du bâtiment et sa mère au foyer, il a trois grands frères et six grandes sœurs. Il revient dans l'entretien sur ses différentes sources d'information sur la sexualité et illustre leur caractère genré, notamment entre ce que lui disent ses frères et ce que lui disent ses sœurs :

- *Ta relation avec ta copine actuelle, tu en parles un petit peu à tes parents ?*
 - J'ai pas vu mon père, je ne lui en ai pas parlé. J'ai dit à ma mère que j'avais une petite copine.
 - *Et tes sœurs, c'est plus facile ?*
 - Mes sœurs, je leur demande d'aller voir cette fille-là. Ça va, elles ont bien parlé avec elle.
 - *Pour toi, c'est important d'en parler à tes sœurs ?*
 - Ouais.
 - *Parce qu'elles conseillent bien ? Parce que c'est des filles aussi ?*
 - C'est bien d'avoir des conseils.
 - *C'est quel genre de conseils ?*
 - « Prends soin d'elle. Respecte-la. Fais pas n'importe quoi avec. » Des conseils de grandes sœurs, de grandes personnes.
 - *Et tu peux pas en parler pareil avec tes frères ?*
 - Si, c'est encore mieux, mes frères. Mes frères, c'est quand je fais des conneries avec la justice ou bien des conneries à l'école que je peux pas leur en parler.
 - *Du coup, ta copine, tu peux leur en parler facilement ?*
 - Ouais. J'ai un frère, c'est même lui qui est parti lui parler, qui lui a dit que j'étais ici, qui lui a donné mon adresse, qui lui a donné tout ce qu'il fallait.
 - *Tu parles de quoi avec tes frères ?*
 - De comment ça se passe. Je dis que je pense que c'est la bonne. Je leur parle pas comme si c'était... Je leur parle que je suis en couple et que je suis plus le même, on va dire.
 - *Ça, eux, ils le voient ? Tu penses qu'ils voient ça comment ?*
 - Je suis très proche de mon frère qui a 23 ans. La plupart du temps, je suis tout le temps avec lui. Il est à mon domicile. Je lui dis tout à lui. J'ai fait des trucs avec lui, je suis sorti avec lui. On est parti en vacances ensemble.
 - *Donc, lui, c'est ton principal confident ? Plus que tes sœurs, plus que tes autres frères ?*
 - Je lui dis, il le sait. Des fois, quand j'allais voir ma petite amie, mon frère, il était là.
- (Entretien avec Adam, 17 ans, QM, incarcéré depuis 6 mois.)

L'entretien avec Adam permet de voir que les frères et sœurs peuvent constituer des ressources pour les jeunes, et qu'il n'est pas exclu (comme pour les adultes) de différencier le type d'information recherché en fonction de l'interlocuteur. Les standards de genre, mais également l'âge des frères et sœurs influent sur le type d'information attendu et délivré.

Les potes et l'information sur la sexualité

Outre la famille et la fratrie, la relation aux pairs apparaît fréquemment dans les discours des jeunes quand on évoque avec eux l'information sur la contraception/protection et plus largement sur la sexualité. Un certain nombre d'entre eux évoquent les amis comme une « bonne » source d'information pour les jeunes en général et parlent de leurs « potes » quand il s'agit de raconter leur vie. Dans les entretiens, on constate que cela passe essentiellement par les discussions informelles qu'ils peuvent avoir entre eux. Ce n'est pas forcément avec le groupe de pairs le plus proche que ces discussions se font, du fait des éventuelles concurrences sexuelles et affectives entre amis, mais parfois avec des pairs plus éloignés. Lorsqu'ils ont suivi une scolarité dans les premières années du

collège et après, on observe que les filles comme les garçons sont cités. La mixité scolaire favorisant l'échange et l'information, des garçons expliquent avoir appris sur la réalité et le fonctionnement des règles féminines (menstruations) ou compris certaines choses sur la contraception féminine (notamment les usages de la pilule : heure fixe, prise régulière, observation de comprimés, etc.) en entendant parler les filles de leur collège ou de leur entourage. Pour celles et ceux qui ont arrêté plus tôt l'école (en tout début de collège), l'information entre pairs passe davantage par des personnes de même sexe bien qu'ils disent trainer avec des personnes des deux sexes (en cas de groupe mixte, le ratio étant toujours en faveur des garçons). Si les filles entendent les garçons raconter leurs « performances sexuelles » le lendemain d'une nuit festive, c'est surtout la manière dont les garçons vont construire le récit auxquelles elles se disent vigilantes « Par exemple un pote, quand il revient d'un plan avec une meuf, il raconte. C'est normal. Là, je te jure, tout le monde écoute. J'écoute s'il la traite de pute, je me fais mon idée aussi... je vois s'il respecte la fille selon s'il donne des détails » racontera Élodie au cours de l'entretien. Entre filles, elles parlent davantage « technique, corps et amour » et ne sont donc pas en reste. Naïma par exemple parle des discussions sur la sexualité et explique comment elles peuvent émerger de discussions sur l'apparence physique. Elle raconte son étonnement face à une autre femme qui se prostituait en même temps qu'elle, et qui avait « la chatte qui pend », et comment cette particularité physique (le fait d'avoir des lèvres visibles) a pu la questionner sur son anatomie et celle des autres femmes.

Hors de l'école, de la famille et des pairs, les jeunes mentionnent très peu d'autres référents en matière de sexualité. Quelques-uns citent les médecins, en qui ils ont parfois confiance, mais très peu ont réellement une expérience d'information délivrée par un adulte extérieur. Par ailleurs, une partie – relativement faible au regard des jeunes scolarisés (Amsellem-Mainguy, 2015) – mentionne internet, et plus généralement les médias, comme sources d'information lors de leur entrée dans la sexualité. Cette question des sources d'information et de prévention distingue fortement les pratiques des jeunes rencontrés au cours de cette enquête (incarcérés, en rupture scolaire et tous issus de classe populaire) des pratiques et récits des autres jeunes du même âge (ce que l'on peut voir notamment dans l'enquête CSF 2008 mais aussi dans le Baromètre santé jeunes 2010, etc.). La faible citation de ces sources d'informations nous a invités à nous pencher dessus pour comprendre qui étaient ceux qui les utilisaient et pourquoi.

La télévision et internet : un rôle secondaire dans l'information sur la sexualité et la prévention

Bien qu'omniprésente dans le quotidien en détention, la télévision semble l'être beaucoup moins dans le quotidien des jeunes à l'extérieur. Pour la plupart des jeunes rencontrés, la télévision est ce que l'on regarde quand on n'a « rien d'autre à faire », et nos questions sur son intérêt potentiel en termes de prévention les ont globalement étonnés. Lorsqu'ils ne sont pas en prison, ils s'occupent, travaillent (légalement ou non) et sont souvent dehors. Ils utilisent leurs smartphones pour regarder des vidéos ou dialoguer sur les réseaux sociaux. Les enquêtes successives Emploi du temps de

l'INSEE, qui mesurent notamment la consommation de télévision, montrent que les jeunes (15-19 ans) constituent la seule tranche d'âge voyant sa consommation de télévision diminuer, de manière parallèle à l'augmentation de sa consommation en ligne (Nabli, Ricoch, 2013). Pourtant, traditionnellement, les campagnes nationales de prévention du VIH/sida se sont construites autour de la télévision (ex : Sidaction), et des programmes traitant directement ou indirectement de sexualité dans sa dimension sanitaire existent (ex : l'émission de télévision *Allô docteur* sur France 5). Toutefois, aucun des jeunes rencontrés ne nous a dit avoir « appris » des choses à la télévision directement sur la sexualité, et si nous avons enquêté pendant la période du Sidaction, ce n'est pas pour autant qu'ils ont fait le rapprochement avec l'enquête et l'ont évoqué dans les entretiens. *A minima*, lorsque la télévision a pu être évoquée, c'est lorsque les scènes suscitent un débat avec les personnes qui les accompagnent dans le visionnage de tel ou tel film ou émission. Par exemple, cette fille qui raconte comment elle a discuté de l'avortement avec ses copines après son évocation dans la série *Plus belle la vie* (diffusée sur France3), ou encore les commentaires qu'ils peuvent faire en groupe après avoir vu une émission comme *SOS Ma famille a besoin d'aide* (diffusée sur NRJ12), lorsqu'il s'agit de famille de jeunes parents avec plusieurs enfants en bas âge. Contrairement à des jeunes de milieux sociaux un peu plus favorisés mais surtout qui fréquentent l'école et partagent davantage la vie quotidienne avec leurs parents et leur famille (repas, télévision, etc.), la télévision n'est pas pour eux une source d'information sur la sexualité et la prévention.

Internet est de la même manière très peu cité par les jeunes rencontrés comme une potentielle source d'information sur la sexualité⁶⁰, certains entretiens montrent toutefois son importance dans la socialisation sexuelle des jeunes. On peut relever trois usages d'internet au travers des entretiens : un usage généralisé lié aux réseaux sociaux, mais dont on ne peut pas affirmer qu'il possède en l'état une dimension informative en matière de sexualité et de prévention ; un usage lié à la pornographie, dont on verra qu'elle peut receler dans une certaine mesure une dimension « informative » ; et enfin un usage lié à la recherche directe d'informations (forums, consultations de sites spécialisés).

Les réseaux sociaux et l'information sur la sexualité

Concernant les réseaux sociaux, de nombreux jeunes ont souligné leur importance au moment de leur entrée dans la sexualité. En effet, l'un des schémas courants de « drague » chez les jeunes rencontrés consiste à tenir une position effacée dans la vie courante auprès de leurs potentiels partenaires sexuels ou amoureux, tout en essayant d'aller plus loin sur les réseaux sociaux (Snapchat, Facebook). Les réseaux sociaux jouent alors un rôle important de valorisation d'un capital symbolique (affectif, sexuel) permettant de dépasser les inhibitions du monde réel, parfois très normé, dans lequel vivent les jeunes (Balley, 2016). Le rôle des images échangées sur internet ou par MMS a également été évoqué par certains jeunes durant l'enquête et participe de la socialisation à la

⁶⁰ *A contrario* des jeunes du même âge, qui citent bien souvent internet comme source éventuelle d'information et de prévention. Une enquête récente (Amsellem-Mainguy, 2015) a d'ailleurs souligné combien les recherches en matière de santé sur internet étaient corrélées au niveau scolaire et au milieu social ainsi qu'au sexe : les filles les plus diplômées et issues des milieux sociaux favorisés sont plus utilisatrices que les autres jeunes.

sexualité. Les usages d'internet n'ont pas été au cœur de cette enquête puisque les entretiens portaient sur le quotidien de la détention (dans lequel l'accès à internet est très marginal).

Toutefois, on peut faire l'hypothèse que les jeunes rencontrés, éloignés des institutions (et notamment de l'école), issus de milieux populaires, ont des usages d'internet très peu variés (comme le montrent l'essentiel des enquêtes menées sur les usages d'internet selon les milieux sociaux) : ils s'en servent pour aller sur les réseaux sociaux, regarder des clips et des vidéos. S'ils ne considèrent pas impossible qu'internet puisse être pour eux une source légitime d'information et de prévention, ce n'est pas le cas au moment où nous les interrogeons.

Le visionnage de contenus érotiques et/ou pornographiques

Concernant le visionnage de séquences pornographiques, déjà évoqué à propos du quotidien carcéral, on peut dire qu'il est tout aussi répandu à l'extérieur chez les garçons, mais bien davantage sur internet qu'à la télévision⁶¹. L'usage d'internet est courant chez les jeunes rencontrés, qui mentionnent les sites pornographiques les plus consultés dans la population (YouPorn, PornHub, etc.), la télévision leur apparaissant comme un recours secondaire par rapport à internet. De manière générale, la plupart disent s'intéresser à la pornographie afin de se masturber, quand d'autres peuvent l'envisager comme une forme d'initiation aux possibles sexuels, et plus concrètement à l'anatomie. Ils ont en cela des pratiques proches de celles des autres jeunes de leur génération, puisque déjà, dans l'enquête CSF, on constatait que les hommes découvrent la consommation de pornographie parallèlement à la masturbation. Un jeune nous expliquera par exemple que son initiation à la sexualité s'est faite via le visionnage de séquences pornographiques sur internet, car il se posait des questions sur l'anatomie des sexes masculin et féminin. Cette dimension « informative » de la pornographie doit donc être prise en compte, même si elle n'est pas partagée par l'ensemble des jeunes rencontrés et qu'elle est fortement discutée (et le plus souvent rejetée) par les adultes.

L'information sur la sexualité sur internet

Pour de rares jeunes, internet a pu constituer une ressource via la recherche de réponses à des questions précises sur la sexualité, sur les IST ou sur la contraception. Cependant, cette modalité d'information en ligne est globalement peu citée par les jeunes, et révèle plutôt en creux la faiblesse du dispositif d'information à la sexualité envers les jeunes les plus précaires et les moins à l'aise avec la lecture et l'écriture sur internet (ce qui apparaissait moins frontalement dans une enquête antérieure menée sur la recherche d'information sur la santé sur internet auprès de jeunes majoritairement issus des classes moyennes [Amsellem-Mainguy, 2015]). Lorsque l'on demande aux jeunes, en entretien, s'ils ou elles ont déjà visité des sites spécialisés sur la contraception ou les IST, la

⁶¹ C'est ce que montre le sondage IFOP/OPEN « Les adolescents et le porno : une "génération Youporn" ? », 2017. Dans cette étude menée à propos des usages d'internet par les jeunes de 15 à 17 ans, 64 % des garçons (contre 39 % des filles) disent avoir déjà visionné des films pornographiques, le plus souvent sur smartphone (le média le plus « privé » pour les jeunes, et le moins contrôlé par les parents), parfois sur un ordinateur et beaucoup plus rarement à la télévision. Malgré la défiance des adultes face à la pornographie, les résultats de cette étude montrent également que près de la moitié des garçons interrogés considèrent que la pornographie a participé à leur apprentissage de la sexualité (c'est le cas de 37 % des filles).

réponse est presque toujours négative. Toutefois, si l'on ignore leur codage de « sites spécialisés », tout porte à croire qu'ils vont davantage sur les réseaux sociaux et sur des chaînes YouTube (Balleys, 2017), ou encore cliquer sur des vidéos virales relayées par un grand nombre de leurs proches. Les raisons qui les amènent à consulter internet pour la sexualité sont dans ce cas des questions de rapidité de réponse, d'anonymat et de gratuité. Si internet ne leur sert jamais à « mieux comprendre » une consultation médicale, c'est bien parce qu'ils ont un rapport et un suivi médical assez chaotiques voir inexistantes contrairement aux populations plus favorisées. Pour exemple, ces filles peu à même de remettre en question l'adaptation de la contraception qui a pu leur être prescrite à leur mode de vie, n'iront pas sur internet pour se construire un avis sur les éventuels effets secondaires : soit cela se fera par l'entourage et les discussions entre filles, soit l'arrêt de la contraception se fera par absence d'ordonnance ou encore avec l'incarcération.

CHAPITRE 7. SEXUALITÉ, « RISQUE » DE GROSSESSE ET INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

En France, les données épidémiologiques récentes attestent depuis plusieurs années une recrudescence de certaines infections sexuellement transmissibles, notamment la syphilis mais aussi les chlamydiae et les gonococcies, y compris dans les populations les plus jeunes. Ces données invitent donc à s'interroger à la fois sur les pratiques de prévention et les pratiques de dépistages des jeunes rencontrés. L'enquête menée montre que l'utilisation irrégulière ou l'absence de protection et/ou de contraception n'est pas incompatible avec leurs connaissances des risques liés à un rapport non ou mal protégé, une majorité d'entre eux a d'ailleurs une conscience assez précise des risques encourus (IST, grossesse...), quand une minorité en prend conscience au fil de l'entretien sociologique. Ainsi, non sans lien avec tout ce qui a été dit précédemment, l'analyse systématique des entretiens montre que filles et garçons connaissent plusieurs modes de contraception parmi lesquels la pilule, le préservatif, l'implant et la contraception d'urgence sont les plus cités, et plus rarement le retrait ou le préservatif féminin⁶² (le dispositif intra utérin, le patch et l'anneau sont cités moins de 5 fois chacun). Néanmoins, ils ne savent bien souvent pas comment cela s'utilise, à quelles conditions, avec quelles prescriptions, etc. L'idée selon laquelle la pilule serait une solution facile et presque obligatoire pour les jeunes femmes est donc bien installée et s'inscrit dans la norme contraceptive française toujours bien ancrée dans les mentalités (Bajos, Ferrand, 2006 ; Amsellem-Mainguy, 2007) y compris parmi des jeunes les plus précaires et les plus éloignés du système scolaire. La pratique contraceptive est donc pour les jeunes rencontrés, toujours considérée comme une « affaire de femmes » et, dans nombre de situations, le choix d'une méthode se fait souvent en fonction des préférences du partenaire : soit qu'il ait exprimé clairement ses réticences à l'égard d'une méthode (notamment du préservatif), soit que la femme anticipe ses réactions, par intériorisation de sa propre responsabilité ou par manque de confiance dans celle du partenaire » (Bajos *et al.*, 2002, p. 103). Il est donc complexe de parler de « choix » d'une contraception même si c'est comme ça que les choses sont présentées par les jeunes, y compris par les filles : en valorisant une contraception (la pilule) qui ne dépend que des filles, cela participe à les rendre seules responsables en cas de problème. Parmi les filles rencontrées qui utilisent (ou ont déjà utilisé) une contraception, toutes évoquent d'une seule voix la pilule comme méthode de contraception, bien que quelques-unes pointent dans le même temps les difficultés liées à son usage. En effet, c'est sur les filles que repose la charge mentale et économique de s'occuper de *leur* contraception : prendre rendez vous avec un professionnel de santé (d'ailleurs elles n'évoquent que les gynécologues et ignorent qu'un médecin généraliste peut également prescrire une contraception), « choisir » sa contraception (ce qui en réalité se révèle être « demander la pilule »), obtenir cette contraception (se rendre à la pharmacie) et donc s'assurer d'être

⁶² On parlera ici de préservatif « féminin » pour parler du préservatif « interne » et du préservatif pour parler du préservatif « externe » / masculin, pour rester au plus près des termes employés à la fois par les jeunes et par les professionnels que nous avons rencontrés sur le terrain. Il ne s'agit donc pas de chercher à « genrer » des objets qui ne le sont pas nécessairement (et qui ne peuvent être nommés « féminin » et « masculin » que dans un contexte cisgenre et hétérosexuel). Sur cette question, voir notamment Outrans, *Guide de réduction des risques à destination des trans Ft* et de leurs amants*, 2010.

à jour de sa carte vitale ou devoir payer sa contraception. Mais c'est surtout devoir y penser tous les jours (en faisant sonner leur téléphone portable), s'assurer d'avoir une plaquette d'avance pour le mois suivant, avoir une ordonnance valable etc., qui leur pèse encore plus. Il en va de même pour les filles non expérimentées qui n'envisagent, dans les premiers temps de leur vie sexuelle, que la prise de la pilule, celle-ci faisant partie du scénario d'entrée dans la sexualité adulte, fonctionnant comme une sorte de passage obligé vers l'appartenance au groupe des femmes.

Comme les autres jeunes de leur génération, les garçons et les filles rencontrés savent aussi plutôt bien où se procurer des préservatifs (distributeurs, pharmacie, supermarché). Leurs récits sur les usages non réguliers des méthodes de protection/contraception montrent une hiérarchisation des priorités : la préoccupation d'une partie des jeunes ne se situe pas autour des dangers sanitaires inhérents aux rapports sexuels (même s'ils ne l'excluent pas), mais dans leur capacité à modifier le cours et la nature d'une relation sexuelle et/ou affective. Comme dans d'autres enquêtes, les jeunes expérimentés opèrent ici un dosage entre risques relationnels pouvant aboutir à la rupture de la relation et risques sanitaires aboutissant à une non protection des rapports, faisant primer l'un ou l'autre selon les cas (Giami, Schiltz, 2004 ; Bajos, Ferrand, 2002 ; Amsellem-Mainguy, 2007).

Quand la prévention repose essentiellement sur les filles

Aujourd'hui, la plupart des méthodes modernes de contraception relèvent de la responsabilité des femmes (c'est à elles d'y penser, à elles de se la procurer, à elles d'avoir un suivi médical, etc.). La médicalisation de la contraception et de la procréation qui ont permis aux femmes de disposer de leur corps, participent aussi à construire socialement la prévention comme une « affaire de femmes », exclusivement à la charge de ces dernières. Comme les autres jeunes du même âge, ceux que nous avons rencontré en prison partagent ces idées et ne les contestent pas, elles contribuent d'ailleurs à rappeler l'ordre de genre. Garçons et filles les justifient en disant que « s'il arrive quelque chose [une grossesse], c'est les femmes [seules] qui sont concernées ». Dans le cadre des relations hétérosexuelles qu'ils décrivent et, conformément aux scripts du genre et de l'hétérosexualité tels qu'on les connaît dans le reste de la population, les filles semblent être mises au cœur de la prévention lors des premiers rapports hétérosexuels. Le partage des tâches est inégalitaire puisque c'est sur elles que reposent la gestion et l'obtention de la contraception (et les conséquences éventuelles d'un rapport non ou mal protégé), mais aussi dans une certaine mesure la demande de protection (usage du préservatif par leur partenaire masculin), même si ce sont les garçons qui sont censés avoir les préservatifs. Les jeunes ne sont pas les seuls à partager ce point de vue : éducateurs et enseignants sous-entendent au détour des discussions que ce sont les garçons qui « mettent enceinte » ou qui « font un enfant » aux filles. Ils disent aussi aux filles qu'elles « devraient s'informer un peu mieux, car c'est sur elles que ça retombe ». Cela s'inscrit dans un contexte plus général dans lequel la prise en charge de la santé revient davantage aux femmes qu'aux hommes, du fait de normes de genre associant le soin au féminin et le risque au masculin (Courtenay, 2000). Il n'est donc pas étonnant qu'en règle générale les femmes soient davantage socialisées à la prise en charge de la santé sexuelle que les hommes. Toutefois si l'on retrouve une tendance identique dans cette enquête, les filles

sexuellement actives déclarent un recours plutôt faible à une contraception médicale régulière par rapport aux autres filles du même âge, on y reviendra, elles adhèrent malgré tout à l'idée que la gestion de leur contraception leur revient en tant que femmes. Replacer la question de la contraception dans le contexte relationnel est essentiel pour comprendre la division implicite du travail amoureux et relationnel, qui fait des femmes les surveillantes privilégiées de la morale sexuelle. Chargées de contrôler le désir des hommes et les conséquences de l'activité sexuelle, elles ont toujours la responsabilité d'intéresser les hommes au couple (hétérosexuel) et à la procréation, le moment venu.

Les femmes, responsables de la contraception : continuité entre le dehors et le dedans

Dans le cadre de cette enquête, on observe en prison une continuité du discours ambiant quant à la responsabilité des filles à l'égard de la sexualité et de ses risques (IST/grossesse non prévue). Élodie, 16 ans, qui a un père plombier et une mère secrétaire (ses parents sont divorcés), préparait un CAP avant d'entrer en prison. Elle raconte qu'à l'école comme en prison on n'arrête pas de « répéter, répéter tout le temps » les informations liées à la contraception. Tout en reconnaissant que c'est peut-être « utile pour certaines filles », elle trouve cette insistance « pénible ». Si Elodie a l'impression d'une certaine forme de « rabâchage » sur l'information et la prévention en prison, c'est d'une part parce qu'elle était toujours scolarisée au moment de sa détention (en CAP) et a donc pu bénéficier d'« au moins deux » séances d'éducation à la sexualité au cours de ses années de collège-lycée, mais aussi parce qu'elle a déjà été inscrite à deux ateliers sur la sexualité en prison depuis ses trois premiers mois d'incarcération. Ce n'est pas le cas de toutes les filles bien au contraire, parmi celles rencontrées dans la même prison qu'Élodie certaines, incarcérées depuis 6 à 8 mois, n'ont pas encore participé à ces ateliers, d'autres y ont assisté une fois et décrivent ces séances comme « une nouveauté ». Du côté des garçons, ils disent ne pas vraiment se rappeler d'ateliers d'informations sur la contraception en prison ou à l'école par exemple, « en même temps on n'est pas des meufs, c'est normal » expliquera l'un d'entre eux. Ces représentations sont partagées par une partie des surveillants et des éducateurs qui, dans leurs propos, rappellent les normes de genre en matière de prévention.

[Extrait de journal de terrain, novembre 2016]

Entre deux entretiens, et en attendant les mouvements [circulation des détenus], je discute avec une surveillante et une éducatrice autour d'un café. Un surveillant nous rejoint, il vient de prendre son service et est intrigué par l'enquête que nous faisons sur la sexualité. Tous trois s'accordent pour dire qu'aujourd'hui « les jeunes ne sont plus comme hier », pour eux « la sexualité, avoir un rapport, ça n'a plus trop de sens ». Quand je leur dis que la réalité est plus nuancée, ils me répondent qu'eux c'est bien ce qu'ils constatent tous les jours. Ils embrayent alors sur la sexualité des filles et disent qu'ils ne comprennent pas qu'elles « tombent enceintes sans le savoir [l'rites]. Qu'elles acceptent d'avoir des rapports sans capotes ! [...] surtout avec des garçons comme ça » ajouteront-ils, comme pour souligner qu'il y aurait des partenaires dont il faudrait davantage se protéger. La discussion tournera surtout autour des filles, « qui ne font pas attention » ou « qui font n'importe quoi » et ils leur reprocheront leurs comportements sexuels, leurs choix vestimentaires. Les garçons, eux, ne seront pas inquiétés directement, je comprends à travers cette discussion que c'est donc bien aux filles de prendre en main la contraception et la protection.

Les filles connaissent la norme contraceptive encadrant l'entrée dans la sexualité même si en pratique, les choses sont plus complexes. Aussi désireuses de garder la face en entretien, les filles

les plus âgées et les plus expérimentées disent qu'elles « savent ce qu'elles font » même si « parfois c'est compliqué », tandis que les entretiens menés avec les plus jeunes – comme Tessa – confortent ceux des professionnels, tant la prévention n'apparaît pas comme la principale préoccupation des jeunes lors de leurs rapports sexuels.

- Je vois juste les pubs pour le sida.
 - *Et ça, ça te fait penser à quelque chose ou pas ?*
 - Non.
 - *Ça te donne pas plus envie d'utiliser un préservatif avec un mec plus tard ou... ?*
 - Non. En fait, je m'en fous qu'il y a ou pas. Voilà. Après... Enfin, je sais pas, est-ce que quand par exemple vous allez coucher avec un garçon, vous allez dire « T'as un préservatif ? » Enfin c'est n'importe quoi ! C'est sous le coup de la soirée tout ça.
 - *Beh, ça dépend, non. Si le mec, tu le connais pas...*
 - Ouais, mais maintenant nous, les jeunes, enfin je veux dire ça part comme ça [claquement de doigt].
 - *Ouais, mais si le gars tu le connais pas, tu peux lui dire « Beh, va te faire foutre. »*
 - Oui, mais moi, je couche pas avec les gens que je connais pas.
 - *Ouais, mais si tu le connais pas ou si tu sais qu'il a eu trop de meufs avant...*
 - Mais le sida ça part non ?
 - Non.
 - Beh moi, je l'ai pas.
- (Entretien avec Tessa, 14 ans, incarcérée depuis 1 mois.)

Filles et garçons face aux grossesses non prévues

Les rites de passage à l'âge adulte n'ayant plus vraiment de sens, on constate cependant que la question de l'entrée en parentalité avec les interrogations autour d'un enfant montrent qu'il s'agit toujours d'une étape considérée comme clé par la plupart des garçons rencontrés, à l'inverse des autres pans de la vie, comme un point de non retour marqué par un « avant » et un « après », indépendamment de la mise en couple. Si devenir/être parent ne suffit pas forcément à devenir adulte, cela y contribue bien plus que les autres moments clés. Les filles et les garçons, pendant la jeunesse, sont engagés dans des relations amoureuses dont la procréation est en général bannie, par opposition à la sexualité conjugale à l'âge adulte dont le but devient reproductif (Tabet, 1985), ce qui conditionne l'ensemble des discours vers une contraception impérative aux âges les plus jeunes et qui l'inscrit dans le scénario d'entrée dans l'hétérosexualité.

La parentalité attire autant qu'elle fait peur : la quasi totalité des jeunes rencontrés se projettent dans un rôle de parents et l'évocation d'un échec contraceptif fait émerger cette éventualité dans les entretiens. Pour certains garçons cela pourrait être maintenant quand pour d'autres, c'est pour le moment unimaginable : à l'âge, à la situation de leur couple, à l'absence de domicile personnel et à la situation au regard de l'emploi s'ajoute le fait d'être en prison, ce qui finit de construire l'impossibilité temporaire d'entrer dans la parentalité. Pourtant, quelques-uns des garçons rencontrés sont pères, ce qui est à la fois rapporté par d'autres garçons et par des professionnels, bien souvent pour souligner le jeune âge des garçons concernés et la situation dans laquelle ils se trouvent (en prison) considérée comme incompatible avec la parentalité.

Les entretiens menés auprès de ces garçons montrent deux manières de gérer leur paternité. Si pour les uns cela leur confère un statut d'homme respectable au sein de la détention (ils sont encore en

couple avec la mère de leur enfant... il s'agit le plus souvent de garçons issus des pays d'Europe centrale, catégorisés comme « Roms » ou « Gitans » par les autres jeunes et par les professionnels), c'est surtout dans leur entourage que cela légitime leur couple, accélère l'installation du couple, voire impulse le mariage. Comme le résume une fille : « un enfant, ça boucle une fille à la maison ». Pour les autres, la paternité est un événement subi, en partie instrumentalisé par les filles. Dans le cas des premiers, on évoque les « traditions » pour expliquer et justifier l'entrée dans la parentalité des garçons (mais aussi des filles) : « c'est comme ça chez nous » disent les concernés, « c'est comme ça chez eux » disent les autres jeunes et les professionnels. Pour les autres, on retrouve l'idée de filles manipulatrices qui auraient caché leur grossesse et mis les garçons face à la situation.

C'est le cas de Théo, 16 ans ; sa mère travaille dans une association pour jeunes (il ne sait pas trop ce qu'elle fait, peut être « psy ») et son père ne fait rien, ils sont séparés depuis longtemps. Théo a arrêté l'école en 5^e, depuis il fait des petits trucs pour gagner des sous dans la cité. Il est assez proche de sa mère qui lui parle beaucoup et lui permet d'inviter des amis chez eux. Théo s'interdit par contre d'inviter ses copines au domicile familial lorsque sa mère est là. À 13 ans, il sort avec une fille de 18 ans depuis quelques mois, c'est avec elle qu'il aura son premier rapport il fait « les choses bien » : il utilise un préservatif qu'il a acheté à la pharmacie. Quelques mois après, ils font un test, « tout va bien », elle lui dit qu'elle prend la pilule. Avec les semaines, la relation tourne à « l'embrouille » et, lorsqu'elle lui dit par téléphone qu'elle est enceinte, il « a la haine ».

– *Et du coup, comment elle est tombée enceinte si elle prenait la pilule ?*

– Beh, je pense que devant moi elle la prenait, et après, elle la prenait pas.

– *Et du coup, comment ça s'est passé quand elle t'a annoncé la grossesse ? Elle t'a dit quoi ?*

– Elle m'a dit : « Je suis enceinte. » Après, je lui ai dit « Ouais, il faut que t'avortes » et tout. Elle, elle voulait pas. Après, le lendemain elle me rappelle, elle me dit : « C'est pas toi le père en fait, je t'ai trompé » et tout. Je lui dis : « Ouais, ok, à plus. » Et après, elle m'a appelé, elle me dit : « C'est toi le père. »

– *Et là, elle avait plus le temps d'avorter ?*

– Non.

– *Et là, du coup, t'as dit quoi ?*

– J'ai pas parlé, j'ai raccroché, j'avais les nerfs.

(Entretien avec Théo, 16 ans, incarcéré depuis 1 mois, QM.)

L'impression qu'a Théo de s'être fait manipuler est confortée par les adultes de son entourage : sa mère en veut à la copine de ne pas avoir avorté et son avocat demande un test de paternité pour établir la vérité entre les différentes versions. Ce test se révélera positif, Théo est le père biologique de cet enfant ; se considérant comme « trop jeune », cette information lui « tombe dessus », il ne sait toujours pas très bien quel rôle jouer avec cet enfant qu'il nomme « l'enfant » tout au long de l'entretien, et qui vient jouer certains week-end chez sa mère.

– J'ai fait un test de paternité et c'était moi.

– *C'est toi qui as voulu faire le test ?*

– Non, c'est le juge.

– *Parce qu'ils la croyaient pas ou... ?*

– C'est mon avocat qui avait demandé au juge.

– *Parce que pareil, il avait un doute et tout ça ?*

– Ouais.

– *T'avais l'impression qu'elle voulait t'avoir ?*

- Moi, je voulais que ça soit pas moi en fait.
 - *Parce que ?*
 - Je sais pas, je suis jeune pour avoir un enfant.
- (Entretien avec Théo, 16 ans, incarcéré depuis 1 mois, QM.)

Du côté des professionnels, la question de l'entrée en parentalité des garçons fait peu l'objet de prévention (d'après ce que l'on a pu savoir du contenu des sessions d'information sur la sexualité à partir des récits des jeunes et de quelques professionnels), elle est construite comme un devoir de responsabilité. C'est d'ailleurs ce qui est reproché à Théo : de ne pas vouloir s'occuper de son enfant, de ne pas assumer les conséquences de ses actes – avant tout financièrement. Plus largement, on observe que le maternel joue un rôle de valeur de référence absolue et, lorsque les éducateurs, les soignants ou encore les surveillants et les enseignants pensent le sort des femmes et des filles, c'est d'abord en tant que futures mères : on peut le voir dans l'insistance avec laquelle ils parlent d'éviter à tout prix une grossesse, ou lorsque c'est déjà le cas, à reprocher aux jeunes de ne pas se conformer au rôle attendu (en particulier pour les filles) [Cardi, 2006]. Ceci est vrai pour presque toutes les filles et les garçons, on note malgré tout un régime d'exception pour les filles qui ont des rapports sexuels tarifés (« qui font les putes » pour reprendre les termes d'un éducateur), même si certains pensent que « ça les remettrait dans le droit chemin » tout en ajoutant que « leur enfant aura beaucoup de chance pour finir aussi en prison ». Du côté des garçons, ce sont les « pointeurs », ceux qui ont « violé », qui se voient disqualifiés du rôle potentiel de parent et de conjoint.

D'autres garçons n'ont jamais été directement concernés mais cette éventualité leur fait peur. Marlon, par exemple, a des propos violents et condescendants à l'égard de sa copine et est complètement détaché par rapport à la potentialité de devenir père : « Je vais pas avoir un gosse maintenant, je suis trop jeune ! » insistera-t-il au cours de l'entretien.

- *Et du coup, t'as déjà une fille que t'as serré ou la fille avec qui t'es resté sept mois qui est tombée enceinte ?*
- Non. Mais là j'aurais pété les plombs !
- *Pourquoi ?*
- Je sais pas, avortement direct. C'est moi qui l'aurais tiré par les cheveux : « Vas-y, va avorter. » Là, direct. Non, jamais.
- *Et pourquoi t'aurais voulu qu'elle avorte s'il y avait une meuf enceinte ?*
- Parce que c'est trop ça, je suis encore trop jeune. Et même, c'est pas une meuf que genre je suis bien avec ou quoi. Imagine, je baise une pute, elle tombe enceinte. « Casse-toi, vas-y, avorte direct ! » Non, c'est pas possible.
- *Ça c'est des trucs, genre t'en as déjà parlé avec des meufs, genre si elles prennent une contraception et tout ça ?*
- Non.
- *Toi, tu mets ta capote, du coup... ?*
- Ouais, je la ken [nique] et elle peut prendre ce qu'elle veut après, je m'en bats les couilles. Eh ouais.
- *Et du coup, toi t'utilises plutôt le préservatif plutôt pour le sida ou les maladies que pour la grossesse ou pour les deux ?*
- Beh pour les deux. Beh même ouais, c'est pour les deux. Même une meuf elle me dit « Ouais, je suis propre, j'ai rien », déjà je veux pas qu'elle tombe enceinte, je mets la capote. Après c'est comme ça, je suis pas con. [...]
- *Mais tu l'aides pas la fille ?*
- Mais après, je l'aide pas, après elle se démerde. Mais après ça sera une leçon pour elle. D'où tu tombes enceinte à ton âge ? Tu te démerdes maintenant, démerde toi.

– *Et par contre, si c'est toi qui as mis la meuf enceinte ?*

– Ah beh, là, après, c'est pas pareil, parce que je veux être sûr qu'elle avorte. Je veux être sûr qu'elle avorte, ça veut dire je vais aller avec elle jusqu'au bout qu'elle avorte.

(Entretien avec Marlon, 17 ans, incarcéré depuis 2 semaines, EPM.)

Dans l'entretien, il raconte que si suite à aux rapports survient un « problème » (comprendre une grossesse) il est forcément du ressort de sa copine. Autrement, dit on saisit dans les propos de ces jeunes que la reproduction reste une compétence masculine (« je lui fais un gosse ») mais une responsabilité féminine (« elle se démerde »). Au delà même de la parentalité, l'évocation dans les entretiens de grossesses non prévues laisse libre court à des propos virulents de la part de garçons, contestant le « pouvoir des filles » sur les hommes au sens où « elles peuvent tout choisir toutes seules », « si elles veulent, elles peuvent nous obliger, nous manipuler ». Quelques garçons ont été confrontés à une grossesse non prévue/non désirée de leur copine. S'ils leur en veulent bien souvent, cette expérience, qui s'est soldée par un avortement dans plusieurs cas, contribue à valoriser leur masculinité, venant confirmer leur pouvoir procréatif.

« Ici il n'y en a pas besoin » : entrer en prison, arrêter la pilule

Des enquêtes précédentes (Bajos et Ferrand, 2002 ; Amsellem-Mainguy, 2007) ont montré que les périodes de rupture amoureuse sont propices à l'exposition de grossesses non prévues ou à des IST. Arrêtant la contraception en l'absence de relation durable ou fixe, avec le recours au préservatif, les filles se trouvent dans des situations plus vulnérables lors des rapports sexuels. Elles doivent s'adapter/se contraindre à la volonté de leur partenaire qui, au mieux, « accepte d'en mettre un » sinon, dit qu'il fera « attention » « se retirera ». L'enquête menée en milieu carcéral montre que l'incarcération est un facteur d'exposition à une plus grande vulnérabilité contraceptive. En effet, avec l'arrivée en détention, les quelques filles qui avaient une contraception hormonale l'arrêtent, parce qu'elles n'ont pas leur pilule sur elle ou encore parce que les professionnels de santé leur disent que « cela ne sert à rien ici » en raison de la non-mixité des établissements pénitentiaires. Passant outre les conséquences hormonales d'un arrêt de pilule ou encore le dérèglement que cela engendre sur les menstruations, ces petites phrases confortent aussi les filles dans le fait qu'en l'absence de rapports sexuels réguliers, la contraception est inutile. Pourtant, et comme nous l'avons déjà dit, l'imprévisibilité des rapports fait partie des caractéristiques de la sexualité adolescente. À cela s'ajoutent les prises de risques – notamment sexuels – liés à la sortie de prison : sortir avec des amis, faire la fête, boire de l'alcool, fumer (y compris des joints) font partie des choses que les jeunes envisagent après avoir retrouvé leurs familles et leurs amis.

Seule Élodie, dont nous avons déjà parlé plus haut, a été très suivie au niveau médical et a eu plusieurs consultations gynécologiques. Aujourd'hui relativement banalisée au moins parmi les catégories sociales moyennes et supérieures et faisant l'objet d'une transmission intergénérationnelle, la consultation de gynécologie médicale figure en France dans l'agenda des femmes⁶³, ce qui est d'autant

⁶³ L'identification des femmes qui ne consultent pas en gynécologie médicale ainsi que des raisons pour lesquelles elles échappent au suivi reste à faire. Les inégalités d'accès aux services médicaux peuvent conduire des femmes à consulter leur

plus perceptible que celles qui n'y ont pas recours cherchent à s'en justifier. C'est d'ailleurs le cas d'Élodie, dont la mère lui a suggéré plusieurs fois de consulter un gynécologue lors de son entrée dans l'adolescence, ce qu'Élodie n'a jamais fait avant la prison. Elle a le sentiment que les discussions avec sa mère lui suffisent en termes d'information. Ses propos mettent aussi en lumière que malgré sa banalisation, cette consultation n'en reste pas moins redoutée.

- *Parce qu'à l'extérieur, t'avais pas de suivi régulier gynéco ?*
- Non, j'avais jamais été chez le gynéco.
- *Parce que toi, tu voulais pas ?*
- Oui, et puis j'avais un peu peur quand même.
- *T'avais peur de quoi ?*
- Je sais pas, j'aime pas. Je sais pas, tu vois quelqu'un comme ça, t'es à poil devant quelqu'un que tu connais pas tout ça. Je suis pas trop pudique, mais il y a des limites quand même.
- *T'imaginais que t'es forcément à poil chez un gynéco ?*
- Beh oui.
- *Ici, tu te mets à poil chez le gynéco ?*
- Non. C'est plus que des échographies pour voir s'il y a tout...
- *Si ton corps il a repris...*
- Oui.

Élodie est aussi la seule fille qui explique avoir demandé une contraception en prison au médecin de l'unité sanitaire. Elle s'y rend souvent en raison de problèmes de santé – notamment gynécologiques – ce qui lui confère une certaine légitimité à utiliser ce service qu'offre la prison. Ainsi, elle dit qu'elle a commencé les démarches pour avoir un implant.

- *Et du coup, qui c'est qui t'a proposé l'implant ici ?*
 - C'est moi qui a demandé au gynéco, et comme je vois une infirmière psychologue au SMPR, j'en ai parlé avec elle et tout ça, elle m'a dit « Oui, ça serait une bonne idée », machin.
 - *Et l'implant, t'en avais entendu parler à l'extérieur ?*
 - Oui, j'en avais déjà entendu parler. J'en avais parlé à ma mère quand je l'appelle et tout ça. Je dis : « Ouais maman, j'ai vu... », enfin ça fait un bout de temps tout ça, mais « Est-ce que tu serais d'accord pour que je mette un implant ? » Je lui demande quand même parce que au cas où elle veut pas. Donc là, il y a pas de soucis et tout ça, donc j'attends.
 - *Mais si elle veut pas, tu le mettrais quand même ?*
 - Non, je pense on verrait pour autre chose. Parce qu'ils m'avaient proposé la pilule et tout ça, mais j'ai dit non.
- (Entretien avec Élodie, 16 ans, incarcérée depuis 3 mois)

Excepté Nadia, qui a « perdu son bébé (...) fait une fausse couche » peu de temps après son entrée en prison et une autre fille enceinte de plusieurs mois, qui bénéficie d'un suivi de grossesse (rencontrée lors d'une séquence de restitution), les autres filles rencontrées n'ont jamais eu de consultation gynécologique en prison (ni à l'extérieur). Elles font part aléatoirement d'une échographie lors de leur visite médicale d'« arrivantes » sans qu'elles comprennent bien pourquoi et ce qu'y cherchaient les médecins. La plupart du temps, juste une question lors de la première consultation suffit.

médecin généraliste. Toutefois des femmes peuvent aussi faire le choix de ne pas consulter, soit pour mettre à distance la médicalisation, soit parce qu'elles considèrent ne pas être concernées par la prévention gynécologique (Guyard, 2008).

- *Et ils t'ont demandé si t'étais enceinte ?*
 - Ouais. Mais ils ont pas de test.
 - *Mais ils ont pas contrôlé ?*
 - Beh non. Ça faisait cinq mois que j'étais là, normalement ça se voit.
 - *Non, ça faisait pas cinq mois quand t'as vu la médecin.*
 - Ouais je sais, mais au bout de cinq mois ça se voit.
 - *Oui, mais quand t'es arrivée à la prison X [avant son transfert] ?*
 - Non, ils te demandent juste, ils font pas de test.
 - *C'est ça. Mais quand t'es arrivée à X, t'es arrivée en juin du coup ?*
 - Ouais.
 - *Donc ça faisait que un mois que t'avais couché, donc tu savais pas si...*
 - Beh je m'en fous en fait.
 - *Ouais, c'est ça, mais tu savais pas si t'étais enceinte.*
 - Beh je vomissais pas, normalement il y a des trucs. Normalement il y a vomissements, nausées nanani.
- (Entretien avec Tessa, 14 ans, incarcérée depuis 1 mois.)

Parmi les filles rencontrées en entretien ou lors des séquences de restitution, plusieurs d'entre elles, qui ne sont pas des primo-incarcérées, expliquent qu'entre les périodes de détention, elles n'ont pas le temps de mettre en place une contraception, ce n'est ni leur priorité ni dans leur possibilité : à la sortie elles ne se voient pas prendre rendez-vous avec un médecin pour avoir une ordonnance et faire des analyses médicales, etc. Pour trois d'entre elles, la prison a d'ailleurs mis un terme à toute contraception régulière « la pilule du lendemain ça suffit ! ça marche bien » dira d'ailleurs l'une d'elles. Les autres disent qu'elles « ne pensent pas à ça », c'est un « problème » remis à plus tard, « quand t'as rien, le mec peut se sortir » conclura une fille, à propos du retrait comme méthode contraceptive, au cours d'une séquence de restitution. Aussi, même si toutes les filles ne voient pas l'opportunité de prendre une contraception durant la période de leur incarcération, on peut s'interroger sur le manque d'anticipation et d'accompagnement de la sortie par les professionnels de santé, notamment en matière contraceptive. Aucune des filles ne fait part en effet de prescription en faveur d'une contraception pour la sortie. Y compris les filles en couple « officiel » depuis un certain temps ou encore celles qui sont mariées (religieusement ou traditionnellement).

Lorsque la prévention qui pèse sur les filles participe à la stigmatisation de certaines

En prison, les ateliers d'information sur la sexualité ou de prévention sont organisés par les éducateurs PJJ parfois en lien avec les enseignants, ou bien organisés par l'unité sanitaire de son côté, sans concertation avec les autres équipes présentes en détention. Il arrive qu'au cours du même mois, voire de la même semaine, comme dans une des prisons enquêtées, deux actions sur la sexualité en direction des mineurs soient montées par deux équipes, puis qu'il ne se passe plus rien pendant plusieurs mois ensuite. La participation à ces séances semble basée sur le volontariat, mais certains jeunes (notamment les filles soupçonnées d'avoir une sexualité active, celles dont les éducateurs savent qu'elles ont déjà vécu une grossesse, les jeunes pères, les garçons incarcérés pour des violences sexuelles ou sexistes...) y sont inscrits d'office par les éducateurs. Ces derniers estiment que « ça leur fera du bien », « ça ne peut pas leur faire de mal » ou plus directement « vu leur parcours... ce qu'ils ont fait, je les inscrit parce qu'ils/elles en ont besoin ». Le niveau de

« besoin » est alors mesuré, d'un point de vue moral, subjectivement par l'éducateur. Les entretiens menés avec les jeunes laissent penser que les filles sont davantage visées par ces ateliers (il y en aurait plus souvent en détention pour femmes, ou du moins, elles codent davantage d'ateliers thématiques comme tournant autour de la sexualité), tout comme par l'information sur la sexualité et ses risques plus généralement. Même si les éducateurs portent une attention particulière à rappeler que les jeunes dont ils ont la charge sont aussi des jeunes « comme les autres », avec – avant tout – des préoccupations d'adolescents, dans leurs propos, la jeunesse est considérée comme un groupe à risque à part entière. Cela s'explique en partie par les représentations qu'ils ont de l'adolescence (et des adolescents), selon lesquelles la prise de risque serait consubstantielle à cette période de la vie. Pourtant, au détour de phrases, on perçoit bien que les jeunes en prison sont des jeunes « spécifiques ». D'ailleurs, lorsqu'ils évoquent le rôle des filles dans la prévention, notamment en termes de devoir « prendre soin » d'elles-mêmes et de leur couple, ou encore de savoir « canaliser » les envies et les besoins sexuels qu'auraient davantage les garçons, cela ne s'applique pas à toutes les filles. En effet, les filles connues pour avoir des pratiques sexuelles rémunérées ou mener des activités d'escorting sont mises à l'écart du reste du groupe de filles dans les propos des éducateurs. Ainsi, on retrouve l'idée que ces filles, parce qu'elles ont des pratiques sexuelles tarifées, ne sauraient être capables de gérer la contraception et la protection du couple. Autrement dit, elles sont mises au banc du groupe de filles car, du point de vue des professionnels, elles ne pourraient constituer des ressources en matière de prévention, en raison de leurs pratiques sexuelles.

[Extrait de journal de terrain, novembre 2016]

Les filles crient à travers leurs cellules. Je suis avec deux surveillantes. On écoute. Elles rigolent. Les filles viennent de dire qu'elles veulent participer à l'enquête en le hurlant par les fenêtres. Les surveillantes leur disent que c'est noté, et qu'elles ne sont pas étonnées car il y aura des choses à raconter. Elles me disent en chuchotant : « C'est triste, mais celle-ci, là, elle est dans un réseau de prostitution. Le juge la place en prison pour la protéger. Au moins ici, il ne se passe rien, elle est en sécurité. » Un peu plus tard, lorsqu'on parle de l'enquête, je précise qu'on envisage des séquences de restitution avec les jeunes, y compris avec les filles. Les surveillantes rigolent et disent : « Je ne sais pas ce que tu vas en tirer de celle-là » ou encore « elle va mettre à terre ton groupe de jeunes, elle n'écoute pas. » « On ne peut pas compter sur X [prénom]. Et puis tu vois, sur la sexualité, elle va faire la reine, celle qui connaît tout, alors qu'elle fait le trottoir. C'est triste ça. »

Usages et représentations des jeunes sur les préservatifs

Tous les jeunes rencontrés connaissent le préservatif, ils en ont presque tous déjà vu (même ceux qui ne se déclarent pas intéressés par le sexe) et la plupart de ceux qui ont déjà eu des rapports sexuels en a déjà utilisé pour se protéger des IST, surtout du sida, et/ou pour ne pas avoir d'enfant. La question de la protection/contraception est relativement peu évoquée entre les partenaires avant les rapports sexuels, il revient alors « naturellement » aux filles de gérer la contraception. L'assignation des filles à leur rôle biologique reproductif est récurrent, nous l'avons dit. En cas d'absence et/ou de refus de préservatif, les garçons déclarent « faire attention » (en pratiquant le retrait), même s'ils estiment que c'est aux filles de gérer les « à-côtés » (les conséquences) d'un rapport sexuel et s'il faut « prendre la pilule du lendemain ». Du côté des IST, le « sérotriage intuitif » fait le reste, c'est donc en fonction du risque estimé que les jeunes utiliseront ou non un préservatif. Cette enquête confirme une fois de plus

que le lien de corrélation entre information et usages n'est pourtant pas si ténu puisque bien d'autres éléments entrent en ligne de compte. Ainsi, Rommel Mendes-Leite explique que « les personnes connaissent en majorité la nécessité de la gestion des risques et mettent en œuvre certaines pratiques préventives. Cependant, elles procèdent parfois à une réappropriation des "consignes de prévention", en les rendant plus proches de leur cadre cognitif socioculturel, ce qui leur donne l'impression de ne pas prendre de risques. Une telle stratégie a pour la personne une certaine logique. Ainsi, une personne peut faire la différence entre fidélité physique et fidélité émotionnelle ; curieusement, cette dernière, considérée comme plus précieuse, ne s'accompagne pas nécessairement d'exclusivité sexuelle. Ces stratégies de "protection imaginaire et symbolique" ne signifient pas que les personnes concernées ignorent la prévention ou ne croient pas en son efficacité. Au but principal de se protéger de la contamination, elles ajoutent naturellement celui d'amoindrir les contraintes représentées par les restrictions qu'impose la prévention. » (Mendes-Leite, 1996.) La préservation de la santé est bien plus secondaire dans les propos des garçons rencontrés que la nécessité d'affirmer sa masculinité et l'opportunité d'avoir des rapports sexuels. L'analyse de Christelle Hamel (2002, p. 97) apporte un éclairage intéressant sur le refus de préservatif de la part de certains jeunes hommes : « Le préservatif risque de faire obstacle à la performance, certains [garçons] préfèrent l'éviter. Outre qu'il diminue le plaisir, il est aussi perçu comme une contrainte qui réduit la "liberté", et donc la "masculinité", puisqu'un garçon se doit d'être libre et indépendant. Autant de facteurs qui font du port du préservatif une préoccupation lointaine, en contradiction avec l'affirmation de la "masculinité", dans un contexte où la sexualité n'est pas si abondante qu'on veut bien le dire. » Aussi, les entretiens menés dans la perspective de prendre en compte la sexualité et sa dimension relationnelle mettent en évidence que les comportements d'une même personne varient selon les relations dans lesquelles elle est impliquée. Mais aussi, que loin de rester stables au cours d'une même relation, les comportements face aux risques (IST/VIH/grossesse) évoluent et se modifient avec le temps.

Un recours variable aux préservatifs

L'usage ou non des préservatifs par les jeunes rencontrés est fortement lié aux représentations qu'ils ont de leur partenaire et à la manière dont ils investissent leur relation. Théoriquement, les garçons ont tendance à dire qu'ils se protègent lorsqu'ils couchent une fois, ou lorsqu'ils ne connaissent pas la fille, ou encore lorsque c'est une fille considérée comme « facile », « une pute » du quartier ; avec les travailleuses du sexe, ils n'ont pas le choix « avec elles le préservatif est obligatoire ». Les rapports sexuels avec des partenaires occasionnelles seraient à risque. Toutes ces filles, qui coucheraient « vite » seraient plus « à risque » que les copines « plus longues ». Pourtant, dans la réalité, force est de constater que très peu des jeunes rencontrés ont déclaré utiliser ou avoir utilisé des préservatifs à chaque rapport qu'ils codent pourtant eux-mêmes comme « plus risqués ». Sharman Levinson (2003) montrait que le choix du partenaire peut être effectué en fonction du type de relation envisagé, il semblerait qu'à cela s'ajoute la protection mise en place en fonction du type de relation engagé et des caractéristiques attribuées à la partenaire concernée (Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2015).

Les débuts de la biographie sexuelle des jeunes rencontrés sont caractérisés par une forte imprévisibilité des rapports et de leur déroulement, ce qui expose les jeunes au risque « d'imprévoyance contraceptive » (Durand, 2002) et d'imprévoyance de protection ; d'autant plus qu'un rapport sexuel inattendu laisse peu de place à la discussion (ou négociation) de la prévention. En effet, la majorité d'entre eux continuent d'habiter officiellement chez leurs parents, mais en réalité, ils habitent bien souvent à la fois chez leurs parents et chez d'autres membres de leur famille, mais aussi partiellement chez les parents de leur petite amie, chez des amis, ou encore dehors... Dans ce contexte, les méthodes liées à l'acte (c'est-à-dire au rapport sexuel) – préservatif – peuvent permettre de remédier à l'absence d'anticipation.

En interrogeant les jeunes sur les raisons qui les amènent à ne pas utiliser de préservatif, on peut noter le manque d'anticipation, les lieux du rapport sexuels (les lieux non confinés comme la voiture, des escaliers, ou encore une cave induisent des rapports sexuels plus rapides) ; la réalité des opportunités de rapports sexuels fait que les occasions ne peuvent être reportées sous prétexte d'absence de préservatif. À cela s'ajoute la non-sobriété des partenaires (le recours aux produits psychoactifs favorise les rapports sexuels non protégés), ce que résume bien Enzo.

– Et tu mets toujours des préservatifs quand tu couches avec ? Tu t'es jamais retrouvé dans une situation où t'en avais pas ?

– Si, ça m'est déjà arrivé, j'ai déjà niqué sans capote. Après tu fais attention. Après y'a pas d'attention, t'as compris, t'es excité, la meuf est excitée, t'es chaud, t'as compris. Déjà lucide, je nique pas sans capote. Après quand t'es saoul, la meuf est saoule, des fois tu la niques, tu sais même pas ce que tu fais. Quand t'es saoul, avec l'alcool, et tout.

(Entretien avec Enzo, 17 ans, incarcéré depuis 1 mois, QM.)

Sont également cités l'absence de préservatifs au moment du rapport sexuel, le manque d'envie d'en utiliser en raison du moindre plaisir, ou encore – même s'il semblerait que ce soit plus rare – le refus d'un des partenaires... Si un grand nombre de garçons ont en effet évoqué l'altération du plaisir lorsqu'ils utilisent des préservatifs, les plus expérimentés et les connaisseurs de différents modèles et marques de préservatifs estiment, qu'il s'agit là de propos de « bébés » de « petits » qui n'y connaissent rien, ajoutant qu'« il y a aujourd'hui des préservatifs supers fins » (on comprendra lorsqu'ils citent les marques qu'ils parlent en réalité des préservatifs pré lubrifiés).

La manière dont les jeunes évoquent l'utilisation des préservatifs montre qu'il s'agit d'une méthode soumise au bon vouloir des garçons, en fonction des occasions, des partenaires et des pratiques sexuelles. Comme dans d'autres enquêtes, le préservatif continue de faire craindre une baisse de performance aux garçons, notamment parce qu'il remettrait en cause les compétences sexuelles entendues comme performances. La question du « plaisir » des filles n'est quand à elle presque jamais évoquée dans le cas du préservatif. Presque d'une seule voix, les garçons s'accordent à dire qu'une fellation avec préservatif est moins agréable d'où le fait qu'ils évitent autant qu'ils peuvent d'en utiliser à ce moment-là. Les filles n'apprécient pas non plus de faire des fellations avec des préservatifs, c'est ce qu'explique par exemple Joris (17 ans, ses parents sont tous deux sans emploi) entré dans la sexualité à l'âge de 14 ans : il a eu 6 partenaires sexuelles, s'il dit mettre des préservatifs pour les rapports sexuels avec des filles avec lesquelles il n'envisage pas de relation longue, il n'en a pas mis dès le début avec

sa petite copine avec qui il est en couple. Par contre, Joris n'utilise jamais de préservatif pour avoir une fellation et ce, quelle que soit la partenaire (y compris lorsqu'il va voir des travailleuses du sexe).

– *Tu mets la capote quoi ?*

– Ouais. C'est pour les protections, pour moi, pour ma santé.

– *Et toi, ça te gêne pas de baiser avec les capotes ?*

– Non. À part me faire sucer, j'aime pas.

– *Pour te faire sucer, tu mets pas la capote ?*

– Non. J'aime pas Wallah. Enfin je sais pas, même elles...

– *Même les putes ?*

– Si, les putes si, du coup j'en mets. Mais ça dépend laquelle des putes, Wallah, parce qu'il y a des putes c'est des putes, mais... Enfin je sais pas. Tu vois comment ? Il y en a ils disent « Ouais, mets la capote », c'est eux qui le disent. Tu vois comment ? Donc ceux-là qui le disent, ils font attention quand même à eux. Après voilà, je me suis déjà fait sucer, j'ai déjà fait les examens, j'ai rien, donc, pour l'instant, je touche du bois. Mais je fais au maximum attention, ouais, quoi. Mais après, ça m'est déjà arrivé de me faire sucer aux putes sans capote.

(Entretien avec Joris, 17 ans, incarcéré depuis 9 jours, EPM)

La fellation s'inscrit dans les scripts sexuels des jeunes, même si les rapports sociaux laissent voir que les filles savent qu'elles auront à pratiquer des fellations à leur partenaire, à leur mari, pour « faire plaisir », sans pour autant toujours y consentir. La pratique de la fellation fait partie des préliminaires « vite fait » ; les garçons comme les filles ne la considérant pas comme un véritable rapport sexuel (pénétratif et vaginal), ne se protègent pas, et la perçoivent comme une pratique exempte de risques d'IST. Plus largement, les usages autour de la fellation permettent de comprendre dans quelle mesure les filles sont légitimes à demander le préservatif : elles peuvent faire valoir le risque de grossesse et demander un préservatif pour « éviter d'avoir un enfant » alors qu'elles ne se sentent pas en mesure d'évoquer leur volonté de se protéger d'éventuelles IST, qui laisseraient suspecter une remise en question de la fidélité, de la sincérité ou du passé de leur partenaire. Autrement dit, tout se passe comme si, en plus de la contraception, il revenait aux filles de gérer la protection – non pas par la possession du préservatif mais par le souci de sa présence. Cette gestion de la santé sexuelle du couple (par la vigilance quant à l'usage du préservatif) demande aux filles de devoir s'exprimer à l'oral ou par leur corps, sur ce qu'elles acceptent ou non de faire, avec ou sans préservatif. Tous ces moments sont décryptés par les garçons, et participeront à catégoriser les partenaires selon qu'elle est une « fille facile » ou « une fille qui se respecte ». Les « risques sanitaires » (Levinson, 2003), c'est-à-dire les infections sexuellement transmissibles et les grossesses non prévues, doivent donc être envisagés en lien avec les risques « affectifs » liés à la relation à l'autre. Les risques de rejet, de rupture, de trahison mais aussi d'indifférence de la part de la petite copine, de la partenaire, apparaissent en filigrane dans les biographies sexuelles des jeunes interrogés.

L'écart de milieu social entre les partenaires combiné aux écarts d'âges et d'expériences sexuelles ont été évoqués dans les entretiens et ont une influence sur les rapports sexuels et la prévention. Par exemple, en sortant avec un garçon de milieu aisé, les filles semblent disposer de moins de marge de manœuvre pour s'imposer (et donc mettre en discussion ou s'opposer) aux pratiques et conditions du rapport sexuel. Il en va de même pour les garçons qui ne se voient pas négocier l'absence du préservatif avec une « étudiante » qui en demanderait un (au risque de la perdre). L'opportunité

d'avoir un partenaire de milieu social favorisé, contribuant dans une certaine mesure à renforcer leur capital de séduction (Juhem, 1995), a pour contrepartie une moindre capacité à discuter, à remettre en question le déroulement de la relation, et notamment l'absence de préservatif lors du rapport sexuel, au risque que la relation se termine de manière prématurée. La valorisation de pouvoir sortir avec un partenaire considéré jusque-là comme inaccessible, la popularité acquise au sein du groupe de pairs de pouvoir sortir avec untel ou untel ne sont pas à négliger pour comprendre la situation asymétrique dans laquelle peuvent se retrouver les jeunes, à un moment de leur vie. La faiblesse des capitaux scolaires des jeunes incarcérés semble aller vers une plus grande vulnérabilité sexuelle, au sens où garçons et filles ont une moins grande capacité que les jeunes de milieux sociaux plus favorisés et ayant poursuivi leur scolarité à décider de leurs rapports sexuels, et surtout à refuser un rapport dont ils n'ont pas envie (Bajos, Bozon, 2008).

Obtenir des préservatifs : la légitimité de la sexualité en question

Afin de saisir au plus près leurs usages des préservatifs, nous nous sommes intéressés à la question de l'obtention des préservatifs, car elle pose autrement la question de la légitimité de la sexualité des jeunes. Acheter des préservatifs permet d'afficher ouvertement une sexualité active, mais cela n'est pas évident pour tous les jeunes. Certains d'entre eux nous racontent préférer aller en acheter au distributeur plutôt qu'à la pharmacie ou au supermarché pour éviter de subir le regard et les « on-dit des gens », ce que l'on ne retrouvait pas de manière aussi prononcée dans d'autres enquêtes menées auprès de jeunes de milieux sociaux plus favorisés (Amsellem-Mainguy, *al.*, 2015).

C'est ce que raconte Marlon, 17 ans, qui a grandi à La Réunion et est arrivé depuis quelques années en métropole où ses parents (père chauffeur de bus et mère cuisinière), ont déménagé pour raisons professionnelles. Marlon a eu une dizaine de partenaires sexuelles avec qui il a toujours utilisé des préservatifs sur les conseils de ses amis mais aussi de son père, qui lui a dit de se protéger. Il dira d'ailleurs que « là bas » tout le monde parle bien plus facilement de la sexualité et des préservatifs qu'en métropole. S'il est plutôt à l'aise pour parler de sexualité ou encore pour se promener dans la rue avec ses petites copines, lorsqu'on l'interroge pour savoir où il se procure ses préservatifs il n'envisage pas que ce soit autrement qu'en distributeur : le face-à-face qu'implique l'achat en pharmacie ou en supermarché le gêne comme si cela dévoilait ses activités sexuelles au plus grand nombre.

– Et les capotes, tu les achètes ?

– Ouais.

– Tu les achètes où ?

– Beh, je sais pas, sur les murs, des fois, ils mettent des trucs. Dans le quartier à la pharmacie, ils avaient mis un gros boîtier, et c'est genre tu mettais une pièce, 2 euros je crois, je sais plus, ça sort par le truc, là.

– Oui, du coup, c'est plus les distributeurs en fait.

– Ouais.

– Pas les supermarchés ?

– Non, ça j'aimais pas trop ça.

– Pourquoi ?

– Je sais pas, tu t'affiches comme ça. Je sais pas, les gens ils te regardent bizarre. Moi, j'aime pas ça.

– Ils te regardent bizarre genre : Mm, il nique celui-là... ou genre... ?

– Non, genre... En fait ils peuvent pas savoir, ils peuvent s'imaginer plein de trucs. Et même, j'aime pas m'afficher comme ça avec des trucs. Je sais pas.

- *Et sur quoi ils peuvent s'imaginer des trucs ?*
 - Beh moi, je suis pas dans leur tête, je sais pas, mais...
 - *Ah, t'aurais peur de ce qu'on pense de toi si t'achètes des capotes ?*
 - Non, pas peur, mais après normal, il dit « Ouais, pourquoi t'as des capotes ? » Beh, d'après toi, pourquoi j'ai des capotes ? Par exemple, je me mets à leur place, imagine un jour, je vais au supermarché, ouais, je vois des mecs ils s'achètent des capotes et tout, je dis dans ma tête : « Ah, qu'est-ce qu'ils vont faire et tout ? » Voilà.
 - *Tu sais ce qu'ils vont faire ?*
 - Ouais, je sais.
 - *Coucher ?*
 - Ouais. Mais je sais pas comment dire, mais j'aime pas. Moi, je vais au supermarché, je sais pas, c'est pour prendre à manger, pas pour prendre des capotes. Je veux des capotes, je vais devant la pharmacie, normal.
 - *Toi tu préfères les distributeurs ?*
 - Ouais, beh ouais.
 - *Et la pharmacie ?*
 - Non, même pas. Je suis jamais allé dedans moi.
 - *Distributeur.*
 - Distributeur.
 - *Et du coup, comment tu choisis les marques des capotes ?*
 - Moi, je m'en fous des marques, moi.
 - *Ouais, il y a pas des marques qu'avec tes potes vous... ?*
 - En fait, sur le distributeur, il y avait des boutons, tu choisissais ta taille et tout. Voilà, tu choisissais quoi, tu cliquais.
 - *Parce que du coup, moi j'avais rencontré des jeunes qui me disaient qu'il y avait des préservatifs qui étaient vachement mieux que d'autres, qu'il y avait des marques à la mode chez les jeunes.*
 - Ouais, mais ça c'est des mecs chelous ça. Vas-y, ils font les lovers avec les meufs, ils prennent des capotes avec des trucs chelous. Eh moi, il y a pas de ça, il y a pas de ça, il y a pas de...
 - *C'est-à-dire ?*
 - Je sais pas, une capote c'est une capote. Je sais pas, tu vas pas prendre des trucs... Eh, j'avais un pote, il avait pris des capotes fluorescentes. Je dis : « Mais qu'est-ce que t'as ? Tu veux voir ta bite dans le noir ou quoi ?! Pourquoi tu fais ça et tout ? ». Moi c'est pareil.
- (Entretien avec Marlon, 17 ans, incarcéré depuis 2 semaines, EPM.)

Quand la gratuité remet en cause la qualité des préservatifs

Dans l'enquête menée sur les jeunes suivis par la PJJ en milieu ouvert, nous nous étions posé la question de l'obtention des préservatifs et de leur gratuité notamment dans les lieux de prise en charge PJJ (Amsellem-Mainguy et Dumollard, 2015). Les résultats ont montré alors que si les jeunes estimaient que la structure PJJ pourrait délivrer des préservatifs (reconnaissant en cela la prise en charge en milieu ouvert comme un des lieux légitime de prévention en matière de santé et de sexualité), ce n'est pas pour autant qu'ils en prendraient. Car les jeunes rencontrés étaient largement convaincus que les préservatifs gratuits sont de moindre qualité que les préservatifs vendus dans le commerce. Nous avons retrouvé les mêmes arguments chez les jeunes incarcérés, pour qui il importe de ne pas « brader » sa sexualité : ils veulent montrer qu'ils ont les moyens financiers de pouvoir payer leur sexualité (acheter des préservatifs, aller à l'hôtel, acheter du champagne, avoir des rapports sexuels tarifés). À cela s'ajoutent les représentations plus générales qu'ils ont des produits destinés aux « pauvres » ou aux « indigents » c'est-à-dire des produits d'occasion ou bas de gamme. À propos des préservatifs gratuits, ils disent qu'ils sont « pourris » « craquent plus vite » « on n'a pas de choix » ou encore « irritent plus vite », autrement dit, ils sont loin des préservatifs payants qui

valorisent dans le marketing la « sensation peau », dessinés « pour optimiser le plaisir », « faire durer plus longtemps ». Mais surtout on retrouve aussi l'idée que les préservatifs gratuits seraient de moins bonne qualité au sens strict, c'est-à-dire plus propices à craquer, exploser, des sous-produits que l'on donnerait aux pauvres, aux assistés, aux gens de la rue.

Lorsque nous avons évoqué l'idée de « kit de sortie de prison » avec la mise à disposition de préservatifs à l'intérieur, filles et garçons ont été unanimes : « Je ne vais pas baiser avec la prison » résumeront plusieurs d'entre eux sans qu'ils se soient concertés. Ils les jetteront, les laisseront en prison ou les donneront à de « vrais » pauvres. Certains professionnels de santé pensent qu'il serait pertinent d'aborder la prévention lors de la consultation prévue pour les « sortants », tout en faisant part de sa difficile faisabilité en raison notamment des contraintes administratives⁶⁴. C'est ce qu'explique Elsa, médecin de l'unité sanitaire.

– À tort, je leur propose pas systématiquement des préservatifs à leur sortie, alors qu'on fait des consultations sortantes. Ce serait assez facile à mettre en place.

– Pourquoi à tort ?

– Je n'y pense pas. Je dis à tort parce que ce serait intéressant de le faire, on a ce qu'il faut. Pour une consultation sortant, je ne vois pas pourquoi je ne le fais pas. De la même façon qu'on doit voir tous les arrivants, on doit aussi faire une consultation pour tous les sortants. Ce qu'il y a de compliqué ici, c'est que pour certains, ils ne restent pas « très longtemps ». Ça peut être des levées d'écrou assez rapides. Typiquement, vendredi dernier, X il sort vendredi mais sauf que quand je suis arrivée, il sortait donc j'ai pas pu le voir.

(Entretien avec Elsa, [30-40 ans], médecin, EPM.)

Cet extrait d'entretien montre à la fois que la prise en charge de la santé des détenus incombe d'abord aux soignants en milieu carcéral et que c'est sur eux que reposera aussi le suivi médical post-incarcération. Pourtant, les éducateurs sont également investis dans la préparation de la sortie et le suivi après la prison, mais dans les différentes prisons, l'échange entre les services est relativement faible si ce n'est inexistant. Les conflits entre éducateurs et soignants et, plus largement, entre soignants et autres professionnels en prison (surveillants compris) partent d'une opposition entre mission de soin et mission éducative ou sécuritaire, avec un poids important du secret médical qui concrétise le pouvoir de l'institution médicale (Farges, 2006) et cristallise les tensions, comme nous l'avons dit précédemment. Cela se retrouve à propos de la préparation de la sortie des jeunes détenus, qui finalement, ont très peu, voire pas du tout, d'information relative aux pratiques de prévention à adopter à la sortie et aux structures et personnes ressources disponibles au dehors.

Opportunités et résistances face au dépistage

Les enquêtes menées en population étudiante montrent que « dans une relation stabilisée, la pratique du test de dépistage et l'abandon de l'utilisation du préservatif s'accompagnent d'un contrat de confiance et de fidélité » (Giami, Schiltz, 2004, p. 15). Dans les propos des jeunes que nous avons rencontrés, la réalité est toute autre. La relation stabilisée est difficile à établir, la pratique du test de dépistage est quasiment absente et la question de l'abandon du préservatif ne se pose pas, dans la

⁶⁴ Pour en savoir plus sur la santé post carcérale, voir la thèse de sociologie de Meoïn Hagège (2016).

mesure où peu d'entre eux utilisent des préservatifs régulièrement. La plupart des jeunes rencontrés n'ont pas fait de dépistage VIH/IST avant leur première incarcération, avant tout parce qu'ils ne se sentent pas concernés, ou qu'ils pensent que le sida « c'est terminé » – ayant pris leurs dispositions en amont notamment par un sérotriage intuitif de leurs partenaires.

- *Mais elles t'ont déjà dit genre « Fais attention », tout ça ?*
 - Ouais ouais, ça, elles me le disent ça, elles me le disent souvent : il faut faire attention et tout, nana. Il faut se protéger et tout.
 - *Et tu leur dis quoi ?*
 - Eh ouais, je me protège, t'inquiète. Eh ouais.
 - *Et en vrai ?*
 - Non, avec mon copain, je mets pas de préservatif. Après, je prends la pilule du lendemain. Je suis tombée enceinte là, je l'ai perdu il y a... quand je suis rentrée, mais je suis tombée enceinte et tout. Mais après, c'est moi, j'ai cherché. Dans tous les cas, on se protège pas. Je me protège pas, il se protège pas. Donc, si il doit y avoir quelque chose, beh il faut assumer, il assumera dans tous les cas.
 - *Avec lui, tu te protèges jamais ? Tu t'es jamais protégée ?*
 - Non.
 - *Pourquoi ?*
 - Je sais pas. Parce que... je sais pas. Il y a pas question de j'ai envie, j'ai pas envie, c'est question que ouais, on pense pas au préservatif. C'est mon copain. Je sais pas comment vous... [...] mon premier rapport... jamais. Moi jamais. Moi, j'ai jamais mis de préservatif.
 - *Pourquoi ? Ça te dégoûte le préservatif ou... ?*
 - Non, c'est pas ça, c'est... je sais pas moi, j'ai jamais mis de préservatif avec mon copain. Je sais pas. Après, il est pas malade, rien du tout, donc...
- (Entretien avec Nadia, 17 ans, incarcérée depuis 1 mois ½.)

C'est aussi parce que la plupart des IST sont asymptomatiques, au moins dans les premiers temps. Pourtant, même si une part importante de la prévention peut être faite *via* la promotion de comportements sexuels à moindre risques (ce qu'entendent bien les jeunes rencontrés), le diagnostic précoce d'IST grâce aux dépistages (même s'ils sont bien moins connus et pratiqués par les jeunes rencontrés) a également sa place.

Parmi les jeunes rencontrés, seule une minorité a déclaré avoir déjà eu une infection sexuellement transmissible (plus souvent appelée « maladie »). Certains s'interrogent sur cette éventualité au cours de l'entretien, qui les amène à reconstruire le récit de leurs expériences sexuelles. La méconnaissance des IST n'est pas si spécifique aux jeunes rencontrés, elle se retrouve parmi les franges les plus précaires et les plus éloignées des réseaux de santé de la population. Elle est par ailleurs à replacer dans le contexte à la fois de vie des jeunes rencontrés (issus de milieu populaire, ils ont un accès au corps médical restreint nous l'avons vu) et de compréhension même de la question dans l'entretien. En effet, au cours de cette enquête nous nous sommes rendu compte que le terme même de « dépistage » n'était pas du tout évident pour les jeunes. Filles comme garçons, les plus éloignés de l'école, ceux ayant eu le moins de contacts avec des professionnels de santé au cours de leur vie, ne voyaient pas du tout ce que l'on entendait par là et par conséquent ce que l'on attendait comme type de réponse. Des jeunes amalgameaient dépistages et vaccins, quand certaines filles ont confondu dépistage et test de grossesse (ce fut également le cas de quelques garçons), quand pour d'autres cela ne leur rappelait « rien du tout » ; « j'ai jamais entendu ce mot » dira d'ailleurs un jeune devant le reste du groupe lors d'une séquence de

restitution. Partant du constat d'un fort déficit de vocabulaire, comprendre les opportunités et pratiques de dépistages n'a pas été chose aisée. Malgré tout, nous avons cherché à saisir comment chaque jeune a déjà été concerné (directement ou indirectement) par des pratiques de dépistage dans son parcours hors et dans la prison. Pour saisir le « dépistage » nous avons aussi parler de « piqure » ou de « prise de sang » dans les entretiens, pour mettre les jeunes sur la voie et voir si cela leur évoquait quelque chose.

Les pratiques de dépistage *hors* prison

La quasi absence de dépistage pratiqué « hors prison » des jeunes rencontrés ne leur est pas si spécifique, elle s'explique avant tout par leur jeune âge – rappelons qu'ils ont entre 14 et 18 ans –, et le fait que dans la population générale, le plus fort taux de dépistage concerne avant tout les jeunes adultes (25-35 ans). Elle s'explique aussi par leur éloignement des institutions et notamment des services de santé ; nombre d'entre eux n'ont pas de médecin traitant ni référent et racontent aller « aux urgences » ou « à l'hôpital » en cas de « gros problème » de santé ; deux filles citent le planning familial parce qu'elles y ont déjà été redirigées. L'ignorance de l'existence de services de dépistages VIH/IST anonymes et gratuits (centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic [CeGIDD]) est aussi à relier à assez grande mobilité d'une partie des jeunes au cours de leur parcours de vie. En effet, si une partie n'a jamais changé de quartier d'habitation, ce n'est pas le cas de tous et les ruptures des couples parentaux ne sont pas sans engendrer une forte mobilité résidentielle. À cela s'ajoute le fait qu'ils ont pour partie eu des placements socio-judiciaires dans des territoires plus ou moins éloignés de leur quartier ou de leur ville, ce qui ne facilite pas une meilleure connaissance de l'offre locale en matière de santé. Néanmoins, on observe que connaître d'autres jeunes s'étant déjà fait dépister peut aider à trouver la bonne filière d'accès et mettre à distance la stigmatisation qui pèse sur les personnes susceptibles d'être concernées par une IST, comme on peut le voir dans l'extrait d'entretien avec Marlon.

– *Et du coup, t'as des potes autour de toi genre qui ont jamais utilisé de préservatifs ?*

– Non, eux, pareil. Je crois que j'avais un pote une fois, il a ken une meuf sans capote et tout. Je dis : « Mais toi t'es... ! ». Ça a taillé [charrié] pendant au moins trois mois ? Pendant trois mois ça a que taillé, que taillé, que taillé.

– *Sur quoi ?*

– Je dis : « Vas-y, oh t'as Ebola et tout ! ». Enfin pas Ebola, ça existait pas encore, mais vas-y, des chikungunya, des trucs chelous comme ça. Il pétait les plombs. Ça veut dire, après, plus jamais, il a fait ça.

– *Il a plus jamais niqué après ?*

– Si, mais genre toujours avec une capote. Genre il avait essayé une fois, il m'avait dit : « Ouais c'est mieux et tout ». Je dis : « T'es un baisé toi ! Arrête de faire des trucs chelous. Tu connais pas la meuf, imagine, elle te file un truc bizarre ! »

(Entretien avec Marlon, 17 ans, incarcéré depuis 2 semaines, EPM.)

La question du dépistage met en évidence à la fois les enjeux sanitaires pour la personne dépistée et les enjeux relationnels tant elle sera incitée ensuite à informer ses partenaires sexuels à venir (et les anciens). De manière générale, les jeunes rencontrés ignorent s'ils ont déjà eu ou s'ils ont une IST, mais se considèrent « bien » « propres » « réglos ». Ils et elles n'ont pas eu l'occasion de se faire dépister, cela ne fait pas partie des scripts d'entrée dans la sexualité pour eux, et s'ils adhèrent à la norme en matière de pratiques préventives, le passage du préservatif à la pilule se fait surtout sur la confiance et le relais des méthodes. Seules les filles ayant déjà expérimenté (même de manière unique) la consultation gynécologique dans la démarche d'obtention d'un contraceptif ont eu l'occasion de se faire dépister ou de

se voir proposer un dépistage par un professionnel de santé au dehors. À l'inverse, celles utilisant des préservatifs ou la contraception d'urgence, n'ayant pas eu l'occasion de consulter un professionnel, n'ont pas eu non plus l'occasion d'effectuer des tests en dehors du contexte carcéral. Plus largement, et comme toujours, on observe que le corps des filles fait l'objet d'un contrôle médical plus strict que celui des garçons, même si les filles que nous avons rencontrées dans le cadre de cette recherche ont un suivi bien plus lâche que les autres du même âge issues de milieux sociaux plus favorisés.

Enfin, quelques jeunes garçons, n'ayant quasiment jamais utilisé de préservatif et ayant eu plusieurs partenaires sexuelles, préfèrent ne pas savoir leur statut sérologique. S'ils disent avoir pris des risques, notamment au regard de la situation d'enquête qui leur demande de raconter leur vie affective et sexuelle de manière rétrospective et réflexive, ils s'en remettent à Dieu (bien qu'ils ne soient pas tous croyants) et préfèrent rester dans l'ignorance, ou reporter le verdict à plus tard d'une manière assez fataliste : « On verra bien. »

Opportunité de dépistages en prison

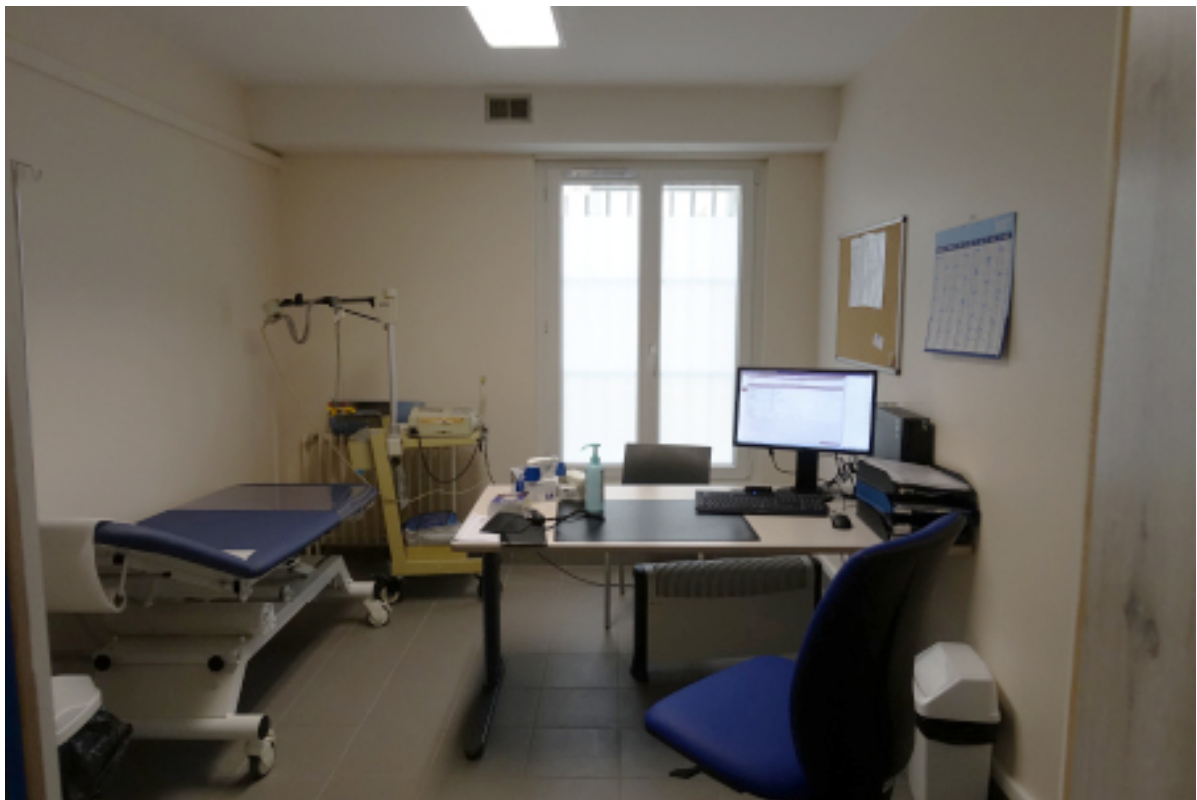
Nous l'avons dit précédemment, l'entrée en prison est marquée par tout un parcours administratif qui comprend également un passage par l'unité sanitaire. C'est au cours de cette première visite, entre la demande de radio des poumons et des questions sur la sexualité ou l'usage de drogue que les jeunes se voient proposer un dépistage du VIH/IST. Comme nous l'avons dit plus haut, les professionnels de santé en détention constatent également des difficultés de compréhensions – notamment de vocabulaire – autour du dépistage. C'est le cas d'Elsa, médecin dans un EPM depuis plus de cinq ans, qui a modifié sa pratique en fonction du public spécifique que constituent les mineurs incarcérés.

- *Comment vous abordez le sujet avec eux ? Car beaucoup ne savent pas ce que c'est un dépistage.*
 - C'est compliqué. Il faut adapter beaucoup son vocabulaire, parce qu'on a l'impression qu'ils comprennent et ils vont souvent faire semblant de comprendre. En fait, quand on commence à rentrer dans le détail, on se rend compte qu'ils ne comprennent pas grand-chose, qu'ils confondent beaucoup. Dès qu'on parle de dépistage, c'est un peu tout confondu avec la contraception. Donc, comment c'est abordé, ça dépend qui j'ai en face de moi, si je les connais ou pas. Beaucoup reviennent ici. Sinon c'est très simple : « Est-ce que vous avez pris des risques, est-ce que vous mettez des capotes quand vous faites l'amour ? », Voilà, c'est ces mots-là qu'on utilise. En essayant de dater un petit peu. C'est pas la première question que je pose en consultation, évidemment, j'attends d'avoir un peu créé un lien de confiance. Parfois c'est une question que je reporte à la consultation d'après.
- (Entretien avec Elsa, [30-40 ans], médecin, EPM.)

Aussi, le fait que le dépistage s'inscrive dans les procédures administratives d'entrée en prison, cela lui fait perdre quelque peu de son intérêt en termes de prévention. Le refus ou l'acceptation à ce moment-là seront bien souvent la seule occasion de parler des IST pour les jeunes et les professionnels de santé, excepté quand les médecins, plus sensibles à ces questions y reviennent lors d'une seconde consultation, comme c'est pratiqué dans le service d'Elsa. En effet, comme d'autres enquêtes ont déjà pu le montrer, l'effet d'établissement est important puisque les particularités du soin en milieu carcéral sont très variables d'un établissement à l'autre (Rostaing, 2003 ; 2007) L'objectif de ce dépistage dès l'arrivée est celui d'un diagnostic précoce des infections d'origine bactérienne ou parasitaire, puisque l'on sait qu'il permet d'instaurer un traitement efficace, avec un double avantage : « réduire d'une part la période pendant

laquelle la personne infectée peut transmettre l'infection à ses partenaires, dont la durée varie de quelques jours à plusieurs années : éviter d'autre part le développement silencieux des complications, comme c'est le cas de l'infertilité tubaire qui révèle trop souvent un antécédent passé inaperçu d'infection urogénitale par *Chlamydia trachomatis*. » (Goulet, Warszawski, 2008, p. 462). C'est donc dans cette perspective que le dépistage est massivement proposé en prison y compris aux mineurs ; on notera malgré tout que quelques-uns d'entre eux y échappent sans que l'on comprenne toujours bien pourquoi : effet de mémorisation de la part des jeunes, présélection des profils de mineurs non concernés (notamment ceux n'ayant aucun eu aucun partenaire sexuel), effet du professionnel de soin effectuant le bilan à l'arrivée en prison ? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre avec cette enquête.

IMAGE 8. UNITE SANITAIRE, SALLE DE CONSULTATION



À cela s'ajoutent les refus des jeunes. Céline, infirmière dans une prison depuis une vingtaine d'année, note une réticence importante des plus jeunes à accepter le dépistage quand ils sont « arrivants », sur laquelle elle insistera à plusieurs reprises dans l'entretien. Elle l'explique d'abord par le fait qu'ils sont nombreux à avoir peur ou à redouter les prises de sang. Partageant le constat avec ses collègues d'un faible suivi médical à l'extérieur, des jeunes incarcérés, Céline ajoute qu'ils n'ont bien souvent pas été confrontés à des prises de sang antérieurement, ce qui peut expliquer leur peur face à l'aiguille. Comme la plupart des professionnels de l'unité sanitaire rencontrés, elle partage aussi le constat que la proposition d'un dépistage lors de l'entrée en détention n'est pas forcément le « meilleur » moment surtout pour les mineurs. Pour preuve, elle souligne qu'ils refusent bien souvent de le faire :

– Et vous, qu'est-ce que vous faites à leur arrivée ?

– C'est un entretien médical obligatoire, c'est pas infirmier. C'est d'abord médical. Nous, au niveau infirmier, on ne fait rien de plus. C'est le docteur qui évalue. C'est surtout par rapport au risque suicidaire. Après, généralement, ils ont rarement des médicaments. Il y a le tabac aussi. Je crois qu'ils n'ont pas le droit de fumer dans le quartier mineurs. Donc, ils sont mis sous patch. Après, c'est tout. Ils ont pas de problèmes particuliers.

– Il n'y a pas de proposition par rapport au dépistage ?

– Si, on leur propose systématiquement. Ça ne me vient pas à l'esprit, parce qu'on le fait à tous les arrivants : on leur propose le dépistage – VIH et hépatites B et C. Ça, c'est fait d'office aussi. Souvent, les mineurs ne veulent pas le faire. Les mineurs, au début, il y a la prise de sang, ils n'aiment pas. Déjà, ils ont rarement eu de prises de sang dans leur vie. [...]

– Et sur le dépistage, du coup, globalement, ils refusent systématiquement à l'arrivée ?

– À l'arrivée, souvent, ils refusent parce que ce n'est pas leur préoccupation première. Au début, ils arrivent, ils sont en prison. Il y a tellement de choses que ce n'est franchement pas le moment de proposer. Souvent, c'est après, au bout de deux-trois mois. Sur le canal interne, on est deux infirmières à avoir présenté. On explique qu'il y a un centre de dépistage. Je pense qu'ils le voient aussi. Après, soit ils nous font un petit courrier où ils expliquent qu'ils veulent refaire...

– Comme ça, à la louche, sur les mineurs qui sont en détention, combien vont faire un dépistage ? Même pas la moitié ?

– Non, même pas la moitié. En pourcentage, je ne peux pas dire. Enfin, si, j'ai des statistiques, parce que c'est moi qui m'occupe du centre de dépistage. On a des chiffres avec les tranches d'âges. Donc, ça, je peux regarder. Les chiffres, je peux les donner. Il faut que je regarde. On a une tranche 0-17 ans, c'est comme ça ; généralement c'est 15-16-17 ans. Après, 17-25 ans. On a plusieurs tranches pour avoir une notion. Après, c'est des statistiques pour l'ARS [Agence régionale de santé]. Après, ceux qui ont une découverte. On n'a pas tant de découvertes que ça.

(Entretien avec Céline, [40-50 ans], infirmière, QM.)

Si les professionnels de santé (notamment les infirmières mais aussi deux des médecins rencontrés au cours de l'enquête de terrain) s'interrogent sur la pertinence des dépistages VIH c'est aussi parce qu'aucun d'entre eux n'a déjà vu le test d'un mineur se révéler positif. De leur côté, les éducateurs aussi s'interrogent sur la pertinence d'un test de dépistage pour des jeunes qui viennent d'entrer en prison et qui n'ont parfois pas encore pu parler à leurs parents depuis leur garde à vue. Néanmoins, comme on peut le voir avec l'entretien de Patrick, éducateur PJJ, les éducateurs cherchent le moins possible à interférer avec les pratiques des unités sanitaires, les relations étant semble-t-il régulièrement conflictuelles, notamment autour du secret médical.

– Pour toi, ce n'est pas là où il y a de l'urgence. Est-ce qu'ils te disent s'ils ont été dépistés à l'UCSA en arrivant ?

– Absolument pas, pour les quelques jeunes que j'ai reçus en entretien d'accueil. Ils me disent avoir été reçus, mais ils ne me détaillent absolument pas ce qu'il s'est passé. Et du coup, je ne leur pose pas non la question. Sur la santé, on a quelques questions pour savoir s'il y a des allergies et s'il y a un traitement en cours. Des choses comme ça, mais pas plus. Ça reste factuel. Je considère peut-être à tort que ça fait partie du secret médical, à part les généralités concernant la santé qui peuvent effectivement entraver le quotidien et avoir un impact sur le quotidien. Le reste, c'est avec les médecins. Je pense qu'il faut garder chacun son cadre.

(Entretien avec Patrick, [40-50 ans], éducateur PJJ, QM.)

Le secret médical circonscrit en partie les mandats professionnels, néanmoins les entretiens montrent qu'au sein même des prisons, les échanges d'informations sont « personnes-dépendants » (autrement dit dépendent des relations entre chaque professionnel), même lorsque cela concerne des contenus « sensibles », « personnels », qu'un professionnel estime utiles à un autre pour exercer son travail.

On n'a pas toujours tous les détails. Celui qui était incarcéré pour terrorisme, on savait pourquoi. Du coup, c'était une affaire publique. On savait pourquoi il était là et il y avait une vigilance supplémentaire à avoir. Après, pour tout ce qui est psychologique ou autre, moi je sais que j'avais de bons rapports avec le psy qui venait à l'étage. C'est vrai que j'ai changé pas mal, mais c'était à double sens. Je sais aussi qu'il me disait ce qu'il pouvait et voulait bien me dire. C'est vrai que ça permettait d'avoir des billes. C'est pour ça qu'avoir une relation en fait de confiance et apaisée avec les différents interlocuteurs que les détenus peuvent avoir, c'est pas mal.
(Entretien avec Gisèle, 28 ans, surveillante pénitentiaire, QM.)

Cette recherche menée en prison auprès d'un public jeune montre combien la logique sanitaire entre en concurrence avec d'autres logiques sociales qui structurent les pratiques sexuelles et donc contraceptive et préventives. Les séances d'information sur la sexualité menées en prison et évoquées par les jeunes montrent la persistance d'une approche par la construction de « groupes à risque » auquel ils sont associés (en tant que prisonniers). Pourtant, on sait que cela induit une stigmatisation des personnes ciblées. La prévention par les situations à risques, situations à remettre en lien avec des contextes sociaux et relationnels spécifiques se révèle davantage fructueuse.

Du côté des jeunes, une grande partie d'entre eux a malgré tout du mal à se souvenir du dépistage : L'ont-ils fait ou non ? Leur a-t-il été juste proposé ? Ont-ils eu les résultats ? Comment ? Ils sont alors assez désolés, dans la situation de ne pouvoir « bien » répondre aux questions. Quand on leur demande s'ils ont eu une prise de sang (ou si on leur en a proposé une) depuis le début de leur incarcération, cela évoque quelques souvenirs comme à Christina, incarcérée depuis deux mois. D'après elle, la prise de sang était pour voir si elle « [allait] bien en général », « aussi pour le sida et pour le diabète » ajoutera-t-elle. Du côté des jeunes qui s'en souviennent, on retrouve ceux qui ont été déjà incarcérés et qui estiment avoir déjà fait les tests suffisants lors de leur première détention, avec l'idée, malgré tout, qu'un test de dépistage suffirait à protéger les rapports suivants (représentation que l'on retrouve également parmi la population étudiante, pourtant plus informée, plus scolarisée et bénéficiant d'un capital socioculturel plus élevé). Ainsi, Paul raconte que, lors de son premier passage en prison, il a accepté de faire le « test du sida et des maladies » pour reprendre ses mots. Les résultats s'étant révélés négatifs, Paul, qui n'utilise jamais de préservatif lors de ses rapports sexuels, est conforté dans sa pratique du sérotriage intuitif et du retrait avec certaines de ses partenaires.

- Je sais que j'ai pas de maladies parce que quand on va à la prison, ils te font des tests, ouais des tests pour voir si t'as pas le sida ou le cancer, des trucs comme ça, nanana. Je suis positif... euh je suis négatif partout.
 - *En fait c'est ici que t'es au courant si t'as quelque chose ou pas.*
 - Voilà.
 - *À l'extérieur, t'as jamais fait de dépistage ? [...] T'as jamais fait de test à l'extérieur ?*
 - Je sais pas, peut-être. Je sais pas, Wallah peut-être, mais je calculais pas beaucoup ça, parce que quand j'ai des relations sexuelles, j'utilise pas de capotes.
- (Entretien avec Paul, 17 ans, incarcéré depuis 3 mois, EPM.)

Pour lui comme pour d'autres, le fait de d'avoir été dépisté en prison suffit, il n'a jamais donc réitéré l'expérience au dehors. La question des résultats de ces dépistages montre que finalement, dans l'esprit d'un grand nombre de jeunes, c'est la démarche même d'accepter un dépistage qui compte, ils ne se souviennent que très rarement d'avoir eu les résultats. On comprendra au fur et à mesure de l'enquête qu'ils s'appliquent surtout le dicton « pas de nouvelles, bonnes nouvelles », si l'unité sanitaire ne les rappelle pas, c'est que « tout va bien ». Mais la problématique de l'annonce des

résultats est forte en prison, l'ensemble des professionnels de la prison redoutant les passages à l'acte suicidaire, tout résultat allant à l'encontre des présupposés des jeunes est susceptible de perturber le déroulement de la détention. C'est d'ailleurs ce qui freine aussi certains jeunes à accepter de se faire dépister, comme Majid, qui ne saurait pas trop comment gérer cela enfermé, loin de ses proches, si un résultat s'avérait positif.

– *Mais t'as déjà fait des dépistages, des trucs comme ça ?*

– Non.

– *Même ici on t'a pas... ?*

– Non. Ils voulaient que je fais, mais j'ai pas envie. Si j'ai une maladie, je préfère pas savoir.

– *Ah ouais ?*

– Parce qu'après je vais psychoter dessus, je vais cogiter, je vais me réveiller le matin, dans ma tête, au fond de ma pensée, dans ma tête, je vais me réveiller, tous les matins il y aura une petite voix qui va me dire : « T'as le sida. » Je préfère pas le savoir et vivre... Parce qu'après, si tu sais, tu vas vivre, mais tu vas vivre en te disant que t'as le sida. C'est un truc de fou.

(Majid, 15 ans, incarcéré depuis 8 jours, QM.)

Malgré tout, il semblerait que les résultats des tests effectués ne soient pas systématiquement communiqués aux jeunes, ce qui pose la question du lien entre un test et les résultats, entre le protocole présenté et la réalité observée par les jeunes : « Ça doit être dans mon dossier je pense », diront plusieurs d'entre eux, ne précisant pas s'ils entendent par là leur dossier judiciaire ou sanitaire. Ceux qui acceptent le dépistage obéissent à une demande de l'institution formulée dans le cadre leur incarcération : ils subissent finalement ces examens comme ils subissent la mesure pénale.

Amener les jeunes vers le dépistage : test urinaire et TROD

Forts du constat d'un nombre considérable de refus de dépistages et de prises de sang par les jeunes, les professionnels de soin s'interrogent. Suite à une thèse en médecine menée sur le dépistage en milieu carcéral (Giaume, 2015) dans une des prisons où nous avons enquêté, l'équipe l'unité sanitaire a décidé de modifier le protocole de dépistage des « arrivants » en proposant à la fois un dépistage urinaire des IST et/ou un dépistage sanguin. C'est ce qu'explique le médecin de la prison :

En termes de prise en charge, est-ce que ici, en prison, il y a un dépistage obligatoire proposé, conseillé ?
Réponse : obligatoire non, mais il est proposé systématiquement à chaque arrivant. On fait le dépistage VIH, hépatite B, hépatite C, syphilis et on fait aussi Chlamydia et Gono de façon systématique, suite à une thèse qu'une interne a menée, ici, qui a rencontré un taux de positivité en Chlamydia assez conséquente. Du coup, on fait de façon systématique, même si c'est pas forcément la recommandation de la HAS [Haute autorité de santé] actuellement.

(Entretien avec Elsa, [30-40 ans], médecin, EPM.)

Toujours dans l'idée que bien que diagnostiquées, les infections d'origines virales⁶⁵ ne pourront être éradiquées définitivement de l'organisme, un dépistage précoce et les traitements permettant cependant d'éviter des complications. Le résultat semble probant : le dépistage urinaire peut constituer une première approche pour le dépistage sanguin. Au delà, la pratique du dépistage urinaire met en évidence le manque d'autres données sur l'état de santé des détenus, excepté la prévalence VIH/VHC en prison, et

⁶⁵ Il s'agit notamment de l'herpès, du papillomavirus (HPV), ou encore du VIH.

amène à s'interroger sur les raisons de la centralité de ces deux infections dans les préoccupations scientifiques et politiques (Hagège, 2016). Dans les prisons pour mineurs, la syphilis, les chlamydiae et la gonorrhée font partie des IST les plus citées par les professionnels de santé.

Plus récemment, les professionnels des unités sanitaires les plus mobilisés sur les questions des infections sexuellement transmissibles s'interrogent sur la mise en place de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD, réalisés par prélèvement d'une goutte de sang au bout du doigt, avec résultat immédiat) lors des consultations. Les avis restent partagés sur leur opportunité en termes médicaux, mais il semblerait que la dédramatisation du test et l'alternative à la prise de sang puissent constituer une ressource supplémentaire pour amener les jeunes patients vers la pratique du dépistage.

– *Du coup, il n'y a pas de TROD encore, en détention ?*

– Non. On se pose régulièrement la question. Encore dernièrement, je discutais avec le SISI, le service infectieux du CHU, sur la nécessité du TROD. [L'association] AIDES, quand ils font leur journée sur la maison d'arrêt, quand ils sont venus à la journée VIH, on avait organisé un truc avec eux. Ils avaient fait des TROD à cette occasion-là. Je ne sais pas quel intérêt on aurait à avoir des TROD, puisque le dépistage est proposé systématiquement, que ça permet de faire tout le dépistage. Ça pourrait avoir un intérêt ponctuel quand ils ont peur de la prise de sang. C'est une discussion récente qu'on a eue dans l'équipe. On s'est dit que si on en faisait, on en ferait combien... Je sais plus sur quel chiffre on est arrivés, mais sur tout le centre pénitentiaire, on en ferait trois à cinq par mois, pas plus.

(Entretien avec Elsa, [30-40 ans], médecin, EPM.)

Les TROD sont autorisés y compris dans les structures associatives sans présence médicale depuis 2010, mais ils ne sont pas utilisés en prison. Pourtant du côté des jeunes, lorsque nous avons abordé l'existence des TROD et l'éventualité d'en faire en prison lors des séquences de restitution, nombreux sont ceux qui nous ont dit que « c'est quand même mieux qu'une prise de sang ». La technique du test et la rapidité du résultat sont des éléments avancés par les jeunes : « Ici tu fais le test, tu peux sortir de prison avant d'avoir le résultat. C'est débile. Donc moi je fais pas leur truc, je sais que je vais pas rester longtemps » dira un garçon en restitution.

Cette enquête montre combien le parcours de soin intra-carcéral est éprouvant pour les jeunes détenus mais peut constituer aussi une opportunité de santé publique avec le dépistage (ce que Meoïn Hagège [2016] montre également à propos de la population majeure incarcérée). Comme ils demandent fréquemment des rendez-vous à l'unité sanitaire (les filles plus que les garçons d'après les différents professionnels) notamment pour « sortir de leur cellule », « se promener un peu », « parler à quelqu'un », ces consultations sont aussi l'occasion de faire de la prévention en matière de sexualité, bien que cela ne soit pas dans les priorités des jeunes. L'arrêt contraint du tabac dû à la condition carcérale leur semble bien plus problématique à gérer et fait l'objet de demandes de consultation explicites de leur part.

La prison comme lieu de prévention

Avec l'épidémie de VIH/sida et la prise en charge de personnes atteintes d'infections sexuellement transmissibles, les institutions pénales ont été amenées à faire face à de nouveaux enjeux depuis les années 1980. La « détotalisation » de la prison a contribué à l'émergence de la prise en compte de la santé sexuelle des personnes détenues (Cardon, 2002), et plus récemment des jeunes détenus, même si la question de la

santé sexuelle des mineurs reste marginale au regard des autres problématiques de santé qu'ils rencontrent et qui paraissent plus prioritaires eu égard notamment à la durée des incarcérations. On observe ainsi que les jeunes en prison font partie des populations précaires et sont plutôt mal pris en charge par les services de santé à l'extérieur. Ils ont donc un rapport a priori plutôt distancié avec les soignants, même si, dans les faits, ils sont nombreux à demander à aller à l'unité sanitaire. Au delà, et compte tenu du fait qu'ils ont pour la plupart arrêté l'école relativement tôt, ils et elles restent victimes de préjugés tenaces de la part des professionnels (le stigmate de « cas sociaux » leur colle à la peau) quant à leur capacité à se concentrer, à participer à un débat organisé, ou encore à être sensibilisés à la vie affective et sexuelle. Pourtant, on le verra, ils sont bien moins hermétiques à l'idée d'interventions sur le sujet que ne le pensent les adultes qui travaillent auprès d'eux, et bien plus en attente d'aborder la vie affective que strictement la vie sexuelle dans une perspective de santé sexuelle et de médicalisation de la sexualité.

En prison, des séances d'information sur la sexualité plutôt rares et stigmatisantes

Pour les jeunes rencontrés, la prison comme l'école peut avoir son rôle à jouer dans l'information sur la sexualité et la prévention. Une partie des jeunes rencontrés estime d'ailleurs que « ça peut servir à ceux qui n'ont pas été trop à l'école », comme s'il s'agissait de sessions de rattrapage. Les jeunes ayant eu des parcours déjà marqués par des prises en charges sociojudiciaire (CEF, CER, foyer...) sont plus nombreux à dire avoir déjà bénéficié de séances de prévention ou d'éducation à la sexualité que les

autres. Dans leurs propos, on perçoit que la prise en charge en milieu ouvert (ASE ou PJJ) peut constituer un premier lieu d'information et de prévention, qu'ils considèrent comme légitime. La mobilisation d'experts, d'associations ou encore de repérages de lieux (visites) dédiés à la santé étant par définition plus simple étant donné qu'ils ne sont pas incarcérés. L'identification de lieux et de personnes ressources sur un territoire mais aussi d'internet comme source (fiable ou non) d'information faisant partie des enjeux de prévention, dans la mesure où tous ne considèrent pas forcément évident de parler de leur vie affective et sexuelle aux professionnels du social ou de la justice qui sont à leur côtés.

En prison, lorsque nous les avons fait parler des séances d'informations ou de préventions dont ils ont pu bénéficier, ils partagent l'idée que « beaucoup de jeunes étaient là pour rigoler », tout en précisant malgré tout que « ça leur a servi à quelque chose », par exemple ils et elles disent avoir appris des choses sur

IMAGE 10. AFFICHAGE DU SIDACTION



les modes de contraception (usages, taille des implants ou du dispositif intra utérin), sur les rumeurs autour (implants ou dispositifs intra utérins qui sonneraient aux portillons de sécurité) et sur les modes de protection et la contamination IST. Dans plusieurs prisons, les actions de prévention sur la sexualité sont menées en même temps que d'autres actions d'informations très médiatisées comme c'est le cas de la journée mondiale de lutte contre le sida (le 1^{er} décembre) ou encore de Solidays au printemps. Ces temps spécifiques, où les jeunes sont réunis en petits groupes de parole, servent aussi à passer le temps, les journées sont longues en prison, comme l'explique Elodie. Arrivée depuis trois mois en prison, elle était auparavant scolarisée en CAP. À l'école comme en prison, elle a bénéficié de plusieurs séances d'éducation à la sexualité.

- Oui. J'ai eu beaucoup de trucs moi à l'école, des préventions, les préservatifs machin. On l'a ici aussi. C'était la même chose. Ils disent tout pareil. Avec les mêmes exemples et tout. Ici et à l'école ça se répète. C'est chiant. [...]
 - *Et du coup, tu dis t'as eu plein d'informations sur la sexualité ?*
 - Oui.
 - *Tu en as eu où ? Au collège ?*
 - Ouais, au collège, ici.
 - *Ici, tu l'as eu combien de fois par exemple ?*
 - On l'a eu une fois. Moi depuis que je suis arrivée, je l'ai eu une fois.
 - *Et les filles, elles ont réagi comment ici ?*
 - On était pas tous dans l'activité.
 - *Vous étiez combien ?*
 - On était quatre-cinq, un truc comme ça. Non, on était plus. On était quatre-cinq à écouter, mais les autres ils faisaient des dessins, ça les intéressait pas en fait.
 - *Et toi, t'as écouté ?*
 - Ouais, même si je connaissais. C'était par respect quoi.
 - *Oui, plus pour l'intervenante en fait que... Et c'était toi qui t'étais inscrite ou c'était obligatoire ?*
 - Non, c'était les éduc. Mais ils m'avaient dit après... ils m'ont demandé comment ça s'était passé, si j'ai trouvé ça bien et tout. Je leur ai dit : « Beh tous ces trucs-là, je connais quoi. » Ils me font : « Ouais, à la base et tout ça, on t'avait pas inscrit mais t'as été mise dessus. »
 - *Ouais, après c'est toujours mieux que d'être dans sa cellule non ?*
 - Ouais, c'est sûr. Ouais, c'est pareil pour vous, ça me sort et tout ça. Je savais pas quand vous alliez venir et tout ça, donc je me suis dit, beh, ça me fera un truc quoi.
- (Entretien avec Élodie, 16 ans, incarcérée depuis 3 mois.)

Filles et garçons ne sont pas opposés à la mise en place de séances d'informations et de prévention sur la sexualité, ils ont une idée bien précise de la forme que cela doit prendre : on voit se dessiner comme un consensus à partir des discours de jeunes qui ne se connaissent pourtant pas. Lors des séquences de restitution par exemple, plusieurs groupes de jeunes nous ont dit qu'ils appréciaient les temps de discussion collectifs, les débats sur la sexualité, que ça « permettait de parler librement ». Plusieurs d'entre eux pensaient d'ailleurs que cela allait être régulier et qu'on pourrait aborder avec eux la sexualité, au fur et à mesure de leurs questions et de leurs réflexions. C'est ainsi qu'ils trouvent de l'intérêt dans le fait d'aborder la sexualité, d'avoir une discussion entre eux, animée par des adultes des deux sexes, pour permettre la prise de parole de tous. Si leurs attentes sont loin d'être originales (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2015) soulignons que tous les jeunes rencontrés n'ont pas eu l'occasion d'avoir des séances d'information sur la sexualité en prison. C'est d'une minorité que nous parlerons donc ici. L'organisation de telles séances est variable selon les politiques internes aux

établissements pénitentiaires, aux équipes sur place, aux budgets disponibles, mais également au calendrier (l'ensemble de l'organisation des activités est construit en fonction de l'agenda scolaire et non du moment et de la durée des incarcérations). Les contraintes organisationnelles sont évoquées par Patrick, éducateur PJJ depuis plus d'une dizaine d'année, qui a intégré la détention depuis 9 ans.

– Pour les faire en détention, je l'ai pas vu depuis que je suis là. Je sais pas si ça s'est déjà fait. C'est possible, mais j'ai pas encore eu écho de tout ce qui a pu se faire à l'époque. Après, le fait que ce soit sur un milieu carcéral, c'est toujours compliqué de mettre en place ce type d'atelier. Maintenant, je sais pas si ça serait à la charge de l'administration pénitentiaire, de l'Éducation nationale ou de la PJJ. Je découvre encore. Y a des choses qui ont dû être faites, mais pas depuis que je suis là en tout cas.

– *Et c'est quelque chose que tu te verrais organiser ?*

– Ça pourrait être intéressant. Maintenant, les jeunes sont en cellule. Les faire sortir quand c'est des grands groupes, ça s'est déjà fait pour des films. Et en fonction des jeunes aussi, c'est toujours compliqué. Et aborder ce sujet-là quand ils sont en collectif, je pense que pour l'intervenant ça peut être compliqué aussi. Je pense que l'intérêt serait de l'individualiser au maximum et d'être vraiment dans des groupes relativement restreints de deux à trois. Là, je pense que ce serait plus intéressant et les jeunes seraient plus amenés à échanger, mais en plus grand groupe à mon avis ce sera plus compliqué. Je me trompe peut-être. Ça dépend du groupe et de plein de choses.

– *Tu disais que vous avez déjà fait du regroupement de jeunes pour le cinéma ?*

– C'est pas nous qui nous en sommes occupés, mais y a des intervenants qui sont venus. Et je sais qu'ils les avaient divisés en deux groupes. Et pour un groupe, c'était assez compliqué et ils avaient dû arrêter parce que les jeunes suivaient pas et ils s'insultaient. Un trop grand nombre, c'est compliqué.

(Entretien avec Patrick, [40-50 ans], éducateur PJJ, QM.)

Parmi les jeunes rencontrés, certains ont pu bénéficier de une à deux séances d'information au cours des derniers mois (voire en quelques semaines) ; ils trouvent cela « presque trop » non sans lien avec la forme et le déroulement de ces séances, quand d'autres n'ont eu aucune séance depuis leurs cinq à sept mois (ou plus) de détention. Les écarts sont importants à la fois entre les prisons mais aussi entre les jeunes.

Ceux qui ont eu l'occasion d'assister à des séances de prévention en prison déclarent pour partie avoir « mal vécu » certaines interventions. Ils s'interrogent sur la pertinence de traiter dans une même séance « homosexualité » et « sida » : d'une part, parce que le lien entre ces deux thématiques n'est pas explicite à leurs yeux, d'autre part, parce que cette association de thématiques participe à les mettre à distance et à ne pas les concerner. La question du « sida », d'ailleurs, est questionnée notamment par les plus jeunes et ceux qui ont arrêté l'école en fin de primaire : du haut de ses 14 ans, Tessa pense que le « sida ça part » [ça se soigne], quand des garçons nous interpellent en restitution en nous demandant pourquoi on leur parle de cette maladie alors « qu'elle n'existe plus trop », qu'ils ne la « voient pas »⁶⁶. L'exemple de l'homosexualité est tout aussi parlant : les jeunes – surtout les garçons – se sentent violentés que soit abordée la question de l'homosexualité pendant leur incarcération, soupçonnant toujours l'intervenant de croire qu'ils ont des rapports sexuels entre eux en prison (non sans lien avec les représentations du milieu carcéral et des violences y compris sexuelles qui s'y déroulent). Lorsque l'homosexualité est abordée, sous couvert de tolérance et de lutte contre l'homophobie, ils ont d'abord

⁶⁶ L'incidence du VIH/Sida étant limitée dans la population générale, de l'ordre de 6000 à 8000 nouveaux cas dépistés chaque année, essentiellement parmi les hommes homosexuels et les hommes et femmes hétérosexuels étrangers (voir *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* [BEH], 2016).

l'impression qu'on les stigmatise « homophobes » ; ils poussent alors la provocation et cherchent à mettre à mal l'intervenant (surtout lorsque celui-ci vient de l'extérieur).

[Extrait de journal de terrain, juillet 2016]

Ces notes sont prises à l'occasion de l'entretien avec Kingsley qui a largement refusé d'être enregistré. Réveillé quelques minutes avant l'entretien, il n'aimait pas sa voix ce matin-là. Lorsque nous parlons de l'éventualité de séances d'informations sur la sexualité en prison, il n'y voit pas vraiment d'opposition, sans pour autant sauter de joie. « Ouais, pourquoi pas ?... j'ai pas besoin mais si ça peut aider certains, ça peut être bien » dira t-il. Kingsley a eu sa première fois depuis un certain temps, et c'est par l'expérience qu'il s'est informé sur les manières de ne pas avoir d'enfant ou encore sur les « maladies ». Dans l'entretien, il dit à plusieurs reprises que si c'est pour que quelqu'un vienne faire la morale, alors ça l'intéresse pas : « c'est pas pour rien que j'ai arrêté l'école », dira t-il en rigolant. Interrogé sur cette « morale », il insiste sur le fait que si quelqu'un vient leur « prêcher la bonne parole » alors il réagira pour « choquer », pour tester, « voir ce que la personne a dans le ventre » et éventuellement la faire craquer si elle n'est pas bien préparée (surtout si l'intervenant vient de l'extérieur).

Les récits des jeunes mettent en lumière que l'intervention d'une personne extérieure pour parler de sexualité n'est pas forcément mieux perçue que l'implication d'un professionnel du quotidien (éducateur, enseignant ou soignant). Les jeunes détenus nous ont fait part de leur incompréhension face à certaines interventions extérieures leur paraissant déconnectées de ce qu'ils vivent, contribuant juste à les stigmatiser davantage. Ces interventions ont été critiquées en raison du style « magistral » de la présentation. Dans leurs descriptions, seul l'intervenant prend la parole et leur dit ce qui doit être et ce qu'il faut penser, et il n'y a pas de place pour un véritable débat, entre les jeunes et l'adulte, mais aussi et surtout entre les jeunes. Cette manière de conduire les interventions n'est guère appréciée par les jeunes en général et par ce public en particulier.

Par ailleurs, chez les jeunes rencontrés comme dans le reste de la population, la question de la sexualité est imbriquée dans d'autres dimensions de leur vie, et seul un important capital scolaire permet de tirer bénéfice d'une éducation à la sexualité « technique », basée sur les mécanismes de la reproduction, sur la prévention des IST et des grossesses non prévues ou, même si c'est bien plus rare, sur les fondements juridiques du consentement sexuel. En revanche, comme on a pu le remarquer lors de nos entretiens et des focus groupes de restitution, permettre d'évoquer la sexualité, les parcours amoureux et sexuels, de discuter des conditions de leurs premières fois, de leurs désirs, des rapports de genre, etc., permet parfois d'embrayer sur des questions plus techniques, souvent posées par les jeunes eux-mêmes. Au cours d'un entretien, un jeune s'est par exemple rendu compte qu'en construisant le récit de son entrée dans la sexualité, il objectivait le fait qu'il a eu plusieurs rapports sexuels sans préservatif avec plusieurs partenaires différentes. Cet exercice de réflexivité qu'implique la situation d'entretien l'amène seul à se dire qu'il a peut-être pris des risques pour sa santé sexuelle et devrait recourir au dépistage « pour voir si tout va bien ». De même, évoquer la question du plaisir dans la sexualité, et notamment du plaisir mutuel (impliquant également la question du consentement), permet parfois d'interroger les normes de protection, la question de la négociation du préservatif, ou celle des actes sexuels et de leurs risques potentiels.

Les professionnels peu à même de s'emparer de la question de la sexualité des jeunes dans le contexte carcéral

L'enquête menée en 2015 à l'INJEP sur la santé des jeunes suivis par la PJJ en milieu ouvert (Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2015, 2016) mettait en avant « la difficulté d'approcher la sexualité autrement que par les risques » dans la mesure où la plupart des professionnels ont été formés (ou simplement sensibilisés, pour ceux dont ce n'est pas la tâche principale) au plus fort de l'épidémie de VIH/sida. En outre, et c'est un paradoxe que nous avons pu observer sur le terrain, cette entrée par les risques est à la fois la plus « évidente » pour les professionnels, puisque c'est ainsi que leur propre information sur la sexualité a été réalisée, et la plus compliquée à mettre en œuvre, puisque de nombreux professionnels ne se sentent pas « à la hauteur » du point de vue des connaissances à maîtriser pour une telle information. On retrouve des éléments comparables dans cette enquête, même si l'on observe que pour les surveillants, les éducateurs ou encore les soignants, se charger de la sexualité des jeunes est corrélé à la question centrale de la formation initiale (nombreux sont ceux qui font part du manque de module en formation initiale en matière de sexualité des jeunes, quand ceux qui ont pu avoir été formés font part de l'importance de modules de formation continue à partir de leurs pratiques et de l'évolution des publics dont ils ont la charge), mais aussi au fait d'avoir choisi ou pas professionnellement de travailler en prison pour mineurs (certains professionnels le font à contre cœur, comme les éducateurs ou les surveillants, mais cela leur permet de revenir sur leur territoire d'origine). Tout d'abord la sexualité est différemment présente dans les formations initiales : si les professionnels des unités sanitaires ont les formations les plus longues et les plus complètes, elles ne concernent pourtant pas spécifiquement les personnes détenues. C'est alors une fois dans les unités sanitaires carcérales qu'ils et elles découvriront les spécificités du métier, du lieu et du public. Comme les éducateurs, les enseignants reçoivent quelques modules généraux sur la mixité, la sexualité, l'adolescence, la puberté ou encore la reproduction. Seuls les éducateurs ont des formations sur les déviations sexuelles (et donc le plus souvent la sexualité est abordée loin de la perspective de vie affective et sexuelle). Éducateurs et surveillants ont également des formations sur la sexualité dans une perspective psychologique, voire psychiatrique, mais rarement après leur prise de poste (notamment en unité de mineurs).

- Dans la formation, vous avez des formations sur la sexualité et tout ça en détention à l'ENAP ?
- Non. On nous en parle. On a un amphi avec les psychologues. Ils nous parlent des maladies psychologiques que les gens incarcérés peuvent avoir. Mais c'est un amphi de 2 ou 3 heures. On va avoir des documents. On va s'imprégner de 2 ou 3 choses mais on n'est pas non plus formés.
- Ça, c'est la formation de base. Si t'as envie, tu peux avoir des modules complémentaires ?
- Il peut y avoir des ateliers dans le cadre de la formation continue. Après il faut attendre de voir ce qui sort. (Entretien avec Gisèle, 28 ans, surveillante pénitentiaire, QM.)

Dès lors, seuls ceux (et le plus souvent celles⁶⁷) qui se sentent les plus compétents sur le sujet font le choix d'en parler aux jeunes. Par exemple, dans l'une des prisons enquêtées, seules une infirmière,

⁶⁷ Voir le rapport de 2015 (Amsellem-Mainguy, Dumollard), sur la santé et la sexualité comme compétences genrées, du fait de la socialisation des femmes à la santé et aux risques liés à la sexualité.

une éducatrice et une enseignante réalisaient des séances d'éducation à la sexualité, sur leur propre motivation et à partir du constat que cela était nécessaire aux jeunes. Maîtrisant les aspects techniques de ces questions et fortes de se sentir capables d'en parler aux jeunes, elles ont monté des animations plusieurs fois par an pour des petits groupes de jeunes, leur proximité avec les jeunes et leur travail au quotidien leur permettant d'ailleurs d'assurer le « suivi après vente » de leur animation en se rendant disponibles pour répondre aux questions éventuelles plusieurs jours après. Dans une autre prison, cette tâche revenait principalement à l'éducatrice en charge de la bibliothèque ou était déléguée à des intervenants extérieurs.

Les entretiens menés auprès des professionnels montrent que s'exerce une forme d'autocensure bien réelle lorsqu'il s'agit d'aborder la sexualité avec les jeunes. D'abord en fonction du mandat professionnel : ainsi, les moins légitimes à s'emparer de la sexualité sont les surveillants de l'administration pénitentiaire, comme on peut le voir dans les propos de Gisèle, surveillante depuis trois ans, qui fait part de la fonction « multitâche » des surveillants qui ne peuvent prendre en charge aussi les questions relatives à la sexualité.

– *Du coup, sur la sexualité et tout ça, est-ce qu'ils ont des ateliers ?*

– Oui, ils ont des ateliers qui sont mis en place avec des professionnels. Là, c'est pareil, ils établissent une liste avec des noms de jeunes. C'est une association. Nous, on les accompagne aux ateliers. On n'y reste pas. J'ai envie de dire tant mieux parce que sinon on s'en sortirait plus avec les multitâches qui nous sont incombées. Du coup, on participe pas.

– *Il y a un surveillant qui reste à l'extérieur s'il y a un problème.*

– C'est au niveau du scolaire. Il y a les surveillants du scolaire qui sont là pour encadrer l'activité une fois qu'ils sont dedans s'il y a une bagarre ou quoi pour donner l'alerte.

– *Il y a des surveillants pendant la séance ?*

– Non non. On est à l'extérieur. C'est comme l'école. On les laisse avec...

– *Ça, j'ai pas vu encore.*

– En fait quand ils vont à l'école, ils sont dans une salle de classe avec un professeur. Les portes sont ouvertes. Les surveillants scolaires surveillent le bon fonctionnement. On n'est pas dans les salles avec eux. (Entretien avec Gisèle, 28 ans, surveillante pénitentiaire, QM.)

Pourtant, l'enquête a montré combien les surveillants sont mobilisés, sollicités par les jeunes, notamment pendant les temps « morts » ou le soir, à propos de leur vie affective et parfois sexuelle. Mais en fin de compte, ce que nous avons observé c'est que la sexualité s'impose à eux.

C'est le surveillant qui a la clé de la porte. Dès qu'il y a un souci, c'est nous qui ouvrons. Y a un truc qui va pas, on est au courant tout de suite. On pose les questions tout de suite. Dans le scolaire, quand il se fait virer du cours, on est là. Sur le chemin, on demande ce qui va pas : « Je m'inquiète parce que ma copine, etc. ». Nous sommes aux premières loges, nous avons les premières informations. On traite le problème à chaud. C'est de là que cette relation de confiance est instaurée. C'est nous qui les recevons en premier lors d'une incarcération. [...] Après le repas, pendant le moment de détente. Certains jouent au Baby, d'autres aux cartes, y a la télé aussi. Certains nous demandent : « Je peux te voir deux minutes dans le couloir ou dans ton bureau ? » (Entretien avec Damien, 40 ans, surveillant pénitentiaire, EPM.)

Excepté les soignants, les rares professionnels qui ont reçu une formation déclarent plus aisément que la sexualité est une dimension importante de la prise en charge des mineurs incarcérés, et ils s'y sentent plus légitimes (voir le tableau 4 qui présente les professionnels dans la partie méthodologique, p. 41). Ce sont d'ailleurs ces professionnels, plus engagés dans le champ de la prévention, qui vont faire part des difficultés des jeunes à adhérer aux séances de prévention

organisées en prison, pointant le fait que ces séances sont réalisées, pour une partie d'entre elles, plutôt par des associations extérieures que par des professionnels « habitués » de la détention (unité sanitaire, éducateurs, enseignants) et qu'elles ne prennent que trop rarement le temps de discuter avec les équipes avant d'aller faire leur séance auprès des jeunes.

Anne, 45 ans, psychologue à la PJJ après un long parcours d'éducatrice, explique en entretien qu'elle ressent cette difficulté à appréhender la sexualité des jeunes par le risque, et notamment par le risque lié au VIH/sida, qu'elle considère comme étant trop « abstrait » pour les jeunes, au regard de leurs problèmes les plus quotidiens. Elle met cela en relation avec le caractère concret (car perçu de tous) du risque lié à l'absence de contraception :

Le bébé on le voit, pas le VIH...et puis je ne suis pas sûr qu'ils aient beaucoup de gens dans leur entourage concernés par le VIH... [..]. La porte d'entrée ça ne peut pas être le VIH, c'est trop abstrait pour eux... Par contre, quand j'étais en foyer, il y en a plein, des garçons qui avaient des mycoses... »
(Entretien avec Anne, 45 ans, psychologue à la PJJ.)

Le fait que les jeunes soient plus directement concernés par les questions de parentalité, de contraception, ou encore par les IST les plus courantes (bien qu'ils les ignorent massivement), invite à réfléchir au modèle de prévention dominant, basé sur une entrée par le VIH, éloigné à la fois de la réalité épidémiologique des problématiques concernant la jeunesse vivant en France⁶⁸ et de la réalité pratique des problématiques qu'ils rencontrent au cours du processus d'entrée dans la sexualité. Cela ne signifie évidemment pas que le risque de VIH/sida est négligeable chez les jeunes⁶⁹, mais qu'il pourrait plutôt être intégré à une approche par les IST dans leur ensemble, étant donné que la protection contre les IST par le préservatif permet également de protéger du VIH et que ces jeunes garçons sont avant tout concernés par les « autres » IST que sont les chlamydiae, la syphilis, etc.

Dans leur grande majorité, on perçoit dans les discours des professionnels l'idée que l'apprentissage de la sexualité passe par des expériences qui exposeraient les jeunes, dont ils ont la charge, à des dangers ou au moins à des risques dont ces jeunes n'ont pas conscience ou qu'ils feindraient d'ignorer. C'est donc avec ce type de raisonnement qu'ils construisent, animent, appréhendent la question de la sexualité, et si quelques uns cherchent à se départir d'une approche par les risques, celle-ci semble bien plus évidente et légitime pour justifier les actions ciblées : « L'attribution des risques aux jeunes procède d'une emprise importante d'un jugement social qui voit l'entrée dans la sexualité un moment de confrontation à de nombreux dangers associés au sida (sexualité, drogues, prostitution). » (Calvez, 2004, p. 123.)

En fin de compte, l'analyse du rapport à la prévention met en évidence la persistance des inégalités sociales d'accès à la prévention. L'origine sociale des jeunes détenus permet de montrer l'importance des inégalités de classe : issus des franges les plus précaires des milieux populaires, ils sont

⁶⁸ L'épidémie s'étant considérablement concentrée, dans les dernières décennies, autour des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et des femmes migrantes hétérosexuelles.

⁶⁹ On trouvera des éléments précis à ce sujet dans l'avis du Conseil national du sida (CNS) concernant « la prévention et la prise en charge des IST chez les adolescents et les jeunes adultes » (Avis du 19 janvier 2017).

largement à distance des discours préventifs (par exemple, le terme de « contraception » comme celui de « dépistage » reste incompris d'une grande partie des garçons et des filles rencontrés⁷⁰). À cela s'ajoutent des inégalités de genre qui renvoient aux modèles sociaux de sexualité féminine et masculine qui placent les filles dans une plus grande vulnérabilité préventive. Ces inégalités de genre se trouvent renforcées en prison tant cette institution constitue l'un des derniers bastions de la non-mixité, alors même qu'un mouvement de mixité s'est propagé dans l'ensemble des institutions scolaires et médico-sociales depuis les années 1970 (Ricordeau, 2009). « La prison repose de facto sur une conception du genre binaire et essentialiste de la population. » (Ricordeau, Schlagdenhauffen, 2016).

⁷⁰ Au cours de l'enquête et dans les entretiens, on leur demandait s'ils connaissaient des méthodes, des techniques, pour « éviter » d'avoir un enfant ou d'être enceinte, pour « ne pas avoir de maladie », etc.

CHAPITRE 8. L'ASPIRATION À LA CONFORMITÉ OU COMMENT LES JEUNES VOIENT LEUR AVENIR

Les discours les plus communs tenus sur les jeunes détenus, qu'ils émanent des médias ou des institutions d'encadrement de la jeunesse, focalisent l'attention sur leur appartenance à un « milieu socialement pathogène », sur leurs familles « déchirées » et « déstructurées », aboutissant ensuite à des adolescents « sans repère normatif⁷¹ ». Sans repères sociaux, familiaux, ces jeunes n'auraient pas les ressources nécessaires pour se projeter dans l'avenir.

Notre constat est tout autre, il contredit même les deux thèses sous-tendant ces discours : celle des familles déstructurées et celle de l'absence de projection dans l'avenir. D'une part, nombre des adolescents rencontrés vivent, hors détention, avec leurs deux parents ou dans des configurations familiales des plus courantes (familles séparées, avec un enfant vivant chez l'un ou l'autre de ses deux parents, ou en alternance)⁷². D'autre part, interrogés sur leurs représentations de l'avenir, sur leurs attentes en termes de travail et de projets professionnels, de vie familiale ou parentale, nombre de ces jeunes semblent adhérer et se projeter dans des configurations sexuelles, conjugales, parentales et professionnelles des plus conformes (Frechon, Marquet, 2016).

Cherchant à comprendre la relation entre vie professionnelle et vie familiale qu'ils envisageaient, nous nous sommes intéressés à leurs aspirations et à leur projection dans leur avenir. De la fidélité, une vie conjugale et une situation économique stables, des sentiments amoureux, une subsistance relativement assurée, quelques loisirs caractéristiques de leur appartenance aux classes populaires — le tout dans un environnement idéologique marqué par l'hétérosexualité dans les choix intimes (Coquard, 2016), et par une adhésion à des valeurs libérales qui se reflète dans les choix professionnels (notamment à travers la valorisation de l'entreprise, la croyance en la réussite individuelle, et dans la possibilité de l'ascension sociale basée sur le mérite) : telles sont les attentes qui ressortent massivement des discours de ces jeunes garçons et filles.

Il faut bien sûr considérer ces discours avec prudence, car ils reflètent aussi ce que ces jeunes pensent être attendu par un adulte qui leur pose des questions sur l'avenir. Le questionnement sur l'avenir, d'ailleurs, est une préoccupation située : celle des classes supérieures soucieuses du devenir de leurs propres enfants, ou qui ont été socialisées à préparer, à « stratégiser » leur rapport à l'avenir. De même, les jeunes savent très bien raconter leur histoire de vie, la relier au présent (aux événements qui les ont menés en détention notamment), car ils savent très bien fournir le « projet professionnel » ou le « projet de sortie » demandés généralement par les institutions socio-judiciaires qui les prennent en

⁷¹ Un ouvrage écrit par un éducateur, Jean-Luc Einaudi, en 1995, décrit une délinquance qui « prend avant tout racine dans la déstructuration de la famille, l'abaissement de la fonction paternelle, l'absence de repères symboliques » (Voir Einaudi, 1995.)

⁷² Des enquêtes ont montré que si certaines caractéristiques familiales des jeunes suivis par la justice différaient de celles des jeunes en population générale (comme le fait de vivre dans des fratries plus nombreuses ou dans des configurations plus volontiers monoparentales), rien n'indiquait qu'ils diffèrent fondamentalement de leur population de référence, celle des jeunes de classe populaire, auxquelles ils appartiennent le plus souvent (voir notamment : Chamboredon, 1971).

charge. Ces manières de dire son parcours de vulnérabilité, à l'instar des récits exigés des demandeurs d'asile (Fassin, Kobelinski, 2012) par exemple, sont en effet devenues le lot commun du travail social et socio-éducatif, à tel point que les personnes prises en charge par les institutions maîtrisent une manière de se raconter formatée par l'institution. Il n'est pas anodin de voir que la sociologie reprend souvent à son compte les techniques d'incitation au récit de soi parfois véhiculées par les déclinaisons libérales du travail social qui, comme le notent Didier Fassin et Carolina Kobelinski, font passer le récit et son arbitraire avant la reconnaissance de droits aux individus.

Cette incitation au récit de soi et à la temporalisation de son parcours de vie n'a pas été notre manière de procéder, puisque notre questionnaire n'invitait pas les jeunes à produire un récit structuré, temporalisé, à distinguer événements passés et rapport à l'avenir, à formuler des souhaits d'orientation professionnelle, de choix de vie. Nous avons au contraire amené la question des aspirations par le biais des représentations des jeunes sur tel ou tel mode de vie, ou par le biais de questions « hors cadres », posées sur un ton proche de l'humour, comme celle consistant à demander à un jeune, au détour d'une discussion sur un autre sujet, ce qu'il imagine de sa vie dans dix ans, vingt ans ou encore d'entendre les jeunes quand ils évoquaient ne pas être « encore prêts » ou « concernés » par tel ou tel événement comme l'arrivée d'un enfant, la quête d'un emploi stable ou d'une relation à long terme... Surtout, nous avons pris soin de considérer les réponses des jeunes dans un contexte, celui de l'entretien sociologique, mais aussi celui de la détention, où de nombreuses interactions nous ont permis d'étayer les propos enregistrés.

Il nous a été possible de discerner des régularités dans les discours des jeunes, mais également quelques discours dissonants qui, du fait de leur caractère « hors normes », renseignent sur la norme observée par ailleurs. De manière générale, les discours des jeunes montrent qu'ils et elles ont tendance à se projeter dans une forme de conjugalité stabilisée, encadrée par un travail stable et des formes de mobilité géographique très restreintes (recherche d'un travail et construction d'une famille dans un périmètre proche de leur lieu d'habitation et de là où habitent leurs parents ; plus rarement, ils envisagent « partir au soleil », « dans le Sud de la France »). Un autre aspect de leurs discours concerne la conjugalité, la vie de couple, la parentalité, la sexualité. Cela renvoie évidemment aux questions posées, aux objectifs de notre enquête, mais aussi à des préoccupations largement partagées dans la société dans la perspective du processus d'entrée dans l'âge adulte (Van de Velde, 2008 ; Galland, 2011).

Travail, mobilité : une adolescence entre conformisme et incertitudes

Si l'effritement de la société salariale à partir des années 1980 (Castel, 1995) aurait pu laisser croire à une perte de centralité du travail dans les rapports sociaux, on a bien plutôt assisté, durant la dernière décennie, à un retour de ce que certains responsables politiques ont appelé la « valeur travail ». La « valeur travail », invoquée par l'ensemble de l'échiquier politique, correspond à une conception du travail comme base arrière de la vie sociale et comme reflet des mérites individuels. « Valeur » remise en cause par la gauche au milieu du xx^e siècle à l'occasion des grandes réformes de sécurité sociale,

permettant de libérer en partie les travailleurs d'une subsistance strictement rattachée au travail (Friot, 1998), on assiste depuis quelques années au retour d'un discours consensuel sur le travail comme base de la vie sociale, chez l'ensemble des libéraux et sociaux-libéraux⁷³. Avec des variations liées à la reconnaissance du mérite, à la défense de certaines formes de contrat, ou encore à l'articulation entre le travail et d'autres dimensions de la vie des individus, les différents discours tenus sur le travail ont en commun de s'inscrire dans une doctrine désormais largement partagée, sans être nécessairement assumée : celle du libéralisme économique et de l'idée que la régulation des relations sociales passe avant tout par la socialisation des individus dans des activités économiques qui les motivent à agir et qui organisent leur vie sociale.

Le lieu commun selon lequel les jeunes détenus sont en rupture avec l'ordre social pourrait, de prime abord, laisser penser qu'ils font partie de celles et ceux qui, désaffiliés et *a priori* exclus du marché du travail, le rejettent et en constituent l'antithèse, la figure repoussoir. D'ailleurs, le discours tenu en 2008 sur le marché de Rungis par un ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, à propos de la « France qui se lève tôt » visait directement la contre-figure des jeunes délinquants, puisqu'il opposait cette France matinale aux individus qui « cassent des abribus⁷⁴ ». Le caractère démagogique de tels discours, dont la finalité consiste principalement à diviser la population, en opposant notamment les « assistés » aux « travailleurs » (Duvoux, 2012), mais au-delà, les « jeunes de banlieue » au reste de la population, ont fait l'objet de différentes critiques, notamment concernant les propriétés sociales et les privilèges vis-à-vis du travail de celles et ceux qui les émettent, généralement protégés des mauvaises conditions de travail partagées, elles, par une partie croissante de la population.

On peut aussi opposer à ces discours la voix des personnes qu'ils stigmatisent. Précisément, lors de nos entretiens avec les jeunes en détention, la question du travail est apparue à de nombreuses reprises, et elle renseigne sur les réalités vécues par ces jeunes et sur leurs projets de formation ou d'insertion professionnelles. Amaury, fils d'un père technicien industriel et d'une mère intérimaire, a 17 ans, et son incarcération a mis fin à une première période de formation professionnalisante, en mécanique. Il motive ce choix par son goût des motos, sa connaissance autodidacte de la mécanique. Cependant, la prison a été pour lui l'occasion de « tester » une nouvelle orientation professionnelle, la cuisine. Il explique ses choix ainsi :

– J'étais en formation mécanique, mais maintenant je suis en formation cuisine. Je trouve ça mieux parce que j'ai commencé à faire un atelier et j'ai bien aimé. Avant, j'aimais bien faire des petits plats et j'aimais que ce soit bien propre et bien soigné. Et là, j'ai vu que j'aimais bien ça en fait. Pour la mécanique, j'étais motivé aussi. Je connais bien la mécanique. J'ai une moto et j'aime bien réparer ma moto. On aime ça au quartier. On montait des scooters.

– *Et pourquoi la cuisine ça te semble mieux ?*

– Parce que j'aime bien cuisiner. Je prends du plaisir à cuisiner. Je prends tout mon temps. [Dans la prison], je me fais à manger tout seul. J'ai une plaque de cuisson.

(Entretien avec Amaury, 17 ans, incarcéré en QM depuis 2 ans.)

⁷³ Lors de la campagne présidentielle précédant son élection en 2012, François Hollande a par exemple estimé que son opposant, à droite, ne devait pas être le seul à parler de la « valeur travail ». Plus récemment, le candidat libéral Emmanuel Macron pour l'élection présidentielle de 2017 s'est dit « candidat du travail ».

⁷⁴ Discours tenu par Nicolas Sarkozy le 27 mai 2008, en visite sur le marché de Rungis.

Lorsqu'on l'interroge sur sa vie future, il imagine travailler dans un « grand restaurant » pour pouvoir cuisiner de « beaux plats ». Cependant, comme pour l'ensemble des apprentis, dont les premières années sont peu rémunérées, se pose la question de la subsistance : comment vivre durant les premières années de formation ? Les parents d'Amaury étant séparés, il a d'abord habité chez sa mère, avant de faire le choix d'aller vivre chez sa sœur, qui a un emploi stable et lui permet de pouvoir se loger gratuitement. Dans ses propos, le fait de pouvoir vivre sans payer de loyer et la condition d'apprenti paraissent clairement articulés, puisqu'il explique que cela lui permettra notamment de « mettre de côté tous les mois », tout en précisant qu'« après, ça ira mieux ». L'hésitation d'Amaury entre deux orientations professionnelles, et donc entre deux types d'activités professionnelles possibles à plus long terme, reflète un état d'esprit partagé par les jeunes à cette période de la vie. Si l'on sait que les trajectoires scolaires des jeunes détenus sont souvent marquées par l'orientation imposée et la relégation dans les filières les plus dévaluées du système scolaire (principalement dans l'enseignement professionnel), on sait également que des formes de choix d'orientation demeurent, y compris pour ces jeunes (Palheta, 2012). Les entretiens réalisés montrent en particulier l'importance des appartenances de classe et de genre dans les réflexions sur le choix du métier, et les représentations de celui-ci.

Aziz, 17 ans, incarcéré depuis six mois en QM, scolarisé à l'extérieur en seconde professionnelle (dans le cadre d'un bac professionnel de gestion-administration), et dont les parents sont retraités (mère au foyer, père anciennement maçon), illustre bien cette marge de choix et les représentations associées aux métiers, dans un contexte d'orientation scolaire généralement imposée :

- *À la sortie, du coup, tu veux reprendre le lycée ?*
 - Ouais, là, c'est sûr.
 - *Et pourquoi tu as choisi cette voie ?*
 - J'ai pas choisi. J'allais jamais à l'école. Après, la conseillère d'orientation m'a proposé ça, j'ai accepté.
 - *C'est pour quel type de métier après ?*
 - Secrétaire, comptable.
 - *Tu aimes bien les chiffres ?*
 - C'est l'argent qui m'intéresse.
 - *Et tu as une idée précise de ce que tu veux faire après ?*
 - Moi, je suis ouvert à tout. Je peux être plombier, je peux être maçon, je peux être électricien. Si j'ai la possibilité d'être avocat, je suis avocat. Si je peux faire secrétaire, je suis secrétaire.
 - *Tu as pas une préférence ?*
 - Non, un métier pas trop casse-tête et qui gagne bien sa vie – c'est tout à fait normal. J'aimerais pas avoir le dos cassé à 60 ans malheureusement comme mon père ; il était maçon. Aujourd'hui, il a des problèmes aux muscles.
 - *Donc, toi, plutôt pas les métiers du bâtiment ?*
 - Si je dois le faire, je le ferai. Mais si j'ai la possibilité de faire un autre truc, je ferai un autre truc. Moi personnellement, je suis vraiment attaché par la plomberie. Mais si j'ai la possibilité d'être comptable ou secrétaire, je ferai ça.
 - *La plomberie, c'est un peu moins physique que maçon. Et comptable, ça te plairait ?*
 - Ouais, costard-cravate, tous les jours.
 - *C'est vrai, ça, ça te plairait ? Pourquoi ?*
 - Ouais, la Mercedes garée en bas [...].
 - *Tous les comptables gagnent pas comme ça...*
 - Ouais, c'est sûr, mais je me vois comme ça. Une fois que je suis dans la comptabilité, je vais pas faire que comptable. Je vais continuer à travailler pour être un grade au-dessus »
- (Entretien avec Aziz, 17 ans, incarcéré en QM depuis 6 mois.)

On voit dans ces propos une forme d'appropriation de sa propre trajectoire, quand bien même elle est en partie contrainte par les effets de filière du système scolaire. On voit surtout que les choix d'Aziz ne sont pas motivés que par l'horizon restreint de la formation, mais par une représentation de sa vie future, de l'argent que pourrait lui procurer une activité.

Parfois, les choix de métier ou d'orientation scolaire sont plus directement liés aux trajectoires de déviance des jeunes, qui influent sur leurs possibilités immédiates, selon qu'ils veulent ou non rester dans le « business », en sortir, faire des études, ou trouver du travail. Julien, 16 ans, incarcéré depuis deux semaines en QM, se situe dans ce dilemme. Issu d'une famille de la classe moyenne inférieure, Julien a un rapport complexe à la prison. Il semble revendiquer la poursuite d'une trajectoire de déviance, même s'il n'est pas très « ancré » dans la délinquance. Il lie cela, dans son discours, à une opposition à son père, qui travaille dans les forces de l'ordre. Pour lui, la prison n'est pas un problème, il préfère y passer régulièrement tout en profitant de sa jeunesse, faire « prison/dehors/ prison/dehors ». Du fait qu'il risque actuellement un placement en centre éducatif fermé (c'est-à-dire un placement d'au moins six mois dans une structure contraignante où le non-respect du placement mène à l'incarcération), il dit préférer fuguer du CEF, « profiter », et se retrouver à l'occasion en prison. On voit dans son discours la réflexion qui s'opère concernant sa situation, les risques qu'il prend à continuer le « business », mais aussi la possibilité d'arrêter la délinquance. Il explique notamment que s'il n'est pas placé en CEF et donc libéré, il « arrête cash ». Cela conforte d'ailleurs une observation générale à propos des jeunes détenus : leur intériorisation des mécanismes judiciaires et leur réflexion sur la meilleure manière de « faire avec » les risques qu'ils ou elles encourent. Julien a d'ailleurs bien intégré la distinction pénale entre justice des mineurs et justice des majeurs : « Je profite de ma jeunesse [...] vaut mieux faire ces conneries aujourd'hui que quand je serai grand. Parce que si je ferais ça quand je suis majeur, je prendrais deux ans, trois ans, un truc comme ça. Je préfère profiter quand je suis jeune... »

Les jeunes rencontrés semblent intégrer le travail dans leur horizon de vie à court ou moyen terme. Le travail est bien sûr mis en balance avec d'autres éléments : le fait de continuer ou non une activité illégale, le fait de choisir telle ou telle orientation scolaire, mais aussi le fait de pouvoir en tirer un revenu suffisant. Rien n'indique ce que ces éléments soient spécifiques aux jeunes détenus, et on peut même penser qu'ils sont consensuels parmi les jeunes. L'enquête européenne menée à intervalle régulier sur les valeurs des Européens (EVS) montre par exemple, sur les 25 dernières années, une montée en puissance du travail chez les jeunes dans leur ensemble (l'enquête concerne les jeunes de 18 à 29 ans). Ils et elles étaient ainsi 70 % à penser, en 2005, que « dans [leur] vie, le travail est une chose importante, contre 68 % en 1999 et 60 % en 1990 (Gonthier, Lescure, 2012, p. 156). Les chercheurs de l'enquête EVS analysent cette augmentation comme la contrepartie d'une difficulté croissante des jeunes face à l'emploi : plus l'emploi se fait rare, plus le travail devient une préoccupation. Tout porte à croire que les jeunes détenus, exposés comme les autres jeunes aux difficultés face à l'emploi et aux discours tenus à ce sujet, ont un rapport au travail similaire et déploient des stratégies pour s'assurer un avenir qui passe, entre autres, par une bonne situation professionnelle.

Cette dimension stratégique dans le rapport au travail se retrouve également dans ce que les jeunes disent de leurs choix de lieux de vie. Car même si la mobilité se décline à différentes échelles spatiales

et temporelles dans leurs discours, elle reste une valeur montante dans la société (Bacqué, Fol, 2007 ; Guy, 2014). Plus largement la mobilité est appréhendée comme une compétence nécessaire aux jeunes dans une perspective d'insertion socio-professionnelle (Labadie, 2014). Parmi ceux que nous avons rencontrés, nombreux sont ceux qui ont connu plusieurs lieux de résidence impliquant des déplacements fréquents et un rapport spécifique à l'espace marqué par la multirésidentialité : vivre chez ses parents ou être hébergé chez des amis ou des membres de la famille (fratrie, grands-parents...), ou encore en foyer ou en famille d'accueil (Potin, 2009), voire toutes ces situations en même temps. Car avant l'étape clé de décohabitation, marquée par le départ officiel de chez les parents (prendre ses affaires), les adolescents rencontrés peuvent vivre dans plusieurs logements, sans pour autant avoir formellement quitté leurs parents. Dans ce contexte, le rapport des jeunes à la mobilité est ambivalent et dépend fortement de leur histoire de vie : il est difficile, en effet, de comparer les choix de mobilité à venir de jeunes mineurs isolés étrangers (qui ont déjà eu des expériences de mobilité de longue distance) et ceux des jeunes qui n'ont jamais ou peu quitté leur quartier. Au lieu de rechercher des régularités dans les aspirations à la mobilité pour établir leur résidence « plus tard », il s'agit alors de comprendre les logiques à l'œuvre en fonction des propriétés sociales des jeunes. Il ressort des entretiens que la plupart des jeunes, surtout lorsqu'ils n'ont pas connu d'autres quartiers que le leur, aspirent à y rester, ou aspirent éventuellement à partir, mais sans savoir où aller. Nombre d'entre eux « aiment » leur quartier, ou disent ne pas espérer trouver mieux ailleurs. Le poids de l'ancrage constitue une modalité du rapport des jeunes à l'espace et sur les liens induits entre identités des individus et territoires (Authier *et al.*, 2010 ; Labadie, 2014). À de multiples reprises, ils nous parleront des lieux : les différents quartiers d'une ville, dans laquelle ils se situent, dans laquelle des repères organisent leur vie et leur sociabilité. Néanmoins, certains jeunes font part, en entretien, de leur désir de partir.

Maria, 17 ans, dont le père est ferrailleur et la mère sans emploi, incarcérée en QM depuis trois mois, vit en couple depuis quatre ans, dans un bidonville de la région parisienne. Elle a aussi un enfant d'un an et demi. Son mari (elle est mariée dans la communauté Rom, ce qui n'implique pas nécessairement de mariage civil) a, comme elle, connu la prison. Il vit désormais en Angleterre, et son enfant est élevé par sa belle-mère dans le bidonville. Dans son cas, la volonté de partir vient à la fois d'un choix de lieu de vie (partir de la France pour vivre en Angleterre, pays qu'elle juge plus riche en opportunités d'emplois), et d'un choix conjugal (rejoindre son mari). Rester en France, pour Maria, impliquerait de « continuer à voler », seule possibilité pour gagner un peu d'argent, alors qu'elle imagine pouvoir travailler plus facilement en Angleterre. Cette réflexion renvoie notamment aux différentes politiques de l'emploi en Europe et aux politiques d'inclusion des minorités, et notamment à la valorisation par les migrants de l'Angleterre où, dérégulé, le travail est aussi plus accessible aux minorités⁷⁵.

Pour Jason, 16 ans, fils d'un menuisier et d'une mère sans emploi, lui aussi incarcéré en QM, la volonté de partir ou de rester se base sur un tout autre critère. S'il aime bien son quartier, sa « cité », il souhaite le quitter dans l'avenir, lorsqu'il aura un enfant, afin d'éviter que son enfant revive sa propre trajectoire :

⁷⁵ L'entretien a été réalisé quelques mois avant le « Brexit », c'est-à-dire la volonté d'une majorité de Britanniques, exprimée par référendum, de quitter l'Union européenne.

- *Et toi, t'aurais à un moment donné envie d'aller ailleurs ?*
 - Ouais, j'aimerais bien quitter, mais quand je serai plus grand. Là, pour l'instant, ça va, j'aime bien.
 - *Et t'as des projets un peu précis de où t'irais et tout ça ?*
 - Non. Mais j'ai pas envie que mes enfants, ils finissent comme moi en prison. J'ai pas envie, par exemple, je fais des enfants, ils vont en prison. Ouais, faudra les éloigner de la cité.
 - *Parce que tu penses que la cité... ?*
 - Ça t'engraine. T'engraines, tu te fais engrainer. Ça va vite dans une cité.
 - *Ça peut arriver aussi à l'extérieur...*
 - Oui, mais après dans une cité, il y a plus de... il y a beaucoup d'engrainages. J'ai déjà engrainé, je me suis déjà fait engrainer, j'ai déjà engrainé des gens. Après, vas-y, tu réfléchis avant de faire un truc. Dans une cité, si tu réfléchis pas, tout le monde il va te marcher dessus.
 - *Du coup, toi c'est un peu le quotidien tout ça. C'est pas trop compliqué la vie comme ça ?*
 - Non
- (Entretien avec Jason, 16 ans, QM, incarcéré depuis 8 mois.)

Plus que pour les autres sujets abordés dans ce chapitre, la question de la mobilité renvoie aux incertitudes des jeunes, à un âge où la plupart d'entre eux vivent encore chez leurs parents ou en foyer, et n'ont ainsi pas acquis de réelle indépendance économique. Comme pour les autres jeunes, leurs choix de mobilité sont étroitement liés à des éléments aussi divers que la recherche d'un emploi, la conjugalité, ou la volonté de s'éloigner. Enfin, à la différence du travail, à propos duquel l'institution scolaire et l'État déploient des ressources et une volonté (au moins affichée) de les orienter (via les dispositifs visant les jeunes éloignés de l'école comme les missions locales), la question de la mobilité est peu traitée par les institutions et dépend plus directement des ressources personnelles et familiales ou de l'histoire éventuelle de mobilité vécue durant l'enfance ou l'adolescence.

L'horizon des possibles conjugaux et sexuels : hétérosexualité obligatoire et parentalité

Le regard porté par les jeunes sur leur avenir articule souvent les projets professionnels et de mobilité à des choix conjugaux, parentaux. Il est, au fond, le reflet d'aspirations propres à chaque jeune mais guidées par des représentations de ce qu'est la vie adulte, la vie de couple, la vie du travailleur. L'enquête réalisée incitait à creuser la dimension intime des aspirations des jeunes, et notamment la question de la conjugalité (Quel choix de conjoint ? Dans quel type de relation ?) et de la parentalité (Quel modèle de famille, au sens où pour beaucoup de jeunes la famille est associée à l'arrivée d'un ou de plusieurs enfants ?).

Certains des jeunes rencontrés sont déjà inscrits dans une conjugalité stabilisée, d'autres sont en train de constituer leur vie conjugale, pour le reste, cela ne fait pas partie de leurs préoccupations actuelles préférant « profiter de leur jeunesse avant de se poser ». Beaucoup d'entre eux, enfin, nous ont fait part en entretien de leur volonté de « trouver la bonne personne », de s'installer dans une configuration sexuelle et genrée caractérisée par l'hétérosexualité, la monogamie, et la reproduction. En somme, les jeunes rencontrés aspirent à ce que les anthropologues et sociologues de la sexualité nomment « hétérosexualité obligatoire » (Rubin, 2010) : une norme de conduite valorisée et légitimée

dans la société, construite par exclusion des contre-conduites (hétérosexualité non reproductive, mais surtout homosexualité ou bisexualité).

Majid a 15 ans, sa mère est cuisinière et son père chauffeur-livreur. Il vient d'être incarcéré en QM. Quand il parle de sa sexualité, il évoque les quelques « putes » avec lesquelles il a couché. Il porte un regard assez dur sur ces expériences, qu'il juge sans intérêt, et, comme de nombreux jeunes garçons rencontrés, semble porter un intérêt limité à la sexualité, en tout cas telle qu'il l'a connue. Il refuse d'associer ces expériences à des sentiments ou à du plaisir. Peu de temps avant son incarcération, Majid vient cependant de rencontrer une fille, différente des « putes » (les autres filles, qu'il a connues avant), et cette différence se traduit notamment par le fait qu'il n'a pas encore couché avec elle, au bout d'un mois de relation. Cette rencontre semble avoir marqué une étape dans sa vie sentimentale, mais il ne veut pas non plus aller trop vite.

- *Pour toi, le plus important, c'est d'avoir une relation avec elle et d'être bien avec elle et tout ça ?*
 - Ouais, c'est ça. La confiance, c'est ça d'abord.
 - *Mais toi du coup, t'es jeune, t'as bientôt 16 ans, ça reste jeune, mais là, tu te verrais te poser avec une fille déjà ou... ?*
 - Si je l'aime, elle, elle m'aime, on a confiance en nous, on va faire que ça dure le plus longtemps possible, pourquoi pas jusqu'au mariage aussi.
 - *Ah oui ?*
 - Beh oui, je pourrais moi. Je peux rester pendant quatre ans avec elle, et après me marier. Ouais, ça... ouais.
 - *Parce que des fois on se dit : Ouais, jusqu'à 20 ans, je suis libre machin, après je verrai. Mais toi, ça te dérangerait pas là de te poser avec une fille ?*
 - Non, ça me dérange pas.
 - *T'aimerais bien même ?*
 - Ouais.
 - *Avoir des enfants et tout aussi ?*
 - Ouais, mais pas pour maintenant.
- (Entretien avec Majid, 15 ans, QM, incarcéré depuis 8 jours.)

Un autre jeune, Hicham, 16 ans, dont la mère est au foyer pour maladie et le père peintre, évoque la nécessaire confiance à construire dans une relation amoureuse. Né dans un pays du Maghreb, il est arrivé en France durant l'enfance, et s'est lié à une fille de son quartier, au même parcours migratoire. Cette relation dure depuis neuf mois, c'est sa première histoire durable. Avant cela, il a eu trois copines, pour des relations qu'il qualifie de courtes, et des rapports sexuels avec l'une d'entre elles seulement. Comme pour Majid, nous essayons de savoir, en entretien, ce que change l'arrivée, dans la vie de ce jeune, d'une relation vécue comme plus sérieuse.

- *Et du coup à la sortie tu penses que t'auras envie de la voir avec tes parents, de leur présenter un peu et tout ou... ?*
- Beh ouais, ils la connaissent, voilà, ça veut dire... Ouais, après on verra bien. Si tout se passe bien pourquoi pas... pourquoi pas aller plus loin.
- *T'as déjà un peu des projets avec elle et tout ou tu te dis on verra ?*
- Non, on en a parlé un peu et tout tu vois, mais tranquille. Tu vois ce que je veux dire ?
- *Ouais... Genre, tu parles pas d'enfants ou... ?*
- Non, je suis encore jeune, j'ai 16 ans. Tu vois ce que je veux dire ? [Silence.]
- *Toi pour l'instant c'est pas tes préoccupations ?*

- Ouais, beh ouais, c'est pas mes préoccupations. Déjà, j'ai pas trop confiance tu vois un peu. Je suis pas le genre de personne à faire confiance à une personne. Tu vois il y a des gens ils font confiance à... il connaît une personne depuis une semaine ou deux, il lui fait confiance, ça y est il croit c'est...
 - *Mais ça fait neuf mois déjà.*
 - Ouais, mais moi je dis quelqu'un il peut trahir même au bout de dix ans.
 - *Ah ouais, même au bout de dix ans tu ferais pas confiance ?*
 - Non, du tout. J'ai toujours un petit doute. Je suis parano un peu. Tu vois ce que je veux dire ?
- (Entretien avec Hicham, 16 ans, incarcéré, EPM.)

Hicham se dit heureux de la situation, celle d'une relation en construction, même si elle n'implique pas de rapports sexuels pour l'instant. Dans son cas, l'absence de rapports est le fait de sa partenaire, qui refuse pour l'instant d'en avoir pour des motifs religieux : elle préfère attendre le mariage. Cela ne lui pose pas de problème, et semble même le rassurer, puisqu'il ne craint pas qu'elle le trompe ou rompe une confiance si importante à ses yeux. Le cas d'Hicham est typique des ajustements entre sexualité et religion observés dans d'autres recherches, notamment à propos de jeunes musulmans vivant en France (Fidolini, 2015 ; Clair, 2008). La plupart des jeunes garçons rencontrés, avec des différences liées à leur âge et à leurs expériences, semblent guidés dans leur manière de penser le couple et la sexualité par la coupure entre des expériences sexuelles de jeunesse, dévalorisées à leurs yeux, et un futur conjugal valorisant, fait d'une sexualité monogame, légitimée (par le mariage notamment).

Si certains jeunes revendiquent un privilège de genre, c'est-à-dire une plus grande liberté des hommes dans la sexualité, qui se traduit notamment par une approche différentielle de la virginité (obligatoire pour les femmes, non obligatoire pour les hommes), nombre des jeunes rencontrés se situent par rapport à une conjugalité idéale, plus ou moins orientée par des convictions religieuses. Ils se situent notamment par rapport à ce que l'on appelle parfois « mariage halal », caractérisé par l'endogamie religieuse, la maîtrise de la sexualité des femmes et les sentiments (Collet, Santelli, 2012) : l'exigence de virginité des partenaires s'ensuit souvent (mais pas systématiquement) dans les discours des jeunes. Certains évoquent les expériences nécessaires de la jeunesse, ou se trouvent pris dans le paradoxe décrit par Isabelle Clair (2012) entre leur recherche de partenaires faciles (les « putes »), et leur idéal de conjugalité avec les autres filles, moins accessibles, nécessitant de repousser les rapports sexuels. Ainsi, la référence dans les discours à des normes religieuses ou morales est bien davantage un point de repère, en mesure de renseigner sur les aspirations des jeunes, que des normes intériorisées ou « imposées » par une culture à des jeunes qui se verraient forcés de les respecter. Ces normes se retrouvent d'ailleurs dans les propos de jeunes musulmans comme de jeunes catholiques ou de ceux qui ne se revendiquent d'aucune religion. De plus, à l'encontre des discours associant normes sexuelles musulmanes et domination des femmes, nombre des jeunes rencontrés reconnaissent que les femmes ont, elles aussi, la possibilité de déroger à la norme. Comme l'écrit Fidolini (2015, p. 33), « la référence à la norme musulmane offre à ces jeunes hommes un repère solide à partir duquel ils peuvent se construire individuellement. Il ne s'agit pas d'un arrière-plan culturel, figé et monotone, mais plutôt d'un scénario où se dessinent les frontières et les voies d'un exercice réflexif individuel qui communique avec les parcours de socialisation vécus par chacun de ces jeunes adultes ».

Quand on demande à Théo, 16 ans, dont le père est sans emploi et la mère employée d'une association, ce qu'il attend d'une fille dans l'absolu, il cite en premier lieu la virginité, pour des raisons religieuses, mais également à cause d'un refus de « passer après » d'autres garçons, ce qu'il trouve « crade ». Mais dans son discours, l'exigence de virginité n'est pas exclusive, puisqu'il attend aussi d'une fille qu'elle soit « intelligente », qu'elle aime « sortir ». Ainsi, on voit que les normes liées à des exigences religieuses ou morales peuvent être subordonnées à d'autres critères, qui n'ont rien à voir avec ces exigences. D'ailleurs, au cours de l'entretien, et après avoir développé ses attentes en termes de vie future, notamment le fait de pouvoir voyager avec sa copine, Théo revient sur la virginité, et n'en fait plus un critère rédhibitoire d'une relation sérieuse : « Après, si elle a eu un rapport ou deux voilà, si elle vient elle me dit : "ouais, je l'ai fait avec lui" et que "lui" je le connais un peu et tout, je reste tranquille. » (Entretien avec Théo, 16 ans, QM, incarcéré depuis 1 mois.)

Les propos qui viennent d'être évoqués à propos du mariage, de la virginité, de la fidélité ou plus globalement de ce qu'on pourrait appeler une « morale sexuelle », ne sont toutefois pas tenus par les seuls jeunes qui s'identifient comme musulmans. Il convient de resituer ces propos dans une tendance croissante, parmi l'ensemble des jeunes (musulmans ou non), à la valorisation des valeurs familiales. Les enquêtes EVS successives montrent, dans le cas de la France, un retour progressif des valeurs familiales dans les générations postérieures au baby-boom : « La génération de 1968 est ouverte à toutes les formes de libération des mœurs. Mais les jeunes qui ont 18-26 ans en 1990, et plus encore ceux de cet âge observés dans l'enquête de 1999, s'en distinguent par l'attrait grandissant qu'exerce sur eux la vie de famille. » (Herpin, 2000, p. 52.). Nicolas Herpin suggère l'hypothèse selon laquelle les jeunes des générations postérieures sont plus nombreux à avoir connu de « mauvaises » expériences des nouvelles formes de couples. Les enquêtes plus récentes (notamment EVS 2008) tendent à montrer une valorisation croissante de la conjugalité stable et monogame parmi les jeunes *dans leur ensemble*. Ces enquêtes quantitatives sur les valeurs des jeunes appuient certaines des observations réalisées dans la présente enquête et notamment celle d'un arrangement quotidien avec les normes, qui se traduit par une sexualité relativement libre avant le mariage, mais aussi par un très fort intérêt, lorsqu'on parle des aspirations conjugales, pour les valeurs d'attachement. Jean-Hugues Déchaux (2012) note ainsi, à propos des enquêtes EVS successives, que 90 % des jeunes considéraient en 2008 la fidélité comme essentielle au succès d'un mariage, contre 85 % en 1999 et 69 % en 1990. On peut donc en conclure que sur la conjugalité comme sur la sexualité, les jeunes rencontrés en prison présentent des profils similaires aux tendances générales observées parmi les jeunes et qu'ils ne se distinguent pas par des valeurs « différentes » ou opposées à celles des autres jeunes. Si l'on considère un critère comme le lieu de rencontre du premier conjoint ou du premier partenaire sexuel, on voit que les évolutions récentes constatées (Bozon, Rault, 2013), tendant à montrer une hausse des rencontres lors de soirées privées ou sur internet, se retrouvent aussi chez les jeunes rencontrés.

Concernant les aspirations à la conjugalité, les entretiens avec les filles sont plus difficiles à exploiter que ceux réalisés avec les garçons. Surtout, leurs situations vis-à-vis de la conjugalité et de la sexualité sont beaucoup plus hétérogènes. Certaines, appartenant à la communauté Rom, valorisent

comme la plupart des garçons rencontrés la virginité et le mariage, quand d'autres se distinguent par une activité sexuelle professionnelle, c'est-à-dire par des pratiques d'escorting, qu'elles distinguent toutefois très fortement de leurs engagements conjugaux éventuels. Nadia, 17 ans, dont la mère est au foyer et le père cariste, évoque par exemple son attachement aux valeurs traditionnelles, tout en ayant une activité sexuelle tarifée. Elle dit aussi avoir trompé une ou deux fois son copain. Dans son cas, la sexualité comme activité professionnelle est nettement distinguée de la sexualité dans le cadre affectif (la sexualité tarifée ne comptant par exemple pas comme une tromperie vis-à-vis de son copain). D'autres adolescentes rencontrées revendiquent une sexualité libre et un refus des relations amoureuses, ce que l'on a finalement assez peu rencontré chez les garçons. Ainsi, Naima, 15 ans, fille d'une aide-soignante, dit aimer « niquer tout le temps ». Elle refuse pour l'instant d'adosser cette sexualité à une relation amoureuse.

- *T'aimes bien en fait juste avoir du plaisir quand tu niques ?*
 - Voilà.
 - *Mais tu veux pas la relation qui va avec ?*
 - Non. C'est pas mon délire d'avoir une relation. Je peux avoir un mec, mais c'est mon toutou !
 - *Ouais, c'est genre le gars tu l'appelles, tu lui demandes de t'emmener là, de t'emmener là ?*
 - C'est pas ça, je me suis déjà posée avec des mecs, mais j'ai pas trouvé le bon. J'ai pas trouvé le bon, parce que si je trouvais le bon, j'irais pas voir ailleurs.
 - *Et du coup, il serait comment le bon ?*
 - Beh je sais pas, on verra bien.
 - *T'aurais pas d'idée de préciser qu'est-ce que t'attends d'un mec ?*
 - Je sais pas. J'aime pas les mecs qui collent, j'aime pas les toutous. J'aime bien les mecs qui sont... ils parlent mal tu vois un peu. Mais j'aime pas les mecs qui sont doux et tout.
- (Entretien avec Naima, 15 ans, incarcérée depuis 2 mois^{1/2}.)

Bien sûr, le fait de rencontrer davantage d'hétérogénéité dans les situations des filles que dans celles des garçons vient de la taille de l'échantillon, mais aussi de la composition de la population pénale féminine, dont on sait qu'elle est plus diverse, en termes de profils sociaux et pénaux, que la population pénale masculine (Vuattoux, 2016).

Au-delà de la sexualité et de la conjugalité, dont on a vu qu'elle était le plus souvent marquée, dans les discours des jeunes, par les normes de l'hétérosexualité obligatoire, nous avons tenté d'explorer le rapport des jeunes à la parentalité et à la perspective future d'avoir des enfants (seule une minorité de jeunes rencontrés sont déjà parents). Parmi les jeunes rencontrés, certains vivent l'expérience de la parentalité, d'autres ont été interpellés sur l'entrée dans la parentalité à travers la question de l'avortement, ou encore d'une fausse-couche. Il peut s'agir de jeunes Roms ou Tsiganes, dont la parentalité semble encouragée dans la communauté d'appartenance, mais aussi de jeunes pour lesquels le rapport à la parentalité s'est imposé au cours de leur entrée dans la sexualité. Peu de jeunes nous ont rapporté un refus de devenir parents, ou un désintérêt pour la question. Bien au contraire, beaucoup y pensent et se projettent dans un avenir plus ou moins proche comme parents d'un ou de plusieurs enfants. Ainsi, cela conforte les travaux menés en démographie qui montrent que les individus ont tendance à désirer et à avoir eux-mêmes un nombre d'enfants non sans lien avec celui qu'on pu avoir leurs parents (Breton, Prioux, 2005 ; Régnier-Loillier, 2006) même si l'on constate que les individus désirent en moyenne moins d'enfants que leurs parents n'en ont eu. Ici, l'effet de la taille de la famille

d'origine n'est pas infirmé, même s'il tend à être nuancé, car tous les jeunes rencontrés ne sont pas issus de familles nombreuses et peu d'entre eux aspirent à construire une famille « nombreuse ». Si pour Hicham, 16 ans, il est trop tôt pour parler d'enfant et même pour y penser, Majid, 15 ans, dit y penser sérieusement, dans un horizon de dix ans environ, délai qu'il justifie par le travail que demande l'éducation des enfants, dont il s'occupe parfois dans sa famille (faisant ainsi part de son expérience vécue en tant qu'enfant, « expérience du soi enfant » dont parle Arnaud Régnier-Loillier [2006]) :

- *Avoir des enfants, tu y penses ?*
 - Ouais, mais pas pour maintenant.
 - *Pas tout de suite ?*
 - Pas maintenant. Dans 10-15 ans.
 - *Genre à 26 tu dirais ?*
 - Ouais, 25 ou 26 ans, comme ça.
 - *Parce que avant, tu te dis c'est trop jeune ?*
 - Ouais, 21 ans-20 ans, je sais pas, pour moi c'est trop jeune.
 - *Il y en a qui ont des enfants à ton âge.*
 - Ouais, il y en a.
 - *Ouais, toi, t'aimerais pas ça quoi.*
 - Non, je veux pas un enfant tout de suite. C'est trop de... Un enfant c'est pas pendant six mois, c'est toute une vie un enfant.
 - *C'est du travail.*
 - C'est un métier carrément. Il faut lui donner de l'affection, il faut être là pour lui.
 - *Et puis toi t'as l'habitude, t'as des petites sœurs, donc tu vois, tu sais comment c'est.*
 - C'est dur, il faut tous les jours être avec elles... »
- (Entretien avec Majid, 15 ans, incarcéré depuis 8 jours, QM.).

Pour beaucoup de jeunes rencontrés, le fait de devenir parents constitue un rituel de passage important, correspondant à la sortie de la délinquance. Plus sans doute que le mariage, l'arrivée d'un enfant est anticipée comme un moment où il faudra « se calmer », comme le dit Max, 17 ans, dont le père est maçon et la mère, enceinte, est au foyer :

- *Ta mère, elle te donne des conseils sur tes relations ?*
- Ouais, des fois elle me dit : « Ouais, va parler à... » Si on s'embrouille, elle va me dire : « Dis-lui ça, peut-être que ça va aller mieux. » Tu vois des trucs comme ça, des petits conseils de mère. Elle connaît l'amour, elle a vécu aussi l'amour. Elle me donne des petits conseils. Elle me dit : « Fais pas de bébé tout de suite aussi, fais pas d'enfant. » Et voilà.
- *Et justement là-dessus, elle essaye de te faire un peu...*
- Ouais, un enfant, elle me dit : « T'es trop jeune. »
- *Et là-dessus, t'es d'accord ou... ?*
- Ouais je suis d'accord, mais j'ai envie d'enfants. Ça j'ai trop envie d'enfants.
- *Pourquoi ?*
- Je sais pas... Ça va me calmer je pense un peu. Mais après, dans les circonstances où je suis là, non, avoir un enfant, non, je pense pas. C'est pour ça, j'attends un peu. Dès que je sors, j'ai une relation stable on va dire, on va dire ça comme ça, comme là, ça c'était passé dehors, mais genre sur le long terme, genre un an après, genre un enfant. Si je suis bien avec la fille, si je sors plus avec mes potes comme je fais, tout le temps tout le temps, voilà, peut-être un jour.
- *Et ta mère, quand elle te dit « non, doucement, doucement », elle sait tout ça, par exemple, que t'aimerais bien avoir un enfant ?*
- Je lui ai déjà dit. Ma mère elle me voit même. Des fois, elle garde des enfants des amis, des trucs comme ça, des voisins. Et les enfants ils me kiffent tu vois. Moi je kiffe aussi les enfants, je m'occupe d'eux, je les emmène à l'école. Je suis parrain. Il y a un pote à moi il a un enfant, je suis parrain de son enfant, je l'emmène à l'école,

j'adore ça. Et moi je lui dis j'aimerais bien être à la place de mon pote, tu vois être père, avoir une responsabilité aussi, responsable. Après, s'occuper d'un petit, c'est mignon. Moi j'aime bien quoi. »
(Entretien avec Max, 17 ans, incarcéré depuis 6 mois, EPM.)

Les propos de Max, qui lie volonté d'avoir un enfant et « responsabilité », font inévitablement penser aux travaux émergents en France autour de la notion de « désistance » (Mohammed, 2012, 2015), c'est-à-dire autour des sorties de délinquance, pensées non pas nécessairement comme l'absence de nouveaux actes et condamnations, mais comme une prise de distance progressive, amenant parfois à abandonner une carrière délinquante. Les travaux sur la désistance partent du consensus scientifique (en criminologie, mais aussi en sociologie, psychologie, etc.) selon lequel la carrière délinquante n'est pas linéaire et irréversible : elle n'est souvent qu'un passage dans un parcours de vie – ce que montrent bien les analyses de trajectoires de mineurs, qui ne continuent pas nécessairement leurs activités illégales à l'âge adulte ou qui les freinent souvent avant d'arrêter. Marwan Mohammed, à partir de son travail sur les jeunes en bande, identifie trois étapes dans la sortie de la délinquance : une étape de « conscientisation » (qui passe notamment par une aspiration à sortir de la délinquance), une étape de « mobilisation » (comme « mise en acte de nouvelles résolutions personnelles », puis une étape de « pérennisation » (adoption d'un nouveau mode de vie). Il précise toutefois que les facteurs conduisant à ce processus sont multiples, citant notamment le travail, l'expérience conjugale, la paternité/maternité, mais aussi la religion, un projet artistique, etc. (Mohammed, 2015, p. 52).

Si l'arrivée d'un enfant est donc parfois perçue comme une étape dans une trajectoire individuelle de prise de conscience – qu'il s'agisse d'ailleurs ou non de « sortir » de la délinquance –, elle peut aussi être réinscrite dans l'ordre de la tradition, comme le mariage, à travers les normes de la famille composée de deux parents et de deux ou trois enfants. Ainsi, quand les jeunes parlent de leur volonté d'avoir des enfants, ils précisent souvent « deux ou trois » enfants, et dessinent ainsi un type de famille, qui ne correspond d'ailleurs pas – la plupart du temps – à celles dans lesquelles ils ont grandi⁷⁶.

– *Et tu aimerais bien avoir des enfants ?*
– Oui, à 19 ans...
– *Et pourquoi à 19 ans, tu te dis c'est l'âge...*
– Non le plus tôt possible... En fait moi je voudrais travailler, à partir de 16 ans, il faudrait de l'argent pour le mariage, pour la bague... et le plus tôt possible c'est 19 ans... Je veux me marier à 19 ans...
– *Et avoir des enfants après ? Après le mariage ?*
– Oui, à 20 ans... trois enfants...
– *Trois enfants ?*
– Oui... »
(Entretien avec Nathan, 14 ans, QM, incarcéré depuis 15 jours.)

Nathan, fils d'une aide à domicile et d'un père au foyer (malade), expliquera dans le reste de l'entretien être très attaché aux valeurs religieuses, celles de l'islam auquel il souhaite se convertir (sa mère est de son côté catholique pratiquante). Ses projets d'avenir sont déjà très arrêtés, au moment où il entre tout juste dans la sexualité (il a eu son premier rapport sexuel quelques semaines avant

⁷⁶ Parmi les 72 jeunes rencontrés pour cette enquête, la taille moyenne des fratries est de 4 enfants. Toutefois, toutes et tous ne cohabitent pas nécessairement, du fait de domiciles distincts suite à des séparations, ou du fait de différences d'âge parfois importantes.

son incarcération). Ses aspirations à une vie normée, caractérisée par le mariage et trois enfants, sont déjà très affirmées et contrastent avec son âge – il fait partie des détenus les plus jeunes de la prison. Le script⁷⁷ conjugal/parental dans lequel Nathan se projette, et qui résume les aspirations de nombreux jeunes rencontrés, traduit l'importance de la parentalité dans la conception de la famille. Benoît Bastard (2006) a noté, dans ses recherches sur les évolutions de la famille, combien le socle familial (ce qui « fait » la famille) s'est déplacé du mariage (qui instituait auparavant la famille) à l'enfant, qui fonde aujourd'hui la famille. La multiplication des formes d'union entre individus et la banalisation du divorce a conduit à recentrer la famille autour de la relation parents/enfants. C'est exactement ce qu'exprime Maria, 17 ans, déjà mère d'un enfant et aspirant à en avoir d'autres :

- *Tu n'utilises pas de contraception, du coup, pour toi, c'est pas grave si t'as un bébé quoi ou... ?*
 - C'est pas grave.
 - *Ou tu veux un deuxième enfant ?*
 - Oui.
 - *T'aimerais bien ou... ?*
 - Oui. Si tu as deux enfants c'est mieux.
 - *T'aimerais bien plusieurs enfants ?*
 - Mais oui. Si t'as pas des enfants, t'as pas de famille. Si t'as des enfants, t'as des familles.
 - *L'objectif c'est d'avoir une famille.*
 - Oui.
 - *Ça pour toi, c'est très important la famille ?*
 - Mais oui. Toi et ton mari ? et tu fais quoi ? [...] Pas des enfants, pas rien. Même les chats, ils ont des enfants. Tu vois, il fait en même temps cinq-six bébés.
 - *Et toi, tu te verrais avec combien d'enfants plus tard ?*
 - Normalement trois. Trois, juste trois.
- (Entretien avec Maria, 17 ans, incarcérée depuis 3 mois, QM.)

Un éducateur nous dira, en entretien, être frappé par le fait que les jeunes garçons se projettent presque tous dans un avenir très normé, avec un idéal de la « femme-mère de famille ». Les filles, de leur côté et comme pour le mariage, ont des aspirations plus hétérogènes, et ne se projettent pas toutes comme Maria dans la maternité et la parentalité, même si une seule d'entre elles n'envisage pas forcément de devenir mère ; pour les autres, l'entrée dans la parentalité fait partie du processus d'entrée dans l'âge adulte, mais doit survenir après une situation d'indépendance économique vis-à-vis des parents et d'une décohabitation familiale. Ce qui précède l'enfant pour une partie d'entre elles est la stabilité économique, pour permettre à l'enfant d'arriver dans un cadre « posé ». Néanmoins, conscientes de la réalité, elles sont partagées à l'idée que la survenue d'une grossesse non désirée puisse aboutir à un avortement. Les propos plutôt fatalistes des filles les plus éloignées de l'insertion sociale par l'entrée dans une carrière professionnelle vont en ce sens : « il faut faire avec », « c'est comme ça, si ça arrive, il faut assumer ». Pour les autres, aspirant davantage à une carrière professionnelle et considérant le travail comme une forme de réalisation de soi, elles adhèrent à l'idée d'avorter en cas de grossesse non prévue et non désirée. Malgré tout, il semblerait que dans les propos des filles rencontrées, l'expérience vécue au sein de leur famille et notamment avec leur mère soit un

⁷⁷ Nous utilisons ici le terme de « script » au sens d'un ensemble de déterminismes qui orientent les aspirations d'apparence spontanées des acteurs, et ce dans des domaines aussi divers que la sexualité (Gagnon, 2008), la conjugalité, ou la parentalité, etc.

élément marquant de leur volonté de « rompre » ou non avec le modèle familial, invoquant explicitement la volonté de ne pas faire subir à leurs enfants ce qu'elles ont elles-mêmes pu subir. Conditions sociales très précaires, absence de confort minimal dans le logement (partage de chambre, absence de chambre, etc.), stigmatisation sociale à l'égard de la pauvreté de la famille, mais aussi absence de leur mère, violences ou aveuglement de celle-ci face aux événements subis par leurs filles – y compris des violences sexuelles par l'entourage familial –, sont autant de raisons évoquées par les filles pour justifier leur volonté de rupture avec le passé, avec leur milieu social d'origine et leurs conditions d'existence en tant qu'adolescentes. Cette transmission ou héritage social paraît plus fort chez les filles que chez les garçons. Nombre d'entre elles envisagent une parentalité dans un cadre conjugal qui pourrait s'arrêter et évoquent le risque de se retrouver seule avec leur(s) enfant(s) à charge. Le devoir de faire face à toute situation est important pour ces filles, tandis que les garçons, eux, n'envisagent pas l'éventualité de se retrouver dans une situation de monoparentalité subie – autrement dit que la mère de leur(s) enfant(s) puisse les quitter pour un autre. À cette manière de considérer leurs parents (et en particulier leur mère) en lien avec leurs conditions de vie (précarité/pauvreté), s'ajoute, dans le discours des filles beaucoup plus que dans celui des garçons, la capacité d'avoir déjà su prendre soin de petits de leur entourage (fratrie, cousins, enfants du quartier). Certaines des filles ont pu être sollicitées pour prendre en charge des plus jeunes et la reconnaissance de ces compétences par les adultes participe à les conforter dans une projection dans la maternité (Court *et al.*, 2015).

De manière générale, on remarque dans les discours de la grande majorité des jeunes rencontrés (mais surtout dans ceux des jeunes garçons) la revendication d'une configuration familiale très normée, qui étaye l'hypothèse d'une montée en puissance des valeurs traditionnelles chez les jeunes, contrastant fortement avec celles des générations de 1968 (Pagis, 2014). Il est d'ailleurs frappant de constater la ressemblance entre les discours tenus aujourd'hui par les jeunes détenus et ceux qu'enregistraient les institutions de l'Éducation surveillée au milieu des Trente Glorieuses, c'est-à-dire *avant* les générations 68. Dans ses recherches, Régis Revenin s'est intéressé à ces archives, notamment à celles du Centre d'observation de l'Éducation surveillée de Savigny-sur-Orge, et relate les discours de jeunes garçons attachés à un avenir conforme, avec une femme, si possible au foyer, et des enfants (Revenin, 2015). Cela nous rappelle combien les structures sexuelles, genrées, conjugales et familiales de la société contemporaine demeurent marquées par les normes de l'hétérosexualité reproductive.

Enzo ou l'articulation du privé et du public

L'étude d'un cas ne vise pas à illustrer des régularités sociologiques analysées par ailleurs ni à constituer un idéal-type à partir duquel lire l'ensemble des situations. Le cas n'est pas non plus réductible à une singularité impossible à analyser (le cas « isolé »), il permet de réinscrire une situation, ici celle d'un jeune homme rencontré en détention, dans une histoire plus générale et dans une économie des rapports de genre, de sexualité, et plus généralement de pouvoir, qui passe par la description et l'analyse des propos tenus à l'enquêteur. Penser par cas, c'est « prendre en compte une situation, en reconstruire les circonstances – les contextes – et les réinsérer ainsi dans une histoire, celle qui est appelée à rendre raison de l'agencement particulier qui d'une singularité fait un

cas » (Passeron, Revel, 2005, p. 22). En d'autres termes, le cas permet de décrire une réalité qui fait sens dans le contexte étudié et qui précise l'analyse de ce contexte.

Le cas d'Enzo, 17 ans, incarcéré en QM depuis un mois, permet de saisir la manière de penser l'articulation du privé et du public que peut développer un jeune homme qui réfléchit à sa vie conjugale future, mais aussi à son futur travail, aux conditions de vie dans lesquelles il souhaite vivre. Ce cas permet ainsi de rappeler que les frontières entre le privé et le public, entre les représentations du travail et celles de la conjugalité ou de la sexualité, sont poreuses et surtout très liées.

Enzo vit chez sa mère, dans une grande ville française. Sa mère est sans emploi, et son père incarcéré depuis plusieurs années. Fils unique, il a connu une scolarité linéaire, il était d'ailleurs en train de préparer un bac professionnel au moment de son incarcération. Il a quelques amis, à la fois dans sa communauté (les Bosniaques de sa ville) et hors communauté. En effet, avec ses potes du quartier (bosniaques ou non), il sort en boîte « en ville », et peut ainsi rencontrer des filles autres que celles du collège. Il aime bien sortir avec des « blanches », mais sait qu'il fera sa vie avec une « Bosniaque ». En parlant de sa première relation sexuelle à 15 ans, il évoque une fille majeure (18 ans), rencontrée en soirée et qui l'a initié à la sexualité. Il la décrit ainsi :

C'était une blonde. C'était une blanche de peau. Moi personnellement, je peux sortir avec n'importe quelle meuf, tu vois. Ça me dérange pas ça. Mais moi, comment je vois ma vie plus tard, plus tard, je veux une Bosniaque. Je veux me marier avec une Bosniaque plus tard .

Pour lui, cette exigence pour sa conjugalité future n'est pas liée à la religion, mais à la « culture ». Il considère le mariage de deux « cultures » différentes comme compliqué, peu souhaitable.

Quand il parle de sa sexualité présente, Enzo évoque le visionnage de séquences pornographiques sur « Youporn », « Pornhub », et des goûts à la fois vagues et très précis : il dit à la fois n'avoir « aucune préférence », mais veut que les « tchâï » (les filles) soient des « bombes » (« Faut qu'elle [s] choque [nt], tu vois »). Il parle de ses potes, d'un quotidien très banal associant scolarité et sorties. Il dit avoir couché avec plusieurs filles, mais sans que cela ait été vraiment sérieux. Certaines étaient des Bosniaques, rencontrées dans le quartier, d'autres des « blanches », rencontrées en boîte avec ses amis.

Enzo distingue sa période de vie présente, marquée par le quartier, ses amis, quelques filles, et un futur bien différent : en Bosnie, avec une femme (bosniaque) et un travail indépendant (« un snack »). Son projet de vie est même bien avancé, il l'a chiffré, il y a réfléchi : «

Là-bas [en Bosnie], la vie elle est autrement. Après, je te dis pas ça [pour] maintenant. Aujourd'hui c'est un projet. Après, il faut mettre l'argent de côté, c'est ça le plus important. Un petit 30 000, 40 000, pas des sommes extravagantes, t'as compris. Pas 100 000 euros, 200 000 euros. Avec 50 000 euros, t'achètes un petit snack et ta maison, et tu as ta petite voiture, et ta vie elle est propre. Je te dis, t'as encore 10 000 euros de côté. L'argent, ça double là-bas ».

Enzo va souvent en Bosnie, durant les vacances d'été ; il raconte comment sa famille a récemment cherché à le marier :

- Cette année quand je suis arrivé en Bosnie, ils m'ont fait un truc, ils m'ont fait un sale coup. Ils m'ont dit : « Attends, quelqu'un va venir pour toi » et tout. « Faut que tu penses à l'avenir. »
- Ils voulaient que tu te maries ? Et tu as dit non ?

- La meuf, franchement, elle était jolie. Après, j'ai pas la tête à ça pour l'instant. Je vais t'expliquer un truc. J'imagine, j'aurais fait un truc avec elle. Je l'aurais ramenée ici. Pas je me marie, genre juste je me mets avec elle. Je la ramène en France. Moi là, j'ai pris huit mois. Je la vois pas pendant huit mois. Qu'est-ce que j'en sais que la France l'a pas choquée ? T'as compris. La meuf, elle est jamais venue en France, elle connaît pas. Elle va enlever le foulard ici, elle va faire n'importe quoi. Elle va aller en boîte, elle va se faire chtiber [draguer/niquer] par des gars, t'as compris. Moi je te dis, huit mois, c'est long pour une femme ».

Enzo a pu dire non à ce mariage, sans grande difficulté. Il explique que cet événement ne l'a pas perturbé, car cela correspond à ses attentes, mais ses attentes futures. Pour Enzo, sa vie actuelle, faite de petits délits qui lui font risquer la prison, mais aussi le fait qu'il n'ait pas de travail régulier l'empêchent de se marier dans l'immédiat et d'avoir la vie qu'il espère. Il explique que la situation de son père, incarcéré « depuis longtemps », l'incite à attendre pour s'installer avec une fille. Pour lui, ses délits présents, même s'ils l'empêchent de s'installer dans la vie, lui servent à préparer l'avenir : il parle de l'argent qu'il gagne avec de petits trafics. Cet argent permettra, selon lui, de partir en Bosnie et d'y faire sa vie honnêtement. Il dit d'ailleurs combien il est attaché à cette vie honnête et tranquille :

Déjà chaque citoyen, qu'il soit français, bosniaque, qu'est-ce que tu veux ? Qu'il apporte quelque chose à la société, t'as compris ? Si t'apportes rien à la société, la société elle va te négliger. Faut travailler, faut apporter quelque chose à la société.

Enzo veut travailler, il veut aussi une femme, il veut des enfants (« une équipe de foot »), et aussi la « maison » qu'il évoque à de nombreuses reprises durant l'entretien. Ce dont il est sûr pour l'avenir, c'est qu'il partira en Bosnie. Il ne sait pas, cependant, s'il rencontrera sa femme en France (pour l'emmener en Bosnie ensuite) ou directement en Bosnie :

Je sais pas comment ça se passe. Peut-être je vais la rencontrer là-bas et je vais dire on reste ici, t'as compris, peut-être je vais la rencontrer ici et je vais l'emmener là-bas. Ça dépend. Après, là-bas, quand tu tiens une meuf, t'inquiète, y a quelque chose de sûr, et qu'elle t'aime la meuf, moi, je te dis qu'elle te suit. Faut juste quelque chose de sûr, t'as compris, que ce soit pas une galère, tu vois .

L'entretien avec Enzo montre comment il a construit un scénario pour sa vie future, distinct mais non sans continuité avec sa vie présente. Si le présent est en partie fait de l'« insouciance » caractéristique de l'adolescence (Peretti-Watel, 2010), Enzo semble pourtant se soucier du futur et s'y préparer : il paraît même envisager ses délits comme une forme d'épargne pour sa vie tranquille à venir.

On pourrait, sans trop extrapoler, parler d'une homologie dans sa manière de penser le présent, d'une part, du point de vue du travail (aller au lycée, mais sans trop de sérieux, en faisant quelques trafics) et, d'autre part, du point de vue de la sexualité conjugale (coucher avec des filles, sans que ce soit sérieux). La logique s'inverse quand il parle du futur, où son rapport au travail (un travail honnête, sérieux) rejoint son rapport à la conjugalité (une fille sérieuse, qu'il aime). Ce qui est clair dans son discours, c'est que sa situation présente n'est que transitoire. En toute cohérence, on peut lire dans ses actes présents (notamment dans l'accumulation d'argent, mais aussi dans ses voyages en Bosnie) une préparation de sa vie d'adulte, beaucoup plus conforme. De la déviance adolescente somme toute banale qui le caractérise au présent, Enzo se projette dans un futur marqué par la conformité sociale, conjugale et sexuelle.

Ce que dit le rapport à l'avenir des jeunes incarcérés

Savoir ce que les jeunes pensent de l'avenir n'était pas l'objet premier de cette enquête, cela ne faisait d'ailleurs pas partie du guide d'entretien sur lequel nous nous basions au départ. En effet, pour interroger la sexualité à partir d'un lieu où celle-ci est restreinte, il était plus pertinent de parler du présent, et surtout du passé proche, des récits de l'extérieur, d'avant l'incarcération. Mais dans la mesure où ces récits, surtout produits à partir de la détention, invitaient les jeunes à se projeter vers l'extérieur, dans leurs quartiers, leurs familles, leurs groupes d'amis, ils leur permettaient parfois d'évoquer avec nous l'avenir, leurs aspirations.

Compte tenu de l'importance de la survenue des propos sur l'avenir dans les entretiens et de leur récurrence, trouvant par ailleurs la question intéressante, nous avons, lors de notre dernière vague d'entretiens (à l'automne 2016) et lors des restitutions (printemps 2017), posé quelques questions complémentaires à nos questions habituelles pour essayer d'amener les jeunes sur le terrain de leurs aspirations, sans nécessairement « cadrer » ou « limiter » l'expression de ces aspirations. Or, de fait, les thèmes revenant systématiquement avaient trait à la conjugalité (le mariage, ou tout au moins le ou la partenaire qui sera « sérieux »/« sérieuse », la parentalité) ou aux aspirations professionnelles (travail, emploi, activité). D'autres questions, comme la mobilité, pouvaient émerger soit à propos du travail, soit à propos de la conjugalité, révélant l'artificialité déjà évoquée de la frontière entre aspirations « personnelles »/« privées » et aspirations « professionnelles »/« publiques ». Mary Douglas soulignait, dans ses recherches anthropologiques sur les institutions, à quel point l'étude de la déviance permettait de saisir « l'étendue de la conformité » (Douglas, 1986/2013, p. 141). On voit ici ce qu'une sociologie des jeunes « déviantes » peut révéler, dans le groupe des déviants lui-même, de conformité ou d'aspiration à la conformité. Dans une vision manichéenne du contrôle social, il aurait été facile d'opposer des jeunes « déviants » en tous points à des professionnels gardiens de l'« ordre » et de la « morale ». En réalisant des entretiens tant avec les jeunes qu'avec celles et ceux qui les prennent en charge, nous avons au contraire pu rendre compte des proximités qui les unissent en matière d'aspirations personnelles, de perspectives de vie souhaitées ou en tout cas affichées.

Les perspectives de vie dans lesquelles se projettent les jeunes, incluant une union hétérosexuelle, si possible légitimée par le mariage et donnant lieu à la naissance d'enfants, ainsi que l'idéal d'un travail honnête, correspondent globalement aux vies des professionnels qui les entourent. L'idéal des jeunes semble correspondre à celui des classes populaires et intermédiaires, majoritairement représentées en détention parmi les adultes (surveillants pénitentiaires, éducateurs PJJ, enseignants, professionnels de santé). Il est même probable que les jeunes se projettent dans des configurations conjugales et parentales plus « conformes » que celles vécues en réalité par les professionnels qu'ils côtoient en détention. Les entretiens menés auprès des professionnels mettent en évidence des parcours conjugaux souvent marqués par des divorces (nombreux parmi les fonctionnaires, notamment à l'administration pénitentiaire, du fait des fréquentes mutations et d'éloignements géographiques parfois importants, des contraintes d'emploi du temps et d'astreintes, et de surcharge de travail, qui ne sont pas sans conséquence sur la vie personnelle). Nombre de professionnels rencontrés nous ont fait part de leur étonnement devant les représentations conjugales des jeunes,

évoquant au passage leurs propres expériences (celles de leurs éventuels divorces notamment). De même, de nombreuses femmes professionnelles sans enfant nous ont expliqué leur étonnement lorsque les jeunes les interpellent sur l'absence d'enfants, parfois mal comprise ou perçue par les jeunes comme une étrangeté. Cependant, excepté ces réserves, le modèle conjugal et parental que renvoient les adultes en prison, marqué par l'hétérosexualité (l'homosexualité des professionnels, parfois évoquée lors des entretiens, étant cachée aux jeunes, voire aux autres professionnels), par une conjugalité globalement peu évoquée (hormis des références fugaces aux conjoints, par exemple lorsque les professionnels se racontent leurs week-ends), et par l'évocation des enfants, le cas échéant. C'est ce modèle qui emporte l'adhésion des jeunes lorsqu'ils parlent de leurs aspirations.

Ces résultats de recherche ne signifient pas nécessairement que les jeunes se « projettent » dans les adultes qui les entourent, mais simplement qu'ils partagent certains scripts de genre et de sexualité avec les professionnels. On pourrait également analyser cela comme une proximité de classe : hormis les professionnels du soin, davantage recrutés parmi les classes intermédiaires et supérieures, les éducateurs et éducatrices, surveillants et enseignants appartiennent massivement aux classes populaires et intermédiaires (avec des variations inhérentes à chaque profession).

Un autre élément d'explication concernant les aspirations des jeunes peut être trouvé dans l'univers de références culturelles tel qu'il peut être saisi à partir de la prison. Nous avons notamment interrogé les jeunes sur leurs activités en prison, et plus spécifiquement sur leurs choix de programmes télévisés – la télévision occupant une place importante dans le quotidien de la détention, à tel point, comme nous l'avons déjà souligné, que l'une des principales sanctions est de se faire « priver de télévision » pendant un temps donné. Si les programmes visionnés varient d'un jeune à l'autre – dessins animés sur la chaîne *Gulli*, émissions de télé-réalité, parfois informations ou documentaires, et lorsque c'est possible, films érotiques –, il semblerait qu'un programme comme *Les Anges de la télé-réalité* (ou *Les Anges*) compte parmi les plus regardés par les jeunes. Plusieurs fois cité en entretien, ce programme très populaire, diffusé sur la chaîne *NRJ 12*, réunit depuis 2011 plus de 5 % des téléspectateurs et téléspectatrices par épisode (soit environ 500 000 personnes). Le principe des *Anges* est de suivre des candidats de la télé-réalité ayant participé à d'autres programmes par le passé. Les candidats vivent alors sous l'œil des caméras dans de grandes villas aux États-Unis, en Australie ou encore au Brésil (le lieu change à chaque saison de l'émission), et doivent mener à bien un objectif (souvent professionnel) décidé au départ (devenir mannequin, danseur, chanteur, etc.). La mise en scène des rapports de genre qui a cours dans un tel programme pourrait être de nature à renforcer ou confirmer des aspirations à certains modes de vie et de relations, notamment entre filles et garçons. Des travaux pointent l'impact potentiellement négatif de l'absence de politique médiatique à l'égard des adolescents, parallèle à l'absence de régulation des contenus accessibles sur internet, et qui pourrait contribuer à construire certaines facettes de leur rapport au genre et à la sexualité (Jehel, 2013). Dit autrement, la télé-réalité renforcerait les représentations des jeunes en matière de genre et de sexualité et les inciterait au sexisme, à l'homophobie, etc. Cependant, et pour relativiser l'impact d'un programme comme *Les Anges* en termes de gouvernement des conduites et des aspirations des jeunes, on voit que ce programme met en avant des jeunes attirés le plus souvent par des professions artistiques, par une

insertion dans les élites culturelles et économiques – chose que l'on ne retrouve pas dans les propos des jeunes détenus. Les discussions que nous avons pu avoir avec eux sur leur rapport à la télévision montrent parfois une distance aux contenus qui leur sont présentés, voire des formes de critique, même s'il n'est pas exclu que certains programmes aient, chez certains jeunes, un impact sur la construction de leur identité ou de leurs relations aux autres.

Enfin, un dernier constat émerge de ce que nous disent les jeunes de leurs aspirations : celui de la plus grande difficulté à obtenir des éléments concernant celles des filles interrogées, lorsque les garçons nous livraient des récits parfois très structurés de leur vie future. Nous émettons deux hypothèses à ce sujet, dépendant pour l'une de la socialisation genrée et, pour l'autre, du traitement institutionnel différencié dans l'institution judiciaire.

D'une part, on peut avancer que la socialisation différenciée des filles et des garçons amène les garçons à être plus sûrs d'eux-mêmes, à exercer un contrôle sur soi en mesure de produire un récit de leurs propres aspirations pour l'avenir. La disponibilité a priori du corps des femmes pour la procréation les invite notamment à penser que leur avenir conjugal et parental est assuré, voire imposé. Ainsi, aucune d'entre elle n'a connaissance d'éventuelles difficultés remettant en question leur fécondité, celle-ci étant considérée comme relevant de l'allant de soi et du devoir d'une femme, l'entrée dans la parentalité représentant une condition majeure d'accès au statut de femme. À l'inverse, les filles seraient davantage socialisées à l'incertitude : trouveront-elles le bon partenaire ? Auront-elles des enfants ? Travailleront-elles ? Il ne serait de toute façon pas étonnant que la socialisation genrée joue un rôle dans les résultats obtenus, tant elle semble influencer sur l'ensemble des domaines de la vie sociale des jeunes.

D'autre part, on peut faire l'hypothèse selon laquelle, dans l'institution judiciaire elle-même, et plus spécifiquement dans le suivi des jeunes confrontés à la justice, les garçons sont plus souvent interpellés sur leurs projets de formation, sur la production d'un récit structuré de leur avenir, quand les filles sont plutôt envisagées dans une optique présentiste, visant avant tout à les éloigner des formes de déviance qui les menacent à court terme et à s'assurer de leurs conditions de vie actuelles.

La présentation de soi des individus est genrée, et renvoie à des constructions institutionnelles, politiques, comme à des identités éprouvées (Chetcuti, Greco, 2012). Les discours des garçons incarcérés, et à la marge des filles incarcérées, renseignent sur l'état des rapports de genre et de sexualité d'une génération, bien au-delà de la prison. En s'aventurant sur le terrain des aspirations, on sort en effet du cadre carcéral et la parole des jeunes n'est plus enfermée dans le stigmate de la déviance : ils et elles peuvent alors formuler des désirs de conformité très affirmés, inscrits dans les normes de genre, de conjugalité, de parentalité, de mobilité et de professionnalité qui prédominent dans la société.

CONCLUSION

Cette enquête a montré que la sexualité est une porte d'entrée pertinente pour comprendre les vies des adolescents en détention. Elle permet de parler de la détention elle-même, mais au-delà, des rapports de genre *en dehors* et *dans* la prison, du rapport de ces jeunes à l'amour, à la parentalité, à la conjugalité. En somme, la sexualité éclaire les sociabilités adolescentes de ces jeunes et leur proximité avec celles des autres jeunes de leur génération. L'enquête a également permis de comprendre l'importance de la sexualité comme « problématique gestionnaire » (autrement dit comment gérer au quotidien l'impact de la sexualité sur la vie de la prison ?), en mettant au jour les points de vue des professionnels concernés, en l'occurrence toutes celles et ceux qui interviennent auprès des jeunes : surveillants, éducateurs, soignants, enseignants. La question de la sexualité s'impose à tous les professionnels (Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2016), mais tous ne se sentent pas forcément légitimes pour en parler. Il en va de même des jeunes, qui ont facilement accepté de participer à l'enquête et de répondre à nos questions, mais avec des attentes et représentations diverses. L'entrée par la sexualité a été l'occasion d'interroger plus largement le fonctionnement des prisons, les jeunes et les professionnels ayant d'eux-mêmes abordé les problématiques de l'intimité, de l'hygiène ou encore en les reliant aux conditions matérielles de la détention.

Parler de sexualité

Pour l'ensemble des professionnels ayant à encadrer un public adolescent, la sexualité constitue à un « problème à gérer ». Nombre d'entre eux ont de prime abord une attitude qui consiste à nier ou à transférer cette question à d'autres, le plus souvent aux soignants. Mais refuser ou esquiver de parler de la sexualité des jeunes n'empêche en aucun cas les professionnels, en particulier les éducateurs et les surveillants, d'énoncer des jugements de valeur ou simplement d'incarner des modèles adultes d'hommes et de femmes qui peuvent influencer – plus ou moins malgré eux – les jeunes détenus. Le fait que la sexualité ne soit pas vue comme une de leurs « missions » spécifiques ne les empêche pas d'en parler avec les jeunes ou entre collègues. En cela, ils diffusent potentiellement des représentations de la sexualité, des normes, des attentes, auprès des jeunes qu'ils encadrent.

En effet, par la proximité relative qu'ils établissent avec les jeunes, les professionnels peuvent constituer des sources d'inspiration et opérer certaines injonctions par rapport au style de vie. Nos résultats de recherche ne signifient pas nécessairement que les jeunes se « projettent » dans les adultes qui les entourent, mais simplement qu'ils partagent certains scripts de genre et de sexualité avec les professionnels, que ces derniers soient surveillants, éducateurs, enseignants ou soignants. La prise en compte de points d'accroches symboliques entre jeunes et adultes est d'autant plus nécessaire qu'aucun professionnel n'a pour mission spécifique de faire de l'éducation à la sexualité en prison.

De leur côté, les jeunes ont sans doute moins de difficulté à parler de sexualité en prison, mais là aussi sous des modalités diverses, de la discussion entre détenus au registre médical, en passant par la recherche d'information auprès de professionnels ou l'insulte sexiste.

Il n'en demeure pas moins que la plupart des jeunes rencontrés ont des questions à poser sur la sexualité. Pour les jeunes détenus, parler de sexualité avec des personnes qui leur sont trop proches reste compliqué. Comme les autres jeunes de leur génération, ils n'aiment guère en parler avec leurs parents. Et en détention, ils n'apprécieraient pas forcément de se confier à des encadrants du quotidien. Pour les jeunes détenus, se confier sur leur vie affective et sexuelle entre potentiellement en contradiction avec l'envie de donner une bonne image de soi, afin d'obtenir un rapport positif auprès du juge pour une éventuelle remise de peine. C'est ce qui peut expliquer le nombre important de « volontaires » à participer à l'enquête. Les jeunes ont souligné combien il était plaisant de « parler de ça » avec quelqu'un qui n'est pas mêlé « ni à la justice ni à la police », qui, par ailleurs, est vu comme un « spécialiste », qui ne sera pas « choqué » par leurs comportements ni leurs mots, ne les jugera pas, comprendra à minima leur langage et leur style de vie.

Lorsqu'ils cherchent à parler de sexualité en détention, les jeunes peuvent le faire à divers moments de la journée, avec, souvent, un impératif d'immédiateté de la réponse. Ils ne font pas nécessairement un travail « d'orientation » de leur questionnement en sollicitant les professionnels soignants pour une question médicale ou les éducateurs pour une question sentimentale. Dans la réalité de la détention, ils sollicitent les adultes immédiatement disponibles lorsqu'ils sont en cellule ou en activité. Ils le font plutôt le soir (avec des surveillants) ou encore pendant les cours (avec des enseignants). Cela commence parfois par une blague ou un commentaire sur une émission de télévision ou après un incident venant rompre l'intimité du détenu, puis arrivent les questions plus personnelles à l'égard de la sexualité. Cela n'est pas sans désarmer une partie des professionnels, non formés à l'exercice, inégalement disposés à répondre spontanément à ce type d'interpellation et se sentant peu légitimes pour le faire.

Une réflexion serait donc à mener sur les manières de parler de sexualité et, plus largement, des rapports de genre en détention. Comment les hommes se comportent-ils avec les femmes en détention, que ce soit entre détenus et professionnels ou entre professionnels devant les détenus ? Quelles normes de masculinité et de féminité sont diffusées dans les lieux de détention ? Comment cela peut-il influencer sur les discours et les représentations des adolescents ?

La sexualité : catégorisations et pratiques de prévention

Parmi les propos les plus communs entendus en entretien, on relève une forte propension des jeunes à catégoriser leurs partenaires sexuels, et plus généralement à classer les autres et à se classer en fonction de son rapport à la sexualité. Des classements s'opèrent entre détenus garçons sur la base de la sexualité (entre les « grands », qui ne se masturbent plus et ont un rapport distancié à la sexualité, et les « petits » qui « ne pensent qu'à ça », mais aussi entre les « pointeurs » et les délinquants respectables), néanmoins le stigmate sexuel pèse en premier lieu sur les filles, considérées comme des

« putes » si elles acceptent ce que les jeunes leur demande : ne pas repousser leurs avances ou encore avoir un rapport sexuel avec eux. Il faut cependant préciser que chez les garçons que nous avons rencontrés, le fait de catégoriser les filles comme des « putes » n'est pas sans lien avec la perception qu'ils ont d'eux-mêmes comme des mauvais garçons, peu fréquentables, « des cas soc' » [pour cas sociaux], disent-ils parfois. Dès lors, une fille qui accepte d'avoir des rapports sexuels ou parfois simplement de « trainer » avec eux est désignée sous la catégorie de « pute ». En d'autres termes, ils ne mériteraient pas mieux comme partenaires. Ainsi, lorsqu'on prend soin de s'intéresser à leurs parcours affectifs et sexuels, on voit comment ces mêmes catégories, énoncées sous l'apparence de règles immuables, ont en réalité une certaine versatilité. Car en effet les « filles bien » ou les « vraies meufs » qui s'opposent en tout aux « putes » peuvent parfois être les mêmes personnes, à des moments différents de la relation. Enfin, conscients des frontières existant entre les milieux sociaux, une catégorie leur reste inaccessible : les filles de la jeunesse étudiante ou lycéenne des centres villes, celles avec qui une éventuelle relation ne pourrait passer que par des mensonges sur l'origine sociale et/ou migratoire, dès les premiers moments de drague.

Les catégories qui viennent d'être citées sont un effet des parcours de ces jeunes, qui se sentent à la fois relégués scolairement, professionnellement et qui en arrivent même à se considérer comme « à part » de « la jeunesse ». Elles ne sont pas sans lien avec les perceptions et les pratiques des jeunes en matière de santé sexuelle. Si « être une pute » ou « coucher avec pute » est une question morale, c'est aussi, dans le discours des jeunes, une question sanitaire, qui implique le caractère « sale » de la sexualité dans ce contexte. Cela donne d'ailleurs lieu à différentes stratégies de prévention, de la protection de ce sexe « sale » à une absence de prévention liée au stigmaté intériorisé de jeunes qui ne prendraient pas soin d'eux.

Les entretiens et les discussions avec les jeunes montrent une dissociation des risques en termes d'IST et de contraception : les rapports sexuels à risque d'IST ne sont pas les mêmes que ceux qui seraient à risque de grossesse. Dans les récits des séances et ateliers qui se sont déroulés en prison, les garçons semblent avoir reçu davantage d'informations sur les IST et les filles davantage sur la contraception et les grossesses non désirées. Les jeunes ont parfois l'impression « qu'on [les] prends pour des débiles » lorsque des adultes viennent leur parler de sexualité en détention. Ils se décrivent en effet comme « conscients » des risques liés à la sexualité, même si leurs connaissances en matière de prévention sont lacunaires. Quand ils évoquent leur gestion de la sexualité, on réalise par exemple que le VIH/sida ne fait pas partie de leurs priorités loin de là, et qu'il s'agit avant tout pour eux de se protéger de la « saleté » à laquelle sont associées toutes les IST. On a vu que les jeunes pensaient cette « saleté » comme dépendant du profil de leurs partenaires, ce qui les conduisait à des formes de sérotriage intuitif, peu à même de les protéger réellement des IST (surtout des plus courantes), dont nombre d'entre eux ont pourtant fait l'expérience. On ne peut donc pas dire que ces jeunes ne sont pas conscients des risques, ni qu'ils ne se protègent pas, mais simplement que les logiques qui président à la décision de mettre ou non un préservatif, de prendre ou non une contraception médicale, sont, comme dans le reste de la population, irréductibles à un calcul rationnel des risques pris lors des rapports sexuels. Les récits de rapports sexuels que les jeunes

nous ont livré montrent un dosage complexe entre prise de risque, opportunité du rapport sexuel et type de partenaire sexuel, et met en lumière des éléments de contexte (précarité économique, stigmatisation, etc.) déterminants pour comprendre leur rapport au risque.

Cependant, comparés aux autres jeunes de leur génération, si ceux que nous avons rencontrés semblent un peu plus souvent dépistés, c'est d'abord parce que le « dépistage » leur est proposé en prison et dans les institutions qu'ils ont fréquentées (foyers, centres éducatifs fermés, etc.), mais aussi et surtout, parce qu'ils confondent « dépistage », « prise de sang » ou encore « vaccin », compliquant ainsi la tâche des sociologues pour démêler leurs pratiques. Les soignants rencontrés partagent le constat selon lequel les jeunes incarcérés redoutent la prise de sang et ont un contact compliqué avec les services de santé (US) en prison.

Enfin, nous avons pu constater qu'une grande partie des filles rencontrées n'utilise pas ou n'a jamais utilisé une contraception régulière. Le coût économique, organisationnel, relationnel qu'implique la contraception en est pour partie responsable, ainsi que les représentations que peuvent en avoir certaines (crainte de stérilité ou de passer pour une « fille facile » notamment). À cela s'ajoute le fait que l'entrée en prison est fréquemment associée à un arrêt de la contraception, y compris pour celles qui sont incarcérées quelques jours ou quelques semaines. Cette situation interpelle en termes de suivi contraceptif tant on sait qu'en France la contraception reste dépendante d'une ordonnance médicale, et elle expose les filles à des grossesses non prévues à l'issue de la période de détention. Cela révèle l'importance d'une prise en compte de la sexualité des jeunes par l'institution, car au-delà de ce qui se passe dans la prison, l'incarcération a un impact sur la sexualité, le rapport à la santé et à soi à la sortie de la prison.

Hygiène et intimité : ce que la prison fait aux corps des jeunes détenus

Les conditions matérielles de la détention restreignent fortement l'intimité des jeunes. L'encellulement individuel des mineurs est respecté dans les prisons enquêtées et les cellules sont dotées de douches individuelles, hormis dans quelques maisons d'arrêt, notamment dans la détention des filles mineures dans les deux maisons d'arrêt enquêtées. Cependant, l'intimité des jeunes détenus est mise à mal par des parloirs ne laissant parfois que quelques centimètres entre chaque famille et par une faible isolation sonore (un rideau ou un panneau de contreplaqué), par la circulation de l'information et par l'organisation spatiale des bâtiments. Le respect du secret médical, très fortement revendiqué en prison, notamment par les acteurs du soin, est ici relatif : il suffit aux jeunes de mener un interrogatoire de cellule à cellule pour obtenir des informations sur le motif de consultation d'un jeune, ou bien d'écouter à la porte de la cellule discuter les professionnels entre eux sur les raisons qui ont amené untel à demander un rendez-vous à l'unité sanitaire.

À côté de la question sexuelle, les entretiens ont aussi porté sur les conditions d'hygiène et d'intimité qui influent sur l'estime de soi des jeunes, mais aussi sur leur rapport au corps, à la sexualité. L'exemple des protections hygiéniques est particulièrement révélateur des effets de la prison : en

l'absence de protection adaptée fournie par la détention, les détenues sont parfois amenées, comme on l'a vu, à s'isoler dans la détention. Cet exemple interroge sur la volonté de faire de la prison un lieu de prévention, et donne quelques perspectives d'amélioration immédiates en matière de prise en compte des besoins des jeunes.

La sexualité comme problématique gestionnaire

Les éléments précités contribuent à une réflexion sur la place de la sexualité en prison et des pistes pour améliorer l'expérience carcérale des jeunes détenus.

Qu'ils soient surveillants, éducateurs, soignants ou enseignants, les différents professionnels rencontrés ont décrits des situations où la sexualité des jeunes détenus leur posait question, nécessitait des adaptations, liées à leur métier, à leurs fiches de poste, mais également à l'organisation de la détention.

Les soignants, premiers à recueillir les propos des jeunes sur leur sexualité ou leurs prises de risques, le font souvent dans des conditions d'urgence (à l'arrivée en détention) qui ne permettent pas toujours d'établir une réelle confiance. Ils sont également méfiants à propos de la circulation d'information qui pourrait avoir lieu s'ils partageaient leurs inquiétudes à propos d'un jeune avec un autre professionnel, et se protègent ainsi derrière le secret médical.

Les éducateurs PJJ travaillent de leur côté sur la sexualité, mais davantage sur des aspects relationnels (gestion de la vie amoureuse des jeunes, discussion autour de la conjugalité, des représentations de la sexualité, etc.). Des expérimentations ont parfois lieu, à l'instar d'ateliers menés par des éducateurs, mais elles restent rares et se heurtent à l'impératif de sécurité qui, en détention, limite les possibilités de « sortir » du cadre des activités ritualisées.

Les surveillants évoquent parfois le cloisonnement entre le monde de la santé (l'unité sanitaire, d'où aucune information ne sort) et le quotidien de la détention. Ils ont, pour leur part, à traiter de la question de la sexualité sans mandat spécifique et à partir de leurs propres connaissances ou expériences, alors même qu'ils y sont confrontés au quotidien.

De leur côté, les enseignants se sentent concernés par la sexualité, et plus encore par ce qui relève d'une forme de « morale » sexuelle en abordant les questions de respect de l'autre, de tolérance, ou encore en approchant la sexualité par dans son aspect biologique sans pour autant toujours aborder frontalement la vie affective et sexuelle. Là encore, leur travail dépend fortement de leurs dispositions à parler de sexualité avec les jeunes, à instaurer un rapport de confiance avec eux et à adopter une posture compréhensive.

On le voit, la sexualité peut être prise en charge à différents niveaux et de différentes manières en détention, et les professionnels rencontrés ne manquent pas d'idées pour améliorer la situation. Toutefois, les améliorations potentielles appelées de leurs vœux par les professionnels ne peuvent être envisagées sans prendre en compte leurs conditions de travail. En effet, il nous paraît nécessaire

de dire combien les entretiens et les conversations informelles avec des professionnels des différents corps de métier concernés ont comporté de récits de souffrances au travail et de manque de moyens. Lorsqu'une partie d'entre eux jugeait la gestion de la sexualité comme une tâche hors mandat, ils voulaient aussi nous dire qu'ils n'avaient pas les moyens humains pour en faire plus (c'est par exemple le cas des soignants dont le nombre de postes (équivalent temps plein, ETP) est largement contraint en prison sans qu'aucun ne soit spécifiquement dédié aux mineurs en maison d'arrêt). Nous avons par exemple montré que les surveillants ont à se débrouiller au quotidien avec toutes les problématiques gestionnaires liées à l'intimité des détenus, à leur vie affective et sexuelle. Et pour autant, ce type d'activité n'est pas reconnu dans leur mandat professionnel. Peut-être qu'une définition précise du travail quotidien de surveillant de détenus mineurs permettrait d'améliorer le rapport au travail d'un corps professionnel qui nous a fait part de son sentiment d'être souvent réduit au rôle de « gardien » ou même de « porte clés ».

Mixité et rapports de genre

La question d'une prise en compte de la sexualité, et au-delà des rapports de genre en détention, est indissociable d'une réflexion sur les rapports de genre entre professionnels. En effet, un autre élément révélé par cette enquête sur la sexualité en milieu carcéral est la présence de violences de genre intraprofessionnelles. Les entretiens ont ouvert la possibilité pour les professionnelles femmes (surveillantes, éducatrices, enseignantes et soignantes) de témoigner des violences sexistes qu'elles pouvaient subir au quotidien, et si certaines de ces violences émanent des jeunes, c'est surtout celles qui émanent de leurs « collègues » qui les mettent dans une situation d'insécurité permanente : remarques sur leur physique, blagues sexistes, voire attouchements, de la part de collègues masculins. La prison est un lieu d'hommes, pourtant des femmes y travaillent, des femmes y sont incarcérées, et cette recherche montre combien la question de la sexualité et plus largement des rapports de genre est centrale et doit être incluse dans les formations des différents acteurs qui ont à travailler en prison. Ces éléments sont notamment importants, au-delà des enjeux de santé au travail, du fait que la mixité est désormais encouragée par l'institution, qui souhaite favoriser les activités communes entre filles et garçons lorsque c'est possible (en QM notamment) et l'ouverture de prisons mixtes. La mixité du public carcéral est dès lors au centre de tous les discours. Elle est appréhendée, redoutée, et construite comme problématique parfois avant même d'avoir été expérimentée.

Cette enquête, partie d'un questionnement initial sur la sexualité des jeunes et sa prise en charge en détention, s'est avérée riche d'enseignements au-delà de l'objet « sexualité ». Elle permet de rappeler que les jeunes détenus font partie de la jeunesse, et sont sous bien des aspects – y compris en termes de santé sexuelle – similaires aux autres jeunes de leur génération, bien que généralement plus précaires, moins scolarisés et stigmatisés à l'extérieur de murs. Recueillir leurs représentations de la sexualité, leurs pratiques, leurs besoins, mais aussi leurs aspirations en termes de conjugalité ou de parentalité, nous a permis de mieux situer leurs discours, et de faire le lien entre leurs expériences de la jeunesse dans une institution spécifique (ici, la prison) et dans le reste de la société, où leurs parcours sont marqués par la relégation scolaire, amoureuse et, plus généralement, sociale.

BIBLIOGRAPHIE

Alexander M., 2016, *La couleur de la justice. Incarcération de masse et nouvelle ségrégation raciale aux États-Unis*, Syllepse, Paris.

Amsellem-Mainguy Y., 2007, *La contraception d'urgence. Analyse sociologique des pratiques contraceptives des jeunes femmes*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 5 (<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00903733/document>).

Amsellem-Mainguy Y., 2011, « Enjeux de la consultation pour la première contraception. Jeunes femmes face aux professionnels de santé », *Santé publique*, vol. 23/2, p. 77-87 (www.cairn.info/revue-sante-publique-2011-2-page-77.htm).

Amsellem-Mainguy Y., 2015, « À la fin, tu penses que tu vas mourir, mais tu y retournes ! » *Jeunes, santé et internet*, Rapport d'étude, INJEP (www.injep.fr/sites/default/files/documents/2015_04_sante_internet_ok.pdf).

Amsellem-Mainguy Y., Cheynel C., Fouet A., 2015, *Entrée dans la sexualité des adolescent·es : la question du consentement. Enquête en milieu scolaire auprès des jeunes et des intervenant·es en éducation à la sexualité*, Rapport d'étude, INJEP (www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport_sivs_def.pdf#overlay-context=article/entree-dans-la-sexualite-des-adolescentes-la-question-du-consentement-9486.html).

Amsellem-Mainguy Y., Dumollard M., 2015, *Santé et sexualité des jeunes pris en charge par la PJJ. Entre priorité et évitement*, Rapport d'étude, INJEP (www.injep.fr/sites/default/files/documents/2015-05_pjjsante_yam-md.pdf).

Amsellem-Mainguy Y., Dumollard M., 2016, « Dits et non-dits sur la sexualité dans la relation entre jeunes et professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], vol. 13 (<http://champpenal.revues.org/9379>).

Amsellem-Mainguy Y., Mardon A., 2011, *Partir en vacances entre jeunes : l'expérience des colos. Rapport sur les accueils collectifs de mineurs. Volume 2*, Rapport d'étude, INJEP (www.injep.fr/sites/default/files/documents/ACM_Rapport_Volume2_DEF.pdf).

Andro A., 2008, « Les jeunes qui n'ont pas encore eu de rapport sexuel, entre normes sociales et manques d'opportunités », in Bajos N., Bozon M. (dir.) *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, La Découverte, Paris, p. 149-161.

Authier J.-Y. (dir.), Bidet J., Collet A., Gilbert P., Steinmetz H., 2010, *État des lieux sur les trajectoires résidentielles*, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Plan Urbanisme Construction Architecture (www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_trajectoires_resid_2010.pdf).

Avril C., Cartier M., Serre D., 2010, *Enquêter sur le travail. Concepts, méthodes, récits*, La Découverte, Paris.

Bacqué M.-H., Fol S., 2007, « L'inégalité face à la mobilité : du constat à l'injonction », *Revue suisse de sociologie*, vol. 33/1, p. 89-104 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00250102/document>).

Bailleau F., 2002, « La justice pénale des mineurs en France. Ou l'émergence d'un nouveau modèle de gestion des illégalismes », *Déviance et société*, vol. 26, p. 403-421 (www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2002-3-page-403.htm).

Bajos N., Bozon M., (dir.), 2008, *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, La Découverte, Paris.

Bajos N., Ferrand M., 2006, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme

procréative », *Sociétés contemporaines*, n° 61, p. 91-117 (www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2006-1-page-91.htm).

Bajos N., Ferrand M., équipe GINE., 2002, *De l'avortement à la contraception, Sociologie des grossesses non prévues*. Éditions INSERM, Paris.

Balleys C., 2016, « Gestion de l'intimité et affichage d'un territoire sentimental entre adolescents sur Internet », *Agora débats/jeunesses*, n° 72, p. 7-19.

Balleys C., 2017, *Socialisation adolescente et usages du numérique. Revue de littérature*, Rapport d'étude de l'INJEP, Paris (www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2017-04-rl-socialisation-numerique.pdf).

Bastard B., 2006, « Une nouvelle police de la parentalité ? », *Enfance, famille, générations*, n° 5, p. 1-9 (www.erudit.org/fr/revues/efg/2006-n5-efg1620/015783ar/).

Beltzer N., Saboni L., Sauvage C., Sommen C. et l'équipe KABP., 2011, « Les connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH/Sida en Ile-de-France en 2010 », *Observatoire régional de santé d'Ile-de-France* (www.ors-idf.org/dmdocuments/plaquette_KABP.pdf).

Bérard J., Sallée N., 2015, « Les âges du consentement. Militantisme gai et sexualité des mineurs en France et au Québec (1970-1980) », *Clio. Femme, genre, histoire*, n° 42, p. 99-124.

Bérard J., Sallée N., 2017, « Jeunesse et sexualité », in Rennes J. (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, La Découverte, Paris.

Berger B., Rochigneux J-C., Bernard S., Morand J., Mougnotte A., 2015, « Éducation à la sexualité : conceptions des élèves de 4^e et 3^e en collège et SEGPA », *Santé publique*, vol. 27, n° 1, p. 17-26 (www.cairn.info/load_pdf.php?download=1&ID_ARTICLE=SPUB_151_0017).

Bessin M., 2009, « Les âges de la sexualité. Entretien avec Michel Bozon », *Mouvements*, vol. 59, n° 3, pp. 123-132 (www.cairn.info/revue-mouvements-2009-3-page-123.htm).

Bessin M., Lechien M.-H., 2014, « Retour sur l'expérience d'une équipe de recherche mixte en prison », in Monjaret A., Pugeault C. (dir.), *Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologiques*, ENS Éditions, Lyon.

Blanchard V., Revenin R., Yvoret J.-J. (dir.), 2010, *Les jeunes et la sexualité. Initiations, interdits, identités (XIXe-XXIe siècle)*, Autrement, Paris.

Blanchard V., Niget D., 2016, *Mauvaises filles. Incorrigibles et rebelles*, Éditions Textuel, Paris.

Bony L., 2015, « La prison, une "cité avec des barreaux" ? Continuum socio-spatial par-delà les murs », *Annales de géographie*, n° 702-703, p. 275-299.

Borrillo D. (dir.), 2003, *Lutter contre les discriminations*, La Découverte, Paris.

Borrillo D., 2009, « III. Prescriptions et proscriptions sexuelles », in Borrillo D., *Le droit des sexualités*, Presses universitaires de France, Paris, p. 123-227.

Bouagga Y., 2015, *Humaniser la peine ? Enquête en maison d'arrêt*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

Bougerol C., 2002, « Vivre en prison à la Guadeloupe. Réputation et rivalité chez les jeunes délinquants », *Ethnologie française*, vol. 32/4, p. 699-708.

Bourdieu P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, Paris.

Bourgois, P., 2001, *En quête de respect : le crack à New York*, Le Seuil, Paris.

Bozon M, Rault W., 2013, « Où rencontre-t-on son premier partenaire sexuel et son premier conjoint ? », *Population & sociétés*, n° 496, 4 p. (www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19164/population_societes_2013_496_lieux_rencontre.fr.pdf).

Bozon M., 2012, « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable », *Agora débats/jeunesses*, n° 60, p. 121-134 (www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2012-1-page-121.htm).

Bozon, Michel, 2001, « Les cadres sociaux de la sexualité », *Sociétés contemporaines*, n° 41-42, vol. 1, p. 5-9 (www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2001-1-page-5.htm).

Breton D., Prioux F., 2005, « Deux ou trois enfants ? Influence de la politique familiale et de quelques facteurs sociodémographiques », *Population*, n° 4, p. 489-522 (www.cairn.info/revue-population-2005-4-page-489.htm).

Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH), 2016, « Journée mondiale du sida, 1^{er} décembre 2016 », n° 41-42, 26 p. (http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2016/41-42/pdf/2016_41-42.pdf).

Calvez M, 1993, « La prévention comme un procès d'incorporation sociale. Une perspective culturelle », in *Les jeunes et le sida*. Rapport de l'ANRS, p. 20-26.

Calvez M, 2004, *La prévention du sida. Les sciences sociales et la définition des risques*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

Cardi C. 2006, « Trajectoires des femmes incarcérées. Prison, ordre et ordre sexué », *Cahiers de la sécurité*, n° 60, p. 41-68.

Cardi C. 2008, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Numa Murard, université Paris 7.

Cardon C., 2002, « Relations conjugales en situation carcérale », *Ethnologie française*, vol. 32/1, 81-88 (www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2002-1-page-81.html).

Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Paris.

Chamboredon J-C., 1971, « La délinquance juvénile. Essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, vol. 12/3, p. 335-377 (www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1971_num_12_3_1995).

Chantraine G. (dir.), 2011, *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*, Rapport pour la mission de recherche Droit et justice, CLERSÉ (www.justice.gouv.fr/_telechargement/dpij/lettre-info-note-orientation/recherche/PDF/5-2-Rapport_EPM_Chantraine.pdf).

Chantraine G., Bérard J., 2007, « "Ai-je le droit d'avoir des droits" », *Vacarme*, n° 40, p. 52-55 (www.cairn.info/revue-vacarme-2007-3-page-52.htm).

Chesney-Lind M., Shelden Randall G. (dir.), 2014, *Girls, Delinquency and Juvenile Justice*, 4^e édition, John Wiley & Sons, Bognor Regis (Royaume-Uni).

Chetcuti N, Greco L, (dir.), 2012, *La face cachée du genre*, Presses de l'université Sorbonne nouvelle, Paris.

Choquet M., 1998, « La place du vin parmi les boissons alcooliques consommées à l'adolescence », *Bulletin de l'OIV*, juillet-août 1998.

Choquet M., Hassler C., Morin D., 2005, *Santé des 14-20 ans de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public), sept ans après*, La Documentation française/Bibliothèque des rapports publics (www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000712/index.shtml).

Clair I., 2008, *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Armand Colin, Paris.

Clair I., 2010, « Je suis une salope », in Singly de F. *et al.*, *Nouveau manuel de sociologie*, Armand Colin, Paris, p. 156-165.

Clair I., 2012, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, n° 69, p. 67-68 (www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2012-1-page-67.htm).

Clair I., 2016, « La sexualité dans la relation d'enquête. Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, n° 1, vol. 57, p. 45-70.

Clemmer D., 1940, *The Prison Community*, Rinehart & co, New-York, (États-Unis).

Collectif, 1970, *Women and their Bodies*, New England Free Press, Boston (États-Unis) [www.ourbodiesourselves.org/cms/assets/uploads/2014/04/Women-and-Their-Bodies-1970.pdf].

Collet B., Santelli E., 2012, « Le mariage "halal", réinterprétation des rites du mariage musulman dans le contexte post-migratoire français », *Recherches familiales*, vol. 1, n° 9, p. 83-92 (www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2012-1-page-83.htm).

Combessie P., 2001 *Sociologie de la prison*, La Découverte, Paris.

Connell R., 2014, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Éditions Amsterdam, Paris.

Connell R., Kippax S., 2014, « La sexualité dans la crise du VIH/sida. Pratiques sexuelles et plaisir dans un échantillon d'hommes australiens gays et bisexuels », in Connell R., *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Amsterdam, Paris, p. 165-203.

Constance J., 2016, « Travailleurs sociaux et corps du pauvre », in Memmi *et al.*, *Le social à l'épreuve du dégoût*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 107-112.

Coquard B., 2016, « Sauver l'honneur ». Appartenance et respectabilités populaires en milieu rural, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Poitiers.

Coulmont B., 2014, *Sociologie des prénoms*, La Découverte, Paris.

Court M., Bertrand J., Bois G., Henri-Panabière G., Vanhée O., 2015, « Quand les jeunes issus de familles nombreuses envisagent de devenir parents : l'influence de la socialisation primaire sur le nombre d'enfants souhaités », *Enfances, familles, générations*, n° 22, p. 206-222 (<https://efg.revues.org/805>).

Courtenay W-H., 2000, « Constructions of masculinity and their influence on men's well-being : a theory of gender and health », *Social Science & Medicine*, n° 10, vol. 50, p. 1385-1401.

Darmon M., 2006, *La socialisation*, Armand Colin, Paris.

Déchaux J.-H., 2012, « Famille, que reste-t-il du modèle patriarcal ? », in Galland O., Roudet B. (dir.), *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, La Documentation française/INJEP, Paris, p. 148-154.

Delga J., Rongé J.-L., 2013, « Les relations sexuelles consenties entre mineurs : de la licéité à l'illicéité », *Journal du droit des jeunes*, n° 321, p. 30-41 (www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2013-1-p-30.htm).

Douglas M., 2005 [1^{re} éd. en anglais 1966], *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, La Découverte, Paris.

Douglas M., 2013 [1^{re} éd. en anglais 1986], *Comment pensent les institutions*, La Découverte, Paris.

Dubar C., 1991, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin Paris.

Duhamel C., Duprez D., Lemerancier E., 2016, *Analyse de la délinquance des filles mineures et de leur prise en charge*, Rapport CESDIP, GIP Justice (www.cesdip.fr/wp-content/uploads/2016/06/rapport-Duhamel-Duprez-Lemerancier.pdf).

Durand S., 2002, « Accès à la contraception et recours à l'IVG chez les jeunes femmes », in Bajos N. *et al.*, *De l'avortement à la contraception, Sociologie des grossesses non prévues*, Éditions INSERM, Paris, p. 249-302.

Duvoux N., 2012, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Le Seuil, Paris.

Ehlinger V., Maillochon F., Godeau E., 2016, « Relations amoureuses et sexualité », La santé des collégiens en France/2014. Données françaises de l'enquête internationale Health Behaviour in School-Aged Children (HBSC), Santé Publique France, Saint-Maurice (<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1719.pdf>).

Einaudi J.-L., 1995, *Les mineurs délinquants*, Fayard, Paris.

Farges É., 2006, « La sanitisation du social : les professionnels et l'éducation pour la santé en milieu pénitentiaire », *Lien social et politique*, n° 55, p. 99-112 (www.erudit.org/fr/revues/lsp/2006-n55-lsp1288/013228ar.pdf).

Fassin D., Kobelinsky C., 2012, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie*, vol. 53/4, p. 657-688 (www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2012-4-page-657.htm).

Fassin D., Memmi D., 2004, *Le gouvernement des corps*, Éditions de l'EHESS, Paris.

Fidolini V., 2015, « Idéaux de masculinité et sexualité interdite. Expériences sexuelles au moment de la transition vers l'âge adulte », *Agora débats/jeunesses*, n° 69, p. 23-35.

Foucault M., 1976, *La volonté de savoir* (Histoire de la sexualité, t.1), Gallimard, Paris.

Frechon I., Marquet L., 2016, *Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?*, Documents de travail, n° 227, INED (www.ined.fr/publications/document-travail/comment-les-jeunes-places-a-17-ans-preparent-ils-leur-avenir/).

Friot B., 1998, *Puissances du salariat : emploi et protection sociale à la française*, La Dispute, Paris.

Gagnon J., 2008, *Les scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*, Payot, Paris.

Gaillard A., 2009, *Sexualité et prison : désir affectif et désirs sous contrainte*, Max Milo, Paris.

Galland O., 2011, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, Paris.

Giami A., Schiltz M.-A. (dir.), 2004, *L'expérience de la sexualité chez de jeunes adultes. Entre errance et conjugalité*, Éditions INSERM, Paris.

Giaume M., 2015, *Intérêt du dépistage systématique de Chlamydia Trachomatis en milieu carcéral. Étude prospective chez les hommes de moins de 31 ans entrant à la maison d'arrêt et à l'EPM de Nantes de mai à octobre 2014*, Thèse de doctorat de médecine, Université de Nantes.

Girard G., 2012, *Risque du sida et structuration des sociabilités homosexuelles. Analyse sociologique des normes de prévention en France, 1989-2009*, Thèse de doctorat en sociologie, Éditions de l'EHESS (<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00676665/document>).

Goffman E., 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Minuit, Paris.

Gonthier F., Lescure de E., 2012, « Malheureux en emploi, heureux au travail ? », in Galland, O., Roudet B. (dir.), *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis trente ans*, La Documentation française/ INJEP, Paris, p. 155-161.

Goulet V., Warszawski, J., 2008, « Une enquête en population générale sur l'infection à Chlamydia trachomatis », Bajos N., Bozon M., *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, La Découverte, Paris, p. 61-75.

Goyon M., 2005, « La relation ethnographique : une affaire de genres », *Socio-anthropologie*, n° 16 (<https://socio-anthropologie.revues.org/444>).

Guionnet C., Rétif S., 2015, *Exploiter les difficultés méthodologiques. Une ressource pour l'analyse en sciences sociales*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

Guy F., 2014, « "J'habite... enfin... je me comprends " : l'appropriation territoriale des adolescents placés en question », *Enfances, familles, générations*, n° 19, p. 127-144 (www.erudit.org/fr/revues/efg/2013-n19-efg01272/1023774ar.pdf)

Guyard L., 2008, *La médicalisation contemporaine du corps féminin : le cas de la consultation gynécologique*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris X Nanterre.

Guyard L., 2010, « Chez la gynécologue. Apprentissage des normes corporelles et sexuelles féminines », *Ethnologie française*, vol. 40/1, p. 67-74 (www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-1-page-67.htm).

Hagège M., 2016, *Sortir et s'en sortir ? Parcours de santé et vulnérabilités des détenus qui vivent avec le VIH ou une hépatite C*, Thèse de doctorat de sociologie, Éditions de l'EHESS (<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01413030/document>)

Hamel C., 2003a, *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de « race », d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les jeunes Français descendants de migrants du Maghreb*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Marie-Élisabeth Handman, EHESS, Paris.

Hamel C., 2003b, « Faire tourner les meufs. Les viols collectifs : discours des médias et des agresseurs », *Gradhiva*, n° 33, p. 85-92 (<https://fr.scribd.com/document/323262972/C-Hamel-Faire-tourner-les-meufs-2003>).

HCE FIH, 2016, *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité. Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes* (www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000367.pdf).

Herpin N., 2000, « La famille : tolérance et différence », in Bréchon, P. (dir.), *Les valeurs des français. Évolutions de 1980 à 2000*, Armand Colin, Paris, p. 48-57.

IGAS (Inspection générale des affaires sociales), IGSJ (Inspection générale des services judiciaires), 2015, *Évaluation du plan d'actions stratégiques 2010-2014 relatif à la politique de santé des personnes placées sous main de justice* (www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2015-050R_Sante_Justice.pdf).

Jehel S., 2013, « Le déséquilibre des politiques médiatiques à l'égard des jeunes. Indice ou accélérateur de leur marginalisation dans l'espace public ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 64, p. 45-59 (www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2013-2-page-45.htm).

Joël-Lauf M., 2012, *La sexualité en prison de femmes*, Thèse de doctorat en sociologie, université Paris 10 (<https://bdr.u-paris10.fr/theses/internet/2012PA100141.pdf>).

Juhem P., 1995, « Les relations amoureuses des lycéens », *Sociétés contemporaines*, vol. 21/1, p. 29-42 (www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1995_num_21_1_1417).

Kaminski D., 2006 « Droits des détenus et protection de la vie familiale », *Politiques sociales*, n° 3-4, p. 12-24.

Labadie F. (dir.), 2014, *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, La Documentation française/INJEP, Paris (www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000080.pdf).

Lagrange H., Lhomond B. (dir.), 1997, *L'entrée dans la sexualité. Le comportement des jeunes dans le*

contexte du sida, La Découverte, Paris.

Lancelevée C., 2011, « Une sexualité à l'étroit. Les unités de visite familiale et la réorganisation carcérale de l'intime », *Sociétés contemporaines*, n° 83, p. 107-130 (www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2011-3-page-107.htm)

Le Caisne L., 2008, *Avoir 16 ans à Fleury. Ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Le Seuil, Paris.

Le Gall D., Le Van C., 2007, *Premières fois. Le passage à la sexualité adulte*, Payot, Paris.

Le Mat A., 2014, « L'homosexualité, une "question difficile". Distinction et hiérarchisation des sexualités dans l'éducation sexuelle en milieu scolaire », *Genre, sexualité et société*, n° 11 (<http://gss.revues.org/3144>).

Lemerrier É., 2017 (à paraître), « L'art de la fugue. Expériences des filles prises en charge par la protection judiciaire de la jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, n° 77, p. 95-107.

Levinson S., 2003, « Risques affectifs et risques pour la santé : histoires de confiance chez les jeunes », in Paicheler G., Loyola M. A. (dir.), *Sexualité, normes et contrôle social*, L'Harmattan, Paris, p. 133-156.

Lignier W., Pagis J., 2017, *L'enfance de l'ordre. Comment les enfants perçoivent le monde social*, Le Seuil, Paris.

Machiels C. Niget D., 2012, *Protection de l'enfance et paniques morales*, Yapaka.be, Bruxelles (Belgique).

Mahi, L., 2017, « Sur la balance, le poids de la peine », in Combessie P. (dir.), *Corps en péril, corps miroir. Approches socio-anthropologiques*, Presses universitaires de Nanterre, Nanterre, p. 117-130.

Maillochon F., Ehlinger V., Godeau E., 2016, « L'âge "normal" au premier rapport sexuel. Perceptions et pratiques des adolescents en 2014 », *Agora débats/jeunesses*, Hors série, p. 37-56 (www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2016-4-page-37.htm).

Mainaud, T., Marseau, K., 2017, « Justice des mineurs : les mesures alternatives renforcent la réponse pénale et les peines, dont la prison ferme, ne font pas exception », *Infostat Justice*, n° 147, 8 p. (www.justice.gouv.fr/art_pix/stat_infostat_147.pdf).

Marchetti A.-M., 2001, « La France incarcérée », *Études*, vol 9, T. 395, p. 177-185

Marchetti A.-M., 2005, « Personnes détenues, les mauvais pauvres ? », *Dedans-dehors*, n° 47, janvier février.

Mardon A., 2011, « Honte et dégoût dans la fabrication du féminin. L'apparition des menstrues », *Ethnologie française*, vol. 41/1, p. 33-40.

Mathieu L., 2013, *La fin du tapin. Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, Éditions François Bourin, Paris.

Memmi D, Raveneau G, Taïeb E (dir.), 2016, *Le social à l'épreuve du dégoût*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

Mendes-Leite R., 1996, « Une autre forme de rationalité : les mécanismes de protection imaginaire et symbolique », *Les homosexuels face au sida. Rationalités et gestion des risques*, ANRS, Paris, p. 65-76

Mendras H., Oberti M., 2000, « Les études de localité », in Mendras H., Oberti M., *Le sociologue et son terrain. Trente recherches exemplaires*, Armand Colin, Paris.

Mennesson C., 2004, « Être une femme dans un sport "masculin". Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées », *Sociétés contemporaines*, n° 55, p. 69-90 (www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2004-3-page-69.htm).

- Mohammed M., 2015, « Sortir de la délinquance », *Idées économiques et sociales*, vol. 3, n° 181, p. 48-52.
- Mohammed M. (dir.), 2012, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, La Découverte, Paris.
- Monjaret A., Pugeault C., (dir.), 2014, *Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologiques*, ENS éditions, Lyon.
- Mucchielli L., 2012, *Le scandale des « tournantes. Dérives médiatiques, contre-enquête sociologique*, La Découverte, Paris.
- Nabli F., Ricroch L., 2013, « Plus souvent seul devant son écran », *INSEE Première*, n° 1437, 4 p. (www.insee.fr/fr/statistiques/1280984).
- Pagis J., 2014, *Mai 68. Un pavé dans leur histoire*, Presses de Science Po Paris.
- Palheta U., 2011, « Le collège divise. Appartenance de classe, trajectoires scolaires et enseignement professionnel », *Sociologie*, vol. 4/2, p. 363-386 (www.cairn.info/revue-sociologie-2011-4-p-363.htm).
- Palheta U., 2012, *La domination scolaire. Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*, Presses universitaires de France, Paris.
- Passeron J.-C., Revel J., 2005, « Penser par cas. Reasonner à partir de singularités », in Passeron, J.-C., Revel J. (dir.), *Penser par cas*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- Peneff J., 1992, *L'hôpital en urgence : étude par observation participante*, Métailié, Paris.
- Peretti-Watel P., 2010, *La société du risque*, La Découverte, Paris.
- Peto D., Huynen P., Bajos N., 1998, « Sexual adaptation to HIV risk », in Hubert M. et al. (dir.), *Sexual Behaviour and HIV/AIDS in Europe*, UCL Press, Londres (Royaume-Uni), p. 245-265.
- Potin E., 2009, « Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil », *Sociétés et jeunes en difficulté*, n° 8 (<https://sejed.revues.org/6428>).
- Pound, P., Langford, R., Campbell, R., 2016, « What do young people think about their school-based sex and relationship education? A Qualitative synthesis of young people's views and experiences », *BMJ Open*, vol. 6 (<http://bmjopen.bmj.com/content/6/9/e011329>).
- Rambourg C., 2013, *La féminisation à l'épreuve de la prison. Recompositions et permanences d'un ordre professionnel*, Rapport de recherche ENAP, Agen (www.enap.justice.fr/sites/default/files/edito/pdf/recherche_feminisation_rambourg_2013.pdf).
- Rault W., Régnier-Loilier A., 2015, « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population et sociétés*, n° 521, 4 p. (www.ined.fr/fichier/s_rubrique/23603/population.societes.2015.521.premiere.vie.couple.fr.pdf).
- Régnier-Loilier A., 2006, « L'influence de la fratrie d'origine sur le nombre souhaité d'enfants à différents moments de la vie. L'exemple de la France », *Population*, n° 61, p. 193-223 (www.cairn.info/revue-population-2006-3-page-193.htm).
- Renahy N., 2006, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, Paris.
- Revenin R., 2015, *Une histoire des filles et des garçons. Amour, genre et sexualité dans la France d'Après-guerre*, Vendémiaire, Paris.
- Ricordeau G., 2005, *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de François Chazel, université Paris-IV (<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00116347/document>).

- Ricordeau G., 2009, « L'hétéronormalité confrontée à une présomption d'homosexualité : la sexualité masculine incarcérée », in Deschamps C. *et al.*, (dir.), *Hétéros. Discours, lieux, pratiques*, Éd. EPEL, Paris, p. 205-214.
- Ricordeau G., 2012, « Entre *dehors* et *dedans* : les parloirs », *Politix*, n° 97, p. 101-123 (www.cairn.info/revue-politix-2012-1-page-101.htm).
- Ricordeau G., Schlagdenhauffen R., 2016, « Approcher la sexualité dans les institutions pénales », *Champ pénal/Penal Field* [En ligne], vol. 13 (<http://champpenal.revues.org/9353>).
- Rostaing C., 2003, « Ethique des pratiques de santé en milieu pénitentiaire », extrait de la *Lettre de l'Espace éthique*, n° 15-18, (www.espace-ethique.org/ressources/article/%C3%A9thique-des-pratiques-de-sant%C3%A9-en-milieu-p%C3%A9nitentiaire).
- Rostaing C., 2007, « Processus de judiciarisation carcérale : le droit en prison, une ressource pour les acteurs ? », *Droit et société*, n° 67, p. 577-595 (www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2007-3-page-577.htm).
- Rostaing C., 2017, « La non mixité des établissements pénitentiaires et ses effets sur les conceptions de genre : une approche sociologique », in *Enfermements III, Le genre enfermé. Hommes et femmes en milieu clos (XIII^e-XX^e siècle)*, Paris, éditions de la Sorbonne (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01521424/document>).
- Rubin G., 2010, *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, Éditions EPEL, Paris.
- Saint Pol de T., 2010, *Le corps désirable. Hommes et femmes face à leurs poids*, Presses universitaires de France, Paris.
- Sallée N., 2016, *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- Schlagdenhauffen R., 2014, « Parler de sexualité en entretien ou comment rendre publics des propos privés », *Hermès, la revue*, n° 69, p. 34-38.
- Schwartz O., 2011, « Peut-on parler des classes populaires ? », *La vie des idées* [En ligne], 13 septembre (www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html).
- Siblot Y., 2006, « "Je suis la secrétaire de la famille !" La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses*, n° 64, p. 46-66 (www.cairn.info/revue-geneses-2006-3-page-46.htm).
- Siblot Y., Cartier M., Coutant. I., Masclet O., 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Armand Colin, Paris.
- Simon P., 2002, « Construction et pratiques de la sexualité des garçons d'origine maghrébine en quartier populaire. Entretien avec Christelle Hamel », *Mouvements*, n° 20, p. 57-65 (www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=MOUV_020_0057).
- Skeggs B., 2015, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Éditions Agone, Marseille.
- Smith K., 2009, « A period in custody : menstruation and the imprisoned body », *Internet Journal of Criminology* [En ligne], (<http://hdl.handle.net/10072/27747>).
- Solini L., 2012, « *Faire sa peine* » à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Laval. *Sociologie des expériences de détention*, Thèse de doctorat en sociologie, université de Toulouse 3 (<http://thesesups.univ-tlse.fr/1783/1/2012TOU30168.pdf>).

Solini L., Basson J.C., 2012, « L'expression du surcodage sexué au cours de l'activité « musculation » en ÉPM. « Moi, j'veux des pecs lourds, t'as vu ! » », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 59, p. 97-106.

Tabet P., 1985, « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in Mathieu N.-C. (dir), *L'arrondissement des sexes*, Éditions de l'EHESS, Paris, p. 61-146.

Thiébaud É., 2017, *Ceci est mon sang. Petite histoire des règles de celles qui les ont et de ceux qui les font*, La Découverte, Paris.

Touraut C., 2012, *La famille à l'épreuve de la prison*, Presses universitaires de France, Paris.

Van de Velde C., 2008, *Devenir adulte : sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses universitaires de France, Paris.

Van de Velde C., 2015, *Sociologie des âges de la vie*, Armand Colin, Paris.

Vuattoux A., 2016, Genre et rapports de pouvoir dans l'institution judiciaire. Enquête sur le traitement des déviations adolescentes par la justice civile et pénale dans la France contemporaine, Thèse de doctorat en sociologie, université Paris 13 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01397402>).

Wacquant L., 2001, « Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139/1, p. 31-52 (www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2001_num_139_1_3353)

Walliser B. (dir.), 2010, *La cumulativité du savoir en sciences sociales*, Éditions de l'EHESS, Paris.

Willis P., 2011, *L'école des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Éditions Agone, Marseille.

Zablotska I.B., Imrie J., Prestage G., Crawford J., Rawstorne P., Grulich A. *et al.*, 2009, « Gay men's current practice of HIV seroconcordant unprotected anal intercourse: Serosorting or seroguessing? », *AIDS Care* 2009, vol. 21/4, p. 501-510.

Zolesio E., 2011, « Anonymiser les enquêtes », *Revue ; Interrogations ?* [En ligne], n° 12 (www.revue-interrogations.org/Anonymiser-les-enquetes).

ANNEXES

Présentation des jeunes enquêtés

Pseudo	Âge	Config. familiale	Profession des parents	EPM ou QM	incarcéré depuis	Niveau scolaire	incarcération antérieure	Âge au premier baiser	Âge au premier rapport sexuel	Nb de partenaires	Type de relation au moment de l'enquête	Pratiques de contraception / Prévention	Connaissances des moyens de contraception	Connaissances sur le VIH / IST	Dépistage VIH/IST	Information sur la sexualité	
Abdoulaye	14	Ne sait pas	nsp	QM	1 mois	4 ^e	Oui	13	13	> 40	célibataire	Toujours préservatif	avec	Oui	Oui	Oui	Ne sait pas
Adam	17	Ensemble	Père retraité ; mère au foyer	QM	6 mois	2 ^{de} pro gestion	non	Ne sait pas dater	13	"Beaucoup", mais peu avec des rapports sexuels	En couple depuis quelques mois	Toujours préservatif, 1 seul oubli	avec	Préservatif, pilule	Faible : demande par exemple si on peut "retirer" le sida du corps	Non, mais aimerait bien	En 3 ^e , ainsi que ses frères
Adrien	17	Mariés	Père peintre, mère au foyer	EPM	1 an	CAP peintre	non	10	15	12	En couple depuis 1 an	Préservatif, IVG	oui	oui, moyenne	oui	UCSA	
Ahmed	16	Séparés	Père : marin, mère : restauratrice	EPM	2 ans	Primaire	oui	8	13	"Beaucoup"	Célibataire	Préservatif, demande de tests si arrêt du préservatif (+ "sérotriage" : cherche des filles "propres")	Préservatif pilule	et	Oui (sait que le VIH se transmet par le sang)	Oui (une fois dehors après un risque, ici à l'EPM)	Oui (parents)
Ahmed	17	Mariés	Sans profession	EPM	1 mois	13 ans	non	11	13	10	Relations ponctuelles	préservatif	préservatif	oui	oui	Dit qu'il est adulte qu'il a plus besoin qu'on lui explique	
Amaury	17	Séparés	Mère intérimaire, père technicien	QM	2 ans	Prépa CAP	oui	11	13.5	"Beaucoup"	Couple stable	Oui (préservatif systématiquement, et pilule avec sa copine stable)	Pilule, préservatif, implant	Oui		Oui	
Ahmid	17	MNA (parents au bled)	Père dans le bâtiment, mère au foyer	EPM	1 mois	Jusqu'à 13 ans	non	15	15	6	Seul	Oui (avec les filles MIE en France, capotes - car on ne sait pas ce qu'elles ont fait avant ; avec les autres, retrait)	Préservatif	Relativement faibles	Non	Oui (porno sur son téléphone, d'ordinateur)	
Antoine	16	Ensemble	Père et mère forains	EPM	6 mois	Ecole communautaire	Non	Ne sait pas	13	1	En couple stable depuis 4 ans et demi	Oui (pilule, car ne veut pas d'autre enfant : il en a déjà 2)	Préservatif	Oui	Non	Oui (école et PMI)	
Arnaud	17	Parents divorcés	Mère: ouvrière à l'usine ; père: entreprise de lavage de voiture	QM	nc	CAP (cuisine)	Non	Maternelle	14	"Beaucoup" au collège, puis TDS et sa copine	En couple	Préservatif dans ses anciennes relations, pilule avec sa copine actuelle	Préservatif, pilule	Oui : Par bouche à oreille (connaissances générales)	Oui mais aimerait le faire à l'US (ça ne lui a pas été proposé)	Oui	

Oui 1 x au collège mais

Pseudo	Âge	Config. familiale	Profession des parents	EPM ou QM	incarcéré depuis	Niveau scolaire	incarcération antérieure	Âge au premier baiser	Âge au premier rapport sexuel	Nb de partenaires	Type de relation au moment de l'enquête	Pratiques de contraception / Prévention	Connaissances des moyens de contraception	Connaissances sur le VIH / IST	Dépistage VIH/IST	Information sur la sexualité
Benjamin	17	Mariés	Mère : secrétaire ; père : fait des chantiers	EPM	3 mois	2 ^{de} pro, prépare un CAP Services	Non	En primaire puis à 12	14 (presque 15)	Une dizaine	En couple depuis août 2015 au moment de l'incarcération avec une fille manouche aussi, va se marier avec elle.	Oui, a utilisé qqs fois les préservatifs (mais n'aime pas ça) et ses copines un peu la pilule	Pilule, préservatif féminin, masculin, stérilet, patch	Oui, transmission par voie sexuelle, par le sang et par la salive	Non, jamais eu peur que ses copines aient le sida. Il pense que les hépatites ça se voit, mais le sida ça ne se voit pas	Oui surtout par la télévision, un peu grâce à une brochure donnée à la Maison des ados. la télé, les affiches, les JT, l'information... a repéré les affiches dans les unités sur le sida
Brandon	15	Mariés	Mère au foyer. Père : artisan maçon	QM	nc	5 ^e	Non	12	15	NSP	nc	Préservatif "avec les putes", sinon retrait	Pilule lendemain, préservatif féminin masculin	Oui : transmission par voie sexuelle	Oui	Oui, journée Sidaction
Bryan	17	Séparés	Mère décédée. Père : incarcéré	EPM	nc	6 ^e	Non	4	11	entre 15 et 20	nc	Retrait	Oui	Oui	Oui	Oui, à l'école et il a détesté, s'est senti stigmatisé
Dimitri	16	Ensemble	Père ferrailleur mère au foyer	QM	3 mois	Jamais scolarisé		2	12	5 (sans compter les TDS)	En couple depuis 9 mois	Préservatif "avec les putes", sinon retrait	Non	Non	Oui relativement faibles	Non
Djamel	15	Parents séparés	Mère : loue des appart sur Airbnb; père : handicapé (sans emploi)	QM	4 mois	CM2	Oui	8	12	20 (sans compter les TDS)	S'est fait quitter 3 jours avant l'entretien par sa copine avec qui il était depuis 7 mois	Recours au préservatif avec les prostituées et avec les filles qui sont sales, sinon rien	Implant (son ex en avait un)	Sait que le sida se transmet par voie sexuelle et contact avec le sang (injection, pénétration, sodomie) et pense que les moustiques peuvent transmettre le VIH	Oui lors d'une incarcération précédente. A redemandé à l'US de refaire un test lors de sa détention actuelle (4 demandes en cours laissées sans réponse)	A participé au Sidaction en détention, il y a découvert les préservatifs féminins et appris les modes de contamination. A priori satisfait des échanges et trouve intéressant que cela se passe en détention
Eden	16	Divorcés	Père chômeur, mère : guichetière à la banque	QM	1 mois	3 ^e	non	11	15	9 ou 10	Célibataire	Préservatif toujours (jamais d'oubli)	Oui	Oui	Oui	Oui école
Enzo	17	Vit avec sa mère	Mère : sans emploi, père : incarcéré	QM	1 mois	1 ^{re} pro	oui	11 ans	15	10 environ	A des relations ponctuelles	Préservatif, sauf quand il a bu, dans ce cas retrait	Préservatif et la pilule	Oui (très basiques)		Oui (télé, oncles)
Farid	16	Parents séparés, vit son père	Père chauffeur de bus, mère sans emploi	EPM	7 mois	2 ^{de} bac pro	oui	nc	12-13	30-40	A des relations ponctuelles	Ne met pas de préservatif rougeurs, mais s'assure de la contraception des ses copines	Préservatif, pilule, implant	Oui (très basique : voie sexuelle)	Oui (en QM)	Oui

Pseudo	Âge	Config. familiale	Profession des parents	EPM ou QM	incarcéré depuis	Niveau scolaire	incarcération antérieure	Âge au premier baiser	Âge au premier rapport sexuel	Nb de partenaires	Type de relation au moment de l'enquête	Pratiques de contraception / Prévention	Connaissances des moyens de contraception	Connaissances sur le VIH / IST	Dépistage VIH/IST	Information sur la sexualité
Garry	17	Mariés	Père peintre en bâtiment, mère au foyer	EPM	6 mois	3°	Non	11	15	3	En couple avec une fille depuis 6 mois	Préservatif et retrait	Préservatif et pilule	Oui	Oui	Non
Hicham	16	Mariés	Mère au foyer (malade), père peintre	EPM	nc	CAP (plomberie)	Oui	12	15	3 (mais une seule pour rapport sexuel)	En couple, mais sans relation sexuelle (car elle ne veut pas, du fait de sa religion)	Préservatif	Oui (préservatif, pilule et préservatif féminin)	Oui (très basiques)	Oui (à l'EPM, récemment)	Oui (à l'école)
Jacques	17	Mariés	Père ferrailleur incarcéré, mère au foyer	QM	3 jours	Jamais scolarisé	Non	4	12	nc	Célibataire	Préservatif avec "les putes"	Préservatif et retrait avec les filles qu'il connaît	Oui	Oui	En parle avec son père, ses frères. Dit tout aux autres hommes de sa communauté
Jason	16	Ensemble	Père couturier, mère : nc	QM	4 mois	2 ^{de} pro vente	Non	8	12/13	10 (sans compter les TDS)	En couple depuis quelques mois	Préservatif toujours (jamais d'oubli)	Oui (préservatif, mais pilule pas trop et ne connaît pas le mot contraception)	Oui	Oui, à l'arrivée au QM	Collège, mais aussi un livre dont il se souvient bien au primaire, sur le corps humain et évoquant la reproduction
Johnny	17	Mariés	Père et mère sans emploi	EPM	2 mois	Primaire	oui	14	Jamais		Célib, mais parle avec des filles sur FB		Préservatif	Connait mais pense que ça s'attrape aussi par la salive	Oui mais n'ai pas bien capté	N'a pas compris la question
Jordan	17	Séparés	Mère incarcérée, ne parle plus à son père	EPM	10 mois	*3° " ?	Non	Maternelle	15	>50 dont une majorité de TDS	Célibataire	Préservatif	Oui (préservatif et pilule)	Oui	Oui	Pas vraiment
Joris	17	Parents séparés, vit chez sa mère	Mère et père sans emploi	EPM	9 jours	6°	Oui	11,5	14,5	6	En couple stable	Préservatif pour les filles occasionnelles "salopes". Avec sa copine, rien au début, puis elle a voulu mettre un implant	Préservatif, pilule, implant	Oui (craint surtout les maladies avec ses copines occasionnelles)	Oui lors d'une détention précédente	Oui (proches, amis)
Julien	16	Séparés	Père: travaille dans la sécurité, mère : assistante administrative	QM	2 semaines	4e	oui	Primaire	12	30	En couple "stable" (depuis 3 semaines)	Jamais de préservatif, sauf une fois, pour une sodomie	Oui	Oui	Oui à l'UCSA	Oui (au collège, à la télé)
Junior	15	Divorcés	Mère au foyer, beau père, agent de sécu, père non connu	EPM	3 mois	6°	non	11	12	2	Célibataire	Préservatif	Préservatif	Relativement faibles	nc	nc
Kaïs	15	Parents séparés	Mère : agent d'entretien ; père handicapé (sans emploi)	EPM	3 mois	CM2	Oui	Primaire	12	3 + TDS ("beaucoup")	seul	Préservatif rarement	Préservatif	Oui	Oui (en foyer, après une prise de risque)	Oui (se rappelle des livres d'anatomie au primaire + Titeuf)

Pseudo	Âge	Config. familiale	Profession des parents	EPM ou QM	incarcéré depuis	Niveau scolaire	incarcération antérieure	Âge au premier baiser	Âge au premier rapport sexuel	Nb de partenaires	Type de relation au moment de l'enquête	Pratiques de contraception / Prévention	Connaissances des moyens de contraception	Connaissances sur le VIH / IST	Dépistage VIH/IST	Information sur la sexualité
Kamel	17	Divorcés	Père : vendeur de voiture à son compte, mère : au foyer	QM	1 an et 6 mois	3°	Non	13	15	25	Célibataire	Préservatif préfère sans mais	Préservatif pilule et	Oui	Oui	Oui
Karim	17 ans	Parents séparés vivant Maroc au	MNA n'a pas de contact avec ses parents	QM	1 mois	niv. CE2	Non	9	12	10	Célibataire	Jamais de préservatif	Rien	Rien	Jamais	Aucune
Kevin	17	Mariés	Mère et père : forains	EPM	2 mois	Primaire	Oui	10	13	20	Célibataire	Préservatif parfois	Oui	Oui	Oui	nsp
Kingsley	17	Séparés	Mère : au foyer ; père : chauffeur poids lourd	EPM	2 semaines	niv 4°	Oui	11	11	8	Célibataire	Oui a utilisé seulement 2 x des préservatifs	Pilule préservatif ; mais pour lui ce n'est pas son problème.	Oui (relativement faibles)	Oui lors d'une détention précédente	Non pas vraiment, il n'y ait pas opposé mais ne s'est jamais intéressé à la question
Kylian	17	Parents divorcés	Mère : en recherche d'emploi ; père : menuisier	QM	8 mois	3° SEGPA	Non	10	11	3	nc	Jamais de préservatif	Préservatif pilule et	Très basiques ("c'est un risque comme un autre")	NC	Oui, à l'école et un peu dans les médias, mais ne s'y est pas intéressé
Larbi	17	Séparés	Père : ouvrier sur chantier ; mère au foyer	QM	7 mois	5°	Non	14	16	20	Célibataire	Préservatif parfois	Oui	Non	Non	nsp
Lucas	16	Séparés	Père informaticien, mère aide soignante	EPM	6 mois	CAP fleuriste	Non	9	13	10	Célib, vient de rompre avec sa copine depuis la détention	Oui (préservatif) mais préfère sans	Préservatif pilule et	Oui	Oui	Oui avec une expérience de l'IVG
Madjid	17	Mariés	Mère au foyer, père moniteur d'auto-école	EPM	8 mois	1 ^{re} , bac pro commerce	Non	15	15	10	Célibataire	Préservatif parfois	Préservatif pilule et	Oui	Oui	Oui UCSA
Majid	15	Séparés	Mère : cuisinière, père : chauffeur-livreur	QM	8 jours	4°	Non	Primaire	13	6	En "stable" couple	Préservatif parfois	Préservatif pilule et	Oui	Non	Oui (par les grands du quartier)
Marlon	17	En couple	Mère : cuisinière-traiteur ; père : chauffeur de bus	EPM	2 semaines	niv 4ème	Oui	10	13-14	10	Célibataire	Préservatif	Préservatif, pilule, implant	Oui (relativement faibles)	Oui lors d'une détention précédente	À l'école un peu et bcp avec ses potes
Max	17	Séparés	Mère : à la maison (enceinte) ; père : maçon	EPM	6 mois	6°	Oui	11	14	9	Célibataire, copine a rompu la sa	Oui, a utilisé qqs fois les préservatifs (mais n'aime pas ça)	Pilule, implant, préservatif, anneau vaginal	Oui (relativement faibles)	Oui une fois.	Sa copine est la personne qui l'a le plus informé sur la sexualité
Medhi	17	Séparés	père : sans emploi, mère : fait des petits boulots	EPM	1 mois 1/2	5°	Oui	8	14	10	Célibataire	Préservatif parfois	Oui (connait la pilule)	Oui (relativement faibles)	Non	Oui (collège, 6e)

Pseudo	Âge	Config. familiale	Profession des parents	EPM ou QM	incarcéré depuis	Niveau scolaire	incarcération antérieure	Âge au premier baiser	Âge au premier rapport sexuel	Nb de partenaires	Type de relation au moment de l'enquête	Pratiques de contraception / Prévention	Connaissances des moyens de contraception	Connaissances sur le VIH / IST	Dépistage VIH/IST	Information sur la sexualité
Mohamed	16	Séparés	Mère : inconnue ; père : boulanger ; belle-mère : femme au foyer	QM	2 semaines	3°	Non	11-12	14	15	En couple	Oui uniquement quand les filles ne prennent pas la pilule.	Préservatif pilule et	Ne se sent pas concerné	non	Oui au collège, 1 x. c'était intéressant mais sans + ça ne lui a pas apporté bcp.
Mokobé	17	Mariés	nsp	QM	6 mois	2 ^{de} pro, prépare un CAP mécanique	Non	14	15	20	Célib, vient de rompre avec sa copine depuis la détention	Préservatif tout le temps	Oui	Oui	Oui	Potes, famille
Mourad	16	Séparés	Père décédé, mère assistante maternelle	QM	7 mois	3°	Oui	14	14	nsp	Célibataire	Préservatif	Préservatif pilule et	Oui	Oui	nsp
Moussa	17	Séparés	Père : nsp, mère caissière en arrête maladie	QM	4 mois	CAP	non	14	15	20	Célibataire	Préservatif préfère sans	mais Préservatif pilule et	Oui	Oui	Oui (à l'école)
Murat	16	Mariés	Mère au foyer, père sans emploi	QM	nc	niv 6°	non	11	13	10	Célibataire	Retrait	Non	Non	Non	Non
Nassim	17	Mariés	Mère : fait des ménages ; père : boucher	EPM	1 mois 1/2	niv 3°	oui	15	16	env. 10	En couple	Jamais de préservatif (sauf pour sa 1ère fois)	Ne se sent pas concerné.	Faibles il sait que est VIH sexuellement transmissible mais au delà pas trop d'infos	À chaque entrée en détention il a fait le test, tjs négatif	nc
Sofiane	17	Séparés	Père: commerçant, mère:nc	EPM	1 mois 1/2	École 2 ^{de} chance (collège)	non	10	nc	10	A des relations ponctuelles	Jamais de préservatif	Ne se sent pas concerné.	nc	nc	nc
Nathan	14	Divorcés	Père malade, mère aide à domicile	QM	15 jours	4°	Non	8	14	1	Célibataire	Préservatif	Préservatif pilule et	Oui (sida)	Non	Oui (SVT en 6e et Facebook pour la pilule)
Omar	17	Ensemble	Père et mère commerçants	EPM	1 mois	3°	Non	13	13	10	En couple stable	Préservatif	Préservatif pilule et	Non	Non	Non
Otto	17	Mariés	Mère aide soignante. Père ouvrier spécialisé	EPM	1 an	4°	non	14	15	3	Célibataire	Préservatif	Préservatif pilule et	Oui	Oui	Oui, interv du planning en prison

Pseudo	Âge	Config. familiale	Profession des parents	EPM ou QM	incarcéré depuis	Niveau scolaire	incarcération antérieure	Âge au premier baiser	Âge au premier rapport sexuel	Nb de partenaires	Type de relation au moment de l'enquête	Pratiques de contraception / Prévention	Connaissances des moyens de contraception	Connaissances sur le VIH / IST	Dépistage VIH/IST	Information sur la sexualité
Paul	17	Père décédé, beau père	Mère : femme de ménage ; beau-père : chômage débrouille et	EPM	3 mois	Niveau 6 ^e	Oui	Ne sait pas dater son 1 ^{er} baiser...	1 ^{re} fellatio n : 12 ; 14: 1er rapport	80 surtout TDS	Célibataire (mais amoureux)	Préservatifs « avec les putes », sauf pour fellations	Préservatif pilule et	Faibles : avoir de la chance ; avec une plaie ; un bouton de fièvre ; une lèvre qui est coupée ; faire l'amour sans capote	oui 4 x en détention à chaque fois à l'EPM	Atelier 'sexualité à l'EPM.
Redouane	17	Mariés	Mère maître d'hôtel, père ambulancier	EPM	14 mois	5 ^e	Oui	13	14	30/40 dont 20 TDS	Célibataire	Préservatif temps tout le	Préservatif pilule et	Oui	Oui	Au QM
Romain	17	Divorcés	Père architecte, mère infirmière	QM	1 mois	2 ^{de} pro mécanique auto	Non	Collège	14	5 qui comptent	En couple depuis 1 an et demi	Préservatif temps tout le	Préservatif pilule et	Oui, car question très présente en Guyane	Oui (tous les mois, check-up complet dont VIH dans son club de foot)	Oui (sa mère)
Ryan	16 ans	Parents en couple, père actuellement en détention	Mère : cheffe d'équipe en usine ; père : buraliste (incarcéré)	QM	3 jours	Admis en 1 ^{re} S	non	14	Fellati ons depuis qu'il a 13 ans	4	En couple stable	Presque jamais de préservatif	Préservatif pilule et	Il sait que le sida existe mais ne sait pas du tout préciser les modes de contamination etc.	Jamais mais n'est pas opposé à cette idée là si on lui proposait.	En cours de SVT, se souvient avoir vu la reproduction etc., sinon a déjà été sur internet et regardé des reportages etc., avec son cousin
Samir	16	Parents divorcés	Père : croupier (casino) ; père : chomeur ; grand père : transporteur	QM		Niveau bac pro mécanique	Oon	6 (CP)	14	2	Célibataire	1 seule fois préservatif	Préservatif féminin mais n'en a jamais utilisé	Pense que ça se transmet par la salive et la saleté	Pas besoin d'après lui, il sait déjà qu'il va bien. Il n'a jamais fait un test de dépistage pour autant.	Oui au CEF, c'était un peu intéressant...
Sylvain	16	Père décédé	Mère au foyer	QM	1 mois	Niveau 3 ^e	Oon	nc	Uniquement fellatio n depuis ses 15	nc	Célibataire	Jamais	Préservatif pilule et	Oui	Non	École
Théo	16	Parents séparés depuis 2007	Père : sans emploi mère : travaille dans une association pour jeunes	QM	1 mois	Niveau 5 ^e	Oui	13 ans	13	15	Célibataire	Préservatif	Préservatif pilule et	Il ne connaît que le « sida » même s'il a bien l'impression qu'il y a d'autres trucs.	Il a fait 2 dépistages	Discussions avec ses amis et avec son meilleur pote. Ne cite pas l'école comme lieu d'information, trop absentéiste depuis la 6 ^e d'après lui.
Thibault	17	Mariés	Mère secrétaire, père ouvrier mécanicien	QM	2 ans	1 ^{re} S	Non	Jamais	Jamais	0	Célibataire	nc	Oui, tous presque	Niveau 1 ^{re} S	Non	Oui

Pseudo	Âge	Config. familiale	Profession des parents	EPM ou QM	incarcéré depuis	Niveau scolaire	incarcération antérieure	Âge au premier baiser	Âge au premier rapport sexuel	Nb de partenaires	Type de relation au moment de l'enquête	Pratiques de contraception / Prévention	Connaissances des moyens de contraception	Connaissances sur le VIH / IST	Dépistage VIH/IST	Information sur la sexualité
Yassin	17	Ensemble	Père : retraite, mère au foyer	EPM	3 mois	2 ^{de} électronique	Non	nc	15	50	Célibataire	Préservatif	Oui (vite fait)	Oui (légères)	Oui (à l'EPM, récemment)	Oui (collège)
Youssef	17	En couple	Père ouvrier, mère au foyer	QM	2 mois	3 ^e	Oui	11	13	12	Célibataire	Préservatif	NR	OUI	Oui	nr
Chayana	17	Séparés	Père : ne sait pas, mère : assistante maternelle	---	4 mois	Niveau 3 ^e	Non	14,5	14,5	1	Célibataire	Préservatif	Pilule	Faible : pense qu'il y a un vaccin contre le sida	Oui, lors d'une détention précédente	Oui par l'infirmière au CEF, aimerait en avoir en prison
Christina	17	Parents décédés. élevée par sa grand mère. Arrivée il y a 4 ans en France (vit chez sa tante)	Tante : sans emploi ; oncle "dans les voitures" ; grand-mère ne travaille pas	---	2 mois	Niveau CE2	Non	Jamais	Jamais	Aucun	Célibataire	Jamais. Et n'envisage pas de mettre un préservatif. La pilule pourquoi pas...	Elle cite « les médicaments, la péridurale » comme moyen de contraception.	Elle sait que le VIH se transmet par les rapports sexuels et par le sang. Mais ça reste flou et ne sent pas du tout concernée !	Elle a fait une prise de sang à l'entrée en détention, suppose qu'il y avait un test de dépistage mais ne sait pas trop.	Oui par le biais du planning familial à la maison d'arrêt. Elle trouve que c'était trop collectif et donc que les filles ont d'abord joué avec l'animatrice.
Élodie	16	Divorcés en 2009	Mère : référente technique CAF ; père : plombier	---	3 mois	CAP (aide à la personne)	Non	14	14	3	Célib	Retrait du partenaire essentiellement	Oui, presque tous (stérilet, implant, pilule, anneau, préservatif)	Oui (basique)	Oui, 1 x en laboratoire avec sa mère et 1 x à l'arrivée à la MA	Oui, au collège, estime en avoir eu beaucoup, et en détention aussi avec le planning familial 1 x
Karima	17	Séparés	Mère : ouvrière à la chaîne à l'usine ; père : sans emploi ; beau-père sans emploi (séparé de la mère).	---	1 mois	Niveau 6 ^e	Oui	15	Jamais	Aucun	En couple depuis 1 an	Aucune	Implant pilule, mais elle n'envisage pas d'avoir une contraception.	Pense qu'on peut avoir le sida quand on est blessé, infection urinaire, par les toilettes ou la saleté	À l'hôpital ils lui ont proposé de faire un test de dépistage	Jamais vraiment.
Malika	17	Parents séparés depuis 2004	Mère : au foyer ; père : à la retraite (peintre)	---	nc	4 ^e	Oui	N'a jamais embrassé un garçon sur la bouche	Jamais	Aucun	Célibataire	-	Ne se sent pas concernée	Sait que le préservatif protège du sida	Oui à l'entrée en détention, prise de sang (résultat : "rien !")	Pas trop, jamais à l'école, pas sa mère. Aucune information sur la sexualité, l'intimité, les règles etc., ni l'hygiène.
Maria	17	Divorcés depuis 3 ans	Mère : fait la manche, père : ferrailleur	---	3 mois	2 ans en primaire en Roumanie	Oui	13	14	1 son mari	Mariée depuis 4 ans, son mari est détenu	Aucune. trouve que les préservatifs c'est pour « les putes. »	Pilule et l'implant. N'est pas contre avoir un implant une fois ses 3 enfants.	Sait que le sida existe mais n'a pas franchement de connaissances précises sur les modes de contamination.	Oui recours au dépistage lors de l'entrée en détention.	A eu de l'information via le planning familial lorsqu'ils sont venus en détention

Pseudo	Âge	Config. familiale	Profession des parents	EPM ou QM	Incarcéré depuis	Niveau scolaire	Incarcération antérieure	Âge au premier baiser	Âge au premier rapport sexuel	Nb de partenaires	type de relation au moment de l'enquête	Pratiques de contraception / Prévention	Connaissances des moyens de contraception	Connaissances sur le VIH / IST	Dépistage VIH/IST	Information sur la sexualité
Nadia	17 ans	En couple	Mère : à la maison, père : cariste	...	1 mois 1/2	Niveau 4°	Oui	13	15	3 partenaires + clients (a des rapports sexuels rémunérés)	En couple avec son copain depuis 2 ans 1/2. La détention met à mal son couple (elle sait son copain infidèle)	Jamais de préservatif / pilule du lendemain avec ses petits copains mais préservatif avec les clients	Pilule, implant, stérilet, préservatif	Le sida, les hépatites B et C se transmettent par le sexe	Oui 2 x lors de détention précédente	Amis et ateliers en prison
Naima	15 ans	Séparés, elle ne connaît pas son père	Mère : aide soignante ; père : inconnu ; beau-père : artiste	...	2 mois 1/2	Niveau 6°	Oui	12	13,5	4 ou 5 "petits copains" ; mecs du "quartier" : >30 ; + clients : a des rapports sexuels rémunérés	Célibataire	Utilise des préservatifs avec ses clients même pour les fellations ; utilise des préservatifs pour les rapports sexuels avec les garçons qui sont "sales" de son quartier, elle n'utilise pas de préservatifs s'ils sont propres. Pas de contraception ("pas besoin")	Pilule	Pas clair du tout, surtout par la saleté. Elle pense que le sida ça se voit.	Oui en détention	Oui au CEF il y a eu une séance sur la sexualité ; elle a trouvé ça intéressant mais bon...
Noura	17	Mariés	Mère : femme de ménage ; père : artisan maçon	...	8 mois	2 ^{de} pro (MLDS)	Non	n'a jamais embrassé un garçon sur la bouche	-	Aucun	Célibataire	-	Pilule (mais pense qu'elle ne l'utilisera jamais, contre religion)	Oui, transmission par rapport sexuel	Non, mais si c'était proposé en détention elle en ferait un.	Oui, à l'école (collège) et le planning familial est venu à la MAF,
Samia	17 ans	En couple	Mère : à la maison ; père : ouvrier	...	1 mois 1/2	Niveau 4°	Oui	13	15	3	En couple avec son copain depuis 3 ans	Elle utilise la pilule du lendemain, jamais de préservatif	Pilule, implant, stérilet, préservatif	Le sida, les hépatites B et C se transmettent par le sexe	Oui 2 x en EPM, toujours négatif.	Un peu avec ses amis, un peu à l'EPM quand il y a eu les ateliers sexualité.
Shana	16 ans	Séparés	Père : ne sait pas ; mère au foyer (avant éduc pour handicapés)	...	7 mois	3°	Non	14,5	14,5	1 ou 4, elle ne sait pas (viol)	Célibataire	A déjà pris la pilule car elle avait trop mal au ventre pour ses règles mais elle a arrêté	Pilule	Rapport sexuel, pense qu'il y a un vaccin contre le sida	À l'EPM en arrivant.	Oui par l'infirmière au CEF, elle a trouvé ça super intéressant mais trouve que ça pourrait être plus souvent et peut être plus varié.
Tessa	14	Parents séparés	Mère : assistante sociale, père : sans contact	...	1 mois	Niveau 4°	Oui	11 avec un garçon de son collège	14 (soirée sous GHB dont elle ne se souvient pas)	1 (sous GHB)	Célib (elle a des petites conquêtes, mais ne se dit pas trop intéressée par des relations amoureuses)	Aucune. Elle ne voit pas pourquoi elle devrait utiliser des préservatifs.	Pilule et préservatif (elle en a entendu parler en prison essentiellement)	Quasi aucune,	Oui lors d'une détention précédente	Vaguement, avec la télé comme les émissions "Tellement vrai" et puis 1 fois en prison où il y a eu une séance d'information.

Synthèse des recommandations relatives à la santé sexuelle des jeunes en France

Yaelle Amsellem-Mainguy, Benoît Coquard, Arthur Vuattoux

Cette synthèse des recommandations relatives à la santé sexuelle des jeunes en France a été réalisée en janvier 2016 et actualisée en juillet 2017 constitue une annexe au rapport de recherche, *Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement*.

Appréhender la santé sexuelle des adolescent·e·s

La santé sexuelle est un concept vaste et constamment redéfini, car soumis aux aléas épidémiologiques (l'apparition d'un risque nouveau, par exemple) et aux contextes sociaux étudiés. L'Organisation mondiale de la santé en propose toutefois une définition générale, selon laquelle « la santé sexuelle est un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risques, libres de toute coercition, discrimination ou violence⁷⁸ ». Le concept de santé sexuelle, mis à l'agenda des politiques publiques dans les années 2000, mérite d'être interrogé à l'aune de ses usages, et de la manière dont il circonscrit un « domaine » de la vie humaine. Nous l'entendons ici principalement à travers la définition qui vient d'être citée, et comme une manière de qualifier les politiques de santé lorsqu'elles se penchent sur les dimensions sexuelles et affectives de l'expérience des individus (Epstein et Mamo, 2017).

L'adolescence constitue une étape particulière dans la construction de la sexualité et plus généralement dans la construction d'une conception de la santé, des rapports de genre ou des risques. Les politiques sociales et sanitaires à destination des adolescents intègrent généralement des recommandations propres aux adolescents et adolescentes, du fait des spécificités de cet âge de la vie. Michel Bozon souligne, à partir des résultats de l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF), que « l'adolescence est une période de préparation et d'apprentissage de la sexualité. Avant même la première expérience de sexualité génitale, les individus acquièrent des informations de sources très diverses, ont des contacts avec des proches, générateurs d'attentes et de significations, vivent une sociabilité, qui configure un cadre d'exercice de la sexualité, et enfin connaissent des expériences personnelles, plus ou moins partagées avec l'entourage » (Bozon, 2008, p. 118). Si la présente synthèse s'intéresse aux recommandations émises à destination des jeunes, c'est surtout sur les plus jeunes d'entre eux (les adolescents), que nous nous concentrerons.

On le verra à travers les recommandations présentées dans cette synthèse, les pouvoirs publics ont récemment mis à l'agenda la question de la santé sexuelle des jeunes. Ainsi, dans sa récente *Stratégie nationale de santé sexuelle (2017-2030)*, le Ministère en charge de la santé construit les jeunes comme une priorité : l'axe 1 de la

⁷⁸ Organisation mondiale de la santé, page « Santé sexuelle » : www.who.int/topics/sexual_health/fr/

stratégie visant par exemple à « investir dans la promotion en santé sexuelle, en directions des jeunes, dans une approche globale et positive » (Ministère des affaires sociales et de la santé, 2017)⁷⁹.

Cette synthèse des recommandations concernant la santé sexuelle des jeunes s'attache à spécifier trois domaines de recommandations : santé reproductive ; prévention de l'infection à VIH, aux hépatites et IST ; violences de genre.

Avant de présenter les principales recommandations émises par les pouvoirs publics dans les dernières années, il est nécessaire de caractériser et contextualiser brièvement la situation des adolescents français d'aujourd'hui vis-à-vis de la sexualité.

▪ ***La santé sexuelle et reproductive des jeunes en France aujourd'hui***

Les données disponibles en matière de santé sexuelle des jeunes sont assez limitées. Les résultats de l'enquête CSF sont éclairants afin de comprendre les caractéristiques générales de la sexualité des adolescents en France aujourd'hui.

Tout d'abord, il ressort de cette enquête que l'âge du premier rapport sexuel, relativement stable dans les dernières années (situé entre 17 et 18 ans), se caractérise surtout par un rapprochement progressif de l'âge du premier rapport entre les hommes et les femmes. Alors que pour la génération des jeunes ayant eu 18 ans en 1954-1958, la différence d'âge au premier rapport était de presque deux ans (l'âge du premier rapport s'élevait alors à près de 21 ans chez les filles), elle est beaucoup plus faible aujourd'hui. Cependant, cet indicateur (l'âge médian au premier rapport) ne suffit pas à rendre compte du contexte de l'entrée dans la sexualité chez les adolescents. Le rapport au risque, par exemple, suite à l'épidémie de VIH/sida, a très largement modifié les pratiques et représentations des jeunes. Comme l'indique Michel Bozon, « une des grandes transformations du premier rapport depuis les années 1970 est qu'il s'est mis à faire l'objet, de la part des partenaires, d'une préparation et d'une protection, anticipant les conséquences des rapports sexuels [...] Avec l'apparition des campagnes concernant le risque de transmission du sida, il devient possible, voire recommandé, pour les partenaires, d'évoquer verbalement la question de la protection avant le rapport. Les rôles des femmes et des hommes restent cependant très spécialisés » (Bozon, 2008, p. 134). Sur ce dernier point, les résultats de CSF font apparaître de grandes disparités dans les pratiques des filles et des garçons. Parmi les jeunes de 18-19 ans, il apparaît que la masturbation régulière demeure une pratique plus masculine que féminine (56,4 % des garçons déclarent se masturber régulièrement, contre 10,2 % des filles). De même, les fellations ont été davantage expérimentées par les garçons (46,8 % déclarent une pratique régulière) que par les filles (38,1 %). Enfin, le nombre de partenaires demeure plus élevé chez les garçons : 3,9 partenaires en moyenne pour les hommes de 18-19 ans contre 2,2 pour les femmes.

L'enquête HBSC⁸⁰ menée auprès de collégiens, porte sur différentes dimensions de la vie des collégiens scolarisés de la 6^e à la 3^e. Certaines questions abordent les questions liées à leur vie sexuelle et permettent d'éclairer l'entrée dans la sexualité à l'adolescence.

Concernant la contraception, l'enquête FECOND (Bajos *et al.*, 2012) montre une relative stabilité des pratiques contraceptives des Français, et le recours majoritaire, chez les jeunes, au préservatif et à la pilule. En effet, 44,7 %

⁷⁹ La stratégie fixée vise également, dans son axe IV, les « populations les plus vulnérables », dont les « personnes placées sous main de justice » (majeures comme mineures).

⁸⁰ www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1412.pdf

des jeunes femmes de 15 à 17 ans (en 2010) utilisent le préservatif comme méthode de contraception, 37,3 % utilisent la pilule seule et 14,5 % les deux méthodes combinées. Cependant, les résultats de l'enquête FECOND montrent l'influence des conditions socio-économiques, notamment chez les jeunes, sur le « choix » de la méthode de contraception. Ainsi, du fait d'un remboursement différent en fonction du type de pilule prescrit, « seules 43 % des jeunes utilisatrices de pilule en situation financière difficile sont totalement remboursées pour leur contraception » (Bajos *et al.*, 2012, p. 4). Le recours à la contraception d'urgence est de son côté très fréquent (ce qui s'explique notamment par la modification législative de 2001 permettant sa délivrance en pharmacie et en infirmerie scolaire, sans ordonnance, et prévoyant la gratuité pour les mineures) : 40,6 % des adolescentes de 15-17 ans affirment y avoir eu recours (INPES, 2010). Là aussi, l'analyse des conditions de vie et des parcours de ces jeunes femmes paraît nécessaire pour comprendre le phénomène (Amsellem-Mainguy, 2007).

La question du risque sexuel se pose de multiples manières. L'enquête KABP (Beltzer *et al.*, 2010) menée en Île-de-France en 2010 se révèle riche d'enseignements. L'enquête note un niveau général de connaissances vis-à-vis du VIH/sida en baisse constante depuis 1998. Les jeunes sont aujourd'hui la tranche d'âge qui maîtrise le moins bien les mécanismes de transmission (ce qui n'était pas le cas dans les précédentes enquêtes) et semblent « déconnecter » l'usage du préservatif de son rôle préventif. Enfin, on observe une diminution de l'usage du préservatif depuis la fin des années 1990 et la « banalisation » de l'épidémie de VIH/sida, ce qui est confirmé par les données du Baromètre santé de l'INPES⁸¹ (notamment l'édition de 2010 qui comporte un volet jeune très conséquent). Les données disponibles concernant les IST convergent pour attester une « augmentation récente et préoccupante » dans la population jeune (CNS, 2017) : les 15-24 ans représenteraient 40 % des nouvelles infections (VIH, syphilis, gonocoque, chlamydia). Concernant le seul VIH, les jeunes de 15 à 29 ans représentent un quart des nouvelles découvertes de séropositivité (1 432 découvertes en 2014). Les jeunes hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) sont surreprésentés dans cette catégorie de la population (CNS, 2017, p. 57).

Les violences de genre, quant à elles, sont toujours et de manière écrasante dirigées des hommes vers les femmes, comme le montrent les résultats de l'enquête ENVEFF (Jaspard *et al.*, 2001) et de l'enquête Événements de vie et de santé (EVS, 2005-2006). Cependant, dans ce domaine, peu d'enquêtes ont été réalisées à propos des jeunes et les recommandations analysées traduisent une plus grande difficulté à appréhender le phénomène des violences de genre, dont le périmètre est très large (touchant tant aux violences faites aux femmes qu'aux violences liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle).

Les recommandations des pouvoirs publics, dans les domaines qui viennent d'être évoqués, s'adressent à la jeunesse dans son ensemble, en prenant notamment appui sur le lieu de socialisation privilégié des jeunes lors de l'entrée dans la sexualité : l'école. Si l'éducation à la sexualité est encadrée par le code de l'éducation⁸², elle n'est pas nécessairement réalisée de la même manière sur l'ensemble du territoire et dans tous les milieux sociaux (Gelly, 2013 ; Le Mat, thèse en cours). De plus, et les recommandations les plus récentes le soulignent, il paraît nécessaire d'intervenir auprès des jeunes *hors* de l'institution scolaire, notamment parce qu'une partie des jeunes les plus vulnérables (notamment ceux suivis par la protection judiciaire de la jeunesse ou les mineurs isolés étrangers) n'est pas scolarisée et n'accède donc pas à l'information. De même, les séances d'éducation à la sexualité, bien que théoriquement inclusives en matière de sexualité et d'orientation sexuelle, semblent nécessiter, au regard de la dynamique de l'épidémie de VIH/sida chez les hommes homosexuels en France (Le

⁸¹ www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1109.pdf

⁸² Le code de l'éducation mentionne, à l'article L 312-16, qu'« une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène ».

Vu *et al.*, 2012), une action spécifique envers les jeunes homosexuels et des structures adaptées (associations, lieux de socialisation des jeunes hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes).

Synthèse des recommandations relatives à la santé reproductive (prévention des grossesses non désirées et contraception)

Dans le domaine de la santé reproductive, la formulation des recommandations est très majoritairement orientée vers les adolescentes, cibles principales des discours et actions visant à prévenir les grossesses non désirées et à améliorer le recours à la contraception chez les jeunes. On note d'ailleurs la très faible inclusion des garçons dans ces recommandations, même si celles-ci concernent pour la plupart la sexualité hétérosexuelle et impliquent donc, *de facto*, les partenaires masculins de ces adolescentes.

La lecture des nombreux rapports consacrés, notamment, à la contraception (générale ou d'urgence), à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ou aux grossesses non désirées, permet de mettre en avant quelques éléments récurrents parmi les recommandations formulées. Le cadre institutionnel/légal de l'accès à la contraception fait l'objet d'un large consensus, pour un accès facilité, anonyme et gratuit à l'information et aux contraceptifs chez les jeunes femmes. Certaines recommandations, plus spécifiques, portent sur la première consultation concernant la contraception. Comme pour la prévention du VIH/sida, des hépatites et IST (voir *infra*), l'école et plus généralement l'éducation à la sexualité font l'objet d'une grande attention, tant du point de vue de la nécessité d'interventions régulières et bien cadrées que du point de vue du contenu de ces interventions. Enfin, la question de la formation paraît cruciale, et concerne à la fois les enseignants, les personnels scolaires, infirmiers, et les autres professionnels en contact avec les jeunes.

■ Sources de recommandations

AFSSAPS, ANAES, INPES, 2004, *Stratégies de choix des méthodes contraceptives chez les femmes. Recommandations pour la pratique clinique*.

ARS PACA (Agence régionale de la santé Provence Alpes Côte d'Azur), 2012, Plan d'actions « Santé des jeunes, vie affective et sexuelle ».

Aubin, Claire, Jourdain Menninger, Danièle, Chambaud, Laurent, 2009, *Évaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001*, Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Aubin, Claire, Jourdain Menninger, Danièle, Chambaud, Laurent, 2009a, *La prévention des grossesses non désirées : contraception et contraception d'urgence*. Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Aubin, Claire, Jourdain Menninger, Danièle, Chambaud, Laurent, 2009b, *La prévention des grossesses non désirées : information, éducation et communication*. Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Billon, Annick, Laborde, Françoise, 2015, *Rapport sur les dispositions du projet de loi de modernisation de notre système de santé*. Rapport d'information (Sénat).

CNS (Conseil national du sida), 2017, *Avis suivi de recommandations sur la prévention et la prise en charge des IST chez les adolescents et les jeunes adultes*.

Dupays, Stéphane, Hesse, Catherine, Vincent, Bruno, 2015, *L'accès gratuit et confidentiel à la contraception pour les mineurs*. Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

HAS (Haute autorité de santé), 2013 (mis à jour en 2015). Fiche mémo « Contraception chez l'adolescente ».

HCE (Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes), 2013, *Rapport relatif à l'accès à l'IVG*.

Nisand, Israël, Toulemon, Laurent, 2006, *Pour une meilleure prévention de l'IVG chez les mineures. Rapport au Haut conseil de la population et de la famille*.

Poletti, Bérengère, 2011, *Rapport sur la contraception des mineures*, Rapport d'information (Assemblée nationale).

▪ **Recommandations principales**

✓ Garantir et améliorer l'accès à la contraception chez les adolescentes

La plupart des rapports étudiés évoquent la nécessaire amélioration de l'accès à la contraception pour les mineures, via l'accès anonyme et gratuit à la contraception. Plus précisément, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS, 2009) propose d'« assurer dans les faits un accès gratuit à la contraception pour les jeunes de moins de 18 ans et pour les 18-25 ans dépourvus de couverture sociale autonome, en développant les réseaux de professionnels de santé acceptant le tiers payant ». Le rapport Poletti (2011) et celui du HCPF (Nisand et Toulemon, 2006) s'accordent sur ce point. Un récent rapport de l'IGAS (2015) recommande quant à lui l'instauration d'une consultation gratuite pour les adolescentes, spécifiquement consacrée à la contraception et réalisée par une sage-femme ou un médecin. Les contraceptifs, de leur côté, doivent être plus accessibles, notamment via un meilleur approvisionnement des infirmeries scolaires et un conditionnement mieux adapté aux jeunes (IGAS, 2009a). Enfin, il est envisagé d'étendre le rôle des infirmières scolaires à la prescription des contraceptifs, notamment en milieu rural (IGAS, 2015). L'accès au préservatif devrait également être facilité : le CNS propose par exemple de s'inspirer d'un dispositif anglais, basé sur une carte créditée d'un certain nombre de préservatifs gratuits, permettant d'obtenir les préservatifs dans différents lieux, avec un choix de préservatif diversifié (CNS, 2017).

✓ Améliorer la prise en charge des adolescentes lors de la première consultation

La première consultation médicale au cours de laquelle la contraception est abordée devrait être entièrement consacrée à cette question, selon le rapport conjoint de l'AFSAPS, l'ANAES et l'INPES (2004). Ce point est confirmé par les recommandations de la HAS (2013), qui précise les modalités de cette première consultation : celle-ci doit contenir un examen clinique (examen général, taille, IMC, tension artérielle, localisation de l'acné et de la pilosité), mais pas nécessairement d'examen gynécologique ou sanguin. Toujours à propos des modalités de cette première consultation, il est précisé que l'entretien médical sur la contraception doit être réalisé en l'absence des parents (AFSAPS, ANAES, INPES, 2004, HAS, 2013). Plus généralement, la HAS précise que la démarche de conseil doit être adaptée à l'âge et aux besoins, qu'elle doit « rassurer », « engager le dialogue sans être intrusif », « évoquer les connaissances de l'adolescente sans jugement », « recueillir les informations nécessaires à la prise en charge », « informer sur le risque de grossesse », « informer sur les comportements à risques sexuels ou non » et « réévaluer la situation de l'adolescente régulièrement ».

✓ Renforcer l'information sur la contraception lors des séances d'éducation à la sexualité et dans les lieux d'accueil de la jeunesse

L'importance des séances d'éducation à la sexualité en milieu scolaire est réaffirmée par la plupart des rapports consultés et fait donc l'objet d'un large consensus. Ces séances doivent être bien encadrées et faire l'objet d'un suivi (Billon et Laborde, 2015). Cependant, il apparaît que les jeunes les plus vulnérables, souvent en marge du système scolaire, doivent aussi bénéficier de ces temps d'information. Ainsi, il convient d'intégrer l'information sur la contraception dans les autres lieux qui reçoivent les jeunes et les populations vulnérables (IGAS, 2009), par exemple dans les lieux de prise en charge de la protection judiciaire de la jeunesse (IGAS, 2009b). Afin de ne pas cantonner l'information à un rapport éducatif classique, l'IGAS préconise par ailleurs de développer les mécanismes d'information par les pairs parmi les jeunes (IGAS, 2009b).

Quel qu'en soit le cadre, les interventions destinées aux adolescentes doivent être adaptées à l'âge et informer sur les différentes méthodes de contraception disponibles (HAS, 2013). Le discours tenu par les professionnels doit donc être adapté et régulièrement actualisé. Il est par exemple nécessaire, selon le rapport Poletti (Poletti, 2011), de veiller à la conformité des manuels scolaires incluant des informations sur la sexualité et la contraception.

✓ Former les professionnels

La question de la formation des professionnels apparaît à divers niveaux du dispositif institutionnel d'information des jeunes. Les infirmières scolaires, souvent en première ligne, doivent être formées, notamment en matière de contraception d'urgence (IGAS, 2009a). Plus généralement, il convient d'améliorer la formation de tous les professionnels qui entrent en contact avec les jeunes, dont les « professionnels de mission locale », de « foyers de jeunes travailleurs » ou des « associations de jeunesse » (IGAS, 2009b). Cette formation doit, toujours selon l'IGAS, contenir un volet spécifique sur les « questions sensibles » qui peuvent émerger d'une discussion avec les adolescents : « pornographie », « mariage forcé », « homosexualité », « violence ». Autres professionnels en première ligne, les professeurs de sciences de la vie de la terre (SVT), qui abordent en cours la reproduction humaine, et qui doivent être formés à une « éducation progressive [...] adaptée à chacun des âges de la vie » (Poletti, 2011). Les professionnels de santé, quant à eux, doivent aussi faire l'objet de formations concernant l'existence de dispositifs d'accès gratuits et anonymes à la contraception (IGAS, 2015).

Synthèse des recommandations relatives à la prévention du VIH/sida, des hépatites et autres IST

La prévention a évolué dans les dernières années du fait d'avancées scientifiques notables⁸³, passant, dans certains groupes fortement exposés au VIH/sida, aux hépatites et aux IST, d'une prévention comportementale (focalisée sur les choix opérés par les individus) à une prévention davantage biomédicale (focalisée sur les technologies qui pourraient permettre de réduire le risque sans nécessairement modifier les comportements sexuels). Cependant, les recommandations à destination des jeunes (qu'ils appartiennent ou non aux groupes les plus exposés) demeurent attachées à la promotion d'outils simples d'accès et néanmoins efficaces, à l'instar du préservatif (masculin ou féminin). Le recul des connaissances sur la transmission du VIH/sida et le constat récurrent (Bajos et al., 2012) d'une sous-utilisation du préservatif font que la prévention apparaît d'abord, chez les jeunes, comme une affaire d'éducation. Ainsi, la lecture de différentes sources de recommandations invite à constater la centralité des institutions socio-éducatives (l'école, en premier lieu, mais aussi les associations de jeunesse ou les associations sportives) dans l'acquisition de réflexes de prévention dès l'entrée dans la sexualité. Cela implique, bien sûr, la formation des intervenants et la construction d'un discours adapté aux institutions et à leurs publics. Par ailleurs, dans les dernières années, la diversification des médias d'information – notamment ceux utilisés par les jeunes – a également nécessité de réfléchir à l'adaptation des canaux de diffusion de l'information. Enfin, il convient de noter que la prévention du VIH, que l'on sait indissociable de la prévention des hépatites et autres IST, n'est que rarement déclinée en fonction de ces autres risques (mis à part dans quelques campagnes spécifiques, mais qui ne sont alors pas particulièrement adressées aux jeunes) et ce, alors même que les données les plus récentes montrent une augmentation de l'incidence aux IST (notamment syphilis, gonocoque et chlamydia) parmi les jeunes (CNS, 2017).

■ **Sources de recommandations**

ARS PACA (Agence régionale de la santé Provence Alpes Côte d'Azur), 2012, Plan d'actions « Santé des jeunes, vie affective et sexuelle ».

Bantuelle, Martine, Demeulemeester, René, 2008, *Référentiel de bonnes pratiques. Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire*, INPES.

⁸³ Telles que la démonstration d'une efficacité préventive des traitements, lorsqu'ils sont pris par une personne séropositive et diminuent le risque de transmission – TasP (Traitement comme prévention) – ou lorsqu'ils sont pris par une personne séronégative – PrEP (Prophylaxie pré-exposition).

CNS (Conseil national du sida), 2005, *Rapport sur la politique publique de prévention de l'infection à VIH en France métropolitaine et recommandations pour une meilleure application de la politique publique de prévention de l'infection à VIH*.

CNS (Conseil national du sida), 2017, *Avis suivi de recommandations sur la prévention et la prise en charge des IST chez les adolescents et les jeunes adultes*.

DGS (Direction générale de la santé), 2010, *Plan national de lutte contre le VIH/Sida et les IST (2010-2014)*.

Lert, France, Pialoux, Gilles (Dir.), Girard, Gabriel, Yvers, Elisa et groupe d'experts, 2009, *Rapport Mission RdRs. Prévention et réduction des risques dans les groupes à haut risque vis-à-vis du VIH et des IST*, Rapport pour la direction générale de la santé.

Morlat, Philippe (dir.) et groupe d'experts, 2013 (mis à jour en 2015), *Prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Rapport d'experts*, Conseil national du sida, Agence nationale de la recherche sur le sida.

Ross, David. A., Dick, Bruce, Ferguson, Jane, 2006. *Preventing HIV/AIDS in Young People*, Rapport pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

■ **Recommandations principales**

✓ La construction d'un discours de prévention ciblé et adapté

Si le discours de prévention destiné aux jeunes doit *a priori* s'adresser à chacun, dès l'entrée dans la sexualité et de manière adaptée, il paraît nécessaire, comme l'indique le rapport de l'OMS (Ross *et al.*, 2006), de comprendre la vulnérabilité spécifique des jeunes, notamment quand ils appartiennent à des groupes fortement exposés aux risques (le rapport cite les jeunes usagers de drogues, travailleurs du sexe et homosexuels). Le même rapport mentionne la nécessité d'agir «*urgemment*» envers les jeunes les plus à risque, ce qu'entérine également le Plan national de lutte contre le VIH/sida, 2010-2014 (DGS, 2010). Le rapport d'experts de 2009 (Lert *et al.*, 2009) indique la nécessité, outre un ciblage des «*gays et autres personnes LGBT*», de développer des messages spécifiques de prévention en direction des jeunes «*gays/bis/HSH/trans*». Le Plan national de 2010 (DGS, 2010) mentionne également les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse, pour qui la prévention doit être adaptée, du fait qu'ils sont parfois déscolarisés et que leur entrée dans la sexualité est généralement plus précoce. De manière générale, et cela ne concerne pas les seuls jeunes appartenant aux groupes exposés, il semble nécessaire de construire un discours systématiquement adapté au public, incluant si possible une dimension participative (ARS PACA, 2012).

✓ Un discours au contenu clair

Le rapport d'experts de 2009 (Lert, Pialoux *et al.*, 2009), attentif à l'exploration de nouvelles formes de prévention (biomédicales, notamment), insiste toutefois sur la nécessité de continuer à promouvoir le préservatif (masculin ou féminin) comme méthode de prévention de référence chez les jeunes⁸⁴. Chaque fille et chaque garçon doit savoir l'utiliser dès l'entrée dans la sexualité et le préservatif doit demeurer «*le pilier de la norme préventive dans la promotion des IST et du VIH*». Sa promotion dans les médias *via* des campagnes générales et ciblées doit être poursuivie. Les auteurs de ce rapport insistent également sur la nécessité d'une communication déclinée selon les groupes cibles et les canaux utilisés, qui doit évoquer les différents actes sexuels, les différentes configurations de relations, tout en valorisant les utilisateurs. Le rapport d'experts de 2013, quant à lui, centré sur la prise en charge des personnes séropositives, recommande un discours spécifique envers les jeunes séropositifs. Ces derniers ne doivent en effet pas être oubliés des actions de prévention, et leur statut nécessite une adaptation du discours : le préservatif doit être promu, comme pour les autres jeunes, mais ils

⁸⁴ Sur ce point, voir également les recommandations de la HAS (2013) concernant la contraception. Le préservatif y est présenté comme la méthode incontournable car préservant également des IST.

doivent également être informés du bénéfice du traitement dans la prévention de la transmission sexuelle du VIH et de la conduite à tenir en cas d'oubli du préservatif (Morlat *et al.*, 2013).

✓ Une offre de dépistage élargie et garantissant l'anonymat des mineurs

L'avis émis par le Conseil national du sida en 2017 insiste sur la nécessité de « favoriser l'accès de tous les jeunes aux opérateurs publics de santé impliqués dans la lutte contre les IST », en levant notamment l'obligation pour les mineurs souhaitant garder leur anonymat d'être accompagnés par un adulte dans les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), ainsi que dans les structures délivrant des tests rapides à orientation diagnostique (TROD).

L'offre locale et accessible, notamment les centres municipaux et départementaux de santé, est également importante pour permettre un accès rapide des jeunes au dépistage et à la prévention.

Enfin, il est recommandé par le CNS (2017) d'élargir l'offre de dépistage gratuit à l'infection à chlamydia, en permettant notamment aux médecins généralistes de le réaliser.

✓ Éduquer à la sexualité dans et hors de l'école, former les intervenants et référents des jeunes

L'école semble être un lieu privilégié d'éducation à la sexualité, notamment le collège, du fait de la scolarité obligatoire (tous les jeunes doivent y être scolarisés, jusqu'à leurs 16 ans) et parce que ce niveau scolaire correspond également, bien souvent, à l'entrée dans la sexualité. Le rapport du CNS (CNS, 2005), celui de l'OMS (Ross *et al.*, 2006), le Plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST (DGS, 2010), ainsi que le récent rapport du CNS (2017) et le Plan en faveur du bien-être et de la santé des jeunes de 2016 (Ministère des affaires sociales et de la santé, 2016), insistent sur la nécessaire inscription de l'éducation à la sexualité dans les temps scolaires, *via* un budget spécifique, des horaires bien définis et des intervenants formés. Le plan de 2010 insiste également sur l'importance de lier prévention du VIH, hépatites, IST et information sur la contraception. L'école doit aussi être le lieu de la mise en réseau de divers professionnels, afin que l'éducation à la sexualité ne se restreigne pas à cette institution et permette d'établir des liens avec le secteur médico-social. Ainsi, l'INPES (Bantuelle, Demeulemeester, 2008) invite à un travail en « collégialité » entre enseignants, personnels scolaires et intervenants du secteur de la santé. À ce sujet, le plan d'action mis en place par l'ARS PACA en 2012 (ARS PACA, 2012) fait état d'une expérimentation menée sur son territoire en 2006, mettant en réseau le rectorat, le Planning familial et une faculté de médecine, afin de faire intervenir des internes en médecine dans les établissements, permettant ainsi la tenue des séances d'éducation à la sexualité tout en sensibilisant les futurs médecins aux problématiques des jeunes dans l'entrée dans la sexualité. Le rapport préconise d'étendre ce type d'expérimentation. Cela correspond bien à la proposition de l'OMS (2006), selon laquelle les professionnels de santé doivent être formés aux manières d'accroître la prévention chez les jeunes et à en faciliter l'accès.

Si les différents rapports s'accordent sur la nécessité de ces interventions à l'école, il est également très clair que les autres lieux de socialisation de la jeunesse doivent être ciblés. Le CNS mentionne les dirigeants d'associations sportives et les éducateurs comme potentiels relais de prévention, qu'il est nécessaire de former (CNS, 2005). L'OMS recommande de prendre appui sur les organisations de jeunes existantes afin d'influer sur les comportements sexuels, les connaissances et attitudes et ainsi prévenir l'expansion du VIH/Sida. Il est nécessaire, en outre, de former les membres d'organisations de jeunesse (Ross *et al.*, 2006). De même, on a déjà mentionné la nécessité de prendre en compte, dans les actions de prévention, les jeunes en marge du système scolaire, à l'instar des jeunes sous main de justice et/ou pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse.

✓ Utiliser intelligemment les médias comme canaux de prévention

Des recommandations portent sur l'usage des médias comme moyen de prévention. L'OMS (Ross *et al.*, 2006) invite à diversifier cet usage des médias et à faire en sorte que les divers canaux de communication se renforcent mutuellement. Des campagnes doivent donc être construites à destination des jeunes. Cependant, le rapport d'experts de 2009 (Lert *et al.*, 2009) invite à cibler les messages afin de toucher au mieux les jeunes appartenant à des groupes exposés, notamment les jeunes gays, bis, HSH et trans. Ces messages doivent inclure, selon ce rapport, des informations concernant la prévention, le dépistage et le soin. Enfin, les professionnels doivent être systématiquement formés à l'usage des outils et contenus numériques en tant que « sources d'information des jeunes » et « espaces d'intervention en santé sexuelle adaptés aux modes de communication actuels des jeunes » (CNS, 2017, p. 17).

Synthèse des recommandations relatives à la prévention des violences de genre

Concernant les violences de genre, trois éléments sont à noter en introduction. Premièrement, on note une nette évolution du champ des recommandations, ces dernières années, des violences à caractère sexiste aux violences liées au genre et à l'orientation sexuelle. Cette évolution résulte d'une mise à l'agenda des politiques publiques, durant la dernière décennie, de la lutte contre l'homophobie et autres discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle. Deuxièmement, il apparaît que l'essentiel des recommandations concernant les adolescents porte dans ce domaine sur le milieu scolaire. Enfin, contrairement aux recommandations relatives à la santé reproductive et sexuelle, celles qui portent sur les violences de genre présentent une grande hétérogénéité, tant dans leur objet que dans les politiques publiques concernées : ces recommandations traitent à la fois des discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle, du harcèlement scolaire, du cyber-harcèlement, des violences sexuelles envers les femmes ou les minorités sexuelles, ou encore des mutilations sexuelles. Cette diversité rend plus complexe l'analyse systématique des recommandations. Trois grands types de recommandations peuvent néanmoins être identifiés, qui se déclinent de différentes manières : les recommandations concernant le respect des droits des femmes, la prévention du sexisme et des violences sexuelles, celles qui concernent les jeunes lesbiens, gays, bi et trans (LGBT)⁸⁵, et enfin un ensemble de recommandations concernant la thématique transversale (touchant à la fois les jeunes LGBT et les adolescentes) du harcèlement scolaire.

■ **Sources de recommandations**

CSIS (Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale), 2011, *La prévention des violences faites aux femmes, spécifiquement des mutilations sexuelles* (rapport piloté par la FNEPE et le MFPPF).

Debarbieux, Éric, 2011, *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'école. Rapport au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*, Observatoire international de la violence à l'école.

Ministère de l'éducation nationale, 2015, *Plan de prévention contre le harcèlement à l'école*.

Ministère des droits des femmes, 2014, *4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016)*.

ONU, 1995, *Déclaration et programme d'action de Beijing sur les droits des femmes*.

⁸⁵ Notons ici que l'acronyme LGBT, souvent employé dans les rapports, semble le plus souvent renvoyer aux seuls adolescents homosexuels (LG, éventuellement B), mais n'inclut la plupart du temps aucune recommandation spécifique aux adolescents trans (T).

Premier ministre, 2012, *Programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre*.

Teychenné, Michel, 2013, *Discriminations LGBT-phobes à l'école. État des lieux et recommandations. Rapport à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale*, Ministère de l'éducation nationale.

▪ **Recommandations principales**

✓ Droits des femmes, prévention du sexisme et des violences sexuelles

• Garantir les droits des femmes et des filles

Cette première recommandation, historique, a été affirmée de manière très forte par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1995, à travers la *Déclaration et programme d'action de Beijing* (ONU, 1995). Les États sont appelés à garantir les droits des femmes et des filles en tant que droits fondamentaux de la personne humaine, mais aussi à prendre des mesures concrètes afin de prévenir les violences à l'égard des femmes et des filles. Il s'agit aussi, bien sûr, d'informer les principales concernées des droits fondamentaux dont elles bénéficient (ONU, 1995, CSIS, 2011), et d'impliquer les hommes dans les diverses actions visant à promouvoir l'égalité (ONU, 1995).

• Informer les jeunes scolarisés et leur entourage sur les mutilations sexuelles féminines

Certaines recommandations concernent le domaine spécifique des mutilations sexuelles féminines, qui recouvrent « toutes les interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre mutilation de ces organes pratiquée pour des raisons culturelles ou autres et non à des fins thérapeutiques » (CSIS, 2011). La prévention de ces violences passe notamment par l'information en milieu scolaire (via une intégration de la thématique des mutilations aux séances d'éducation à la sexualité), par le développement de moyens d'accompagnements pour les femmes, adolescents et adolescentes et parents (groupes de parole, formations d'adultes-relais), et là aussi par une implication des hommes dans ces processus (CSIS, 2011).

• Prévenir les comportements sexistes en milieu scolaire

Le 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes insiste sur la nécessité de campagnes d'information et plus généralement sur le développement d'informations visant à prévenir le sexisme en milieu scolaire.

✓ Jeunes LGBT : prévention du suicide et des violences subies à l'école

• Prévenir le suicide des jeunes victimes d'homophobie

Le programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (2012) insiste sur la nécessité de prévenir le suicide parmi les jeunes LGBT (dont la prévalence est plus importante que chez les jeunes en population générale, voir notamment Firdion *et al.*, 2011), ce qui passe notamment par la mise en place d'une ligne d'écoute (Ligne AZUR) pour les jeunes qui se questionnent sur leur identité et orientation sexuelles.

• Répondre aux questionnements des jeunes sur l'identité sexuelle et l'homosexualité en milieu scolaire, améliorer la prise en charge de ces questions dans les établissements

Il semble nécessaire de former les professionnels de l'éducation (personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation) à la prévention des violences homophobes à l'école, en accordant une priorité au niveau collège, lieu de découverte, pour la plupart des jeunes, de leur homosexualité (Teychenné, 2013). Le rapport Teychenné invite en outre à mettre l'accent sur les cours d'éducation physique et sportive (EPS), où se révèlent souvent les discriminations commises sur certains jeunes. Il est également nécessaire, selon ce rapport, de sensibiliser les parents d'élèves et de responsabiliser les témoins.

✓ La thématique transversale du harcèlement scolaire

- Sensibiliser les professionnels au harcèlement scolaire

Il ressort des différents rapports que le harcèlement scolaire concerne potentiellement plusieurs catégories de jeunes, et prend différentes formes bien identifiées comme le sexisme, le racisme, l'homophobie ou l'handiphobie. Il est nécessaire de sensibiliser les professionnels au harcèlement scolaire, en faisant de l'école un lieu de ressource pour les jeunes en difficulté et leurs familles, en promouvant notamment la place des élèves et de leurs parents dans le dispositif de prévention (Debarbieux, 2011, Teychenné, 2013). Le rapport d'Éric Debarbieux recommande notamment d'agir à partir du principe d'« inclusion maximale », qui invite à traiter frontalement la question du harcèlement dans l'école plutôt que de tenter d'externaliser la prise en charge de jeunes harcelés (notamment les jeunes handicapés, autre public souvent victime de harcèlement).

- Agir sur les réseaux sociaux contre le harcèlement scolaire

Le récent Plan de prévention contre le harcèlement à l'école du ministère de l'éducation nationale (2015) a confirmé les recommandations issues du rapport d'Éric Debarbieux (2011) visant à « investir les réseaux sociaux », lieux de développement des violences, et notamment des violences de genre (sexistes ou homophobes).

Bibliographie

▪ **Ouvrages, chapitres d'ouvrage ou articles cités**

Amsellem-Mainguy Y., 2007, *La contraception d'urgence. Analyse sociologique des pratiques contraceptives des jeunes femmes*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 5 (<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00903733/document>).

Bajos Nathalie, Bohet Aline, Le Guen, Mireille, Moreau, Caroline et l'équipe de l'enquête FECOND, 2012, « La contraception en France : nouveau contexte, nouvelles pratiques », *Population & Sociétés*, n° 492.

Beltzer Nathalie, Saboni Leïla, Sauvage, Claire, Sommen, Cécile et l'équipe de KABP, 2010, *Les connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH/sida en Île-de-France en 2010*, Observatoire régional de santé d'Île-de-France.

Bozon, Michel, 2008. « Premier Rapport Sexuel, Première Relation : Des Passages Inattendus », In : Bajos, Nathalie, Bozon, Michel (dir.), 2008. *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte.

Firdion, Jean-Marie, Beck, François, Schiltz, Marie-Ange, 2011. « Les minorités sexuelles face au risque suicidaire en France », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°47-48.

Gelly, Maud, 2013. « Les inégalités sociales, objet invisible pour l'éducation sexuelle ? Enquête ethnographique sur l'éducation sexuelle dans les collèges », *Sciences sociales et santé*, vol. 13/4.

Jaspard, Maryse et l'équipe ENVEFF, 2001. « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Populations & Sociétés*, n°364.

Le Vu, Stéphane, Velter, Annie, Meyer, Laurence, Peytavin, Gilles, Guinard, Jérôme, Pillonel, Josiane, Barin, Francis, Semaille, Caroline, 2012. « Biomarker-Based HIV Incidence in a Community Sample of Men Who Have Sex with Men in Paris, France », *Plos One*.

▪ **Sources de recommandations (rapports, documents institutionnels)**

AFSSAPS, ANAES, INPES, 2004. Stratégies de choix des méthodes contraceptives chez les femmes. Recommandations pour la pratique clinique

ARS PACA (Agence régionale de la santé Provence Alpes Côte d'Azur), 2012. Plan d'actions « Santé des jeunes, vie affective et sexuelle ».

Aubin, Claire, Jourdain Menninger, Danièle, Chambaud, Laurent, 2009. Évaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001. Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Aubin, Claire, Jourdain Menninger, Danièle, Chambaud, Laurent, 2009a. La prévention des grossesses non désirées : contraception et contraception d'urgence. Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Aubin, Claire, Jourdain Menninger, Danièle, Chambaud, Laurent, 2009b. La prévention des grossesses non désirées : information, éducation et communication. Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Bantuelle, Martine, Demeulemeester, René, 2008. Référentiel de bonnes pratiques. Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire, INPES.

Billon, Annick, Laborde, Françoise, 2015. Rapport sur les dispositions du projet de loi de modernisation de notre système de santé. Rapport d'information (Sénat).

CNS (Conseil national du sida), 2005. Rapport sur la politique publique de prévention de l'infection à VIH en France métropolitaine et recommandations pour une meilleure application de la politique publique de prévention de l'infection à VIH.

CNS (Conseil national du sida), 2017. Avis suivi de recommandations sur la prévention et la prise en charge des IST chez les adolescents et les jeunes adultes.

CSIS (Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale), 2011, La prévention des violences faites aux femmes, spécifiquement des mutilations sexuelles (rapport piloté par la FNEPE et le MFPPF).

Debarbieux, Éric, 2011. Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'école. Rapport au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Observatoire international de la violence à l'école.

DGS (Direction générale de la santé), 2010. Plan national de lutte contre le VIH/Sida et les IST (2010-2014).

Dupays, Stéphane, Hesse, Catherine, Vincent, Bruno, 2015. L'accès gratuit et confidentiel à la contraception pour les mineurs. Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Epstein, Steven, Mamo, Laura, 2017 (en cours de publication), « The proliferation of sexual health: Diverse social problems and the legitimization of sexuality », *Social Science & Medicine*.

HAS (Haute autorité de santé), 2013 (mis à jour en 2015). Fiche mémo « Contraception chez l'adolescente ».

HCE (Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes), 2013. Rapport relatif à l'accès à l'IVG.

INPES, 2010, Baromètre santé.

Le Mat Aurore, L'éducation sexuelle en milieu scolaire, un enjeu de santé et de citoyenneté ? Quand l'État français redéfinit les frontières du privé (1973 – 2013) », Thèse de doctorat en cours CERAPS, Lille

Lert, France, Pialoux, Gilles (dir.), Girard, Gabriel, Yvers, Elisa et groupe d'experts, 2009. Rapport Mission RdRs. Prévention et réduction des risques dans les groupes à haut risque vis-à-vis du VIH et des IST. Rapport pour la direction générale de la santé.

Ministère des affaires sociales et de la santé, 2016, Plan en faveur du bien-être et de la santé des jeunes.

Ministère des affaires sociales et de la santé, 2017, Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030.

Ministère de l'éducation nationale, 2015. Plan de prévention contre le harcèlement à l'école.

Ministère des droits des femmes, 2014. 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016).

Morlat, Philippe (dir.) et groupe d'experts, 2013 (mis à jour en 2015), Prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Rapport d'experts, Conseil national du sida, Agence nationale de la recherche sur le sida.

Nisand, Israël, Toulemon, Laurent, 2006. Pour une meilleure prévention de l'IVG chez les mineures. Rapport au Haut conseil de la population et de la famille.

ONU, 1995, Déclaration et programme d'action de Beijing sur les droits des femmes.

Poletti, Bérengère, 2011. Rapport sur la contraception des mineures. Rapport d'information (Assemblée nationale).

Premier Ministre, 2012. Programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Ross, David. A., Dick, Bruce, Ferguson, Jane, 2006. Preventing HIV/AIDS in Young people. Rapport pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Teychenné, Michel, 2013, Discriminations LGBT-phobes à l'école. État des lieux et recommandations. Rapport à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, Ministère de l'éducation nationale.

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un service à compétence nationale rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'éducation nationale.

Observatoire producteur de connaissances, l'INJEP est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

Sa mission : contribuer à améliorer la connaissance dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation. Son ambition : partager cette connaissance avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.

➔ **L'INJEP, creuset de nouvelles connaissances et de nouvelles données publiques**

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes...), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et sur le sport. L'INJEP conduit ainsi un vaste programme d'études et de recherches sur ces questions. Il comprend également le service statistique ministériel chargé de la jeunesse et du sport et produit à ce titre des données statistiques sur ces thématiques.

➔ **L'INJEP, laboratoire d'idées : expérimentations et pratiques innovantes**

À travers l'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, l'INJEP accompagne les initiatives innovantes des acteurs de terrain. L'objectif est d'étudier les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces. Il suit les expérimentations, leur donne de la visibilité et, à partir de leurs évaluations, propose des pistes de capitalisation pour la mutualisation et l'essaimage de bonnes pratiques.

➔ **L'INJEP, lieu unique à l'interface des différents acteurs**

À la croisée des univers de la recherche, des statistiques publiques, des élus ou professionnels, l'INJEP est un expert de référence capable de produire des données et des analyses qui bénéficient à la fois des apports de la recherche et de l'expérience de terrain. Grâce à ce positionnement spécifique, il joue un rôle de passerelle entre les différents acteurs à travers de nombreuses publications, des produits documentaires et des événements.